



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

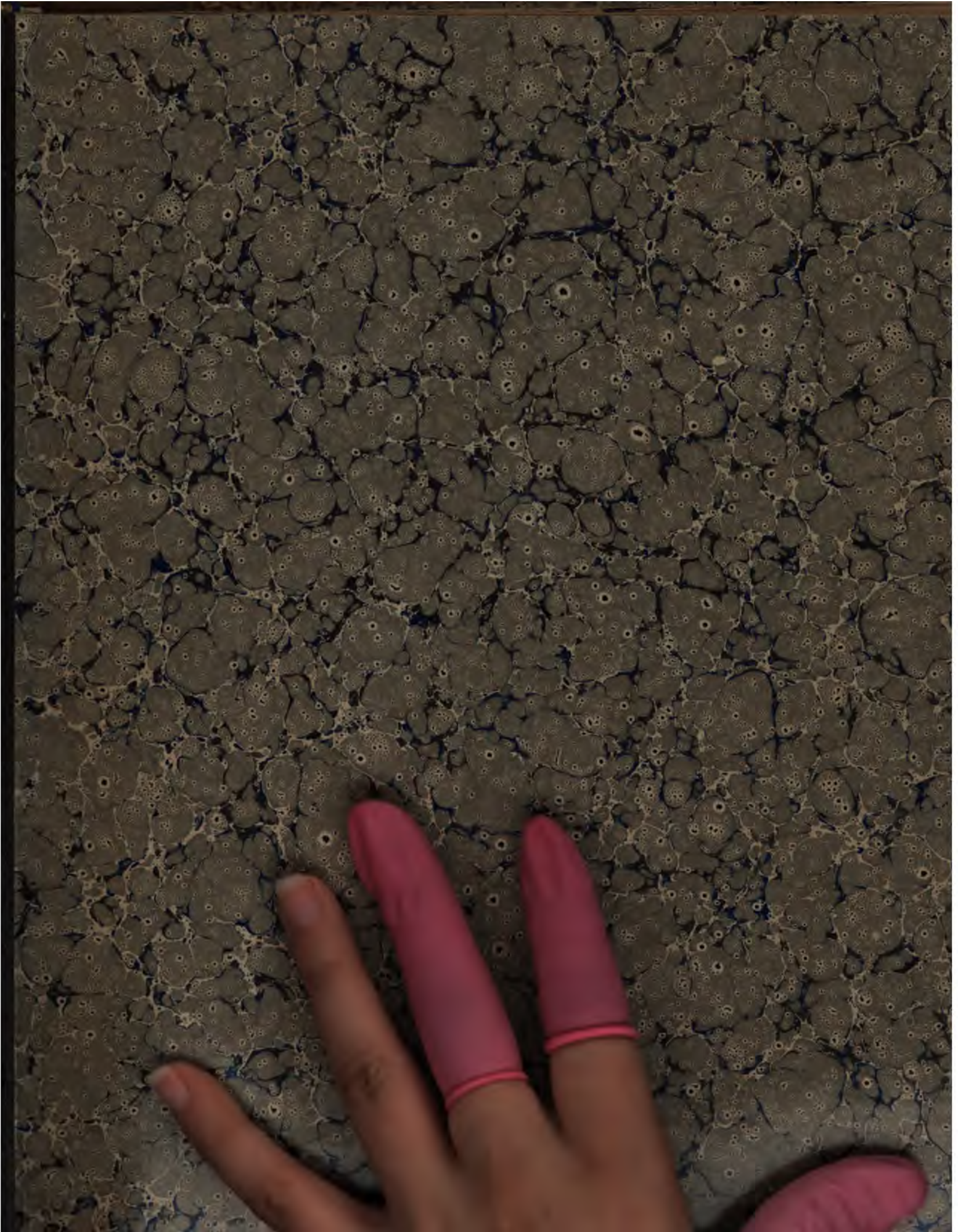
À propos du service Google Recherche de Livres

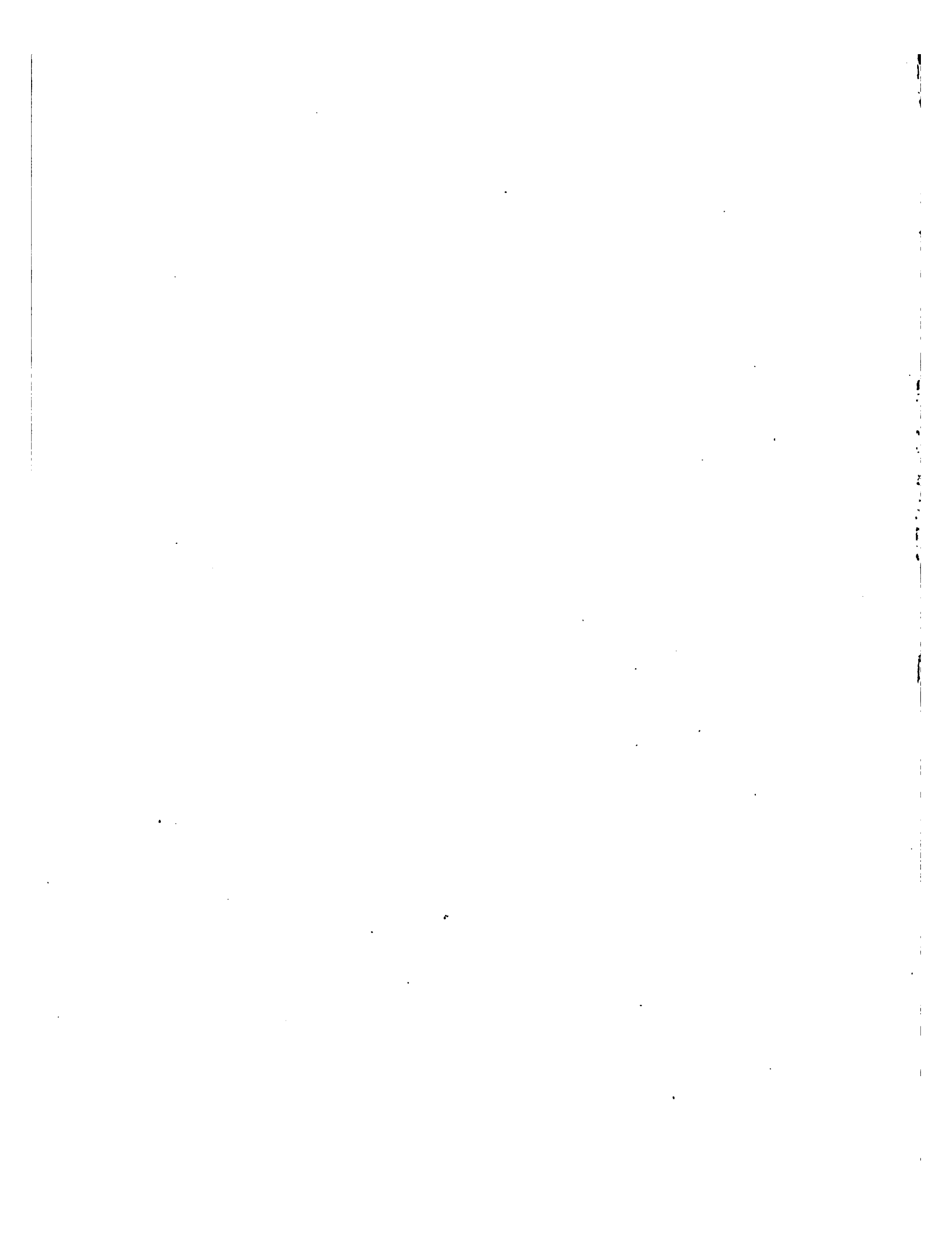
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

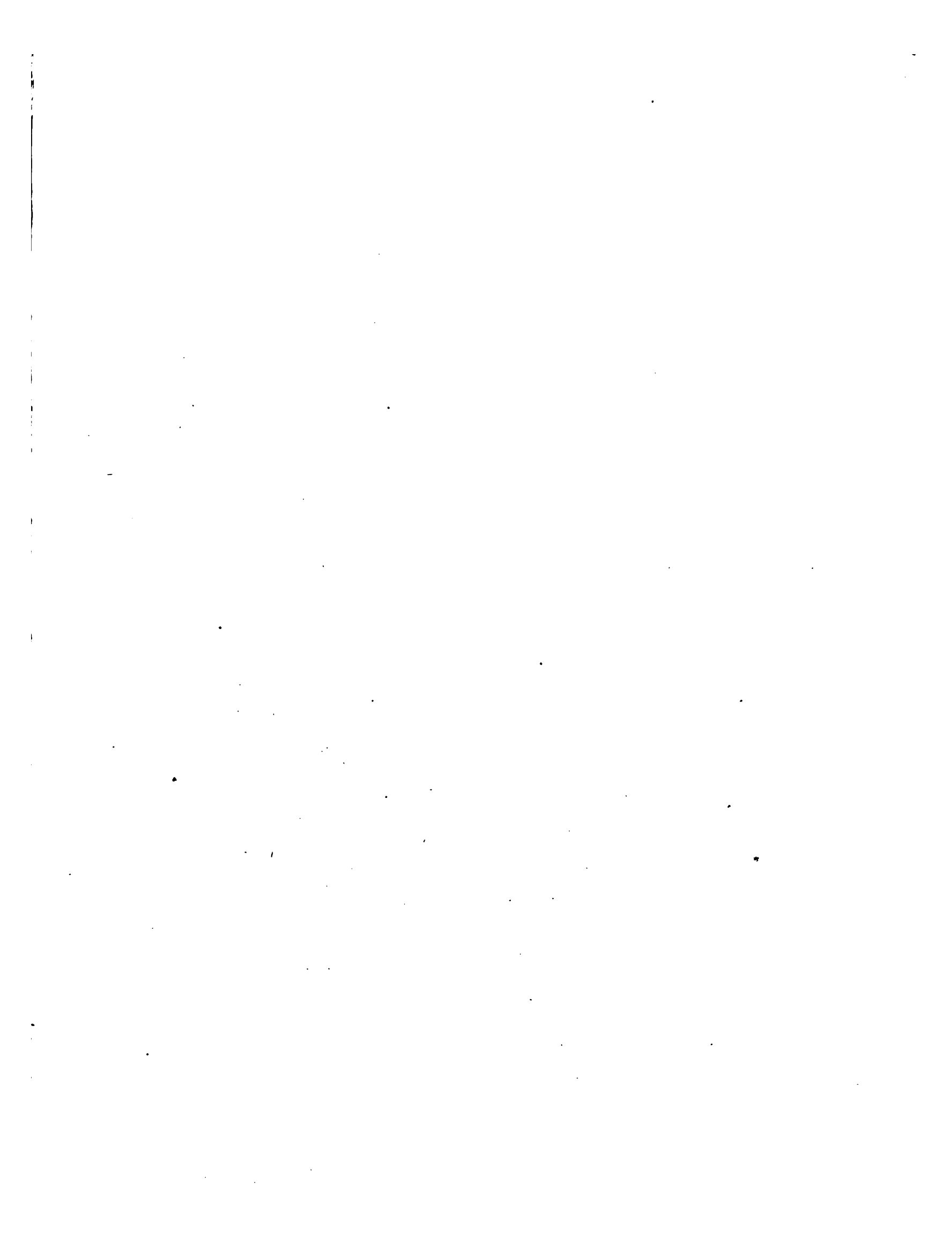


797.013 М 946
В. К. Завровская.
ш. 2.
т. 1. № 4. (т. 3)









NUMISMATIQUE
DE
L'ANCIENNE AFRIQUE.

TROISIÈME VOLUME.

LES MONNAIES DE LA NUMIDIE
ET DE LA MAURITANIE.



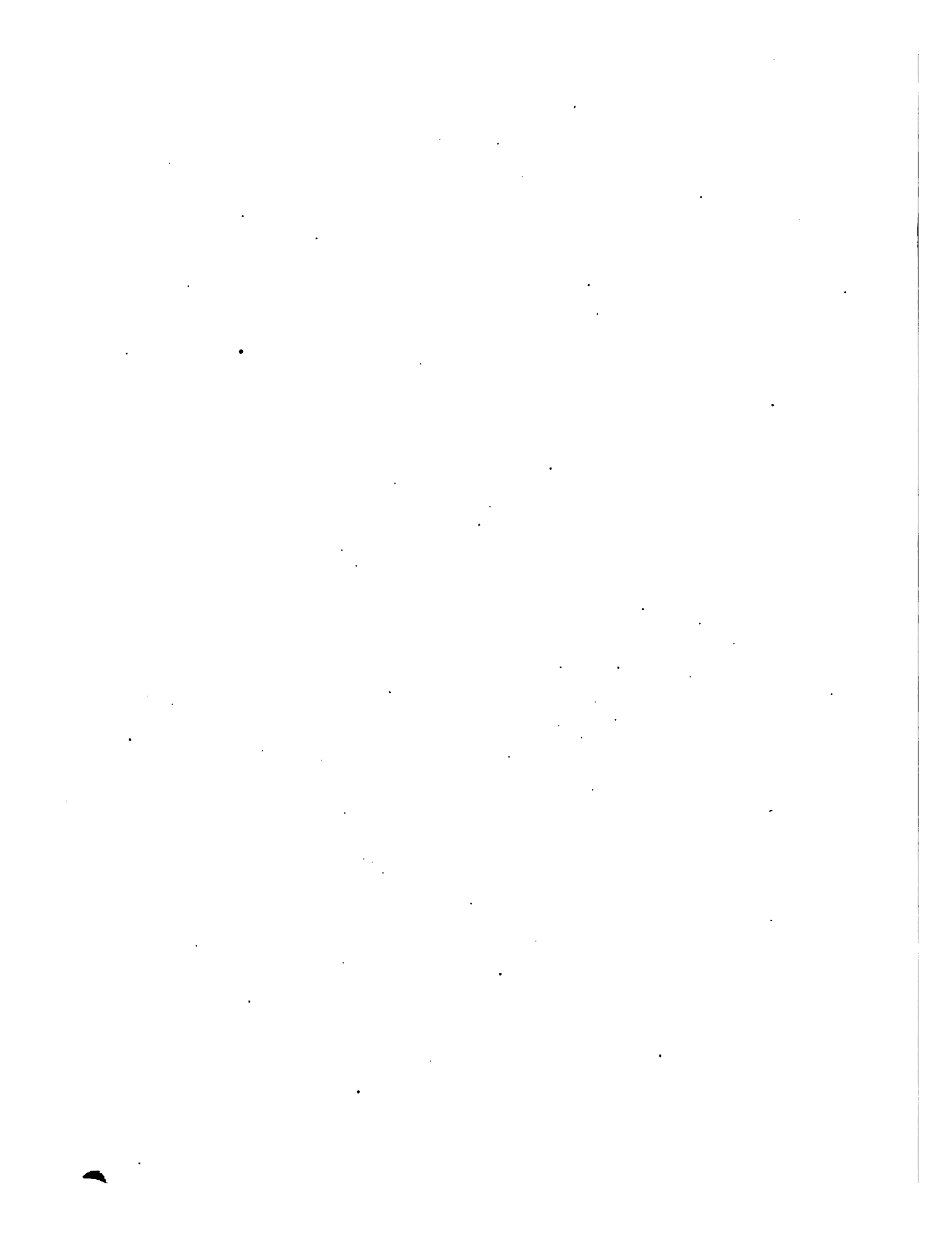
Handwritten notes:
N. 29
966
1863

PARIS,
CHEZ BOULÉ, 810, VIVIANI, 31

LEIPZIG,
CHEZ CARL E. GERBE

COPENHAGUE,
CHEZ A. J. WILLET, LIBRAIRE DE L'UNIVERSITÉ

1863.

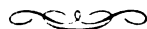


NUMISMATIQUE

DE

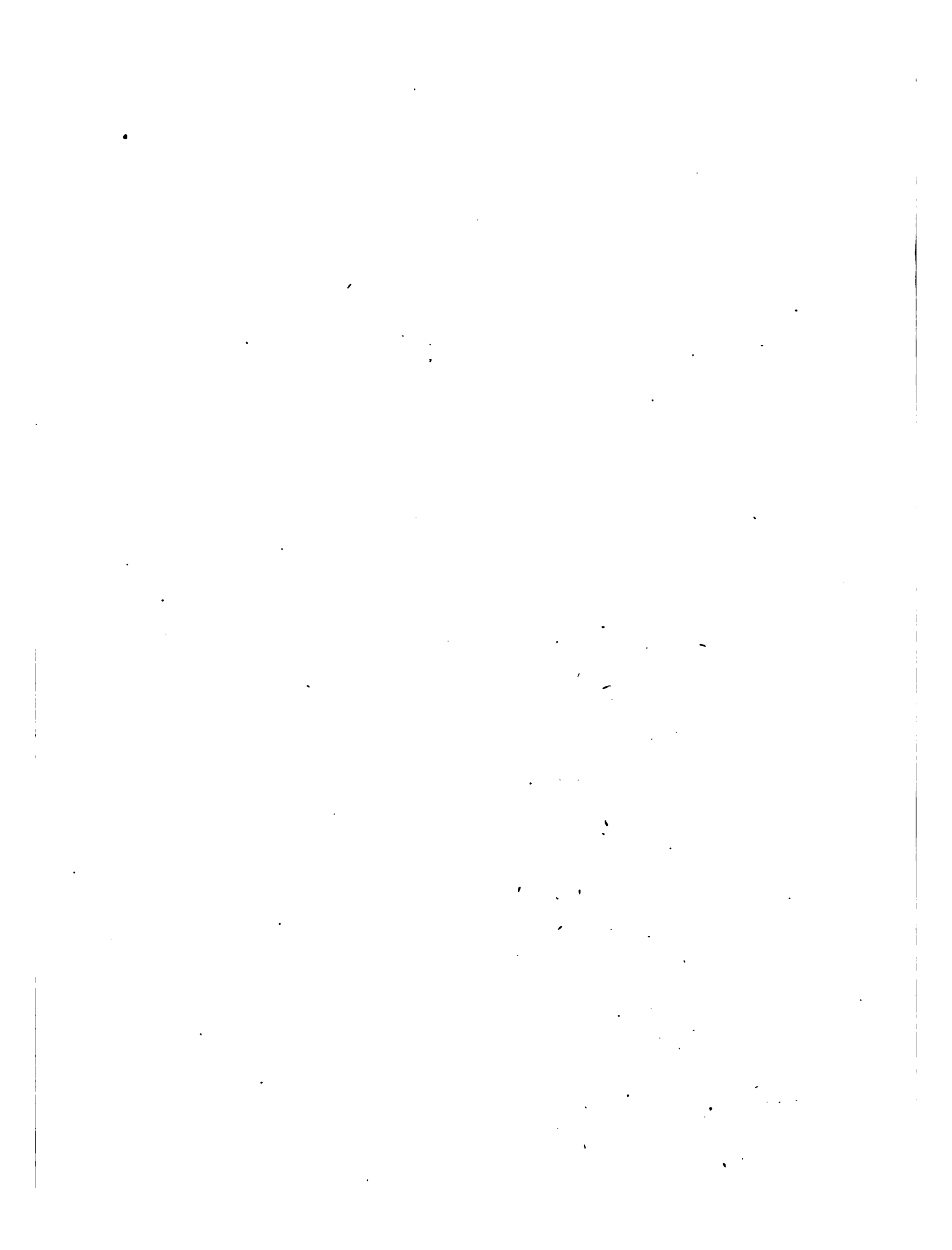
L'ANCIENNE AFRIQUE.

EN TROIS VOLUMES.



COPENHAGUE.

1862.



NUMISMATIQUE
DE
L'ANCIENNE AFRIQUE.

OUVRAGE PRÉPARÉ ET COMMENCÉ
PAR **C. T. FALBE** ET **J. CHR. LINDBERG,**

REFAIT, ACHÉVÉ ET PUBLIÉ

PAR **L. MÜLLER.**

TROISIÈME VOLUME.

LES MONNAIES DE LA NUMIDIE
ET DE LA MAURITANIE.



STANFORD LIBRARY

COPENHAGUE.

IMPRIMERIE DE BIANCO LUNO.
PAR F. S. MÜHLE.

1862.

53

CJ 725

M8

F

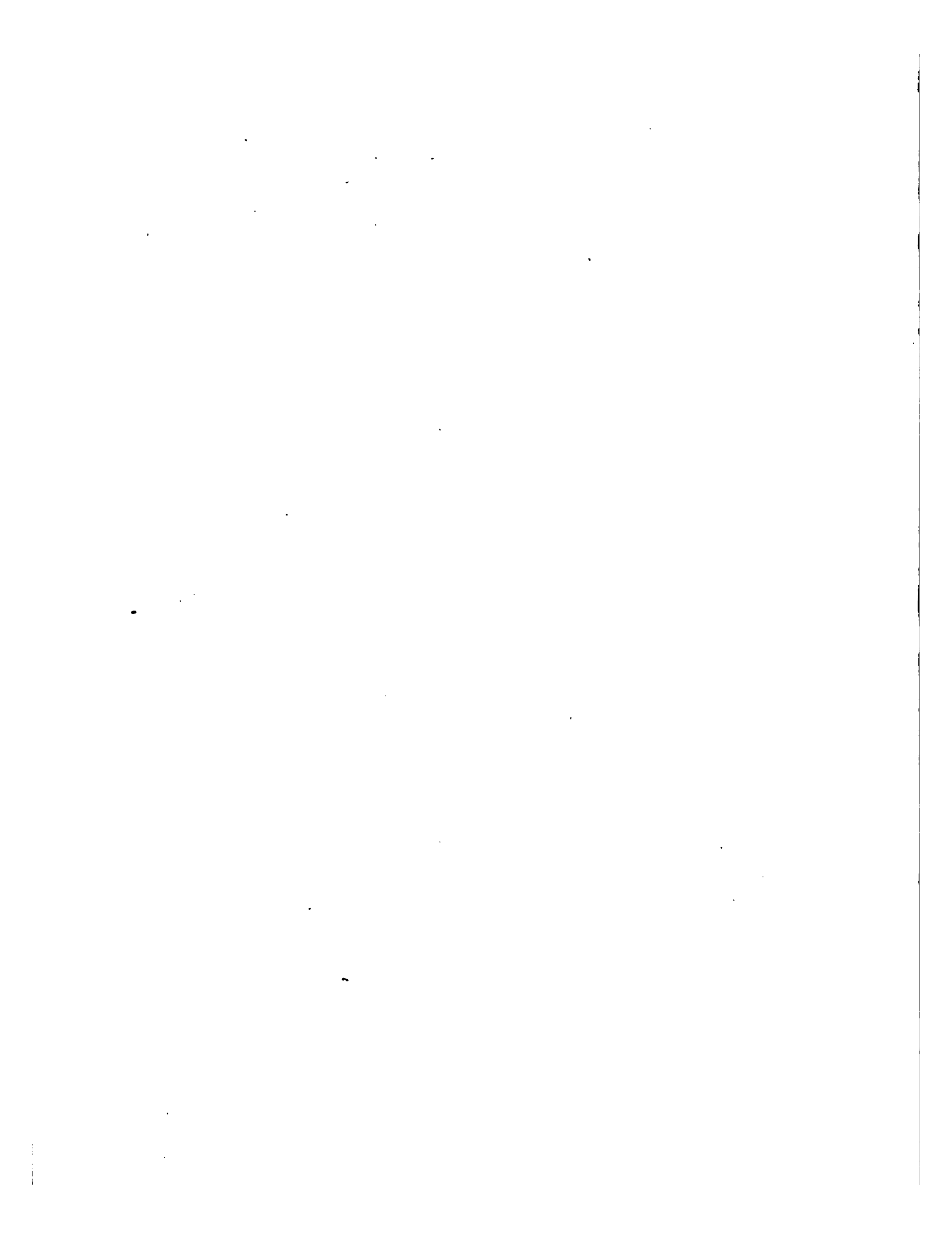
V.3

312173

YSAABUJ OROHAT2

III.

**LES MONNAIES DE LA NUMIDIE
ET DE LA MAURITANIE.**



Préface de ce volume.

Le catalogue que Falbe a dressé pour cet ouvrage, renferme aussi les monnaies de la Numidie et de la Mauritanie. Lindberg y a changé, en maints endroits, les noms des villes et des rois auxquels ces monnaies avaient été classées par son collaborateur, et a de plus transcrit les légendes puniques en hébreu et en latin. Pour ce qui regarde les rois antérieurs à Juba I et au dernier Bogud, je n'ai pu adopter aucune de ces attributions, et quant aux villes dont les noms figurent dans ce catalogue, j'ai aussi été contraint d'en écarter plusieurs; telles sont celles dont Lindberg a cru trouver les noms dans les légendes qui sont expliquées dans ce volume par Hippo, Cirta, Boncara, Telepte, Salviana, Zilis, Tamusia et Semes. Mais il y en a un certain nombre que je suis très satisfait d'avoir pu conserver sur la liste des villes monétaires; ce sont Bulla et Macomada en Numidie, Siga, Tingis, Lix et Sala en Mauritanie, villes dont mon savant devancier a le premier réussi à découvrir les noms sur les monnaies africaines. Les monnaies que, dans ce volume, on trouve classées à d'autres villes que celles qui précèdent, n'ont pas été connues de mes prédécesseurs.

Lindberg a aussi laissé des commentaires relatifs à plusieurs suites de monnaies à légendes puniques qui appartiennent à ce volume. Je n'ai pas eu l'occasion de faire usage de ces manuscrits déjà fort anciens et qui d'ailleurs contiennent des interprétations que l'auteur lui-même a abandonnées, comme on le voit par les annotations faites plus tard dans le catalogue de Falbe; toutefois j'ai jugé à propos d'en citer çà et là des notices.¹⁾ On trouvera encore indiqué, pour chaque roi et chaque ville, le classement adopté par Falbe et Lindberg ainsi que l'explication qu'ils ont donnée des légendes, comme je l'ai fait à l'égard d'autres savants. L'Annonce de cet ouvrage, publiée en 1843, en contient comme épreuve un commentaire complet des monnaies de Lix; en le rapprochant de l'article correspondant dans ce volume, on verra pour quelles raisons il n'y a pas été inséré. Quant au catalogue écrit de Falbe, je m'en suis servi pour les monnaies de la Numidie et de la Mauritanie de la même manière que pour celles des provinces précédentes; voyez les remarques faites dans les préfaces des 2 premiers volumes.

L'ouvrage de Gesenius, qui a été d'une si grande importance pour l'étude de la langue phénicienne, ne saurait, par les interprétations qu'il fournit des légendes monétaires, contribuer au juste classement des monnaies de ces deux pays; il n'y a en effet aucune de ces légendes qui ait été correctement expliquée par ce savant. Il en est autrement des articles de M. Judas sur les monnaies avec légendes puniques qui sont insérés dans la Revue numismatique française de l'année

¹⁾ On en trouvera p. 29-30, p. 47, p. 49 note 2, p. 69, p. 140 et p. 163 note 2.

1856; on y trouve rapportées à Siga et à Tingis les mêmes monnaies que Lindberg a données à ces villes, et l'on acceptera sans doute, comme je l'ai fait, les noms de Cirta, de Boncara et de Jol, qu'il a lus sur différentes monnaies. Je regrette que ces attributions soient les seules sur lesquelles je puisse être d'accord avec un savant si profondément versé dans les inscriptions phéniciennes.

En 1849, Duchalais, dans le XIX^e volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de France, a publié, sur les monnaies de la Numidie et de la Mauritanie, un mémoire qui traite des monnaies frappées par les rois antérieurs à Juba II. Dans la répartition des monnaies anépi-graphes et puniques à ces rois, je suis parvenu à d'autres résultats que ce numismate distingué; ce n'est que pour les monnaies de Jugurtha et pour une de celles qu'il a assignées à Masinissa, que j'ai été à même de me ranger de son côté, et nous différons également dans l'explication des types, surtout des têtes; il faut ajouter que Duchalais, faute de s'être occupé de l'écriture phénicienne, a rapporté aux rois de Numidie des monnaies qui ne leur appartiennent pas. Enfin les monnaies de Juba II et de Ptolémée ont été discutées par M. Berbrugger dans un mémoire sur la dernière dynastie mauritanienne, qui a paru dans la Revue africaine de 1861; je me suis aussi éloigné en plusieurs points de ce savant archéologue, spécialement en ce qui concerne les monnaies à rapporter à Cléopâtre.

Dans la description des monnaies, j'ai suivi la même méthode et employé les mêmes abréviations que dans les volumes précédents; il en a déjà été rendu compte dans les préfaces de ces volumes. Les trois espèces romaines, le denier, le quinaire et le sesterce, qui dans ce volume viennent se rattacher aux espèces grecques, sont désignées par *Den.*, *Quin.* et *Sest.*

Des gravures sur bois en assez grand nombre avaient déjà été exécutées pour le volume que je publie ici; mais beaucoup d'entre elles étant peu exactes, j'ai été contraint de les faire corriger ou de les remplacer par d'autres; de même les monnaies qui n'ont pas été connues de mes devanciers, ont donné lieu à l'exécution de nouvelles gravures.¹⁾

Copenhague. Novembre 1862.

Ludvig Müller.

1) Sur les 362 tailles en bois que contient ce volume, il y en a 120 de nouvelles; 41 ont été mises de côté.

Table des matières.

LA NUMIDIE.

	Pages.
Aperçu de l'histoire de la Numidie	1.
Aperçu des monnaies de la Numidie	5.
A. Les monnaies des rois.	
Observations sur la classification des monnaies royales en général . .	7.
Explication des monnaies avec la légende punique désignant la royauté	8.
N ^{os} 1-5. MASINISSA. (De l'an 202 à l'an 148 av. J.C.)	13.
N ^{os} 6-36. MICIPSA et ses frères. (De 148 à 118.)	16.
N ^{os} 37-42. ADHERBAL et HIEMPSAL I. (De 118 à 112.)	32.
N ^{os} 43-44. JUGURTHA. (De 118 à 106.)	34.
N ^{os} 45-49. HIEMPSAL II. (De 106 à environ 60.)	38.
HIARBAS. (De 106 à 81.)	41.
N ^{os} 50-58. JUBA I. (D'environ 60 à 46.)	42.
N ^{os} 59-61. MASINISSA. (Contemporain de Juba I.)	48.
B. Les monnaies des villes.	
N ^o 62. TABRACA et TUNIZA	52.
N ^{os} 63-65. HIPPO REGIUS et TIPASA	53.
N ^{os} 66-67. BULLA REGIA	57.
N ^{os} 68-69. SUTHUL	59.
N ^{os} 70-74. CIRTA et villes alliées	60.
N ^{os} 75-76. GAZAUPHALA	65.
N ^{os} 77-79. MACOMADA	66.
N ^{os} 80-81. SALVIANA	67.
N ^o 82. SARAI	69.
TUCCA	70.

N ^{os} 83-88. Monnaies incertaines de la Numidie	71.
Système monétaire de la Numidie	74.

LA MAURITANIE.

	Pages.
Aperçu de l'histoire de la Mauritanie	78.
Aperçu des monnaies de la Mauritanie	82.
A. Les monnaies des rois.	
Observations sur la succession des rois de la première dynastie	83.
N° 1. BOCCHUS I. (Mort après 81.)	88.
N° 2-4. BOCCHUS II. (Entre 80 et 50.)	90.
BOGUD I. (Entre 80 et 50.)	95.
N° 5-8. BOGUD II. (D'environ 50 à 38.)	95.
N° 9-14. BOCCHUS III. (D'environ 50 à 33.)	97.
N° 15-17. Interrègne entre BOCCHUS III et JUBA II.	100.
N° 18-108. JUBA II. (De 25 av. J.C. à 23 apr. J.C.)	103.
N° 109-207. PTOLEMÆUS. (De 23 à 40, apr. J.C.)	125.
B. Les monnaies des villes.	
N° 208-213. JOL, CÆSAREA	138.
SIGA	142.
N° 214. CAMARATA	142.
N° 215. TIMICI	143.
CALAMA	144.
N° 216-232. TINGIS	144.
N° 233. ZILIS	153.
N° 234-241. LIX	155.
N° 242. TAMUSIA. (THYMIATERIA.)	161.
N° 243-245. SALA	163.
N° 246-252. SEMES	164.
N° 253-254. Villes puniques incertaines	169.
N° 255-283. BABBA, colonie romaine	170.
BANASA, colonie romaine	176.

N° 284-290. Monnaies incertaines de la Mauritanie	176.
Système monétaire de la Mauritanie	180.

Table du système des monnaies d'argent de la Numidie et de la Mauritanie.	184.
Table supplémentaire aux poids des monnaies des deux pays	185.

Additions et rectifications aux trois volumes.	187.

LA NUMIDIE.

Aperçu de l'histoire du pays.

On donnait le nom de Numidie, dans l'antiquité, au pays qui était bordé à l'est par la Zeugitane, la Byzacène et les Emporia, à l'ouest, par la Mauritanie proprement dite, et qui du nord au sud s'étendait de la Méditerranée jusqu'à la Gétulie et l'intérieur de la Libye. Le fleuve de Tusca (*Zaïne*) la séparait de la Zeugitane, celui de Mulucha ou Malva (*Moulouïa*), de la Mauritanie; elle avait donc presque la même étendue que l'Algérie actuelle. Elle était divisée en deux parties, la Numidie orientale et occidentale, entre lesquelles le fleuve d'Ampsaga (*Oued-el-Kebir*) marquait la limite. Vers la fin du II^{me} siècle av. J. C. la partie occidentale fut séparée de la partie orientale et annexée à la Mauritanie; depuis ce temps elle fut regardée comme faisant partie de la Mauritanie et désignée sous ce même nom, tandis que par la *Numidie* on entendait généralement la Numidie orientale. Comme les géographes modernes, ainsi que les anciens, réunissent ordinairement la Numidie occidentale à la Mauritanie, et que la division des pays qui sert de base dans le système numismatique, est celle qui subsistait sous la domination romaine, nous avons cru devoir également réunir la Numidie occidentale à la Mauritanie, d'autant plus que cette division s'adapte le mieux à la classification des monnaies. Ce n'est donc que la Numidie orientale, la Numidie en sens limité, qui formera le sujet de cette section.¹⁾

Le pays était montagneux, des branches de l'Atlas le traversant en plusieurs directions de l'intérieur jusqu'à la côte; mais il renfermait aussi beaucoup de plaines fertiles, arrosées par des rivières et des sources, et bien propres au pâturage ainsi qu'à l'agriculture. Le nom de *Numidie* provenait de la vie nomade que menait la majeure partie des habitants; les Grecs de la Sicile, après avoir appris à les connaître pendant la guerre contre les Carthaginois, les appelèrent *Nomades*, dont les Romains firent le nom de *Numides*.

La population de la Numidie, ainsi que des autres pays de l'Afrique septentrionale à l'ouest de la Cyrénaïque, était composée d'éléments africains et asiatiques.²⁾ D'abord, les abori-

1) La Numidie orientale est décrite dans: Strabon XVII p. 832 suiv.; Méla I, 6; Pline V, 2; Ptolémée IV, 3. Parmi les ouvrages modernes, voyez surtout: Mannert Géographie trad. par Marcus liv. II ch. 1-2; D'Avesac Afrique ancienne II, p. 159 suiv. (dans l'Univers pittoresque); Ex-

ploration scient. de l'Algérie VI; Forbiger Géographie II p. 853-861; Pauly Real-Encycl. d. class. Alterthumswis-sensch. V p. 731 suiv.; Movers Phönizier II, 2, Cap. 8-10.
2) Conférer le II^{me} volume p. 1, 38 et 65.

gènes ou les Libyens proprement dits, d'un teint blanc, s'étaient mêlés, déjà dans un temps très-reculé, avec des peuples d'un teint foncé, émigrés de la haute Egypte et de l'Éthiopie.¹⁾ Le nom commun dont s'appelaient ces habitants d'origine africaine, était probablement celui de *Mazices*, nom que les auteurs anciens donnent à plusieurs tribus de la Numidie et des pays voisins.²⁾ Il y a ensuite lieu de croire qu'à une époque très-ancienne des peuplades asiatiques, traversant l'Égypte et se répandant le long de la côte africaine, sont venues s'établir parmi les indigènes du pays³⁾; mais ceux qui formaient la plus grande partie des habitants asiatiques de la Numidie, étaient les Phéniciens qui, venus les derniers et par mer, avaient fondé des colonies tant sur la côte que dans l'intérieur du pays.⁴⁾ On donnait le nom de Liby-Phéniciens à la population composée des Phéniciens et des naturels du pays.⁵⁾ De même que la plupart des villes furent bâties par les Phéniciens, ce fut aussi à ce peuple que la Numidie dut sa civilisation; leurs arts et leur culte se répandirent parmi les autres habitants, et la langue phénicienne l'emporta sur la langue libyque.⁶⁾ Le peuple que nous trouvons prédominant dans le pays au temps historique, celui qui porte proprement le nom de Numides, si l'on suit la tradition rapportée par le roi Hiempsal, était venu du sud-ouest de la Mauritanie, où il s'était formé d'une fusion des Gétuliens et des Phéniciens.⁷⁾ La tribu de ce peuple qui avait la prépondérance dans la Numidie orientale, était celle des Massyliens, d'après lesquels on nommait aussi toute cette partie de la Numidie. Il est enfin à remarquer que les habitants de la Numidie furent appelés Barbari ou Barbares par les Romains⁸⁾, et qu'en outre on leur donna plus tard le nom de Maures, désignant ainsi plus particulièrement ceux qui avaient le teint foncé.⁹⁾

L'histoire de la Numidie peut se diviser en trois parties, dont la I^{re} comprend l'époque avant le règne de Masinissa, la II^{me}, l'empire des rois numides à partir de Masinissa, la III^{me}, la domination romaine. Nous allons en donner un résumé succinct.¹⁰⁾

1) Movers Phönizier II, 2, p. 370-395. Kenrick Phœnicia p. 137.

2) Le nom *Māzices*, varié de différentes manières dans les auteurs grecs et romains, paraît être le même dont se servirent plus tard, comme de nom commun, les Berbères, leurs descendants, savoir *Mazigh*, *Amazigh*, ce qui signifie *les indépendants*. Voyez Movers Phönizier II, 2, p. 393-395. L'opinion de Mannert (Géogr. p. Marcus p. 216) qui pense que *Mauri* a été leur nom original, est peu plausible.

3) Movers (Phönizier II, 2, p. 413 suiv.) a tâché de démontrer que ces peuplades ont été des Cananéens émigrés pendant la période qui s'est écoulée entre Josué et Salomon 1400-950. Kenrick (Phœnicia p. 141-143) a énoncé l'avis qu'elles ont appartenu aux Hycsos qui vers l'an 2000 s'emparèrent de l'Égypte et en furent plus tard expulsés. D'autres auteurs, s'appuyant sur certaines traditions berbères ainsi que sur la ressemblance entre plusieurs tribus berbères et les Arabes, ont supposé qu'une émigration a été faite de l'Arabie; voyez Cless dans Pauly Real-Encycl. IV p. 1664.

4) Pour les établissements phéniciens sur la côte, voyez Movers Phönizier II, 2, p. 514-515. Dans l'intérieur du pays les villes les plus considérables d'origine phé-

nicienne, ou qui avaient au moins reçu des colons phéniciens à une époque postérieure, étaient Cirta, Capsa et Hecatompilos (Thebeste), à moins que les deux dernières villes n'en aient été qu'une seule; voy. Movers l. c. p. 116, 497 et 518 (cf. Mannert Géogr. p. Marcus p. 410-411).

5) Movers Phönizier II, 2, p. 436-437.

6) La langue libyque, étant assez pareille à la langue berbère actuelle, diffère des langues sémitiques; mais l'écriture libyque, comme on le voit par quelques inscriptions lapidaires, découvertes dans la Numidie, avait de l'affinité avec l'écriture phénicienne. Voyez: Judas Etude démonstr. p. 205 suiv., Movers Phönizier II, 2, p. 364-368.

7) Salluste Jugurtha c. 17. Cf. Movers Phönizier II, 2, p. 393, 457 et ailleurs.

8) Différentes opinions ont été énoncées sur la signification et l'origine de cette dénomination, voyez: Mannert Géogr. p. Marcus p. 245-246, Movers Phönizier II, 2, p. 390-391 et Kenrick Phœnicia p. 139-140.

9) On trouve les Numides nommés Maures par Appien, Ammien et Procope. Mannert l. c. p. 245 et Movers l. c. p. 373.

10) Voyez, sur l'histoire de la Numidie, D'Arveac Afrique ancienne II p. 201 suiv. et Lacroix Histoire de la Numidie I et III (dans l'Univers pittoresque).

I^{re} époque, avant le règne de Masinissa, 202.

On ne connaît que très-peu cette période. A mesure que Carthage s'agrandissait, les colonies phéniciennes fondées sur la côte ainsi que les tribus numides qui confinaient à son territoire, tombèrent sous sa dépendance. Le premier fait historique qui nous est rapporté, est qu'un chef numide, Narva (Naravas), porta secours à Amilcar Barca pendant la guerre que Carthage eut à soutenir avec ses troupes mercenaires (241-238).¹⁾ Du temps de la seconde guerre punique, la Numidie orientale formait un royaume, appelé royaume massylien d'après le nom de la tribu dominante, sur lequel régnait Gala (ou Gula), résidant à Cirta. Ce roi s'allia avec Carthage, tandis que le roi de la Numidie occidentale ou des Massésyliens, Syphax, prit le parti des Romains. Soutenu par des troupes carthaginoises, Gala attaqua les états de Syphax, et après plusieurs victoires remportées par son fils Masinissa, le contraignit à rester neutre. A la mort de Gala (env. 208), selon l'usage numide, ce ne fut pas son fils qui lui succéda, mais son frère Oesalcès, qui était d'un âge fort avancé et qui fut remplacé après un règne de courte durée par Capusa, son fils. Celui-ci fut tué dans une révolte d'un des dynastes numides, Mézétulus, qui se fit tuteur de son jeune fils Lacumacès. Masinissa l'emporta bientôt sur cet usurpateur, mais il fut lui-même vaincu par Syphax qui, s'étant allié avec Carthage, conquiert la Numidie orientale. Cette domination ne dura que peu de temps. Après l'arrivée de Scipion en Afrique, Masinissa, à l'aide de l'armée romaine, défit en plusieurs batailles Syphax, qui perdit son royaume en 202.

Pendant cette époque la civilisation encore très-peu avancée dont jouissait la Numidie, était toute phénicienne, et provenait soit des anciennes colonies établies dans le pays par les Phéniciens, soit de Carthage, avec laquelle plusieurs princes numides entretenaient des relations intimes.

II^{me} époque, depuis le commencement du règne de Masinissa jusqu'à la mort de Juba I, 202-46.

L'histoire de la Numidie durant cette époque nous est mieux connue à cause des guerres que firent les Romains dans cette partie de l'Afrique; mais les récits des anciens auteurs sont néanmoins insuffisants, surtout à l'égard de l'état intérieur du pays. Quant à ce qui regarde spécialement les rois, nous en ferons mention plus bas dans les commentaires des monnaies de chaque roi; nous ne donnerons ici qu'un aperçu de l'ordre de leur succession et des variations que subit l'étendue de leur royaume. Masinissa, ayant réuni en un seul état la Numidie orientale et occidentale, y ajouta encore les Emporia et la Syrtique. Ce grand empire resta dans son intégrité sous Micipsa, son fils. A la mort de celui-ci il fut divisé entre ses deux fils, Adherbal et Hiempsal (I), et Jugurtha, son neveu; mais les fils de Micipsa furent mis à mort, l'un après l'autre, par Jugurtha, qui, malgré la puissance de Rome, se maintint quelque-temps comme souverain du royaume. A la chute de Jugurtha, la Numidie occidentale, à une petite portion près, fut cédée par les Romains à Bocchus, roi de Mauritanie, et resta ensuite constamment annexée à ce pays. Hiempsal II, petit-fils d'un frère de Micipsa, fut installé roi de la Numidie orientale, de laquelle cependant on sépara la partie septentrionale, qui fut donnée à un prince de nom de Jarbas; plus tard, à la mort de celui-ci, cette partie fut également soumise à Hiempsal. Juba, son fils, prit parti contre César dans la

1) Polybe I, 78 et aill. Lacroix (Hist. de la Numidie p. 8) et Duchalais (Monnaies de la Numidie etc. p. 17) suppo-

sent que ce chef a été père de Gala, ce qui est très-douteux; cf. Cless dans Pauly Real-Encycl. V p. 740.

guerre civile de Rome, et après sa défaite à la bataille de Thapsus, le royaume numide cessa d'exister.

Les rois de Numidie régnaient sur un grand nombre de chefs de tribus, ou princes, et de villes autonomes. Les différentes peuplades indigènes, soumises au peuple numide alors dominant, avaient à leur tête des chefs qui étaient plus ou moins dépendants du roi numide et obligés de lui payer un tribut ou de lui fournir un certain contingent en cas de guerre. Il est assez souvent fait mention de ces chefs ou princes (*δυνάσται, reguli*) dans l'histoire de la Numidie. Les villes les plus considérables étaient d'anciennes colonies phéniciennes qui avaient gardé leur constitution démocratique et qui étaient gouvernées, d'après leurs propres lois, par un sénat auquel présidaient certains *senieurs* ou *premiers* (*πρῶσβύτεροι, principes*)¹⁾. Elles étaient, de différentes manières, tributaires du roi numide; la plupart lui payaient sans doute un impôt régulier (*vectigal*).²⁾ Plusieurs villes notables servaient alternativement de résidence au roi et devaient fournir à la cour une contribution particulière; au nombre de ces villes étaient Cirta, Hippo, Vacca, Thala, Zama et Bulla, qui pour cette raison étaient appelées royales (*regiæ*).³⁾ Pendant cette époque la civilisation grecque et romaine ne tarda pas à pénétrer dans la Numidie, soit par les efforts des rois dont plusieurs, comme Masinissa, Micipsa et Hiempsal II, protégeaient ou cultivaient eux-mêmes les arts et les sciences, soit par l'influence qu'exerçaient la province romaine et surtout sa capitale, la Carthage réédifiée. Mais la civilisation phénicienne, s'appuyant sur les anciennes villes, se maintenait à côté de la nouvelle, et la langue punique continuait à être celle de la cour et de la plus grande partie du peuple.⁴⁾

III^me époque, après la mort de Juba I en 46.

Après la victoire de César à Thapsus, la Numidie fut partagée entre Rome et ses alliés. La majeure partie en fut réduite en province romaine, et César en confia le gouvernement à Salluste qui la pressura; on lui donna le nom d'*Afrique nouvelle* pour la distinguer de la province qui existait déjà et qui dès lors fut appelée l'*Afrique ancienne* ou l'*Afrique proprement dite*. Le district du nord qui avait été soumis à un prince vassal de Juba, Masinissa (Manassès), fut donné à Bocchus, roi de Mauritanie, et à Sittius, partisan romain, qui avaient tous deux aidé à combattre Juba, de manière que le premier en obtint la portion occidentale, appelée plus tard

1) Ces présidents du sénat sont mentionnés à l'occasion des villes de Cirta (Tite-Live XXX, 12), de Hecatompylos ou Capsa (Diod. XXIV, Exc. de virt. p. 565, 50) et de Vacca (Salluste Jug. c. 66).

2) Les *Emporia* sont appelés *vectigalia* par Tite-Live (XXXIV, 62). Cet impôt doit sans doute être considéré comme un tribut qui a été payé au roi comme possesseur du sol, *vectigal pro solo urbis* (Justin. XIX, 1).

3) Nous trouvons rapporté dans Hirtius Bell. afr. c. 97 que la ville de Zama payait à Juba des *vectigalia regia*. Appien (VIII, 106) dit que Scipion, après la mort de Masinissa, transmit à Micipsa la possession de Cirta avec *τὰ βασιλεία*; il est assez probable qu'il faut entendre par ce mot les impôts royaux (voyez la trad. allem. par Dillenius l. c. note et Movers Phönizier II, 2, p. 460 note 120). Les villes dites royales, bien que les

rois y eussent leur palais et y prissent souvent résidence, conservèrent néanmoins leur autonomie et se trouvèrent même en rapport hostile avec les rois; voyez ce qui est raconté de Zama et de Vacca sous Jugurtha et Juba dans Salluste Jug. c. 56 et 66 et Hirtius Bell. afr. c. 91. Les rapports entre les villes numides et les rois sont traités par Movers Phönizier II, 2, p. 457-461, d'où nous avons emprunté les notices précédentes.

4) On voit par les passages dans Cicéron Verr. IV, 46 et Val. Maximus I, 1, ext. ex. 2, que Masinissa se servait de la langue punique pour des inscriptions *ex voto*. Hiempsal a écrit dans cette langue l'histoire de la Numidie (Salluste Jug. c. 17). Des stèles votives et sépulcrales avec des inscriptions puniques, datant en partie de cette époque, ont été découvertes en différents endroits de la Numidie.

Mauritania Sitifensis, et le dernier, la portion orientale avec la ville opulente de Cirta.¹⁾ Après la mort de César, Arabion, fils de Masinissa, qui s'était réfugié en Espagne chez les fils de Pompée, retourna en Afrique; il força le roi mauritanien à lui rendre le pays qui avait appartenu à son père, et il ôta la vie à Sittius, sans pouvoir cependant s'emparer du territoire de ce dernier. Dans la suite il porta secours à Sextius, gouverneur de Numidie, dans les guerres que celui-ci eut à soutenir, d'abord contre Cornuficius qui administrait l'Afrique ancienne comme préteur, puis contre Phangon qui commandait l'armée de cette province²⁾; mais ce même Sextius le fit assassiner et réunit en une même province la Numidie et l'ancienne Afrique. En 40, Sextius fut remplacé par le triumvir Lepidus, qui gouverna l'Afrique romaine en maître absolu jusqu'à l'année 36 où Octave le priva de cette dignité. Statilius Taurus fut installé à sa place préfet de la province en qualité de proconsul et l'administra jusqu'en 34.³⁾ Dion rapporte que Juba, après la bataille d'Actium, fut constitué par Octave roi de Numidie, son royaume paternel, et qu'il y régna jusqu'à ce qu'il l'échangea, en 25, contre celui de Mauritanie.⁴⁾ Après la répartition des provinces entre Auguste et le sénat, la Numidie forma une province avec l'ancienne Afrique sous le nom d'*Africa proconsularis*, administrée par un proconsul résidant à Carthage. Sous le règne de Tibère, on vit se révolter un grand nombre de peuplades numides ayant à leur tête Tacfarinas qui remporta plusieurs victoires sur l'armée romaine et infesta même les contrées orientales de la province; quatre généraux romains furent envoyés contre lui, l'un après l'autre, et ce ne fut qu'après une guerre de sept ans que cette révolte fut étouffée.⁵⁾ En 39 enfin, sous le règne de Caligula, la Numidie fut déclarée une province à part dont le gouverneur eut Cirta pour résidence.⁶⁾

Sous les premiers empereurs, une légion romaine était constamment stationnée à Lambesa; plus tard les forces militaires furent augmentées; on se servait des troupes, non seulement pour tenir en obéissance les peuples subjugués, mais aussi pour construire des routes solides entre les villes principales. Beaucoup de colonies romaines, tant civiles que militaires, furent fondées en divers endroits.⁷⁾ Par l'influence de ces colonies la civilisation romaine se répandit peu à peu sur le pays; mais l'ancienne civilisation phénicienne se conserva long temps à côté d'elle; même au V^me siècle, comme Saint-Augustin nous l'apprend, la langue punique était la langue prédominante tant dans les villes de l'intérieur que parmi les paysans, et on la comprenait encore dans les villes maritimes.⁸⁾

Aperçu des monnaies de la Numidie.

Nous donnerons un aperçu succinct des monnaies frappées dans la Numidie orientale, en anticipant sur les résultats des recherches suivantes.

1) Voyez plus bas sous les monnaies de Masinissa et de Cirta.

2) Appien Bell. civ. IV, 53-56; V, 26.

3) Voir Pauly Real-Encycl. VI p. 1401, s.

4) Dio Cassius LI, 15. Conférer, sur ce rapport de Dion, l'article de Juba II, sous la Mauritanie.

5) Voir Pauly Real-Encycl. VI, 2, p. 1565-67. Conférer le II^me volume p. 158.

6) Becker Römische Alterth. III, 1, p. 229 note 80.

7) On en connaît dix-huit (énumérées dans Becker Röm. Alterth. III, 1, p. 230 note 83), établies pour la plupart

sous le règne de Hadrien (cf. Zumpt Comm. epigr. p. 422-424).

8) Les passages des oeuvres de Saint-Augustin d'où l'on peut tirer cette conclusion, sont cités par Movers Phönizier II, 2, p. 440-441. Les stèles votives ou funéraires, portant des inscriptions puniques, qu'on a découvertes dans la Numidie, appartiennent en partie à l'époque romaine; aussi les actes de l'église et les martyrologes de la Numidie présentent-ils beaucoup de noms propres puniques.

Les monnaies numides se divisent en deux classes, celles émises par les rois et destinées pour tout le royaume, et celles frappées par les villes autonomes, qui n'ont sans doute servi qu'à une circulation locale. Les monnaies des rois, étant les plus anciennes ainsi que les plus nombreuses, doivent former la première classe.

Les monnaies royales ont été frappées de trois métaux¹⁾; on en connaît beaucoup d'espèces en argent et en bronze, mais seulement une en or. Elles sont en grande partie inscrites en punique; quelques-unes, frappées par Juba, portent encore une inscription latine, ajoutée à la punique. Les monnaies des premiers rois sont pour la plupart anépigraphes. On n'a pas marqué les monnaies du nom du roi avant le règne de Juba. Sur les monnaies de ce dernier roi et sur une seule pièce antérieure (n° 19) est inscrit un mot punique indiquant l'autorité royale. Du reste on n'y trouve que des lettres isolées ou des couples de lettres qui désignent probablement des chefs soumis ou des magistrats royaux, et non des villes. Les caractères inscrits sur les monnaies des rois avant Juba appartiennent à l'écriture ancienne ou normale, appelée quelquefois carthaginoise ou zeugitanienne; les monnaies de Juba portent seules l'écriture postérieure et dégradée, à laquelle on a donnée les noms de numide, liby-phénicienne, néo-phénicienne ou néo-punique.²⁾ Les monnaies royales ont toutes sur la face une tête qui le plus souvent, à ce qu'il semble, représente le roi. Pour l'empreinte du revers, les monnaies des premiers rois se rattachent aux monnaies carthagoises, alors en cours dans la Numidie; les types prédominants des rois suivants sont le cheval, l'éléphant et la tête de l'Afrique, tous d'une signification nationale. L'atelier principal des monnaies royales a sans doute été établi dans la ville de Cirta, capitale et résidence ordinaire des rois. Les monnaies d'argent et la pièce d'or ont été frappées d'après l'ancien système phénicien jusqu'à la chute de Jugurtha, mais sous les deux derniers rois suivant le système romain.

Les monnaies des villes, dites monnaies autonomes, ne sont qu'en bronze. Elles portent le nom de la ville inscrit en phénicien, quelquefois les noms de deux ou trois villes alliées, mais pas de noms de magistrats. L'écriture sur les monnaies de Tabraca et Tuniza, Bulla regia, Suthul, Salviana et Saraï, est celle de l'ancienne époque; les monnaies de Cirta, Hippo et Tipasa, Gazau-phala et Macomada présentent l'écriture nouvelle; comme la première est celle des monnaies royales avant Juba, et la dernière celle employée sur les monnaies de ce roi, on peut en conclure que les monnaies des villes que nous avons nommées en premier lieu, ont été frappées avant le temps de Juba, les autres sous son règne ou après sa mort. Les villes précitées dont les monnaies sont inscrites en caractères normaux, sont, après Carthage, les premières villes puniques qui aient frappé monnaie en Afrique, car les monnaies puniques émises par les villes des autres provinces portent toutes l'écriture dégradée. Aucune monnaie de cette classe n'est sans doute antérieure à l'époque de Micipsa. Quelques-unes ont pu être frappées sous la domination romaine; mais il n'est guère probable qu'elles dépassent l'époque de la république, puisqu'on n'y rencontre ni la tête ni le nom d'aucun empereur, comme sur les monnaies puniques de plusieurs villes de la Syrtique et de la Byzacène. Quant aux types monétaires, on rencontre surtout les têtes de diverses divinités puniques et au revers le cheval et le symbole de la lune; la tête du génie de la ville figure sur les monnaies qui sont les dernières en date. La Numidie n'offre qu'une seule pièce coloniale, sortie de Cirta.

1) Peut-être encore de plomb; voyez plus bas sous Micipsa.

2) Nous nous servirons de la dernière dénomination qui nous paraît préférable.

A.

Les monnaies des rois.

Observations sur la classification des monnaies royales en général.

Pendant longtemps on n'a pas classé de monnaies sous les rois de Numidie et de Mauritanie avant Juba I et le dernier Bocchus ou Bogud. Ce n'est que dans le supplément de son ouvrage que Mionnet a décrit un certain nombre de monnaies sous le titre de *Rois incertains de la Numidie ou de la Mauritanie*. Pendant les derniers temps Duchalais¹⁾, le duc de Luynes²⁾ et Scott³⁾ ont attribué différentes monnaies à certains rois antérieurs à Juba; mais plus tard plusieurs de ces mêmes monnaies ont été assignées à des villes africaines par M. Judas⁴⁾, et récemment M. Mommsen a énoncé l'opinion que Juba I est le premier des rois qui ait frappé monnaie.⁵⁾

On arrive facilement à se persuader que les séries monétaires rapportées dans ce volume aux rois de la Numidie et de la Mauritanie avant l'époque de Juba I, appartiennent à l'Afrique; l'écriture punique, les types et la fabrique en sont la preuve. Il y a ensuite tout lieu de croire qu'elles n'ont été frappées ni par Carthage ni par d'autres villes. Les monnaies nombreuses de l'Etat carthaginois, frappées en Afrique, ont une empreinte constante, forment un tout étroitement cohérent, et la seule tête qu'on y rencontre, est celle de la déesse couronnée d'épis; mais les monnaies dont il s'agit ici, n'offrent pas cette tête, mais d'autres têtes, et portent aussi au revers plusieurs types étrangers à Carthage. On trouve de plus, sur ces monnaies, différentes têtes qui, à en juger par la physionomie individuelle et par les insignes ajoutés, paraissent être des portraits de rois, et l'on y rencontre plusieurs fois une légende relative à la royauté; les monnaies, offrant ces indices, entraînent après elles les autres, et l'on arrive ainsi à se convaincre que ce n'est pas aux villes qu'appartiennent ces séries, mais qu'il faut les rapporter aux rois qui régnaient sur les pays puniques non soumis à l'Etat carthaginois, et qui, après la chute de Carthage, restèrent seuls maîtres dans la partie du nord de l'Afrique qui avait échappé à la domination de Rome. Il y a une autre considération qui vient encore appuyer ce classement. Il n'existe aucune monnaie d'argent que l'on soit obligé, ou à cause de la légende, ou par une autre raison quelconque, d'attribuer à une ville numide ou mauritanienne⁶⁾, tandis qu'on possède des monnaies de bronze en assez grand nombre offrant les noms certains de villes, et des monnaies d'argent frappées par Juba I et Bogud II; il serait étrange que les villes eussent inscrit leurs noms uniquement sur les monnaies de bronze et non sur celles d'argent, ou que les unes eussent frappé exclusivement des monnaies en bronze marquées du nom entier de la ville, les autres exclusivement des monnaies en argent anonymes ou marquées des initiales seules; on est donc amené à croire que les monnaies d'argent appartiennent aux rois et non aux villes, de sorte que les villes n'ont fait fabriquer que des monnaies de bronze pour une circulation locale, et que l'émission de monnaies d'argent a été réservée aux rois.

1) Mémoire sur les monnaies antiques frappées dans la Numidie et dans la Mauritanie, publié en 1849 dans le XIX volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de France.

2) Revue num. fr. XV (1850) p. 312 suiv.

3) Num. Chronicle XV (1852) p. 82 suiv.

4) Revue num. fr., nouv. série I (1856) p. 225 et p. 391 suiv.

5) Geschichte des römischen Münzwesens (1860) p. 672.


6) Sauf les monnaies de Carthage, il n'existe qu'une seule pièce d'argent africaine, frappée par une ville, savoir un denier de Leptis, probablement de l'époque d'Auguste (Vol. II p. 5 et 14).

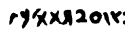
Quant à la répartition des monnaies sous chacun des rois en particulier, elle est à la vérité difficile; comme les noms des rois n'y sont pas inscrits et que leurs portraits ne nous sont pas d'ailleurs connus, on n'est pas à même de donner des arguments décisifs pour le classement de telles monnaies à tel roi; mais il ne manque pas de moyens à l'aide desquels, à ce que nous croyons, on pourra parvenir à un certain degré de probabilité dans cette question.

Deux séries de monnaies nous offrent des points de départ assez sûrs; ce sont celles de Carthage et de Juba. On est d'abord autorisé à croire que les suites qui se rapprochent le plus de ces deux séries, appartiennent à la Numidie, et que celles qui s'en éloignent le plus, doivent leur origine à la Mauritanie. Ensuite, quant aux monnaies de la dynastie numide, il y a toute raison pour supposer que celles qui ressemblent aux monnaies carthaginoises, ont été frappées par les rois qui régnaient à l'époque où existait Carthage ou immédiatement après sa destruction, pendant que les monnaies de cet Etat circulaient en Afrique, et que les monnaies qui ont de l'affinité avec celles de Juba, datent d'une époque très peu antérieure au règne de ce roi, d'où il s'ensuit que les monnaies restantes appartiennent aux rois qui ont régné dans l'intervalle. Ce sont les types, le style du travail et l'écriture, dont il faut faire la comparaison, et encore le pied des monnaies d'argent qui sont réglées d'après deux systèmes, le phénicien, provenant de Carthage, et le romain. Il paraît naturel que ces deux systèmes ont été employés l'un après l'autre, de sorte que l'usage du système phénicien a cessé lorsque le système romain a été introduit; aussi, en examinant les monnaies, trouve-t-on que celles qui, à en juger par les autres indices, ont été frappées avant ou sous Jugurtha, appartiennent au système phénicien, et les autres, au système romain, d'où il est permis de conclure que c'est après la chute de Jugurtha que l'ancien système monétaire a fait place au romain, ce qui est bien d'accord avec les faits historiques. Il y a enfin quelques considérations spéciales, comme on le verra plus bas, qui viennent à l'appui du classement de certaines monnaies à certains rois. Par la voie que nous avons indiquée, on parvient à former une série de monnaies royales bien cohérente et conforme à la série des rois connus par l'histoire, tant pour la Numidie que pour la Mauritanie.

Explication des monnaies avec la légende punique désignant la royauté.

Un certain nombre des monnaies de la Numidie ainsi que de la Mauritanie portent une légende dont la dernière partie fournit un mot qui a le sens incontestable de *royauté* ou *roi*; tous les savants sont d'accord, tant pour la lecture que pour la signification de ce mot. Néanmoins cette classe de monnaies est sujette à des explications bien différentes. Comme les monnaies inscrites ainsi doivent toutes être expliquées d'une manière analogue, et que les unes servent à éclaircir les autres, nous jugeons à propos de les considérer dans leur ensemble. Nous commencerons par donner une liste de ces monnaies, en y ajoutant les noms des rois sous lesquels nous les classons.

1. Tête barbue et aurée, avec un sceptre. R.  (הממלכת ...?). Cheval marchant; au fond, un sceptre. Æ. 10. (Micipsa.)

2. REX IVBA. Buste du roi. Buste de la Victoire. R.  (יובעי הממלכת). Temple. Cheval courant. R. 4 & 2½. (Juba I.)

3. Tête d'Ammon. Tête de l'Afrique. Temple. R. אגאאא זבובא (שׁיובעׁי הממלכׁת).
Eléphant. Lion. Palais. Æ. 11-5. (Juba I.)
4. נצצ (ממלכׁת). Tête incertaine. R. -נצצ (משחנצן). Epi et grappe de raisin,
dans une couronne. Æ. 5. (Masinissa, contemporain de Juba I.)
5. Tête imberbe diadémée. R. נצצאאא (וגמכר הממלכׁת?). Cheval courant. R. 6½.
(Roi de Mauritanie avant le dernier Bocchus.)
6. Tête barbue diadémée. Tête barbue nue. R. נצצאאא (ספק הממלכׁת). Cavalier
galopant. Æ. 7-5. (Roi de Mauritanie avant le dernier Bocchus.)
7. נצצאאא (בקש הממלכׁת). Tête barbue. R. אאא (שמש). Un astre entre un
épi et une grappe de raisin. Æ. 3. (Le dernier Bocchus, à Semes.)
8. נצצאאא (הקנו הממלכׁת?). Tête de l'Afrique. R. SOSI F D D. Tête de
Janus. Æ. 7. (Interrègne entre le dernier Bocchus et Juba II.)

Le mot en question, comme on le voit, est écrit הממלכׁת sur tous les n^{os}, sauf le n^o 4 qui porte ממלכׁת; il est tracé en caractères anciens sur les n^{os} 1, 5 et 6, en caractères néopuniques sur les autres. Quant à la première partie de la légende, elle a été correctement lue sur les n^{os} 2-4 et 6-7; sur le n^o 1 elle est indéchiffrable, et sur les n^{os} 6 et 8 les lettres peuvent en être différemment transcrites.

Nous donnerons d'abord un résumé des différentes explications, en faisant remarquer ce qu'on peut objecter à chacune d'elles¹⁾; ensuite nous exposerons les motifs de l'explication que nous croyons devoir soutenir.

Le *he* de forme altérée qu'on voit sur les monnaies de Juba, fut pris longtemps, à tort, pour un *resch*; on lisait donc רם מלכׁת, ce que Gesenius a traduit par *alta sedes imperii*, MM. De Saulcy, Judas et Lindberg par *princeps regni*. Dans la suite, séduit par cette lecture, Lindberg a lu sur le n^o 5: אגמן דהממלכׁת, sur les variantes du n^o 6: לואק-, איק-, לואק-, sur le n^o 7: איק שחממלכׁת, et a assigné à toutes ces légendes une signification appellative, analogue à celle que lui offraient les monnaies de Juba, savoir: *praefectus*, *princeps* ou *principis regni*.²⁾ Mais les caractères qui sur ces n^{os} précèdent le mot הממלכׁת, ne peuvent être transcrits comme l'a fait Lindberg. Toutes ces interprétations étant basées sur une fausse lecture, nous ne nous y arrêtons pas.

Dans les derniers temps, on a expliqué ces légendes monétaires de trois manières différentes.

D'abord, prenant le mot הממלכׁת dans le sens de royaume et regardant le mot précédent comme le nom propre d'un roi ou d'un prince, on a lié grammaticalement l'un avec l'autre. C'est ainsi que M. De Saulcy rend la légende des n^{os} 2 et 3 à Juba la royauté, et celle du n^o 6, où il lit באק, à Bocchus l'empire. Le duc de Luynes traduit d'une manière pareille la légende du n^o 2 par *Jubæ regnum*, celle du n^o 3 par *Jubæ regni*, celle du n^o 5, lisant המוד, par *Hamudis imperium*, et celle du n^o 6 par *Syphacis regnum*. Selon cette manière de voir, les monnaies qui ne portent pas

1) Nous reviendrons plus bas, dans les commentaires des monnaies, sur ces explications.

2) Ces interprétations sont exposées dans un manuscrit

laissé par Lindberg, qui a été rédigé avant que la juste valeur du caractère *he* ait été reconnue par M. De Saulcy.

les noms des rois connus par l'histoire, ont été frappées par des princes inconnus dont l'empire ou le titre a été désigné par le mot punique הממלכה. Cette explication soulève plusieurs objections. Il y a d'abord une raison grammaticale qui empêche de l'admettre; une inversion qui place le mot au génitif avant celui qui le régit, ou le régime avant le sujet, n'est en effet guère en harmonie avec le caractère des langues sémitiques. Il faut en outre y ajouter une considération historique. Durant la période à laquelle appartiennent ces monnaies, la Numidie et la Mauritanie n'étaient point morcelées en petits Etats gouvernés par des princes indépendants, mais la partie de l'Afrique dont il peut être ici question, depuis les Syrtes jusqu'à l'océan atlantique, tant qu'elle ne fut soumise ni à Carthage ni plus tard à Rome, formait deux ou trois grands royaumes dont un seulement, le numide, fut à certaines époques divisé en plusieurs parties. On connaît par l'histoire tous les rois qui ont régné dans la Numidie à partir de Gala; quant à la Mauritanie, bien que les données historiques soient incomplètes et embrouillées, il est pourtant permis d'en déduire que pendant l'époque dont il s'agit, elle n'a pas formé plus de deux royaumes, et que les maîtres de ces royaumes n'ont porté d'autres noms que ceux de Bocchus et de Bogud. Mais parmi les noms inscrits sur ces monnaies plusieurs ne peuvent indiquer aucun de ces rois. Il faudrait donc admettre que les noms qui ne sont pas ceux des souverains connus, ont appartenu à des sous-rois ou princes vassaux dont l'histoire ne nous a pas conservé les noms; mais il ne paraît point probable que de tels princes aient désigné leur dignité ou leur empire par le même titre dont se servaient les rois suzerains. Il est enfin à remarquer qu'on ne saurait appliquer l'interprétation proposée à la légende du n° 8, qui au revers porte le nom d'un magistrat romain et la signature du sénat d'une ville.

M. Judas est d'avis que la première partie des légendes présente des noms de villes, et que dans la dernière partie ces villes sont désignées comme royales, surnom commun à plusieurs villes de la Numidie.¹⁾ Rejetant l'explication précédente par la raison grammaticale que nous venons d'indiquer, par l'impossibilité de trouver un nom de roi répondant à celui du n° 5 et par la difficulté que présente la pièce punico-romaine n° 8, ce savant renvoie à quelques passages de l'Ancien Testament où הממלכה se rencontre comme épithète signifiant *royale* après עיר *ville*, et, par différentes analogies et plusieurs rapprochements que lui suggèrent son génie inventif et sa profonde connaissance des langues sémitiques, il tâche de démontrer: que les n° 2-3 portent le nom de Hippo regius ou d'une autre ville dont le nom se rapproche de celui de Juba; que le n° 5, sur lequel il lit חמוד, appartient à Thimida regia ou Ammædara; que le n° 6 fournit le nom d'une ville de la Byzacène ou de la Mauritanie nommée Sphacus; enfin, que le n° 8, dont il croit que la légende est רקנה, a été frappé par la ville de Junca ou Juca de la Byzacène. Cette explication, quelque ingénieuse et savante qu'elle soit, ne peut pas être adoptée. Personne, à ce que nous croyons, ne sera enclin à admettre que sur les monnaies bilingues de Juba la légende punique, offrant un parallélisme si évident avec la légende latine, ne renferme pas le nom de Juba, mais celui d'une ville. Il est douteux qu'on puisse lire les caractères inscrits sur les n° 5 et 8 comme l'a fait M. Judas; mais quand même cette lecture serait juste, on trouvera probablement que les noms de villes proposés diffèrent beaucoup des légendes monétaires; aussi ce n'est qu'en hésitant que M. Judas lui-même y a recouru. Plusieurs de ces villes ne sont connues que par des actes

1) Revue num. fr. 1856 p.110-124.

ecclésiastiques ou par des auteurs d'une époque très-récente. Enfin, sur le n° 7 הממלכה est précédé d'un nom qu'on ne peut se refuser de prendre pour celui de Bocchus, et cette même pièce porte au revers une légende qui sans aucun doute désigne une ville.

Movers enfin a donné au mot הממלכה la signification de monnaie du royaume, en le regardant comme composé de המ et de מלכה; il traduit l'inscription sur les monnaies de Juba: *Juba* ou *Jubæ. Moneta regni.*¹⁾ Le savant allemand suppose que המ provient, par contraction, de המה signifiant *moneta*, de הלם, *tudit, ferit*; il renvoie à l'élosion de la lettre *lamed* au milieu de mots qu'on rencontre quelquefois dans la langue phénicienne, ainsi qu'à l'emploi du mot מהלם qui offre le même sens sur les monnaies de Gades.²⁾ Plusieurs circonstances parlent en faveur de cette explication. Les monnaies de Lix et de Gades présentent deux mots qui ont le sens incontestable de *monnaie*.³⁾ Dans Ezéchiel VII, 11, on rencontre le mot המ ayant sans doute la signification de *opes*.⁴⁾ En adoptant cette opinion on évite les difficultés linguistique et historique auxquelles est sujette l'explication que nous avons citée en premier lieu. Cependant, nous croyons qu'il n'est pas nécessaire d'attribuer à la première syllabe du mot הממלכה la valeur de *monnaie*, et qu'on peut très-bien conserver l'interprétation de ce mot qui est la plus usitée et la plus simple, en le prenant pour un substantif avec l'article, sans s'engager dans les difficultés que présentent les deux premières explications.

Le mot punique dont il s'agit, correspond aux mots hébreux מַמְלָכָה et מַמְלָכוּת, qui ont le sens abstrait de *royauté* ou *royaume*; il se rencontre plusieurs fois dans l'inscription phénicienne qui décore le sarcophage d'Esmunazar, roi de Sidon, où il peut être pris dans le même sens⁵⁾. Plusieurs savants⁶⁾ ont cependant été d'avis qu'on est autorisé à attribuer le sens circonscrit de *roi*, tant aux mots hébreux de quelques passages de l'Ancien Testament, qu'au mot phénicien dans l'inscription funéraire d'Esmunazar⁷⁾, et M. Levy, faisant observer que la langue néo-punique a en général une certaine tendance à préférer l'emploi des mots abstraits à celui des mots concrets, croit que sur les monnaies africaines le mot en question peut être accepté dans la signification de *roi*.⁸⁾ D'un côté, il faut convenir qu'un tel usage est d'accord avec l'esprit des langues sémitiques, et dans le texte phénicien précité, ainsi que dans quelques endroits du Vieux Testament, on peut bien substituer le sens de *roi* à celui de *royaume*; la signification de *roi* semble aussi être confirmée par les monnaies de Juba, où la légende punique, si l'on rend ainsi le mot הממלכה, correspond exactement à la légende latine. D'un autre côté, l'emploi d'un mot abstrait au lieu d'un mot concret parait singulier dans l'empreinte monétaire; nous ne comprenons pas bien, qu'en voulant désigner le titre de *roi*, on ne se soit par servi du nom usuel מלך, nom que l'on rencontre souvent sur les monnaies des rois de la Phénicie. Quoi qu'il en soit, rien ne nous oblige à lier le mot הממלכה avec le nom précédent sur les monnaies en que-

1) Phönizier II, 2, p. 507 note 161.

2) Conférez Movers Phönizien dans Allg. Encycl. S. III Th. 24 p. 438 note 56, où l'on trouve cependant une autre explication du mot מלכה, abandonnée plus tard par l'auteur lui-même.

3) Voyez plus bas sous les monnaies de Lix.

4) C'est M. Judas (l. c. p. 114), qui a dirigé l'attention sur l'emploi de ce mot dans Ezéchiel.

5) Le duc de Luynes, dans son Mémoire sur cette in-

scription funéraire, le traduit par *imperium* (p. 17 et ailleurs).

6) P. ex. Bargès dans son Mémoire sur ce monument p. 16 et Munk dans le Journal asiat. V^{me} série T. VII p. 297.

7) Du côté opposé M. Judas a tâché de démontrer qu'il ne faut point donner la signification de *roi* au mot ממלכה, ni en hébreu, ni en phénicien; voyez la Revue l. c. p. 116 note.

8) Phön. Studien I p. 27 note I et II p. 89-90.

stion; on peut bien l'isoler et le considérer comme un mot employé pour indiquer que la monnaie a été destinée pour tout le royaume, ou que c'est par l'autorité du roi qu'elle a été frappée. Une telle inscription a dû servir à faire distinguer les monnaies royales d'avec les monnaies des villes n'ayant qu'une circulation locale; sur ces dernières on trouve quelquefois des inscriptions que l'on peut regarder comme opposées à הממלכה, savoir בעל et מבעל, et auxquelles il est permis de donner la signification de *sénat* ou *cité* et *par les citoyens*.¹⁾ Il est aussi possible que les monnaies de ce genre aient été destinées au paiement des impôts royaux.²⁾ Sur les monnaies de Juba הממלכה se rapporte au royaume de Numidie et sur celles de Bocchus III (n° 7), à celui de Mauritanie, sans que le nom du royaume soit ajouté; il est donc permis de le prendre également dans ce sens sur les autres monnaies³⁾; c'est ainsi que dans l'histoire de la guerre africaine attribuée à Hirtius on trouve le mot *regnum*, sans aucune addition, employé pour indiquer le royaume de Numidie.⁴⁾ Il s'ensuit que le nom propre ajouté, là où il n'est pas celui d'un roi de Numidie ou de Mauritanie, désigne un personnage qui a été autorisé par le roi à frapper les monnaies royales, et qui a pu être soit un chef ou prince soumis au roi, soit un préfet royal d'un certain district, soit le trésorier du roi (*gazophylax*)⁵⁾. Cependant, ce n'est pas à une époque quelconque que les monnaies royales ont été marquées tantôt du nom du roi, tantôt de celui d'un préfet ou d'un trésorier. Juba I et Bocchus III sont les seuls rois dont on trouve les noms sur les monnaies de cette classe, car les noms des n° 4 et 6, qui sans doute répondent à *Masinissa* et à *Syphax*, ne désignent pas les deux rois célèbres du III^e siècle, comme nous tâcherons de le démontrer plus bas; avant les deux rois sus-nommés, c'est à dire avant le milieu du dernier siècle avant notre ère, on ne rencontre pas de nom de roi sur les monnaies. Les monnaies des n° 1, 5 et 6, qui portent d'autres noms, ont été frappées, selon différents indices, avant cette époque; on peut en tirer la conséquence qu'il a été d'usage alors que les monnaies inscrites הממלכה fussent marquées du nom de celui qui les avait frappées avec l'autorisation du roi, et que cet usage a cessé dès que le nom du roi lui-même a été gravé sur la monnaie. Quant à la monnaie punico-romaine n° 8, elle a sans doute été frappée à l'époque qui suivit immédiatement la mort de Bocchus III et pendant laquelle Octave laissa vacant le trône de Mauritanie.⁶⁾ Il faut enfin observer que la circonstance que le mot ממלכה est placé seul sur la face du n° 4, est entièrement d'accord avec l'explication que nous venons de soutenir.

On connaît des monnaies d'autres pays qui portent de même une inscription indiquant l'autorité royale, sans le nom du roi. C'est ainsi que sur les monnaies frappées par les rois de la Phénicie on trouve souvent la légende מלך sans addition du nom du roi⁷⁾, et même sans que celui du peuple ou de l'empire y soit ajouté.⁸⁾ Il y a ensuite une série de monnaies en bronze, frappées par les rois de Macédoine, depuis la mort d'Alexandre le Grand jusqu'à Persée, lesquelles

1) Dans le dernier temps on a assigné à ces légendes la signification de *monnaie*; sous les monnaies de Tingis et de Lix nous tâcherons de démontrer que l'interprétation citée ci-dessus est préférable.

2) Conférer plus haut p. 4 notes 2 et 3.

3) Pour le n° 4 seul on peut douter que ממלכה désigne le grand royaume numide, parce que le mot est sans l'article et qu'il n'est pas certain si Masinissa a été un prince indépendant ou un vassal de Juba. Voir plus bas.

4) Bell. afr. c. 92; *equites regni* en maints endroits. Conférer Movers l. c.

5) Dans les provinces de la Perse, à ce qu'il semble, il y avait de tels trésoriers du grand roi, chargés de la fabrication des monnaies. Lassen dans Allg. Encycl. S. III Th. XVII p. 380. Blau De numis Achæmenidarum p. 4.

6) Conférer plus bas les commentaires de cette monnaie.

7) Luyens Num. des Satrapies et de la Phénicie p. 69-82.

8) Luyens l. c. p. 69 n° 3, cf. p. 72.

sont inscrites ΒΑΣΙΛΕΩΣ, ΒΑΣΙ ou ΒΑ, mais sans présenter le nom du roi.¹⁾ De même quelques petits bronzes aux types ptoléméens portent les lettres ΒΑ seules, et un didrachme aux types cyréniens, l'inscription ΒΑΣΙ, mais non le nom de Ptolémée qui les a fait frapper.²⁾

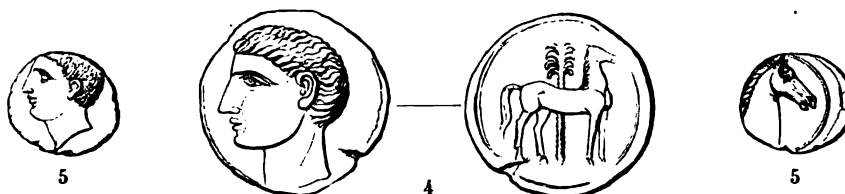
MASINISSA.

(De l'an 202 à l'an 148.)

1. Tête de Masinissa, imberbe et nue, à g. Grenetis. R. Cheval debout à dr.; au fond, un palmier. Grenetis. R. 6. 2 Dr. phén. 7,50—7,02 gr.³⁾
2. Même tête à traits âgés. Grenetis. R. Même revers. R. 5. 2 Dr. phén. 6,54 gr.⁴⁾
3. Autre semblable, avec la lettre α (α) au revers. R. 5. 2 Dr. phén. 6,77 gr.⁵⁾



4. La même tête qu'au n° 1. R. Le même cheval auprès du palmier. Æ. 6.⁶⁾
5. Même tête à g. R. Buste de cheval à dr. Filet au pourtour. Æ. 2½. 2,1 gr.⁷⁾



Masinissa, fils de Gala, roi des Massyliens, fut élevé à Carthage, où Sophonisbe, fille d'Asdrubal lui fut promise en mariage. Dans la guerre que soutint son père contre Syphax, roi des Massésyliens et allié de Rome, il était à la tête de l'armée numide et remporta plusieurs victoires; puis il passa en Espagne à la tête des troupes auxiliaires qui, à la demande de Carthage, y furent envoyées pour combattre les Romains. Mais la bonne intelligence qui régnait entre Masinissa et les Carthaginois, ne fut pas de longue durée; Carthage réussit à attirer Syphax dans son parti en lui donnant Sophonisbe en mariage, et Masinissa, de son côté, conclut un traité secret avec Scipion en Espagne. Après la mort de Gala, Mézétulus ayant usurpé la régence sous le titre de tuteur de l'héritier mineur du trône, Masinissa retourna en Afrique pour reconquérir le royaume de son père. Il l'emporta sur Mézétulus; mais Syphax l'ayant attaqué à l'instigation d'Asdrubal, il fut obligé de céder aux forces supérieures de son rival et se vit chassé de ses Etats. Lorsque Scipion, en 204, débarqua sur la côte de l'Afrique, Masinissa s'attacha à ce général; il

1) L. Müller Num. d'Alexandre le Grand p. 23-26.

2) Voyez le 1er volume p. 143.

3) Cab. de Paris (Mionnet S. I p. 412 n° 349; Duchalais Monn. de la Numidie etc Extr. p. 20 n° 4); coll. de Rollin (2 ex.).

4) Cab. de Vienne (Cat. mus. Vind. I p. 37 n° 14). Cette pièce

a peut-être porté la même lettre que la suivante.

5) Cab. de Copenhague.

6) Coll. de feu M. Mark, consul anglais à Malaga. Cat. de la coll. de la Torre n° 1489 et 1490.

7) Cab. de Copenhague.

obtint le secours de l'armée romaine et vainquit plusieurs fois Asdrubal et Syphax; ce dernier fut enfin fait prisonnier dans une bataille décisive, et Masinissa entra vainqueur dans Cirta, la capitale, en 202. Il y épousa Sophonisbe, l'amour de sa jeunesse; mais ne pouvant se soustraire à la sommation de Scipion de la livrer aux Romains, il la sacrifia en lui présentant une coupe de poison, qu'elle vida volontairement. Le sénat de Rome envoya à Masinissa les insignes de la royauté, et dans le traité de paix que les Carthaginois furent contraints de conclure après la défaite d'Annibal à Zama, les intérêts de Masinissa ne furent pas oubliés. Dans la suite Masinissa conquiert toute la Numidie occidentale, où Vermina, fils de Syphax, s'efforça en vain de lui résister, et se fiant à la protection des Romains, il fit peu à peu occuper par ses troupes des parties considérables du territoire carthaginois, savoir le terrain fertile de *Megala Pedia*, entre les rivières de Tusca et de Bagradas, avec 50 villes, et le littoral de la petite Syrte appelé *Emporia*, qui était d'un riche revenu; il s'empara même de la ville de Leptis, à la frontière orientale de la Syrte. ¹⁾ Ce fut en vain que les Carthaginois, auxquels il avait été interdit dans le traité de paix de se défendre par la voie des armes, implorèrent la médiation et l'arbitrage du sénat romain. Enfin, en 150, le long conflit entre Masinissa et Carthage se termina par une guerre. Les Carthaginois furent vaincus. Masinissa ne fut cependant pas témoin de la destruction de Carthage; en 148 il mourut nonagénaire à Cirta, après avoir fondé un royaume qui s'étendait depuis la Mauritanie occidentale jusqu'à la Cyrénaïque. Ce roi imprima un grand développement à la civilisation des Numides et à la prospérité du pays, soit en transformant en agriculteurs les tribus nomades et en fondant des villes dans l'intérieur, soit en fertilisant des contrées stériles et en exterminant les bêtes féroces. Quant à ses qualités personnelles, il était richement doué par la nature, et son esprit était porté vers les plus grandes entreprises ²⁾. Les anciens auteurs célèbrent sa finesse politique, sa bravoure, sa vigueur, sa persévérance, sa frugalité; mais ses grandes qualités furent ternies par un désir immodéré de domination et de gloire. Il était également très instruit et fit donner à ses fils et à ses petits-fils une éducation soignée. ³⁾

Les monnaies précédentes ont été classées à Panorme ou à Carthage ⁴⁾; dans le catalogue de Falbe elles sont décrites sous la rubrique de Carthage. Il est hors de doute qu'elles appartiennent à l'Afrique punique et non à Panorme; le style du travail est tout africain et non sicilien, et les monnaies d'argent sont réglées d'après le système phénicien, qui était le plus usité en Afrique, tandis qu'on ne s'en servait guère en Sicile. ⁵⁾ Quant à Carthage, la tête empêche d'attribuer les monnaies à cet Etat; elle nous présente évidemment un portrait; c'est ce que l'on voit par la physionomie individuelle, par les traits tantôt jeunes, tantôt âgés, par les cheveux courts et régulièrement coupés ⁶⁾; mais un portrait d'homme n'a pu avoir place sur les monnaies de la république carthaginoise.

1) Voyez le II^me volume p. 8 note 6.

2) Voici ce que Tite-Live (XXIV, 49) dit de Masinissa ayant 17 ans: *juvenem ea indole, ut jam tum adpareret, latius regnum opulentiusque, quam accepisset, facturum.*

3) Voyez, sur la vie de Masinissa: Visconti Iconogr. gr. III p. 284 suiv.; Mannert Géogr. par Marcus p. 272 suiv.; Lacroix Hist. de la Numidie (dans l'Univers pitt.) p. 10-25; Cless dans Pauly Real-Encycl. IV p. 1608 suiv. Pour les variantes et l'étymologie du nom *Masinissa*, voyez Pauly l. c. p. 1608 note et plus bas sous son homonyme, vassal

de Juba.

4) Voyez II. cc. p. 13 notes 3, 4 et 6.

5) Voyez le volume II p. 106. Les monnaies classées sous la Sicile dans l'ouvrage de M. Vasques Queipo (Tables XVIII et XIX, p. 74 s.), qui sont assignées au système phénicien, ont été frappées à Carthage ou se laissent rapporter à d'autres systèmes.

6) Quoique la tête du n° 5 soit moins particulière et diffère un peu des autres, il faut cependant croire, si l'on tient compte des cheveux courts, qu'elle a dû représenter le

Tout concourt à faire croire que ces monnaies ont été frappées par Masinissa et que la tête est l'effigie de ce roi. Le cheval auprès du palmier et la tête de cheval sont des types communs sur les monnaies carthaginoises des mêmes espèces; dans les séries suivantes le premier type ne figure que sur quelques pièces (n° 8-11) qui ont sans doute été frappées peu de temps après celles-ci, et le dernier type ne se retrouve plus; il est permis d'en conclure que cette série est antérieure à celles qui vont suivre et se rapproche le plus de l'époque des monnaies de Carthage. Dans la tête aux traits juvéniles que présentent les n° 1 et 4, l'oeil est vu de face, bien que le visage soit en profil, et le travail en est plat et maladroit, mais soigné; ce sont là des indices d'un art encore dans son enfance. La tête est dépourvue des insignes royaux que nous offrent les têtes des rois qui figurent sur les monnaies des autres séries, ce qui fait supposer qu'elle représente un roi antérieur aux autres, car il n'est guère probable que les symboles de la royauté, après avoir été une fois adoptés dans l'empreinte monétaire, y aient été plus tard supprimés. Masinissa, comme on le sait, est représenté dans une peinture à fresque de Pompéi, où on le voit assis, en face de Scipion, sur le lit de Sophonisbe, qui tient dans la main la coupe de poison ¹⁾; dans ce tableau la tête de Masinissa est de même imberbe et à cheveux courts, et le caractère en est semblable à celui que nous offrent les effigies de ces monnaies. La circonstance que la tête, sur quelques-unes d'entre elles, présente des traits jeunes, sur les autres des traits fort âgés, s'adapte parfaitement à la supposition que c'est celle de Masinissa, puisque ce roi a régné 55 ans et est mort à l'âge de 90 ans. Les cheveux courts conviennent également au temps de Masinissa. Au dernier siècle avant notre ère, comme on l'apprend par les anciens auteurs ainsi que par les monnaies, les Numides, au moins les princes et ceux de la classe supérieure, portaient une frisure longue et bouclée ²⁾, mais à l'époque où vivait Masinissa, à en juger par la simplicité des moeurs qui distinguait alors ce peuple, il en fut sans doute autrement; il est cependant aussi possible qu'en se faisant couper les cheveux Masinissa ait suivi la coutume romaine de ce temps. On pourrait objecter que l'on se serait attendu à voir la tête de Masinissa ornée d'un signe de la dignité royale, puisque les rois grecs de cette époque étaient représentés sur les monnaies avec différents symboles royaux ou divins, et que Masinissa avait reçu de Scipion les insignes ordinaires de la royauté que le sénat romain accordait aux rois étrangers, leurs alliés. Mais il n'est pas difficile d'expliquer pourquoi Masinissa n'a pas voulu se faire représenter ainsi; en effet, les Numides haïssaient la domination étrangère, et en adoptant des insignes dont ne s'étaient pas servis auparavant les princes numides, mais qui lui avaient été envoyés de Rome, il se serait exposé à être considéré comme roi vassal de cet Etat. Il faut ajouter, d'après les récits des anciens auteurs, que Masinissa, fidèle aux vieilles habitudes numides, garda jusque dans l'âge le plus avancé une frugalité et une simplicité des plus grandes, et que dans ses voyages et ses expéditions, il allait toujours nu-tête quel que fût le temps ³⁾; il est donc tout naturel qu'il se soit fait représenter sur les monnaies sans aucun insigne royal.

même personnage; à la vérité on trouve sur quelques monnaies de la Sicile, ayant au revers le type du cheval, une jeune tête nue, mais la chevelure en est plus abondante ou bouclée.

1) Publiée par Visconti Icon. gr. pl. LVI, T. III p. 289 suiv., Becchi Museo Borb. I, 34, et Jahn Tod der Sophonisbe. Visconti a été d'avis que ce tableau représente le festin

nuptial de Masinissa et Sophonisbe, pendant lequel ils sont surpris par Scipion; mais ce sont plutôt les derniers moments de Sophonisbe qu'on a voulu y figurer, comme l'ont pensé Becchi et Jahn.

2) Voyez plus bas sous les monnaies de Juba I.

3) Les textes anciens sont cités dans Pauly Real-Encycl. IV p. 1620 note.

Duchalais, dans son *Mémoire sur les monnaies de la Numidie*, a de même, quoique en hésitant, rapporté le n° 1 à Masinissa ¹⁾; de plus il a attribué à ce roi les n° 8, 10 et 13 de la série suivante, attribution dont il sera fait mention plus bas. Dans le même mémoire on trouve en outre rattachée aux monnaies de Masinissa une pièce qui n'appartient pas à l'Afrique. ²⁾ C'est une monnaie d'argent (potin) portant une tête imberbe diadémée, et au revers un boeuf auprès d'un épi très élevé, avec deux lettres phéniciennes. La tête n'offre que peu de ressemblance avec celle dont nous venons de parler, et elle s'en sépare par le diadème; le type du revers diffère des types précédents ainsi que de ceux de Carthage; le métal de la pièce est de bas titre, tandis que les monnaies de Masinissa sont d'argent pur. Cette monnaie a été traitée dans le II^me volume ³⁾, où nous avons tâché de démontrer qu'il faut en rapporter l'émission à la Sardaigne, parce que les mêmes types et les mêmes deux lettres se retrouvent sur d'autres monnaies qu'on a déterrées souvent et en grands dépôts dans cette Ile. La tête représente probablement Aristée ou Jolaus, héros qui étaient honorés d'un culte particulier dans la Sardaigne. ⁴⁾

La lettre sur le n° 2 est sans doute une marque de magistrat ou d'atelier, de même que celles qu'on trouve en grand nombre sur les monnaies frappées à Carthage. ⁵⁾

MICIPSA et ses frères.

(De l'an 148 à l'an 118.)

6. Buste ailé de la Victoire à g., les cheveux ornés de feuilles; derrière, un rameau (de laurier). Grenetis. R. Cheval courant à dr. Grenetis. A. 3½. St. phén. 7,57 & 7,49 gr. ⁶⁾
7. Autre semblable, mais sans le rameau au droit, et avec un globule au revers. A. 3½. St. phén. 7,49 gr. ⁷⁾



8. Tête imberbe, nue, à g. (Masinissa ou Juba, fils d'Hercule.) Grenetis. R. Cheval debout à dr.; au fond, un palmier. Grenetis. A. 5. 2 Dr. phén. 7,55—6,60 gr. ⁸⁾
9. Autre semblable; sous le cheval, un globule. A. 5. 2 Dr. phén. 7,45—6,92 gr. ⁹⁾
10. Autre semblable; sous le cheval, la lettre η (η). A. 5. 2 Dr. phén. 6,00 & 5,77 gr. ¹⁰⁾

1) Extrait, p. 20-21 n° 4.

2) L. c. p. 21 n° 5, pl. n° 6.

3) Page 146, n° 13.

4) Ces deux héros passaient pour être les premiers qui en Sardaigne eussent cultivé le pays, civilisé le peuple et fondé des villes; voy. *Movers Phönizier* II, 2, p. 563 s.

5) Voyez le II^me volume p. 128. — Dans le catalogue de la collection impériale de Vienne (*Synopsis num. gr. etc.*), publié par Arnet, trois pièces de bronze sont citées sous la rubrique de Masinissa. Comme elles ne sont pas décrites, nous n'en saurions rien dire; parmi les empreintes de monnaies en bronze, envoyées du cabinet de Vienne à Copenhague pour cet ouvrage, il n'y en a

aucune qu'on puisse rapporter à Masinissa.

6) Cab. de Copenhague et coll. de Welzl (Cat. I p. 46 n° 987).

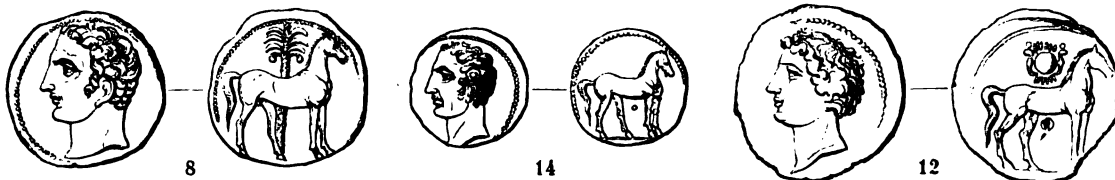
7) Cab. de Vienne (Eckhel *Sylloge* I p. 20, tab. 2, 12).

8) Cab. de Paris (Duchalais *Monn. de la Num. et de la Maur.* Extr. p. 18 n° 1, pl. fig. 3) et de Copenhague; coll. de Rollin (3 ex.). *Mus. Hunter.* p. 83 n° 11, pl. 14, 21. Cat. de la coll. de la Torre n° 1484 et 1486. Cat. de la coll. de Gaillard (1854) n° 665.

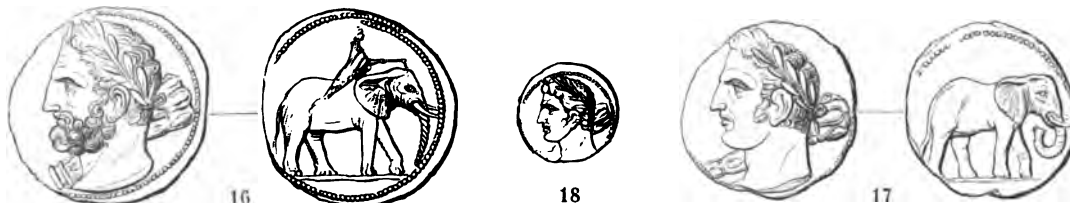
9) *Mus. brit.* (Cat. de Combe p. 72 n° 7) et coll. de M. Vest à Trieste. Cat. de la coll. de Lord Northwick n° 1613.

10) Cab. de Paris (Mionnet S. I p. 411 n° 338 incorr.; Duchalais l. c. p. 18 n° 2) et du duc de Luynes. Cat. de la coll. de la Torre n° 1483 et 1485.

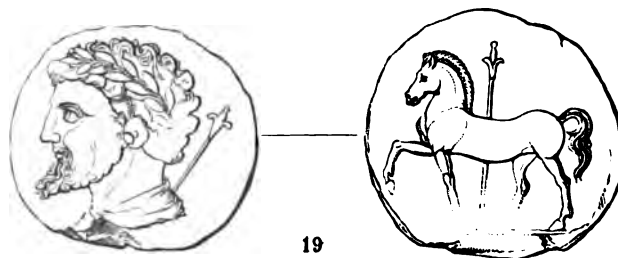
11. Autre semblable; sous le cheval, la lettre \omicron (γ). \mathcal{R} . 5. 2 Dr. phén. 7,27 & 6,49 gr. ¹⁾
 12. Tête pareille. Grenetis. \mathcal{R} . Cheval debout à dr.; au-dessus, un disque radié flanqué de deux *uréus* dont les têtes sont surmontées d'un disque; au-dessous, la lettre \omicron ou un globule. Grenetis. \mathcal{R} . 5. 2 Dr. phén. 7,20 gr. ²⁾
 13. La même tête que sur les n^{os} 8-11. Grenetis. \mathcal{R} . Cheval debout à dr. Grenetis. \mathcal{R} . 3½. Dr. phén. 3,61—3,25 gr. ³⁾
 14. Autre semblable; sous le cheval, un globule. \mathcal{R} . 3½. Dr. phén. 3,63 gr. ⁴⁾
 15. Mêmes avers et revers. \mathcal{R} . 2½. ½ Dr. phén. 1,65 gr. ⁵⁾



16. Tête d'Hercule (Melkart), barbue et ceinte d'un laurier, à g.; une massue est posée sur l'épaule dr. Grenetis. \mathcal{R} . Eléphant marchant à dr.; sur son dos est placé un cornac, revêtu d'un long manteau et tenant à la main un *stimulus*. Grenetis. \mathcal{R} . 7. 4 Dr. phén. 14,60 gr. ⁶⁾
 17. Tête imberbe laurée à g., une massue sur l'épaule dr. (Juba, fils d'Hercule.) Grenetis. \mathcal{R} . Eléphant marchant à dr. Grenetis. \mathcal{R} . 6. 3 Dr. phén. 11,10—10,54 gr. ⁷⁾
 18. Mêmes avers et revers. \mathcal{R} . 2. ½ Dr. phén. 1,75 & 1,72 gr. ⁸⁾



19. Tête barbue, laurée, à g.; la poitrine est couverte d'un manteau; derrière l'épaule paraît un sceptre terminé par une fleur. (Micipsa.) \mathcal{R} . Cheval marchant à g.; au fond, le même sceptre. A l'exergue, la légende 𐤎𐤌𐤏𐤓𐤏𐤓𐤏 (הממלכת). \mathcal{A} . 10. 31,4 gr. (fruste). ⁹⁾



1) Cab. de Vienne et de Lisbonne.
 2) Cab. de Paris (Mionnet S. I p. 412 n^o 348).
 3) Cab. de Paris (Duchalais I. c. p. 18 n^o 3) et de Lisbonne; coll. de Rollin. Cat. de la coll. de Gaillard n^{os} 666-667.
 4) Musée britannique.
 5) Cab. de Copenhague.
 6) Cab. de Paris (Mionnet S. IX p. 221 n^o 41, pl. IX, 5; Du-

chalais I. c. p. 23 n^o 8 fig.).
 7) Cab. de Vienne et coll. inconnue. Cat. de la coll. de Gaillard n^o 664. Cat. de la coll. de lord Northwick n^o 1611.
 8) Cab. de Paris (Mionnet S. IX p. 121 n^o 42, Duchalais I. c. p. 24 n^o 9 fig.) et de Copenhague. Cat. de la coll. de Lorichs, n^o 2091.
 9) Coll. de Ceccaldi à Constantine (Revue num. fr. 1856

20. Même tête, sans le manteau et sans le sceptre. Grenetis. R. Cheval debout à g., portant un licou autour de l'encolure; au fond, un long caducée. Filet au pourtour.

Æ. 9. 27,2—21,3 gr. ¹⁾

21. Tête barbue laurée, à traits différents, à g. (Micipsa et ses frères.) R. Cheval courant à g.; le plus souvent un licou apparaît autour de l'encolure, ainsi que sur les n^{os} suivants.

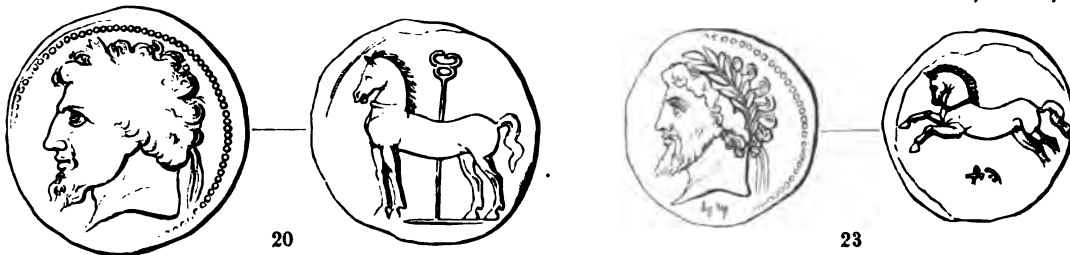
Æ. 7-6. 17,6—9,5 gr.* ²⁾

22. Autre semblable, avec une tête (d'Ammon) en contremarque.

Æ. 6. 13,9 & 11,0 gr. ³⁾

23. Autre semblable; au-dessous de la tête, 𐤅𐤓 ou 𐤅𐤓 (𐤓, 𐤓); au-dessous du cheval, 𐤅𐤓 (𐤓𐤓).

Æ. 7. 13,3 & 13,2 gr. ⁴⁾



24. Autre semblable; sous la tête, nulle épigraphe apparente; sous le cheval, les mêmes lettres qu'au n^o précédent, variées ainsi: 𐤅𐤓, 𐤅𐤓, 𐤅𐤓.
- Æ. 7. 15,1—12,8 gr.* ⁵⁾
25. Autre semblable; au-dessous du cheval, les mêmes lettres que sur la face du n^o 23, variées ainsi: 𐤅𐤓, 𐤅𐤓, 𐤅𐤓, 𐤅𐤓, 𐤅𐤓.
- Æ. 7-6. 18,3—9,0 gr.* ⁶⁾
26. Autre semblable, mêmes lettres, avec la tête d'Ammon en contremarque. Æ. 7. 14,3 gr. ⁷⁾
27. Autre semblable, mêmes lettres, avec le signe ∞ en contremarque. Æ. 7. 16,0 gr. ⁸⁾
28. Autre semblable; au-dessous du cheval, les mêmes lettres; au-dessus, la tête d'Ammon. Æ. 7. 14,4 gr. ⁹⁾
29. Autre semblable; au-dessous du cheval, les mêmes lettres (?); au-dessus, le symbole ⚡. Æ. 7. 12,2 gr. ¹⁰⁾
30. Autre semblable; au-dessous du cheval, 𐤅𐤓 (𐤓); au-dessus, le symbole ⚡ en contremarque. Æ. 7. 13,1 gr. ¹¹⁾
31. Autre semblable; au-dessous du cheval, 𐤅𐤓 (𐤓); au-dessus, la tête d'Ammon. Æ. 7. 13,8 & 13,7 gr. ¹²⁾
32. Autre semblable, sans lettres; au-dessous du cheval, un globule. Æ. 7-6. 17,8—9,8 gr.* ¹³⁾

p.121, pl.IV, 3) et cab. de Copenhague (Falbe Recherches p.110 pl.VI, 2; Mionnet S. IX p.222 n^o 44, Duchalais l. c. p. 27 n^o 11). Sur l'exemplaire de Copenhague la légende manque, la pièce étant fruste en bas; voyez la figure.

1) Mus. brit., cab. de Paris (Mionnet I p. 273 n^o 551, Duchalais l. c. p. 26 n^o 10) et cab. de Bologne (Bianconi Cat. p. 39). Paruta Sicilia descr. Panormus n^o 2.

2) 64 exemplaires de différentes collections, dont 14 au musée d'Alger.

3) Coll. de Thomsen et de Heidecken (Cat. n^o 3642).

4) Cab. de Paris (Mionnet I p. 273 n^o 547), et mus. brit. (Cat. de Combe p. 75 n^o 56).

5) Cab. de Copenhague (3 ex.), de Stockholm, de Vienne et

mus. brit. Cf. Revue num. l. c. pl. XIII, 2 (Incompl.).

6) 50 exemplaires de différentes collections, dont 8 au musée d'Alger. Cinq pièces usées pèsent 8-7 grammes.

7) Coll. de l'université de Kiel.

8) Cab. de Copenhague.

9) Coll. du duc de Luynes.

10) Coll. de Judas, voyez Revue num. 1856 pl. XIII, 6, où seulement la 1^{re} lettre est rendue; voyez plus bas.

11) Coll. de Fontana.

12) Cab. de Stockholm et de la Haye (Revue num. 1856 pl. XIII, 3).

13) 106 exemplaires de différentes collections, dont 26 au musée d'Alger.

33. Autre semblable, avec un globule et une contremarque contenant le même symbole que le n° 30. Æ. 7. 13,6 & 13,1 gr. ¹⁾



25



25



32

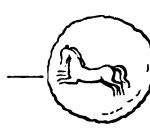


31

34. Tête semblable. R. Cheval debout à g.; au-dessus, un croissant renfermant un globe. Æ. 3½. 3,8—3,1 gr. ²⁾
35. Tête semblable. R. Cheval courant à g. Æ. 2½. 2,0 gr. ³⁾



34



35

36. Tête semblable. R. Cheval courant à g.; au-dessus, les mêmes deux lettres que sur le n° 25. Plomb 7. ⁴⁾

Lorsque Masinissa eut cessé de vivre, en 148, Scipion, auquel il avait confié les destinées de son royaume, en partagea le gouvernement entre ses trois fils légitimes, Micipsa, Gulussa et Mastanabal. Micipsa, l'aîné, eut pour résidence Cirta et fut chargé de l'administration des finances, le deuxième reçut le commandement de l'armée, et le troisième fut placé à la tête de la justice. Ils fournirent aux Romains des secours en hommes et en argent et contribuèrent à la chute de Carthage en 146. Lors de l'organisation de la province romaine, la limite entre le territoire de Rome et du roi numide fut marquée par un fossé qui s'étendait depuis la ville de Thæna jusqu'au fleuve de Tusca. Après avoir tous trois régné en commun pendant plusieurs années, les deux frères puînés moururent. Resté seul maître de l'empire, Micipsa se montra l'ami de Rome et chercha surtout à se maintenir dans la faveur de la puissante famille des Scipions. C'est ainsi qu'il envoya deux fois des troupes auxiliaires en Espagne au secours des Romains, en 142, pendant la guerre contre Viriathé, et en 134, pendant le siège de Numance; de même, quelques années après, il offrit à C. Gracchus, petit fils du grand Scipion, d'approvisionner de blé les troupes romaines en Sardaigne. Ce fut sous le règne de Micipsa, en 125, qu'arriva la plaie de sauterelles, racontée par Orose, qui anéantit les moissons et causa une peste affreuse à laquelle succombèrent plus de 800,000 Numides. Il mourut à Cirta en 118, après un règne long et heureux. Ce prince avait reçu une éducation soignée, et fut de bonne heure initié par son père dans les affaires politi-

¹⁾ Cab. de Paris (2 ex., Mionnet S. I p. 418 n° 403, Duchalais l. c. n° 15, Revue num. 1856 p. 394, pl. XIII, 5).

²⁾ Cab. de Paris (Mionnet S. I p. 418 n° 401), mus. brit. et coll. de Rauch à Berlin.

³⁾ Coll. du duc de Luynes.

⁴⁾ En grande quantité dans les musées d'Alger et de Philippeville, dans le cabinet de Copenhague et ailleurs; conférer plus bas.

ques; devenu roi, il se distingua par sa prudence et par son humanité. Tout en prenant soin des intérêts matériels du pays, il cultivait les sciences et s'adonna surtout à l'étude de la philosophie; enfin il était grand ami de la civilisation grecque et établit une colonie de Grecs dans sa capitale.¹⁾

Jusqu'à présent on n'a pas classé de monnaies à Micipsa. Duchalais, tout en assignant des monnaies à Masinissa et à Jugurtha, dit qu'il ne connaît aucune pièce africaine qu'il puisse donner, même par conjecture, à Micipsa ou à ses fils.²⁾ Il serait cependant étonnant que Micipsa, dont le règne fut long et paisible, n'eût pas frappé de monnaies. Nous croyons que celles que nous venons de décrire, appartiennent à ce roi, et nous allons essayer de le démontrer, en les divisant en quatre classes qui feront successivement l'objet de notre examen.

Motifs du classement des monnaies précédentes à Micipsa.

Les monnaies d'or n° 6-7. On a attribué ces monnaies à Panorme.³⁾ Il faut objecter à ce classement qu'on ne rencontre pas la tête de la Victoire sur les monnaies de la Sicile, que cette tête est ornée, d'une manière particulière, de feuilles ou de fleurs, et enfin que la physionomie de la Victoire, la taille et l'allure du cheval, ainsi que le plat-du relief, ne conviennent pas à l'art sicilien. Le cachet de ces monnaies est tout africain, mais il n'y a pas de raison pour les classer à Carthage, dont les monnaies frappées en Afrique ne présentent d'autre tête que celle de Cérés ou de Proserpine. Elles se rattachent, par les types et par le style, aux monnaies des rois numides; un cheval galopant tout pareil y est d'un emploi fréquent, et une tête de la Victoire figure aussi sur les monnaies de Juba. Comme ces monnaies sont frappées dans le système phénicien, elles ne sont pas postérieures au règne de Jugurtha⁴⁾; de plus, on ne saurait les attribuer à ce prince dont les monnaies ont pour type distinctif l'éléphant et non le cheval. Il faut donc choisir entre Masinissa et Micipsa; ce dernier est sans doute à préférer, parce qu'un cheval galopant, accompagné également d'un globule (n° 32), se retrouve sur un grand nombre de bronzes qui appartiennent sans doute à Micipsa, tandis que les monnaies de Masinissa n'offrent que le cheval debout auprès du palmier.⁵⁾

Les monnaies d'argent n° 8-15. Ces monnaies ont été classées sous Panorme par T. Combe et Mionnet, sous Carthage par C. Combe et Gaillard⁶⁾, ainsi que par Falbe. Il en est de ces monnaies comme de celles de Masinissa; le style et le poids empêchent de les rapporter à la Sicile, et la tête nous interdit de les ranger parmi celles de Carthage. C'est aux rois numides que nous sommes renvoyés et même à un des premiers à cause de la conformité que présente l'empreinte du revers avec celle des monnaies carthaginoises; c'est à ces dernières que l'on a emprunté le type du cheval auprès du palmier et le symbole égyptien, ainsi que l'emploi de lettres et de globules comme marques. Il s'agit donc de décider, si cette série appartient au

1) Un exposé de la vie et du règne de Micipsa est donné par Lacroix dans Histoire de la Numidie p. 25-27, et par Cless dans Pauly Real-Encycl. V p. 3. On ne connaît pas le nom punique répondant à *Micipsa*, *Μικίψας*, comme l'ont écrit les auteurs romains et grecs. Gesenius (Monum. Tab. 21 et 22, p. 200 et 203) a cru le trouver dans deux inscriptions numidiques; mais la lecture sur laquelle il s'est appuyé, n'est pas juste; conférez Judas Etude dém. p. 51 et 72, Levy Phön. Studien II

p. 46 et 50.

2) Monnaies de la Numidie etc. Extr. p. 22.

3) Voir II. cc. p. 16 notes 6-7. Dans le catalogue de Falbe elles sont décrites sous la Sicile.

4) Voyez plus haut p. 8.

5) Conférez les remarques de la page suivante sur le monnayage à attribuer à Micipsa.

6) Voyez les II. cc. p. 16 notes 8-10 et p. 17 notes 2-3.

règne de Masinissa ou à celui de Micipsa. Duchalais a rapporté à Masinissa les n° 8, 10 et 13, se référant à la ressemblance que nous offre la tête avec celle de Masinissa dans la peinture de Pompeï dont il a été fait mention plus haut (p. 15)¹⁾. Cependant, en rapprochant cette tête de celles de la série n° 1-5, on remarquera une différence assez considérable. Sur les monnaies dont nous nous occupons les traits ne sont pas les mêmes et la forme de la tête est moins large; la joue est ombragée de favoris et la chevelure est bouclée, tandis que, sur les n° 1-5, la joue est sans favoris et les cheveux coupés. Il n'est donc pas certain que cette tête soit le portrait de Masinissa; on verra plus bas qu'on peut l'expliquer d'une autre manière. Mais si cette tête représente Masinissa, il faut croire que c'est plutôt une effigie posthume et idéalisée qu'un portrait du roi fait de son vivant, et que, par conséquent, les monnaies en question ont été frappées sous le règne de Micipsa.²⁾ Bien que plusieurs de ces monnaies offrent au revers le même type que les monnaies de Masinissa, elles se rattachent néanmoins davantage aux monnaies suivantes de Micipsa n° 16-18, tant par le caractère particulier des têtes que par le style du travail en général. Il en est de même, si l'on tient compte des divisions monétaires. Les n° 16-18 sont des tétradrachmes, des tridrachmes et des hémidrachmes du système phénicien; il paraît étrange qu'un roi ait fait frapper seulement ces trois espèces, dont l'une, le tridrachme, est extrêmement rare et les deux autres peu usitées dans le système phénicien, et non les espèces ordinaires, le didrachme et la drachme; il est donc assez probable que les n° 8-14 qui présentent des didrachmes et des drachmes, ont été émis par le même gouvernement que les n° 16-18. Dans leur ensemble les n° 8-18 forment une série bien cohérente de 5 divisions depuis le tétradrachme jusqu'à la triobole; le changement des types s'explique tout naturellement par le motif de faire distinguer les différentes divisions. Il est enfin à remarquer, qu'il y a plus de raison pour supposer qu'une grande émission de monnaies ait eu lieu sous le règne de Micipsa que sous celui de Masinissa. En effet, ce dernier roi fut occupé, pendant toute la durée de son règne, à civiliser son peuple à moitié barbare, à cultiver les contrées arides, à agrandir ses états par des conquêtes et à fonder en un seul royaume un grand nombre de villes et de peuplades diverses; comme, de son vivant, les monnaies de Carthage circulaient en grande quantité, et que cet Etat continuait à battre monnaie, la fabrication de monnaies numides ne paraît pas avoir été très-nécessaire. Il en fut autrement sous le règne de Micipsa. Ce roi reçut de son père un royaume déjà organisé et, après la destruction de Carthage, qui eut lieu deux ans après son avènement, il ne fit presque plus de guerre; il est d'ailleurs expressément rapporté que Micipsa s'intéressait aux affaires d'argent³⁾, et ce fut à lui que Scipion, après la mort de Masinissa, transmit l'administration des finances; enfin, le monnayage de Carthage ayant cessé, il y avait toute raison pour suppléer au défaut de numéraire par l'émission de nouvelles monnaies.

Les monnaies d'argent, n° 16-18. Quoique Mionnet ait bien indiqué l'origine de ces monnaies en les décrivant sous le titre de *Rois incertains de la Numidie*, on les a récemment classées sous Carthage.⁴⁾ Aucun de ces types ne se trouve sur les monnaies carthaginoises; mais Hercule (Melkart) est le dieu que vénéraient particulièrement les rois numides, et l'éléphant figure sur les monnaies de Juba. Duchalais a attribué ces monnaies à Hiempsal II, en

1) Monn. de la Numidie Extr. p. 18-19.

2) C'est ainsi qu'à Syracuse au siècle précédent on fit figurer sur les monnaies les effigies des rois défunts Hiéron et Gélon, en y ajoutant même leurs noms; voyez

la Revue num. fr. 1843 p. 9.

3) Zonaras IX, 27: *χρηματιστῆ ὄντι καὶ φιλοπλοῦτες.*

4) MM. Gaillard et Delgado II. cc. p. 17 notes 7-8.

faisant remarquer que l'éléphant est traité de la même manière que sur les monnaies de Jugurtha, et qu'en général le travail est d'un style gréco-africain qui se rapproche de celui que nous présentent les monnaies de ce roi, tandis que c'est le style romain qui se fait sentir sur les monnaies de Juba I; il en déduit qu'il faut placer ces monnaies entre Jugurtha et Juba et les donner par conséquent à Hiempsal II.¹⁾ En effet, il paraît certain, à en juger par l'exécution des figures, surtout de l'éléphant, que ces monnaies ont été frappées par un roi dont le règne a touché celui de Jugurtha; mais ce roi a tout aussi bien pu être le prédécesseur que le successeur de Jugurtha. On trouvera plus bas une série à types tout différents qui appartient probablement à Hiempsal II. Il y a une grande affinité entre les têtes des n° 17-18 et celles des n° 8-15 par rapport au travail, au caractère, et même aux traits du visage; cette affinité fait rapprocher d'une manière irrécusable la date des monnaies dont il s'agit de celle de la série précédente, qui ne peut être attribuée qu'à Masinissa ou Micipsa; que l'on adopte l'un ou l'autre de ces rois, c'est donc à Micipsa, et non à un roi postérieur qu'il faut rapporter la série à l'éléphant dont il est question.

Nous avons tâché de démontrer que les monnaies d'argent que nous venons de discuter, ont été frappées sous le règne de Micipsa; il faut ajouter qu'il se peut bien que l'émission en ait été continuée sous ses fils; on ne connaît pas d'autres monnaies d'argent qu'on puisse attribuer à ceux-ci, tandis qu'il y a des monnaies en bronze qui leur appartiennent sans doute, comme nous le ferons voir plus bas.

Les monnaies de bronze n° 19-35. Ces monnaies ont été très diversement classifiées. On les a longtemps cataloguées parmi les monnaies de Panorme.²⁾ Le n° 21 et les suiv. ont été attribués, même récemment, à la ville de Sacili en Espagne; on s'est laissé séduire par un exemplaire sur lequel un faussaire avait gravé le nom de Sacili, et l'on a pris les lettres inscrites sur le n° 25 pour des caractères celtibériens désignant le nom de cette ville.³⁾ Quelques pièces se trouvent encore décrites sous Carthage.⁴⁾ Elles paraissent cependant avoir été dans les derniers temps rapportées de préférence à la Numidie, et il est hors de doute que cette classification est juste. On les trouve surtout en Algérie⁵⁾, le style en est africain, et le cheval est un type numide. Quant à savoir à quel roi ou à quelle ville il convient de les attribuer, c'est une question qui a été très différemment résolue par les savants. Les uns, comme Duchalais⁶⁾ et M. Berbrugger⁷⁾, ont préféré la laisser en suspens. Les autres en ont rapporté certaines pièces à certains rois. C'est ainsi qu'on en trouve plusieurs assignées à Juba I⁸⁾; mais il existe de ce roi une assez grande quantité de monnaies en bronze, marquées de son nom et portant d'autres types. Le numismate anglais

1) Monn. de la Numidie I. c. Extr. p. 23-26.

2) Elles se trouvent classées ainsi dans les catalogues suivants. Eckhel Cat. mus. Vind. p. 37 n° 18-19. Wiczay Mus. Hedervar. n° 1523. T. Combe mus. brit. p. 73 n° 27 et p. 75 n° 56. Mionnet I p. 273 n° 546-547 et 551-553; Suppl. I p. 417-418 n° 398 et 400-403. Cat. mus. Lavy n° 784. Cat. de la coll. de Welzl de Wellenheim n° 1050a.

3) Voyez: Sestini Med. Isp. p. 82-83; De Saulcy Monn. de l'Espagne p. 69; Akerman Anc. coins p. 53 n° 7. On trouve aussi des spécimens de ces monnaies, sur lesquels le nom *Osc* ou *Munda* est gravé par une main moderne. Conférez Scott dans Num. Chron. XV p. 82-83.

4) Mus. Hunter p. 85 n° 35-36. De Witte Cat. de la coll. de

l'abbé G. p. 233 n° 1647. Cat. de la coll. de Gaillard n° 673.

5) Notamment dans les environs de Constantine et de Guelma. Voyez: Cat. du musée de Philippeville par Royer (1860) n° 4, 23, 24, 28, 50 et 65; Revue afric. V^{me} année (1861) p. 276 et 364. Conférez: Revue archéol. fr. VI p. 651-652; Duchalais I. c. p. 31; Revue num. fr. 1856 p. 121.

6) Monn. de la Numidie, Extrait p. 26-29 n° 10-19.

7) Revue afric. V p. 276-278 et p. 364-365.

8) Falbe Recherches p. 110-111. Rauch Cat. de la coll. de Heidecken n° 3642-3650. Barry Mém. de l'acad. de Toulouse, Extrait p. 1.

Scott en a, de son côté, donné quelques-unes aux rois Gala, Lacumaces et Hiempsal II, croyant voir dans les lettres qui y sont inscrites l'indication des noms de ces princes¹⁾; mais ces lettres ne sont pas lues correctement, et, en tout cas, comme on le verra dans la suite (p. 30), elles ne peuvent guère se rapporter aux rois en question. M. Judas enfin a émis l'opinion que ces monnaies, au moins en partie, ont été frappées par différentes villes dont il voit les noms dans les lettres ajoutées au cheval; il prend aussi la légende du n° 19 pour l'indication d'une ville royale.²⁾ Nous avons déjà fait voir (p. 12) que cette dernière légende, selon toute probabilité, désigne le gouvernement royal, et nous tâcherons de démontrer plus bas (p. 30) que les couples de lettres sont des initiales de noms de personnes et non de villes. Pour les pièces anépigraphes, qui forment la majorité, on n'hésitera sans doute pas à les rapporter également aux monnaies royales, si l'on tient compte que les monnaies d'argent des rois sont en grande partie sans inscription, tandis que les monnaies des villes sont marquées de leurs noms. Enfin, il paraît plus probable que ces monnaies, si ressemblantes entre elles sous tous les rapports et formant une série étroitement cohérente, ont été frappées par un même roi que par différentes villes. Falbe, dans son catalogue, a décrit tous ces bronzes sous le titre de Monnaies incertaines de rois frappées entre Jugurtha et Juba II; Lindberg les a assignées à Adherbal³⁾. Voici par quelle voie nous sommes arrivé à classer sous Micipsa la série n° 19-36. C'est aux rois entre Masinissa et Juba I qu'il faut rapporter cette série; on ne saurait en effet l'attribuer à aucun de ces deux rois, puis qu'ils ont chacun leurs propres monnaies en bronze d'une autre empreinte, et, si l'on tient compte de la faible civilisation des Numides avant le règne de Masinissa, il paraît peu vraisemblable qu'on ait frappé monnaie en Numidie à cette époque. On doit ensuite exclure Hiempsal II du nombre des rois dont il peut être question ici, parce qu'il y a des monnaies en bronze, différant par les types, qui appartiennent sans doute à ce roi, comme on le verra plus bas. Restent donc Micipsa, ses deux fils, Jugurtha et Hiarbas. De ces rois c'est Micipsa qui peut avec le plus de raison revendiquer les monnaies dont il s'agit. Le style du cheval, les types accessoires et les lettres puniques sont les mêmes que nous présentent les monnaies carthagoises de l'époque qui précédait immédiatement le règne de Micipsa. Il n'existe pas d'autres bronzes que l'on puisse rapporter à ce roi, dont nous possédons cependant des monnaies en or et en argent. Le règne de Micipsa fut long et paisible, et, comme nous l'avons déjà fait observer, il y a tout lieu d'attribuer à ce roi une fabrication considérable de monnaies (p. 21), circonstances qui s'accordent parfaitement avec la grande quantité qui nous est parvenue de ces monnaies. Quant aux fils de Micipsa, on pourrait bien les faire participer aux monnaies dont il s'agit; mais on verra plus bas qu'il y a une petite suite de bronzes très rapprochée de cette série, et qui semble leur appartenir. Pour ce qui est de Jugurtha, il est fort possible qu'une partie des monnaies dont nous nous occupons, ait été émise par ce roi; les têtes, comme nous le ferons voir plus bas, représentent probablement Micipsa et ses frères, et il n'y a rien qui nous interdise de croire que Jugurtha ait frappé des monnaies avec le portrait de Mastanabal, son père naturel, ou de Micipsa, son père adoptif, qui l'avait fait héritier d'une

1) Num. Chron. XV p. 84 suiv.

2) Revue num. fr. 1856 p. 391 suiv.

3) Dans le catalogue de Falbe, Lindberg a ajouté le nom d'Adherbal aux têtes laurées et le nom de Hiempsal II

aux têtes diadémées que portent les n° 37-42. Comme mon savant devancier n'a pas laissé de manuscrit concernant ces monnaies, je ne saurais indiquer les motifs pour lesquels il les a déterminées ainsi.

partie du royaume. Mais par cette même raison on ne saurait attribuer aucune de ces monnaies à Hiarbas, prince qui n'appartenait pas à la famille de Masinissa.

Les types principaux.

La tête de la Victoire sur les n^{os} 6-7 a probablement trait au triomphe remporté sur Carthage, et auquel avaient contribué Micipsa et ses frères.

La tête imberbe sans attributs sur les n^{os} 8-15. ¹⁾ On ne saurait prendre cette tête pour celle de Micipsa par la raison que c'est, selon toute probabilité, son portrait que nous offre la tête sur les monnaies de bronze. Duchalais lui ayant trouvé une ressemblance frappante avec le Masinissa de la peinture de Pompeï, la considère comme une effigie de ce roi. ²⁾ Il nous paraît cependant que c'est plutôt par le caractère en général que par les traits du visage que ces deux têtes se ressemblent, et celle des n^{os} dont il s'agit ici, est aussi assez différente de l'effigie de Masinissa sur les n^{os} 1-5. Il faut y ajouter que la tête que nous offrent ces n^{os}, se rapproche beaucoup de celle avec la massue, figurée sur les n^{os} 17 et 18, surtout de celle du n^o 18, ce qui peut induire à croire qu'elles représentent un seul et même personnage. A la vérité, la tête de ces deux n^{os} peut être celle de Masinissa, divinisé en Hercule; mais il y a aussi des raisons qui portent à supposer qu'elle représente le premier roi mythique de la dynastie numide, comme nous le ferons voir tout de suite. Si l'on adopte cette dernière supposition, pourra-t-on voir le même personnage mythique dans la tête sans attribut dont nous nous occupons. Toutefois, si l'on tient compte de l'individualité de la physionomie ainsi que de l'absence de tout insigne, et que l'on admette que ces monnaies aient été frappées sous le règne de Micipsa, est-t-il bien possible que cette tête ait dû représenter Masinissa, tel qu'il a été idéalisé après sa mort.

La tête barbue et laurée avec la massue sur le n^o 16, offrant le caractère et les attributs d'Hercule, représente sans aucun doute Baal Melkart ou Makar qui, comme on le sait, fut identifié avec l'Hercule grec et romain et figuré comme lui. Ce dieu, très honoré dans l'Afrique punique ³⁾, fut regardé comme la souche de la dynastie numide; le mythe raconte qu'il épousa Kirthe, personnification de l'ancienne capitale et résidence royale, et en eut Juba, duquel descendaient les rois de Numidie. ⁴⁾

La tête imberbe et laurée avec la massue sur les n^{os} 17-18, bien qu'elle soit caractérisée par les mêmes attributs que la tête précédente et n'en diffère que peu par la physionomie, ne doit pas être rapportée à Hercule; car on ne saurait admettre que le même dieu, surtout le dieu principal, ait été représenté imberbe et avec une barbe épaisse sur les monnaies d'un même roi. Dans l'Afrique punique, à ce qu'il semble, Melkart n'a été figuré que barbu; c'est ainsi qu'on le voit représenté sur les monnaies de Hippo et de Leptis, qui nous offrent indubitablement la tête de ce dieu. ⁵⁾ Celle-ci, par les traits, se rapproche de la tête dépourvue d'attributs sur

1) La tête du n^o 12 se distingue des autres par une physionomie plus idéale et une chevelure plus abondante; mais il est pourtant probable qu'on a voulu représenter un seul et même personnage.

2) Voyez plus haut p. 15 note 1 et p. 21 note 1.

3) Pour ce dieu et son culte en Afrique, voyez le II^{me} volume p. 12-13.

4) Apollodore II, 7, 8: *Κίρθη* (var. I. *Κίρθη*), *Ίόβης*. La

dynastie mauritanienne, apparentée de la dynastie numide, faisait également remonter son origine à Hercule ou Melkart; voyez Plutarque Sertorius c. 9. Cf. plus bas Juba II.

5) Voyez plus bas le n^o 64 et Vol. II p. 4 n^o 3 et p. 5 n^o 14. La tête imberbe et laurée sur les monnaies de Jugurtha qu'on a considérée comme celle d'Hercule, peut représenter ce roi ou le même dieu que nous allons pro-

les n^{os} 8-15; or, si l'on prend cette dernière pour celle de Masinissa, on pourra admettre que c'est ici le même roi qui est figuré divinisé avec les attributs de son aïeul. - Il se présente cependant encore une explication, savoir que cette tête représente le fils d'Hercule, Juba ou Jolaus, premier roi des Numides, qui était l'objet d'un culte divin. D'après le mythe libyque que nous venons de mentionner, Juba était fils d'Hercule et de Cirta. On apprend par les auteurs anciens qu'un Juba était honoré comme un dieu; il paraît assez probable que ce Juba a été le roi mythique, fils d'Hercule.¹⁾ De plus, il y a lieu de croire que ce héros ou dieu a été le même que celui qui est appelé Jolaus par les écrivains grecs. C'est ce nom que Polybe donne à un dieu qui conjointement avec Hercule était invoqué en témoignage par les Carthaginois lorsqu'ils concluaient un traité.²⁾ On vénérât Jolaus comme un dieu en Sardaigne et en Sicile; à en juger par le rapport de Polybe que nous venons de citer, il n'est pas invraisemblable, que son culte ait été transmis de l'Afrique en ces îles.³⁾ De même que dans les mythes grecs Jolaus était le compagnon d'Hercule et l'assistait dans ses combats, de même suivant les Phéniciens il avait ressuscité, dans la Libye, Hercule tué par Typhon, résurrection qui était célébrée par une fête annuelle à Tyr en Phénicie.⁴⁾ Les noms de *Juba* et de *Jolaus*, à ce qu'il paraît, ne sont qu'un seul et même nom; le nom phénicien primitif a sans doute été *Jubal* dont est provenu *Juba* et *Jol*.⁵⁾ Comme ce dieu ou héros était étroitement rattaché à Melkart chez les Libyphéniciens, de même que Jolaus l'était à Hercule chez les Grecs, et qu'on l'avait fait fils de ce dieu dans la Numidie, il est assez naturel qu'on l'ait figuré avec les attributs d'Hercule⁶⁾, en le distinguant toutefois de son père par des traits plus jeunes et par l'absence de la barbe⁷⁾; remarquons qu'il y a aussi une certaine affinité entre les traits de cette tête et ceux de Melkart sur le n^o 16.

Les têtes barbues et laurées sur les n^{os} 19-36. MM. Duchalais⁸⁾ et Judas⁹⁾ ont pris ces têtes pour des images d'Hercule. Voici les objections que soulève cette opinion. D'abord

poser. Quant à la tête imberbe couverte de la dépouille de lion sur les monnaies de Juba II, elle doit sans doute être acceptée de la même manière que celle dont il s'agit ci-dessus. Les monnaies avec la tête d'Hercule imberbe, inscrites *ΑΙΒΥΩΝ*, ne nous regardent pas ici, vu qu'elles sont frappées par un peuple voisin de la Cyrénaïque et copiées sur les monnaies grecques; voyez Vol. I p. 130 suiv.

1) *Juba Mauris volentibus deus est.* Minucius Felix p. 15 (ed. 1612 Ven.). Conférer Lactantius de falsa rel. I, 15 et d'autres endroits dans les pères de l'église. M. C. Muller dans les *Fragm. Hist. gr.* III p. 466 suppose que c'est Juba II, roi de Mauritanie, qui est désigné dans ces passages; mais comme dans le texte cité Juba est rapproché de Romulus, premier roi de Rome, il paraît plus probable que c'est aussi le premier roi de la Numidie dont il est fait mention; conférez *Movers Phönizier* I p. 537 et II, 2, p. 506. A une époque postérieure on entendait par *Mauri* aussi les Numides, cf. p. 2 note 9.

2) Polybe VII, 9, 2.

3) En Sardaigne on disait que Jolaus, à la tête d'une armée envoyée par Hercule, avait jadis conquis cette île, et qu'elle lui devait sa civilisation; conférez *Movers Phönizier* II, 2, p. 565-568. En Sicile Hercule même lui

aurait consacré un temple à Agyrium; Diodore IV, 24 et 29, conf. *Movers Phönizier* II, 2, p. 313.

4) Voyez *Movers Phönizier* II, 2, p. 505-506 note 155, où les textes anciens sont cités.

5) *Gesenius Monum.* p. 150, 408 (s. v. Juba) et 423 (s. v. Jol). *Movers Phönizier* I p. 537-538; II, 2, p. 506-508. Conférez plus bas les commentaires sur les monnaies de Juba I.

6) Dans des peintures de vases grecs on voit Jolaus, imberbe, tenant la massue d'Hercule, pendant que le héros lutte avec le lion; voy. *Gerhard Griech. Vasenb.* II, Taf. 93, 102 et 138.

7) D'après l'explication ci-dessus proposée, les têtes barbues et imberbes avec le laurier et la massue, sur les monnaies de la Numidie, se rapportent l'une à l'autre, comme les têtes barbues et imberbes aux cornes de bélier qui, sur les monnaies de la Cyrénaïque, représentent indubitablement Jupiter-Ammon et son fils, le Bacchus libyen; voyez Vol. I p. 101 suiv. En Numidie, comme en Cyrénaïque, on a figuré le fils comme le père, seulement sans barbe.

8) *Monn. de la Num.*, Extr. p. 26-28 et 32.

9) *Revue num. fr.* 1856 p. 391.

ces têtes se séparent, par les traits et par la barbe, de la tête d'Hercule que nous offre le n° 16, et celle du n° 19 en diffère en outre par le sceptre; or il n'est pas admissible que Hercule-Melkart, souche et dieu tutélaire de la dynastie numide, ait été figuré par des images tellement différentes sur les monnaies royales, surtout sur celles qui appartiennent au même roi. Ensuite, sur les monnaies de l'Afrique les têtes que l'on peut avec certitude assigner à Hercule-Melkart, nous présentent une barbe ronde ¹⁾ et une physionomie ressemblant plus ou moins à l'Hercule grec; quand le symbole de pouvoir y est ajouté, c'est la massue et non le sceptre; on ne trouve pas l'Hercule grec ou romain représenté avec un sceptre, et il n'y a aucune raison de croire qu'on lui ait donné cet attribut en Afrique. ²⁾ Enfin le manteau qui couvre l'épaule sur le n° 19, s'oppose à ce qu'on prenne cette tête pour celle d'Hercule. Il y aurait plus de raison pour songer à Jupiter, dont on trouve quelquefois le nom donné à ces têtes ³⁾, car le sceptre est l'attribut distinctif du dieu suprême et on voit représenté avec cet insigne Baal-Samim, identifié à Jupiter, sur une monnaie de Hippo regius (n° 63); mais il est à remarquer que la tête de cette dernière monnaie diffère, par le caractère et par la barbe, des têtes dont nous nous occupons ici; on ne saurait non plus indiquer quelque raison particulière de l'emploi de l'image de ce dieu sur les monnaies des rois numides. D'un autre côté tout concourt à faire croire que ces monnaies portent l'effigie de Micipsa et sans doute encore celles de ses frères. Lorsque, mettant de côté toutes les têtes qui sont d'un travail grossier ou négligé, on ne regarde que celles qui sont bien exécutées, on aperçoit une physionomie d'un caractère individuel, et non général. La couronne de laurier est un insigne dont on trouve assez souvent ornées les têtes des rois sur les monnaies d'autres pays, p. ex. sur celles de plusieurs Philétaires de Pergame ⁴⁾, de Mithridate V Evergète, roi de Bospore ⁵⁾, et de Hiéron II, roi de Syracuse; les monnaies de bronze, frappées par Juba II et Ptolémée, rois de Mauritanie, présentent aussi quelquefois les têtes de ces rois ceintes d'un laurier. Il y avait d'autant plus de raison pour adopter cet ornement, qu'une couronne d'or était parmi les insignes royaux que Masinissa avait reçus de Rome. ⁶⁾ Comme autre symbole de la royauté le sénat romain avait également envoyé à Masinissa un sceptre ⁷⁾; on en voit en effet toujours un placé derrière le buste de Juba I sur les monnaies de ce roi. Depuis l'époque d'Alexandre le Grand, comme on le sait, c'était un usage général que les rois fissent mettre leurs effigies sur les monnaies; Micipsa qui était ami des moeurs grecques ⁸⁾, fit représenter Melkart, dieu principal et tige de sa race, en costume grec sur ses monnaies; son père en avait fait frapper à son effigie; rien donc de plus naturel que de trouver également la tête de Micipsa sur les siennes. Les monnaies des rois suivants, comme nous le ferons voir plus bas, portent sans doute de même leurs portraits. Il est possible que toutes les têtes représentent Micipsa. Cependant, les traits qu'elles nous offrent, ne sont pas les mêmes, et la barbe, quoique toujours pointue, est plus ou moins longue et tantôt proéminente, tantôt pendante. Lorsqu'on examine attentivement ces variétés sur les monnaies qui sont exécutées avec soin, on finit par y discerner trois têtes différentes, dont l'une revient fréquemment (voyez les gra-

1) Voyez les monnaies de Hippo regius et de Leptis.

2) La tête barbue avec un sceptre, sur les monnaies de Tingis, que l'on a quelquefois regardée comme celle d'Hercule, représente Baal-Samim, comme nous tâcherons de le démontrer sous cette ville.

3) Ainsi par T. Combe, Sestini et De Witte; voyez les II. cc.

p. 22 notes 2-4.

4) Visconti Iconogr. gr. pl. XLIII, 11 et 14.

5) Visconti Iconogr. gr. pl. XLII, 4.

6-7) Livius XXX, 15: *corona aurea, scipio eburneus.*

8) Il établit même une colonie de Grecs dans sa capitale, Strabon XVII p. 332.

vures des n^{os} 19, 20 et 23) et les deux autres au contraire se trouvent sur un nombre de monnaies très limité (voyez les figures n^{os} 25 et 32); il paraît donc assez probable que la première tête seule est celle de Micipsa, et que les deux dernières reproduisent les portraits des deux frères de Micipsa qui, pendant le commencement de son règne, participèrent à la royauté. Il est naturel que toutes les têtes présentent des traits âgés; car Masinissa ayant 90 ans lorsqu'il mourut, il est à supposer que ses fils, lors de leur avènement, ont été d'un âge avancé.

Les seuls types qui figurent au revers des monnaies de Micipsa, sont le cheval et l'éléphant.

Duchalais a émis l'opinion que tous les chevaux, sur les monnaies numidiques, remplissent un rôle solaire, et en donne comme preuve l'astre qui est placé quelquefois au-dessus du cheval (voyez plus bas les n^{os} 37-40).¹⁾ Mais il n'y a aucune raison pour mettre en rapport avec le cheval plutôt l'astre que tous les autres symboles accessoires dont il est accompagné; voyez la page suivante. Il faut sans doute attacher au cheval, non un sens religieux, mais un sens national, comme c'est le cas avec l'éléphant, animal qui n'avait sans doute aucun rapport avec la croyance religieuse; selon toute probabilité, c'est comme l'emblème de la Libye que le cheval a été choisi pour type, de même que sur les monnaies de Carthage et de la Cyrénaïque.²⁾ Le cheval, comme on le sait, était dans l'antiquité, ainsi que de nos jours, l'animal le plus utile dans le nord de l'Afrique; la race des chevaux numides était excellente; Strabon en vante la docilité et la célérité.³⁾ Les Numides, comme les Libyens en général, excellaient dans les exercices équestres; la force militaire des rois consistait principalement dans la cavalerie, et c'était celle-ci qui, dans les batailles, décidait le plus souvent la victoire. Le licou qu'on aperçoit fréquemment autour de l'encolure du cheval, est le collier (*περιτραχήλιον*) de poil ou de coton, dont Strabon fait mention en parlant des chevaux des Massésyliens et des peuples voisins; on y attachait un frein pour mener le cheval.⁴⁾

L'éléphant, qui n'existe plus dans le nord de l'Afrique, y vivait dans l'antiquité à l'état sauvage et y était très-abondant.⁵⁾ On sait que les Carthaginois en faisaient un grand usage dans leurs guerres, et il en était de même des rois numides. Sous le règne de Micipsa, le corps d'armée qui sous le commandement de Gulussa, son frère, marcha au secours des Romains contre Carthage, était accompagné par des éléphants de combat⁶⁾; en 142 Micipsa envoya dix éléphants avec les troupes auxiliaires qui passèrent en Espagne lors de la guerre contre Viriathe, et plus tard, en 134, douze autres, avec la cavalerie à la tête de laquelle Jugurtha alla assister les Romains contre Numance.⁷⁾ Le cornac qui conduit l'éléphant sur le n^o 16, est revêtu d'un manteau long et ample, semblable au burnous des Arabes; Strabon nous apprend que les habitants de ces pays se servaient de tels manteaux.⁸⁾

1) Monn. de la Numidie etc. Extrait p. 33.

2) Voyez Volume I p. 17, 36 et 87, Volume II p. 115. Cf. Movers Phönizier II, 1, p. 4.

3) Strabon XVII p. 828. Cf. Lacroix Hist. de la Numidie p. 59-60.

4) Strabon l. c. Sur ce texte de Strabon, conférez le II^{me} volume p. 116 et plus bas sous les monnaies des rois de Mauritanie.

5) Les écrivains de l'antiquité nous fournissent un grand nombre de textes qui en servent de preuve; voyez entre d'autres: Hérodote IV, 191; Pline VIII, 2, 3, 5 et 8; Strabon

XVII p. 827; Frontin Stratag. IV, 7, 18; Plutarque Pompée c. 12. Les fantassins numides et mauritaniens se servaient de boucliers de peau d'éléphant. Orose V, 15. Strabon XVII p. 828. Conférez: Ritter Erdkunde V p. 904 et Wagner Reisen in Algier III p. 69. Pour les causes de la disparition de l'éléphant de l'Afrique boréale, voyez Pauly Real-Encycl. V p. 736.


6) Appien VIII, 126.

7) Appien VI, 67 et 89.

8) Strabon XVII, p. 828: ἄζωστοι πλατύσημοι χιτῶνες.

Les types accessoires.

Sur les didrachmes le cheval est accompagné d'un palmier et d'un symbole égyptien. Le palmier, arbre principal du pays, forme avec le cheval une empreinte nationale. Le symbole égyptien a été emprunté aux monnaies carthagoises, où il est d'un emploi fréquent. Nous avons déjà traité de ces deux types accessoires au sujet des monnaies de Carthage.¹⁾

Les monnaies de bronze présentent à côté du cheval cinq symboles différents, qui ont tous un sens religieux. Le sceptre est sans doute le symbole de Baal-Samim, identifié à Jupiter; on le voit derrière la tête de ce dieu sur une monnaie de Hippo (n° 63). Le caducée est l'attribut de Taut-Cadmus, qui était assimilé à Mercure et dont on rencontre souvent la tête sur les monnaies puniques.²⁾ La tête figurée sur le revers des n° 28 et 31 est peu distincte; il paraît cependant que c'est la tête d'Ammon, qui se trouve comme type principal sur les monnaies de Juba I. La figure du n° 29, , qui nous présente sans doute une pierre conique pourvue d'une tête et de bras, doit probablement être regardée comme un symbole de Baal-Chamman, dieu du soleil³⁾; on la rencontre assez souvent sur les stèles votives ou funéraires, découvertes dans la Numidie et dans le territoire de Carthage, ainsi que sur les monnaies de Carthage et des îles phéniciennes de la Méditerranée. Le croissant avec le disque est le symbole de la lune usité dans les pays phéniciens de l'occident⁴⁾; il se rapporte au culte de la déesse Astarté-Tanit, qui était surtout vénérée en Numidie et dont la tête, surmontée de ce même symbole, apparaît sur une monnaie de Hippo (n° 63). Ces symboles ne doivent pas être pris pour des marques de magistrat, comme le sont quelquefois les petits symboles variés qui accompagnent le type principal sur les monnaies grecques; car ils sont tout aussi saillants que le cheval, et un même symbole se trouve réuni avec deux différents couples de lettres (voyez les n° 28 et 31), désignant sans doute des noms de personnes (voyez p. 30). On pourrait être porté à les prendre pour des signes de villes; le sceptre pourrait très-bien indiquer Cirta, résidence royale, le caducée, une des villes nommées Emporia, et le symbole lunaire, Bulla regia dont les monnaies portent ce type. C'est ainsi que M. Judas, prenant la tête munie de cornes sur le n° 31 pour celle du dieu El, répondant à Cronos, l'a regardée comme le signe de la ville d'Elia dont il croit voir le nom désigné par les lettres y ajoutées.⁵⁾ Il n'est cependant pas probable que ces symboles désignent des villes différentes. Quant à l'explication de M. Judas, il faut y objecter que la ville d'Elia n'appartenait pas au royaume numide⁶⁾, et que deux autres lettres sont placées à côté de la même tête cornue sur le n° 28. Trois de ces symboles, ceux de Taut, de Baal et d'Astarté, figurent également auprès du cheval sur les bronzes de Carthage; pour les monnaies de cet Etat, comme nous

1) Voyez le II^{me} volume p. 118 et 119.

2) Voyez le II^{me} volume p. 23 n° 42, p. 27 n° 51-52 et p. 42 n° 5. Pour les qualités de ce dieu et son culte en Afrique, voyez Vol. II p. 34 et p. 120 note 1.

3) C'est ce que nous avons tâché de démontrer Volume II p. 120-121. Après la publication de ce volume a paru un Mémoire de M. Judas sur dix-neuf inscriptions numidico-puniques, où l'on trouve une nouvelle explication de cette figure symbolique si contestée, p. 67 suiv. Le savant auteur suppose qu'elle est composée d'un triangle, du disque solaire et du croissant, et que ces trois éléments

sont transformés en une espèce de figure humaine pour former une triade sous l'image d'une personne unique. Ce qui nous semble s'opposer à cette explication, c'est que les deux bras tiennent souvent différents objets.

4) Voyez, sur l'explication de ce symbole, Vol. II p. 119. Conférez plus bas les monnaies de Bulla regia, Salviana et Macomada.

5) Revue num. fr. 1856 p. 393-394.

6) Voyez page 30.

l'avons fait voir dans le volume précédent¹⁾, les types accessoires ont sans doute constitué une partie intégrante de l'empreinte monétaire et ont servi à faire distinguer les différentes espèces; selon toute probabilité il faut les expliquer de la même manière sur les monnaies numides, imitées de celles de Carthage. En effet, en examinant les symboles dans leur rapport avec le module ou le poids, on trouve que le sceptre est placé sur la plus grande espèce (n° 19), le caducée sur la 2^{me} espèce (n° 20), la tête d'Ammon et le symbole de Baal sur la 3^{me} (n° 22, 26, 28, 29 et 31), et le signe lunaire sur la 4^{me} espèce (n° 34).

Les légendes.

Une légende de plus de deux lettres ne se trouve que sur le n° 19. La dernière partie en est distincte; c'est le mot הממלכה qui indique d'une manière ou d'autre que la monnaie a été frappée par le gouvernement royal, comme nous avons tâché de le démontrer plus haut (p. 12). La première partie de la légende n'est pas déchiffrable.²⁾ L'initiale en peut être un mem; il est donc possible qu'elle ait fourni le nom de Micipsa; cependant, comme sur toutes les autres monnaies antérieures à l'époque de Juba le mot précédant הממלכה ne présente pas le nom du roi, mais celui d'un autre personnage autorisé à frapper les monnaies royales³⁾, il paraît plus probable qu'il en est de même ici.

Les bronzes portent des légendes bilittères. Elles se trouvent au revers, à l'exception du n° 23 qui, sur la face, en présente aussi une qui est différente de celle du revers. Souvent ces lettres, toutes les deux ou l'une d'elles, sont à demi effacées et difficiles à déterminer; ce n'est que par une comparaison de plusieurs exemplaires que nous sommes parvenu à reproduire les légendes comme nous l'avons fait dans la description des monnaies; elles fournissent מן, רה, גן, לא et sans doute encore מך. Ces lettres ont été rendues, lues et expliquées de manières très différentes. Scott, dans un mémoire sur les monnaies royales africaines, a cru lire sur une de ces monnaies גל, qu'il pense être le nom de Gala, père de Masinissa⁴⁾, et sur deux autres, les lettres הכם et הכ, qu'il prend pour le commencement du nom du roi Hiempsal, se référant à cet égard à l'interprétation que Gesenius a donnée d'une inscription numide qui selon lui renfermerait le nom de ce roi⁵⁾; le même numismate penche à lire sur une quatrième pièce les lettres לך qu'il regarde comme les initiales du nom de Lacumacès (v. p. 23), et à voir dans les lettres מך que semblent fournir plusieurs pièces, une contraction de מלך, roi.⁶⁾ M. Judas a repoussé ces interprétations, en faisant observer que les légendes sont probablement mal déchiffrées, et que la lecture du nom de Hiempsal dans l'inscription précitée est fautive.⁷⁾ Ce savant convient que plusieurs des légendes dont il s'agit peuvent être des initiales de noms de rois, mais il est d'avis qu'il ne faut pas les expliquer de cette manière, en objectant que לא ne peut désigner aucun roi; il présume qu'elles sont des noms de villes et que לא est celui d'Elia (Ælia) ou d'Alipota en Byzacium.⁸⁾ Lindberg

1) Volume II p. 121-122.

2) Selon l'assertion de M. Judas qui a examiné cette monnaie.

3) Voyez plus haut p. 12.

4) African regal coins dans Num. Chron. XV (1852) p. 84 n° 1 fig.

5) L. c. p. 85 n° 2 et 3 fig. Cf. Gesenius Monum. p. 197 et 202.

6) L. c. p. 87.

7) Revue num. fr. 1856 p. 393 note 1.

8) L. c. p. 391-394. Antérieurement M. Judas avait vu dans לא le nom de Jol en Mauritanie, et avait rapporté à Cirta la légende מך, en prenant pour un préfixe la première de ces deux lettres; voyez Etude dém. p. 156 et 159. Récemment, dans un mémoire sur dix-neuf inscriptions numidico-puniques p. 68, le même savant a fait observer au sujet de la pièce n° 25 qu'on peut y lire מך et prendre ces lettres pour les initiales du nom du roi Micipsa.

a de même supposé que ces couples de lettres désignent des villes; il a rendu אל par Elia, הרה par Hadrumète, מן par Meninx, et deux caractères qu'on trouve cités dans le catalogue de la collection de Lavy¹⁾ et qu'il prend pour וך, par Vacca.²⁾ De ces diverses explications il n'en est aucune que nous puissions accepter. Quant à celle de Scott, nous ferons observer que sur le grand nombre de monnaies examinées pour cet ouvrage nous n'avons rencontré aucune des légendes qu'il a interprétées en noms de rois. Les deux caractères que le docte anglais a lus גל et לך, ne sont sans doute que מן ou מך (sur les n^{os} 23 et 25), et ceux qu'il a rendus par וךה, sont probablement הרה (sur les n^{os} 23-24); de même la légende transcrite הרהכ est, selon toute apparence, incorrectement reproduite; les gravures mêmes qui accompagnent le mémoire cité, contribuent à corroborer la supposition qu'il en est ainsi. Il faut en général objecter contre les essais tentés pour expliquer certaines de ces légendes par des noms de rois, qu'il y en a au moins deux qui ne peuvent désigner des rois connus, savoir גל et אל; mais il n'y a pas de doute qu'elles ne doivent être acceptées de la même manière sur toutes les monnaies. Pour ce qui est de l'interprétation en noms de villes, il est à remarquer que les villes d'Ælia, d'Alipota et d'Hadrumète, dont MM. Judas et Lindberg ont cru voir les noms désignés par les lettres אל et הרה, étaient situées en Byzacium qui, à aucune époque, n'a appartenu au royaume de Numidie; ce district fut soumis à Carthage jusqu'à la chute de cet Etat, et forma ensuite une partie de la province romaine.³⁾ On ne pourra guère trouver des noms de villes auxquels puissent convenir ces deux légendes ou celle de גל. L'épigraphie dans laquelle Lindberg a vu le nom de Vacca, est douteuse et ne diffère probablement pas de celle du n^o 25; on ne la trouve que dans le catalogue du musée Lavy où beaucoup de légendes phéniciennes sont incorrectement reproduites. Reste à considérer ces légendes comme des noms de magistrats abrégés, soit de trésoriers royaux, préposés au monnayage, soit de suffètes de certaines villes auxquels a été confiée la fabrication des monnaies royales. Cette explication se trouve corroborée, d'abord par la régularité des légendes, les noms étant toujours désignés par deux initiales⁴⁾, ensuite par la circonstance que le n^o 23 est marqué de deux de ces légendes; c'est une semblable signification qu'il faut attacher aux deux couples de lettres qu'on trouve sur les monnaies de Sabrata.

Les différentes lettres solitaires que présentent les monnaies d'argent, peuvent également être des initiales de noms de magistrats, mais on peut aussi les considérer comme des marques d'atelier; c'est de la même manière qu'il faut accepter les lettres isolées sur les monnaies de Carthage qui ont servi de modèle.⁵⁾

Différentes marques.

Les monnaies sont souvent marquées d'un globule. Ce globule n'a évidemment aucun rapport avec leur valeur, puisqu'on le trouve à la fois sur le statère d'or, le didrachme, la drachme

1) Museo num. Lavy p. 69 n^o 755.

2) Lindberg a transcrit ainsi les légendes puniques dans le catalogue de Falbe, mais n'a pas laissé des éclaircissements sur ces monnaies.

3) Plin. V, 3. Voyez Mannert Géogr. p. Marcus p. 269. Cf. Vol. II p. 38.

4) M. Judas a publié deux pièces avec une lettre solitaire, l'une avec un *he*, l'autre avec un *mem* (l. c. pl. XIII, 2 et 6);

mais la première a sans doute porté וךה comme le n^o 24, l'autre מן comme les n^{os} 25-28; nous avons sous les yeux une empreinte de cette dernière pièce; à gauche de la lettre *mem*, là où le *num* a dû avoir place, la surface est corrodée. Quant aux trois lettres que Scott a cru lire sur une de ces monnaies, nous en avons déjà parlé.

5) Voyez Volume II p. 128.

et les pièces de bronze. C'est sans doute une marque d'atelier de même que les globules que l'on rencontre sur les monnaies de Carthage.¹⁾

On trouve trois différentes contremarques imprimées sur les monnaies de bronze. Dans l'une on voit la tête qui fait partie de l'empreinte originaire des n° 28 et 31, et qui semble être celle d'Ammon; si, comme y a quelque raison de le croire (v. p.29), on a voulu par cette petite tête, ainsi que par les autres types accessoires, faire mieux distinguer l'espèce monétaire, c'est dans le même but qu'on s'est servi de cette contremarque. L'objet figuré dans la contremarque des n° 30 et 33, a été pris pour un trophée par Mionnet et Duchalais; ce dernier savant, se référant à un denier de Cl. Macer avec un trophée, pense que ce proconsul a imposé sa marque sur ces bronzes pour en autoriser le cours.²⁾ M. Judas a émis la conjecture que c'est l'image du dieu phénicien El, répondant à Cronos, qui fut représenté, selon Sanchoniaton, avec six ailes, et qui semble être figuré sur une monnaie frappée à Gibel (Byblus) en Phénicie.³⁾ En effet, en rapprochant cette figure du symbole de Baal sur le n° 29, on est porté à y voir également une idole d'une forme rude ou simplifiée⁴⁾; mais, comme elle n'offre pas six bras qu'on pourrait prendre pour des ailes, mais seulement quatre, on ne saurait la rapporter au dieu que nous venons de nommer; elle a dû représenter quelque autre divinité, soit à quatre ailes, soit à deux ailes et à deux bras. Le signe gravé dans la contremarque du n° 27, peut être le même qu'on remarque sur un certain nombre de monnaies de Juba I (n° 54-58) et dont nous parlerons plus bas.

Les pièces de plomb décrites sous le n° 36, se trouvent fréquemment dans les environs de Constantine (Cirta); en 1842, on en découvrit un grand dépôt dans la ville elle-même en creusant les fondements d'un édifice; les musées d'Alger et de Philippeville sont riches en pièces de ce genre.⁵⁾ Il est difficile de décider si elles ont été des tessères ou de véritables monnaies; cependant, lorsqu'on prend en considération qu'elles sont identiques, jusqu'à la légende, aux monnaies de bronze, et qu'elles ont été fabriquées en si grand nombre, la dernière supposition se présente comme la plus probable.

Les monnaies de Micipsa ont sans doute été frappées principalement à Cirta, puisque cette ville lui servait de résidence, et que c'est là et dans les environs qu'on trouve surtout les pièces de bronze et de plomb.

M. Scott a publié plusieurs monnaies de bronze du même module et qui présentent les mêmes types que le n° 21 et les suivants, mais elles portent des caractères jusqu'à présent inconnus et qui, d'après lui, sont si faiblement tracés qu'ils échappent aisément à la vue.⁶⁾ Le docte anglais pense que cette écriture peut avoir appartenu à quelque tribu libyque; comme nous n'avons eu l'occasion d'examiner aucune de ces monnaies, nous n'en dirons rien.

1) Voyez Volume II p.129-130.

2) Monn. de la Numidie etc. Extr. p. 33.

3) Revue num fr. 1856 p.394-395, pl. XIII, 7.

4) Conférez les remarques faites dans Vol. II p.120.

5) Conférez Judas Etude dém. p.156 et Duchalais l. c. p. 32-33. Le musée d'Alger en renferme 19 pièces, voyez

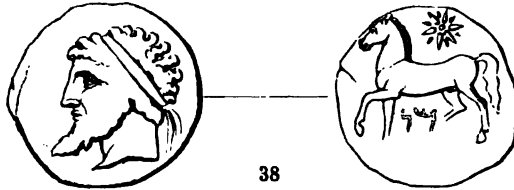
la Revue afric. V p.364. Dans le catalogue du musée de Philippeville par Roger on les trouve citées sous les n° 51, 69, 84, 86, 104, 110 et 118. Le cabinet de Copenhague en possède 8 pièces, dont 5 proviennent de la découverte ci-dessus mentionnée.

6) Num. Chron. XV p.90-91, n° 8-10, pl.

ADHERBAL et HIEMPSAL I.

(De l'an 118 à l'an 112.)

37. Tête barbue diadémée à g.; au-dessous, un globule. (Adhèrbal.) R. Cheval trottant à g.; au-dessus, un grand astre; au-dessous, $\text{לך} (\text{לך})$. Æ. 6. ¹⁾
38. Autre semblable, sans globule au droit. Æ. 6. 10,6 gr. ²⁾



38

39. Autre semblable; sous le cheval, trois globules au lieu de lettres. Æ. 6. 11,1—9,2 gr. ³⁾
40. Autre semblable; sous le cheval, un globule. Æ. 6. 9,8 gr. ⁴⁾
41. Même tête. R. Cheval galopant; au fond, une palme ornée d'une bandelette; sous le cheval, les mêmes lettres que sur le n° 37. Æ. 6. 7,1—6,4 gr. ⁵⁾
42. Tête barbue diadémée, différant de la précédente par les traits, à g. (Hiempsal.) R. Le même que le revers précédent. Æ. 5. 4,6 & 5,1 gr. ⁶⁾



41

42

D'après les dernières volontés de Micipsa, le royaume devait être partagé entre ses deux fils, Adherbal et Hiempsal⁷⁾, et son fils adoptif, Jugurtha, fils naturel de Mastanabal. Mais dès la première entrevue qui eut lieu pour déterminer les limites territoriales et faire le partage des trésors, Hiempsal, d'un tempérament féroce, insulta Jugurtha, qui quelque temps après le surprit dans la ville de Thermida et le fit assassiner (en 116). Adherbal commença une lutte contre Jugurtha; mais il succomba et se réfugia à Rome en implorant le secours du sénat. Une ambassade romaine, envoyée en Afrique, fut corrompue par Jugurtha et partagea la Numidie entre lui et Adherbal de manière que la partie orientale, qui était moins fertile et d'un moins riche revenu, échût au dernier (en 115). Néanmoins l'année suivante Jugurtha attaqua Adherbal, le défit et l'assiégea dans

1) Cab. de Paris (Mionnet S. I p. 418 n° 399; Duchalais Monn. de la Num. Extr. p. 28 n° 16, incorr. décr.).

2) Cab. de Copenhague. Num. Chron. XV p. 87 n° 6 (Incompl.).

3) Cab. de Copenhague, mus. brit., cab. de Stockholm et de Milan.

4) Coll. de Thomsen à Copenhague. Musée d'Alger (Revue afric. V^{me} année p. 364 n° 1).

5) Cab. de Paris, de la Haye et de Stockholm; mus. brit.

6) Cab. de Copenhague (2 ex.; Falbe Recherches pl. VI, 3;

Mionnet S. IX p. 222 n° 47; incorr.).

7) *Adherbal*, écrit aussi *Atherbal*, Ἀδάρβαλ , Ἀτάρβας , dérive sans doute de עתרבעל , *cultor Baalis* (Gesenius Monum. p. 399 s.v.); mais on ne sait trop quel a été le nom punique dont les anciens auteurs ont fait *Hiempsal*, Ἰάμψαμος (Diod. Fragm. XXXIV); Gesenius a lu à tort le nom de ce roi dans deux inscriptions lapidaires, voyez p. 29 note 5.

la ville de Cirta, sa capitale. Adherbal s'adressa de nouveau au sénat romain. Deux ambassades arrivèrent en Afrique, l'une après l'autre, sans pouvoir décider Jugurtha à lever le siège; pendant les négociations, il s'empara de la ville et fit mettre à mort Adherbal avec un grand nombre de ses partisans, en 112.¹⁾

On a classé ces monnaies à Panorme et parmi les monnaies incertaines de la Numidie²⁾; dans le catalogue de Falbe elles font partie de la série n° 19-35; Lindberg les a attribuées à Hiempsal II.³⁾ Elles se rapprochent des monnaies de Micipsa, tant par les types et les légendes que par la fabrique, et les mêmes raisons que nous avons fait valoir pour attribuer la série n° 19-35 à Micipsa, peuvent faire donner à ce prince celle qui nous occupe (voy. p. 23). Cependant, ces monnaies diffèrent sous plusieurs rapports de la série précédente. Les têtes sont ceintes d'un diadème, et non d'un laurier; la tête du n° 42, qui offre une physionomie particulière et selon toute apparence est un portrait, diffère tellement des têtes des monnaies de Micipsa, qu'elle ne peut représenter ni ce roi ni aucun de ses frères; enfin, on ne retrouve sur les monnaies de la série antérieure, ni le grand astre, ni la palme ornée de la bandelette. Par ces raisons nous sommes conduits à rapporter les monnaies dont il s'agit aux deux fils de Micipsa, auxquels on ne saurait d'ailleurs en attribuer d'autres. La tête des n° 37-41 se rapproche de celle qui est la plus fréquente sur les monnaies de Micipsa; il se peut bien que l'effigie de ce roi ait été placée sur les monnaies frappées par ses fils; toutefois, comme elle est diadémée et non laurée, nous préférons y voir le portrait d'un des fils; ensuite, vu que cette tête se répète sur la plupart des monnaies, nous l'assignons à Adherbal, dont le règne dura six ans, tandis que nous donnons à Hiempsal, qui ne régna que deux ans, celle qui est figurée sur le n° 42 seul. Les traits de ces têtes annoncent un âge mûr; comme Masinissa mourut âgé de 90 ans et que Micipsa régna pendant 30 ans, il est probable qu'Adherbal et Hiempsal n'étaient plus jeunes à la mort de leur père.

Duchalais a pris, à tort, ces têtes, de même que celles de la série antérieure, pour des images d'Hercule.⁴⁾ Nous avons déjà fait voir (p. 26) qu'Hercule est représenté sous des traits tout différents sur un tétradrachme de Micipsa ainsi que sur d'autres monnaies africaines. Il y a d'autant plus de raison pour rapporter ces têtes aux rois et non à Hercule, qu'elles portent un bandeau large à bouts flottants; ce bandeau est le diadème royal généralement en usage, dont sont aussi ornées les têtes de Juba I, de Juba II et de Ptolémée sur les monnaies de ces rois, tandis que le bandeau dont est quelquefois ceinte la tête d'Hercule, est mince et n'a pas les bouts flottants.

Il faut expliquer de la même manière que sur les monnaies de Micipsa (voyez p. 28) les types accessoires, qui présentent le signe du soleil et le symbole de la victoire, ainsi que les deux lettres, qui sont les mêmes que sur le n° 25, et les globules, dont les monnaies d'une même espèce portent tantôt un, tantôt trois. On aperçoit facilement que ces monnaies forment deux espèces, l'une comprenant les n° 37-40, l'autre, les n° 41-42, distinguées entre elles par l'allure du cheval et le type accessoire.

1) Ce que l'on connaît d'Adherbal et de Hiempsal, est raconté par Salluste Jugurtha c. 11-16 et 20-26. Conférez: Diodore Fragm. XXXIV; Florus III, 1; Eutrope IV, 11; Orose V, 15.

2) Ll. cc. p. 32 notes.

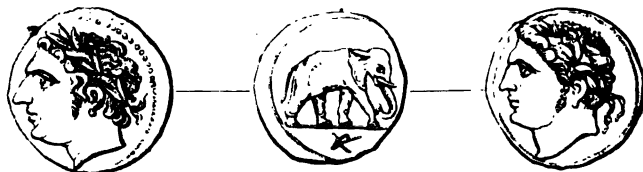
3) Voyez p. 23 note 3.

4) Voyez l. c. p. 25 note 8.

JUGURTHA.

(De l'an 118 à l'an 106.)

43. Tête imberbe, ceinte d'un laurier entrelacé d'un diadème, à g. (Jugurtha.) Grenetis. R. Eléphant marchant à dr.; à l'exergue, la lettre X (N). Filet au pourtour.

R. 5½. 2 Dr. phén. 7,75—6,10 gr.*¹⁾

43

44. Même avers et même revers.

R. 3½. Dr. phén. 3,45—3,00 gr.*²⁾

44

Jugurtha, fils naturel de Mastanabal, fut élevé à la cour de Micipsa et adopté par ce prince. Comme jeune homme il se distingua par ses qualités personnelles, et Micipsa lui confia le commandement des troupes auxiliaires qui furent envoyées en Espagne pour renforcer l'armée romaine dans la guerre contre les Numantins. Après la mort de Micipsa, en 118, il obtint dans le royaume une part égale à celle de ses fils; mais, voulant avoir le tout, il fit tuer Hiempsal en 116 et commença une guerre contre Adherbal. Par l'intervention de Rome l'empire fut divisé et la partie occidentale, le pays des Massésyliens, donnée à Jugurtha; mais celui-ci renouvela bientôt la guerre; bravant les protestations des ambassadeurs romains, il assiégea Adherbal dans sa capitale, parvint à s'emparer de la ville et le fit périr dans les tourments. En 112 Jugurtha devint seul maître de la couronne de la Numidie. Une guerre avec Rome éclata, mais Jugurtha résista long-temps aux forces supérieures de cet Etat. A l'aide d'intrigues et de corruptions, soit pendant les négociations qui se faisaient en Afrique, soit à Rome où il fut cité devant le sénat, il sut plusieurs fois échapper au péril qui le menaçait; il fit même subir diverses défaites à l'armée romaine, tant par l'habileté de ses manoeuvres que par la bravoure de ses Numides. Enfin, lorsque Métellus eut obtenu le commandement de l'armée romaine, l'état des choses changea; après avoir essuyé un grand échec près de Muthul et perdu la ville forte de Thala, Jugurtha se réfugia auprès de Bocchus, son beau-père, roi de Mauritanie. Celui-ci lui prêta son assistance; mais Marius, qui avait remplacé Métellus, remporta une grande victoire sur les forces réunies des deux rois, et peu de temps après le questeur Sylla, ayant ouvert des négociations, persuada à Bocchus de livrer Jugurtha, en 106. Jugurtha fut amené prisonnier à Rome, et dans l'entrée triomphale que Marius fit dans la ville le

1) Cab. de la Haye, de Paris (2 ex., Pellerin Rec. III pl. 88, 7; Mionnet I p. 269 n° 498 et 499; Duchalais l. c. p. 22 n° 6, fig.), mus. brit. (Cat. de Combe p. 74 n° 42), cab. de Copenhague (Cat. Thomas n° 2970 A), de Vienne (Eckhel Doctr.

III p. 417) et de Dresde. Mionnet S. IX p. 222 n° 43 (in-corr. décr.). Coll. de Pembroke II, tab. 83, 2 (Cat. de vente n° 1388). Cat. de la coll. de Northwick n° 1612.
2) 11 exemplaires de différentes collections.

1^{er} janvier 104, il marcha avec ses deux fils devant le char du vainqueur; il fut ensuite enfermé dans une prison souterraine où il périt peu après. ¹⁾

Ces monnaies, de même que celles des rois précédents, ont été confondues avec les monnaies de Panorme ²⁾ et de Carthage ³⁾; Mionnet, dans le supplément de son ouvrage, en a décrit une parmi les monnaies incertaines des rois de la Numidie ⁴⁾; dans le catalogue de Falbe elles sont classées à Atella de la Campanie. Duchalais les a attribuées à Jugurtha à cause de la ressemblance qu'il croyait trouver entre la tête qui y est figurée, et celle qu'on trouve sur un denier romain frappé en l'honneur de Sylla. ⁵⁾ Elles sont enfin assignées par M. Judas à la ville d'Utique, dont ce savant voit la lettre initiale dans l'*aleph* gravé à l'exergue. ⁶⁾

La fabrique de ces monnaies est évidemment africaine. Les types différant de ceux adoptés par Carthage, elles ne peuvent appartenir à cette ville. Il n'est pas non plus probable qu'elles aient été frappées à Utique, par la raison que les villes africaines, à l'exception de Carthage, ont seulement émis des monnaies de bronze. ⁷⁾ Le métal ainsi que les types les font rapporter aux monnaies royales. Parmi les rois entre lesquels on peut choisir, savoir Jugurtha, Hiempsal II et Hiarbas, on ne saurait hésiter à donner la préférence à Jugurtha, parce que ces monnaies se rapprochent plus des monnaies de Micipsa que de celles de Juba; l'éléphant est identique à celui qui figure sur les monnaies de Micipsa, et les pièces sont réglées d'après le système phénicien, adopté par les rois précédents, tandis que les monnaies de Juba sont frappées dans le système romain. Il existe aussi une autre suite de monnaies qui semble appartenir au roi Hiempsal II. C'est par analogie avec les monnaies des rois antérieurs que les monnaies de Jugurtha ne portent pas le nom du roi, mais une seule lettre, qui est sans doute l'initiale du nom du trésorier du roi ou d'un autre magistrat royal préposé au monnayage.

La tête a été regardée comme étant celle d'Hercule, et quelquefois elle offre en effet un caractère qui convient fort bien à ce dieu. Mais il est à remarquer qu'Hercule (Melkart) est représenté barbu sur les monnaies de Micipsa ainsi que sur les autres monnaies puniques de l'Afrique ⁸⁾; il paraît peu probable que ce dieu, honoré d'un culte particulier par les rois numides comme souche de la dynastie, ait été figuré d'une manière différente sur les monnaies royales. Le plus souvent la tête présente une physionomie tout individuelle, ce qui la fait plutôt ressembler à un portrait qu'on aurait quelquefois idéalisé. Les têtes de Masinissa, de Micipsa et de ses fils figurent sur les monnaies de ces rois, comme nous avons tâché de le démontrer, et on trouve également l'effigie du roi sur les monnaies de Juba et des rois de Mauritanie; le laurier est l'insigne dont sont ornées la tête de Micipsa et quelquefois aussi celles des rois mauritaniens ⁹⁾; on est donc porté à croire que c'est le portrait de Jugurtha que nous offrent ses monnaies.

Il y a, comme on le sait, des deniers romains, frappés par Faustus, fils de Sylla, qui

1) L'histoire de Jugurtha est racontée par Lacroix dans l'histoire de la Numidie p. 29-44 et par Cless dans Pauly Real-Encycl. IV p. 389-396. Quant au nom de *Jugurtha*, *Ἰουγούρθας*, *Ἰουγόρθας*, la dérivation qui en est donné par Gesenius (Monum. p. 409), n'a pas de probabilité; c'est sans doute le même nom qu'on trouve écrit *יערתען* et *יערתן* dans les inscriptions lapidaires (Judas n° 18 numid. et Bourgade n° 20 tunis.); voyez Judas Revue num. 1856 p. 228 et Levy Phön. Studien II p. 77 note 1.

2) Combe Mus. brit. p. 74 n° 42-43. Mionnet I p. 269 n° 498-500.

3) Voyez Pellerin Recueil III p. 21.

4) Suppl. IX p. 222 n° 43.

5) Monnaies de la Numidie Extr. p. 12-15 et 22-23.

6) Revue num. fr. 1856 p. 225-226.

7) Voyez plus haut p. 6 et 7.

8) Voyez plus haut p. 17, 24 et 26.

9) Voyez plus haut p. 26.

par leurs types rappellent la gloire acquise par Sylla en mettant fin, par son heureuse négociation avec Bocchus, à la guerre de la république contre Jugurtha. Sur un de ces deniers on voit Jugurtha, les mains liées derrière le dos, vis à vis de Bocchus, tous les deux à genoux devant Sylla, qui est assis sur une estrade élevée comme représentant du peuple romain. Un autre denier, frappé par le même Faustus, porte un buste diadémé avec une peau autour du cou, qui semble également avoir trait à l'action mémorable de Sylla en Afrique. On ne doit pas négliger de tenir compte des figures représentées sur ces deux deniers, quand il s'agit de déterminer la tête sur les monnaies de Jugurtha. Sur le premier, Jugurtha est souvent figuré avec une longue barbe. L'extérieur de ce roi était bien connu à Rome; dans la procession triomphale de Marius il avait marché devant le char du vainqueur; Bocchus avait fait ériger dans le Capitole des trophées représentant l'extradition de Jugurtha¹⁾, et Sylla avait fait graver ce même événement dans une bague qui lui servait de cachet.²⁾ Quant à la tête figurée sur l'autre denier, on n'a pas été d'accord à l'égard du personnage qu'elle représente; Seguin l'a prise pour l'effigie de Jugurtha, Eckhel, pour celle de Bocchus³⁾; pendant le dernier temps on y a vu la tête d'Hercule.⁴⁾ Duchalais⁵⁾ prétend qu'elle ne peut représenter ni Jugurtha, ni Bocchus, par la raison que ces rois sont figurés barbus sur le denier où l'on voit Jugurtha livré à Sylla; ce savant pense que Faustus a choisi l'image d'Hercule, dieu principal de la nation ainsi que de la dynastie numide, comme pour indiquer que ce dieu avait passé aux Romains; de plus, cette tête lui paraissant présenter la même physionomie que celle dont nous nous occupons, il ne doute pas que cette dernière ne représente de même l'Hercule africain. Il semble donc que les types des deniers de Faustus servent à justifier l'opinion que c'est la tête d'Hercule que nous offrent les monnaies de Jugurtha. Toutefois, si l'on approfondit la question, on arrivera, à ce que nous croyons, à se convaincre qu'on ne peut tirer une telle conclusion de ces deniers. D'abord, il n'est pas exact que Bocchus soit figuré barbu sur le denier représentant l'extradition de Jugurtha; à la vérité, il est difficile de décider cette question à cause de la petitesse des figures et du travail négligé; mais sur aucune des pièces que nous avons examinées, ni dans aucune des gravures qui en ont été publiées⁶⁾, l'aspect de cette petite tête n'est tel qu'on soit obligé de la prendre pour barbue. Il est donc bien possible que la tête figurée sur l'autre denier, dont nous ajoutons ici un dessin, représente Bocchus. Il nous paraît même probable que c'est l'effigie de ce roi et non l'image d'Hercule. En voici les raisons. Le bandeau est le diadème royal dont sont ceintes les têtes des rois de Mauritanie, et une peau employée comme manteau appartenait au costume des Mauritaniens, comme c'est constaté par le témoignage de Strabon et par les types monétaires⁷⁾; sur un denier de la famille Marcia, frappé par L. Philippus, on trouve également la tête d'un roi étranger, celle de Philippe V de Macédoine, qui a été choisi pour type par un pareil motif.⁸⁾ On ne trouve guère Hercule représenté avec un diadème à longs bouts flottants; la peau, sur plusieurs de ces monnaies, prend une forme si singulière⁹⁾ et si différente de la peau



1) Plutarque Marius c. 32, Sulla c. 6.

2) Pline XXXVII, 4. Val. Maximus VIII, 14, 4.

3) Seguin Num. sel. p. 218. Eckhel Doctrina V p. 193.

4) Cf. Visconti Iconogr. gr. III p. 293 note, Riccio Mon. d. fam. di Roma p. 73.

5) L. c. la page précédente note 5.

6) Voyez les gravures dans les ouvrages de Morelli, Riccio

et Cohen. Riccio, dans sa description de cette monnaie, appelle Bocchus *re giovane* (p. 72 n° 65).

7) Voyez plus bas les commentaires sur les monnaies de Bocchus II.

8) Eckhel Doctrina V p. 249.

9) Voyez p. ex. la gravure dans Cohen Monn. de la répub. rom. pl. XV, 25.

de lion dont est ordinairement revêtu Hercule, qu'il est assez probable qu'on a eu le dessein de désigner par là un costume étranger; quelquefois le visage offre encore des moustaches, à ce qu'il semble ¹⁾, quoique le menton soit rasé, ce qui ne convient pas à Hercule, mais bien à un roi barbare. Cette tête diffère aussi, par sa physionomie, de la tête d'Hercule qui est figurée sur un autre denier du même Faustus ainsi que sur les monnaies romaines et grecques en général. On ne saurait regarder ces particularités comme appartenant à l'Hercule africain, car l'image de ce dieu ne les offre sur aucune monnaie punique. Il nous paraît donc plus vraisemblable que la tête, figurée sur le denier romain, représente Bocchus. Mais quand même on la prendrait pour celle d'Hercule, on ne saurait en déduire que la tête sur les monnaies de Jugurtha représente également ce dieu. Selon nous, il n'existe presque aucune ressemblance entre ces deux têtes; mais, en jugerait-on même autrement, cette ressemblance n'est en tout cas pas telle qu'elle suffise, à elle seule, pour faire rapporter à Hercule la tête qui figure sur les monnaies de Jugurtha, et qui ne présente ni le diadème, ni la peau, mais un laurier. Ensuite, quant à la circonstance que Jugurtha est représenté barbu sur le denier où on le voit prisonnier à côté de Sylla, il est à remarquer qu'il apparaît sans barbe sur plusieurs spécimens ²⁾; il ne faut donc pas pour ces détails se fier à l'exactitude des graveurs romains. Mais en supposant même que Jugurtha ait porté la barbe alors que, chassé de son royaume, il s'était réfugié chez Bocchus, ou plus tard lorsqu'après un emprisonnement de deux ans il se montra au peuple romain dans la procession triomphale de Marius, cela n'empêche pas d'admettre qu'il avait l'habitude d'aller sans barbe pendant l'époque où il faisait frapper monnaie comme roi de Numidie; rappelons que sur les monnaies royales d'autres pays on trouve quelquefois la tête d'un roi tantôt imberbe tantôt barbue, p. e. sur les monnaies de Demetrius II et d'Antiochus IX, rois de Syrie, et de Ptolémée, roi de Mauritanie. De tout ce que nous venons d'exposer il ressort, selon nous, que les types des deniers romains, frappés en mémoire de Sylla, ne peuvent servir à décider la question si la tête sur les monnaies de Jugurtha est celle du roi ou celle d'Hercule.

Au revers des monnaies de Jugurtha on retrouve l'éléphant qui figure sur les monnaies d'argent de Micipsa. La force militaire de Jugurtha consistait, en grande partie, en éléphants. Dans le premier traité que conclurent Bestia et Scaurus avec Jugurtha, il fut stipulé que le roi numide céderait aux Romains 30 éléphants; plus tard, à la grande bataille de Muthul, où Métellus fut vainqueur, l'armée numide renfermait 44 éléphants, qui furent tués ou pris par les Romains, et pourtant ce nombre ne constituait pas toute la force d'éléphants de combat dont pouvait disposer Jugurtha, car parmi les conditions de la paix auxquelles ce prince fut contraint de se soumettre après la défaite de Muthul, était encore celle, que tous ses éléphants seraient livrés aux Romains. ³⁾

Il est bien possible que Jugurtha ait frappé des monnaies en bronze avec les mêmes types que portent celles de Micipsa (voyez p. 23), et que par conséquent une partie des monnaies de bronze que nous avons classées à Micipsa, appartienne à Jugurtha; il n'y a pas de bronzes d'une empreinte particulière que l'on puisse attribuer à ce roi.

1) Il en est ainsi sur un exemplaire du cabinet de Copenhague et dans la gravure citée dans la note précédente.

2) P. ex. sur un spécimen dans la collection de M. Thom-

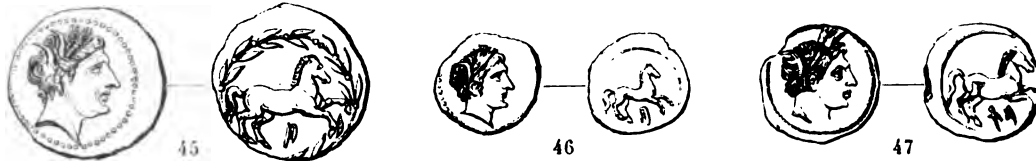
sen à Copenhague et sur celui qui est figuré dans l'ouvrage de Cohen pl. XV, 24.

3) Salluste, Jugurtha c. 29, 53 et 62.

HIEMPSAL II.

(De l'an 106 à l'an 60?.)

45. Tête virile imberbe, couronnée d'épis, à dr. (Hiempsal.) Grenetis. R. Cheval courant à dr.; au-dessous, β (Π); le tout entouré d'un laurier. \mathcal{R} . 5-4. Denier. 4,13—2,94 gr.*¹⁾
46. Même avers. R. Même cheval; au-dessous, même lettre. Filet au pourtour. \mathcal{R} . 2. Sesterce. 1,07 gr.²⁾
47. Même avers. R. Même cheval; au-dessous, $\beta\beta$ ($\Pi\Pi$). Filet au pourtour. \mathcal{R} . 3-2. Quinaire. 2,40—1,40 gr.*³⁾



48. Tête de Cérès, couronnée d'épis et voilée, à dr.; elle est parée de boucles d'oreille et d'un large collier. Grenetis. R. Cheval courant à dr.; au-dessous, β (Π); au fond, une longue palme, ornée d'une bandelette. \mathcal{A} . 5-4½. 8,4—4,8 gr.*⁴⁾
49. Même avers. R. Même cheval et même lettre; au-dessus, un bandeau royal (ou laurier). Filet au pourtour. \mathcal{A} . 4. 4,1—3,6 gr.⁵⁾



Après la chute de Jugurtha, Hiempsal⁶⁾, fils de Gauda et petit-fils de Mastanabal⁷⁾, devint roi de Numidie; mais il ne reçut qu'une partie de l'ancien royaume. La Numidie occidentale, à l'ouest de la ville de Saldæ (*Bougie*), fut donnée à Bocchus en récompense de sa trahison, et le nord de la Numidie orientale fut cédé à un prince nommé Hiarbas (Hiertas). Le pays soumis à Hiempsal s'étendait jusqu'à la petite Syrte, en y comprenant les Emporia.⁸⁾ On ne connaît que très-peu le règne de Hiempsal. En 88 Marius et son fils vinrent chercher un refuge

1) Cab. de Paris (4 ex., Mionnet S. I p. 411 nos 335 et 336), mus. brit. (2 ex., T. Combe p. 74 n° 44), cab. de Berlin et coll. de Campana.

2) Musée britannique.

3) 21 exemplaires de différentes collections.

4) Cab. de Copenhague (4 ex.; Falbe Recherches p. 112 pl. VI, 6), de Paris (Mionnet S. I p. 417 n° 393), de Vienne (2 ex.), de Milan et de Stockholm; Coll. de Thomsen et de Rollin.

5) Cab. de Naples (2 ex.) et coll. de Welzl de Wejlenheim (Cat. n° 1056).

6) Le nom est écrit *Ίάμψας*, *Ίέμψας*, par Plutarque et Dion, *Ίεμψάλας* par Appien. C'est à tort que Gesenius a lu le nom punique de ce roi dans une inscription numide, Monum. tab. 22 p. 202-203. Cf. plus haut p. 29 note 5.

7) Plusieurs auteurs modernes ont fait Hiempsal II fils de Hiempsal I; M. Lacroix (l. c. p. 45) le prend pour un fils de Gulussa, frère de Micipsa. On connaît la généalogie de ce roi par une inscription lapidaire, mais elle n'a pas été lue correctement. Voyez: Journal asiat. S. IV T. II p. 360; Spiro dans Allg. Encycl. S. II T. 26 p. 320; Görlitz Juba II p. 3-4; D'Avezac Afrique anc. p. 214.

8) On voit par Plutarque Marius c. 40 et par Hirtius Bell. afr. c. 56 que la côte de la petite Syrte a appartenu à l'empire de Hiempsal. Il est incertain si après la chute de Jugurtha la Syrtique a été annexée au royaume de Hiempsal ou à la province romaine; on peut déduire de Salluste Jug. c. 77 qu'au moins la ville de Leptis n'a pas été rendue au roi numide. Selon l'opinion de M. d'Avezac (l. c. p. 214), Gauda fut mis en possession du

dans son royaume, mais ils furent contraints de s'enfuir pour éviter sa poursuite.¹⁾ Plus tard, vers l'an 81, Hiempsal fut chassé de ses Etats par Hiarbas, qui s'allia avec Domitius Ahenobarbus, partisan de Marius. Pompée fut envoyé en Afrique par Sylla pour secourir Hiempsal; il vainquit ses ennemis dans une bataille sous les murs d'Utique, et après avoir mis à mort Hiarbas²⁾, il donna son pays à Hiempsal qui fut réinstallé comme roi de Numidie. Depuis ce temps Hiempsal, à ce qu'il semble, régna en paix. En 63 et en 62 il envoya son fils Juba à Rome pour soutenir les intérêts de son royaume, et mourut sans doute peu de temps après. Hiempsal était bien instruit et cultivait même les sciences; on apprend par Salluste³⁾, qu'il a écrit une histoire de la Numidie en langue phénicienne.⁴⁾

Les monnaies d'argent ont communément été rapportées à Panorme⁵⁾; dans le catalogue de Falbe elles se trouvent classées à Catane en Sicile. Mais le style d'art n'en convient nullement à la Sicile; le faible relief des figures, qui ne sont que peu modelées, le caractère de la tête, la taille et l'allure du cheval renvoient à l'Afrique. M. Judas a attribué ces monnaies à la ville de Quiza ou Quita (aujourd'hui *Oran*) dont il croit voir le nom désigné par la légende.⁶⁾ Mais les villes africaines, comme nous l'avons déjà fait remarquer (p. 6 et 7), n'ont sans doute pas frappé des monnaies d'argent; c'est à un roi et, à en juger par l'empreinte du revers, à un roi numide qu'il faut rapporter ces monnaies. La seule époque qui nous reste, est celle entre Jugurtha et Juba; en rapprochant des monnaies de ces deux rois celles dont nous nous occupons, on trouvera que les dernières conviennent parfaitement à cette époque là. D'un côté elles se rattachent aux monnaies de Jugurtha par le travail; c'est le même style particulier et la même exécution, tant de la tête que de l'animal, que présentent les monnaies de ce roi. De l'autre elles correspondent, pour le poids, aux monnaies de Juba, mais non à celles des rois précédents; tandis que ces dernières appartiennent toutes au système phénicien, les monnaies dont il s'agit, de même que celles de Juba, sont des deniers, des quinaires et des sesterces d'un poids diminué.⁷⁾ Ces monnaies, formant la transition des monnaies de Jugurtha à celles de Juba, doivent donc appartenir à l'un des deux rois qui régnèrent dans cet intervalle.

Les monnaies de bronze ont également été attribuées à Panorme; Falbe a donné le n° 48 à la Numidie sans décider s'il appartient à un roi ou à une ville.⁸⁾ Elles se rattachent étroitement aux monnaies des rois antérieurs; le cheval est semblable à celui qui figure sur les monnaies de bronze de l'espèce commune, frappées par Micipsa et par ses fils, et la palme ornée d'une bandelette se trouve également sur les monnaies de ces derniers. De plus, lorsqu'on tient compte que ces monnaies sont marquées de la même lettre que les n° 45-46, ayant pour type le même cheval, on ne saurait douter qu'elles ne soient émanées de l'autorité du même roi.⁹⁾

royaume après la défaite de Jugurtha, mais cela nous paraît peu probable. Duchalais (l. c. p. 23) prétend qu'une partie du royaume de Jugurtha a été donnée à *Manderstal*; mais ce nom est dû à une fausse lecture du texte d'Appien Bell. civ. I, 62.

1) Plutarque Marius c. 40. Appien Bell. civ. I, 62.

2) Conférez plus bas l'article de Hiarbas.

3) Jugurtha c. 17: *Libri punici qui regis Hiempsalis dicebantur*.

4) Voyez, sur ce roi, l'article Hiempsal dans Pauly Real-Encycl. III p. 1294-1295, 2.

5) Voyez les II. cc. p. 38 note 1. Ajoutez: Paruta Sic. Panormus tab. XIV, 140; Mus. num. Lavy n° 725; Ugdulena Mon. punico-sicule p. 43 (cf. Vol. II p. 82 note 3).

6) Revue num. fr. 1856 p. 231-233; dans cet article on trouve citées les explications de Swinton et de Bellermann, qu'il serait superflu de réfuter.

7) Voyez le système monétaire à la fin de la Numidie.

8) Voyez les II. cc. p. 38 notes 4 et 5.

9) La même lettre, il est vrai, se trouve sur quelques bronzes de Carthage, mais sur les monnaies de cet Etat la tête de Cérès n'est jamais voilée.

C'est sans doute Hiempsal, et non Hiarbas, qui a fait frapper ces monnaies. Hiempsal, issu de la famille de Masinissa et souverain de la plus grande partie de l'ancien royaume, doit être considéré comme le successeur légitime au trône de Numidie; il lui appartenait de continuer la fabrication des monnaies royales; le cheval qui figure sur ces monnaies, est aussi le type commun de ces prédécesseurs. Si ces monnaies n'ont pas été émises par Hiempsal II, ce prince serait le seul des rois numides dont on ne connaîtrait pas de monnaies, et pourtant son règne dura au moins 44 ans et ne fut presque pas troublé par des guerres. Hiarbas au contraire n'appartenait pas, à ce qu'il semble, à la dynastie de Masinissa et ne régna que sur une petite partie du royaume; n'ayant pas hérité de ses ancêtres de droits et de devoirs aussi étendus que ceux de Hiempsal, il n'avait pas le même motif pour frapper monnaie.¹⁾

On ne saurait objecter contre l'attribution de ces monnaies à Hiempsal que les lettres ne peuvent désigner le nom de ce roi, car Juba, comme nous l'avons déjà signalé (p. 12), fut le premier roi africain qui mit son nom sur les monnaies. Les lettres dont sont marquées les monnaies royales antérieures au règne de Juba, présentent sans doute les noms de ceux qui ont surveillé le monnayage; il faut donc par analogie expliquer de la même manière $\Gamma\Gamma$ et Γ sur les monnaies dont nous occupons; on ne pourra prendre ces lettres pour les initiales du nom de Quita, parce que cette ville était située dans la Mauritanie.

La face nous offre une tête d'homme et une tête de femme couronnées d'épis. Il n'y a pas de doute que cette dernière ne représente Cérés. Le culte de cette déesse, transmis de Syracuse à Carthage en 396 avant J. C.²⁾, se répandit dans la suite dans l'Afrique punique occidentale; sa tête apparaît sur les monnaies de Hippo Diarrhytus et de Tingis, et l'on apprend par Tertullien que son culte florissait encore en Afrique au IV^{me} siècle.³⁾ Quant à la tête virile, il se peut qu'elle nous présente de même une divinité; on pourrait la rapporter à quelque dieu punique, protecteur de l'agriculture, ou au dieu grec Triptolème. Mais il faut faire remarquer que le dieu du blé qui figure sur une autre monnaie africaine, offre une physionomie et un costume entièrement différents⁴⁾, et il n'y a rien qui fasse croire que Triptolème ait été vénéré en Afrique. Cette tête présente des traits tout individuels, bien qu'elle ait été quelquefois idéalisée (v. le n° 47 fig.), et comme tous les rois précédents, ainsi que nous avons tâché de le démontrer, ont fait frapper leurs monnaies à leur effigie, il est tout naturel de voir également dans cette tête le portrait de Hiempsal. L'ornement des épis doit être regardé comme un attribut divin. Après l'époque d'Alexandre le Grand, comme on le sait, on offrait aux rois grecs des honneurs divins et on les représentait, même de leur vivant, avec les emblèmes des dieux. Il en était de même en Afrique; on apprend par les pères de l'église que les Maures, nom sous lequel ou désignait aussi plus tard les Numides⁵⁾, honoraient leurs rois d'un culte divin⁶⁾; les monnaies de Juba II portent le buste de ce roi avec la massue d'Hercule. Sur les monnaies de l'Égypte on voit les bustes des rois distin-

1) Toutefois, on trouvera plus bas, sous la rubrique des monnaies incertaines de la Numidie, quelques pièces de bronze qu'on pourra attribuer à Hiarbas.

2) Cf. Vol. II p. 110-111, où nous avons tâché de démontrer que la tête de la déesse sur les monnaies de Carthage n'est pas celle d'Astarté, comme l'ont supposé plusieurs savants.

3) Les passages des œuvres de Tertullien qui y ont rap-

port, sont cités dans Münter Religion der Karthager p. 109-110, notes 6-8.

4) Volume II p. 52 n° 29 et p. 57.

5) Voyez plus haut p. 2 note 9.

6) Cyprien De idol. van. c. 1: *Mauri manifesto reges suos colunt nec ullo velamento hoc nomen praterunt.* Tertullien Apolog. c. 24: *Unicuique provinciae et civitati suus deus est ut Mauritaniae reguli sui.*

gués par des attributs divins de tout genre; on y rencontre l'égide de Jupiter, les rayons du dieu du soleil, le trident de Neptune, la couronne de lierre et le thyrses de Bacchus; il n'est donc point surprenant que Hiempsal ait été représenté avec des épis comme un dieu présidant aux céréales, comme un autre Triptolème, favori de la déesse dont on trouve l'image sur les monnaies de bronze. Il convient assez bien au règne paisible de ce roi de supposer qu'il ait voué un soin particulier à la culture du pays. C'est ainsi qu'à une époque postérieure Germanicus a été représenté comme Triptolème¹⁾, et que sur les monnaies de Gallien on trouve une couronne d'épis²⁾ parmi les symboles divins dont est ornée la tête de cet empereur.

Les monnaies qui ont été attribuées à Hiempsal II par Duchalais, appartiennent à Micipsa; voyez plus haut p. 21-22.

HIARBAS.

(De l'an 108 à l'an 81.)

Plusieurs monnaies qui peuvent être attribuées à ce roi, se trouvent figurées plus bas sous le titre de Monnaies incertaines de la Numidie, nos 83-88.

Après la chute de Jugurtha, lorsque Hiempsal fut mis en possession du trône de Numidie, une portion de ce pays, probablement le littoral de la Méditerranée³⁾, fut donnée à un prince du nom de Hiarbas ou Hiertas. Vers l'an 81 il détrôna Hiempsal et se joignit au partisan de Marius, Cn. Domitius Ahenobarbus, qui avait fui l'Italie après le triomphe de Sylla; mais Pompée, chargé par ce dernier de pacifier l'Afrique, remporta une grande victoire sur leurs forces réunies dans une bataille près d'Utique.⁴⁾ Hiarbas prit la fuite, mais fut attaqué par Bogud, fils du roi de Mauritanie, et contraint de se retirer à Bulla regia; il y fut assiégé, pris et mis à mort par Pompée.⁵⁾

1) Sur un grand camée dans le cabinet de France (Mongez Icon. rom. pl. XXIV, 3) et sur une coupe d'argent dans le cabinet de Vienne; voyez O. Müller Handb. d. Arch. (1835) p. 222, c; Denkm. I n° 380.

2) M. Cohen, dans son ouvrage récemment publié (Méd. imp. IV p. 416 note), présume que cette couronne est formée par des roseaux, et émet la conjecture que les monnaies où la tête de Gallien est ornée ainsi, ont été frappées par un des prétendants à l'empire pour le ridiculiser. Mais sur les monnaies de ce genre qui nous sont passées sous les yeux, la couronne paraît composée d'épis et diffère de celle qui est gravée dans la planche XVII, 545, de l'ouvrage de Cohen. Il est probable que Gallien a été représenté ainsi parce qu'il a pris soin de l'agriculture et de l'approvisionnement des grains, ainsi que l'a supposé Eckhel (Doctr. VII p. 414); c'est donc à Triptolème qu'il a été assimilé par les épis, de même que sur d'autres monnaies il a été identifié avec Hercule par la dépouille de lion et avec Mercure par le caducée.

3) C'est ce qu'on peut conclure de la circonstance que Bulla regia lui appartenait; voyez l.c. note 5.

4) Plutarque Pompée c. 12.

5) Orosius V, 21: *Pompeius Hiertam, Numidiae regem, persecutus, fugientem a Bogude, Bocchi Maurorum regis filio, spoliari omnibus copiis fecit; quem continuo Bullam re-*

versum, tradito sibi oppido, interfecit. — Les opinions des auteurs modernes varient beaucoup à l'égard de ce roi. Mannert (Geogr. X, 2, p. 384-385) suppose qu'il a régné sur le pays des Massésyliens à l'exception de la côte. Marcus, dans sa traduction de la géographie de Mannert (p. 456-457), distingue entre Hiertas et Hiarbas; rapportant à Hiertas ce que nous avons raconté ci-dessus, il présume que Hiarbas, après la chute de Jugurtha, a reçu pour royaume la Syrtique, qu'il a été fait prisonnier à la bataille d'Utique, et que son pays, de même que celui de Hiertas, a été donné à Hiempsal par Pompée. Ce savant renvoie aux récits de Plutarque Pompée c. 12 et Marius c. 40; mais on ne saurait tirer une telle conclusion de ces textes. C'est sans doute un seul et même roi dont le nom a été écrit par Tite-Live et Plutarque *Hiarbas, Jarphas*, et dans les codices d'Orose, d'Eutrope et d'Aurèle Victor, *Hiertas, Hiertas*; conférez Drumann Gesch. Roms IV p. 331-333 et Haakh dans Pauly Real-Encycl. III p. 1290-1291. Movers a tâché de démontrer que le nom *Jarbas* a primitivement été le même que *Juba*, et que *Hiertas* n'en est qu'une autre forme; voyez Phönizier II, 2, p. 508. Nous ne saurions non plus admettre l'opinion de M. Lacroix (l.c. p. 45) suivant laquelle Hiarbas a été fils de Gauda; conférez plus haut p. 38 notes 7 et 8.

Les n^{os} 83-88, comme nous le ferons voir plus bas, appartiennent aux monnaies royales plutôt qu'à celles des villes, et les types ainsi que l'écriture en conviennent bien au nord de la Numidie et à l'époque de Hiarbas; il est donc fort possible que ces monnaies aient été frappées par ce roi, auquel nous ne saurions en assigner d'autres. Cependant, comme nous regardons cette attribution comme douteuse, nous avons préféré les classer parmi les monnaies incertaines.

JUBA I.

(De l'an 60? à l'an 46.)

50. **REX·IVBA** Buste de Juba, barbu, à dr.; les cheveux sont calamistrés et ceints d'un diadème avec des attaches flottantes; la poitrine et les épaules sont couvertes d'une cuirasse, sur laquelle est jeté un manteau; un sceptre est posé devant l'épaule dr. Grenetis. **℞.** Temple derrière un portique de huit colonnes. A dr., **באבא** (יובעי); à g., **הממלכה** (הממלכה). Au milieu du champ, un globe. Grenetis. **℞. 4. Den. 4,20—2,91 gr.*¹⁾**

51. Autre semblable, avec la légende **יובעי** placée à gauche et **הממלכה** à droite.

℞. 4. Den. 3,98 gr.²⁾



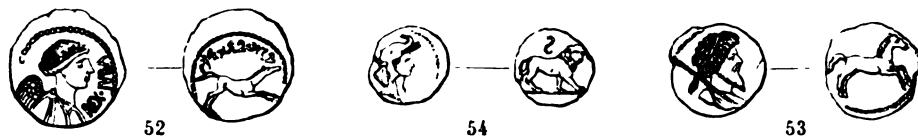
52. **REX·IVBA** Buste ailé de la Victoire, à dr.; les cheveux sont ceints d'un laurier et la poitrine couverte d'un *chiton*, agrafé sur l'épaule. Grenetis. **℞.** Cheval au galop, à dr.; au-dessus, la même légende que sur le n^o 50, écrite en une ligne.

℞. 3-2. Quin. 1,96—1,68 gr.*³⁾

53. Tête de Juba comme au n^o 50. Grenetis. **℞.** Cheval au galop à dr. Grenetis. Anépigraphie.

℞. 2½-2. Quin. 1,81—1,43 gr.*⁴⁾

54. Buste de la Numidie, couvert d'une dépouille d'éléphant, à dr.; derrière, deux javelots. Grenetis. **℞.** Lion marchant à dr.; au-dessus, **Ϛ**. Anépigraphie. **℞. 1½. Sest. 0,80—0,78 gr.⁵⁾**



55. Tête d'Ammon, barbue, à dr. **℞.** Eléphant marchant à dr.; au-dessus, la même légende que sur les n^{os} 50-52, précédée de la lettre **ϰ** (**ψ**) et suivie du signe **Ϛ**, en deux lignes.

℞. 11. 52,2 gr.⁶⁾

1) 98 exemplaires de différentes collections.

2) Cab. de Florence.

3) Cab. de la Haye, de Paris (Mionnet VI p. 598 n^o 6, Duchalais l. c. p. 51 n^o 32), de Vienne (Cat. mus. Vind. I p. 285 n^o 4 fig.), de Milan et de Copenhague; mus. brit. (Cat. de Combé p. 241 n^o 2); coll. de Rollin et de Kolb.

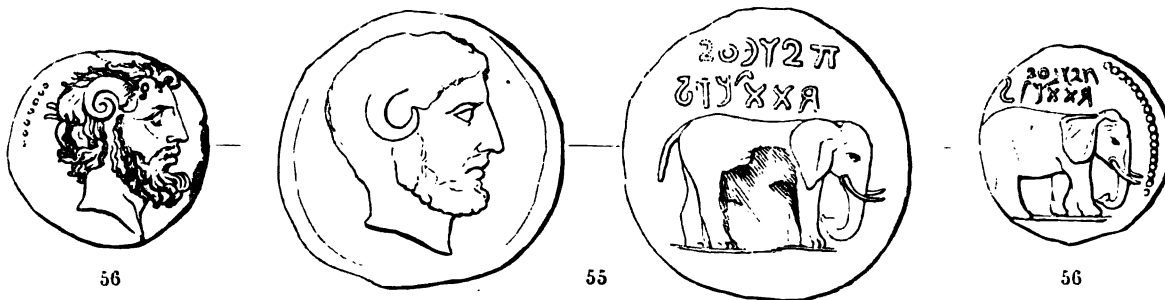
4) Cab. de Copenhague (2 ex., Cat. de Ramus tab. VIII, 16),

de Paris (2 ex., Mionnet VI p. 598 n^o 5, Duchalais l. c. p. 50 n^o 31), de Vienne, de Milan, de la Haye et mus. brit. (3 ex., Cat. de P. Knight p. 218, B, 1).

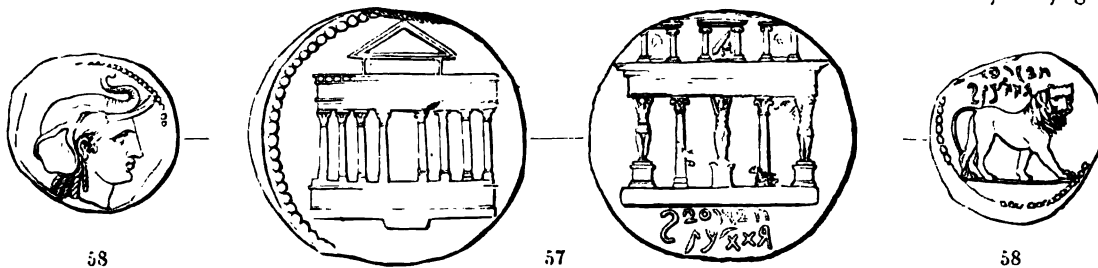
5) Cab. de Copenhague, de Stockholm et de Paris (Mionnet VI p. 610 n^o 1, Duchalais l. c. p. 44 n^o 28, pl. II, 15).

6) Cab. de Berlin (Pinder Num. ant. ined. p. 36, tab. I, 4, in-corr.). Cat. de Bentinck Suppl. p. 22.

56. Même tête. Grenetis. R. Même éléphant; au-dessus, la même légende que sur le n° précédent, écrite ainsi: $\begin{matrix} \text{20Y2N} \\ \text{2YXXA} \end{matrix}$. Grenetis. $\text{Æ. 7. 17,7—8,7 gr.}^{*1)}$



57. Le même temple entouré d'un portique que sur le n° 50. Grenetis. R. Palais à deux étages dont l'inférieur présente trois atlantes et deux colonnes, le supérieur, trois niches ornées de sculptures. Au-dessous, la même légende que sur le n° précédent. $\text{Æ. 10. 46,4 \& 31,7 gr.}^{2)}$
58. Tête de la Numidie, couverte d'une dépouille d'éléphant, à dr. Grenetis. R. Lion marchant à dr.; au-dessus, la même légende que sur les deux n° précédents. Grenetis. $\text{Æ. 6-5. 11,6—6,1 gr.}^{*3)}$



Juba avait déjà eu un conflit avec César en 62 lorsqu'il était à Rome pour les affaires de son père, et, après son avènement au trône, il embrassa le parti des Pompéiens de même que Hiempsal s'était attaché à celui de Sylla. On ne connaît de Juba que les dernières années de son règne, lorsqu'il prit part à la guerre civile que se faisaient en Afrique les partis politiques de Rome. En 49, lorsque le partisan de César, Curion, qui avait projeté à Rome de déposer Juba et de réunir son royaume à la province romaine, eut débarqué en Afrique, Juba l'attaqua à l'improviste non loin d'Utique et le fit périr avec son armée. Par suite de cet événement il fut salué roi par Pompée et ses sénateurs en Macédoine, tandis qu'à Rome César et le sénat le déclarèrent ennemi de la patrie. En 47, après l'arrivée de César en Afrique, Juba réunit son armée à celle des Pompéiens, commandée par Scipion. César attira dans son parti un grand nombre de nobles et de chefs numides, auxquels Juba s'était rendu odieux par son arrogance et sa cruauté; Bocchus, roi de Mauritanie, et Sittius, partisan romain, s'allièrent également avec lui. Ces deux derniers, avec leurs forces réunies, envahirent le pays de Masinissa, vassal de Juba, et s'emparèrent

1) 24 exemplaires de différentes collections.

2) Cab. de Copenhague (2 ex., Falbe Recherches p. 110 pl.

VI, 1, Mionnet S. IX p. 215 n° 3, Duchalais l. c. p. 47 n° 29).

3) 25 exemplaires de différentes collections.

de Cirta. La guerre contre César, comme on le sait, se termina par la grande bataille de Thapsus, où les armées de Juba et Scipion furent complètement défaites. Juba, fugitif, exclu d'Utique et repoussé de Zama, sa propre capitale, se rendit à une campagne, où il se donna la mort en sortant d'un festin, en 46. Son royaume fut, pour la plus grande partie, réuni à la province romaine.¹⁾

La tête de Juba nous rappelle plusieurs passages des auteurs anciens relatifs à la personnalité de ce roi. Cicéron le désigne comme un *adolescens bene capillatus* lorsqu'il vint à Rome en 63²⁾, et Suétone raconte que César, dans une altercation violente qu'il eut avec Juba pendant son séjour à Rome l'année suivante, s'emporta jusqu'à le saisir par la barbe.³⁾ Ses cheveux, comme on le voit, sont calamistrés en plusieurs rangs, et sa barbe paraît aussi être frisée; Strabon nous apprend que les habitants de cette région de l'Afrique se frisaient les cheveux et la barbe, et qu'ils prenaient garde de ne pas se toucher les uns les autres à la promenade de peur de déranger leur coiffure.⁴⁾ Cette effigie, par sa physionomie et sa frisure pompeuse, par le diadème, le sceptre et le manteau de pourpre jeté sur la cuirasse, nous offre une image bien caractéristique de ce roi orgueilleux et fastueux, qui, à sa première entrevue avec Scipion et Caton, s'arrogea la place d'honneur, qui ne souffrait pas que Scipion portât comme lui un manteau de pourpre, et dont les prétentions allèrent même jusqu'à vouloir commander l'armée romaine.⁵⁾

Différentes autres têtes occupent la face des petites pièces d'argent et des bronzes. Le buste ailé de la Victoire, différent de celui que portent les monnaies de Micipsa, se rapproche du buste de cette déesse que l'on trouve sur les deniers et les quinaires romains de l'époque républicaine.⁶⁾ La Numidie personnifiée est représentée par la tête couverte de la dépouille d'éléphant. Cette coiffure, comme on le sait, avait déjà été employée sur les monnaies grecques émises en Egypte.⁷⁾ La même tête se rencontre encore, comme personnification de l'Afrique, sur les monnaies romaines frappées par les deux partis qui se faisaient alors la guerre dans ce pays, savoir sur un auréus du grand Pompée⁸⁾, sur les deniers frappés par Eppius, légat de Scipion, et sur les pièces d'or frappées par L. Cestius et C. Norbanus, préfets urbains de César⁹⁾; elle figure également sur les monnaies de la Mauritanie. Nous retrouvons enfin sur ces monnaies la tête du dieu libyen, Ammon, identifié avec Jupiter, laquelle est d'un emploi si fréquent sur les monnaies de la Cyrénaïque et de l'Egypte. Le culte de ce dieu, d'origine éthiopienne, et qui, depuis une époque reculée, tenait le premier rang chez les Libyens orientaux, s'était répandu avec le temps dans les pays occidentaux; on peut en suivre les traces le long de la Méditerranée jusque dans la Numidie.¹⁰⁾

Le cheval, l'éléphant et le lion, qui figurent au revers des monnaies de Juba, sont les animaux caractéristiques de la Numidie; les rois précédents avaient déjà choisi les deux premiers pour types monétaires. Juba, dans ses guerres, faisait de l'éléphant le même usage qu'en

1) Voyez, sur Juba I, Lacroix Histoire de la Numidie p.47-57 et Cless dans Pauly Real-Encycl. IV p. 340-345.

2) De lege agr. II, 22 (cf. I, 4).

3) J. Cæsar c. 71: *ut Jubæ, regis filio, in altercatione barbam invaserit.*

4) Strabon XVII p. 828. Conférer Silius Italicus Punica I, 405.

5) Hirtius B. afr. c. 57. Plutarque Caton c. 57. Dion XLII, 57.

6) Voyez les monnaies frappées par des magistrats appar-

tenant aux familles Antestia, Carisia, Munatia, Mussidia, Numonia, Papia, Sepullia, Titia et Valeria.

7) On y trouve les têtes d'Alexandre le Grand (voy. Müller Num. d'Alex. p. 29-32), de plusieurs reines des Ptolémées et de la ville d'Alexandrie coiffées d'une peau d'éléphant.

8) Cohen Monn. de la rép. rom. p. 260 n° 11.

9) Cf. Eckhel Doctr. V p. 169 et 206.

10) Movers dans Allg. Encycl. p. 385 notes 87 et 88, Phönizier II, 2, p. 382-383. Conférer le 1er volume p. 99.

avaient fait ses prédécesseurs. Ce sont les éléphants qui furent la cause de la défaite de Juba dans la grande bataille de Thapsus, parce que ces animaux, effarouchés par les flèches et les traits dont on les accabla, se retournèrent vers les rangs de l'armée numide et, dans leur fuite, écrasèrent tout sur leur passage.¹⁾ Quant au lion, on le trouve déjà, comme un emblème de l'Afrique, sur les monnaies frappées par les Carthaginois dans la Sicile et par les Libyens habitant la côte de la grande Syrte.²⁾

Les édifices, représentés sur les n° 50 et 57, servent à donner une idée de l'architecture numide à cette époque.³⁾ Le bâtiment, figuré au revers du n° 50 et qui se retrouve sur la face du n° 57, a été, mal à propos, appelé un temple octostyle.⁴⁾ Il nous présente sans doute un portique au-dessus duquel s'élève un temple situé dans le fond; beaucoup de temples anciens, comme on le sait, ont été construits au milieu d'une enceinte formée par des colonnes.⁵⁾ Ce portique, auquel on monte par un perron, offre huit colonnes de l'ordre corinthien, comme on le voit par la pièce de bronze où en sont distinctement figurés les chapiteaux; le temple qui, à cause de son éloignement, est tracé par les contours seuls, montre un fronton à toiture très proéminente. L'édifice qui apparaît au revers du n° 57, a été considéré comme un temple pentastyle⁶⁾; mais on ne saurait guère le prendre pour un temple parce qu'il se sépare de la construction ordinaire des temples grecs et romains par l'étage dont est surmontée la colonnade. Il paraît assez probable qu'il représente le palais royal, soit celui de Cirta, ancienne résidence des rois numides⁷⁾, soit celui de Zama regia, dans lequel Juba, pendant la guerre avec César, gardait ses femmes, ses enfants et ses trésors⁸⁾, et dont il a été fait mention par Vitruve.⁹⁾ Deux colonnes corinthiennes et trois figures d'homme musculeuses aux bras élevés (*atlantes, telamones*) supportent l'entablement au-dessus duquel on remarque trois niches, flanquées de colonnes ioniques et renfermant des sculptures; celle du milieu paraît présenter les armes d'Hercule, décoration convenant bien au palais de rois qui prétendaient descendre de ce dieu. On peut conclure de ces monnaies que l'architecture punique, au moins celle qui était adoptée dans la Numidie au dernier siècle avant notre ère, se rattache dans les points essentiels à l'architecture gréco-romaine.¹⁰⁾

1) Dion. XLIII, 8. Appien Bell. civ. II, 96. Florus IV, 2. Cf. Cicéron Ep. ad fam. IX, 6.

2) Voyez Vol. I p. 130-131 et Vol. II p. 76 n°s 16-17.

3) Nous faisons remarquer que M. Donaldson dans son ouvrage intitulé *Architectura numismatica*, publié en 1859, n'a pas fait usage des monnaies de Juba.

4) Dernièrement MM. Duchalais (l. c. p. 47 et 50), Judas (l. c. p. 112 note a) et Berbrugger (Revue afr. V p. 278) ont décrit cet édifice comme un temple octostyle avec un fronton sur une base, — un cippe surmonté d'un fronton, ou — un fronton détaché de l'entablement. Visconti a expliqué cette représentation d'une manière plus juste, en prenant la colonnade pour les propylées d'un temple; voir Iconogr. gr. III p. 270.

5) Sur une monnaie d'Alexandre Sévère on voit le temple de Jupiter Ultor situé au fond d'une cour qui est entourée d'un portique; voyez Donaldson Arch. num. n° VIII.

6) Falbe (l. c. p. 43 note 2) l'appelle un temple pentastyle avec une galerie. Duchalais (l. c. p. 48) le décrit en ces termes: temple pentastyle avec un architrave très élevé

au-dessus duquel s'élèvent trois cippes cubiques.

7) Cirta est appelée βασιλειον Ιόβα dans Appien Bell. civ. II, 96.

8) Hirtius B. afr. c. 91.

9) Vitruvius VIII, 4: *Zama, cuius moenia rex Juba duplici muro sepsit ibique regiam domum sibi constituit.*

10) Duchalais (l. c. p. 48), en prenant pour un temple pentastyle l'édifice dont nous avons parlé ci-dessus, fait remarquer que sur les monnaies purement grecques on ne trouve jamais de temples dont les frontons soient soutenus par des colonnes en nombre impair, et que c'est seulement en Afrique et en Bétique que l'on observe cette particularité, dont il cherche l'origine dans quelques rites de la religion phénicienne. Mais le nombre impair des colonnes n'est pas particulier à l'architecture des temples phéniciens. Ce n'est que sur une monnaie de Sabrata (Vol. II p. 27) que l'on rencontre un temple pentastyle; les autres monnaies phéniciennes de l'Afrique et de la Bétique portent des temples avec des colonnes en nombre pair; voyez les monnaies de

Par les légendes, les monnaies de Juba diffèrent essentiellement des monnaies des rois antérieurs, lesquelles, à une seule exception près (le n° 19), ne sont marquées que d'une ou deux lettres puniques. Sauf les plus petites pièces d'argent, qui sont anépigraphes, elles portent une légende punique consistant en deux mots; les deniers et l'un des quinaires présentent en outre le nom et le titre de Juba en latin. De plus on rencontre ici, pour la première fois sur les monnaies royales, l'écriture néo-punique, offrant les lettres de formes dégradées. La même épigraphe punique se répète sur toutes les monnaies, si ce n'est que sur les bronzes un caractère y est ajouté en tête et à la fin. Cette épigraphe a donné naissance aux explications les plus diverses, dont nous donnerons ici un aperçu succinct. On a pris longtemps les trois premiers caractères sur les monnaies d'argent pour les lettres latines RXX, en y voyant l'année 20 du règne de Juba, conformément à l'inscription des monnaies de Juba II. ¹⁾ Swinton a le premier trouvé le nom de Juba dans la première partie de la légende. ²⁾ Lindberg, dans une dissertation publiée en 1828 ³⁾, a lu le second groupe רם מלכח et l'a traduit par *māgnum regnum*, mais il regarde comme incertaine la signification du premier groupe. Gesenius, repoussant l'interprétation de Swinton, lit רם עי יצב מלכח, ce qu'il rend par *qui erexit ruinam altæ sedis imperii*, y voyant un surnom que Juba aurait pris comme restaurateur de Cirta, sa capitale, désolée par la guerre. ⁴⁾ M. De Saulcy, dans ses recherches sur la numismatique punique publiées en 1845, transcrit la phrase רם מלכח יובעי et la traduit *Juba chef suprême de l'Etat* ⁵⁾; mais plus tard, ayant découvert, à l'aide de l'inscription trilingue trouvée à Leptis, la juste valeur du caractère qu'on avait auparavant pris à tort pour un *resch*, ce savant a lu les deux mots יובעי הממלכח, *Juba, regnum*, et a traduit la légende sur les bronzes: à *Juba la royauté ou l'empire*. ⁶⁾ Cette interprétation a été adoptée par le duc de Luynes qui rend de pareille manière la légende des monnaies d'argent *Jubæ regnum*, et celle des bronzes, *quod Jubæ regni (pecunia)*. ⁷⁾ M. Judas a d'abord interprété cette légende *Juba chef du royaume* ⁸⁾; mais dans la suite, admettant la rectification alphabétique faite par M. De Saulcy, il a proposé une nouvelle explication. Prenant le premier mot, qu'il préfère lire יופעי, pour le nom d'une ville, et y attachant le second mot avec la signification *royale*, ce savant suppose que les monnaies ont été frappées à Hippo regius ou dans une autre ville qui a porté le nom de Juba. ⁹⁾ Movers, reconnaissant le nom du roi Juba dans le premier mot, pense que le mot suivant est composé de רם, *moneta*, et de מלכח, *regnum*, et qu'il signifie *la monnaie du royaume*. ¹⁰⁾ Dernièrement M. Levy, attribuant au mot הממלכח le sens concret de *roi*, a regardé la légende punique comme parfaitement équivalente à la latine. ¹¹⁾ Nous avons déjà plus haut (p. 10) fait valoir les raisons qui s'opposent à l'explication de M. Judas; on ne saurait douter que יובעי ne présente le nom du roi Juba. Nous avons de même signalé la difficulté grammaticale qui résulte de la manière dont

Thæna (Vol. II p. 40) et de Carthage (Vol. II p. 149), ensuite celles de Malaca et d'Abdera en Espagne. Il faut enfin faire remarquer que le temple grec de Jupiter Olympien à Agrigente, comme on le voit par ses décombres, était heptastyle.

1) Eckhel Doctrina IV p. 154. Sestini Classes gen. p. 177. Belley, lisant sur un spécimen quatre X, en a déduit que Juba aurait été pendant une longue suite d'années corégent de son père, v. Acad. des inscr. XXXVIII p. 101 et 113.

2) Inscriptiones Citiæ p. 56.

3) De inscr. Melitensi p. 21-22 note 53.

4) Palæogr. Studien p. 99; Monumenta p. 314-315.

5) Acad. des inscr. T. XV P. II p. 191. Dans un manuscrit de Lindberg, rédigé en 1842, la légende se trouve interprétée de la même manière.

6) Revue archéol. fr. III (1847) p. 570-571.

7) Revue num. fr. 1850 p. 314.

8) Etude dém. p. 36 note et p. 158.

9) Revue num. fr. 1856 p. 112-114, 117-118 et 406.

10) Voyez plus haut p. 11.

11) Phôn. Studien I p. 27 note 1.

MM. De Saulcy et le duc de Luynes ont joint les deux mots de la légende. L'interprétation de M. Levy, à cause de sa simplicité et de la conformité qu'elle établit entre les légendes punique et latine, est sans doute à préférer à celle de Movers. Si l'on ne veut pas admettre que le mot הממלכת ait eu la signification de *roi*, ou que l'on trouve peu probable qu'il ait été employé avec ce sens dans l'empreinte monétaire au lieu du nom ordinaire מלך, il reste encore à considérer הממלכת comme un mot isolé, indiquant que la monnaie a été frappée par l'autorité royale ou a été destinée pour le royaume; les raisons qui parlent en faveur de cette explication ont déjà été exposées plus haut (p.12). Quant à la lettre *schin* qui précède le nom de Juba sur les bronzes et qui est, sans aucun doute, la marque du génitif¹⁾, il faut sous-entendre le mot *monnaie*, de même que sur les monnaies grecques qui ont d'ordinaire le nom du roi mis au génitif. Le nom de *Juba* est probablement une abréviation de *Jubal*.²⁾ Movers, prenant pour l'indice d'un nom de famille la lettre *jod* qui termine le nom de Juba, est d'avis que יובעי, provenant de יובעלי, a proprement signifié *Jubaïde*, descendant de Juba, fils d'Hercule³⁾; M. Levy suppose que le *lamed* final de יובעל a passé en *jod*, en citant plusieurs exemples de la transition de *Bal* à *Bai* dans les noms propres.⁴⁾

Le signe Z qui est ajouté à la fin de la légende sur tous les bronzes, a été pris par Gesenius pour la lettre *nun*, signifiant le pronom *notre*; M. Judas préfère y voir un remplissage purement calligraphique.⁵⁾ Ni l'une, ni l'autre de ces interprétations ne peuvent être admises, parce que ce même signe est placé seul sur le sesterce n° 54. Lindberg⁶⁾ l'a pris pour la lettre *jod* employée comme chiffre numéral et répondant à X sur les deniers romains; mais comme ce signe est placé tant sur le sesterce que sur toutes les monnaies en bronze des différentes espèces, il ne peut évidemment indiquer la valeur.⁷⁾ Il ne reste donc qu'à le considérer comme une marque d'atelier, de même que le globule au revers des deniers, et les globules, en nombre variable, qu'on trouve sur les monnaies des rois antérieurs.⁸⁾ En effet, lorsqu'on compare, à l'égard du travail, les monnaies

1) On trouve le préfixe *schin* avec le même sens sur une monnaie de la Sicile, cf. Ugdulena Mon. punico-sic. p. 32. Récemment (en 1860) M. E. Meier à Tübingen, dans un traité intitulé *Erklärung phoenizischer Sprachdenkmale*, a donné une interprétation toute nouvelle de cette lettre (p. 49); il lit הממלכתן ויובעי et traduit *Chi-juba unser König*, en supposant que le nom de Juba a originellement commencé par le mot אחי, frère, qui a été abrégé en חי et ח. Cette opinion n'a pas besoin d'être réfutée.

2) Le nom de *Jubal* s'est conservé dans les noms d'une tribu et d'une ville africaine; on rencontre *natio Jubalena* dans Ammien XXIX, 5, et un *episcopus Jubaltriensis* et *Jubaldiensis* dans les actes ecclésiastiques. Gesenius Monum. p. 150 et 408. Movers, Allg. Encycl. S. III T. 24 p. 438, Phönizier II, 2, p. 507-508. Ce même nom יובעל se lit sur un cône découvert en Sardaigne; voyez Levy Phön. Studien II p. 100. Quant à l'étymologie de la première syllabe de ce nom, voyez Gesenius et Movers II. cc.

3) Ll. cc. dans la note précédente. C'est ainsi que *Juba* est écrit *Ἰοβάρης* dans le schol. d'Aristote (l. c. note 162). Il paraît que *Juba* a été employé comme un nom ap-

pellatif des rois numides et mauritaniens; on s'explique par là que Luceius Albinus, qui, après la mort de Néron, voulut s'emparer de la souveraineté de l'Afrique, se soit fait appeler *Juba* (Tacite Hist. II, 58), et que Hiempsal, père de Juba, soit nommé *Juba* dans Cicéron De lege agr. II, 22 (les codices offrent ici la lection *Juba*, ce qui dans plusieurs éditions est corrigé en *Juba*).

4) Phön. Studien II p. 73.

5) Etude dém. p. 158. On remarque deux caractères semblables dans une inscription citienne (Gesenius Monum. tab. 12, inscr. XV), que M. Levy a regardés comme des signes de parenthèse ou d'interruption; voyez Phoen. Studien II p. 72 note.

6) Dans un manuscrit datant de l'an 1842.

7) Ce signe diffère aussi par la forme de la lettre *jod* qui commence le nom de Juba. Je ne sais si quelqu'un, prenant ce caractère pour *jod*, le regarderait comme une indication de la dixième année du règne de Juba; une telle explication, malgré l'analogie que présentent les dates sur les monnaies de Juba II, serait peu vraisemblable, parce qu'on ne trouve pas d'autres chiffres sur les monnaies de Juba I.

8) Voyez plus haut p. 30 et 33.

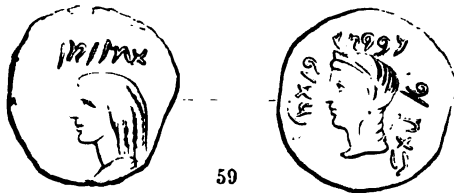
marquées de ζ avec les deniers ayant pour marque le globule, on voit qu'elles ne peuvent guère être sorties du même atelier que ceux-ci. Les premières sont toutes exécutées avec soin et dans un bon style; la tête de l'Afrique excelle souvent par sa beauté, et est gravée avec une délicatesse remarquable sur le sesterce; les deniers au contraire, qui existent en grande quantité, sont, en général et à de rares exceptions près, d'un travail médiocre et négligé. Or, sur une monnaie frappée à Cirta sous le gouvernement de Sittius, peu de temps après la mort de Juba, on remarque un signe semblable, auquel on peut donner la même signification (voyez le n° 74); il est donc permis de croire que ζ a été le signe de la Monnaie de Cirta sous le règne de Juba. Quant aux deniers, on pourra les rapporter à l'atelier de Zama regia qui paraît avoir été la résidence principale de Juba.¹⁾

Le cabinet de France possède une pièce d'or semblable aux deniers, dont elle ne diffère que par l'absence de la légende punique au revers; elle a été publiée par Visconti et Mionnet.²⁾ Cette monnaie, appartenant autrefois au cabinet de Modène, est l'ouvrage d'un faussaire, ainsi que l'ont reconnu Duchalais³⁾ et Lenormant⁴⁾. Il en est probablement de même pour la pièce d'or toute pareille qui se trouve gravée dans une planche du musée Pembrock.⁵⁾

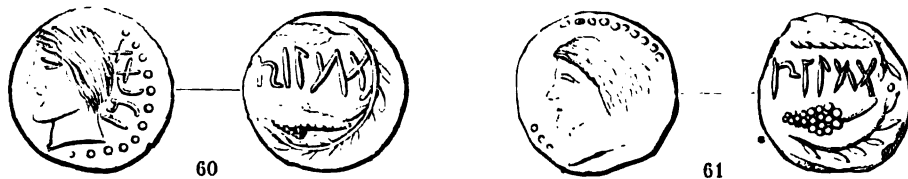
MASINISSA.

(Contemporain de Juba I.)

59. Tête imberbe, la chevelure en longues boucles régulières, à g.;⁶⁾ au-dessus, la légende punique משרנצן. R. Tête de déesse, diadémée et voilée, à g.; derrière, un sceptre. Autour, la légende punique: -בלמצ-ן בן כברצו בן מצל- (?). Æ. 6. 7,9 gr. ⁶⁾



60. Tête virile, aux cheveux plats et longs, à g.; derrière, la légende punique ממלכח. Grenetis. R. Au milieu du champ, la même légende qu'à l'avvers du n° précédent, mais la dernière lettre ne paraît pas, faute de flan; au-dessus, un épi, au-dessous, une grappe de raisin, placés en sens opposé. Le tout entouré d'un laurier. Æ. 5. 6,3 gr. ⁷⁾



1) Voyez plus haut p. 45 note 7.

2) Visconti Icon. gr. pl. LV, 1. Mionnet VI p. 597 n° 3.

3) Monn. de la Numidie Extr. p. 51-53.

4) Num. des rois gr. (Trésor de glypt. etc.) p. 171 ad pl. XC, 4.

5) Mus. Pembrock P. II tab. 74. Duchalais (l. c.) a exposé

les raisons pour lesquelles ces deux pièces doivent être regardées comme fausses.

6) Cab. de Madrid (Lorichs Médailles celtibériennes pl. LXXVI, 5, incorr. gravée).

7) Cab. de Copenhague.

61. Même tête; derrière, faibles traces de lettres. Grenetis. R. Semblable au revers du n° précédent; mais l'épi et la grappe sont tournés en sens inverse. Æ. 5. 7,2 gr. ¹⁾

Lindberg, lisant le nom de *Masinissa* sur le n° 61, a assigné cette pièce au célèbre roi de ce nom, sous le titre duquel elle se trouve aussi décrite dans le catalogue de Falbe. Mais ces monnaies diffèrent entièrement des monnaies de Masinissa, père de Micipsa, et l'emploi de l'écriture néopunique empêche de les faire remonter à l'époque où Carthage existait encore.

La légende commune à ces trois monnaies est parfaitement distincte; elle fournit משרנצן, MSTNZN, qu'il faut sans doute lire *Masatnizan* et prendre pour le nom propre que les Grecs rendaient par *Μασανίσσης* ou *Μασανίσσης*, les Romains par *Masinissa*. ²⁾ Le T, comme on le sait, fut souvent assimilé à la lettre suivante, et le N final, que présentent fréquemment les noms propres dans les inscriptions lapidaires, tomba dans la prononciation des Grecs et des Romains. La légende ממלכת au revers du n° 60 fait rapporter ces monnaies à la classe des monnaies royales (voy. p. 11-12).

On apprend par Appien ³⁾ que, sous le règne de Juba, un prince du nom de Masinissa (Manassès) ⁴⁾ gouvernait la partie septentrionale de la Numidie; comme il était allié de Juba, ses domaines furent envahis par Bocchus et Sittius et, après la bataille de Thapsus, donnés à ceux-ci par César. Il parait avoir été le vassal de Juba, et comme son territoire était le même que celui sur lequel avait régné Hiabas, il est assez probable qu'il a appartenu à la famille de ce roi. ⁵⁾ C'est, selon toute vraisemblance, le nom de ce prince qui se lit sur les monnaies dont il s'agit.

1) Cab. de Paris.

2) Gesenius a cru trouver le nom du roi Masinissa dans la 1^{re} inscription numidique où il lit מעשנשן ou מעשנרת, en identifiant le nom de *Masinth* avec celui de *Masinissa* (Monum. tab. 21, p. 197, 200 et 410). On est à présent d'accord pour regarder cette explication comme fautive. Mais, dans deux autres inscriptions puniques, on rencontre un nom d'homme qui semble répondre à *Masinissa*; dans l'une, ce nom fournit, à ce qu'il parait, les lettres מצניצען, *Mazanizan* (Gesen. Monum. tab. 23, LX, Levy Phön. Studien II p. 52-53); dans l'autre, il est écrit מששנאשן, *Masamasan* (Judah Etude dém. pl. XVI p. 99 et 102, Levy l. c. p. 76-77). La différence entre ces noms et celui qui est inscrit sur les monnaies, comme on le voit, consiste seulement en ce que les lettres affines S, Z et T sont substituées l'une à l'autre, et que les caractères servant de voyelles sont tantôt adoptés, tantôt omis. Lindberg, dans son manuscrit, donne au nom משרנצן la signification de *grandeur de l'aigle* ou *vol de l'aigle*, en le dérivant de משפת (משפת), *elevation*, et פת, *aigle*.

3) Bell. civ. IV, 54.

4) *Μασανίσσης*. Le nom *Μανίσσης* que présentent les lectures variantes, est sans doute une contraction du même nom. Dans l'édition de Schweighäuser la lecture *Μασανίσσης* est adoptée comme celle qui s'appuie sur les meilleurs codices.

5) Marcus (Géogr. de Mannert p. 457) présume que le pays de Masinissa s'est étendu depuis la frontière de la province romaine jusqu'à Saldæ, et semble supposer que Cirta en ait fait partie. Cette dernière supposition n'est guère admissible; Cirta est appelée dans Hirtius (Bell. afr. c. 25) *oppidum Juba regni opulentissimum* et dans Appien (Bell. civ. II, 96) *βασιλειον Ιόβα*. Mannert (Geogr. X, 2, p. 384) et Drumann (Gesch. Roms III p. 185 et 605 note 57) ont émis l'opinion que ce Masinissa a été le même que Masintha, qui en 62, à Rome, fut protégé par César contre Juba; MM. D'Avezac (Afr. anc. p. 215) et Cless (dans Pauly Real-Encycl. IV p. 341) penchent également à admettre que ces deux personnages n'ont été qu'un seul et même individu. Mais le nom de *Masinth* est assez différent de celui de *Masinissa*, et il parait peu vraisemblable, d'un côté, que Juba, ce roi haineux et despotique, ait eu pour vassal et allié un favori de son ennemi mortel, et de l'autre, que Masintha ait porté les armes contre César, son protecteur. — Dans Aur. Victor (de viris ill. c. 77) on rencontre ce passage: *Pompeius Numidiam Hiarbæ ereptam Masinissæ restituit*. Si l'on ne veut pas admettre que, par une méprise, le nom de *Masinissa* ait été substitué ici au nom d'*Hiempsal* (cf. plus haut p. 39), on est tenté de croire que le Masinissa dont nous nous occupons, a effectivement, après la mort de Hiabas, été mis en possession des domaines de ce roi, mais probablement sous la suzeraineté du roi numide. (Cf. D'Avezac l. c.)

L'écriture en est la même que sur les monnaies de Juba. Le n° 59, à l'égard des types, se rapproche de la monnaie (n° 62) frappée par les villes de Tabraca et de Tuniza, qui étaient sans doute situées dans le territoire de Masinissa, et les n° 60-61, tant par les types que par leur fabrique grossière, se rattachent à quelques monnaies de la Mauritanie Césarienne¹⁾, dont le district le plus oriental, celui qui, après la chute de Juba, fut donné à Bocchus et appelé plus tard Mauritania Sitifensis, faisait aussi partie des domaines de Masinissa. Il est assez probable, ainsi qu'on peut le conclure de ce qui précède, que le n° 59 a été émis dans une ville de la Numidie orientale, peut-être à Tabraca, et que les deux autres pièces ont été fabriquées dans une ville au-delà du fleuve Ampsaga.

N° 59. La tête sur la face, étant sans attribut, ne représente probablement aucune divinité. Sur la monnaie frappée par Tabraca et Tuniza et sur les monnaies mauritaniennes, soit des villes, soit des rois, on trouve une tête nue, aux cheveux pendant en longues tresses régulières, qui sans doute, comme nous le ferons voir plus bas, offre une personnification du peuple²⁾; on peut donner à la tête dont il s'agit la même explication. Mais il est aussi possible qu'elle nous offre l'effigie du prince; la physionomie en est assez individuelle. La tête qui occupe le revers, est probablement celle de la déesse Astarté, assimilée à Junon; elle porte de même un diadème et un voile sur plusieurs monnaies de la Byzacène et de la Zeugitane.³⁾ Dans la légende du revers plusieurs lettres sont effacées et d'autres sont peu distinctes.⁴⁾ Comme les deux premiers caractères de la ligne à gauche sont évidemment כב, *filis*, et que l'on trouve à la fin de la ligne à droite un כ qui a pu former le même mot avec le caractère suivant effacé, on est amené à supposer que cette épigraphe fournit un nom d'homme avec l'addition de ceux du père et de l'aïeul, supposition qui est en elle-même très naturelle. On peut lire בן כבוצו בן מצלון (בן מצלון), *Balmesulan filis de Cabirzo filis de Mezulan*⁵⁾; mais les noms peuvent certainement aussi être transcrits et recomposés d'autres manières. De quelque façon qu'on les lise, il faut les rapporter à celui qui a été chargé par Masinissa de la fabrication des monnaies.

N° 60-61. On ne peut déterminer avec certitude cette tête, le visage en ayant disparu sur les deux seuls exemplaires que l'on connaisse de ces monnaies; cependant, comme les têtes des monnaies mauritaniennes qui semblent représenter le peuple personnifié, offrent une pareille chevelure⁶⁾, il est probable qu'elle a eu la même signification. Quant à la légende ממלכת, signifiant *royaume* ou *roi*, il s'agit de savoir s'il faut l'expliquer de la même manière que הממלכת sur les monnaies de Juba et d'autres monnaies royales, c'est à dire par le royaume de Numidie (v. p. 12), ou si l'on doit la rapporter à Masinissa lui-même en admettant que ce prince ait été roi souverain. Voici les raisons que l'on pourrait faire valoir en faveur de cette dernière acception.

1) Voyez les monnaies de Timici et de Camarata.

2) Conférez plus bas les monnaies de la Mauritanie.

3) Voir le II^me volume p. 51, 58 et 167.

4) Dans la gravure p. 48, j'ai fait reproduire cette légende aussi exactement que possible d'après une empreinte que M. le duc de Luynes a bien voulu me faire parvenir de la monnaie conservée dans le cabinet de Madrid. Si la gravure donnée dans la table de Lorichs est faite d'après le même spécimen, l'épigraphe en est incorrectement rendue.

5) Le premier nom a pu signifier *dominus profunditatis*. Comme מצ se répète dans le premier et le troisième nom, le plus simple est de les compléter l'un à l'aide de l'autre; on trouve un nom propre qui se rapproche de ce dernier, écrit מצליעין, dans une inscription numidique (Levy Phön. Studien II p. 75). Quant au deuxième nom, il est assez naturel d'en rapporter les trois premiers caractères au nom *Cabir*.

6) Voyez surtout les monnaies des rois avant Juba II.

Le fils de Masinissa, Arabion, qui reconquit plus tard les domaines de son père, est appelé roi par Appien; le n° 59 montre que Masinissa a frappé monnaie à son propre nom, et le mot qui désigne la royauté ou le royaume, diffère d'avec le mot correspondant sur les autres monnaies royales en ce qu'il est dépourvu de l'article. D'un autre côté on pourra y opposer les considérations suivantes. Masinissa ne porte pas le titre de *roi* dans Appien ¹⁾, et les données historiques amènent à croire qu'il a plutôt été vassal du roi numide que prince indépendant; il est donc assez probable qu'Arabion n'a pas hérité de son père le titre de roi, mais qu'il l'a usurpé après la ruine du royaume numide. Rien n'empêche d'admettre que Masinissa, tout en frappant des monnaies au nom du roi numide en qualité de vassal, n'ait frappé en même temps des monnaies à son propre nom en vertu d'un droit accordé par Juba. Enfin, quant au mot מַמְלַכָּה, si, à cause de l'absence de l'article, on ne veut pas le regarder comme équivalent à הַמַּמְלַכָּה, on peut le considérer comme étant composé de la préposition מן et de מַלְכָּה, synonyme de מַמְלַכָּה ²⁾, avec le sens *par le roi* ou *par l'autorité royale*.

Pères Bayer et, d'après lui, Gesenius ont publié une monnaie qui se rapproche des n° 60-61. ³⁾ Elle porte sur la face une tête barbue avec la même chevelure et la même légende, au revers une grappe de raisin et une épigraphe punique, entourées d'une couronne; mais cette épigraphe diffère de celle des n° 60-61 et l'épi n'y apparaît pas. Ces deux savants, ainsi que M. Judas ⁴⁾, ont attribué cette pièce à Juba I sans expliquer l'épigraphe du revers; quant au mot מַמְלַכָּה, Gesenius et Judas supposent qu'il ne forme que la dernière partie d'une légende plus longue qui a été la même que sur les monnaies de Juba. ⁵⁾ Les deux premiers caractères de l'épigraphe du revers sont לַשׁ, le dernier, un ך; les caractères intermédiaires ne sont pas, à ce qu'il semble, correctement rendus dans le dessin publié par Bayer; l'analogie que présente cette pièce avec les n° 60-61, porte à croire que c'est le nom d'un autre chef numide ou vassal de Juba. ⁶⁾ Quant à la supposition que la légende de la face soit pareille à celle des monnaies de Juba, il faut faire remarquer qu'aucun *he* n'a précédé le mot מַמְלַכָּה sur le n° 60, comme le montre la surface nette de la pièce en cet endroit, et qu'il n'existe pas de vestiges d'un autre nom, bien qu'il ne soit pas impossible qu'il s'en soit trouvé un devant la tête.

1) Les termes d'Appien (l. c.) sont: *Μασανάσσης Ιόβα σύμμαχος*.

2) Dans l'hébreu on trouve les deux formes analogues: מַמְלַכָּה et מַלְכָּה.

3) Fr. P. Bayer Salluste esp. p. 366 pl. fig. 7. Gesenius Paläogr. Studien Tab. III, 7, p. 44; Monum. tab. 42, XX, D, p. 315.

4) Etude dém. p. 158.

5) Récemment M. E. Meier, dont nous avons déjà communiqué une interprétation singulière concernant la légende

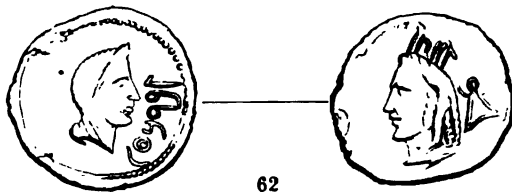
des monnaies de Juba (plus haut p. 47 note 1), a expliqué d'une manière encore plus curieuse les légendes de cette pièce. Lisant מַמְלַכָּה שְׁלֶחַן, ce docte traduit *Der Tisch des Königs*, ce qu'il croit avoir trait aux deux productions du sol d'où l'on tire le vin et le pain (l. c. p. 52).

6) Considérant que plusieurs de ces caractères sont d'une forme singulière et que d'autres gravures données par Bayer sont très incorrectes, nous ne pouvons nous empêcher de soupçonner que cette pièce n'ait porté aucun autre nom que celui de Masinissa.

B. Les monnaies des villes.

TABRACA et TUNIZA.

62. Tête (voilée et diadémée d'Astarté) à dr.; devant, la légende punique חברכען. Grenetis. ⚭. Tête virile (du peuple), les cheveux en longues boucles régulières, à g.; au-dessus, la légende punique חונצן; derrière, le symbole de Baal. Æ. 6. 6,4 gr. ¹⁾



62

La ville de Tabraca ou Thabraca était située à l'embouchure du fleuve Tusca qui formait la frontière entre la Zeugitane et la Numidie. Selon Pline, les habitants en étaient citoyens romains; Ptolémée en fait une colonie.²⁾ Ce fut là que le tyran Gildon se donna plus tard la mort. Elle est nommée par les auteurs arabes du moyen âge.³⁾ Il reste encore des ruines de l'ancienne ville, et elles ont conservé le nom de *Tabarca*. Tuniza, aujourd'hui *La Calle*, se trouvait à l'ouest sur la même côte, à peu de distance de Tabraca.⁴⁾ Ces deux villes, à en juger par leurs noms, étaient d'origine liby-phénicienne.⁵⁾

Les trois premiers caractères de l'épigraphie sur la face sont distinctement חבר, TBR, les trois derniers, quoique moins marqués, fournissent, selon toute apparence, כען, CAN; cette épigraphie répond exactement à *Tabraca*; les noms de Sabrata et de Siga se terminent également en ך sur les monnaies de ces villes.⁶⁾ L'épigraphie du revers présente sans doute le nom de Tuniza, ville voisine; la 1^{re} et la 4^{me} lettre sont évidemment un ח et un צ; les 3 autres, qui sont de forme dégradée, peuvent être un ך et un ן; on peut donc lire TVNiZaN. La fabrication, l'écriture et les types couvraient parfaitement à l'attribution de cette monnaie aux deux villes dont il s'agit. Par le travail qui est grossier, presque barbare, ainsi que par les caractères normaux, elle se rattache aux monnaies portant le type des deux Cabires et la légende אהג, et qui, sans aucun doute, ont été frappées par une ville de cette côte.⁷⁾ Les têtes sont probablement les mêmes que celles de la monnaie n° 59, frappée par Masinissa, auquel était sans doute soumis le district qui renfermait ces deux villes. La tête de la face paraît représenter Astarté, car on aperçoit des vestiges d'un voile, et l'élévation au-dessus du front peut être un diadème; celle du revers nous offre probablement le peuple personnifié⁸⁾; nous avons déjà fait remarquer que les Numides avaient l'habitude de se

1) Cab. de Madrid. Revue num. fr. 1856, pl. XIII, 8 (incorr.).

2) Mela I, 7 et Tab. Peut.: *Tabraca*. Pline V, 2: *Tabraca oppidum civium romanorum*. Ptol. IV, 3: *Θάβρακα κολωνία*. Itin. Ant.: *Thabraca*. Cf. Mannert Geogr. p. Marcus p. 357 et Fortia d'Urban Rec. des itin. p. 5 et 91.

3) Al Bekri (ed. Slane) p. 57. Abou-I Feda I p. 197.

4) Tab. Peut. et Itin. Ant. II. cc. Cf. Mannert l. c. p. 358.

5) Gesenius (Monum. p. 427 s. v.) dérive le nom de *Tabraca* de בית אברכה, *domus benedictionis*; mais la syllabe *Ta* appartient plutôt à la langue libyque comme dans beaucoup d'autres noms de villes africaines.

6) Voyez Vol. II p. 26-30 et plus bas Siga en Mauritanie.

7) Voyez Vol. II p. 159, 163-164, et plus bas Tucca.

8) Conférez plus haut p. 50 et plus bas la Mauritanie.

friser les cheveux.¹⁾ Le signe qu'on remarque au revers derrière la tête, est, à ce qu'il semble, le symbole connu de Baal ☉ , bien qu'il soit tracé d'une manière négligée et peu exacte.²⁾

M. Judas a publié une pièce semblable, mais dont les légendes sont si imparfaites que, tout en essayant de les déchiffrer, il avoue qu'il lui paraît plus prudent de s'abstenir.³⁾ Cet érudit prend également les deux premiers caractères sur la face pour כר et le premier sur le revers pour un ר ; dans le signe qui est derrière la tête il croit reconnaître un פ .

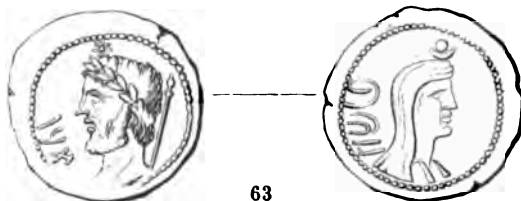
Cette monnaie ne se trouve pas adoptée dans le catalogue de Falbe ni mentionnée par Lindberg.

Les monnaies qui ont été attribuées à Tabraca par Sestini et, d'après lui, par Mionnet⁴⁾, appartiennent à Sabrata en Syrtique.

HIPPO REGIUS et TIPASA.

63. Tête barbue de Baal, aurée et surmontée de l'astre du soleil, à g.; derrière, un sceptre. Devant, la légende punique 𐤁𐤏𐤍 . Grenetis. R . Tête d'Astarté, voilée et surmontée du croissant renfermant le disque de la lune. Derrière, la légende punique 𐤁𐤏𐤍𐤕 . Grenetis.

Æ. 7. 9,0 gr.⁵⁾



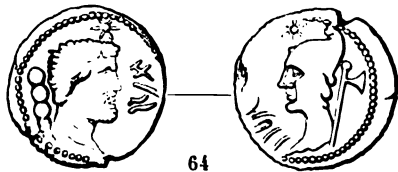
63

64. Tête barbue de Melkart, surmontée de l'astre du soleil, à dr.; derrière, une massue. Devant, la même légende que sur la face précédente. Grenetis. R . Tête imberbe de Chusor-Phtah, couverte d'un bonnet et surmontée d'une étoile, à g.; derrière, une hache. Devant, la même légende qu'au revers précédent, à demi effacée. Grenetis.

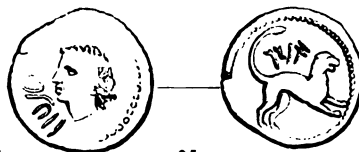
Æ. 5. 6,1 & 5,3 gr.⁶⁾

65. Tête imberbe à g.; devant, la même légende qu'au revers des n^{os} précédents, à ce qu'il semble. Grenetis. R . Panthère sautant, à dr.; au-dessus, la même légende que sur la face des n^{os} précédents. Grenetis.

Æ. 4. 4,0 gr.⁷⁾



64



65

1) Voyez plus haut p. 44.

2) Voyez, sur ce symbole, plus haut p. 28.

3) Revue num. fr. 1856 p. 396 pl. XIII, 8.

4) Mionnet Suppl. IX p. 209.

5) Cab. de Copenhague (de la coll. de Wiczay; Caronni Raguaglio tav. V, 27; Mus. Hedervar. n^o 7151, tab. XXVIII, 615; Sestini Mus. Hederv. e piu mus. III cont. p. 85 n^o 8; Mionnet S. IX p. 218 n^o 23; Falbe Recherches p. 120; incorr.)

décrite).

6) Cab. de Copenhague (2 ex.; Falbe Recherches p. 119 pl. VI, 20, incorr.).

7) Musée britannique (2 ex.) et cab. de Copenhague (Sestini Mus. Fontana II p. 70 n^o 2, tab. XII, 6; III p. 98 n^o 2; Mionnet S. IX p. 220 n^o 34; incorr.). Conférer P. Bayer Salustius esp. p. 366 tab. III, 8 (Gesenius Paläogr. Studien Tab. III, 8; Monumenta p. 328 tab. 44, Q; incorr.).

Hippone, établissement originairement phénicien¹⁾, était située à quelque distance de l'embouchure du fleuve Rubricatus ou Ubus (à présent *Seiduse*), près de la ville moderne de *Bône*, dont le nom dérive de l'ancien.²⁾ Elle reconnaissait la domination de Carthage, comme on peut le conclure de ce qu'elle fut prise par l'armée d'Agathocle lors de l'invasion de ce roi en Afrique. Les rois numides venaient quelquefois y séjourner à cause de la fertilité et de la beauté des environs³⁾; c'est pourquoi on l'appelait *Hippo regius*, Ἰππῶν βασιλικός, pour la distinguer de l'autre *Hippo*, surnommée *Diarrhytus*, en Zeugitane.⁴⁾ Sous la domination de Rome Hippone resta une ville considérable; elle devint colonie romaine, à ce qu'il semble, sous le règne d'Adrien.⁵⁾ En 430, lorsque saint Augustin y était évêque, elle fut conquise et détruite par les Vandales. Il existe encore de l'ancienne ville plusieurs fragments d'édifices, un aqueduc et un réservoir.⁶⁾

Tipasa était à 43 milles romains au sud de Hippone, avec laquelle elle était liée par une route qui longeait en partie les bords du fleuve Rubricatus.⁷⁾ A une époque postérieure elle devint le siège d'un évêque. C'est sans doute la même ville qui est appelée *Tibsa* par Edrisi, *Tefas* par Léon Africain; ce dernier auteur raconte qu'elle était bâtie sur la pente d'une montagne et très bien fortifiée, et qu'elle fut démolie par les Arabes à leur arrivée en Afrique. L'emplacement en était, à ce qu'il semble, le moderne *Tifferech*, où l'on voit un château couvert d'inscriptions latines.⁸⁾

On a donné des explications tout erronées de ces monnaies. Le n° 63 a été attribué à Juba II par Caronni et Sestini qui en ont pris les têtes pour les portraits de ce roi et de Cléopâtre, opinion qui a été adoptée par Mionnet.⁹⁾ Falbe a rapporté à la ville d'Adrumète les n° 63 et 64, prenant la tête de l'avvers pour celle de Neptune; il croyait lire le nom de cette ville en caractères latins sur le n° 64, et voyait dans la tête du revers de cette pièce une tête de déesse voilée avec un sceptre.¹⁰⁾ Sestini assigne le n° 65 à Ptolémée, roi de Mauritanie, et y a même lu le nom de ce roi et l'année de son règne en caractères latins, ce qui a été reproduit dans l'ouvrage de Mionnet.¹¹⁾

Dans le catalogue de Falbe, qui a été rédigé pour cet ouvrage, les monnaies dont il s'agit, sont classées parmi celles de la Mauritanie sous le titre *Icosium et Tipasa*. Les têtes en sont assez correctement décrites.¹²⁾ La légende sur la face des n° 63 et 64 et sur le revers du n° 65 est transcrite 𐤍𐤏; celle du revers du n° 63 est rendue 𐤍𐤏𐤍; les deux restantes sont laissées indé- cises. La lecture 𐤍𐤏 n'est point admissible. Ce qui a été pris pour un *capitulum*, consiste en deux lettres: 𐤃 ou 𐤄 et 𐤏; il est vrai que sur quelques exemplaires le jambage du *vav*, fortement dirigé

1) C'est ce qu'on peut conclure du nom. Il est incertain si la ville de *Hippo* dont la fondation est attribuée aux Phéniciens par Salluste (Jugurtha c. 19), est cette ville ou Hippo Diarrhytus.

2) Voyez, sur cette ville, la Géogr. de Mannert p. Marcus p. 359-361.

3) Cf. Silius Italicus Pun. III, 259: *Antiquis dilectus a regibus Hippo*.

4) Voyez Vol. II p. 168.

5) Cf. Zumpt Comment. epigr. p. 424.

6) Explor. scient. de l'Algérie, Beaux arts etc. par Ravoislé I pl 41-44.

7) Tab. Peut. Itin. Ant. Fortia d'Urban Itin. anc. p. 11 et 93.

8) Voyez Mannert Géogr. p. Marcus p. 379-380. D'après Shaw et Fortia d'Urban c'est l'actuel *Tifferech* qui répond à Tipasa.

9) Voyez les lieux cités p. 53 note 6.

10) Ll. cc. p. 53 notes 6 et 7.

11) Ll. cc. p. 53 note 8. Les mêmes exemplaires de ces trois n° qui sont décrits par Sestini et Falbe, se trouvent à présent dans le cabinet de Copenhague.

12) Si ce n'est que le symbole dont est surmontée la tête de la déesse sur le n° 63, est pris pour une fleur de lotus, et que l'étoile au-dessus des têtes du n° 64 a échappé à son attention.

à droite, touche la lettre précédente; mais sur un exemplaire du n° 64 du cabinet de Copenhague il en est parfaitement séparé, et sur les deux exemplaires du n° 65 au musée britannique le *vav* n'est point méconnaissable. Le dernier caractère enfin, s'allongeant en bas au-dessous des autres, est évidemment un *nun*.¹⁾

En rapprochant l'un de l'autre les différents spécimens de ces monnaies, on acquiert la conviction que le nom qui est commun à l'avvers des n° 63 et 64 et au revers du n° 65, est $\eta\eta\aleph$; ces lettres répondent exactement au nom *Ἰππῶν* et ne peuvent désigner que la ville de Hippo regius.²⁾ L'autre légende est très indistincte, excepté sur le n° 63; les 3 premiers caractères en paraissent être $\tau\psi\omega$; le 4^m est plutôt un η qu'un ψ pour lequel l'a pris Lindberg; il faut, selon toute apparence, lire $\eta\tau\psi\omega$, *TbPATN*. Cette légende, par analogie avec le n° 62 dont nous venons de parler, a dû désigner une ville alliée, et on ne peut donc hésiter à y voir le nom de Tipasa. $\eta\tau\psi\omega$ correspond très bien au nom latin; les lettres T et S ont souvent été employées l'une pour l'autre³⁾, et les noms des deux villes Tabraca et Tuniza, situées dans le voisinage, se terminent également par un N dans l'inscription monétaire. Les légendes que portent le revers du n° 64 et l'avvers du n° 65, quoiqu'elles soient plus ou moins indistinctes sur tous les exemplaires de ces monnaies, semblent fournir le même nom. La gravure d'une pièce pareille au n° 65, publiée par P. Bayer et d'après lui par Gesenius⁴⁾, présente sur la face deux légendes différentes; si ce n'est pas un exemplaire corrodé du n° 65, sur lequel, à l'aide du burin, on a produit des caractères qui n'y ont originairement pas existé, ces légendes ont dû désigner deux autres villes alliées avec Hippo; comme elles nous paraissent suspectes ou incorrectement reproduites, nous n'essayerons pas de les interpréter.

N° 63. Nous trouvons ici, pour la première fois sur les monnaies africaines, une image qui représente avec certitude le dieu suprême de la religion phénicienne, Baal. Ce dieu que, suivant les lieux, on désignait par des surnoms différents, était vénéré en Afrique, soit comme le seigneur du ciel sous le nom de *Baal-Samim*⁵⁾, en cette qualité répondant à Jupiter, soit comme le dieu du soleil, appelé *Baal-Chamman*, nom qui se rencontre sur un grand nombre des stèles funéraires et votives découvertes dans le territoire de Carthage ainsi que dans la Numidie.⁶⁾ C'est dans cette double qualité qu'on voit Baal représenté ici; par la physionomie, le laurier et le sceptre il ressemble à Jupiter identifié avec Baal-Samim; par l'astre, symbole du soleil, il est en même temps désigné comme Baal-Chamman. La déesse dont la tête est figurée au revers, est Astarté, comme on le voit par le signe de la lune⁷⁾ par lequel elle est caractérisée. Déesse principale des Phéniciens, Astarté fut honorée en diverses qualités et était l'objet d'un culte très différent

1) Il faut ajouter qu'on ne trouve pas un *zain* formé ainsi dans l'écriture punique. Par cette même raison, la conjecture que nous avons proposée dans le II^me volume p. 18 concernant une légende sur une monnaie d'Oéa, doit être regardée comme peu acceptable.

2) Les monnaies de l'autre ville nommée Hippo sont toutes différentes; voyez Vol. II p. 167.

3) Conférez le nom de Zitha, Vol. II p. 21. Le nom de Tipasa en Mauritanie est écrit *Typata* dans Anmien XX, 19, 5.

4) Voyez II. cc. p. 53 note 8.

5) *Bel Balsamim*. Plautus Poen. V, 2, 62. *Balsamen*. Au-

gustinus Quæst. in lib. Jud. VII qu. 6. Philo, Sanchoniaton I, 3 (ed. Wagenfeld p. 12): *τὸν ἥλιον... θεὸν ἐνόμιζον μόνον οὐρανοῦ κύριον, Βεελσάμην καλοῦντες, ὃ ἐστὶ παρὰ Φοίνιξι κύριος οὐρανοῦ, Ζεὺς δὲ παρὰ Ἕλλησιν.*

6) Voyez les livres cités dans Vol. II p. 120 note 16. L'astre du soleil se trouve quelquefois ajouté à l'inscription; voyez Gesenius Monum. tab. 21 et Heidenheim D. Vierteljahrsschrift I (1861) p. 77 fig.

7) Appelé à tort une fleur de lotus par Sestini et Mionnet II. cc. p. 53 note 6.

dans les pays habités par ce peuple¹⁾; en Numidie, ainsi qu'à Carthage, on la révérait surtout comme déesse de la lune avec le surnom de *Tanit*, comme nous l'apprenons par les inscriptions lapidaires²⁾; sur les stèles dont les inscriptions renferment ce nom, ainsi que sur les monnaies numides, on rencontre souvent le même symbole lunaire, dont est surmontée ici la tête de la déesse.³⁾ Cette monnaie nous montre donc les images des deux divinités, Baal-Chamman et Tanit, dont on trouve si souvent les noms réunis dans les inscriptions lapidaires.

N° 64. La face de cette monnaie présente l'image du troisième dieu de la triade des divinités principales phéniciennes, Baal-Melkart, qui fut assimilé à Hercule et figuré comme celui-ci. Nous avons déjà plusieurs fois fait mention de ce dieu, dont le culte était surtout répandu dans l'Afrique punique, où il était appelé Makar.⁴⁾ On lui prêtait aussi une signification solaire⁵⁾; c'est pourquoi on voit ici un astre au-dessus de sa tête outre la massue derrière l'épaule. La tête du revers représente le dieu phénicien Chusor-Phtah.⁶⁾ C'était originellement une divinité cosmogonique; par le premier nom on le désignait comme le dieu qui avait mis en ordre les choses créées⁷⁾, par le dernier, comme celui qui avait ouvert l'oeuf cosmique, formant de ses deux moitiés le ciel et la terre⁸⁾; il était donc le démiurge qui avait débrouillé le chaos. On le regardait comme le premier des 7 ou 8 dieux, fils de Sadyc, qui étaient appelés Cabires ou, d'après lui, *Phtachi*, *Patachi*, dont les Grecs firent *Πάταικοι*; il fut aussi nommé par préférence le Cabire, ayant parmi eux le plus haut rang. Comme on lui attribuait encore le bienfait d'avoir enseigné aux hommes de travailler le fer ainsi que l'invention d'autres arts et métiers utiles, il fut identifié avec Hephaistos et Vulcain.⁹⁾ Le culte de ce dieu avait été transmis en Afrique, comme on le voit par plusieurs rapports d'anciens auteurs.¹⁰⁾ Il est représenté sur les monnaies avec un bonnet de formes variées et différemment orné, tantôt ressemblant à celui de Vulcain¹¹⁾, tantôt offrant un aspect tout particulier¹²⁾, et quelquefois il est en outre caractérisé par les attributs de Vulcain, les tenailles¹³⁾ ou le marteau¹⁴⁾. La hache qu'on voit ici derrière l'épaule du dieu, le désigne probablement comme l'inventeur de métiers utiles; c'est ainsi qu'il est dit dans Sanchoniaton que Chusor fut le premier qui construisit un radeau pour naviguer.¹⁵⁾ L'étoile au-dessus de la tête a

1) Conférez le II^me volume p. 41 et 56, et plus bas les monnaies de Sarai.

2) Pour la déesse *Tanit*, voyez Vol. II p. 119 note 8. On apprend par Hérodien V, 6, que l'Astarté dont le culte était le plus ancien à Carthage, était principalement regardée comme déesse de la lune.

3) Voyez les nos 34, 67, 79 et 80-81. Le disque posé dans le croissant indique la pleine lune. Voyez, sur l'explication de ce symbole, Vol. II p. 119 et plus bas p. 58.

4) Voyez le II^me volume p. 12-13 et dans ce volume p. 24.

5) Voyez Vol. II p. 33 note 5.

6) Voyez, sur ce dieu, Movers Phônizien dans Allg. Encycl. S. III T. 24, p. 393 et 412.

7) Conférez le mot hébreu אֲשַׁר, *ordre*, qui a été sans doute prononcé אֲשַׁר en phénicien; voyez Movers l.c. p. 393 note 17.

8) D'après un fragment très ancien, tiré des écrits du sidonien Mochus, où ce dieu est appelé *Χουσωρὸς Ἄνοιγυός*; le nom *Phtah* dérive donc de פתח, *ouvrir*. Voyez Movers l.c. p. 412 note 14.

9) Philo, Sanchoniaton I, 4: *Χουσωρ δὲ Ἕλληνας μεταφράζουσιν Ἡφαιστον*. (Ed. Wagenfeld p. 14, où on lit incorrectement *Χρυσωρ* au lieu de *Χουσωρ*.)

10) Suivant le témoignage de Cicéron (de nat. deor. I, 30) on honorait en Afrique un Vulcain différent de celui qui était vénéré en Italie et en d'autres pays. Himerius (Photii Bibl. p. 377) nous apprend qu'une fête en l'honneur de Vulcain était célébrée à Carthage.

11) Sur quelques-unes des monnaies de Malaca la tête de ce dieu est couverte du même bonnet conique que porte la tête de Vulcain sur les monnaies d'Æsernia en Italie et celles de l'île de Lipara.

12) Sur les monnaies de Macomada en Numidie et de Lix en Mauritanie, ainsi que sur un certain nombre de monnaies de Malaca en Espagne.

13) Sur les monnaies de Malaca.

14) Sur les monnaies de l'île d'Ebusus et sur une monnaie de Thessalonique en Macédoine avec l'épigraphe *Κάβειρος*.

15) Philo l.c. note 9: *τὸν Χουσωρ . . . εὐρεῖν δὲ καὶ . . . σχι-*

rapport à la signification sidérique de ce dieu; car les Cabires désignaient la voûte céleste avec les sept planètes. ¹⁾

N° 65. Sur tous les exemplaires de cette monnaie la tête est trop indistincte pour qu'on puisse la déterminer avec certitude. Cependant, comme une panthère est placée au revers, il est assez vraisemblable que c'est la tête du dieu punique, protecteur de la culture de la vigne, qui était ordinairement figuré avec les attributs de Bacchus. ²⁾ On trouve ce dieu représenté sur les monnaies puniques de Leptis et de Sabrata, la tête couronnée de feuilles de lierre et avec une panthère à son côté ³⁾; il est possible que la tête du n° 65 soit également ornée de feuilles de lierre.

M. Judas a attribué à Tipasa une monnaie de bronze ayant pour types une tête d'Hercule et un éléphant ⁴⁾; cette monnaie appartient à l'Espagne. ⁵⁾

BULLA REGIA.

66. Aigle éployé à dr. Grenetis. R. Croissant, les pointes en bas; au-dessous, la légende punique כבעל. Grenetis. Æ. 3½. 5,0 gr. ⁶⁾

67. Autre semblable, avec un globe sous le croissant. ⁷⁾ Æ. 3. 3,0 gr. ⁸⁾



Cette ville, d'origine phénicienne, était située sur la frontière de la Zeugitane au sud de Tabraca. Elle fut, à ce qu'il semble, la capitale du petit royaume de Hiarbas. ⁹⁾ Suivant Pline, elle devint une ville libre sous les empereurs romains, et, pour la distinguer de Bulla surnommée Minsa en Zeugitane, on lui donna alors le surnom de *Regia* ¹⁰⁾, soit parce qu'elle avait autrefois appartenu au royaume numide, soit parce qu'elle avait servi de résidence à Hiarbas et peut-être quelquefois à d'autres rois numides. ¹¹⁾ Procope l'appelle *Βουλλα*. ¹²⁾ Elle devint plus tard le siège d'un évêque et existait encore au moyen-âge ¹³⁾; à présent il n'en reste que quelques ruines. L'emplacement de la ville a conservé le nom de *Bull*. ¹⁴⁾

Σιαυ. Il est cependant encore possible que cet attribut fasse allusion à la qualité cosmogonique de ce dieu qui avait coupé en deux l'oeuf dont étaient nés le ciel et la terre; voyez plus haut p. 56 note 9.

¹⁾ Voyez Movers Phönizier I p. 528.

²⁾ Voyez, sur ce dieu, le II^{me} volume p. 13.

³⁾ Vol. II p. 3-7 nos 1-4, 13, 14 et 21, et p. 29 n° 61.

⁴⁾ Etude dém. p. 152 § 1.

⁵⁾ A Ascui ou Ascuta. Sestini Classes gen. p. 2. Akerman Anc. coins p. 20. Cf. Lorichs Méd. celtib. pl. VIII, 1-5.

⁶⁾ Coll. du duc de Luynes (de la coll. de Gaillard, Cat. n° 223, pl. I, 8).

⁷⁾ Le même globe s'est peut-être aussi trouvé sur le n° 66, dont le revers est usé au milieu.

⁸⁾ Cab. de Copenhague (de la coll. de Wiczay; Mus. Hederv.

n° 1958; Sestini Mus. Hederv. e piu mus. III cont. p. 88 n° 16, incorr.).

⁹⁾ Orose V, 21. Voyez plus haut p. 41 note 5.

¹⁰⁾ Le nom *Bulla regia* se trouve dans Pline (V, 3), Ptolémée (VIII, Afr. tab. II) et les deux itinéraires (Fortia d'Urban Rec. p. 12 et 292). Dans Ptolémée IV, 3 on rencontre la contraction *Βουλλαρία*.

¹¹⁾ Voyez plus haut l'introduction p. 4.

¹²⁾ Bell. Vand. I, 25.

¹³⁾ Abou Obeid al-Bekri ed. Slane p. 53 et 54.

¹⁴⁾ Mannert a présumé, à tort, que Bulla répond à *Badja* dans les auteurs arabes et à *Beggia* dans Léon l'Africain; voyez la trad. par Marcus p. 372-373 et 679-680. Conf. Forbiger Geogr. II p. 857 et Fortia d'Urban l. c.

Le n° 66 présente les lettres distinctes **בבעל**, BBAL. Il ne nous est parvenu aucun nom de ville africaine qui réponde exactement à cette légende; mais lorsqu'on en examine l'étymologie, on est porté à croire que c'est celui d'une des villes qui tiraient leur nom du dieu Baal. Telles étaient les deux Bulla¹⁾ et Bol ou Vol²⁾ en Zeugitane. Le mot primitif a probablement été **בית** **בעל**, *maison de Baal*³⁾, qui par contraction est devenu **בבעל**⁴⁾, et enfin par *aphæresis* **בעל**.⁵⁾ Parmi les trois villes que nous venons de citer, il faut préférer Bulla regia parce que les deux autres, dont on ne connaît que les noms, paraissent avoir été très peu considérables. Il y a encore une ville dont le nom a pu avoir la même dérivation et à laquelle on pourrait songer ici, c'est Babba en Mauritanie.⁶⁾ Mais le type du revers et l'écriture conviennent mieux à la Numidie; le symbole lunaire forme aussi le type principal d'une monnaie de Macomada (n° 79), et l'on rencontre le *beth* normal sur d'autres monnaies numides⁷⁾, tandis que les monnaies de la Tingitane, où le mot **בעל** est d'un emploi fréquent, présentent toujours la même lettre de forme dégradée.

L'aigle a probablement trait au dieu Baal, auquel la ville devait son nom, et qui était représenté avec les mêmes symboles que Jupiter; c'est ainsi que, sur les monnaies phéniciennes de l'Asie, on voit un aigle posé sur la main d'un dieu ressemblant à Jupiter et qui, dans l'épigraphie, est désigné comme Baal avec différents surnoms.⁸⁾ Le croissant avec le disque est le signe de la lune, et fait allusion à Astarté. Cet emblème, qu'on rencontre souvent sur les monnaies ainsi que sur les stèles puniques, a été généralement considéré comme une réunion des signes du soleil et de la lune, ayant rapport à la fois à Baal et à Astarté⁹⁾; mais c'est uniquement le symbole d'Astarté, le disque désignant la pleine lune; nous en trouvons la preuve dans la monnaie de Hippone n° 63, qui présente la tête d'Astarté surmontée de ce symbole, tandis que la tête de Baal avec l'astre du soleil en occupe la face.¹⁰⁾ Ces deux types, l'aigle et le symbole lunaire, correspondent donc aux têtes de Baal et d'Astarté qui figurent sur la monnaie citée de Hippone, ville voisine.

La pièce n° 66 a été trouvée à Baena, dans la province de Cordoue¹¹⁾; on pourrait en conclure que ces monnaies ont été frappées dans la ville de Belo en Bétique. Mais il ne faut pas trop s'appuyer sur le lieu de provenance; dans le midi de l'Espagne on trouve très-souvent des monnaies de bronze africaines¹²⁾, ce qui est bien naturel à cause des communications

1) Nous ne saurions admettre l'opinion de Gesenius qui dérive ce nom de **בעלה**, *civitas* (Monumenta p. 421 s. v.). Pour la prononciation de l'*ain* par *u* dans le nom de Baal, voyez Movers Phönizier I p. 170-171.

2) Voyez, sur Vol, Mannert Géogr. p. Marcus p. 700 note 130.

3) Le mot **בית**, comme on le sait, a été employé dans la formation de beaucoup de noms de villes de Palestine, et se retrouve aussi dans quelques noms de villes africaines; voyez Gesenius Monumenta p. 417 d et p. 420-421.

4) On peut conférer la ville de Palestine **בית שפון**, nom qui est changé en **ביסון** dans les Rabbinis, et en **بيسان** en arabe; voyez Gesenius Lexicon man. p. 146 qq.

5) C'est ainsi que la ville de Palestine, *Baal Meon*, est écrite **בית בעל מעון** dans Josva XIII, 17, et **בעל מעון** dans Numeri XXXII, 38. Dans le Vieux Testament on trouve les noms des villes de Gedera, de Gilgal et de Diblataim,

tantôt avec le mot **בית** préposé, tantôt sans cette addition; voyez Gesenius Lex. man. p. 144-145.

6) Voyez plus bas l'article de Babba.

7) Voyez les n° 59, 62, 81 et 83.

8) Luynes Num. des satrapies p. 31-32 pl. IV-V, 1-8; p. 36 pl. V, 1-3; p. 57 pl. VIII-IX, 9-12. Cf. Blau de numis Achæmenidarum p. 5 et suiv.

9) Récemment cette opinion a été de nouveau énoncée par M. Judas dans son Mémoire sur dix-neuf inscriptions num.-pun. p. 65.

10) Dans le II^me volume p. 119, au sujet de la présence du même symbole sur les monnaies de Carthage, nous avons encore donné d'autres arguments pour prouver cette opinion.

11) Suivant l'indication de M. Gaillard (l. c. p. 57 note 6), qui l'a rangée parmi les monnaies incertaines de la Bétique

12) Voyez plus bas l'article de Timici en Mauritanie.

fréquentes qui avaient lieu entre les colonies phéniciennes des côtes opposées. Le symbole d'Astarté dont nous venons de parler, ne se rencontre comme type principal sur aucune monnaie d'Espagne, mais il figure ainsi sur une monnaie de Numidie, le n° 79 de Macomada.

Le n° 67 se trouve de même classé à Bulla regia dans le catalogue de Falbe, mais la légende en est transcrite אבעל, la première lettre étant peu distincte sur cette pièce qui était la seule connue de Falbe et de Lindberg.

SUTHUL.

68. Tête de Sérapis, surmontée du modius, à dr. Grenetis. R. Les lettres puniques סד dans une couronne de laurier. Æ. 6. ¹⁾
69. Tête de Mercure (Taut-Cadmus), couverte du pétase, à dr. Grenetis. R. Semblable au revers précédent. Æ. 4. ²⁾



Les deux lettres au milieu de la couronne, qui offrent indubitablement le nom d'une ville, sont ST. Les têtes des deux dieux se trouvant sur les monnaies de la Syrtique et de la Byzacène, on est porté à chercher le lieu de l'émission dans une de ces provinces; mais elles n'offrent aucune ville à laquelle on puisse les rapporter.³⁾ Deux villes dont les noms ont en tête des consonnes analogues à סד, se présentent au choix, savoir Suthul et Sitifis. Suthul, mentionné par Salluste seul⁴⁾, était une ville forte où Jugurtha gardait ses trésors; c'est probablement la même qui fut appelée plus tard Calama, et qui était située entre Cirta et Hippo regius, aujourd'hui *Guelma*, où l'on voit encore des ruines considérables de l'antiquité.⁵⁾ Sitifis se trouvait dans l'intérieur de la Mauritanie orientale sur le passage des grandes routes; elle devint colonie romaine sous Nerva⁶⁾ et, à une époque postérieure, capitale de la province du même nom.⁷⁾ Il faut sans doute préférer Suthul à cause des caractères anciens de l'épigraphie qui font conclure que ces monnaies appartiennent à une époque antérieure au règne de Juba⁸⁾; car Sitifis, dont il n'est fait mention que comme colonie romaine, était sans doute alors une ville peu considérable, et il paraît que les villes mauritaniennes n'ont pas commencé à frapper monnaie à cette époque là.⁹⁾

1-2) Musée britannique.

3) Le nom de Zitha en Syrtique est orthographié autrement sur les monnaies frappées par cette ville en alliance avec Oéa et Zuchis; voyez Vol. II p. 20. A la vérité on trouve une ville syrtique nommée *Stina* dans la Table de Peutinger; mais ce nom a sans doute été écrit pour *Scina* ou *Iscina* par la faute des copistes; voyez Mannert Géogr. p. Marcus p. 137 (cf. Barth Wanderungen p. 335 et 370, et C. Muller Géogr. gr. min. p. 459).

4) Jugurtha c. 37-38.

5) Mannert Géogr. p. Marcus p. 702 note 133 b. Cf. Explor.

scient. de l'Algérie, Beaux arts etc. p. Ruvoisié II pl. 22-38.

6) Ptol. IV, 2, 34. Itin. Ant. Cf. Zumpt Comm. epigr. p. 399.

7) Il y avait encore dans la Mauritanie orientale deux endroits dont il pourrait être question ici, savoir Satafis (Itin. Ant.) et Ad Surnos (Tab. Peut.); mais comme ils ne sont mentionnés que dans les itinéraires, ils doivent passer après Sitifis.

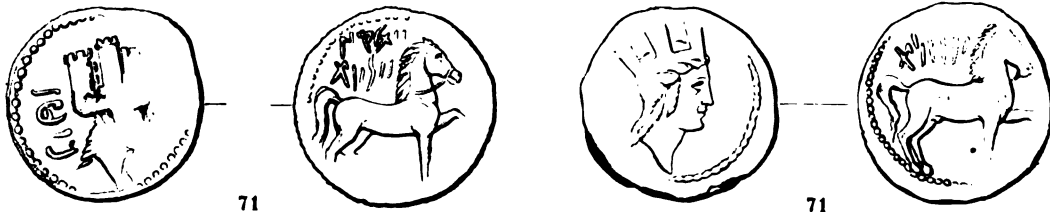
8) Conférer plus haut p. 6.

9) Toutes les monnaies connues des villes de la Mauritanie présentent l'écriture néo-punique, comme on le verra dans la suite.

Pour ce qui concerne les deux divinités dont ces monnaies portent les têtes, le dieu assyrien Sérapis et le dieu phénicien Taut-Cadmus, identifié avec Mercure, nous avons déjà traité de leurs qualités et de leur culte en Afrique en décrivant les monnaies de Sabrata; voyez le II^me volume p.34. Ces monnaies n'ont pas été connues de Falbe et de Lindberg.

CIRTA et villes alliées.

70. Tête de femme tourelée à dr.; devant et derrière, les mêmes légendes qu'au droit et au revers du n° suivant. Grenetis. R. Porte de ville, munie de créneaux. $\text{Æ. 10.}^1)$
71. Même tête; derrière, la légende punique כרטן. Grenetis. R. Cheval bridé marchant à dr.; au-dessus, la légende punique נא.... ברמלקרה. Grenetis. $\text{Æ. 7. 14,5 \& 10,9 gr.}^2)$

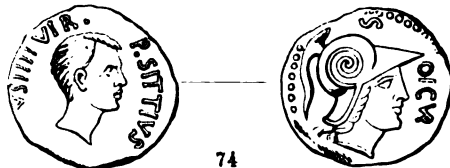


72. Même tête à g.; devant, la même légende qu'au droit précédent. Grenetis. R. Cheval courant à g.; au-dessus, un caducée; au-dessous, la légende punique אלכרה. $\text{Æ. 4}\frac{1}{2}. 6,7-6,0 \text{ gr.}^3)$
73. Même tête à dr., derrière, même légende, à ce qu'il parait. Grenetis. R. Deux épis dressés; à dr., vestiges d'une légende punique. Grenetis. $\text{Æ. 4}\frac{1}{2}. 6,5 \text{ gr.}^4)$



Colonia Sittiana.

74. P. SITTIVS S IIII VIR. Tête de Sittius, imberbe, à dr. R. DICW Tête casquée (de Rome), à dr.; au-dessus: S. Grenetis. $\text{Æ. 5. 6,1 gr.}^5)$



1) Coll. de M. Costa à Constantine (Revue num. fr. 1856 pl. XIII, 1, p. 389-390), de M. Judas à Paris et Cat. de la coll. d'Égremont par Longperier n° 114. Aucun de ces exemplaires ne nous est passé sous les yeux.

2) Cab. de Madrid (le droit est figuré ci-dessus en premier lieu; on ne voit que la dernière lettre de la légende du revers). Coll. du duc de Luynes (autrefois dans la possession de M. Ceccaldi à Constantine, figurée dans la Revue num. fr. 1856 pl. VI, 8, cf. p. 388; la légende du droit n'est pas apparente, le revers est figuré ci-dessus en pre-

mier lieu). Cab. de la Haye (figurée ci-dessus en second lieu; la légende du droit et la partie supérieure de celle du revers ne paraissent pas).

3) Coll. du duc de Luynes (2 ex.), cab. de la Haye et de Copenhague. Cf. Revue num. fr. 1856 pl. VI, 2, p. 227 (deux des exemplaires mentionnés ici sont sans doute les mêmes qui se trouvent dans la collection du duc de Luynes).

4) Cab. de Copenhague.

5) Cab. de Florence (de la coll. de Millingen).

Parmi les villes de l'intérieur de la Numidie, Cirta était sans doute la plus ancienne¹⁾ et la première qui acquit quelque importance; c'est pourquoi Syphax et après lui Masinissa la choisirent pour résidence.²⁾ Micipsa, qui résidait également dans cette ville, contribua le plus à l'agrandir et y appela une colonie de Grecs; sous son règne elle était tellement florissante et peuplée qu'elle pouvait mettre en campagne, suivant le calcul de Strabon, dix mille cavaliers et deux fois autant de fantassins.³⁾ Dans la suite elle fut aussi la capitale d'Adherbal et de Juba I.⁴⁾ Tout en étant le chef-lieu et la demeure ordinaire des rois numides, Cirta, de même que les autres villes de Numidie dites royales, paraît avoir conservé une constitution républicaine et l'administration de ses propres affaires⁵⁾. Ayant été prise par Sittius pendant la guerre de Juba contre César, elle fut cédée à ce partisan et à ses compagnons d'armes après la victoire de Thapsus⁶⁾; dès lors on lui donna le nom de *Colonia Julia*, en l'honneur de César⁷⁾, ou de *Colonia Sittianorum*.⁸⁾ Plus tard, après que la Numidie eut été constituée en province à part sous le règne de Caligula, Cirta devint la résidence du gouverneur. Ayant été détruite dans la guerre de l'empereur Maxentius contre Alexandre, Constantin le Grand la fit relever et embellir; elle prit alors le nom de *Constantine* qui lui est resté jusqu'à nos jours.⁹⁾ La partie principale de la ville se trouvait sur une presqu'île formée par une sinuosité d'un affluent du fleuve d'Ampsaga (*Roummel*) et dont les flancs, consistant en des rochers hauts et escarpés, offraient une fortification naturelle; elle était en outre défendue par des murailles munies de tours et par une citadelle. Les environs en sont encore aujourd'hui bien arrosés, et offrent une végétation riche et variée. Cirta était le point central des diverses routes qui traversaient l'intérieur de la Numidie. On voit encore à Constantine et aux alentours de belles et imposantes ruines antiques de l'époque romaine, entre autres un arc de triomphe bien conservé et les restes d'un aqueduc et d'un pont de plusieurs arches superposées.¹⁰⁾

Les n° 70-72 ont été étudiés par M. Judas qui lit la légende de la face du n° 72 כרמן, CRTn, et la prend pour le nom de Cirta, en supposant que c'est le même nom qui est placé devant la tête du n° 70; quant au n° 71, la légende devant la tête est effacée sur le spécimen qui a été examiné par ce savant.¹¹⁾ Dans le catalogue de Falbe, la légende de la face du n° 72 est transcrite כפסא, *Capsa*, par Lindberg. *Capsa* était une ancienne ville liby-phénicienne, très considérable et florissante par le commerce, située dans l'intérieur de la Numidie, sur la grande route qui réunissait les *Emporia* avec les villes occidentales.¹²⁾ Les caractères que présente la légende des n° 70 et 71, permettent de lire CPTn ou CBThT; on pourrait donc être porté à admettre que ces monnaies aient été frappées en commun par *Capsa* et d'autres villes. Il faut pourtant donner la préférence à Cirta. Sur l'un des exemplaires du n° 72, celui qui est figuré plus haut,

1) Conférez plus haut p. 24 note 4.

2) Voyez plus haut p. 3 et p. 14.

3) Strabon XVII p. 832.

4) Voyez plus haut p. 33 et p. 45 note 7.

5) Tite-Live (XXX, 12) rapporte qu'après la bataille près de Cirta, où Syphax fut vaincu et fait prisonnier, les *principes Cirtensium* ouvrirent avec Masinissa des négociations relatives à la reddition de la ville. Conférez plus haut p. 4.

6) Voyez dans la suite p. 64-65.

7) *Κίρτα Ιουλία*. Ptolémée IV, 3 (ed. Wilberg p. 266). Cirta

est appelée *colonia* dans les deux itinéraires.

8) Méla I, 7. Pline V, 3, 2.

9) Voyez, sur la ville de Cirta, Mannert Géogr. p. Marcus p. 367-370 et Georgii Alte Geogr. I p. 536-537.

10) Revue archéol. fr. III p. 732 suiv. Explor. scient. de l'Algérie, Beaux arts etc. p. Ravoisé I pl. 1-19. A l'époque où le voyageur anglais Shaw visitait cette contrée, il restait encore d'autres monuments considérables qui ont été détruits plus tard; voyez Shaw Voyages, Alger c. 8.

11) Revue num. fr. 1856 p. 227-229 et 387-390.

12) Conférez, sur cette ville, Movers Phönizier II, 2, p. 497-498.

la deuxième lettre est évidemment un *resch* de forme normale, qui, par sa direction, se distingue d'avec la lettre *beth* au revers. La provenance de ces monnaies les fait de même attribuer à Cirta. Deux des trois exemplaires connus du n° 70, ont été découverts dans une tombe près de Constantine; de plus, un exemplaire du n° 71 et trois sur les quatre du n° 72 proviennent également de cette ville.¹⁾ La lettre finale est plutôt un *nun* qu'un *tau*, pour lequel Lindberg l'a prise; c'est ainsi que les noms des villes de Tabraca, Tuniza, Hippo, Tipasa et Sabrata se terminent par un N sur les monnaies, cette lettre étant en général une terminaison fréquente des noms propres puniques.²⁾

L'interprétation des deux mots qui, outre le nom de Cirta, sont inscrits sur les n° 70 et 71, est très douteuse. Le premier est rendu par Lindberg: ון מלקרת , ZN MLKRT, *Calceus Herculis*.³⁾ Une station de la route romaine qui, à l'époque des empereurs, conduisait de Lambèse à Telepte, est nommée *Ad calceum Herculis* dans la table de Peutinger; sur cet emplacement donc, suivant l'opinion de Lindberg, aurait été située une ville punique *Zen Melkart*, d'où la station romaine aurait tiré son nom.⁴⁾ La dernière partie de cette légende est incontestablement le nom connu du dieu punique correspondant à Hercule; mais on ne saurait transcrire les deux premiers caractères en ון ; un tel *zain* ne se trouve pas dans les inscriptions africaines⁵⁾, et le second caractère est trop court pour avoir la valeur de *nun* qui est figuré avec son allongement ordinaire dans le mot suivant. M. Judas lit ברמלקרת , BDMLKRT, et y voit le nom d'une ville, Boncara ou Voncaria, dans la Mauritanie Césarienne.⁶⁾ Aucune ville de ce nom, il est vrai, ne se rencontre dans les anciens auteurs; mais le dit savant s'en rapporte à la liste épiscopale de la Mauritanie Césarienne sous Hunéric, où l'on trouve des évêques dont les sièges sont appelés Boncaria et Voncariana⁷⁾, et, pour justifier l'identité de ces noms avec ברמלקרת , il renvoie à l'inscription trilingue de Leptis dans laquelle ce même nom punique est rendu en latin et en grec par *Boncar*.⁸⁾ Quant à l'autre mot, dont les caractères sont si indistincts et de formes si dégradées qu'il n'est possible d'en déterminer que les deux derniers, M. Judas présume qu'il exprimait la circonstance qui distinguait la ville de Boncara de la ville homonyme, ou bien qu'il est le nom d'une autre localité, d'une ville alliée.

La lecture ברמלקרת , proposée par M. Judas, paraît juste. Il se présente d'abord la ques-

1) Selon les notices communiquées par M. Judas l.c. note 11. Le lieu de provenance empêche encore de donner ces monnaies à la ville de Cartenna en Mauritanie, au nom de laquelle la légende pourrait aussi bien convenir. Le spécimen du n° 70 dans la collection d'Egremont et celui du n° 71 au cabinet de la Haye ont été rapportés de Tunis.

2) On a ordinairement donné au nom de Cirta la signification de קרת , ville; voyez: Gesenius Monum. p.422, Marcus Géogr. de Mannert p.367 et D'Avezac Afr. anc. p. 182. M. Judas (l.c.) le dérive de la racine כרת , tailler, en supposant que la ville a été appelée ainsi à cause de sa position sur un rocher coupé, taillé en pic. Si l'on adopte la première dérivation, *koph* est devenu *caph*; dans les deux cas, *tau* a donné place à *thet*. Ces lettres, étant affines, se changent souvent l'une en l'autre dans les langues sémitiques.

3) Ces noms se trouvent insérés par la main de Lindberg dans le catalogue de Falbe, sans que d'autres notices y soient ajoutées. Lisant שמנא la même légende sur l'exemplaire incomplet de la Haye, figuré ci-dessus, Lindberg l'a prise pour le nom de la ville de *Sina* ou Iacina en Syrtique; conférez, sur ce nom, plus haut p.59 note 3.

4) *Calceus* s'appelle en chaldaique קין , ce qui répond au mot hébreu קאון .

5) Conférez plus haut p.55 note 1.

6) Revue num. fr. 1856 p.387 suiv.

7) *Felix* et *Donatus Boncariensis*. *Victor Voncarianensis*. Ruinart Hist. persec. Vand. p.171 et 176. Morcelli Afr. chr. I p.105 et 360.

8) De Saulcy Revue archéol. III p.568. Judas Etude dém. p.142 pl.VII, 2. Suivant l'opinion de M. Judas, ce nom signifie *la part de Melgart*, ville consacrée à Melgart.

tion de savoir si ce nom désigne une ville ou s'il est un nom d'homme comme dans l'inscription de Leptis que nous venons de nommer. M. Judas rejette cette dernière hypothèse, en faisant remarquer que les deux premières lettres du nom suivant ne donnent point בן, *filis*; ceci est vrai; mais on pourrait bien prêter au mot suivant telle autre signification qui pût convenir à un nom d'homme.¹⁾ On peut ensuite se demander si ce mot et le suivant ne sont pas des épithètes de la ville de Cirta; comme on faisait remonter à Melkart la fondation de Cirta²⁾, ainsi que celle d'autres villes numides, il est en effet bien possible qu'elle ait eu le surnom ברמלקרה.³⁾ Cependant, comme le nom d'une autre ville est joint à celui de Cirta sur le n° 72, il paraît plus probable que les n° 70 et 71 contiennent également le nom d'une ville ou les noms de deux villes alliées⁴⁾, et quant au ברמלקרה, il ne se présente aucun autre nom de ville qui puisse y convenir que Boncaria ou Voncariana.

Le nom qui se lit au revers du n° 72, fournit les lettres distinctes אלכח, ALBT. M. Judas suppose que c'est le nom d'Alipota, ville voisine d'Achulla sur la côte de Byzacium; dans le catalogue de Falbe il est interprété par Leptis Minor.⁵⁾ En effet, les lettres peuvent fort bien désigner l'un et l'autre nom, et le caducée placé au-dessus du cheval convient également à ces deux villes dont les monnaies portent la tête de Mercure ou son symbole. Il faut cependant faire remarquer qu'elles étaient toutes les deux très éloignées de Cirta sans être liées avec cette ville par aucune route directe, et pour ce qui est d'Alipota, le nom de cette ville est orthographié autrement sur une monnaie qui y a été probablement frappée.⁶⁾ Il existait une autre ville d'un nom correspondant, à l'égard de laquelle une alliance monétaire avec Cirta se présente comme plus vraisemblable, c'est Telepte. Ce nom n'est évidemment autre que Lepte (Leptis) avec l'addition de *Te* (*Ta*), syllabe prosthétique en libyque ou l'article appartenant à cette langue, qui se trouve dans beaucoup de noms de villes africaines⁷⁾; il paraît que cette même ville a été aussi appelée *Lepte*.⁸⁾ L'A qui précède LBT dans le nom inscrit sur la monnaie, est la syllabe qu'on rencontre dans les noms d'Achulla, d'Adrumète et d'autres villes puniques; elle présente l'article répondant au libyque *Ta* ou *Te*, ou n'est ajoutée que pour faciliter la prononciation. Telepte était située dans l'intérieur, sur la grande route qui partait de Cirta et traversait les villes de Theveste et de Capsa pour aboutir à Tacape dans la petite Syrte; il est donc probable qu'elle s'est trouvée en relation de

1) On pourrait par exemple lire les 2 premiers caractères בר avec le sens de *préfet* et entendre par le reste de la légende quelque administration ou province. — M. Judas a dirigé l'attention sur le chef numide Bomilcar, ami et agent de Jugurtha, mais il ne l'adopte pas pour expliquer cette légende, parce qu'il trouve invraisemblable que le roi eût permis à un sujet de signer de son nom une monnaie. Il y a une autre raison qui nous interdit de songer à ce chef, c'est que l'écriture offre les lettres dégradées, tandis que les monnaies de Jugurtha ainsi que celles de son successeur sont marquées des lettres normales.

2) Voyez plus haut p. 24 note 4.

3) Conférez la page précédente note 8.

4) Sur les monnaies d'Oéa en Syrtique on trouve de même deux noms de villes réunis à celui d'Oéa; voyez Vol. II

p. 20 et 23.

5) Antérieurement Lindberg y avait vu Leptis Magna; voyez l'Annonce de cet ouvrage p. 6 Cl. I.

6) Voyez le II^me volume p. 42.

7) Un nombre en est cité par Gesenius, qui cependant décrit cette syllabe de l'hébreu בית, *domus*, dérivation qui n'est guère admissible. Gesenius Monum. p. 417 et 427-428. Movers Phönizier II, 2, p. 485 note 83 et p. 498. La ville de Tacape, où aboutit la route traversant Telepte, s'appelle aujourd'hui *Cape*.

8) Cod. Justin. I, 27: *Dux Byzacenae provinciae et in Capsa et in altera Lepte civitatibus interim sedeat*. C'est probablement pour distinguer cette ville de Leptis Minor qu'elle est appelée ici *altera Lepte*; conférez Movers l. c. note précédente.

commerce avec Cirta, et une alliance monétaire entre ces deux villes se présente comme très naturelle. ¹⁾

Le n° 73, jusqu'à présent inédit, a été attribué à Cothôn, port de Carthage, par Lindberg qui lisait l'épigraphie קרת . ²⁾ Mais le nom de Cothôn ne désignant que le port intérieur, construit par l'art, qu'on trouvait aussi en d'autres villes, on ne saurait admettre que ce port ait eu un atelier monétaire à lui où l'on ait frappé des monnaies portant son nom. Les 2 derniers caractères sont distinctement קת ; les 2 premiers peuvent être כר ; il est d'autant plus probable que cette légende fournit le nom de Cirta qu'elle se trouve à côté de la même tête tourelée que portent les n° précédents. L'épigraphie du revers est presque entièrement effacée; suivant l'analogie que présentent les monnaies dont nous venons de traiter, il faut y voir le nom d'une ville alliée.

Les types des n° 70-73 s'accordent bien avec leur attribution à Cirta. Les tours dont est surmontée la tête de la déesse de la ville, et la porte munie de créneaux, sont des indices d'une ville fortifiée. Le cheval, soit marchant, soit courant, est le type ordinaire des monnaies royales en bronze qui, pour la plupart, sont sans doute sorties de l'atelier de Cirta. Le caducée du n° 72, qui porte aussi le nom de Telepte, peut avoir rapport au commerce que faisait Cirta avec cette ville, et quant aux épis, il est naturel de trouver ce type sur une monnaie de Cirta dont les environs produisaient sans doute des blés en abondance. On pourra cependant aussi regarder le caducée et les épis comme faisant allusion à Mercure (Taut-Cadmus) ³⁾ et à Cérès ⁴⁾.

L'époque à laquelle appartiennent les monnaies que nous venons de discuter, a dû être le règne de Juba ou le temps qui l'a immédiatement précédé. Elles ne peuvent être beaucoup antérieures au règne de ce roi parce qu'elles présentent des lettres néopuniques, tandis que les monnaies des rois précédents sont inscrites en caractères anciens; d'un autre côté elles n'ont pu être frappées après la mort de Juba puisque dès lors Cirta fut soumise au gouvernement de Sittius et changea de nom.

N° 74. Cette monnaie inédite a été frappée, comme on le voit par l'inscription sur la face, dans une colonie romaine, sous l'administration de deux magistrats dont l'un a porté le nom de P. Sittius. Nous n'hésitons pas à reconnaître dans ce Sittius le chef de partisans connu par l'histoire. P. Sittius, ayant pris part à la conjuration de Catilina, s'était sauvé de Rome pour échapper à sa condamnation, et avait passé en Afrique avec une bande d'aventuriers ramassés en Italie et en Espagne. En Afrique il vendit ses services aux princes libyens et s'acquit une grande réputation par le bonheur qui accompagna ses entreprises. Dans la guerre des Pompéiens et de Juba contre César, il prit le parti de ce dernier. Au moment où Juba sortait de son royaume pour rejoindre Scipion, il réunit sa troupe à l'armée du roi mauritanien, envahit les frontières de la Numidie, s'empara de Cirta et d'autres villes et mit en fuite le corps d'armée que Juba avait envoyé contre lui sous le commandement de Sabura. Après la bataille de Thapsus il arrêta dans leur fuite à travers la Mauritanie les chefs pompéiens Faustus et Afranius, et parvint enfin à surprendre la flotte sur laquelle Scipion voulait se sauver et que la tempête avait poussée dans le port

1) Telepte est peut-être la même ville qui est appelée par Salluste (Jugurtha c. 75-77) Thala, où Jugurtha gardait sa famille et ses trésors.

2) Conférez l'Annonce de cet ouvrage p. 7 n° 9.

3) L'image de Taut-Cadmus se rencontre aussi sur une

autre monnaie numide, le n° 69. Conférez sur ce dieu le II^e volume p. 34.

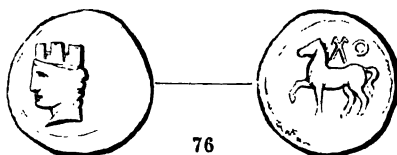
4) Cette déesse est également figurée sur les monnaies royales et son culte était très répandu dans les pays puniques; voyez plus haut p. 40.

de Hippone. Pour récompense de ces services César lui donna la ville de Cirta et la partie septentrionale de la Numidie qui avait appartenu à Masinissa, vassal de Juba. Il fut mis à mort en 43 par Arabion, fils de Masinissa.¹⁾ La monnaie dont il s'agit paraît être de fabrication africaine; on ne saurait donc douter qu'elle n'ait été frappée à Cirta pendant que cette ville était soumise à Sittius, 46-43 av. J. C.²⁾ On apprend par cette pièce que Cirta a été organisée en colonie romaine à la même époque où la Numidie fut réduite en province, et que Sittius a été l'un des deux magistrats suprêmes qui administraient la colonie; ces magistrats coloniaux, appelés le plus souvent *IIviri*, portent ici le titre de *IIIviri* de même que sur une monnaie frappée à Clypea sous Auguste.³⁾ Quant à la légende du revers, la fin *CVR* en signifie probablement *curante*, de sorte que les lettres précédentes désignent le nom de celui qui a été chargé par les *IIIviri* de la fabrication des monnaies; c'est ainsi qu'on lit sur les monnaies de Clypea et d'Utique, outre le nom du proconsul, encore un nom auquel sont ajoutées les lettres *FC* ou *C* avec le même sens.⁴⁾ On ne voit que deux lettres du nom de ce fonctionnaire, et elles sont inexactly tracées; elles peuvent être *DI*.⁵⁾ La tête d'homme est sans doute l'effigie de Sittius; c'est ainsi que l'on trouve les portraits des proconsuls romains sur les monnaies d'Achulla et d'Adrumète.⁶⁾ La tête casquée paraît être une personnification de Rome, qui a remplacé celle de Cirta que portent les monnaies puniques. Le signe \curvearrowright qu'on remarque au-dessus de cette tête, peut être la marque du semis; toutefois, si l'on se rappelle qu'un signe semblable, servant de marque d'atelier, est placé sur un certain nombre des monnaies de Juba⁷⁾, on est tenté de l'expliquer ici de la même manière.

GAZAUPHALA.

75. Tête de femme tourelée à g. Grenetis. R. Cheval marchant à g.; au-dessus, les lettres puniques *NY*. Æ. 7. 14,2 gr. ⁸⁾

76. Mêmes types et même légende. Æ. 4½. 8,4 gr. ⁹⁾



- 1) Lacroix Hist. de la Numidie p. 53 suiv. Haakh dans Pauly Real-Encycl. VI, 1, p. 1226. Selon Appien (IV, 54) et Cicéron (Ep. ad Atticum XV, 17, 1) Sittius est mort en 44-43.
- 2) Cette monnaie est laissée indéciée dans le catalogue de Falbe.
- 3) Voyez Vol. II p. 155 n° 330. Les colonies romaines étaient ordinairement administrées par un collège de quatre membres dont deux, répondant aux consuls de Rome, présidaient le sénat et étaient à la tête de la justice. Voyez Becker Röm. Alterth. III, 1, p. 350 suiv. Plus tard les magistrats suprêmes de Cirta furent appelés *IIIviri*; voyez Zumpt Comment. epigr. p. 165 et 190.
- 4) Voyez Vol II n°s 331-332, 335-340 et 363-366.
- 5) Nous ne pouvons nous empêcher de proposer encore une lecture de l'inscription du revers. On pourrait être tenté de lire *CO I CIR c. à d. COlonia Iulia CIRta*,

comme était appelée la ville sous la domination romaine. Le caractère auquel nous avons donné ci-dessus la valeur *D* peut bien être un *O*; un peu plus haut, au-dessus du casque, il y a un vestige d'une autre lettre qui a pu être un *C*. Ensuite, si l'on suppose que le coin de la monnaie a été gravé par un artiste punique, peu versé dans l'écriture romaine, il est bien possible que, par ignorance, il ait lié l'*I* avec le *R*; la légende latine est également incorrecte sur plusieurs monnaies de la ville de Leptis (Vol. II p. 6-7, n°s 22 et 24-27) et sur une monnaie mauritanienne (n° 16).

- 6) Voyez le II^{me} volume p. 44 n°s 7-10 (cf. p. 46), p. 52 n°s 27-29 (cf. p. 54-55) et p. 61 n° 37.
- 7) Voyez plus haut p. 47.
- 8) Coll. de M. Judas (Revue num. fr. 1856 p. 392, pl. XIII, 4).
- 9) Coll. du duc de Luynes (cf. la Revue num. I. c.).

M. Judas a publié ces monnaies sans en déterminer le lieu d'émission. La provenance, les types et l'épigraphie rendent cependant vraisemblable que c'est Gazauphala. Les deux seuls exemplaires qu'on en connaisse, ont été découverts, d'après l'indication de M. Judas, l'un à Constantine, l'autre à Philippeville. La tête tourelée, qui montre qu'elles ont été frappées par une ville, et non par un roi, se rencontre seulement sur les monnaies de Cirta qui portent au revers le même cheval marchant; c'est donc probablement à une ville dans l'intérieur de la Numidie orientale qu'appartiennent ces monnaies. Les lettres NY , 'AA, peuvent très bien être les initiales de Gazauphala, car *aïn*, dans les langues sémitiques, était souvent prononcé G par les Grecs et les Romains.¹⁾ Il n'existe aucune autre ville numide dont le nom ait pu être désigné par ces initiales.

Gzauphala était située, à quelque distance de Cirta, sur la grande route qui conduisait de cette ville à Carthage, et était en communication directe avec la mer par une autre route aboutissant à Hippo regius. Elle devint plus tard le siège d'un évêque. Le nom fait supposer qu'elle était d'origine liby-phénicienne²⁾; l'orthographe en varie; il est écrit *Gzaufala* dans l'itinéraire d'Antonin, *Gzaupala* dans la table de Peutinger et *Gzaufala* dans la notice des évêques.³⁾ On trouve aujourd'hui *Seniore* dans les environs.⁴⁾

MACOMADA.

77. Tête du dieu Chusor-Phtah, coiffée d'un bonnet orné au sommet de deux rubans flottants, à dr.; derrière, une étoile (?). Autour, une légende punique indéchiffrable. R. Sanglier courant à dr.; au-dessus, la légende punique MKMA . $\text{Æ. 5. 6,4 gr.}^5)$
78. Même avers. R. Sanglier arrêté à g.; au-dessus, la même (?) légende qu'au revers précédent. $\text{Æ. 5.}^6)$
79. Cheval galopant à g. Grenetis. R. Un croissant au-dessus d'un disque; dessous, la même légende qu'au revers du n° 77. Grenetis. $\text{Æ. 3}\frac{1}{2}. 4,1 \text{ \& } 2,6 \text{ gr.}^7)$



La légende du revers de ces monnaies offre distinctement les lettres MKMA , qui désignent fort bien la ville de Macomada ou Macomades. Il y avait en Afrique plusieurs villes de ce nom, trois sur les côtes des Syrtes et une dans la Numidie; comme le cheval et le symbole

1) Nous citerons les villes de Palestine, Gaza et Gomorrha, dont les noms sont écrits עֵזָרָה et עֵמֶרֶת dans le Vieux Testament. D'autres exemples encore se trouvent cités dans Gesenius Monum. p. 430-431.

2) L'étymologie de ce nom, donnée par Hamaker et Gesenius, offre peu de probabilité (voy. Monumenta p. 423 s. v.). Le château de Gazophyla dans Procope (Bell. Vand. II, 15) ne paraît pas avoir été situé dans le même endroit; en tout cas le nom a été grecisé par cet auteur; voyez Marcus

Géogr. de Mannert p. 404 et p. 682-683.

3) Morcelli Africa chr. I p. 167.

4) Selon Mannert l. c. p. 378. Suivant Fortia d'Urban (Rec. d'itin. p. 11 et 295) c'est le moderne *Temlouke* qui répond à Gazauphala.

5) Musée britannique (Num. Chron. XIV p. 142 pl. fig. 1).

6) Cab. de Paris. Lorichs Recherches numism. pl. X, 1 (In-corr.).

7) Cab. de St. Pétersbourg et musée britannique.

lunaire sont des types numides, mais ne se rencontrent pas sur les monnaies frappées par les villes syrtiques, on ne peut hésiter à attribuer ces monnaies à la ville de Numidie. C'est aussi à cette ville qu'elles ont été classées par Falbe.¹⁾ Les éléments de l'épigraphe sur la face des n° 77 et 78 présentent des formes trop dégradées, pour qu'on puisse la déchiffrer; mais à en juger par les monnaies analogues appartenant à d'autres villes numides²⁾, elle fournit le nom d'une ville alliée.

Macomada, selon l'itinéraire d'Antonin³⁾, se trouvait sur la route principale conduisant de Cirta à la petite Syrte, entre les villes de Sigus et de Theveste, sans doute sur l'emplacement qu'occupe à présent *Dahama*, où Shaw a signalé l'existence d'un arc de triomphe.⁴⁾ A l'époque chrétienne un évêque résidait dans cette ville.⁵⁾ L'origine en était phénicienne, comme on le voit par le nom; celui-ci a sans doute signifié *Neapolis, la nouvelle ville*, ce qui explique la circonstance que l'on retrouve ce nom dans différentes contrées.⁶⁾

La tête représente probablement le cabire Chusor-Phtah, identifié avec Vulcain⁷⁾, le même qui est figuré sur la monnaie de Hippone n° 65. Ici, il est vrai, le dieu est barbu et son bonnet est d'une autre forme; mais sur les monnaies de Malaca en Espagne, qui offrent incontestablement l'image de ce dieu⁸⁾, on le voit tant barbu qu'imberbe et coiffé d'un bonnet de forme variée, et sur celles de Lix, en Mauritanie, il porte un bonnet qui est également orné d'une longue attache au sommet. Les monnaies de Malaca qui portent la tête de ce dieu, ont quelquefois pour type du revers un sanglier⁹⁾, de même que les n° 77-78; cette coïncidence fait supposer que le sanglier a été consacré à ce dieu ou s'est trouvé en quelque rapport avec lui, et sert aussi à démontrer que c'est le même dieu qui est représenté sur les monnaies de Malaca et de Macomada. Sur la monnaie de Hippone la tête du dieu est surmontée d'une étoile; c'est de même une étoile, à ce qu'il paraît, qui est placée ici derrière la tête. Pour le signe de la lune, symbole d'Astarté, voyez plus haut p. 58.¹⁰⁾

SALVIANA.

80. Buste de la déesse Turo-Chusartis, revêtue d'un voile, à dr.; devant, un caducée. Grenetis.
 R. Cheval galopant à dr.; au-dessus, un croissant renfermant un disque; au-dessous, la légende punique אשלכן. Grenetis. Æ. 4½. 4,8 & 3,7 gr. ¹¹⁾

1) Conférez Num. Chron. l. c. p. 66 note 5.

2) Voyez les n° 62, 63-65 et 70-73.

3) *Macomadibus*. Fortia d'Urban Rec. p. 6.

4) Shaw Voy. I p. 154 (trad. franç.). Marcus Géogr. de Mannert p. 686 ad II, 12 p. 391. D'après Fortia d'Urban l. c. Macomada correspond à *El Eksara Tbur*.

5) Morcelli Africa chr. I p. 206.

6) מקום הרש a passé en *Carth-ada*, dont on fit enfin *Carthago* (cf. Vol. II p. 66). Movers Phönizier II, 2, p. 494. מקום se rencontre dans le Vieux Testament avec la signification de *ville*; voyez p. e. Genesis XII, 6 et XVIII, 24. L'opinion de Mannert (l. c. p. 126), suivant laquelle

Macomada a signifié *saline*, est moins plausible.

7) Voyez, sur les qualités de ce dieu, plus haut p. 56.

8) C'est ce qu'on voit par les tenailles, son attribut.

9) Florez Medallas de España tab. LVI, 15-16.

10) La légende punique publiée par Gesenius Monumenta tab. 42, XXI, L, dans laquelle M. Levy a cru trouver le nom de Macomada (Phön. Studien II p. 47 note 2), a été incorrectement rendue; il en sera fait mention dans l'article de Semes en Mauritanie.

11) Cab. de Copenhague (2 ex.), coll. de M. Judas à Paris et de M. Sanchez à Seville (Cat. de Gaillard p. 17 note 1). Cat. de la coll. de la Torre n° 563. Lorichs Recherches numism. pl. XXXII, 9 (incorr.).

81. Autre semblable, avec la lettre λ (λ) au droit, et la légende du revers écrite ainsi: $\lambda\beta\lambda\mu\gamma$.
Æ. 4½. 5,7 gr. 1)



81



80

L'empreinte du revers renvoie à la Numidie; le cheval et le signe lunaire, symbole d'Astarté (v. p. 58), sont d'un emploi fréquent tant sur les monnaies des rois que sur celles des villes. La légende offre évidemment les lettres ASLBN. Il n'y a pas d'autres villes africaines dont les noms correspondent à SLB, éléments radicaux de cette épigraphe, que *Salviana* en Numidie, connue par la table de Peutinger, et *oppidum Salaphitanum*, cité par Pline parmi les villes libres de la province d'Afrique. 2) On ne connaît pas la position de cette dernière cité; comme les consonnes radicales dont est composé le nom, SLPh, sont presque les mêmes que celles du nom de *Salviana*, il est bien possible que ces deux villes n'en aient formé qu'une seule. Quoiqu'il en soit, le nom inscrit sur les monnaies répond bien au nom de *Salviana*; A est une syllabe prosthétique qu'on trouve en tête de beaucoup de noms de villes africaines 3); B passait en V dans la prononciation 4); N est une terminaison fréquente de noms propres puniques 5) et s'est conservée encore dans le nom romain de la ville. *Salviana* était située au sud-ouest de Cirta sur la route principale qui conduisait de Sigus à Sitifis, probablement dans l'endroit où sont aujourd'hui les ruines de *Bellesma*. 6) On aperçoit aisément la conformité que présentent ces monnaies, pour la fabrique et le type du revers, avec le n° 79 de Macomada, ville non éloignée, sur la continuation de la même route vers le sud-ouest.

La déesse dont ces monnaies portent le buste, est sans doute Turo-Chusartis, personnification de la loi et de l'ordre du monde, confondue avec Harmonie par les Grecs; c'est la même déesse qui est représentée sur une monnaie de Hippo Diarrhytus, avec un caducée et des épis dans la main. Dans l'article de Hippo 7), nous avons déjà fait remarquer que l'on trouve des vestiges du culte de cette déesse en Afrique, et qu'elle a probablement été représentée avec un caducée à cause de sa relation intime avec Taut-Cadmus, identifié avec Hermès. Le voile dont le buste est couvert, convient bien à cette déesse assimilée à Harmonie; car Pausanias raconte que le voile célèbre d'Harmonie fut conservé à Gabala en Syrie dans le temple de Doto 8), autre nom de la même déesse. 9) Ce voile diffère de celui dont sont revêtues les déesses grecques et romaines; il est, à ce qu'il semble, orné de franges, et serré derrière la nuque; comme le buste de la déesse

1) Coll. du duc de Luynes.

2) Pline V, 4.

3) Voyez Alipota, Achulla et Adrumète dans le II^me volume p. 42, 44 et 53, et Telepte plus haut p. 63.

4) Les noms de Baga et Vacca, Bol et Vol, peuvent servir d'exemples. Conférez, sur la transition de B en V dans le phénicien, Gesenius Monumenta p. 432-433.

5) Voyez plus haut p. 62.

6) Voyez Fortia d'Urban Rec. d'itin. p. 295.

7) Voyez Vol. II p. 169, où l'on trouve des éclaircissements plus complets sur cette déesse.

8) Pausanias (II, 1, 7) dit que le voile gardé dans le temple de Doto était, suivant la tradition, celui qu'avait reçu Eriphyle à cause de son fils Alcméon; on apprend par Diodore (IV, 66) que ce voile, donné à Eriphyle, était le voile fatal d'Harmonie.

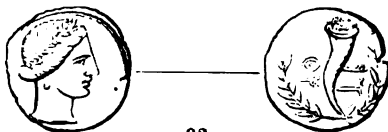
9) Le nom de *Doto* dérive de $\lambda\beta\lambda\mu\gamma$, loi, de même que *Turo* de $\lambda\beta\lambda\mu\gamma$.

Isis est drapé sur quelques monnaies de la Mauritanie d'un voile disposé de la même manière ¹⁾, on peut regarder ce costume comme particulièrement africain.

Ces monnaies n'ont été jusqu'ici expliquées que par Lindberg ²⁾ qui, lisant l'épigraphie אשלכר, l'a prise pour le nom de Sullectis, ville de la côte de Byzacium; mais la lettre pénultième est un *beth* très distinct sur l'exemplaire qui se trouve dans la collection du duc de Luynes et que Lindberg n'a pas connu, et le type du revers est étranger aux monnaies de la Byzacène. Mon docte devancier a vu dans la tête celle du dieu Esmun assimilé à Esculape, en prenant le caducée pour un rameau ou une plante médicinale.

SARAI.

82. Tête de déesse (Vénus-Astarté), ornée d'une couronne de myrte et d'une boucle d'oreille, à dr. Fillet au pourtour. R. Corne d'abondance; des deux côtés, la légende punique ארסאע; le tout entouré d'une couronne de myrte. Æ. 3½. ³⁾



82

La légende, qui donne assez distinctement SRA'A en caractères anciens, fait attribuer cette pièce à la ville de Sarai, située dans le sud-ouest de la Numidie, sur la route qui conduisait de Lamashua à Sitifis. Le nom en est écrit *Zarai* ou *Sarai* dans l'itinéraire d'Antonin, *Zaras*, dans la table de Peutinger ⁴⁾; l'évêque chrétien qui y résidait, figure dans les actes de l'église sous le titre de *Zaraitensis* ou *Zaradtensis* ⁵⁾; elle s'appelle encore de nos jours *Zeryah*. ⁶⁾

M. Judas, en publiant cette monnaie ⁷⁾, l'a attribuée à une ville de la Mauritanie Sitifienne, appelée *Zarath* dans l'apologie d'Apulée, *Ἀσαράθ* dans Ptolémée. ⁸⁾ Ce savant, tout en faisant remarquer que l'on trouve quelquefois un *aïn* ponctué au centre, a préféré prendre la lettre finale pour un *thet* à cause de sa forme allongée et parce qu'on en déduit facilement une attribution, ce qui, selon lui, n'aurait pas lieu avec un *aïn*. Voici ce qui nous semble plaider en faveur de la ville numide. Le caractère final paraît présenter la forme d'un *aïn* plutôt que d'un *thet*. ⁹⁾ La légende ארסאע correspond assez bien aux noms variés de Sarai que nous venons de citer; la gutturale *aïn* était difficile à prononcer pour les Grecs et les Romains, et comme il n'existait pas de lettre analogue dans les alphabets occidentaux, on la trouve rendue par différentes autres lettres; il n'y a donc rien de surprenant que l'*aïn* ait été changé en I, D et S dans l'orthographe de ce nom; mais le nom de la ville mauritanienne est seulement écrit avec Th à la fin, ce qui le fait plutôt dériver d'un

1) Voyez plus bas les monnaies incertaines de la Mauritanie.

2) Dans un commentaire sur ces monnaies, en manuscrit.

3) Cab. de Paris (Revue num. fr. 1856 p. 229 pl. VI, 3).

4) Fortia d'Urban Rec. p. 9 et p. 298 (*Jigbah*).

5) Morcelli Africa chr. I p. 369.

6) Conférez Mannert Géogr. p. Marcus p. 400 et p. 692 note 113, b.

7) L. c. note 3. Dans sa description de cette pièce M. Judas a rendu la 1^{re} lettre de la légende par un *y* et n'a pas fait remarquer que la tête de femme est ornée d'une couronne.

8) Ptolémée IV, 2 ed. Wilberg p. 255.

9) Actuellement M. Judas donne de même à cette lettre la valeur d'*aïn*, comme il a bien voulu me le communiquer.

nom punique se terminant par un *thet*. L'écriture ancienne fait enfin pencher en faveur d'une ville numide, car on ne connaît pas de monnaies frappées par des villes des deux Mauritanies qui soient inscrites en caractères normaux, ce qui porte à croire que les villes au delà du fleuve Ampsaga n'ont commencé à frapper monnaie qu'à une époque postérieure, lorsque l'écriture était dégradée.

La tête est ceinte d'une couronne qui paraît être de myrte; cela fait supposer qu'elle représente la déesse Astarté qui fut identifiée avec Aphrodite ou Vénus. Sous le nom d'Astarté, comme on le sait, on comprenait plusieurs déesses que nous pouvons réduire à deux principales, différant beaucoup l'une de l'autre, tant par l'idée religieuse que par le service célébré dans leurs temples.¹⁾ L'une de ces déesses, primitivement sidonienne, fut regardée comme la reine du ciel, la vierge pure, la déesse de la guerre, et est appelée *Dea coelestis, Urania, Juno, Diana, Luna* ou *Minerva* par les auteurs grecs et romains; son culte était sérieux et même sévère; c'est cette déesse qu'on voit représentée avec un voile, un diadème ou un sceptre sur les monnaies de la Byzacène et de la Zeugitane ainsi que sur quelques-unes de la Numidie²⁾, et avec le symbole de la lune sur une monnaie de Hippo regius. L'autre déesse avait pour époux Baal-Samim à Tyr, ou Adonis, dieu originellement assyrien, à Byblus; sous les noms de Baaltis et d'Aschera elle était l'objet d'un culte lascif ou impudique dans les pays asiatiques, et on la trouve assimilée à Vénus dans les auteurs anciens. Le culte de cette dernière déesse passa en Afrique et pénétra en Numidie; la ville numide de Sicca, surnommée Veneria, possédait un temple renommé, consacré à Vénus et dont le service dissolu était semblable à celui d'Aschera en Phénicie.³⁾

TUCCA.

Quelques monnaies de bronze, ayant pour types les têtes des deux Cabires (Dioscures), et au revers deux chevaux avec l'épigraphe punique 𐤓𐤓 , ont été classées par nous à Utique, parce que ces lettres répondent au nom d'*Utica*, ville à laquelle les ont aussi attribuées Lindberg et Judas.⁴⁾ Mais en même temps nous avons fait remarquer que le travail grossier et souvent même barbare de ces monnaies ne convient pas bien à Utique, et qu'elles appartiennent peut-être à Tacatua ou Tucca en Numidie, noms qui peuvent de même être désignés par cette légende. Tacatua, mentionnée par Pline, par Ptolémée et dans les deux itinéraires, se trouvait sur la côte à quelque distance à l'ouest de Hippo regius.⁵⁾ Tucca, selon Pline et la table de Peutinger, était située sur la frontière de la Mauritanie à l'embouchure du fleuve Ampsaga; il en est fait plusieurs fois mention à l'époque chrétienne.⁶⁾ Il y avait encore une ville du nom de Tucca, surnommée Terebinthina, dans le voisinage de Zama regia, et en outre, dans l'intérieur de la Numidie et de la Mauritanie, plusieurs villes dont les noms commencent par les mêmes consonnes ou par des consonnes affines; mais le type des Dioscures, dieux protecteurs de la navigation, montre que ces monnaies sont sorties d'une ville maritime. Tucca est sans doute à préférer⁷⁾; car TA, au com-

1) Pour la différence entre ces deux déesses, voyez surtout Movers Phönizier I p. 502 suiv. et Allg. Encycl. S. III T. 24 p. 386.

2) Voyez plus haut p. 48 n° 59 et p. 52 n° 62.

3) Val. Maximus II, 6, 15. Il y avait aussi une colonie appelée Aphrodisium dans le voisinage de Hippo, Ptol. IV, 3.

4) Volume II p. 159 et 163-164.

5) Là où se trouve à présent le village *Tacouch*; voyez Mannert Géogr. p. Marcus p. 362.

6) Voyez Marcus l. c. p. 366, 376 et 681 note 98 a.

7) Le nom de Tucca Terebinthina se trouve orthographié *Thugga* dans les inscriptions lapidaires; voyez Mannert

mencement du nom de Tacatua, paraît être l'article ou la syllabe libyque qu'on trouve dans une foule d'autres noms de villes, et il est peu probable qu'on ait placé avant celle-ci la lettre *aleph* que présente la légende monétaire. Par leur fabrication grossière, elles se rapprochent d'autres monnaies frappées par les villes puniques de la côte numide et mauritanienne.¹⁾

Monnaies incertaines de la Numidie.

83. Tête barbue (d'Esmun), couverte d'un bonnet de forme singulière, à dr.; derrière, les lettres puniques $\Gamma\aleph$. R. Lion debout à dr.; dessous, les lettres puniques $\Gamma\aleph$. Grenetis.
Æ. 3-2½. 2,4—2,2 gr.²⁾
84. Autre semblable; la coiffure de la tête est un peu différente. Æ. 2½. 3,0 & 2,8 gr.³⁾
85. Même avers. R. Tête incertaine à g. Æ. 3. 2,9 gr.⁴⁾



Le n° 83 a été rapporté par Millingen à quelque roi de Numidie ou de Mauritanie.⁵⁾ M. Judas a attribué le n° 85 à Utique, en supposant qu'une 3^{me} lettre, un *ghimel*, manque par défaut de place, de manière que la légende en serait la même que sur d'autres monnaies qu'il assigne à Utique⁶⁾; mais les exemplaires bien conservés des n° 83 et 84 ne présentent pas plus de deux lettres. Lindberg a adopté ces monnaies parmi celles d'Adrumète en prenant les lettres $\Gamma\aleph$ pour les initiales de cette ville; pour appuyer ce classement, il a fait remarquer⁷⁾ que l'on trouve une tête avec une pareille coiffure sur une monnaie latine d'Adrumète et que l'écriture $\epsilon\mu$ est zeugitanienne. Mais les coiffures de ces deux têtes sont assez différentes, et ce n'est pas l'écriture carthaginoise, mais au contraire l'écriture néopunique que portent les monnaies de la Byzacène.

Ces monnaies doivent à plus forte raison être classées sous la Numidie, d'abord à cause du type du lion, qui figure sur les monnaies de Juba I, mais non sur celles des autres provinces⁸⁾, ensuite parce que les monnaies numides présentent des légendes bilittères en caractères normaux.⁹⁾ On peut les ranger parmi les monnaies autonomes en prenant les deux légendes pour les noms

Géogr. p. Marcus p. 426. On est autorisé à en conclure que dans ce nom de ville le C a été prononcé G par les indigènes du pays. L'étymologie des noms de Tuca et de Tacatua, proposée par Gesenius (Monum. p. 427 et 429), est très douteuse; Tuca, ou Thugga, peut être dérivé de $\Gamma\aleph$, voy. Vol. II p. 163 note 9.

1) Voyez les monnaies de Tabraca et Tuniza, Siga, Camarata et Timici.

2) Cab. de Copenhague (de la coll. de Wiczay, Mus. Hederv. n° 1959; Sestini Mus. Hederv. e piu mus. III cont. p. 88 n° 14), de Stockholm et de Florence (Millingen Méd. gr. inéd. p. 82 pl. IV, 21, incorr.).

3) Cab. de Copenhague et de Vienne.

4) Cab. de Paris (Revue num. fr. 1856 p. 225, pl. VI, 1, incorr.).

5) L. c. note 2.

6) L. c. note 4. Conférez l'article précédent.

7) Dans un manuscrit sur les monnaies d'Adrumète. Cf. l'annonce de cet ouvrage p. 6 n° 5 Cl. I-II.

8) Si ce n'est sur quelques deniers frappés plus tard par Juba II.

9) Voyez les monnaies de Micipsa n° 23-31, de ses fils n° 37 et 41-42, de Hiempsal II n° 47 et de la ville de Suthul n° 68-69.

de deux villes alliées; les villes, comme on l'a vu dans ce qui précède, frappaient assez souvent des monnaies en commun, et les noms de Suthul et de Gazauphala sont marqués chacun par deux initiales sur les monnaies citées plus haut; mais nous ne saurions indiquer deux villes auxquelles on pût, avec quelque probabilité, rapporter l'émission de celles qui nous occupent.¹⁾ D'un autre côté il faut faire remarquer que les monnaies royales présentent également des légendes bilittères, désignant des magistrats, et que l'on en trouve, de même qu'ici, deux placées sur la même pièce (voyez p. 18 n° 23); il paraît donc assez plausible que ces n° appartiennent à la classe des monnaies royales; si l'on est de cette opinion, on pourra avec le plus de probabilité les donner à Hiarbas, seul roi auquel nous n'ayons assigné aucune monnaie et à l'époque duquel convienne l'emploi de l'écriture normale; sur les monnaies de Hiempsal II, son contemporain, on trouve de même une légende bilittère en caractères normaux.²⁾

Ce qui prête un intérêt particulier à ces monnaies, c'est la tête avec la coiffure singulière qu'on ne rencontre pas ailleurs. Millingen l'a prise pour le portrait d'un roi; mais les rois numides, comme on l'a vu dans ce qui précède, se sont fait représenter de la même manière que les princes grecs. M. Judas, jugeant d'après l'exemplaire mal conservé du cabinet de France, a cru, à tort, qu'elle était tourrelée. Il n'est point douteux qu'elle ne représente un dieu punique de même que les têtes sur les monnaies d'Adrumète, d'Hippo regius, de Macomada et de Lix, qui portent des bonnets de différentes formes particulières.³⁾ C'est probablement le dieu Esmun. Ce dieu, ainsi nommé parce qu'on le regardait comme le huitième des Cabires ou des fils de Sadyk, était d'un caractère uranique ou cosmique, mais on l'honorait aussi comme divinité médicatrice, et c'est pour cela qu'il fut identifié avec Esculape par les Grecs et les Romains.⁴⁾ Son culte était très répandu en Afrique; il y avait à Carthage, dans la partie la plus élevée du bourg, un grand temple qui lui était consacré⁵⁾; dans les inscriptions lapidaires puniques, on rencontre souvent le nom d'Esmun, surtout comme faisant partie de noms propres⁶⁾; on pourrait donc s'attendre à trouver ce dieu figuré sur les monnaies africaines qui portent les images de toutes les autres divinités phéniciennes de quelque importance.⁷⁾ La tête de ces monnaies est barbue comme l'est ordinairement Esculape, et la coiffure convient à la qualité cabirique d'Esmun, car les dieux qui faisaient partie des Cabires, comme Phtah (Vulcain)⁸⁾, Taut (Mercure)⁹⁾ et les deux frères assimilés aux Dioscures¹⁰⁾, étaient représentés avec des bonnets de diverses formes.¹¹⁾ Il faut ajouter que

1) Si l'on veut compter ces monnaies au nombre de celles des villes, il ne faut sans doute prendre pour des noms de magistrat ni les deux légendes ni l'une d'entre elles, car les monnaies des villes numides ne portent ordinairement pas des noms de ce genre.

2) Pour le roi Hiarbas, voyez plus haut p. 41.

3) Que toutes les têtes coiffées ainsi représentent des dieux, c'est ce qu'on peut conclure de celle qui est figurée sur la monnaie d'Adrumète (n° 29), où l'on voit en outre la partie supérieure du corps avec les mains; c'est évidemment l'image d'un dieu dans la même attitude que Sérapis sur le n° 63 de Sabrata et que Turo sur le n° 375 de Hippo Diarrhytus; voyez Vol. II p. 57.

4) Voyez, sur ce dieu, Movers Phönizier I p. 527-535 et Allg. Encycl. S. III T. 24 p. 391 et 396-397; conférez Maury sur une statue du dieu Esmon dans Revue archéol. fr. III

p. 763-773.

5) Davis Carthage and her remains, ch. XVII.

6) Falbe Recherches p. 94 et 103; Movers dans Allg. Encycl. I. c. p. 396 note 93; Davis Carthage p. 256 et 382.

7) Sur les monnaies puniques, il faut regarder comme représentant des divinités phéniciennes, non seulement les images qui se distinguent par un costume ou des attributs particuliers, mais aussi celles qui ont l'apparence de divinités grecques ou romaines; car les Phéniciens, comme on le sait, aimaient à prendre celles-ci pour modèles dans la représentation de leurs propres divinités.

8) Voyez les monnaies d'Hippo regius, de Macomada, de Lix en Mauritanie et de Malaca en Espagne.

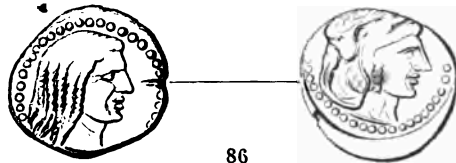
9) Voyez les monnaies de Suthul, et de Sabrata en Syrtique.

10) Voyez p. ex. les monnaies de Tripolis en Phénicie.

11) On a rapporté au dieu Esmun une statue faisant partie

le lion figuré au revers s'applique bien à ce dieu. Les types des deux faces, comme on le sait, sont souvent en rapport l'un avec l'autre; nous avons déjà fait remarquer (p. 67), que les monnaies de Malaca et de Macomada qui portent la tête du Cabire Phtah, ont les unes et les autres un sanglier au revers, ce qui fait supposer que cet animal a été en quelque relation avec le dieu Phtah; par analogie on est autorisé à rapporter le lion figuré au revers des monnaies dont il s'agit au dieu dont elles offrent la tête. Or, on apprend par un auteur grec que, dans la ville d'Ascalon, Esculape, c. à d. le dieu phénicien correspondant, était représenté avec un lion¹⁾, et l'on trouve aussi ailleurs des vestiges de rapports qui auraient existé entre cet animal et Esculape.²⁾

86. Tête virile (du peuple), les cheveux pendant en longues boucles régulières, à dr. Grenetis.
 R. Tête de l'Afrique, coiffée de la dépouille d'éléphant, à dr. Grenetis. Æ. 5. 7,4 gr.³⁾
 87. Autre semblable, avec une contremarque offrant la légende JOL (י). Æ. 5. 7,0 gr.⁴⁾
 88. Autre semblable, avec une contremarque offrant la légende JOL (י). Æ. 5. 6,6 gr.⁵⁾



86

La tête couverte de la peau d'éléphant figure sur les monnaies de Juba, et une tête d'homme avec la même chevelure apparaît sur une monnaie frappée par Tabraca et Tuniza (n° 62), ainsi que sur une monnaie de Masinissa (n° 59) émise, sous le règne de Juba, dans le nord de la Numidie; il est donc probable que les n° 86-88 appartiennent à cette partie de la Numidie. Comme ils sont dépourvus de légendes, il faut les rapporter aux monnaies royales plutôt qu'aux monnaies des villes (v. p. 6 et 23), et conséquemment c'est par Hiarbas⁶⁾, ou par un autre prince qui a possédé ce district avant Masinissa, vassal de Juba, qu'elles ont été frappées. La tête du revers représente donc la Numidie (v. p. 44) et celle de l'avvers, le peuple personnifié (v. p. 50); la chevelure frisée était une mode nationale (v. p. 44). La contremarque imprimée dans la monnaie n° 87 semble offrir les lettres י, que M. Judas a regardées comme désignant le nom de Jol en Mauritanie⁷⁾; il

d'un fragment d'architecture qui a été trouvé à Cherchel; voyez Maury l. c. note 4. La tête de cette figure diffère de celle dont il s'agit, en ce qu'elle est imberbe et coiffée d'une espèce de bonnet plat, ornée d'une paillette sur le devant. Il est très douteux que cette statue ait représenté Esmun. Elle est sans bras, et les jambes en sont grêles et ressemblent plus à celles d'un animal qu'à celles d'une figure humaine; or les monnaies africaines nous présentent seulement des divinités à figures purement humaines; on est donc amené à croire que la dite figure a été composée pour servir à un but particulièrement architectonique. Si néanmoins on veut y voir l'image d'un dieu, on pourra tout aussi bien la prendre pour celle de Phtah répondant à Vulcain; plusieurs monnaies de Malaca présentent la tête de ce dieu, caractérisé par les tenailles de Vulcain, avec un bonnet

qui s'approche par sa forme plate de celle dont est surmontée la statue.

1) *Ἀσκληπίος λεοντοῦχος*. Marinus Vita Procli c. 19.

2) Voyez Movers Phönizier I p. 534-535.

3) Coll. de Thomsen à Copenhague et cab. de Paris.

4) Coll. du duc de Luynes et de M. Judas (Revue num. fr. 1856 p. 230, pl. VI, 4).

5) Cab. de Copenhague.

6) La fabrique de ces monnaies est très différente de celle des n° précédents; si donc on attribue les n° 83-85 à Hiarbas, il faut admettre que les monnaies n° 86-88 ont été frappées dans une autre ville; on remarque la même différence de fabrique dans les monnaies de Masinissa, voyez p. 50.

7) L. c. note 4.

est en effet bien possible que ce soit une contremarque de cette ville. Les lettres que porte la contremarque du n° 88, sont moins distinctes; elles peuvent fournir les initiales du nom de la ville de Tuniza (voy. p. 52).

Dans le mémoire de Duchalais sur les monnaies de la Numidie et de la Mauritanie, on trouve citée parmi les monnaies numides une pièce de bronze ayant pour types une tête imberbe et diadémée et, au revers, un cheval buvant dans un vase, avec une inscription phénicienne indéchiffrable.¹⁾ Cette monnaie est incorrectement décrite; la tête n'est pas diadémée, le vase est une tête de boeuf, et la légende à demi-effacée est sans doute celtibérienne; en tout cas elle appartient à l'Espagne.²⁾

Dans l'ouvrage de Cuper *De elephantis* p. 166 et 168, on trouve traitées deux monnaies portant sur la face la tête de J. César et son nom écrit en grec, et au revers un éléphant avec une légende qui paraît phénicienne. Les caractères de cette légende sont tellement tracés qu'on ne peut la déchiffrer d'une manière satisfaisante. Si ces monnaies sont authentiques, elles ont été frappées en Numidie après la victoire de César à Thapsus; mais il est plus vraisemblable, à cause de l'emploi de l'inscription grecque et des formes singulières des lettres puniques, qu'elles ont été fabriquées par un faussaire moderne.

Le système monétaire de la Numidie.

Les seules monnaies d'or qui paraissent avoir été frappées en Numidie, sont les n° 6 et 7, avec le buste de la Victoire et le cheval, qui appartiennent sans doute à Micipsa. Elles pèsent 7,5—7,4 grammes et rentrent, comme les statères, dans le système phénicien, d'après lequel sont réglées les monnaies d'argent du même roi.

Les monnaies d'argent, qui sont toutes royales, ont été frappées dans deux systèmes différents. La table qui est ajoutée à la fin de ce volume, donne un aperçu de leurs poids et de leurs divisions d'après l'un et l'autre système.

Les monnaies d'argent frappées par les premiers rois, savoir par Masinissa, Micipsa, ses deux fils et Jugurtha, présentent les poids ou les groupes de poids suivants: 14,6 gr., 11,1—10,5 gr., 7,7—5,7 gr., 3,6—3,0 gr. et 1,7—1,6 gr. Il en résulte que ce sont des tétradrachmes, des tridrachmes, des didrachmes, des drachmes et des hémidrachmes du système phénicien; le faible poids qu'offrent plusieurs pièces, doit être attribué à leur moins bonne conservation ou à la négligence et à la fraude des officiers monétaires.³⁾ Le système phénicien⁴⁾ était prédominant

1) Extrait p. 29 n° 21 pl. fig. 12, p. 34-36.

2) Voyez Lorichs *Rech. sur les méd. celtib.* pl. I, 8; XXXIV, 8; XXXV, 1 et 10; Boudard *Numism. Iber.* p. 181 suiv., pl. XVI, 4; XVII, 10 et 13.

3) Le n° 10, dont il n'y a que deux exemplaires pesant 6,0 et 5,7 gr., présente un poids inférieur à celui des autres

didrachmes et qui, à la vérité, s'accorde mieux avec le système asiatique dont on se servait aussi à Carthage; il faut pourtant admettre que ces pièces ont été des didrachmes du même système que les autres, puisqu'elles ne s'en distinguent pas par les types.

4) Voyez, sur ce système, le 1^{er} volume p. 118-119.

à Carthage, surtout pour les monnaies d'argent; Masinissa adopta les types monétaires de Carthage, et ce sont les monnaies de cet Etat qui circulaient dans la Numidie pendant le règne de ce roi et celui de Micipsa; il est donc bien naturel que les premiers rois se soient servis de ce système pour la fabrication de leurs monnaies. Quant aux marques distinctives des différentes divisions, elles se séparent le plus souvent l'une de l'autre par le type du revers; quelquefois cependant on trouve deux divisions avec les mêmes types; tel est le cas pour les drachmes et les hémidrachmes de Micipsa n° 14 et 15, pour les tridrachmes et les hémidrachmes du même roi n° 17 et 18, et enfin pour les didrachmes et les drachmes de Jugurtha n° 43 et 44; le poids seul suffisait pour discerner ces divisions.

Les monnaies d'argent des deux derniers rois, Hiempsal II et Juba I, diffèrent sensiblement de celles des rois précédents à l'égard des divisions et des poids, tandis que, sous ces mêmes rapports, elles concordent entre elles. Elles présentent trois espèces dont la 1^{re} pèse 4,2—2,9 gr., la 2^{me}, 2,4—1,4 gr., et la 3^{me}, 1,0—0,7 grammes; ces espèces, pour la valeur, sont donc entre elles comme 1, $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{4}$. A la vérité, les pièces appartenant à une de ces trois divisions ne se séparent pas toujours suffisamment par le poids de celles d'une autre division, mais elles se distinguent par l'empreinte. Quant aux monnaies de Hiempsal, la 1^{re} espèce offre au revers une couronne, la 2^{me}, un simple flet au pourtour, et la 3^{me} est facile à reconnaître à la petitesse des types. Les 3 espèces des monnaies de Juba se séparent par la différence des types. Malgré la variété des poids que présentent les pièces de la 1^{re} et de la 2^{me} espèce, on ne peut les rapporter à plus de deux divisions; car les poids des pièces aux mêmes types forment une série non interrompue, comme le montre la table supplémentaire des poids ajoutée à la fin de ce volume. Ces 3 espèces, comme on le voit, n'ont pu être des divisions du système phénicien auquel appartiennent les monnaies des rois antérieurs. Quand on examine auquel des autres systèmes monétaires, employés à cette époque dans les pays de la Méditerranée, il convient de les rapporter, l'hypothèse qui paraît la plus probable, c'est, qu'elles n'appartiennent à aucun système grec, mais au système romain, et que par conséquent elles sont des deniers, des quinaires et des sesterces. Il est vrai qu'en différents pays grecs, dépendant de la république romaine, on frappait à cette époque des drachmes ayant le même poids réduit que l'on trouve dans un grand nombre des pièces de ces deux rois; telles sont les drachmes illyriennes, achéennes, corinthiennes, rhodiennes et massaliotes, qui doivent sans doute leur origine à l'espèce romaine qui s'appelait *victoriatus* (= $\frac{3}{4}$ *denarius*)¹⁾, ou qui ont été en intime relation avec elle. Mais pourtant on ne saurait rapporter à cette classe de drachmes grecques les pièces dont nous nous occupons, à cause du poids trop élevé d'un grand nombre d'entre elles. D'un autre côté, il est vrai que beaucoup de ces pièces ne s'accordent non plus avec le denier romain, dont le poids normal était à cette époque de 3,9 gr.; mais la différence n'est pas aussi grande avec le système romain qu'avec les systèmes grecs; il faut surtout tenir compte des pièces les plus fortes, et sur les 135 pièces, qui ont été pesées pour cet ouvrage, il y en a seulement dix dont le poids s'élève un peu au-dessus du taux normal romain. Il faut encore ajouter que les 3 divisions dont les poids sont dans le rapport de 1, $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{4}$, s'accordent avec les 3 espèces ordinaires des monnaies romaines; mais non avec celles des monnaies grecques, dont la 3^{me}, l'obole, était le $\frac{1}{2}$ de l'unité monétaire. Les rapports politiques enfin rendent pro-

1) Voyez Mommsen *Römische Münzwesen* p. 390-400.

bable que c'est le système monétaire de Rome qui a été adopté par Hiempsal. Depuis la destruction de Carthage les monnaies romaines, dont on se servait dans la province de l'Afrique, s'étaient sans doute répandues en Numidie, d'abord sous les relations paisibles qui ne cessèrent d'exister entre les gouverneurs de la province et Micipsa, puis pendant la guerre contre Jugurtha, lorsque les Romains étaient maîtres d'une grande partie du pays; Hiempsal fut installé roi par le sénat de Rome et fut soutenu par Pompée contre son rival Hiarbas; il est donc fort naturel qu'il ait changé l'ancien système monétaire contre celui de Rome. On trouve, à la même époque, une pareille fluctuation de poids dans les drachmes grecques que nous venons de mentionner, et une plus grande encore dans les monnaies des deux derniers rois de Mauritanie, frappées également d'après le système romain. Si la variation du poids légal provient seulement de l'incurie ou de la fraude des fonctionnaires de la Monnaie, ou si le gouvernement y a aussi pris part, voilà ce qu'on ne saurait décider. M. Vasques Queipo penche à attribuer les monnaies de Juba, au moins en partie, au système attique¹⁾; mais M. Mommsen les rapporte avec raison au système romain, en faisant remarquer que les deniers de ce roi se rencontrent dans les trouvailles faites en Italie.²⁾

Les monnaies de bronze de la Numidie présentent la même irrégularité de poids que celles des autres pays africains. Comme leur valeur n'était pas en rapport avec le prix du métal, on se souciait peu que les pièces appartenant à une même division monétaire eussent un poids égal, on qu'il y eût à l'égard du poids un rapport exact entre les différentes divisions. On se contentait de donner aux pièces un poids qui correspondait approximativement à la valeur, et c'était moins par la pesée que par les types et le module qu'on distinguait les différentes espèces. C'est ainsi que des pièces qui, suivant les types et le module, ont dû appartenir à une même division, diffèrent souvent beaucoup entre elles par le poids, tandis que d'autres dont les types sont différents, sont sous ce rapport si semblables les unes aux autres, qu'il est douteux si elles ont fait partie de la même division ou si elles en ont formé plusieurs. Il est donc en général difficile de déterminer les divisions auxquelles appartiennent les monnaies de bronze. De plus, comme les monnaies frappées par les villes étaient surtout destinées à une circulation locale, il n'est pas sûr qu'elles aient été réglées d'après un seul et même système, ou qu'elles aient appartenu au même système que les monnaies royales. Il s'agit enfin de savoir si le système est resté le même pendant les différentes époques, ou s'il a changé avec celui des monnaies d'argent qui ont été frappées successivement dans deux systèmes différents.

Les monnaies de bronze royales, émises avant le règne de Hiempsal II, lorsqu'on se servait encore du système phénicien pour la fabrication des monnaies d'argent, peuvent être rapportées à 7 espèces différentes. Voici ces espèces avec la moyenne de leurs poids et les n^{os} correspondants. La 1^{re}, poids 31 gr.³⁾, n^o 19. La 2^{me}, p. 24 gr., n^o 20. La 3^{me}, p. 14 gr., n^{os} 4 et 21-33. La 4^{me}, p. 10 gr., n^{os} 37-40. La 5^{me}, p. 6 gr., n^{os} 41-42. La 6^{me}, p. 3,5 gr., n^{os} 34-35. La 7^{me}, p. 2 gr., n^{os} 5 et 36. Pour les monnaies de Micipsa et de ses fils, qui ont toutes pour types la tête du roi et un cheval, les différentes espèces en ont été distinguées de la même manière que les monnaies carthaginoises⁴⁾, par l'allure du cheval et par le symbole accessoire.⁵⁾ Les

1) Systèmes monétaires, Tables I p. 244.

2) Römisches Münzwesen p. 672.

3) La pièce de ce poids est fruste.

4) Voyez le II^{me} volume p. 117, 122 et 140.

5) Conférez plus haut p. 29 et 33.

monnaies de bronze frappées par les deux derniers rois, après que le système romain eut été adopté pour les monnaies d'argent, ont probablement formé 6 espèces que voici. La 1^{re}, p. 52 gr., n° 55. La 2^{me}, p. 39 gr., n° 57. La 3^{me}, p. 13 gr., n° 56. La 4^{me}, p. 8 gr., n° 58. La 5^{me}, p. 6 gr., n° 48. La 6^{me}, p. 3,8 gr., n° 49. Les 2 espèces qui appartiennent à Hiempsal II, se distinguent l'une de l'autre par les symboles accessoires, et les 4 de Juba I, par les types principaux, à l'exception toutefois de la 1^{re} et de la 3^{me} espèce dont les types sont communs. On voit qu'à l'égard des pesées il y a une certaine différence entre les 6 espèces de ces deux rois et les 7 espèces des rois antérieurs. Toutefois il n'est pas vraisemblable qu'elles appartiennent au système romain comme les monnaies d'argent de ces rois, car elles s'éloignent encore davantage des monnaies de bronze romaines qui, à cette époque, ne comprenaient pas plus de 4 divisions, *dupondius*, *as*, *semis* et *quadrans*, dont les poids normaux étaient, respectivement 27, 13,5, 7,6, et 3,8 grammes.¹⁾ Il faut donc plutôt supposer que les bronzes des deux derniers rois appartiennent à l'ancien système, en admettant seulement que Juba ait omis deux espèces et en ait introduit une nouvelle et plus grande.

Les monnaies de bronze des villes doivent être considérées par rapport aux deux mêmes époques, avant et après la chute de Jugurtha. A la première appartiennent les monnaies inscrites en caractères anciens, c. à d. celles de Tabraca et Tuniza, Bulla regia, Suthul, Salviana et Sarai. Pour les monnaies de Suthul et de Sarai, nous n'en connaissons pas les poids; celles des autres villes semblent présenter deux espèces, l'une de 6 gr., l'autre de 4 gr., qui ont pu être les mêmes que la 5^{me} et la 6^{me} espèce des monnaies royales contemporaines.²⁾ Les monnaies des villes datant, d'après l'écriture, de la seconde époque, celles de Cirta, de Gazauphala et de Macomada, paraissent avoir formé 4 espèces; la 1^{re} est représentée par le n° 70, dont le poids nous est inconnu, mais qui, selon le module, répond à la 2^{me} espèce des monnaies de Juba; les 3 autres espèces pèsent en moyenne 13, 8 et 6 grammes. Ces 4 espèces, comme on le voit, se rattachent bien, tant à celles des bronzes royaux de la même époque qu'à celles des bronzes autonomes de la précédente. Il y a donc lieu de croire que les monnaies frappées par les villes ont formé un seul et même système pendant les deux époques, et que ce système n'a pas différé de celui des monnaies de bronze royales. Quant à la monnaie frappée par Cirta après qu'elle fut devenue colonie romaine, et qui est la seule monnaie latine qu'on connaisse de la Numidie, on ne sait trop si elle est un *semis*³⁾, ou si elle appartient au même système indigène que les monnaies puniques.⁴⁾

1) Voyez Vol. I p. 169 note 6 et Vol. II p. 177 note 1.

2) Les monnaies qui appartiennent peut être à Tucca (voy. p. 70), se rattachent à la 3^{me} espèce des monnaies royales.

3) Elle est marquée d'un signe qui peut être celui du *semis*, mais auquel on peut aussi attacher une autre signification; voyez plus haut p. 65.

4) Les monnaies de bronze inscrites en latin qui ont été frappées dans les autres pays de l'Afrique punique, appartiennent pour la plupart, à ce qu'il semble, au même système que les monnaies puniques; voyez le II^{me} volume p. 37, 64 et 176-177.

LA MAURITANIE.

Aperçu de l'histoire du pays.

Les anciens appelaient *Mauritania* le dernier pays au nord-ouest de l'Afrique qui s'étendait depuis la Numidie jusqu'à la mer atlantique, et vers le sud touchait à la Gétulie, dont le séparait un rameau de l'Atlas. Ce nom, de même que celui de *Numidia*, ne conserva pas toujours la même signification. A une époque antérieure, on entendait seulement par là le pays compris entre l'océan et le fleuve Mulucha (*Malouïa*), qui en marquait la limite du côté de la Numidie, c. à d. l'empire actuel de Maroc et Fez; mais plus tard, après que la Numidie occidentale y eut été annexée, on désigna aussi ce pays sous le même nom, de sorte que la Mauritanie eut pour frontière vers l'est le fleuve Ampsaga (*Oued-el-Kebir*) et embrassa aussi la partie occidentale de l'Algérie. Ce sont ces dernières limites que nous avons adoptées ici, en réunissant les monnaies de l'ancienne Numidie occidentale à celles de la Mauritanie proprement dite; nous en avons déjà indiqué le motif dans l'introduction aux monnaies de la Numidie.

Quoique sillonné en tous sens par les montagnes du gigantesque Atlas, ce pays offrait aussi beaucoup de vallées et de vastes plaines, arrosées par de nombreux courants d'eau et des rivières assez considérables. La partie orientale, appartenant autrefois à la Numidie, était plus fertile que l'intérieur de la partie occidentale; mais les contrées qui avoisinaient l'océan, se distinguaient surtout par la richesse de la végétation ainsi que par la beauté de la nature et du climat; Strabon et Méla célèbrent la prodigieuse fécondité de cette côte, et les mythologues y placent les jardins des Hespérides. Beaucoup de districts de la Mauritanie étaient aussi mieux cultivés et plus peuplés dans l'antiquité que de nos jours.¹⁾

Cette région de l'Afrique tirait son nom de celui des habitants, qui furent appelés Mauri et aussi par les Grecs Maurusii, noms dont la dérivation est incertaine.²⁾ Le nom de Maures était employé pour désigner tantôt les peuplades qui étaient d'un teint foncé, tantôt tous les peuples qui habitaient le nord-ouest de l'Afrique, les Numides y compris.³⁾ Ils étaient composés des

1) La Mauritanie se trouve décrite dans: Strabon XVII p. 825-831; Méla I, 5; Plin V, 1; Ptolémée IV, 1-2. Pour les auteurs modernes qui en ont traité la géographie, voyez surtout: Mannert Géogr. trad. par Marcus liv. III; D'Arvezac Afrique ancienne II p. 159 suiv.; Forbiger Géographie II p. 862-877; Pauly Real-Encycl. d. class. Alt. IV p. 1658-1667; Movers Phönizier II, 2, p. 514-554.

2) Pour les différentes opinions qui ont été émises sur l'étymologie du nom de Maures, voyez Lacroix Hist. de la Num. et de la Maur. p. 63. Movers (Phönizier II, 2, p. 372 suiv.) adopte l'opinion des anciens auteurs qui l'ont dérivé du teint foncé. Conférez plus bas p. 79 note 4.

3) Movers l. c. note 2. Conférez plus haut p. 2 note 9.

mêmes éléments que ceux des autres régions de l'Afrique septentrionale à l'ouest de la Cyrénaïque.¹⁾ Les aborigènes libyens, d'un teint blanc, avaient reçu parmi eux, à une époque très reculée, un peuple d'un teint foncé, d'origine éthiopienne, et avec le temps cette population s'était augmentée par des émigrations venues de l'Asie. On trouve, sur ces dernières, deux traditions différentes dans les auteurs anciens. Suivant l'une, qui nous est transmise par Procope, des Cananéens, abandonnant leur patrie à l'époque de l'invasion de la Palestine par Josué, auraient traversé l'Égypte, et se seraient répandus dans la région septentrionale de l'Afrique jusqu'aux colonnes d'Hercule.²⁾ L'autre tradition, rapportée par Salluste qui l'a puisée dans les livres du roi Hiempsal³⁾, porte que des Mèdes, des Arméniens et des Perses, appartenant à l'armée qu'Hercule avait conduite en Espagne, auraient passé en Afrique après la mort de ce héros, que les deux premiers peuples se seraient mêlés aux Libyens sur la côte de la Méditerranée⁴⁾, mais que les Perses se seraient établis dans le sud chez les Gétules, dans le voisinage de l'océan, et enfin que le peuple résultant de cette fusion aurait pris plus tard le nom de Numides, et conquis le pays auquel il donna son nom. La tradition d'Hercule conduisant en Ibérie une grande armée composée de différentes nations, n'est en effet qu'un mythe désignant la fondation qui fut faite en Espagne de nombreuses colonies phéniciennes, sorties en grande partie de Tyr, et conduites par le dieu tutélaire des Tyriens, assimilé à Hercule.⁵⁾ Mais au fond de la tradition fabuleuse il y a sans doute quelque chose de vrai. On peut en déduire que des émigrants de l'intérieur de l'Asie ont accompagné les colons phéniciens se rendant en Espagne, peut-être comme mercenaires pour défendre les nouveaux établissements dans le pays étranger, et qu'ils ont plus tard passé en Mauritanie; le nom de *Karikon Teichos* que portait une ancienne colonie phénicienne sur la côte atlantique, autorise à conclure que parmi eux se sont trouvés des Cariens.⁶⁾

Il nous reste encore à parler des Phéniciens qui avaient fondé dans la Mauritanie des colonies en grand nombre, et auxquels le pays dut sa civilisation. Non seulement on trouve le long de la Méditerranée et sur le littoral de l'Océan jusqu'au Sénégal un grand nombre de lieux dont les noms sont phéniciens⁷⁾; mais ce fait est aussi constaté par les rapports positifs des anciens auteurs. Au V^{me} siècle Hannon, à la tête d'une grande flotte, entreprit de Carthage une expédition le long de la côte occidentale de l'Afrique, tant pour fonder des colonies, que pour coloniser de nouveau les anciens établissements phéniciens qui étaient tombés en décadence.⁸⁾ Au dire d'Eratosthènes, il aurait existé sur le littoral atlantique non moins de 300 anciennes colonies tyriennes qui, ayant été détruites par les peuples indigènes, étaient désertes à son époque c. à d. au III^{me} siècle; bien que ce nombre soit sans doute exagéré, il sert à démontrer combien ont été nombreux les établisse-

1) Conférez volume II p. 1, 38 et 65, et ce volume p. 2.

2) Bell. Vand. II, 10. Procope s'en rapporte à deux stèles de marbre près de Tigisis en Numidie qui, par une inscription phénicienne, constataient ce fait. Mannert (Géogr. p. Marcus p. 244-245) et Kenrick (Phœnicia p. 66-68) ont révoqué en doute l'existence de ces stèles ainsi que l'authenticité du récit de Procope, mais sans raison suffisante; voyez Lacroix Hist. de la Num. et de la Maur. p. 6-7, et Movers Phönizier II, 2, p. 429-434. Ce dernier auteur, par une déduction approfondie (l. c. p. 413 suiv.), a rendu assez probable que des Cananéens émigrés se soient répandus dans le nord de l'Afrique.

3) Jugurtha c. 18 (21).

4) Selon cette tradition le nom de *Mèdes*, par la prononciation barbare, aurait passé en celui de *Maures*.

5) Voyez Movers Phönizier II, 2, p. 109 suiv. Conférez Mannert Géogr. p. Marcus p. 242 et Kenrick Phœnicia p. 122 et 143.

6) Conférez Movers Phönizier II, 2, p. 549-554.

7) On trouve un aperçu de ces noms dans Movers Phönizier p. 514 suiv. et p. 534.

8) Hanno Periplus. Conférez Movers l. c. p. 527 et Mannert l. c. liv. III ch. IX.

ments des Phéniciens de cette côte.¹⁾ Un golfe au sud de Lixus portait, selon Strabon, le nom de *Sinus Emporicus* d'après les colonies phéniciennes qui y étaient établies.²⁾ La fondation de ces colonies remonte à une époque très ancienne; c'est ce qui ressort déjà de la tradition suivant laquelle les compagnons d'Hercule sont passés d'Espagne en Mauritanie, et du récit de l'expédition d'Hannon. Il faut ajouter que Strabon dit que les Phéniciens avaient fondé des colonies en dehors des colonnes d'Hercule peu de temps après la guerre de Troie³⁾, et qu'il y avait près de la ville de Lixus un sanctuaire consacré à Hercule qu'on disait être plus ancien que le temple de Gades⁴⁾, érigé à l'époque même de la fondation de cette ville en 1100.

Nous allons donner un aperçu de l'histoire de la Mauritanie, en la divisant en trois époques.

1^{re} époque, avant la réunion de la Numidie occidentale à la Mauritanie en 106.

La Numidie occidentale formait au temps où florissait Carthage, un royaume à part, celui des Massésyliens, dont la ville de Siga était la capitale. Le premier roi qu'on en connait, est Syphax, qui pendant la 2^{me} guerre punique fut d'abord allié de Rome, alliance qui l'impliqua dans une guerre contre Gala, roi des Massyliens, dans laquelle il essuya plusieurs défaites; plus tard il embrassa le parti de Carthage, en épousant Sophonisbe, fille d'Asdrubal. Après que Masinissa, revenu d'Espagne en Afrique, eut recouvré le royaume de son père, Syphax l'attaqua et conquit la Numidie orientale, en 205; mais l'arrivée de Scipion en Afrique releva Masinissa; Syphax succomba sous les forces réunies de ce roi et des Romains, et fut fait prisonnier dans une bataille près de Cirta, en 202.⁵⁾ Vermina, fils de Syphax, chercha en vain, à l'aide d'Annibal, à se maintenir contre Masinissa qui soumit le royaume massésylien. Sous Masinissa et Micipsa, ce pays formait une partie du grand royaume numide; puis, dans le partage qui, par l'intervention de Rome, en fut fait entre Adherbal et Jugurtha, il échut à ce dernier, et enfin, après la ruine de Jugurtha, il fut annexé à la Mauritanie.

Quant à la Mauritanie proprement dite, l'histoire en est presque inconnue pendant cette période.⁶⁾ On trouve rapporté que Carthage combattit les Maures⁷⁾, sans doute pour défendre ses colonies, que des Maures servaient comme mercenaires dans l'armée de Carthage, et qu'un roi des Maures conclut une alliance avec Hannon qui médita une révolution à Carthage.⁸⁾ Le premier roi qui soit nommé, est Bucar, qui donna une escorte de 4000 Maures à Masinissa revenant d'Espagne, pour le conduire dans son royaume à travers le pays de Syphax.⁹⁾ On ne connaît aucun des rois suivants avant Bocchus, qui prit d'abord le parti de Jugurtha, son gendre, dans la guerre contre Rome, mais, battu par Marius, finit par le livrer à Sylla; en récompense de cette trahison il reçut la plus grande partie de la Numidie, depuis le fleuve Mulucha jusqu'à la ville de Saldæ.

Le peuple de l'intérieur de ces pays était divisé en différentes tribus ayant à leur tête des

1) Strabon, auquel nous devons ce rapport d'Eratosthènes (XVII p. 826 et 829), en révoque en doute la justesse, à bon droit quant au nombre, mais non quant au fait lui-même. Cf. Movers l. c. p. 525-527 et Kenrick Phœnicia p. 135.

2) Strabon XVII p. 826.

3) Strabon I p. 48.

4) Pline XIX, 22.

5) Voyez sur Syphax: Lacroix Hist. de la Numidie p. 9 suiv. et Pauly Real-Encycl. IV p. 1609 suiv.

6) Conférez Lacroix l. c. p. 64 suiv.

7) Justin XIX, 2. Orose IV, 9.

8) Justin XXI, 4. Conférez Dureau de la Malle Carthage p. 17 (dans l'Univers pittoresque).

9) Tite-Live XXIX, 30.

chefs ou princes indigènes, qui étaient soumis aux rois.¹⁾ Les villes phéniciennes du littoral étaient pour la plupart tributaires de Carthage ou dépendantes de cet Etat; après sa chute, elles passèrent sous la domination des rois. Les arts, le culte et la langue des Phéniciens se répandirent peu à peu parmi la population indigène. Cependant la civilisation n'y avait encore fait que peu de progrès, surtout dans l'intérieur du pays; toutefois, vers la fin de cette époque, grâce aux efforts de Masinissa et de Micipsa, elle a dû être plus avancée dans la Numidie occidentale que dans l'ancienne Mauritanie.

II^m^e époque, depuis l'annexion de la Numidie en 106 jusqu'à l'expiration de la première dynastie en 33.

Ce que les anciens auteurs nous ont transmis sur cette époque, est très incomplet et en partie contradictoire. Ils nous apprennent que le grand royaume formé par Bocchus, a été divisé en deux Etats soumis à des rois qui ont porté les noms de Bocchus et de Bogud; mais ils ne disent ni quand ce partage a eu lieu, ni quel a été le nombre de ces rois, et il arrive parfois qu'on ne voit pas clairement sur laquelle des deux Mauritanies a régné le roi dont il est fait mention. Plus bas, en nous occupant de la classification des monnaies appartenant à cette dynastie, nous entrerons dans un examen détaillé de la succession des rois; ici nous allons signaler seulement quelques faits principaux et non contestés. Les premiers événements qu'on trouve rapportés de cette époque, appartiennent à l'an 81. Un roi mauritanien attaqua alors le roi numide Hiarbas lorsque, vaincu par Pompée, il s'était réfugié dans l'ouest de ses domaines.²⁾ Au même temps, une lutte s'engagea, sur la côte atlantique, entre un certain Ascalis, sans doute un prétendant au trône de Mauritanie, et Sertorius, célèbre chef espagnol; Ascalis fut soutenu par des pirates ciliciens, arrivés dans ces parages avec Sertorius, et par des troupes envoyées d'Espagne par Sylla; mais Sertorius le vainquit et prit la ville de Tingis où il s'était retiré.³⁾ Pendant la guerre que fit César contre Juba et les Pompéiens, le roi de la Mauritanie orientale, ligué avec Sittius, envahit les Etats de Juba, et, après la bataille de Thapsus, il obtint en récompense ce qui restait encore de la Numidie occidentale, c. à d. le district situé entre la ville de Saldæ et le fleuve Ampsaga. Les rois mauritaniens prirent aussi part à la guerre qui se faisait en Espagne entre César et les Pompéiens; en 48, un Bogud passa en Espagne pour aider Longinus, lieutenant de César, à combattre le gouverneur pompéien de ce pays, et à la bataille de Munda, en 45, nous trouvons l'un des deux rois dans l'armée de César et les fils de l'autre combattant dans les rangs de Cnéius Pompée. En 38, Bogud, roi de la Mauritanie occidentale, embrassa le parti de Marc-Antoine, et fit une expédition en Espagne pour déposséder les légats d'Octave; pendant son absence les habitants de Tingis se révoltèrent, et Bocchus, roi de l'autre Mauritanie, occupa son pays; Bogud, ne réussissant pas dans sa tentative en Espagne et ne pouvant rentrer dans ses Etats, se réfugia en Orient auprès d'Antoine, tandis que Bocchus reçut d'Octave l'investiture du royaume occidental. Ce Bocchus, dernier roi de la dynastie, mourut en 33.

La civilisation phénicienne se maintint sans doute pendant toute cette époque, mais celle des Romains ne put faire autrement que de pénétrer peu à peu dans la Mauritanie, soit par le commerce actif qui se faisait entre les villes maritimes et la côte voisine de l'Espagne, où pré-

1) Conférez plus haut la Numidie p. 4.

2) Voyez plus haut p. 41 note 5.

3) Plutarque Sertorius c. 9. Cf. Lacroix Hist. de la Num. et de la Maur. p. 66-67.

dominaient alors la langue et les moeurs romaines, soit par suite des relations intimes qu'entretenaient les rois avec les Romains; cette influence a dû se faire sentir surtout vers la fin de cette époque, après que la Numidie orientale fut devenue province romaine.

III^m^e époque, après l'expiration de la première dynastie en 33.¹⁾

Après la mort de Bocchus, Octave jugea à propos de ne pas lui donner de successeur; il fit établir des colonies romaines dans les régions voisines des côtes²⁾, mais il ne transforma pas le pays en province, et en 25 il le concéda comme royaume à Juba, fils du dernier roi de Numidie. A Juba (II) succéda son fils Ptolémée, qui mourut en 40 après J. C., assassiné par l'ordre de l'empereur Caligula; nous nous occuperons de l'histoire de ces deux rois en traitant de leurs monnaies.³⁾ Les Maures se révoltèrent sous la conduite d'Edémon pour venger la mort de leur maître, et ne furent soumis qu'après plusieurs campagnes, dans lesquelles Suetonius Paulinus et Hossidius Géta commandaient l'armée romaine. En 42 la Mauritanie fut réduite en province par Claude et divisée en deux parties. La province orientale eut la même étendue que le royaume de Bocchus (II), et fut dès lors appelée Césarienne d'après la capitale, l'ancienne Jol, qui avait pris le nom de Césarée; la province occidentale, qui comprenait le pays de Bogud, reçut le nom de Tingitane; on donna aussi aux deux provinces les noms de *Mauritania Bocchi* et *Mauritania Bogudiana* d'après les rois qui y avaient régné. Chacune d'elles fut gouvernée par un procurateur. Sur la côte occidentale, la domination romaine ne s'étendait pas au-delà du fleuve Sala; dans l'intérieur, la frontière vers le sud était indéfinie, parce que les hordes Maures et Gétules erraient dans ces contrées. Après la mort de Néron, Lucceius Albinus, procurateur de la Tingitane, auquel Galba avait aussi confié le gouvernement de la Césarienne, tâcha de se rendre indépendant et aspira à la royauté; mais il fut vaincu par le parti de Vitellius et mis à mort.⁴⁾ Les empereurs cherchèrent à répandre la civilisation romaine et firent fonder des colonies en maints endroits⁵⁾; mais les barbares du sud ne cessèrent pas de faire des incursions, et il fallut de nombreuses garnisons et des campagnes répétées pour défendre le pays. A une époque postérieure, sans doute sous Dioclétien ou Constantin, la partie orientale de la Césarienne, entre la ville maritime de Saldæ et le fleuve Ampsaga, fut constituée en province à part sous le nom de *Mauritania Sitifensis*; puis la Tingitane fut détachée de l'Afrique et réunie en une province avec la Bétique⁶⁾; cette disposition resta en vigueur, autant que subsista l'empire romain.

Aperçu des monnaies de la Mauritanie.

Les monnaies de la Mauritanie dont, par anticipation, nous donnons ici un aperçu, se divisent, de même que celles de la Numidie, en deux classes, celle des rois et celle des villes. Les

1) Voyez, sur cette époque, la Géogr. de Mannert p. Marcus p. 464 suiv. et Lacroix Hist. de la Num. et de la Maur. p. 69 suiv. et p. 79 suiv.

2) Il y avait 11 colonies romaines, fondées sous Auguste, dont 3 dans la Tingitane et 8 dans la Césarienne; voyez Zumpt Comment. epigr. p. 381.

3) MM. Bœckh (Corp. Inscr. gr. n° 360) et Becker (Röm. Alterth. III, 1; p. 230) ont déduit d'une inscription d'Athènes qu'après Juba (II) et son fils Ptolémée, il a régné encore un Juba et un Ptolémée dans la Mauritanie avant que

ce pays fut fait province romaine en 42. Mais ces deux savants ont, à tort, entendu *ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΕΚΓΟΝΟΝ* dans la dite inscription par petit-fils de Ptolémée, roi de Mauritanie, au lieu de descendant de Ptolémée Philadelphie; voyez Visconti Icon. gr. III p. 275 notes et plus bas les articles de Juba II et de Ptolémée.

4) Tacite Hist. II, 58-59.

5) On en trouve la liste dans Becker Röm. Alterthümer III, 1, p. 231.

6) Sur l'époque de ces changements, voyez Becker l. c. p. 232.

monnaies frappées par les rois sont les plus anciennes et doivent par conséquent former la première classe.

Les monnaies des rois sont d'argent et de bronze. Celles qui sont antérieures au milieu du dernier siècle, de même que les monnaies royales de Numidie de cette époque, ne portent pas le nom du roi, mais seulement son effigie; elles présentent une légende punique en caractères anciens, qui désigne la monnaie comme royale, et fournit en outre le nom du préfet ou du trésorier qui l'a frappée. Les pièces d'argent appartiennent au système phénicien, usité en Numidie à la même époque. Les monnaies des deux derniers rois contemporains de la première dynastie ne portent pas la tête du roi, mais son nom; celles de Bocchus, exclusivement en bronze, sont inscrites en caractères néopuniques et offrent aussi les noms des villes où elles ont été frappées, tandis que celles de Bogud sont en argent, frappées d'après les deniers romains, et contiennent le nom du roi seul, écrit en latin. Les monnaies des deux rois de la dernière dynastie, Juba II et Ptolémée, s'éloignent beaucoup des précédentes. Les légendes présentent le nom et le titre du roi ou de la reine, écrits en latin ou en grec; on trouve cependant encore, sur une pièce de Juba, le nom d'une ville écrit en punique; les types sont très variés et en partie empruntés aux monnaies romaines. Les monnaies d'argent en forment la grande majorité et sont toutes des deniers.

Les monnaies des villes sont en bronze comme celles des villes numides. Les puniques, qui en forment le plus grand nombre, ont pour la plupart été frappées par les villes maritimes, surtout celles de la côte atlantique. Elles portent le nom de la ville écrit en entier, et quelquefois en outre un mot qui indique l'autorité communale en opposition à celle du roi, ou un mot signifiant *monnaie*, mais pas de noms ou de titres de magistrats. L'écriture en est néopunique, mais, sur les monnaies de Tingis et de Zilis, elle est cependant entremêlée de caractères normaux; une légende latine est ajoutée à la punique sur quelques monnaies de Tingis et de Lix. Quant aux types, on rencontre les têtes de différentes divinités, mais le plus souvent celle du peuple personnifié; ceux qui prédominent au revers, sont des épis et des grappes de raisin. L'époque à laquelle appartiennent les monnaies puniques, à en juger par l'écriture comparée avec celle des monnaies royales, est la seconde moitié du dernier siècle avant notre ère; on n'y trouve la tête ou le nom d'aucun autre empereur que d'Auguste. Des monnaies purement latines ont été frappées par deux villes, Césarée et Babba; elles embrassent l'époque depuis Auguste jusqu'à Galba; l'empreinte en est plus romaine qu'africaine.

À.

Les monnaies des rois.

Observations sur la succession des rois de la première dynastie mauritanienne.

Nous avons déjà fait remarquer (p. 81) que les rapports incomplets et incohérents que nous ont laissés les anciens auteurs, ne permettent ni de déterminer combien il y a eu de rois du nom de Bocchus ou de Bogud, ni de décider dans laquelle des deux Mauritanies ou pendant quel

temps a régné chacun d'eux. Les savants qui se sont occupés de l'histoire ou des monnaies de la Mauritanie ont résolu très différemment ces questions; il faut donc que nous les soumettions à une discussion, avant de procéder à la classification des monnaies dont il s'agit. Dans ce but, après avoir cité par ordre chronologique tous les faits relatifs à ces rois, qui sont rapportés dans les anciens auteurs, nous donnerons un résumé des opinions émises à ce sujet, et nous tâcherons enfin de dégager des données historiques embrouillées de cette époque les faits qui nous paraîtront les plus conformes à la vérité.

Quant à Bocchus, beau-père de Jugurtha, auquel nous donnerons le nom de Bocchus I, tout ce qu'on sait de lui après la chute de Jugurtha, c'est qu'il fit, en 91, ériger des trophées à Rome dans le capitole.¹⁾ Orose nous apprend qu'en 81 un Bogud, fils d'un Bocchus, roi des Maures, porta secours au grand Pompée contre Hiartas (Hiertas).²⁾ A partir de l'an 49 les rapports deviennent plus fréquents par suite de la participation des rois aux guerres civiles de Rome. D'après Dion Cassius³⁾, deux rois, Bocchus et Bogud, furent, en 49, reconnus par César et le sénat de Rome. L'année suivante Bogud, appelé en Espagne par Q. Cassius Longinus, lieutenant de César, l'aida à vaincre M. Marcellus qui défendait cette province au nom de Pompée.⁴⁾ En 46 Cn. Pompée, à l'instigation de Caton, partit d'Utique avec une flotte pour attaquer Bogud, et essaya de surprendre une ville du nom d'Ascurus, mais fut repoussé avec perte.⁵⁾ La même année, le roi de la Mauritanie orientale, conjointement avec Sittius, envahit les pays de Juba; ce roi est appelé Bocchus par Hirtius et par Appien⁶⁾; mais, dans le passage de Hirtius, tel qu'il est reproduit dans plusieurs éditions du siècle passé, on lit *Bogud* au lieu de *Bocchus*. L'année suivante, nous trouvons Bogud du côté de César à la bataille de Munda, où, par l'assaut donné au camp des Pompéiens, il contribua beaucoup à sa victoire, tandis que les fils de Bocchus combattaient dans les rangs de Cnéius Pompée.⁷⁾ César, au dire de Suétone, aima Eunoé, épouse de Bogud, et combla de dons cette reine ainsi que son mari.⁸⁾ En 40, selon Appien⁹⁾, un Bocchus, sur l'invitation de Lucius, frère de Marc-Antoine, passa en Espagne, qu'il essaya d'enlever à Carinas qui l'administrait pour Octave. En 38, Bogud, roi de Tingitanie, se laissa engager par le même L. Antonius à faire une expédition en Espagne contre les légats d'Octave.¹⁰⁾ Pendant son absence Bocchus, roi de la Mauritanie orientale, s'empara de son royaume, avec le consentement d'Octave, et régna sur les deux Mauritanies jusqu'en 33. Bogud, qui s'était réfugié auprès de Marc-Antoine, mourut en Grèce en 31.¹¹⁾

De ces récits peu cohérents des anciens auteurs on a tiré des conclusions très différentes. Mannert a présumé¹²⁾ que Bogud, allié de Pompée en 81, était fils de Bocchus, beau-père de Jugurtha, et que l'adversaire de Juba portait le nom de Bocchus. M. Haakh¹³⁾ est d'avis que le

1) Plutarque Marius c. 32; Sulla c. 6.

2) Orose V, 21: *Pompeius Hiartam, Numidiae regem, persecutus, fugientem a Bogude, Bocchi Maurorum regis filio, spoliari omnibus copiis fecit.*

3) Dion XLI, 42: *ὁ τὸ Βόχχος καὶ Βογούας βασιλεῖς, ὅτι ἐχθροὶ αὐτῷ* (Pompée) *ἦσαν, ὠνομάσθησαν* (par César).

4) Hirtius Bell. alex. c. 59 et 62. Tite-Live Fragments des livres CXII et CXIII conservés par Priscien (Livii op. ed. Drakenborch VI p. 987).

5) Hirtius Bell. afric. c. 23.

6) Hirtius Bell. afric. c. 25. Appien Bell. civ. II, 96; IV, 56.

7) Dion XLIII, 36 et 38.

8) Suétone Cæsar c. 52: *Dilexit Eunoën, Mauram, Bogudis uxorem, cui maritoque ejus plurima et immensa tribuit.*

9) Appien Bell. civ. V, 26.

10) Dion XLVIII, 45.

11) Voyez, sur ces deux derniers rois, plus bas sous leurs monnaies.

12) Géographie X, 2 (1825) p. 382-386; trad. de Marcus p. 712-715.

13) Dans Pauly Real-Encycl. I (1842) p. 1125 et 1140.

premier Bocchus laissa tout son royaume à ses deux fils, Bocchus et Bogud, qui régnèrent en commun jusqu'en 38; il pense que c'est Bocchus qui, en 46, s'est allié avec César contre Juba, et, l'année suivante, a changé de parti; mais le roi qui, en 40, guerroya en Espagne contre le légat d'Octave, serait, selon lui, Bogud, et non Bocchus, comme le dit Appien. Dans sa traduction de la géographie de Mannert ¹⁾, M. Marcus, refaisant la partie qui concerne l'histoire de la Mauritanie, est arrivé à un autre résultat; voici comment ce savant établit la filiation des événements et la succession des rois qui s'y rattache. A la mort de Bocchus l'ancien, entre les années 91 et 81, le royaume fut partagé entre ses deux fils, dont l'aîné, Bogud, hérita de la Tingitane, l'autre, Bocchus, du pays nouvellement acquis, appelé plus tard Mauritanie Césarienne. Bogud, fils de ce second Bocchus, aida Pompée en 81 à se débarrasser de Hiertas; plus tard, en 48, il passa en Espagne, comme allié de César, fut attaqué, en 46, par Cnéius Pompée en Afrique, envahit au même temps, avec Sittius, les Etats de Juba, combattit pour César à la bataille de Munda en 45, et mourut peu de temps après, laissant pour successeur Bocchus, le dernier roi, qui mourut en 33. La Tingitane au contraire fut, en 49, gouvernée par un roi nommé Bocchus, allié de Pompée, qui, en 45, envoya ses fils en Espagne au secours des Pompéiens, et mourut en 40, après avoir vainement essayé de chasser de l'Espagne Carinas, légat d'Octave. Son successeur fut le roi Bogud qui, appelé par L. Antonius, fit, en 38, une invasion en Espagne, et se vit dépouillé de son royaume par Bocchus. Suivant l'opinion de M. Marcus, il y a donc 3 rois qui, après la mort de l'ancien Bocchus, se sont succédé dans chacune des deux Mauritanies, dans la Césarienne, Bocchus, Bogud et Bocchus, dans la Tingitane, Bogud, Bocchus et Bogud. M. Lacroix, dans son histoire de la Mauritanie, a suivi l'exposition de Marcus. ²⁾ M. D'Avezac ³⁾ suppose, comme M. Haakh, que les deux derniers rois, Bocchus et Bogud, ont été fils de Bocchus, allié de Marius, mais il présume que le premier de ces rois a régné sur la Césarienne, et le second, sur la Tingitane. Duchalais, traitant des monnaies latines de Bogud, a émis une opinion qui diffère de celle de Marcus et de Lacroix ⁴⁾; il est d'avis que le roi de la Césarienne qui fut ennemi de Juba et allié de César, est un Bocchus, et que le roi du nom de Bogud qui, mandé par Longinus, passa en Espagne pour combattre les Pompéiens, qui possédait la ville d'Ascurus, assiégée par Pompée le Jeune, et qui combattit du côté de César à la bataille de Munda, a été roi de la Mauritanie occidentale et le même qui s'attacha plus tard à Marc-Antoine et fut entraîné dans la ruine du triumvir. Dernièrement, dans ses recherches sur les monnaies de ces rois, M. Judas a adopté l'opinion de Marcus, en supposant qu'à l'époque de César et d'Octave, la Mauritanie ancienne était occupée par un Bocchus, et la Mauritanie nouvelle, par un Bogud. ⁵⁾

Voici les principales objections ou remarques auxquelles donnent lieu les différentes manières dont on a établi la succession de ces rois. Il parait d'abord invraisemblable, si l'on tient compte du temps, que les deux derniers rois, morts en 33 et 31, aient été fils du Bocchus qui en 106 livra Jugurtha aux Romains, comme l'ont cru MM. Haakh et D'Avezac; il y a sans doute eu plusieurs rois après lui. Puis, l'opinion de Haakh, suivant laquelle les deux fils du premier Bocchus ont régné en commun, ne peut être admise par la raison que, selon le témoignage de Pline,

1) Publiée en 1842, p. 453-455 et 459-461.

2) Dans l'Univers pittoresque (1844) p. 66-68.

3) Afrique ancienne (1844, dans l'Univers pittoresque) p. 215.

4) Monn. de la Num. et de la Maur. (1849), Extr. p. 58-59.

5) Revue num. fr. 1856 p. 233 et 235-236.

la Mauritanie occidentale était appelée Bogudiana, et la Mauritanie orientale, celle de Bocchus.¹⁾ Pour ce qui est de la période antérieure à l'an 49, il semble assez probable, bien que ce ne soit rapporté par aucun auteur ancien, que Bocchus I a partagé le royaume entre ses deux fils, de manière qu'un Bogud a reçu l'ancienne Mauritanie, un Bocchus, la nouvelle; mais quant à l'époque où ce partage a eu lieu, il n'est pas sûr que Bocchus soit mort entre 91 et 81, comme le pense Marcus lorsqu'il prend Bogud, envoyé en 81 par son père Bocchus au secours de Pompée, pour un petit-fils de Bocchus I; il est tout aussi possible que ce Bogud ait été fils de Bocchus I, et que celui-ci ait vécu encore après 81. Quant à l'époque postérieure à l'an 49, il est à remarquer que le roi mauritanien, allié de César et qui attaqua Juba en 46, est appelé Bocchus dans tous les codices de Hirtius²⁾ ainsi que dans deux passages d'Appien, mais qu'il n'est désigné par aucun ancien auteur sous le nom de Bogud. Or, si le nom de ce roi, qui a dû régner dans la Mauritanie orientale, est véritablement Bocchus, il s'ensuit que le Bogud qui figure dans les événements des années 48, 46 et 45, a été roi de la Mauritanie occidentale, et l'on est ainsi amené à supposer que, depuis l'an 49, il n'a régné qu'un seul Bocchus dans le premier de ces royaumes et un seul Bogud dans le second. Nous allons examiner comment les différents rapports des anciens auteurs que nous avons cités plus haut, se laissent concilier avec cette supposition. Lorsque Dion rapporte que les fils de Bocchus, en 45, combattirent pour Cnèius Pompée en Espagne, il est permis de croire, que la bonne intelligence entre ce roi et César a été rompue par quelque raison qui nous est restée inconnue.³⁾ Quant à l'expédition que Bocchus, au dire d'Appien, aurait faite, en 40, contre le légat d'Octave en Espagne, cette expédition ressemble tellement à celle qu'entreprit deux ans après Bogud, roi de Tingitane, qu'il y a lieu de croire que ce n'est qu'un seul et même événement, et qu'il est permis de regarder comme incorrect le rapport d'Appien, auteur peu exact et dans le texte duquel ce récit se trouve tout isolé; il est encore possible, comme le suppose M. Haakh, qu'Appien ait appelé par erreur ce roi Bocchus au lieu de Bogud. Le roi Bogud qui fut attaqué par Cnèius Pompée en Afrique, a tout aussi bien pu régner dans la Tingitane que dans la Mauritanie orientale, car la ville d'Ascurus, à ce qu'il semble, était située près de l'embouchure de la Mulucha⁴⁾, qui formait la limite entre les deux Mauritanies, et a pu appartenir à l'un et à l'autre de ces royaumes. Pour ce qui concerne la liaison de César avec l'épouse de Bogud et ses bienfaits envers ce roi, on voit, par le rapport de Dion (v. p. 84 note 3), que le dictateur a été à la fois en relation amicale tant avec

1) Pline V, 1: *Diu regum nomina obtinere, ut Bogudiana appellaretur extima, itemque Bocchi, quæ nunc Caesariensis.*

2) M. Marcus (l.c. p. 454) prétend que ce roi est appelé Bogud par Hirtius, sans mentionner l'existence d'une variante. Nous n'avons trouvé la lecture *Bogud* dans aucune édition postérieure à celle de Cressé de 1785; toutes celles qui ont été publiées après ce temps, y comprise la dernière de Nipperdeus en 1847, portent *Bocchus*. Le même savant, se référant aux fragments de Tite-Live conservés par Priscien, dit que cet auteur s'accorde avec Hirtius sur le nom de ce roi; mais, dans ces fragments, il n'est fait mention que d'un Bogud qui a été en relation avec Longinus en Espagne.

3) Bocchus a peut-être abandonné le parti de César, en

voyant celui-ci lui préférer Bogud, voyez Suétone l.c. p. 84 note 8. En tout cas il faut admettre qu'un Bocchus ou un Bogud ait rompu une alliance avec César, car, d'après le passage de Dion XLI, 42, ils furent en 49 tous les deux ennemis de Pompée et reconnus rois par César. A la vérité M. Marcus (l.c. p. 455 note 1), adoptant une autre lecture de ce passage, veut en inférer que l'un d'eux, selon lui Bocchus, roi de Tingitane, a été déclaré roi par le parti de Pompée; mais le texte que nous avons cité plus haut (p. 84 note 3), est celui qui se trouve dans les deux dernières et meilleures éditions, celle de Becker de 1849 et de Gros de 1855; d'ailleurs, quelle que soit la variante qu'on préfère, on ne pourra interpréter le texte comme l'a fait M. Marcus.

4) Voyez Mannert Géogr. p. Marcus p. 678-679.

Bocchus qu'avec Bogud. Il faut enfin faire remarquer que les dénominations de *Mauritania Bogudiana* et *Bocchi*, s'accordent mieux avec l'hypothèse qu'après la division, des Bogud aient régné exclusivement dans l'un des royaumes, et des Bocchus, dans l'autre, qu'avec celle qui donne alternativement pour rois à chacun des deux royaumes des Bocchus et des Bogud.

D'un autre côté, si dans les textes de Hirtius et d'Appien où il est fait mention du roi qui fut allié de César en 46, on change en *Bogud* le nom de *Bocchus*, et qu'on suppose qu'un Bogud, ami de César, et un Bocchus, ennemi de César et d'Octave, aient régné, le premier dans la Mauritanie orientale de 49 à 45, et le second dans la Tingitane de 49 à 40, il faut convenir qu'on explique plus facilement ce que dit Suétone des relations de César avec l'épouse d'un Bogud, ainsi que les récits d'Appien, d'après lesquels les fils d'un Bocchus ont, en 45, porté les armes contre César en Espagne, et un Bocchus y a fait en 40 une expédition contre le légat d'Octave.

Les monnaies frappées par les rois mauritaniens de cette époque ne contribuent en rien à la solution de ces questions. Elles servent seulement à certifier que le dernier roi de Tingitane a été appelé Bogud et le dernier roi de la Mauritanie orientale Bocchus, ce qui est assez avéré et n'a été contesté par personne; mais on ne saurait décider d'après elles si, entre ces rois et le premier Bocchus, il a régné un ou deux rois dans chacun des deux pays, ni quels ont été leurs noms; on verra dans la suite qu'il y a certaines monnaies qu'on peut attribuer également soit à ces deux rois soit à l'un d'eux seulement.

Pour ces raisons, comme on ne peut déterminer avec certitude la succession des rois de cette dynastie, nous en donnerons ici deux tableaux différents. L'un est construit d'après les idées de MM. Marcus et Lacroix; le second présente cette succession telle qu'elle résulte des objections que nous venons de faire contre le système de ces deux savants. Dans l'un et l'autre tableau nous mettrons en regard de chaque roi les n^{os} des monnaies qui, selon nous, lui appartiennent. Comme nous donnons la préférence au second tableau, c'est d'après celui-ci que nous allons régler le classement des monnaies.

Succession des rois d'après Marcus et Lacroix.

La Césarienne.	La Tingitane.
BOCCHUS I. (Mort après 91.) N ^o 1, <i>Æ</i> .	
 BOCCHUS II. (90?-50?) N ^o 2, <i>Æ</i> .	 BOGUD I. (90?-50?) Incert., <i>Æ</i> et <i>Æ</i> .
 BOGUD. (50?-45.) N ^{os} 3-4, <i>Æ</i> .	 BOCCHUS. (50?-40.) Incert., <i>Æ</i> et <i>Æ</i> .
 BOCCHUS III. (45-33.) N ^{os} 9-14, <i>Æ</i> .	 BOGUD II. (40-38.) N ^{os} 5-7, <i>Æ</i> , n ^o 8, <i>Æ</i> .

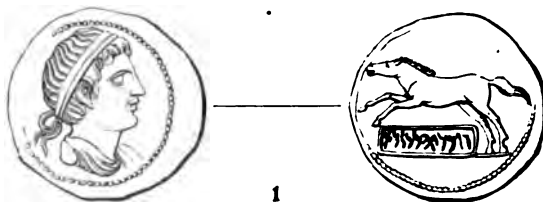
Succession des rois adoptée par nous.

La Césarienne.	La Tingitane.
BOCCHUS I. (Mort après 81.) N ^o 1, <i>Æ</i> .	
 BOCCHUS II. (80?-50?) N ^{os} 2-4, <i>Æ</i> .	 BOGUD I. (80?-50?) Incert., <i>Æ</i> , <i>Æ</i> .
 BOCCHUS III. (50?-33.) N ^{os} 9-14, <i>Æ</i> .	 BOGUD II. (50?-38.) N ^{os} 5-7, <i>Æ</i> , n ^o 8, <i>Æ</i> .

BOCCHUS I.

(Roi des deux Mauritanies depuis 106, mort après 81.)

1. Buste du roi, imberbe et diadémé, à dr.; la poitrine est couverte d'un manteau. Grenetis.
 R. Cheval au grand galop, à g.; dessous, וְיָמְכַר הַמַּמְלָכָה (וגמכר הממלכה?). Grenetis.
 R. 6½. 4 Dr. phén. 14,75 & 14,51 gr. ¹⁾



Bocchus I²⁾, qui régna dans la Mauritanie occidentale à l'époque de la guerre de Jugurtha, proposa, au commencement de cette guerre, son alliance à Rome; mais ses offres furent repoussées. Jugurtha, qui avait épousé une de ses filles, s'adressa à lui, après sa défaite en 108, en implorant son assistance; Bocchus la lui promit, tout en traitant avec Métellus et Marius. Mais Marius ayant occupé un district que ce prince avait auparavant enlevé à Jugurtha, et ce dernier ayant offert en compensation à Bocchus le tiers de la Numidie, il joignit son armée à celle de son gendre. Mais les deux rois furent battus par Marius, et après un échec essuyé près de Cirta, Bocchus ouvrit de nouvelles négociations avec le général romain. Long temps irrésolu, il se décida enfin à trahir Jugurtha, et, profitant d'une entrevue à laquelle il l'avait invité pour traiter des conditions de la paix avec Sylla, il le fit prendre et livrer au questeur romain, en 106. Comme récompense de sa perfidie il obtint la Numidie occidentale jusqu'à la ville de Saldæ. A l'occasion de la rupture qui éclata à Rome entre Marius et Sylla, on apprend que Bocchus, en 91, fit ériger dans le capitolé des trophées avec des images représentant l'extradition de Jugurtha. Plus tard, en 81, il envoya son fils Bogud pour attaquer Hiabas, roi du nord de la Numidie, qui venait d'être mis en déroute par Pompée.³⁾ L'année de sa mort est inconnue.⁴⁾

La monnaie que nous attribuons à ce roi, a été très diversement déterminée. M. Walford, qui l'a publiée le premier, l'a assignée à Juba II, en traduisant la légende: *par le décret du roi Juba*.⁵⁾ M. Scott, refusant de reconnaître le portrait de Juba dans cette tête, lit וְיָמְכַר הַמַּמְלָכָה et en propose, par conjecture, l'interprétation: *Cirta capitale du royaume*.⁶⁾ Le duc de Luynes transcrit la légende וְיָמְכַר הַמַּמְלָכָה et la rend *Hamudis imperium*, sans y ajouter aucun éclaircissement.⁷⁾ M. Judas présume que cette monnaie, ainsi que les autres qui sont inscrites וְיָמְכַר הַמַּמְלָכָה, présente le nom d'une ville royale; adoptant la lecture du duc de Luynes, ce savant, quoique avec

1) Musée britannique (Num. Chron. VI p.183) et cab. de l'académie de Madrid.

2) Nous désignons ce roi comme Bocchus I, parce qu'il est le premier roi de ce nom qu'on connaisse; c'est à tort que Duchalais (l.c. p.55) a appelé *Bocchus* le roi mauritanien qui fut contemporain de Masinissa, voyez plus haut p.80 note 9.

3) L'opinion divergente des MM. Marcus et Lacroix à l'égard

de ce Bogud et de l'époque où est mort Bocchus I, est citée plus haut p.85. Conférez p.86.

4) Conférez, sur ce roi, Haakh dans Pauly Real-Encycl. I p.1124.

5) Num. Chron. VI (1844) p.183 suiv.

6) Num. Chron. XV p.89-90.

7) Mém. sur le sarcophage d'Esmunazar p.17.

quelque hésitation, émet deux conjectures à l'égard de cette ville ¹⁾; suivant l'une, ce serait Thimida regia dont le nom aurait été formé par un T, article féminin dans la langue libyque, et le radical punique תימוד; selon l'autre ce serait la ville numide d'Ammedera ou Ammædara, dont le nom serait venu, par contraction, d'Ammada ou Ammuda regia. Dans le catalogue de Falbe cette monnaie se trouve décrite sous Juba II, et la légende y est rendue par Lindberg: אגמן דהממלכת, *præfectus regni*.

Quant à la lecture, celle qui est proposée par M. Walford, n'a pas besoin d'être réfutée. Il est sûr que la 3^{me} et la 5^{me} lettre sont un מ et un ך, et que la dernière partie doit se lire הממלכת, comme tous les autres savants s'accordent à l'admettre. Le 1^{er} caractère ne peut être un ן, comme le pense M. Scott, ni un ם, pour lequel l'a pris Lindberg. De plus, il est très douteux que les 2 premiers traits forment ensemble un ן, comme l'ont supposé le duc de Luynes et M. Judas; le 1^{er} peut être un ן, ou plutôt un ן²⁾, et le 2^{me} un ם ou, ce qui est le plus vraisemblable, un ן. Mais de quelque manière qu'on lise ce nom, la classification de la monnaie reste la même. Nous avons déjà tâché de démontrer (p. 12) que les monnaies inscrites הממלכת ont été frappées par les rois de Numidie ou de Mauritanie, de sorte que le nom propre qui précède ce mot, s'il ne désigne aucun des rois connus de ces pays, appartient à celui qui a été chargé par le roi de la fabrication des monnaies. Or, comme le nom en question n'est celui d'aucun roi et ne désigne aucun autre personnage connu par l'histoire, il s'agit d'examiner, indépendamment de ce nom, par quel roi a été émise la monnaie.

Il paraît d'abord indubitable que cette monnaie appartient à un roi de Mauritanie. On ne saurait la rattacher à aucune des séries qui, dans la section précédente, sont classées aux rois numides, car on n'y trouve pas une pareille tête, et le cheval y est différent par la taille et l'allure; d'ailleurs il ne reste aucun roi de Numidie auquel nous puissions l'attribuer. Un cartouche quadrangulaire renfermant la légende se rencontre également sur les monnaies suivantes, n^{os} 2-4, qui appartiennent sans aucun doute aux rois de Mauritanie, ainsi que sur celles qui ont été frappées à Siga, capitale de la Mauritanie orientale; mais on ne trouve pas un tel encadrement sur d'autres monnaies africaines. Ensuite, c'est à un roi antérieur au milieu du dernier siècle avant notre ère qu'il faut attribuer cette monnaie, parce qu'elle présente l'écriture ancienne (voyez p. 6) et qu'elle est frappée d'après le système phénicien (cf. p. 6, 8 et 74). On doit enfin supposer qu'elle est antérieure aux monnaies royales qui suivent, n^{os} 2-4; car ces dernières s'approchent, par la tête du peuple personnifié, des monnaies du dernier Bocchus. C'est donc à Bocchus I qu'il faut assigner la monnaie dont il s'agit. En effet, lorsqu'on la compare avec les monnaies des rois numides contemporains, on remarque plusieurs rapprochements; sur les monnaies de Micipsa, comme ici, les figures sont d'un relief assez fort, et l'on y rencontre de même la légende הממלכת en caractères normaux; le cheval est le type ordinaire sur les bronzes de ce roi et de ses fils, et ces derniers ont également la tête ceinte du diadème royal. Il faut croire que cette monnaie a été émise dans la Mauritanie orientale plutôt que dans l'ancienne Mauritanie, d'abord parce que, sous les rapports que nous venons d'indiquer, elle se rapproche des monnaies des rois numides et de la ville de Siga, ensuite, parce que dans la Mauritanie orientale, sous les règnes de Masinissa

1) Revue num. fr. 1856 p. 122-123.

2) Un nom propre ayant pour initiale un ן, se rencontre

dans une inscription numide; voyez Levy Phön. Studien II p. 51-52.

et de Micipsa, on était déjà accoutumé à l'émission de monnaies royales, tandis que dans la Mauritanie occidentale, à ce qu'il semble, on n'avait pas encore commencé à frapper monnaie à cette époque là. L'atelier monétaire a probablement été établi à Siga ou à Iol, qui étaient les villes principales et servaient de résidence royale.

Au sujet des monnaies de Jugurtha (p. 36), il a déjà été traité des deniers romains frappés par Faustus, fils de Sylla, avec des types relatifs aux actions mémorables accomplies par Sylla en Afrique, et sur lesquels on trouve aussi représenté Bocchus. Duchalais a prétendu que ce prince est figuré barbu sur le denier où l'on voit Jugurtha livré à Sylla; mais, quelquefois au moins, comme nous l'avons fait remarquer, il paraît imberbe. Un autre de ces deniers porte une tête qui a été regardée par Eckhel comme celle de Bocchus, mais que Duchalais et d'autres savants ont rapportée à l'Hercule africain; nous avons tâché de démontrer qu'elle représente effectivement Bocchus. Si l'on rapproche la tête de ce denier de celle qui figure sur la monnaie africaine, et que nous considérons comme l'effigie de




Bocchus, on ne trouvera pas beaucoup de ressemblance entre elles. Toutefois cette différence, suivant nous, n'empêche pas d'attribuer à Bocchus I la monnaie dont il s'agit. Les deniers de Faustus offrent peu d'exactitude à l'égard des représentations¹⁾; les traits de la tête que nous considérons comme celle de Bocchus, sont assez variés, et elle porte quelquefois des moustaches. Il y a un denier analogue de la même époque qui sert à démontrer avec quelle licence ont procédé les graveurs de monnaies de Rome, quand il s'agissait de représenter un roi étranger; c'est le denier, frappé par L. Philippus de la famille Marcia, qui porte la tête de Philippe V, roi de Macédoine²⁾; cette effigie ne présente pas la moindre ressemblance avec le portrait de ce prince qui se voit sur ses propres monnaies, et elle en diffère entièrement aussi à l'égard des insignes.

Jusqu'à présent on n'a pas attribué de monnaies à l'ancien Bocchus, si ce n'est que Sestini lui a rapporté le denier de Bogud II avec la tête de l'Afrique; il a pris cette tête pour celle du roi, couverte d'un casque particulier, et lit le nom **BOCVS** au lieu de **BOCVT**.³⁾

Dans le catalogue de la collection de Gaillard, sous le n° 696, est citée une pièce de plomb de la même empreinte que le n° 1, trouvée en Espagne. La gravure qui y est donnée de la légende, n'est pas exacte, à ce qu'il semble; n'ayant pas eu sous les yeux cette pièce, nous ne saurions la juger.

BOCCHUS II.

(Roi de la Mauritanie orientale entre 80 et 50.)

2. Tête diadémée du roi avec la barbe ronde et les cheveux bouclés, à g. Grenetis. R. Le roi à cheval, galopant à g. Il est diadémé et vêtu d'un pallium flottant; il conduit son cheval sans frein avec une baguette qu'il tient de la main droite, et porte une courte lance au bras gauche. Au-dessous:  (ספק הממלכת) et un globule. Æ. 6. 9,6—7,0 gr.*⁴⁾

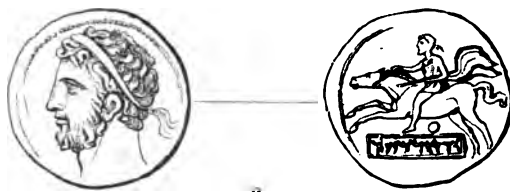
1) C'est ainsi que Jugurtha, sur le denier où on le voit comme prisonnier derrière Sylla, est figuré, tantôt avec une longue barbe, tantôt imberbe; voyez plus haut p. 37 note 2.

2) Voyez Eckhel Doctrina V p. 249.

3) Lettere num. VII p. 81. Dans l'Annonce de cet ouvrage,

publiée par Falbe et Lindberg, on trouve citées sous le n° 33 p. 8 des monnaies puniques frappées par Bogud ou Bocchus Senior à Lambesa; ce sont les mêmes qui ont été attribuées plus tard par Lindberg à Leptis Magna; voyez Vol. II p. 3 n° 1-2.

4) Cab. de Paris (Mionnet I p. 273 n° 548; Gesenius Monum.



3. Tête nue à g., à barbe pointue, et à cheveux courts et plats. (Le peuple personnifié.) Grenetis. **℞.** Cavalier, galopant à dr. sur un cheval sans frein; il est vêtu d'une peau flottante; sa main gauche levée tient une baguette, et la droite, une courte lance. Au-dessous: un cartouche quadrangulaire renfermant la même légende, et un globule. Grenetis.

Æ. 7. 10,2 & 8,7 gr. ¹⁾

4. Mêmes types et même légende; au revers, 3 globules.

Æ. 5. 4,0 gr. ²⁾



Nous appelons Bocchus II le prince qui hérita de Bocchus I la Mauritanie orientale. Son règne est complètement inconnu, et l'on n'est pas à même de déterminer l'année de son avènement ni de sa mort. ³⁾ Il fut, selon nous, le prédécesseur immédiat du Bocchus (III) qui, en 49, fut déclaré roi par César.

Les savants, tout en attribuant ces monnaies à la Mauritanie ou à la Numidie, n'ont été d'accord ni pour leur classement ni pour l'interprétation de la légende. Falbe a d'abord rapporté les n^{os} 2 et 4 à un roi de Mauritanie, sans décider lequel. ⁴⁾ Gesenius qui, faute d'avoir sous les yeux des empreintes de ces monnaies, s'en est tenu aux légendes incorrectement reproduites par Falbe, a cru devoir les interpréter par *בן קדם מלכת*, *domus perpetua imperii*, ou *בן ראש מלכת*, *domus capitis regni*, en entendant par cette phrase Iol (Césarée), et a donné ces monnaies à Juba II. ⁵⁾ M. De Saulcy a lu *באק הממלכת*, en traduisant: à *Bocchus la royauté*. ⁶⁾ Duchalais, sans s'occuper de la légende, les a rangées parmi les monnaies des rois numides; il pense qu'elles appartiennent au règne de Hiempsal II ou de Juba I. ⁷⁾ Le duc de Luynes a rendu la légende *ספק הממלכת*, *Syphacis regnum*, en rapportant les monnaies au roi connu des Massésyliens, dont il voit le portrait dans la tête figurée sur le n^o 2. ⁸⁾ M. Scott a objecté à cette explication que

tab. 42, XXI, B; Duchalais l.c. Extrait p. 29 n^o 22; Revue num. fr. 1850 pl. XI, 2), coll. du duc de Luynes et cab. de Copenhague (2 ex., Cat. de Ramus I p. 13 n^o 40; Falbe Recherches p. 111, pl. VI, 4; Mionnet S. IX p. 222 n^o 46).

1) Coll. de Welzl (Cat. n^o 1050), cab. de Copenhague et coll. de Judas (Revue num. fr. 1856 p. 110 note, b).

2) Cab. de Copenhague (2 ex.; Cat. de Ramus I p. 13 n^o 39; Falbe Recherches p. 112, pl. VI, 5; Gesenius Monum. tab. 42, XXI, A; Mionnet S. IX p. 222 n^o 45; Duchalais l.c. p. 30 n^o 23).

3) Nous plaçons sa mort après 81; suivant Marcus, ce roi a pu succéder à son père immédiatement après 91; voyez plus haut p. 85-87.

4) Mionnet avait auparavant décrit le n^o 2 parmi les monnaies de Panorme. Voyez les II. cc. notes 4 et 1-2.

5) Monumenta p. 316-317, Tab. 42, XXI, A, B.

6) Revue archéol. fr. III (1847) p. 571.

7) Monn. de la Num. et de la Maur., Extr. p. 29-30, n^{os} 22-23, et p. 36-37.

8) Revue num. fr. 1850 p. 312 et suiv.

la longueur et la complication de l'inscription sont contraires à la simplicité qui est la marque ordinaire et naturelle des monnaies qui sont les plus anciennes, et que ces deux têtes différentes ne peuvent représenter un seul et même roi; mais, tout en repoussant l'interprétation du duc de Luynes, le numismate anglais n'y en substitue lui-même aucune autre.¹⁾ M. Judas, adoptant la lecture du duc de Luynes, a expliqué cette inscription par le nom d'une ville royale, soit *Sfac*, *Sfacus*, située en Byzacène, soit une ville du même nom, surnommée *regiensis*, de la Mauritanie Césarienne.²⁾ Dans le catalogue de Falbe, le n° 2 se trouve classé sous Hiempsal II, et les n° 3-4, sous Jugurtha. Lindberg, dans un commentaire qu'il a laissé de ces monnaies, présume qu'à cause du genre de l'écriture elles appartiennent à la Numidie, et que les têtes représentent deux rois; il transcrit le mot qui précède *הממלכה*, sur un exemplaire du n° 2 par *לוק*, sur un autre exemplaire du même n° par *לאק*, et sur les n° 3-4 par *איך*, et traduit tous ces trois mots *princeps regni*, en renvoyant à la racine arabe correspondante qui signifie *éminuit*.

Il n'y a pas de doute que ce ne soit la même légende qui se répète sur toutes ces monnaies, et la vraie lecture en est assurément celle qui a été donnée par MM. le duc de Luynes et Judas; nous croyons donc pouvoir passer sous silence les interprétations qui s'appuient sur les autres manières de lire. Quant à l'explication de M. Judas, nous avons déjà exposé les raisons pour lesquelles on ne saurait interpréter cette légende par le nom d'une ville royale.³⁾ L'opinion du duc de Luynes, suivant laquelle Syphax et son royaume y sont désignés, est à la vérité d'accord avec le sens de la légende analogue que présentent les monnaies de Juba I et de Bocchus III; toutefois, si l'on rapproche ces monnaies de celles de Carthage et de Masinissa, on arrivera, à ce que nous croyons, à se convaincre qu'elles ne peuvent appartenir à l'ancien roi de Massésylie. On se serait attendu à ce que les monnaies de ce roi se fussent rapprochées des monnaies de Carthage ainsi que de celles de Masinissa; mais elles s'en séparent entièrement tant par les types que par le style du travail. La tête du n° 2, qui est indubitablement l'effigie du roi, est ornée du diadème, tandis que celle de Masinissa est représentée nue. Les monnaies de Masinissa, de même que celles de Carthage, sont anonymes; il n'existe pas même des monnaies royales marquées du nom du roi avant celles qui ont été frappées par les derniers rois des trois royaumes, savoir Juba I, Bogud II et Bocchus III. Il faut encore faire remarquer que le nom punique *ספס*, que les Grecs et les Romains rendaient par *Syphax*, *Sophax*, est un nom d'homme assez ordinaire⁴⁾, et que l'on retrouve même dans quelques noms de villes⁵⁾ et dans celui d'une peuplade mauritanienne.⁶⁾ Il est donc probable que le nom inscrit sur ces monnaies, de même que celui du n° 1, ne désigne aucun roi, mais celui auquel a été confié le monnayage, et que le mot *הממלכה* ne se rapporte pas à ce nom, mais indique seulement que c'est pour le royaume ou par l'autorité royale que la monnaie a été frappée.⁷⁾

C'est à la Mauritanie, et non à la Numidie, qu'il faut rapporter ces monnaies; en voici les raisons. La tête des n° 3 et 4, qui est sans doute celle du peuple personnifié (v. p. suiv.), diffère

1) Num. Chron. XV (1852) p. 88-89.

2) Revue num. fr. 1856 p. 113 et p. 118-121. Auparavant M. Judas avait traduit la légende *l'abondance du royaume*, en attribuant les monnaies à Juba II, v. Etude dém. p. 160.

3) Voyez plus haut p. 10.

4) Suidas. *Σοφάξας*, *Σώφαξ*, *nomen proprium*. *Σώφαξ* était le nom du fils d'Hercule et de Tingis. Plutarque

Sertorius c. 9.

5) Voyez Revue num. fr. 1856 p. 118-120.

6) *Σοφουχαῖος*. Ptolémée IV, 6 (ed. Wilberg p. 295). Plus tard on appelait même tout le peuple mauritanien de ce nom; voyez Movers Phönizier II, 2, p. 391-393.

7) Voyez plus haut p. 12.

par la physionomie, la chevelure et la barbe de celle qui représente le peuple sur les monnaies numides (v. p. 52 et 73), mais une tête pareille figure sur les monnaies de Siga, ancienne capitale de la Mauritanie orientale. Le cartouche qui renferme la légende, se retrouve de même sur les monnaies de Siga, mais on ne le rencontre pas sur celles de la Numidie. Le cavalier enfin est un type étranger aux monnaies de la Numidie, et le cheval, par sa taille et par son allure, diffère de même des chevaux qui forment le type ordinaire des monnaies de ce pays.¹⁾ Quant au roi qui les a fait frapper, ce ne peut être le dernier roi de Mauritanie dont les monnaies en diffèrent entièrement par les types, le style et l'écriture; l'emploi des caractères anciens renvoie à l'époque qui a précédé le milieu du dernier siècle (v. p. 6). C'est donc au roi qui a régné entre Bocchus I et Bocchus III qu'il faut rapporter ces monnaies, et de préférence, au roi de la Mauritanie orientale, c'est à dire à Bocchus II, à cause de la conformité qu'elles présentent avec celles de Siga. Le lieu de l'émission a dû être Siga ou Iol.

Suivant l'opinion de MM. Marcus et Lacroix²⁾, il y a eu, entre Bocchus I et III, deux rois dans la Mauritanie orientale, savoir Bocchus II et un Bogud, dont le premier a pu régner dès l'an 90, et le dernier, mort en 45, depuis l'an 80. Si l'on adopte cette succession, on peut rapporter au premier de ces rois le n° 2 et au second les n° 3-4 qui en diffèrent par la tête, en supposant qu'un seul et même trésorier du nom de Syphax ait été préposé au monnayage sous les deux rois.

Le n° 2 porte la tête du roi, et le cavalier du revers le représente également, comme on le voit par le diadème dont il est orné. Mais c'est sans doute le peuple personnifié que nous offrent la tête et le cavalier des n° 3 et 4. La tête de ces deux n° étant nue, on ne saurait la prendre pour l'effigie d'aucun roi, car les têtes de tous les rois africains après Masinissa sont figurées avec quelque insigne sur les monnaies. Duchalais a pris cette tête, ainsi que tant d'autres aux traits différents, barbues et imberbes, avec ou sans insignes, pour l'image de l'Hercule africain³⁾; nous avons déjà exposé les raisons qui s'opposent à cette opinion (p. 26 et 36). Comme elle est sans attributs distinctifs, que la physionomie en est la même qu'on rencontre de nos jours dans les tribus indigènes de cette région de l'Afrique, et que des têtes semblables se retrouvent fréquemment sur les monnaies des villes mauritaniennes⁴⁾, on ne saurait hésiter à y voir une personnification du peuple. Sur les monnaies anciennes, comme on le sait, le peuple est souvent figuré personnifié, notamment par une tête virile nue, qu'on trouve non seulement sur les monnaies grecques⁵⁾, mais aussi sur celles des peuples italiques⁶⁾, gaulois⁷⁾ et celtibériens⁸⁾. Il faut,

1) Lindberg (v. p. 92) a tiré du genre de l'écriture un motif pour attribuer ces monnaies à la Numidie. Mais il n'y a pas lieu de douter que dans la Mauritanie, au moins dans la partie orientale (l'ancienne Numidie occidentale), on ne se soit, à l'époque dont il s'agit, servi de la même écriture que dans la Numidie. En effet, dans l'un et l'autre de ces pays, il se trouvait des colonies phéniciennes et carthagoises, centres principaux des lumières et des arts, et la Mauritanie orientale avait été soumise au sceptre de Masinissa et de Micipsa, princes qui imprimèrent un grand développement à la civilisation du peuple. L'ancienne écriture dégénéra sans doute en même temps dans les deux pays.

2) Voyez plus haut p. 85-87.

3) Monn. de la Num. et de la Maur. Extrait p. 31; conférez

p. 14, 22-24, 26-28 et 32.

4) Voyez les monnaies de Siga, Tingis, Semes et Sala.

5) Sur les monnaies de l'Asie $\Delta\text{HMO}\Sigma$ est assez souvent ajouté à la tête qui représente le peuple. Voyez surtout le Mémoire de Raoul Rochette sur la personnification de *Démios* dans Académie des inscr. T. XIV P. II p. 388 suiv.

6) Voyez p. e. la tête avec les moustaches et le *torques* autour du cou sur les *pondera* italiques, sortis sans doute d'Ariminium, Mus. Kircher. Tav. Cl. IV, 1.

7) On trouve souvent sur les monnaies de la Gaule une tête nue et imberbe qui a probablement cette signification.

8) La tête virile, imberbe ou barbue, aux cheveux crépus, qui se répète sur une foule de monnaies de différentes peuplades de l'Espagne, représente sans doute le peuple.

à n'en pas douter, attacher le même sens national au cavalier des n^{os} 3-4, qui, par l'absence du diadème ainsi que par le costume, diffère de celui du n^o 2. C'était surtout à cheval que combattaient les Maures, de même que de nos jours les habitants de ces pays, et la force militaire des rois de Mauritanie consistait principalement en cavalerie. Ces monnaies présentent donc une grande analogie avec les monnaies nombreuses de l'Espagne méridionale qui portent aussi la tête du peuple et le cavalier national.

Les cavaliers qui sont représentés sur ces monnaies, répondent exactement à ce que les anciens auteurs ont rapporté du costume et de l'équitation des Maures et des Numides. Ils tiennent d'une main un javelot, de l'autre une baguette, que le roi applique contre la tête du cheval pour le diriger; le cavalier des n^{os} 3 et 4 a une peau jetée sur les épaules; les chevaux sont sans frein et sans selle.¹⁾ Strabon²⁾, décrivant les costumes et les mœurs de ces peuples, raconte qu'ils portaient les peaux de différentes bêtes féroces³⁾ en guise de manteaux courts couvrant la poitrine⁴⁾, que les cavaliers étaient armés de courtes lances⁵⁾, qu'ils montaient leur chevaux à nu et se servaient seulement d'une baguette pour les gouverner⁶⁾. Les mêmes faits proviennent de différents passages d'autres auteurs anciens.⁷⁾ Appien rapporte que le roi Masinissa lui-même montait, encore à 88 ans, un cheval sans selle, selon l'habitude numide.⁸⁾

Le duc de Luynes⁹⁾ est d'avis que les globules désignent la valeur et répondent aux marques onciales des monnaies romaines; s'il en est ainsi, il faut admettre une très grande réduction du poids légal sous l'administration du même Syphax, puisque la pièce avec trois globules ne pèse que la moitié de celles qui n'en ont qu'un. Il paraît plus probable que ces globules sont des marques d'atelier de même que ceux qui, en nombre différent, sont placés sur les monnaies des rois numides ainsi que sur celles de Carthage.¹⁰⁾

On y a vu la tête d'Hercule ou de différents héros indigènes (cf. Eckhel Doctrina I p.8). Boudard (Num. Iber. p.143-144) préfère la prendre pour celle du chef de la peuplade, en regardant comme une récompense militaire le collier dont elle est souvent ornée. Mais comme ces têtes sont toutes sans autres distinctions, et offrent toujours la même physionomie et la même chevelure nationale, il paraît plus probable qu'on a voulu représenter tout simplement le peuple par l'autorité duquel la monnaie a été frappée; le collier (*torques*) était, comme on le sait, une parure ordinaire chez les peuples celtiques. Le cavalier qui figure le plus souvent sur le revers des mêmes monnaies, représente également le peuple ou sa force militaire.

- 1) La description qui a été donnée des cavaliers de ces monnaies n'est pas exacte. On n'a fait attention ni à la peau, qu'on a appelée un *pallium*, ni au javelot. M. Judas (l.c. p.110 note c) a pris, à tort, pour une rêne la baguette que le roi tient de la main droite, et pour une baguette la courte lance qu'il porte au bras gauche.
- 2) L. XVII p.828.
- 3) *Τὰς (δοράς) δὲ τῶν λέόντων καὶ παρδάλων καὶ ἄρκτων ἀμπέχονται καὶ ἔγκοιμῶνται.*
- 4) *Ἐπιπόρημα, δορὰ καὶ προθωράκιον.* Voyez les remarques de Letronne, Traduct. V p.460 note 1.

5) *Πλατύλογγα μικρά.*

6) *Μάχονται δ' ἵππῆται τὸ πλεον ἀπὸ ἄκοντος, σχοινογαλίνοις χρώμενοι τοῖς ἵπποις καὶ γυμνοῖς εὐπειθέσιν, ὡστ' ἀπὸ ῥαβδίου οἰακίζεσθαι.*

7) Nous en citerons quelques-uns. Tite-Live XXXV, 11: *equi hominesque paululi et graciles; disinctus et inermis eques, praeterquam quod jacula secum portat; equi sine frenis, deformis ipse cursus rigida cervice et extento capite currentium.* Hérodien VII, 23: *οἱ Νομάδες, ἀκοντισταὶ τε εὐστοχοὶ καὶ ἵππεῖς ἄριστοι, ὡς καὶ χαλιῶν ἄνευ ῥάβδου μόνη τὸν δρόμον τῶν ἵππων κυβερῶν.* Cf. Hérodien VI, 7 et VII, 2, et Polybe III, 65. Virgile *Æn.* IV, 41: *Numidae infreni.* Lucanus Phars. IV, 682-683: *gens quae nudo residens Massylia dorso ora levi flectit frenorum nescia virga.* Les monnaies dont il s'agit ayant été frappées dans l'ancienne Numidie occidentale, les cavaliers peuvent être regardés comme numides; selon Strabon l.c. les Maurusiens et les Massésyliens, c. à d. les habitants des deux Mauritanies, portaient les mêmes vêtements et les mêmes armes et se ressemblaient beaucoup entre eux.

8) Appien VIII, 71: *γυμνὸν τὸν ἵππον ἀναβαίνων, ὡς ἔθος ἐστὶ Νομάσι.*

9) Revue num. fr. 1850 p.315.

10) Voyez plus haut p. 30-31, 33 et 47.

BOGUD I.

(Roi de la Mauritanie occidentale entre 30 et 50.)

Sous ce nom nous désignons le fils de Bocchus I qui lui succéda comme roi de l'ancienne Mauritanie, et fut le prédécesseur du Bogud (II) qui y régna en 49. Du vivant de son père, en 81, il avait porté secours au grand Pompée contre Hiarbas. On ne connaît pas d'événements de son règne.¹⁾

La série des monnaies portant une tête d'Isis et trois épis, qu'on trouvera décrite à la fin de la Mauritanie sous le titre de monnaies incertaines, peut être attribuée à ce roi.

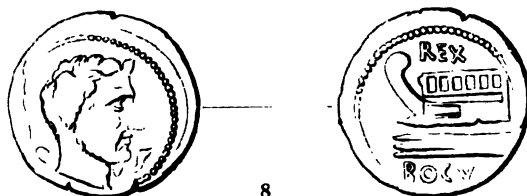
BOGUD II.

(Roi de la Mauritanie occidentale de 50? à 38.)

5. Tête de l'Afrique, couverte d'une peau d'éléphant, à g. Grenetis. **℞.** REX BOCVT Animal fantastique ailé, debout, à dr.; au-dessus, le *mihir*; au-dessous, le foudre. Grenetis.
℞. 4. Den. 2,90 gr.²⁾
6. Griffon déchirant un cerf abattu, à g. Grenetis. **℞.** Le même que le revers précédent.
℞. 4. Den. 3,55 gr.³⁾
7. Même avers. **℞.** Même animal fantastique à g.; au-dessous, même légende; au-dessus, le foudre. Grenetis.
℞. 4. Den. 4,15 & 3,76 gr.⁴⁾



8. Tête barbue à dr. Grenetis. **℞.** Même légende. Proue de navire. Grenetis. **℞.** 6. 12,5 gr.⁵⁾



Ce roi, d'après la manière dont nous acceptons les données historiques, succéda à Bogud I dans le royaume occidental. Reconnu par César en 49, il fit l'année suivante une expédition en

1) Voyez plus haut p.86-87.

2) Cab. de Paris (Sestini Lettere VII p.81 n° 2, tab.IV, 25, incorr. décr.; Mionnet VI p.597 n° 1, S. IX pl.IX, 1; Duchalais Extrait p.57 n° 33; Lenormant Num. des rois gr., du Trésor glypt. et num., pl.XC, 13). L'avers de cette pièce porte en contremarque un S, légèrement gravé en creux, correspondant aux différents caractères qu'on trouve souvent tracés de la même manière sur les deniers romains.

3) Cab. de Copenhague. Coll. de Wislowski à Varsovie (Sestini Mus. Hederv. e piu musei III cont. p.84 n° 1, tab. XXXIII, 15; Mionnet S. IX p.214 n° 1; incorr.).

4) Musée britannique et cab. de Paris (Sestini Lettere VII p.81 n° 1; Mionnet VI p.597 n° 2, incorr.; Duchalais l.c. n° 34; Lenormant l.c. n° 12).

5) Coll. de Copenhague (de la coll. de Lorichs, Cat. de Delgado n° 2097 bis et Cat. de la coll. de la Torre par Gaillard n° 562, incorr. décr.).

Espagne pour secourir Longinus, son lieutenant; en 45 nous le trouvons encore du côté de César à la bataille de Munda. Plus tard il prit le parti de Marc-Antoine, et passa en Espagne, en 38, pour combattre les légats d'Octave; mais cette expédition fut désastreuse, et Bocchus, roi de l'autre Mauritanie, profita de son absence pour occuper son royaume. Bogud s'enfuit auprès d'Antoine à Alexandrie. Ayant reçu un commandement dans l'armée que ce triumvir fit concentrer en Grèce en 31, il fut surpris par Agrippa au moment où il débarquait à Méthone, et mis à mort.¹⁾

Les monnaies d'argent ont été classées à Bocchus I par Sestini, qui lisait le nom **BOCV** ou **BOCVS**, classement qui a été adopté par Mionnet.²⁾ Duchalais a le premier démontré qu'elles appartiennent au dernier roi du nom de Bogud³⁾, et Lenormant⁴⁾, ainsi que Falbe⁵⁾, les ont attribuées au même roi. Il est hors de doute que cette détermination est juste. Plusieurs spécimens fournissent distinctement **BOCVT**, les deux dernières lettres liées, nom qui répond mieux à *Bogud*, *Bogudes*, comme est appelé ce prince par les anciens auteurs, qu'au nom de l'autre roi qui est constamment écrit *Bocchus*.⁶⁾ L'emploi de la langue latine dans les légendes monétaires ne convient pas à l'époque de l'ancien Bocchus, mais fort bien à celle du dernier Bogud; c'est ainsi que Juba I, son contemporain, fit également mettre son nom en latin sur ses monnaies.

La monnaie de bronze, qui est unique, a été attribuée à Bocchus (III) par M. Delgado, qui y lit **BOCCHO**.⁷⁾ A la vérité la fin de ce nom a presque disparu; mais lorsqu'on le compare avec celui que présentent les monnaies d'argent, on ne saurait douter que ce ne soit le même; on ne connaît de Bocchus III que des monnaies inscrites en punique.

Les pièces d'argent portent des types proprement asiatiques qu'on ne rencontre pas sur d'autres monnaies africaines. L'animal fantastique figuré au revers présente la tête d'une panthère ou d'une lionne, munie de cornes, et le corps du même quadrupède avec des mamelles pendantes; un monstre semblable, mais mâle et tenant un javelot dans la gueule, figure sur les monnaies d'or de Panticapée du Bosphore cimmérien⁸⁾, et, sur les monnaies de Tarse de Cilicie, on le voit surmonté d'un dieu.⁹⁾ Des êtres fantastiques d'un genre pareil paraissent souvent, comme on le sait, sur divers monuments de l'Asie occidentale d'où ils furent transmis en occident et adoptés par l'art grec et romain.¹⁰⁾ Un griffon déchirant un cerf forme le type de quelques monnaies aux légendes araméo-perses, frappées à Sinope sous la domination de la Perse¹¹⁾, ainsi que d'une des monnaies grecques frappées à Velia en Italie, ville de fondation phocéenne et dont l'origine orientale ou phénicienne explique très bien ce type monétaire. Il faut attribuer à

1) Dion L, 11. Strabon VIII p. 359.

2) Ll. cc. p. 95 notes 2 et 4.

3) Monn. de la Num. et de la Maur. Extrait p. 6-9.

4) Ll. cc. p. 95 notes 2 et 4.

5) Dans son catalogue manuscrit. Antérieurement Falbe et Lindberg les avaient rapportées à Bocchus Junior, voyez l'Annonce de cet ouvrage p. 8 n° 34.

6) Dans les textes grecs Bocchus est également orthographié *Βόγγος*, mais le nom de Bogud varie; on trouve dans Strabon (XVII p. 828) *Βόγος*, dans Dion toujours *Βογούας*, forme qui dérive sans doute de ce que la lettre *Δ* a été prise pour un *Α*.

7) M. Gaillard a pris ce nom pour celtibérien. Ll. cc. p. 96 note 5.

8) Koehne Musée Kotschubey I pl. III, 1-2.

9) Académie des inscr. T. XVII P. II pl. IV.

10) Sestini, Mionnet et Lenormant (ll. cc. p. 95 notes 2-4) ont appelé *griffon femelle* le monstre représenté sur ces monnaies, et Koehne (Musée Kotschubey I p. 143) a également regardé comme un griffon l'animal semblable que portent les monnaies de Panticapée. Cette dénomination n'est pas exacte. C'est un griffon qui déchire le cerf sur les n° 6-7, mais il se distingue de l'animal dont il s'agit, par la tête d'aigle et l'absence des mamelles, et les ailes en sont aussi autrement formées. Les pierres antiques gravées présentent souvent un monstre semblable; voyez p. e. la coll. du musée Thorvaldsen n° 54 et 778-780.

11) Luynes Num. des satrapies pl. V, 1-3. Blau De numis Achæmenidarum p. 7, D, Cl. III-IV, tab. I, 4.

ce groupe ainsi qu'à l'animal fantastique du revers une signification religieuse, bien qu'on ne soit pas capable de la préciser.¹⁾ Le globe flanqué de deux ailes qui est placé au-dessus de l'animal sur les n° 5 et 6, est le symbole communément appelé *Mihir*²⁾, qui désigne sans doute la triade divine dans la religion de l'Asie occidentale.³⁾ On le trouve placé dans la partie supérieure de beaucoup de monuments figurés des Assyriens, des Perses et des Phéniciens, ainsi que sur des monnaies frappées en Chypre, île où le culte de ces peuples avait exercé une grande influence.⁴⁾ Le plus souvent une queue d'oiseau ou des rayons sont attachés au bas du cercle ou globe qui forme le milieu de ce symbole, mais cette addition manque quelquefois, comme ici, et est alors remplacée par un ornement ajouté en haut.⁵⁾ La religion phénicienne, comme on le sait, renfermait beaucoup d'éléments appartenant originairement à celles des peuples voisins, surtout des Assyriens et des Perses, et que les émigrations transplantèrent en Afrique; il est donc tout naturel de trouver des représentations et des symboles religieux purement asiatiques sur les monnaies africaines. Nous avons déjà (p.79) signalé une tradition suivant laquelle des Perses et des Mèdes auraient, à une époque reculée, passé de l'Espagne en Mauritanie, et fait remarquer qu'il est assez probable que des troupes de ces peuples ont accompagné les Phéniciens qui allèrent s'établir dans la Mauritanie; il se peut donc que dans ce pays le culte ait contenu plus d'éléments de la croyance religieuse des peuples cités que dans les autres régions puniques.⁶⁾

Quant à la tête du n° 8, on ne saurait décider, à cause de la conservation moins bonne de la monnaie, si c'est la tête de Baal, ou celle du dieu de la mer avec un dauphin devant elle, ou enfin celle de Melkart avec une massue derrière l'épaule.

BOCCHUS III.

(Roi de la Mauritanie orientale de 50? à 38, des deux Mauritanies, de 38 à 33.)

Monnaies frappées à Siga.

9. Tête à barbe pointue et à cheveux plats, à dr. (Le peuple personnifié.) Devant: $\text{קִישׁ} \text{ (בְּקִישׁ)}$. Grenetis. R. Bacchus, nu, debout, à g., ayant un thyrsos dans la main dr.; à son côté, un petit taureau, qu'il tient par la corne de la main gauche. Dans le champ, à g., une grappe

1) La représentation du griffon dévorant le cerf a sans doute le même sens symbolique que celle du lion terrassant un taureau ou un cerf, qu'on rencontre souvent sur les monnaies inscrites en phénicien qui ont été frappées à Tarse sous la domination perse ainsi que par les rois de Phénicie (Luyens Num. des satrapies pl. III-IV, VII-IX et XIII-XV), et qui fut aussi adoptée sur les monnaies grecques, voyez p. e. les plus anciennes monnaies de la Macédoine. Pour la signification qu'on a attachée à ces représentations, voyez Luyens l. c. p. 30 et Blau l. c. p. 9.

2) Sestini (ll. cc. p. 95 notes 2 et 3) a pris, à tort, ce symbole pour le foudre. D'autre part c'est par méprise que Mionnet, Duchalais et Lenormant (ll. cc. p. 95 note 4) ont appelé *Mihir* le symbole qui est placé en haut sur le

n° 7; celui-ci est effectivement un foudre; on le trouve en bas sur le n° 6, quoique sous une autre forme. Sans doute un foudre a également eu place au-dessous de l'animal sur le n° 5; on en découvre encore des traces que les éditeurs de cette pièce ont passées sous silence. Sestini (l. c.) a cru voir un trident au bas du revers de l'exemplaire qu'il a publié du n° 6.

3) Voyez, sur la signification de ce symbole, Lajard sur la croix ansée dans l'Académie des Inscr. T. XVII P. I p. 350-354.

4) Luyens Num. et Inscr. cypristes pl. III.

5) On trouve le symbole formé presque comme ici sur un cylindre avec écriture cunéiforme, voyez Lajard l. c. pl. III, 3.

6) Conférez, sur ces types, Duchalais l. c. p. 60-63.

de raisin; à dr.: **ⲉⲛⲉⲛ** (ⲛⲓⲛⲉⲛ), dans un cartouche quadrangulaire. Grenetis.

Æ. 6-5. 10,8—10,0 gr.¹⁾

10. Autre semblable; mais la légende du revers n'est pas encadrée. Æ. 5. 7,2 gr.²⁾

11. Même tête; au-dessous, même légende. R. Même type; à g., même légende sans encadrement. Æ. 3. 3,8 gr.³⁾



Monnaies frappées à Semes.

12. Tête à barbe pointue, à cheveux longs (ou couverte d'un capuchon), à dr.; autour: **ⲙⲓⲛⲓⲛⲓⲛⲁ** (ⲛⲓⲛⲓⲛⲁ). R. Au milieu, un grand astre; à g., une grappe de raisin; à dr., un épi; en haut, **ⲛⲓ**; en bas **ⲛⲓⲛⲓ** ou **ⲛⲓⲛⲓ** (ⲛⲓⲛⲓ). Grenetis. Æ. 3. 4,9—2,5 gr.*⁴⁾

13. Autre semblable; mais, au revers, l'épi est à gauche, la grappe, à droite. Æ. 3. 4,7 gr.⁵⁾

14. Autre semblable; mais la tête est à gauche, et le revers est comme celui du n° 12.

Æ. 3. 4,6—3,3 gr.*⁶⁾



Ce prince, le dernier de la première dynastie, est, selon nous, le successeur de Bocchus II dans le royaume oriental, et le même que César reconnut comme roi en 49, et qui fut son allié dans la guerre contre Juba.⁷⁾ La portion occidentale de la Numidie qu'il reçut en récompense après la chute de ce roi, lui fut enlevée plus tard par Arabion, fils de Masinissa qui l'avait gouvernée auparavant.⁸⁾ Lors des guerres civiles d'Antoine et d'Octave, il s'attacha à ce dernier. Pendant que Bogud II guerroyait en Espagne, en 38, il s'empara de son royaume et l'annexa, avec la permission d'Octave, à celui dont il avait hérité. Il mourut en 33.

1) Coll. d'Arfwedson à Stockholm et cab. de Paris (l'empreinte de l'avvers est à demi effacée; Pellerin Rec. I, pl. II, 28; Mionnet VI p. 715 n° 10; Judas Revue num. 1856 p. 234 n° 1, pl. VI, 5, le revers incorr. décrit).

2) Cab. de Paris (Mionnet I. c. n° 11; Duchalais Monn. de la Num. etc. Extrait p. 30 n° 24, pl. II, 13; Lenormant Num. des rois gr. p. 174, pl. XCII, 10; Judas I. c. n° 2, pl. VI, 5, l'avvers; incorr. décrit).

3) Cab. de Copenhague.

4) Cab. de Copenhague (3 ex., Mus. Hedervar. Wiczay n° 7146, Sestini III cont. p. 86 n° 23, Mionnet S. IX p. 221 n° 39; Mus. Muntter n° 3259). Cab. de Paris (2 ex., Mionnet S. I p. 117 n° 681, S. IX p. 224 n° 5; Falbe Recherches p. 116

pl. VI, 16; Mionnet S. IX p. 222 n° 48). Coll. de Rubio à Cadix. Sur la plupart des exemplaires de ce n° ainsi que des n° suivants les légendes sont imparfaites ou presque effacées.

5) Cab. de Madrid et de Paris (Mionnet S. I p. 118 n° 682; S. IX p. 225 n° 6).

6) Cab. de Copenhague (2 ex., Sestini Mus. Hederv. III cont. p. 86 n° 21, Mionnet S. IX p. 220 n° 37). Coll. de Thomsen et de Freund (Mus. Muntter n° 3261) à Copenhague. Coll. de Rollin (Sestini I. c. n° 22).

7) Voyez plus haut p. 84-87.

8) Voyez plus haut p. 4-5 et 49.

N^{os} 9-11. Monnaies frappées à Siga.

Ces monnaies, suivant l'inscription du revers, ont été frappées à Siga dans la Mauritanie orientale; il sera traité plus bas de cette ville et de son nom. Dans le catalogue de Falbe, la légende de l'avvers est transcrite $\Psi\Phi\psi$, *Syphax*, par Lindberg, et les monnaies y sont attribuées au roi connu de ce nom; mais le premier de ces caractères n'existe en réalité pas sur les monnaies, et l'écriture néo-punique empêche de les faire remonter à l'époque de Syphax. M. Judas lit $\Psi\Phi\psi$, BQS, et y voit le nom du roi Bocchus (II), fils de l'ancien Bocchus.¹⁾ Ces trois lettres sont assez distinctes et expriment exactement le nom de Bocchus; on ne saurait hésiter à y voir celui d'un roi, parce que le mot signifiant *royaume* est ajouté au même nom sur les n^{os} 12-14, et que c'est à Siga, capitale et résidence du royaume oriental, que les monnaies ont été frappées. Mais ce n'est pas au deuxième, mais au dernier Bocchus, qu'il faut attribuer ces monnaies, car les caractères néo-puniques ne se trouvent pas sur les monnaies royales avant Juba I, contemporain de Bocchus III, et il y a des monnaies toutes différentes qui appartiennent à Bocchus II.

Duchalais, toujours enclin à voir l'Hercule africain dans les têtes que portent les monnaies royales, a regardé la tête du n^o 10 comme l'image de ce dieu, opinion qui a été partagée par Lenormant.²⁾ Mais, selon toute probabilité, c'est une personnification du peuple que nous offrent les têtes de ces monnaies; voyez p. 93. Duchalais, n'ayant sous les yeux que l'exemplaire mal conservé du cabinet de France, a cru voir dans la représentation du revers Hercule avec la biche qui a nourri Téléphe³⁾; Lenormant, sans entrer dans l'explication de ce groupe, a également pris l'animal pour une biche. M. Judas a reconnu que c'est Bacchus avec un thyrses et une grappe de raisin; mais ce savant se méprend en disant qu'il porte la *nébride* pendant de l'épaule gauche, et que l'animal à son côté est une panthère; comme on le voit par les exemplaires bien conservés qui sont figurés sur la page précédente, le dieu est tout nu et c'est un petit taureau qu'il tient par l'une de ses cornes. Le dieu mâle de la nature, chez les peuples asiatiques depuis l'Inde jusqu'à la Méditerranée, ainsi que chez les Egyptiens, était représenté sous la forme d'un taureau ou avait cet animal pour symbole⁴⁾, et Bacchus, comme on le sait, est souvent figuré comme un taureau à tête humaine sur les monnaies grecques de l'Italie; c'est donc le dieu punique répondant à Bacchus que nous offrent ces monnaies.⁵⁾ Sur celles de Leptis, on trouve sa tête avec la même frisure féminine, et une peau de taureau y figure parmi ses attributs⁶⁾; enfin, les monnaies des villes de Mauritanie ont souvent pour type une grappe de raisin.⁷⁾

N^{os} 12-14. Monnaies frappées à Semes.

Sestini, croyant lire REX (PTOLE)MAEVS sur la face, a attribué ces monnaies à Ptolémée, fils de Juba II; un exemplaire du n^o 12 a été publié par Falbe comme frappé par Juba II; dans l'ouvrage de Mionnet, on les trouve classées d'après Sestini et Falbe, ou rangées parmi les Incertaines de l'Espagne ou de l'Afrique.⁸⁾ Le mot הממלכת est parfaitement distinct sur plusieurs

1) Revue num. fr. 1856 p. 234-236; conférer Etude dém. p. 160.

2) Ll. cc. p. 98 note 2.

3) L. c. p. 37-38.

4) Voyez Movers Phönizier I p. 379-381.

5) Voyez, sur ce dieu, Vol. II p. 13. M. Judas (l. c. p. 235) pense que Bacchus peut être ici une type parlant, une allusion au nom de Bocchus; mais comme les mon-

naies sont purement puniques et que le nom phénicien de ce dieu était sans doute tout autre, cette supposition n'est pas acceptable.

6) Voyez Vol. II p. 3-4, n^{os} 1-4.

7) Voyez les monnaies de Camarata, Timici, Lix, Sala et Semes.

8) Voyez les Ll. cc. p. 98 notes 4-6.

exemplaires et montre que ces monnaies ont été frappées par un roi. Lindberg a rendu la légende de la face אִיק שְׁהַמְלַכָּה, *princeps regni*, et entend par ce prince Hiempsal I.¹⁾ Mais avant la lettre *koph*, qui est distincte, on n'aperçoit qu'un seul caractère qui, selon toute probabilité, est un *beth*²⁾; le mot qui précède הַמְלַכָּה, est donc בְּקַשׁ, le même nom que sur les n^{os} précédents, celui de Bocchus III. L'épigraphe du revers, שְׁמִשׁ, SMS, qui se répète sur une suite de monnaies sans le nom du roi, désigne le lieu de l'émission; Lindberg l'a d'abord pris pour le nom de la ville numide Simithu, puis pour celui de Cirta; M. Judas pense qu'il répond à l'endroit appelé plus tard *Ad Mercuri*, près de Tingis; nous ferons voir plus bas que c'est une autre ville de la côte atlantique, dans laquelle il a aussi été frappé des monnaies au nom de Juba II.³⁾

Si, d'après l'opinion des MM. Marcus et Lacroix, on admet qu'il ait régné un Bocchus dans la Tingitane immédiatement avant le dernier Bogud, d'environ 50 à 40⁴⁾, on peut rapporter à ce roi les n^{os} 12-14.

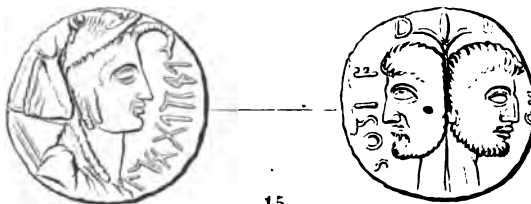
La tête représente le peuple; l'astre, symbole du soleil, fait allusion au nom de la ville; la ligne en zigzag désigne sans doute le fleuve sur lequel elle était située. Nous reviendrons plus bas sur ces types.

Plusieurs monnaies de Leptis Magna ont été attribuées, à tort, à ce roi; voyez le II^{me} volume p. 9.⁵⁾

Interrègne entre BOCCHUS III et JUBA II.

(De l'an 33 à l'an 25.)

15. Buste de l'Afrique, couvert d'une dépouille d'éléphant, à dr.; derrière, deux javelots; devant, אִיק שְׁהַמְלַכָּה (הַקְנוּ הַמְלַכָּה?). R. Tête de Janus; au-dessus, un épi à deux feuilles (?) et D (D); à droite et à gauche, SOSI F. Æ. 7.⁶⁾



15

16. Tête barbue, nue, à dr.; autour: 202 FI (sic). Grenetis. R. Eléphant marchant à dr., tenant une palme avec sa trompe relevée; au-dessous, une légende punique à caractères de basse époque, dont le premier seul, X (N), est distinct. Grenetis. Æ. 8.⁷⁾

1) Voyez plus haut p. 9 et plus bas les monnaies de Semes. Conférer l'Annonce de cet ouvrage p. 7 Simithu Cl. II.

2) Sur l'exemplaire du n^o 12, publié par Falbe et qui se trouve dans le cabinet de France, le 1^{er} caractère forme une courbure qui peut être la partie supérieure d'un gros *beth* normal; la pièce semble cependant être burlinée à cet endroit.

3) Voyez l'article Semes sous la Mauritanie occidentale.

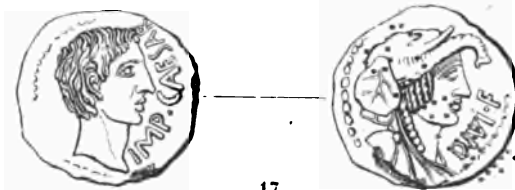
4) Voyez plus haut p. 85 et p. 87.

5) Cf. Lindberg De inscr. Melit. p. 25 note 60 et Annonce p. 8 n^o 34. Dans le catalogue du musée Pembroke P. II tab. 74 n^o 1 on trouve rapporté à Bocchus une pièce qui n'est pas antique; conférez Duchalais l.c. p. 56-57.

6) Cab. de Paris (Duchalais Extrait p. 41 n^o 27, pl. fig. 14; Judas Revue num. fr. 1856 p. 115).

7) Publiée par M. Judas dans la Revue num. fr. 1856 p. 123 pl. IV, 2, de la collection de M. Guyon à Alger.

17. IMP· CAESAR Tête d'Auguste, nue, à dr. Grenetis. R. DIVI· F Tête de l'Afrique à dr. Grenetis. Æ. 6. 12,5—10,2 gr. ¹⁾



N° 15. Duchalais, qui le premier a publié cette pièce, pense qu'elle a été émise en Numidie vers l'époque de Juba I, mais il ne donne aucune explication de la légende punique. ²⁾ M. Judas a lu celle-ci רַקְנַת הַמַּמְלָכָה, et y a vu le nom d'une ville de la Byzacène, *Junca* ou *Juca*, qui aurait été surnommée royale; ce savant fait remarquer que, dans une lettre synodale des évêques de la Byzacène, figure un signataire nommé *episcopus sanctæ ecclesiæ Sosianæ Juncis*, et que, par l'affinité du D et du J, par la transposition du C et du N, enfin par la disparition ordinaire du T final, DQNT a pu devenir *Junca*. ³⁾ Mais la 1^{re} et la 4^{me} lettre ne peuvent guère être un *daleth* et un *tau*, et les légendes qui renferment le mot הַמַּמְלָכָה, comme nous avons tâché de le démontrer (p. 10), ne doivent pas être expliquées par des villes royales. Quant à la lecture, le 1^{er} caractère a l'apparence d'un *ghimel*; cependant, comme cette lettre ne s'associe pas bien avec le *koph* qui suit, et qu'elle est toute pareille à la 5^{me} qui est indubitablement un *he* dont les deux petites barres transversales manquent ⁴⁾, on est tenté de la prendre également pour un *he*. Le 4^{me} caractère ne peut être regardé ni comme un כ, ni comme un ל, un נ ou un ת, négligemment tracés, car toutes ces lettres se trouvent figurées autrement dans la légende même; c'est donc probablement un *vav*; on rencontre en effet cette lettre sous la même forme dans le nom d'Oéa sur une monnaie de cette ville. ⁵⁾ Du reste, la manière dont on lit ce nom ne change en rien le classement de la monnaie; n'étant pas celui d'un roi, il doit désigner un magistrat autorisé à frapper la monnaie du royaume; c'est ce que fait croire la conformité de cette légende avec les autres qui se terminent par הַמַּמְלָכָה (voyez p. 11-12). La monnaie porte aussi un nom de magistrat romain et les lettres DD ⁶⁾ c. à d. *Decreto decurionum*, d'où il résulte que l'émission en a été décrétée par le sénat d'une ville, comme c'est le cas avec les monnaies frappées à Carthage, à Utique, à Clypea et à Babba, qui sont marquées de ces deux lettres. C'est donc une monnaie royale frappée par les deux suprêmes magistrats d'une ville, répondant aux suffètes des villes puniques et aux duumvirs des colonies romaines, et dont l'un a été africain, l'autre romain. On ne saurait la rapporter à aucun des derniers rois; il n'est en effet pas admissible que Juba I, Bogud II ou Bocchus III, princes indigènes et indépendants, aient frappé des monnaies avec le nom d'un fonctionnaire romain, la signature latine du sénat d'une ville et la tête de Janus, type de l'Etat romain, et quant à Juba II, qui à la vérité dépendait d'Auguste, auquel il devait la possession de son royaume,

1) Cab. de Florence, de Paris (2 ex.) et musée d'Alger (3 ex.; Revue afric. V^{me} année p. 369 nos 60-62, incompl.).

2) Monn. de la Num. Extrait p. 41-46.

3) Revue num. fr. 1856 p. 123-124.

4) Voyez la forme de cette lettre dans le même mot sur le n° 12^a de Bocchus III.

5) Voyez Vol. II p. 15 n° 28. Pour l'emploi de *vav* à la fin de noms propres, conférez Levy Phôn. Stud. II p. 38.

6) Ce n'est que le D à gauche qui apparaît, mais il semble qu'il s'est trouvé un D correspondant à droite où la surface est corrodée, ce qui est de même l'opinion de Duchalais (l. c. note 2).

il est à remarquer que la légende הממלכה ne se rencontre sur aucune autre monnaie de ce prince. D'ailleurs, les monnaies de ces rois sont toutes marquées de leur nom; ce n'est qu'à une époque antérieure que les monnaies royales étaient anonymes. Cette absence de nom de roi fait supposer que la monnaie appartient à l'époque qui s'est écoulée entre Bocchus III et Juba II, et pendant laquelle il n'y a eu aucun roi en Mauritanie, bien que le royaume existât encore; car, à la mort de Bocchus III, Auguste, à ce qu'il semble, ne réduisit pas la Mauritanie en province romaine, mais laissa seulement le trône vacant jusqu'à l'avènement de Juba II. ¹⁾

Le nom du magistrat romain n'est pas apparent; on voit seulement qu'il a été fils d'un Sosius. Sosia était une famille plébéienne qui fut illustrée par C. Sosius, légat de Marc-Antoine en Syrie en 38, consul en 32 et un des préfets de la flotte d'Antoine à la bataille d'Actium. ²⁾ Dans des épitaphes découvertes à Constantine, on trouve cités les noms de plusieurs membres de cette famille. ³⁾ La tête de Juba est surmontée d'un ornement trifide, peut-être un épi avec deux feuilles; c'est ainsi que sur les as romains on trouve quelquefois au-dessus de la double tête divers symboles remplaçant le signe indicatif de l'unité; nous citerons p. e. le croissant et l'autel d'Esculape qui figurent sur les monnaies des familles Cassia, Eppia et Rubria. ⁴⁾

Le n° 16 se rattache étroitement au n° précédent. Le nom du magistrat romain sur la face n'est pas déchiffrable, mais comme il est également désigné comme fils d'un Sosius, c'est probablement le même qui a fait frapper la monnaie n° 15. La légende punique du revers, qui est presque effacée, a sans doute de même contenu le mot signifiant *royaume* précédé du nom de celui qui a pris part à l'émission de la monnaie, mais c'est un autre magistrat dont le nom commence par un *aleph*. La tête présente apparemment le portrait du préfet romain dont le nom y est ajouté; c'est ainsi qu'on trouve l'effigie de Sittius sur la monnaie de Cirta n° 74, et celles des proconsuls romains, sur les monnaies des villes de Thapsus et d'Adrumète. ⁵⁾

Le n° 17, à cause de la ressemblance que la tête de l'Afrique figurée au revers présente avec celle du même génie que portent le n° 15 et les bronzes de Juba II, appartient sans doute à la Mauritanie, et comme la face offre la tête et le nom d'Auguste, il a dû être émis par le gouvernement de ce pays pendant l'interrègne entre Bocchus III et Juba II. M. Berbrugger a attribué, à tort, cette monnaie à Cléopâtre, épouse de Juba; ce savant, croyant voir un E au revers de l'exemplaire mal conservé du musée d'Alger, le prend pour une lettre faisant partie du nom de Cléopâtre et regarde la tête comme l'effigie de cette reine. ⁶⁾

1) Dans Dion XLIX, 43, le seul passage où il soit fait mention du sort de la Mauritanie après la mort de Bocchus en 33, il est dit qu'Auguste *ἐς τὰ τῶν Ρωμαίων ἔθνη αὐτὴν ἐπέγραψεν*. Ces termes ne nous obligent pas à croire que la constitution politique de la Mauritanie ait été entièrement transformée; on peut bien les prendre pour une indication simple du fait que le pays fut soumis à l'empire romain. Plusieurs savants, supposant que la Mauritanie devint province romaine après la mort de Bocchus, ont daté de cette époque les années de la province qu'on trouve citées dans les inscriptions funéraires découvertes dans ce pays; voyez: Dureau de la Malle Hist. de l'Algérie p. 61, Hase Journ. des Sav. 1837 p. 649, Marcus Géogr. de Mannert p. 461, et Lacroix Hist.

de la Num. et de la Maur. p. 69. Mais c'est de l'organisation de la province en 42 qu'il faut compter ces dates; voyez la Revue afric. I p. 20 suiv. et V p. 81 note 1.

2) Il y a des monnaies romaines frappées par ce C. Sosius. Voyez: Eckhel Doctrina V p. 314; Cohen Monn. de la rép. rom. p. 303; Pauly Real-Encycl. VI, 1, p. 1329, 2.

3) Renier Inscr. rom. de l'Algérie nos 1816 et 2110, cf. n° 91. Revue num. fr. 1856 p. 123.

4) Cohen Monn. de la rép. rom. p. 81 n° 3, p. 261 n° 15 et p. 281 n° 5. Conférer Duchalais Monn. de la Num. etc. Extrait p. 45-46.

5) Voyez Vol. II p. 44 nos 7-10, p. 52 nos 27-29 et p. 61 n° 37.

6) Revue afric. V^{me} année p. 369 nos 60-62; cf. p. 281, 1°, et p. 282, 4°.

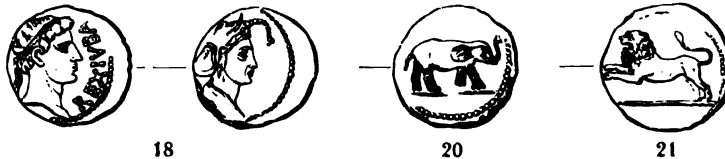
JUBA II.

(De l'an 25 avant J.C. à l'an 23 après J.C.).

1. Monnaies avec le nom et la tête de Juba seul.

Monnaies d'argent.

- 18. REX IVBA Tête de Juba, diadémée, à dr. Grenetis. R̄. Tête de l'Afrique, couverte de la dépouille d'éléphant, à dr.; derrière, deux javelots. Grenetis. *AR.* 3½. Denier. 3,05 & 2,79 gr. ¹⁾
- 19. Autre semblable; mais au revers, devant la tête, un épi; autour, R XXXXIII. *AR.* 3½. Den. ²⁾
- 20. Même avers. R̄. Eléphant marchant, à dr. Grenetis. *AR.* 4-3. Den. 3,70—2,42 gr.* ³⁾
- 21. Même avers. R̄. Lion courant à g. Grenetis. *AR.* 4. Den. 3,28 gr. ⁴⁾



- 22. Même avers. R̄. Lion attaquant, à dr.; à l'exergue, une date indistincte. Grenetis. *AR.* 3. Den. 2,25 gr. ⁵⁾
- 23. Même avers. R̄. Corne d'abondance à deux anses d'où pendent des bandelettes, et un sceptre, placés en sautoir. Grenetis. *AR.* 4. Den. 2,94—2,50 gr.* ⁶⁾
- 24. Autre semblable; au revers, R XXXXVIII. *AR.* 4. Den. ⁷⁾
- 25. Autre semblable; au revers, en haut à dr., un croissant. Sans date. *AR.* 4-3½. Den. 4,15—2,25 gr.* ⁸⁾
- 26. Même légende. Tête de Juba diadémée, à traits âgés. Filet au pourtour. R̄. Deux cornes d'abondance avec ou sans bandelettes; au milieu, un croissant; autour, ET MZ (47). Filet au pourtour. *AR.* 3½-3. Den. 2,45 & 2,30 gr. ⁹⁾
- 27. Autre semblable; mais, au milieu du revers, un globe surmonté d'un croissant. (Le chiffre Z manque.) *AR.* 3½. Den. 2,04 gr. ¹⁰⁾
- 28. Autre semblable; mais au revers, un globule au milieu du champ, et autour, la date R XLVIII. *AR.* 3½. Den. 2,19—2,11 gr. ¹¹⁾
- 29. Même légende. Tête imberbe couverte d'une dépouille de lion, à dr. (Sophax, fils d'Hercule.) Grenetis. R̄. Une corne d'abondance ornée d'une bandelette et un trident, placés en sautoir; autour, R XXXVI. Grenetis. *AR.* 3½. Den. 2,50 gr. ¹²⁾

1) Cab. de Vienne (Eckhel Doctr. IV p.158) et de Paris (Pellerin Rois pl.VI,8; Mionnet n° 13).
 2) Musée d'Alger (Catalogue de Berbrugger dans la Revue africaine V^{me} année p.365 et suiv., n° 5).
 3) Cab. de la Haye et de Copenhague (Mus. Münter n° 3277). Musée d'Alger (Cat. l.c. n° 21). Coll. du duc de Luynes et de M. Rollin à Paris. Mionnet n° 12. Cat. de Bantlnck Suppl. p.23.
 4) Cab. de Copenhague (du Mus. Hedervar., Caronni Ragg. tab.V, 25, Sestini III cont. p.85 n° 6, Mionnet S. n° 4, in-corr. décr.).

5) Cab. de Paris (Mionnet n° 18).
 6) 11 exemplaires de différentes collections.
 7) Musée d'Alger (Cat. l.c. n° 15).
 8) 10 exemplaires de différentes collections.
 9) Cab. de Stockholm, musée d'Alger (Cat. l.c. n° 14) et coll. de Rollin.
 10) Musée de Berlin.
 11) 8 exemplaires de différentes collections.
 12) Cab. de Berlin (Beger Thes. Brandenb. I p.303, Mionnet n° 28, etc.).

30. Même avers. **R.** Un dauphin avec un trident et une couronne; autour, R XXXVI. Grenetis.
R. 3. Den. 3,62 gr. ¹⁾



25



26



28



29



30

31. **REX IVBA** Tête de Juba diadémée à dr. Grenetis. **R.** Une dépouille de lion suspendue sur une massue, entre un arc et une flèche. Grenetis. **R.** 3. Den. 2,60 gr. ²⁾
32. Même légende. La même tête qu'au n° 29, couverte de la dépouille de lion. **R.** Même type, avec la date R XXX. **R.** 3. Den. ³⁾
33. Autre semblable, avec la date R XXXVI. **R.** 3½. Den. 3,40 & 2,64 gr. ⁴⁾
- 34-37. Même légende. Tête de Juba diadémée à dr. Grenetis. **R.** Même type. Avec les dates suivantes. N° 34. R XXXXII. N° 35. R XXXXIII. N° 36. R XXXXV. N° 37. R XXXXVIII. **R.** 3½-3. Den. 2,89—2,15 gr. ⁵⁾
38. Même avers. **R.** Massue; autour, ET ΛΔ (34); le tout dans une couronne de laurier. Grenetis. **R.** 3½. Den. 2,65 gr. ⁶⁾
39. Autre semblable, avec la date ET ΜΓ (43). **R.** 3½. Den. 2,83 gr. ⁷⁾
40. Autre semblable, avec la date ET ΜΕ (45). **R.** 3½. Den. 3,34—2,33 gr. ⁸⁾
41. Même légende. Même tête à traits âgés. Filet au pourtour. **R.** Coupe bachique, ornée d'une guirlande; au-dessus, ET ΜΖ (47); le tout dans une couronne de lierre. Filet au pourtour. **R.** 3. Den. 2,20 gr. ⁹⁾
42. Autre semblable, avec la même date écrite: R XLVII. **R.** 3. Den. 2,23 gr. ¹⁰⁾



34



38



40



42

43. Même légende. Même tête à traits non-âgés. Grenetis. **R.** L'astre du soleil dans le croissant; dessus ou dessous, R XXXVIII. Grenetis. **R.** 4. Den. 2,97 & 2,45 gr. ¹¹⁾
44. Même légende. Même tête, avec une massue derrière l'épaule. Filet au pourtour. **R.** Temple tétrastyle; autour, R XLVIII. **R.** 3½. Den. ¹²⁾
45. Même légende. La même tête qu'au n° 29, couverte de la dépouille de lion, avec une massue derrière l'épaule. **R.** Une chapelle dont le frontispice est orné, au milieu, d'un astre(?), et

1) Cab. de Paris (Mionnet n° 26).

2) Musée d'Alger (Cat. l.c. n° 23) et coll. de Rollin.

3) Cat. d'Ennery n° 1147 (Mionnet n° 19).

4) Cab. de Paris (Mionnet n° 27) et coll. de Rollin.

5) N° 34. Cab. de Paris (Mionnet n° 30). N° 35. Musée d'Alger (Cat. l.c. n° 6). N° 36. Mus. brit. (Cat. de Combe p. 241 n° 1, tab. XIII, 7; Mionnet S. n° 5). N° 37. Coll. de lord Northwick (Cat. n° 1606, Cat. de Thomas n° 2967) et cab. de la Haye.

6) Coll. de Rollin.

7) Cab. de Vienne (Cat. mus. Vind. I p. 285 n° 2, Num. cim. Cæs. I tab. IX, 15).

8) Cab. de Paris (Mionnet n° 32), cab. de Florence et coll. de Thomsen à Copenhague.

9) Coll. de Rollin.

10) Coll. de Rollin et musée d'Alger (Cat. l.c. n° 9 et 10).

11) Cab. de Paris (Mionnet n° 24), de Copenhague, de Berlin et musée d'Alger (Cat. l.c. n° 3).

12) Musée d'Alger (Cat. l.c. n° 19).

au sommet, d'un croissant; sur la base, de chaque côté, un autel (?). A l'exergue, R XXXXIII. Grenetis.

Æ. 3½. Den. 2,20 gr. 1)

46. Même avers. R̄. Chapelle semblable; mais le frontispice, surmonté du croissant, est orné le long des deux côtés, et porte au milieu une couronne. L'exergue, emportée avec un morceau de la monnaie, a peut-être contenu une date. Grenetis.

Æ. 3½. Den. 2,40 gr. 2)

47. REX IVBA Tête de Juba diadémée, à traits âgés, à dr. Filet au pourtour. R̄. Le serpent *Uræus*, la tête surmontée d'un croissant, dressé sur un autel orné d'une guirlande; de chaque côté, un arbre. Autour, ET MZ (47). Filet au pourtour.

Æ. 3½. Den. 2,10 gr. 3)

48. Autre semblable, avec la même date, écrite R XLVII.

Æ. 3½. Den. 2,25—2,07 gr.* 4)

49. Autre semblable, avec la date R XLVIII.

Æ. 3. Den. 2,18 & 2,11 gr. 5)



43



45



47

50. Même légende. La même tête qu'au n° 29, couverte de la dépouille de lion. R̄. CAESAREA Tête de femme tourrelée.

Æ. 3½. Den. 6)

51. Même légende. Tête de Juba diadémée à dr., avec une massue derrière l'épaule. Filet au pourtour. R̄. CAESAREA dans une couronne de chêne. Filet au pourtour.

Æ. 4. Den. 3,11 gr. 7)

52. Autre semblable, mais dans la couronne, encore la date R XXXII.

Æ. 4. Den. 2,92—2,60 gr.* 8)

53. Même légende. La même tête qu'au n° 45, avec la dépouille de lion et la massue. Grenetis. R̄. CAESAREA et R XXXXI dans une couronne de chêne. Grenetis.

Æ. 3½. Den. 3,89 & 2,44 gr. 9)

54. Autre semblable, avec la date R XXXXIII.

Æ. 3½. Den. 10)



51



52



53



55. Même légende. Tête de Juba diadémée à dr. Grenetis. R̄. Temple hexastyle avec un aigle dans le frontispice; autour, AVGVSTI. Filet au pourtour.

Æ. 4. Den. 2,43 gr. 11)

1) Coll. de Rollin.

2) Cab. de Vienne.

3) Coll. de Rollin. Musée d'Alger (Cat. I. c. n° 12).

4) Cab. de Paris (Mionnet n° 34), musée d'Alger (Cpt. I. c. n° 13), cab. de Berlin et coll. de Rollin (3 ex.). Cat. du cab. de Magnoncour n° 848 (incorr. décr.).

5) Coll. de Thomsen. Mus. Fontana I p.133 n° 1, tab. I, 30; III p.98 n° 1 (Mionnet S. n° 6). Les deniers dont le type est décrit comme un autel fumant ou surmonté d'un oiseau, entre deux arbres, dans les ouvrages de Spohn,

Beger, Harduin, Spanheim, Montfaucon, Gessner et Khevenhüller, ne diffèrent sans doute pas des n° 47-49; conférez plus bas.

6) Musée d'Alger (Cat. I. c. n° 28).

7) Cab. de Paris (Mionnet n° 17).

8) 7 exemplaires de différentes collections.

9) Musée brit. et cab. de Lishonne.

10) Musée d'Alger (Cat. I. c. n° 4).

11) Cab. de Paris (Mionnet n° 15).

56. Même avers. Filet au pourtour. R. Autel orné d'une guirlande, entre deux arbres; dessus et dessous, LVCV AVGVSTI; en bas, une étoile. Filet au pourtour. R. 4. Den. 3,00 gr. ¹⁾
57. Même avers. Grenetis. R. Aigle éployé sur un foudre, à dr., tenant une couronne dans le bec; devant, un sceptre. Filet au pourtour. R. 3. Den. 2,35 gr. ²⁾
- 58-62. Même avers. R. Capricorne à dr.; au-dessus, une corne d'abondance; au-dessous, un gouvernail; entre les jambes; un globe. Grenetis. Avec les dates suivantes. N° 58. R XXXV. N° 59. R XXXXII. N° 60. R XXXXV. N° 61. R XXXXVII. N° 62. R XXXXVIII. R. 3½-3. Den. 2,70—1,80 gr. ³⁾
63. Même avers qu'au n° 45. R. Le même que le revers du n° 59. R. 3½. Den. 2,31 gr. ⁴⁾
64. Même avers qu'au n° 45. R. Même type, avec la date XXXXIII. R. 3½. Den. ⁵⁾



55



56



57



60

65. REX IVBA Tête de Juba diadémée à dr., avec le pallium. Filet au pourtour. R. La Victoire, tenant une palme et une couronne, debout sur une tête d'éléphant, à dr.; derrière, R XXXI. Filet au pourtour. R. 3¼. Den. 3,23 gr. ⁶⁾
66. Autre semblable, avec une massue derrière la tête de Juba, qui est sans pallium. R. 3½. Den. ⁷⁾
67. Semblable au n° précédent, avec la date R XXXII. R. 3½. Den. 2,98—2,62 gr. ⁸⁾
68. Semblable au n° précédent, sans massue derrière la tête. R. 3½. Den. 2,95 gr. ⁹⁾
69. Même légende. La même tête qu'au n° 45, avec la dépouille de lion et la massue. Grenetis. R. La Victoire debout sur une tête d'éléphant portant une couronne à l'extrémité de la trompe; derrière, R XXXXIII. Grenetis. R. 3½. Den. 2,50 gr. ¹⁰⁾
70. Même légende. Tête de Juba diadémée, avec une massue derrière l'épaule. Filet au pourtour. R. Chaise curule, sur laquelle est appuyé un sceptre; dans le champ, une couronne. A dr.: R (XX)XI (?). Filet au pourtour. R. 4. Den. 2,22 gr. ¹¹⁾



65



67



69



70

1) Cab. de Paris (Pellerin Rois pl. VI, 7; Mionnet n° 16) et musée d'Alger (Cat. l. c. n° 20).
 2) Cab. de Copenhague. Coll. de Rubio à Cadix. Musée d'Alger (Cat. l. c. n° 22). Cat. d'Ennery n° 1153 (Mionnet n° 14). Sestini Mus. Hederv. III cont. p. 85 n° 7.
 3) N° 58. Cat. d'Ennery n° 1150 (Mionnet n° 25). N° 59. Cab. de Paris (Mionnet n° 29) et coll. de Rollin. N° 60. Cab. de Paris (Mionnet n° 33), musée d'Alger (Cat. l. c. n° 8) et coll. de Rollin. N° 61. Musée d'Alger (Cat. l. c. n° 11). N° 62. Cab. de Copenhague, coll. de Rollin et musée d'Alger (Cat. l. c. n° 18).

4) Cab. de Copenhague. Fröhlich Num. reg. Acc. n. tab. II, 5, p. 75. Khevenhüller Num. reg. p. 80 n° 6.
 5) Musée d'Alger (Cat. l. c. n° 7).
 6) Cab. de Paris (Mionnet n° 21, S. IX pl. IX, 3).
 7) Coll. de Gosselin (Mionnet n° 20) et musée d'Alger (Cat. l. c. n° 2).
 8) Cab. de Copenhague, de Paris (Mionnet n° 22, etc.), de Vienne (Mus. Münster n° 3273) et coll. de Thomsen.
 9) Cab. de Stockholm.
 10) Coll. du duc de Luynes.
 11) Cab. de Stockholm.

Monnaies de bronze.

71. **REX IVBA** Buste de l'Afrique couvert de la dépouille d'éléphant, à dr.; derrière, deux javelots. Le tout entouré d'une couronne. **℞.** Aigle éployé sur un foudre à dr.; devant, un sceptre. Le tout dans une couronne. **Æ.** 10½-9½. 34,9—26,5 gr. (Usés.)^{* 1)}
72. Même légende. Tête de Juba, aurée, à dr., avec une massue derrière l'épaule; le tout entouré d'une couronne. **℞.** Tête de femme tourrelée à dr.; devant, **CAESAREA**; derrière, **RA XXXIII**(?). Le tout dans une couronne. **Æ.** 9. 26,6—19,2 gr. (Usés.)²⁾
73. **REX** Tête de Juba (aurée) à dr. Grenetis. **℞.** **IVBA** au milieu d'une couronne de laurier. Grenetis. **Æ.** 8. 18,6 gr.³⁾
74. Légende effacée. Même tête avec la massue derrière l'épaule. **℞.** Lion marchant à dr. **Æ.** 7. 14,9 gr. (Usé.)⁴⁾
75. **BACIAEΩ** Taureau cornupète, à dr. Grenetis. **℞.** **IOBA** Lion attaquant, à dr. Grenetis. **Æ.** 5. 8,2 & 6,7 gr.⁵⁾



76. **REX IVBA** Tête de Juba, aurée, à dr., avec la massue derrière l'épaule. **℞.** Un éléphant portant une tour sur le dos et une couronne à l'extrémité de la trompe, marchant à dr. A l'exergue, **(XX)XXVI**(?). Grenetis. **Æ.** 5. 8,2 gr.⁶⁾
77. Même légende. Tête de Juba, diadémée, à dr. Grenetis. **℞.** La Victoire marchant à dr. Fillet au pourtour. **Æ.** 5. 8,8 gr.⁷⁾
78. Même avers. **℞.** La Victoire tenant une couronne et une palme, marchant à dr.; autour: **RRAXXXXVI**(?). **Æ.** 4. 4,5 & 4,2 gr.⁸⁾
79. Autre semblable; au revers, **IVBRE**.....; la date est effacée. **Æ.** 4. 4,2 & 4,1 gr.⁹⁾
80. Autres semblables aux légendes indistinctes. **Æ.** 4. 3,7 & 3,3 gr.¹⁰⁾
81. Même légende. Tête de Juba aurée à dr., avec la massue derrière l'épaule. Grenetis. **℞.** Le capricorne avec la corne d'abondance, le globe et le gouvernail, à dr. Grenetis. **Æ.** 5. 6,0—4,9 gr.^{* 11)}

1) Cab. de Copenhague (2 ex.), de Paris (2 ex., Mionnet n° 38), de Munich (Sestini Descr. num. vet. n° 564, Mionnet S. n° 9, incorr. décr.) et musée d'Alger (2 ex., Cat. l.c. n° 63-64). Sestini Mus. de Camps p. 45.

2) Cab. de Paris (Mionnet S. n° 8), musée d'Alger (Cat. l.c. n° 34), cab. de Copenhague (Mus. Mûnter n° 3278) et cab. de Vienne (fortement buriné).

3) Coll. du duc de Luynes.

4) Coll. d'Arfwedson à Stockholm.

5) Cab. de Copenhague (de la coll. de Lorichs, Recherches num. pl. XLII, 5, Cat. de Delgado n° 2102) et coll. du duc

de Luynes.

6) Mus. brit. et coll. de Thomsen (Falbe Recherches p. 115, pl. VI, 9; Mionnet S. n° 10; incorr. décr.).

7) Cab. de Stockholm.

8) Cab. de Paris (Mionnet n° 40, incorr.) et de Stockholm.

9) Cab. de Paris, musée d'Alger (Cat. l.c. n° 44) et cab. de Bologne.

10) 9 exemplaires de différentes collections.

11) Cab. de Copenhague (3 ex., Mus. Mûnter n° 3275) et de Munich.

82. Autre semblable, avec la date R XLVIII.

Æ. 5. 7,5 gr. ¹⁾

83. REX IVBA Tête de Juba diadémée à dr. R. Boeuf debout à dr. Filet au pourtour.

Æ. 3. 2,6 gr. ²⁾



76



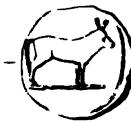
78



82



83



2. Monnaies avec les noms et les têtes de Juba et de Cléopâtre.

Monnaies d'argent.

84. REX IVBA Tête de Juba diadémée à dr. Filet au pourtour. R. ΒΑΣΙΛΙΚΚΑ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ
Tête de Cléopâtre diadémée à dr. Filet au pourtour. Æ. 4. Den. 3,37 gr. ³⁾

85. Autre semblable; mais les légendes sont disposées autrement, et au revers on lit ΒΑΣΙΛΙ
ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ. Æ. 4. Den. 3,55 gr. ⁴⁾

86. Autre semblable, mais la légende du revers est comme au n° 84, et la tête de Cléopâtre est
tournée à gauche. Grenetis des deux côtés. Æ. 4. Den. 3,28—2,28 gr. ⁵⁾

87. REX IVBA REGIS IVBAI·F·R·A·VI (sic). Même tête à g. Grenetis. R. ΒΑΣΙΛΙΚΚΑ ΚΛΕΟ-
ΠΑΤΡΑ Même tête à g. Grenetis. Æ. 4. Den. 3,11—3,00 gr. ⁶⁾

88. REX·IVBA Tête de Juba diadémée à dr., avec le pallium et la massue derrière l'épaule. Filet
au pourtour. R. Tête de Cléopâtre diadémée à dr.; devant, R XXXI. Filet au pourtour.

Æ. 4. Den. 2,80 gr. ⁷⁾



84



87



88



89. Même légende. Tête de Juba diadémée à dr. Grenetis. R. ΒΑΣΙΛΙΚΚΑ·ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ· Le
symbole d'Isis, composé d'un disque surmonté de deux plumes et deux épis, entre deux cornes
de vache, au bout desquelles est un globule; en bas, le croissant. Grenetis.

Æ. 4. Den. 2,92 & 2,85 gr. ⁸⁾

90. Même avers. R. Même légende écrite en deux lignes. Le symbole d'Isis, composé comme
sur le n° précédent, et le sistrum, placés sur une ligne formée par des globules. Grenetis.

Æ. 3½. Den. 2,96—2,80 gr. ⁹⁾

1) Cab. de Copenhague.

2) Cab. de Stockholm et musée d'Alger (Cat. l.c. n° 45).

3) Mus. brit. (Cat. de P. Knight p. 218 n° 2).

4) Cab. de Stockholm.

5) Cab. de Paris (Mionnet n° 43, S. pl. IX, 4), de Vienne (Spanheim De præst. num. I p. 543 fig. 1; Eckhel Doctr. IV p. 158) et de la Haye. Musée d'Alger (Cat. l.c. n° 33). Sestini Mus. Hederv. III cont. p. 85 n° 9.

6) Cab. de Paris, musée d'Alger (Cat. l.c. n° 1) et coll. de Thomsen (Falbe Recherches p. 115 pl. VI, 8, Mionnet S. n° 16, avec la date effacée).

7) Mus. Borb. à Naples.

8) Cab. de Paris (Sestini Lett. VII p. 83, tab. V, 2; Mionnet n° 46), musée d'Alger (Cat. l.c. n° 31), coll. de Lorichs (Cat. n° 2101) et de Rollin.

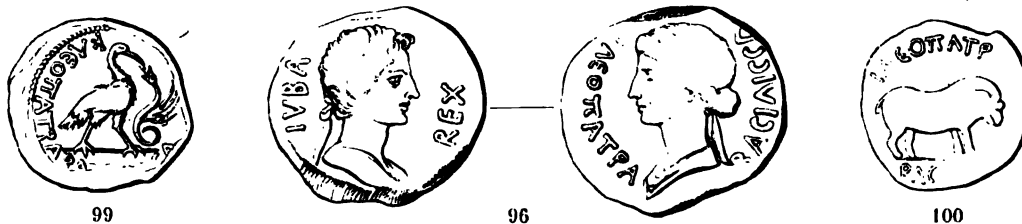
9) 8 exemplaires de différentes collections.

91. Autre semblable, mais avec la légende ΒΑΣΙΛΙ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ, et un globule au milieu du champ, au revers. Filet au pourtour des deux côtés. \mathcal{A} . 3½. Den. 3,42—3,17 gr. ¹⁾
92. Même avers. \mathcal{R} . ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ en deux lignes. Crocodile à g. Grenetis. \mathcal{A} . 3½. Den. 2,78 & 2,49 gr. ²⁾ *
93. Autre semblable, avec le nom ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ ou ΚΛΕΟΠΑΤ seul, écrit à l'exergue. \mathcal{A} . 4. Den. 3,29—3,11 gr. ³⁾
94. Autre semblable, mais la tête de Juba est tournée à gauche, et au revers on lit ΚΛΕΟΠΑΤ seul. \mathcal{A} . 3½. Den. 3,24 & 3,05 gr. ⁴⁾
95. Même légende et même tête à dr. Grenetis. \mathcal{R} . ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ L'astre du soleil sur le croissant. Grenetis. \mathcal{A} . 3½. Den. 3,02—2,85 gr. ⁵⁾



Monnaies de bronze.

96. IVBA REX Tête de Juba diadémée à dr.; avec le pallium. \mathcal{R} . ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ Tête de Cléopâtre diadémée à g. \mathcal{A} . 8. 17,1 gr. ⁶⁾
97. REX IVBA Même tête. \mathcal{R} . Même légende. Même tête à dr. Grenetis des deux côtés. \mathcal{A} . 6½. 13,5—8,0 gr. ⁷⁾
98. Même avers. \mathcal{R} . Même légende. Crocodile à dr. Grenetis des deux côtés. \mathcal{A} . 9-6. 18,8—10,9 gr. ⁸⁾
99. IVBA REX Même tête. \mathcal{R} . Même légende. Ibis combattant un serpent ailé. Grenetis des deux côtés. \mathcal{A} . 7-6. 15,1 gr. ⁹⁾
100. Même avers. \mathcal{R} . Même légende. Hippopotame à dr. Filet au pourtour des deux côtés. \mathcal{A} . 6. 9,7 & 7,0 gr. ¹⁰⁾



1) Cab. de Copenhague et coll. de Thomsen. Mus. Pembrock II, tab. 74, s (Cat. de vente n° 1390). Sestini Descr. num. vet. p. 565.

2) Cab. de Copenhague et coll. de Thomsen.

3) 8 exemplaires de différentes collections.

4) Mus. brit. (Cat. de P. Knight p. 218, n° 1) et cab. de Vienne (du Mus. Münter n° 3283).

5) 10 exemplaires de différentes collections.

6) Cab. de Paris (Mionnet S. n° 17-18) et musée d'Alger (Cat. l. c. n° 59).

7) Cab. de Munich et de Paris (Mionnet n° 50); coll. de Thomsen.

8) Coll. du duc de Luynes, mus. brit. et mus. d'Alger (Cat. l. c. n° 56-58). Coll. de Falbe. Sestini Mus. Hederv. III cont. p. 86 n° 12 (Mionnet S. n° 22). Cat. de Gaillard (1854) n° 691.

9) Coll. du duc de Luynes; cab. de Copenhague (2 ex.) et de St. Pétersbourg. Mus. Münter n° 3285.

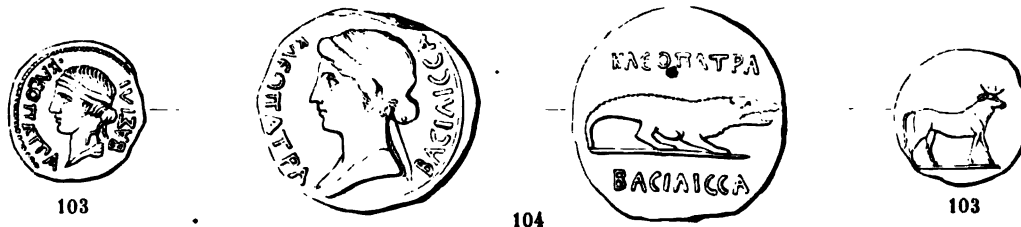
10) Cab. de Copenhague et de Gotha.

101. REX·IVBA Même tête, avec la massue derrière l'épaule. R̄. Même légende. Symbole d'Isis, formé par un vase flanqué de deux épis, qui est placé entre deux cornes de vache et surmonté d'un croissant. Filet au pourtour des deux côtés. Æ. 8-7. 13,5—10,1 gr.*¹⁾
- 102. Même avers. R̄. ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ écrit en deux lignes. Symbole semblable; le vase est de formes variées ou remplacé par un disque surmonté de deux plumes. Grenetis des deux côtés. Æ. 8-7. 16,6—8,1 gr.*²⁾



3. Monnaies avec le nom et la tête de Cléopâtre seule.

103. ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ ΒΑΣΙΛΙ Τête de Cléopâtre diadémée à g. Grenetis. R̄. Vache marchant à dr., la tête surmontée du signe de la lune (?). R. 4. Den. 3,05 gr.³⁾
104. ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ Même tête. Filet au pourtour. R̄. Même légende écrite en deux lignes. Crocodile à dr. Æ. 8. 17,1—12,5 gr.⁴⁾



4. Monnaies avec les noms et les têtes de Juba et de Ptolémée.

105. REX IVBA Tête de Juba diadémée à dr. R̄. REX PTOLEMA... Tête de Ptolémée imberbe et diadémée à g., avec le pallium. Grenetis des deux côtés. R. 4. Den. 2,80 gr.⁵⁾
106. Même légende. Même tête à traits âgés. R̄. Tête de Ptolémée barbue et diadémée à dr., avec le pallium; autour, R XXXXVIII. Filet au pourtour des deux côtés. R. 3. Den. 2,30 & 2,19 gr.⁶⁾

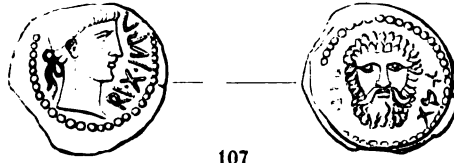


1) Cab. de Copenhague (2 ex.), coll. de Thomsen et cab. de Stockholm.
 2) 30 exemplaires de différentes collections.
 3) Cab. de Stockholm.
 4) Cab. de Copenhague (2 ex.), cab. de Paris (Mionnet n° 55)

et musée d'Alger (Cat. I. c. n° 65). Sestini Mus. Hederv III cont. p. 86 n° 13 (Mionnet S. n° 24).
 5) Coll. de Rollin.
 6) Cab. de Paris (Mionnet n° 37, Sestini Lett. VII p. 82 tab. V, 1), musée d'Alger (Cat. I. c. n° 77) et coll. de Rollin.

5. Monnaies frappées à Semes.

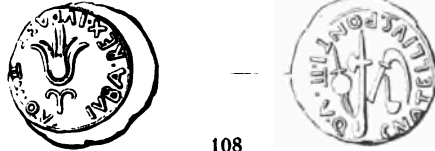
107. REX·IVBA Tête de Juba diadémée à dr. R. Tête barbue de Baal, en face et sans cou. De chaque côté, la légende punique שמם ומקם. Grenetis des deux côtés. Æ. 4½. 6,8—5,3 gr.*¹⁾



107

6. Monnaies frappées à Carthago nova.

108. IVBA·REX·IVBAE·F·II·V·Q·V. Symbole d'Isis, formé par un disque surmonté de deux plumes et de deux épis, placé entre deux cornes de vache, sur un support à deux branches courbées. R. CN·ATELLIVS·PONTI·II·V·Q Instruments pontificaux. Filet au pourtour des deux côtés. Æ. 5-4½. 8,5—6,1 gr.²⁾



108

Juba, fils du roi de ce nom qui perdit son royaume à la bataille de Thapsus, fut conduit par César à Rome, où il servit d'ornement au triomphe du dictateur. Mis en liberté, il reçut en Italie une éducation distinguée; il sut se concilier les bonnes grâces d'Octave et combattit dans les rangs de son armée à la bataille d'Actium. En récompense, Auguste lui donna la main de Cléopâtre Sélééné, fille de Marc-Antoine et de la fameuse Cléopâtre, et en l'an 25³⁾ il l'établit roi des deux Mauritanies, auxquelles fut ajouté une partie de la Gétulie. Les anciens auteurs ne sont pas d'accord à l'égard de son royaume. Selon le dire de Strabon, Juba, outre les deux Mauritanies, obtint encore les Etats de son père; suivant Dion, Auguste le rétablit d'abord dans son royaume paternel et lui donna après, en échange de celui-ci, les pays de Bocchus et de Bogud⁴⁾; mais le rapport de Strabon est évidemment faux, et même celui de Dion ne semble pas être exact.⁵⁾

1) Coll. de Thomsen à Copenhague (Falbe Recherches p.115 pl.VI, 10; Mionnet S. IX p.216 n° 11), cab. de Paris (Revue num. fr. 1842 p.325 pl.XV, 1, incorr.), cab. de Christiania et coll. de Gaillard (Cat. n° 689). Dans les collections de Copenhague il en existe encore 5 exemplaires aux légendes effacées.

2) 14 exemplaires de différentes collections.

3) Voyez sur cette date plus bas p.114-115.

4) Strabon XVII p.828. Dion LI, 15 et LIII, 26.

5) Aussi plusieurs savants ont-ils révoqué en doute ce fait communiqué par Dion. M. Marcus (Géogr. de Mannert p.716 ad p.461) pense que Juba n'a obtenu que quelques districts du royaume paternel, et que Dion et Strabon ont mis le tout pour une partie, soit par erreur ou négligence, soit pour rehausser la générosité de l'auguste

donateur. M. Cless (dans Pauly Real-Encycl. V p.740) dit que peut-être ce n'a été qu'un projet d'Auguste qui n'a pas été réalisé. M. Berbrugger (Revue afr. V p.82 et 277) est également d'avis que Juba n'a pas été roi de Numidie. L'examen des monnaies, comme on le verra plus bas, est en faveur de cette supposition; elles n'offrent pas d'indice d'avoir été frappées en Numidie, et les dates qu'elles portent, renvoient à l'an 25 comme celui de l'avènement de Juba, année où, d'après Dion, il obtint le trône de Mauritanie. Selon la liste qu'a donnée Dion des provinces partagées entre Auguste et le sénat, en 27, la Numidie se trouvait dans le nombre de celles qui échurent au sénat. (Conférer cependant les remarques de M. D'Arvezac Afrique anc. p.219.)

On ne connaît que très-peu le règne de Juba.¹⁾ L'an 6 av. J. C. les Gétules, voulant recouvrer leur indépendance nationale, tentèrent une révolte qui fut étouffée par l'armée romaine, et vers la fin de son règne, plusieurs tribus mauritaniennes prirent part, pour le même motif, à la guerre que fit contre Rome le chef numide Tacfarinas.²⁾ Le règne de Juba fut du reste paisible et heureux. Sa résidence était Iol, ancienne capitale de la Mauritanie orientale, qu'il embellit et agrandit, en lui donnant le nom de Césarée d'après l'empereur. Il s'occupait beaucoup d'explorations géographiques³⁾; selon Pline⁴⁾, il fit explorer les îles à l'ouest de l'Afrique, *Insulæ fortunatæ* (Canaries) et *purpurariæ* (Madère etc.), et établit sur ces dernières des teintureries de pourpre. Il cultivait les sciences et composa un assez grand nombre d'ouvrages ou de traités sur des sujets différents, mais surtout relatifs à l'histoire et à la géographie, dont il ne reste plus que les titres et quelques fragments. Ces écrits avaient une grande réputation; Pline, Plutarque et Athénée y ont puisé et font le plus grand éloge de l'auteur.⁵⁾ Comme témoignages de l'estime dont jouissait Juba en d'autres pays, on peut citer que les villes de Gades et de la nouvelle Carthage le revêtirent de la dignité de duumvir et de patron⁶⁾, et qu'Athènes lui érigea une statue dans le gymnase de Ptolémée.⁷⁾ De Cléopâtre Séléne il eut un fils, Ptolémée, qui hérita de sa couronne, et une fille, Drusilla, qui épousa Antonius Felix, préfet de Judée. Selon l'historien Josèphe il eut encore une épouse, Glaphyra, veuve d'Alexandre, fils d'Hérode, roi des Juifs.⁸⁾ L'année de la mort de Juba n'est pas rapportée dans les anciens auteurs; on peut déduire de ses monnaies (v. p.114-115) qu'elle eut lieu en 23 après J. C.

Nous avons jugé à propos de diviser en six classes la grande quantité de monnaies appartenant à ce roi. Les classes 1-4 renferment celles en argent et en bronze, à légendes latines et grecques, qui ont été frappées à Césarée et sans doute aussi en d'autres villes de la Mauritanie, sans que les noms en soient indiqués; la présence des noms et des têtes de Juba, de Cléopâtre et de leur fils sert de base à leur division.⁹⁾ Les pièces de bronze à légendes punico-latines, qui portent le nom d'une ville mauritanienne, forment la 5^{me} classe. Nous y avons enfin ajouté comme

1) Voyez, sur Juba II et son règne, les auteurs suivants. Sévin Acad. des inscr. T. IV p.457 s. Visconti Icon. gr. III p.270 s. Spiro dans Allg. Encycl. S. II T.26 p.320 s. Görlitz Jubæ II vita et fragm. (1847). C. Muller Fragm. hist. gr. III p.465 s. Berbrugger Revue afr. V p.81 s. Dans Spiro et Görlitz on trouve cités tous les textes anciens ainsi que la littérature moderne y appartenant.

2) Dion LV, 8. Tacite Ann. II, 52; III, 20 et 21. Conférez plus bas.

3) C'est ce qu'on peut déduire des fragments qui nous restent de ses écrits; cf. C. Muller I c. p.468.

4) Pline VI, 36 et 37 (32).

5) Pline (V, 1) dit de lui: *studiorum claritate memorabilior etiam quam regno*. Par Plutarque (Sertorius c.9) il est appelé *ὁ πάντων ιστορικώτατος βασιλεὺς*, et par Athénée (III p.83), *ἀνὴρ πολυμαθέστατος*.

6) Voyez plus bas le commentaire du n°108.

7) Pausanias I, 17, 2. Stuart Antiqu. of Athens III pl. LV.

8) Antiqu. Jud. XVII, 13, 4. Bell. Jud. II, 7, 4. Le rapport de

Josèphe renferme une difficulté historique, que les savants dont nous avons fait mention note 1, ont tâché d'écartier de différentes manières.

9) Dans les catalogues dressés par Sestini, Mionnet, Falbe et Berbrugger, les monnaies de Juba II, ainsi que celles de son fils Ptolémée, sont rangées de manière que les monnaies marquées d'un millésime se succèdent dans un ordre chronologique, et que celles sans date sont réunies ensemble. Mais, de cette manière, les monnaies aux mêmes types qui ont été frappées pendant une série d'années, sont dispersées en beaucoup d'endroits différents; les chiffres numériques sont souvent incomplets ou indistincts; les monnaies sans date portent en partie les mêmes types que les autres, et le nombre en est très considérable. C'est pourquoi nous avons préféré de ranger principalement d'après les types les monnaies de ces rois; mais, dans les commentaires, nous ferons observer comment se rapportent les types, la fabrique et le poids aux années de l'émission.

6^{me} classe les bronzes avec le nom de Juba, inscrits en latin, qui ont été émis dans une ville d'Espagne. Nous allons considérer ensemble les monnaies appartenant aux 4 premières classes.

La fabrique et le lieu d'émission.

Les monnaies de Juba offrent, dans leur fabrication, des différences assez notables. Les unes sont exécutées avec soin et dans un bon style, tandis que les autres, et ce sont les plus nombreuses, sont d'un travail plus ou moins médiocre, soit grossier, soit négligé.¹⁾ Les têtes du roi et de la reine présentent une physionomie qui est tantôt individuelle, tantôt générale ou idéale, et celles qui sont d'un caractère individuel, offrent des traits fort différents. Toutes les monnaies marquées de l'an 47 et de l'an 48, les deux dernières années de la vie de Juba, appartiennent à celles qui sont d'un travail inférieur, et se rattachent à cet égard aux monnaies de Ptolémée; il est permis d'en conclure qu'on a commencé à négliger l'art monétaire vers la fin du règne de Juba. Toutefois, parmi les monnaies des années précédentes, on trouve tantôt des pièces du même millésime qui diffèrent beaucoup entre elles par rapport au caractère des têtes et à l'exécution, tantôt des pièces d'une date postérieure qui l'emportent sur celles d'une date antérieure. Cette diversité ne provient sans doute pas seulement de l'habileté plus ou moins grande des artistes, mais elle semble aussi indiquer que les lieux d'émission sont différents. L'atelier principal a probablement été établi à Césarée, capitale et résidence de Juba. Il faut y rapporter, d'abord, les pièces qui portent la tête de la déesse de cette ville avec son nom, ensuite, celles qui présentent CAESAREA dans une couronne; quoique cette légende désigne les jeux publics institués en l'honneur d'Auguste plutôt que le nom de la ville, il est pourtant à supposer que les monnaies de ce type sont sorties de Césarée, parce que c'est sans doute dans la capitale qu'on a principalement célébré ces jeux. Comme les monnaies inscrites ainsi sont assez bien exécutées, on est amené à admettre que les monnaies qui sont d'un travail supérieur, ont en général été frappées à Césarée, ce qui d'ailleurs est très vraisemblable.

M. Berbrugger²⁾ a émis l'opinion que les monnaies d'un travail supérieur ont été frappées dans les colonies romaines fondées par Auguste, en supposant que les coins en ont été gravés par des artistes italiens. Mais les graveurs monétaires indigènes, à cette époque, ne l'ont en rien cédé aux graveurs romains établis en Afrique; on s'en persuade en comparant les monnaies puniques frappées, sous le règne d'Auguste, dans les villes de la Syrtique et à Tysdrus en Byzacène, avec les monnaies latines frappées dans les colonies de Carthage, d'Utique et de Clypea; de même, les monnaies émises par les rois de Mauritanie pendant la période qui précède, ne sont point inférieures aux monnaies contemporaines de Rome.³⁾ De plus, il n'est pas probable que Juba ait

1) M. Berbrugger (l.c. p. 279), faisant également observer les grandes différences que présentent les monnaies de Juba au point de vue de la fabrication, dit que dans les monnaies dont l'exécution est supérieure, les types sont entourés d'un cercle au lieu d'un grenetis. Cette notice n'est pas exacte; on trouve souvent un grenetis sur les monnaies de ce genre (p. e. sur les nos 21, 29-30, 43, 103 et 105), ainsi que *vice versa* un cercle ou filet sur les monnaies d'un travail négligé (p. e. sur les nos 28, 49 et 106). D'ailleurs, les détails que relève M. Berbrugger à l'égard des monnaies de Juba négligemment

exécutées, conviennent plus aux monnaies de Ptolémée qu'à celles de Juba.

2) Revue africaine V p. 279.

3) Voyez les monnaies de Bocchus I et II. L'art monétaire grec avait jadis été transmis de la Sicile à Carthage et adopté par les rois de Numidie, et, en Afrique, il ne dégénéra pas plus qu'en d'autres pays; les monnaies des rois africains, si l'on s'en tient à celles qui sont d'un travail soigné, ne le cèdent pas en mérite artistique aux monnaies romaines. Parmi les monnaies de Juba I, celles qui portent seulement des légendes puni-

établi ses ateliers monétaires dans les colonies romaines. Enfin, si le droit de battre monnaie a été accordé à quelques-unes de ces colonies, les monnaies qui en sont sorties n'ont certainement pas été pareilles aux monnaies royales, mais ont dû avoir une empreinte particulière de même que les autres monnaies coloniales de l'Afrique et d'autres pays.

Les dates.

Les monnaies de Juba sont en grande partie marquées des années de son règne. Les dates qu'on y a jusqu'à présent trouvées, sont: 6, 31-32, 34-36¹, 41-43 et 45-48. Les données historiques ne font pas connaître à quelles années de l'ère vulgaire répondent ces années du règne de Juba. Suivant Dion, Juba entra en possession du royaume de son père après la bataille d'Actium¹), et de ceux de Bocchus et de Bogud, lorsque la guerre contre les Cantabres eut cessé²), c. à d. en 25; il reste donc incertain, d'après ces rapports, s'il faut compter les dates inscrites sur ces monnaies à partir de 25 ou de 30 av. J. C. L'année de la mort de Juba n'est mentionnée par aucun auteur de l'antiquité; on ne peut qu'en déterminer approximativement l'époque d'après quelques passages de Strabon et de Tacite. Dans le VI^me livre de Strabon, écrit en 18-19 après J. C., Juba est cité comme vivant encore; le même auteur, dans son XVII^me livre, composé entre 18 et 24 après J. C., dit que ce prince était mort récemment³); enfin, par un passage de Tacite qui indique que Ptolémée était sur le trône en 24⁴), on apprend que Juba ne vivait plus à cette époque. Il y a donc 5 à 6 années, de 18 à 24 après J. C., à chacune desquelles on peut rapporter la mort de Juba. Aussi les savants qui se sont occupés de cette question, sont-ils arrivés à des résultats différents. Bayle, Sévin et Wernsdorf admettent que Juba est mort en 23⁵); Belley, Eckhel, Visconti, Sestini et Görlitz le font régner de l'an 30 ou 29 av. J. C. jusqu'en 18 ou 19 apr. J. C.⁶); M. C. Müller pense qu'il a vécu jusqu'en 19 ou 20 apr. J. C.⁷); Mannert place à l'an 24 av. J. C. son avènement au trône de Numidie⁸); MM. Marcus et Lacroix supposent qu'il a reçu le royaume paternel en 25 et les états de Bocchus en 17⁹); M. D'Avezac présume que les monnaies de Juba II datent de l'an 30, où il devint roi de Numidie¹⁰); M. Berbrugger enfin fixe l'année de son avènement en 26 et celle de sa mort en 22.¹¹) Lorsqu'on examine les monnaies,

ques, sont d'un style plus beau et d'une exécution plus délicate que les monnaies de Rome de la même époque, et l'emportent à cet égard sur les monnaies bilingues qui sont peut-être l'ouvrage de graveurs romains (v. p. 48). M. Berbrugger (l. c. p. 279), pour donner de la valeur à sa conjecture, fait remarquer que, sur les monnaies d'un travail supérieur, Juba est représenté à la romaine ainsi que Cléopâtre, qui n'y porte pas les coiffures égyptienne et mauritanienne de la tête d'éléphant et du plumage de poule de Numidie. Voici ce qu'il faut opposer à ces remarques. La tête laurée de Juba, si c'est cette tête que M. Berbrugger entend par le terme *Juba représenté à la romaine*, est aussi d'une exécution médiocre. Les têtes de femmes avec les dites coiffures ne représentent pas Cléopâtre, mais l'Afrique et Isis (voyez p. 118-119). Les monnaies qui portent la tête de l'Afrique, appartiennent au contraire à celles qui sont supérieurement exécutées (voy. la fig. du n° 71), et celles qui fournissent la tête d'Isis, n'ont pas été frappées par Juba II (voyez à la fin de la Mauritanie).

- 1) Dion LI, 15. On ne saurait déduire de ce texte combien de temps après la bataille d'Actium Dion croit que Juba a été établi roi de Numidie.
- 2) Dion LIII, 26: *παρασκαμμένου τοῦ πολέμου τούτου.*
- 3) Strabon VI p. 288; XVII p. 828. Conférer Spiro dans Allg. Encycl. S. II T. 26 p. 321 note 38.
- 4) Annales IV, 23.
- 5) Bayle Dict. s. v. Juba. Sévin Acad. des inscr. IV p. 462. Wernsdorf Poetæ lat. min. T. V P. III p. 1419.
- 6) Belley Acad. des inscr. XXXVIII p. 103. Eckhel Doctrina IV p. 157. Visconti Icon. gr. III p. 271 note 1. Sestini Lett. num. V p. X. Görlitz Jubæ II vita p. 8.
- 7) Fragm. hist. gr. III p. 466.
- 8) Géographie X, 2, p. 387.
- 9) Marcus Trad. de la Géogr. de Mannert p. 461. Lacroix Hist. de la Maur. p. 69.
- 10) L'Afrique ancienne p. 219 note 2.
- 11) Revue afric. V p. 82-84. M. Berbrugger, page 83, fait correspondre les années 4 et 6 de J. C. à la 30^me et 32^me année du règne de Juba; p. 84 il est dit qu'il faut

on acquiert la conviction que c'est en 25 av. J.C. que Juba est monté sur le trône de Mauritanie, et qu'il faut compter de cette date les années de règne dont sont marquées ses monnaies. Or le nombre de ces années, comme nous l'avons déjà fait observer, ne dépasse pas 48, et le chiffre le plus élevé qu'on trouve sur les monnaies de son fils Ptolémée, qui mourut en 40 après J.C., est 18¹⁾; il s'ensuit donc que Juba n'a pu régner que jusqu'en 23 après J.C. et monter sur le trône plus tard qu'en 25 av. J.C. De plus, en considérant les monnaies de Juba qui portent des types de victoire et sont marquées des ans de son règne, on est amené à établir que ces deux années sont effectivement celles de l'avènement et de la mort de Juba, et qu'il ne faut admettre aucune année antérieure. Les dates que portent ces monnaies aux types de victoire, sont 31, 43 et 46. Or, sous le règne de Juba, comme nous le ferons voir plus bas, des victoires furent remportées sur différentes peuplades révoltées dans les années 6, 17 et 20 après J.C., années qui correspondent bien avec celles du règne de Juba que portent les monnaies dont il s'agit, si l'on admet qu'il soit monté en 25 sur le trône de Mauritanie.

Quant aux monnaies sans date, on ne saurait déterminer d'une manière exacte l'époque du règne de Juba où elles ont été émises; ni la fabrique, ni le poids, ni les types n'offrent à cet égard des indices certains. Il est vrai que, dans les dernières années du règne de Juba, on gravait les coins d'une manière plus négligée, et diminuait le poids des pièces; mais il ne faut pas en conclure que toutes les monnaies qui sont d'un travail médiocre ou d'un poids faible appartiennent à la fin de son règne; car l'exécution inférieure peut aussi provenir du lieu de l'émission (v. p.113), et on trouve beaucoup de pièces peu pesantes qui sont antérieures à d'autres d'un poids plus élevé.²⁾ Quant aux types, ils ne peuvent non plus conduire à fixer les dates; par les monnaies qui sont marquées d'un millésime, on apprend en effet qu'ils n'ont pas succédé l'un à l'autre, mais que l'on s'est servi des mêmes types à des époques bien différentes. Mais il est très vraisemblable que les monnaies sans date sont en général antérieures à celles qui en sont pourvues, et qu'elles appartiennent pour la plupart aux 30 premières années du règne de Juba, car, avant le chiffre 31, on ne trouve que la date 6 sur une seule pièce, et, sur aucune des monnaies non-datées, la tête de Juba ne présente des traits âgés.

Les monnaies avec les noms et les têtes de Cléopâtre et de Ptolémée.

Morgan, dans une histoire de l'Algérie³⁾, a avancé que Ptolémée était mineur à la mort de Juba, et que Cléopâtre, sa mère, a exercé alors la régence; M. Berbrugger est enclin à admettre qu'il en a été ainsi, et, prenant, sur le n° 71, la tête coiffée de la dépouille d'éléphant pour celle de Cléopâtre, et l'aigle avec le foudre et le sceptre, pour le symbole de sa puissance souveraine, il pense que cette monnaie a été émise par la reine pendant la minorité de Ptolémée.⁴⁾ Mais l'opinion de Morgan est une conjecture qui ne s'appuie sur aucune autorité. Les monnaies de la dernière année du règne de Juba et de la première de celui de Ptolémée, qui présentent la tête de Ptolémée barbue (les n° 106 et 109), montrent que ce prince n'était pas mineur à la mort de son père. Quoiqu'on trouve souvent placées sur une même monnaie les têtes de Juba

au moins faire remonter à 22 de J.C. l'avènement de Ptolémée. Plus bas cependant (p. 285) le même auteur paraît incliner à prendre l'an 25 pour celui de l'avènement de Juba.

1) On a généralement supposé qu'une monnaie de Ptolé-

mée porte l'an 19; nous ferons voir plus bas que c'est une erreur.

2) Voyez plus bas le système monétaire de la Mauritanie.

3) A complete history of Algiers (1728) p. 38.

4) Revue afr. V p. 84 et p. 282-283, cf. p. 369 n° 63-64.

et de Cléopâtre, de même que celles de Juba et de Ptolémée, il n'y en a aucune qui nous présente la tête de Cléopâtre jointe à celle de Ptolémée, et les types égyptiens, qui se rattachent surtout à cette reine, ne se rencontrent pas sur les monnaies de son fils; on est plutôt porté à en conclure que Cléopâtre était déjà morte avant l'avènement de Ptolémée.¹⁾ Pour ce qui regarde la monnaie dont nous venons de citer l'explication donnée par M. Berbrugger, il faut faire remarquer que la tête en est celle de l'Afrique, et non celle de Cléopâtre (v. p.119), et qu'il y a d'autant moins de raison pour lui attribuer cette pièce, qu'elle ne porte pas même son nom. Mais on pourrait demander si les monnaies qui présentent le nom et la tête de Cléopâtre, au moins celles où ne se trouvent pas le nom et la tête de Juba (les n^{os} 103 et 104), n'ont pas été frappées en vertu d'une autorité souveraine ou d'un droit monétaire, accordés particulièrement à cette reine. On sait que la princesse égyptienne Arsinoé reçut en don de son époux Lysimaque, roi de Thrace, plusieurs villes sur lesquelles elle exerçait un pouvoir souverain, et il y a quelque raison pour croire que Bérénice, épouse de Ptolémée III Evergète, a possédé de la même manière la ville d'Hespéris en Cyrénaïque, et qu'elle y a même fait frapper monnaie²⁾; il se peut donc qu'il en ait été de même de Cléopâtre Séléne. Il nous semble cependant plus probable que les monnaies dont il s'agit ont été frappées par la même autorité que celles qui portent le nom de Juba seul, et qu'on n'y a gravé le nom de la reine que pour lui rendre hommage; c'est sans doute par la même raison que les têtes et les noms des reines égyptiennes figurent sur les monnaies des Ptolémées, ainsi que celles des impératrices et des princesses impériales, sur les monnaies romaines.

Plusieurs monnaies portent le nom et la tête de Ptolémée, ou sa tête seule, conjointement avec ceux de Juba; quelques-unes ont été frappées par Ptolémée après son avènement, comme le montre leur date; mais deux d'entre elles appartiennent au règne de Juba, ce sont les n^{os} 105 et 106. Le premier de ces deniers est sans date; mais il n'y a pas de doute qu'il n'ait été frappé sous Juba, et non sous Ptolémée, car, par le caractère des têtes et la supériorité du travail, il se rapproche de beaucoup d'autres monnaies de Juba frappées avant les dernières années de son règne, autant que, sous les mêmes rapports, il s'éloigne des deniers de Ptolémée, qui sont tous d'un travail mesquin ou médiocre. Le second denier, comme l'indique la date 48, a été frappé par Juba dans la dernière année de son règne, et se rattache, par sa fabrique inférieure, aux autres monnaies qui portent la même date.³⁾ Comme le titre REX est ajouté au nom de Ptolémée sur le premier de ces deniers, et que sa tête est ornée du diadème, on pourrait croire qu'il a été corégent de son père. Eckhel, se fondant sur une monnaie qui porte à la fois le nom d'Auguste et celui de Ptolémée avec le titre de *roi*, a en effet supposé que déjà du vivant d'Auguste, Ptolémée a été corégent de Juba.⁴⁾ Mais, à cette époque, comme nous le ferons voir plus bas, Ptolémée était trop jeune pour avoir pu prendre part au gouvernement. Le diadème est un insigne qui convient bien à un prince royal, et la tête de Cléopâtre en est d'ailleurs aussi ornée; quant au titre de *roi*, le mot *Rex* se trouve employé dans un sens assez étendu dans les anciens auteurs, et a bien pu être appliqué à l'héritier du trône.

1) Cf. C. Müller-Fragm. hist. gr. III p.466.

2) Voyez le 1^{er} volume p.146.

3) M. Berbrugger (l.c. p.284-285), nous ne comprenons pas bien par quelle raison, présume que cette monnaie a

été frappée par Ptolémée.

4) Doctrina IV p.159-160. Cf. plus bas sous les monnaies de Ptolémée.

Les légendes.

Les monnaies portent toutes le nom de Juba ou de Cléopâtre avec l'addition des titres de roi et de reine.¹⁾ Au nom de Juba est une seule fois (sur le n° 87) ajouté celui de son père; il y a aussi une pièce, comme nous venons de le faire remarquer, qui offre le nom de Ptolémée avec le titre de roi. On y trouve en outre plusieurs inscriptions qui se rapportent aux types du revers, savoir **CAESAREA**, **AVGVSTI**, **LVCV(s) AVGVSTI**, sur lesquelles nous reviendrons plus bas, et enfin les années du règne. Les légendes sont tantôt latines, tantôt grecques, et figurent souvent ensemble sur une même pièce.²⁾ Le nom et le titre de Juba sont écrits en latin, excepté sur le bronze n° 75, qui porte **BACIAEΩ(s) IOBA**³⁾; mais ceux de Cléopâtre sont constamment en grec. L'année du règne est le plus souvent indiquée par des chiffres romains précédés d'un **R**; sur les n° 72 et 87, ce **R** est suivi d'un **A**, comme sur tous les deniers de Ptolémée; ces lettres s'expliquent par les monnaies de Ptolémée n° 109-110 et 203, qui fournissent les légendes plus complètes: **ANNO** et **REG REGE AN**. On trouve encore l'an du règne désigné par **ET(ovς)**, suivi de lettres grecques qui servent de chiffres; voyez les n° 26-27, 38-41 et 47.⁴⁾ Le chiffre **L** est quelquefois figuré **⊥**, comme sur les deniers romains de la dernière époque de la république. Dans les légendes grecques, le **Σ** est, à une seule exception près (n° 103), écrit **C**; **E** et **Ε** alternent.

Quoique la langue punique fût sans doute encore prépondérante dans la Mauritanie à l'époque de Juba⁵⁾, il n'est pourtant point surprenant que ce roi ait fait inscrire ces monnaies en latin. Les relations avec les colonies romaines fondées dans le pays, le commerce maritime avec l'Italie et l'Espagne, la dépendance dans laquelle Juba se trouvait d'Auguste, expliquent suffisamment l'usage de la langue latine dans l'empreinte monétaire. Il y a plutôt lieu de s'étonner qu'un si grand nombre de monnaies portent des inscriptions grecques. Cependant, la langue grecque, comme on le sait, était à cette époque répandue dans tout le monde civilisé, et, selon toute probabilité, elle était aussi en usage à la cour mauritanienne; c'était la langue maternelle de Cléopâtre, et sans doute celle dont elle se servait habituellement, comme on peut le conclure de ce que le nom de la reine est toujours écrit en grec, même sur les monnaies qui présentent le nom de Juba en latin; enfin, Juba lui-même composait en grec ses ouvrages.⁶⁾

Les types.

La tête de Juba, même sur les monnaies qui sont d'un travail soigné, offre des traits si différents, qu'on ne la prendrait pas pour le portrait d'un même personnage, si le nom n'y était pas ajouté. Cette diversité provient d'abord de ce qu'il a été représenté à différents âges; c'est ainsi que, sur toutes les monnaies des années 47 et 48, ses traits sont plus ou moins marqués et trahissent un âge avancé. Mais les traits diffèrent aussi sur les monnaies signées d'une même

1) Les monnaies dépourvues de ces noms, qu'on a attribuées à Juba II, ne lui appartiennent pas; voyez les monnaies incertaines de la Mauritanie.

2) Sestini a publié un denier du museum Hedervarianum avec une légende punique au revers, qui a été adoptée dans la description de Mionnet. Ce même spécimen, qui est passé dans le cabinet de Copenhague, est celui qui est figuré plus haut sous le n° 21; le revers n'offre en réalité aucune épigraphe.

3) Le nom de Juba est différemment orthographié par les

auteurs grecs. Dans Plutarque, Athénée, Elie et Philostrate, on trouve *Ιούβας* comme ici, dans d'autres écrivains: *Ιούβας* et *Ιούβας*.

4) Harduin (dans Opera sel. p. 102 n° 1) a donné une interprétation curieuse de la date du n° 40.

5) Voyez plus haut p. 5 et Vol. II p. 2 notes 6-7.

6) Plutarque nous apprend que l'histoire romaine de Juba était écrite en grec, et il en a sans doute été de même de ses autres ouvrages; voyez C. Müller Fragin. hist. gr. III p. 468.

année ou d'années peu distantes l'une de l'autre; de plus, on rencontre souvent une figure jeune sur les monnaies datant de la dernière partie du règne de Juba, et on peut trouver un visage idéalisé sur des pièces d'une époque quelconque; c'est donc dans le talent différent des artistes, dans la fabrication des monnaies en diverses villes, et dans la tendance à idéaliser le portrait qu'il faut surtout chercher les causes de ces différences. La tête est ordinairement ornée du diadème royal; sur plusieurs des bronzes on la voit cependant ceinte d'un laurier, et quelquefois une massue apparaît derrière l'épaule. Par ce dernier attribut, Juba est désigné comme descendant d'Hercule (Melkart), que les rois de Numidie et de Mauritanie regardaient également comme leur aïeul.¹⁾ D'après la tradition numide, c'était de Juba, fils d'Hercule et de Kirthé (Cirta), que les rois tiraient leur origine.²⁾ Les rois mauritaniens prétendaient descendre de Sophax, fils d'Hercule et de Tingé (Tingis), veuve d'Antée, tué par le héros; on disait que le fils de ce Sophax, Diodore, avait fondé, dans cette partie de l'Afrique, un grand royaume qui avait été transmis par héritage aux rois postérieurs; cette tradition est celle qu'adoptait Juba lui-même comme roi de Mauritanie.³⁾ C'est d'après l'exemple donné par les rois numides ainsi que par les aïeux de Cléopâtre, les Ptolémées, que Juba s'est fait représenter avec l'emblème d'un dieu, et, suivant l'usage de cette époque, on lui a sans doute rendu des honneurs divins; il est expressément rapporté dans les anciens auteurs que les Maures honoraient leurs rois à l'égal des dieux.⁴⁾ On a généralement présumé que le buste couvert de la dépouille de lion, que portent les n^{os} 29-30, 32-33, 45-46, 53-54, 63-64 et 69, représente également Juba.⁵⁾ Il faut cependant faire remarquer que ce buste n'offre jamais les traits qui caractérisent l'effigie de Juba, mais une figure idéale qui, bien que ces monnaies n'appartiennent pas à une même époque et semblent avoir été exécutées par des artistes différents, est toujours la même et ne ressemble pas aux têtes diadémées.⁶⁾ Par là on est porté à croire que ce buste représente le fils d'Hercule, soit Juba, premier roi de la dynastie numide à laquelle Juba II appartenait par la naissance, le même que Iolous, Iol⁷⁾, qui donna à la ville de Césarée son nom punique, soit Sophax, auquel les rois de Mauritanie faisaient remonter leur descendance.

La tête de Cléopâtre présente également des traits différents, de manière qu'on ne sait pas trop quelle est celle qui doit être regardée comme le vrai portrait de cette reine; sur les monnaies dont l'exécution est la meilleure, elle a l'air d'être idéalisée. Elle est toujours ceinte d'un bandeau à longues attaches, pareil à celui dont est ornée la tête de Juba, et qu'on doit par conséquent prendre pour le diadème royal; les cheveux en sont retroussés ou forment un noeud par derrière. On a vu l'effigie de Cléopâtre dans la tête couverte de la dépouille d'éléphant que portent les n^{os} 18-19 et 71; nous ferons voir tout de suite qu'elle représente l'Afrique ou la Mauritanie.⁸⁾ On a de même, mais à tort, rapporté à cette reine un buste costumé à l'égyptienne et

1) Ces deux dynasties étaient apparentées. Cf. Salluste Jugurtha c. 111.

2) Apollod. II, 7, 8. Cf. plus haut p. 24 note 4 et p. 47 note 3.

3) Plutarque Sertorius c. 9. Cf. C. Müller Fragm. hist. gr. III p. 471. Une variante de cette tradition a été rapportée par Alexandre Polyhistor; voyez Movers II, 2, p. 391-392.

4) Voyez plus haut p. 40 note 6. On rencontre aussi le témoignage positif que Juba fut l'objet d'un culte divin; mais par ce Juba il faut sans doute entendre le fils d'Hercule, voyez plus haut p. 25 note 1.

5) Voyez: Eckhel Doctr. IV p. 156; Visconti Icon. gr. III p. 272 note 1; Mionnet II. cc.; Pinder Cat. du cab. de Berlin p. 92 n^o 441.

6) Il en est autrement de la tête diadémée qui est caractérisée par la massue seule; celle-ci offre plusieurs fois un visage individuel, par lequel on a évidemment voulu reproduire la physionomie de Juba.

7) Voyez plus haut p. 24-25.

8) M. Berbrugger a également pris la tête de l'Afrique sur le n^o 17 pour celle de Cléopâtre; voyez plus haut p. 102.

coiffé d'une dépouille d'oiseau, que présente une série de monnaies inscrites en punique ou anépigraphes; ces monnaies, comme il sera démontré plus bas, n'appartiennent pas à Juba II et ne regardent pas Cléopâtre; le buste en est celui de la déesse Isis.¹⁾

Au revers des monnaies de Juba, il se trouve, outre les têtes de Cléopâtre et de Ptolémée, une quantité de types différents que nous allons considérer en les rangeant sous certaines catégories.

On rencontre d'abord, sur les n^{os} 18-22, 71 et 75, les mêmes types nationaux que présentent les monnaies des rois précédents, savoir la tête de l'Afrique, qui est ici à considérer comme une personnification de la Mauritanie, l'éléphant et le lion. Nous avons déjà traité de ces types; voyez p. 27 et p. 44-45. Derrière la tête de l'Afrique on voit deux javelots, arme ordinaire des cavaliers mauritaniens²⁾, et devant elle, un épi, qui rappelle le produit principal du sol. Pellerin, Eckhel³⁾, et récemment M. Berbrugger⁴⁾, ont pris cette tête pour l'effigie de Cléopâtre. Mais il n'y a rien dans les traits qui nous oblige à y voir le portrait de cette reine, et son nom n'est inscrit sur aucune de ces monnaies; les javelots et l'épi sont les mêmes attributs qui caractérisent ailleurs l'Afrique personnifiée.⁵⁾

La corne d'abondance, le sceptre, le dauphin et le trident, qu'on trouve sur les n^{os} 23-30, peuvent être regardés comme des emblèmes appartenant à certaines divinités; mais, vu la manière dont ces symboles sont représentés et combinés l'un avec l'autre, on est porté à leur attacher plutôt une signification symbolique générale, telle qu'ils en ont souvent sur les monnaies grecques et romaines. La corne d'abondance et le sceptre, placés ensemble, font allusion à la richesse et à la puissance royales, et les deux cornes d'abondance, au roi et à la reine; sur les monnaies des Lagides et des rois asiatiques, on trouve assez souvent cet emblème employé avec un tel sens. Le trident est joint à une corne d'abondance ou à un dauphin tenant dans la bouche une couronne; ces types reportent la pensée aux voyages d'exploration que Juba fit entreprendre dans l'océan atlantique (voyez p. 112), et à Césarée, port de mer considérable où le commerce fit affluer de grandes richesses; les monnaies de Césarée ont pour types un dauphin et un navire à voile (voyez les n^{os} 209 et 213).

D'autres types sont relatifs au culte des divinités puniques. Les armes d'Hercule,

1) M. Berbrugger a encore regardé comme l'effigie de Cléopâtre une tête qui, selon lui, porte une couronne radiée, et une autre qu'il croit être coiffée d'une espèce de casque; voyez la Revue afric. V p. 281 et 282, n^{os} 2 et 5. La première de ces têtes est celle que porte la monnaie de Ptolémée n^o 158 et qui représente une déesse africaine (voyez plus bas); quant à la dernière, il semble que c'est la tête d'Isis qui est figurée sur un bronze anépigraphique de la série dont nous avons fait mention ci-dessus. Voyez les monnaies incertaines de la Mauritanie.

2) Voyez plus haut p. 94.

3) Voyez II. cc. plus haut p. 103 note 1.

4) Revue afric. V p. 280 et p. 282 n^o 4.

5) On retrouve ces javelots auprès de la tête de l'Afrique sur un denier de Cl. Macer (voy. Vol. II p. 371 n^o 386), sur le sesterce de Juba I n^o 54, et sur le n^o 15 de l'interrègne entre Bocchus III et Juba II. Africa tient des

épis sur les monnaies romaines, p. e. sur celles d'Adrien, voyez Cohen Méd. rom. II p. 111 n^o 88 et p. 154 n^{os} 447-449. — M. Berbrugger (l. c. note 4), pour démontrer que c'est la tête de Cléopâtre, fait remarquer que sa mère et d'autres reines égyptiennes avaient adopté la même coiffure sur leurs monnaies. Mais la mère de Cléopâtre n'est pas représentée ainsi; sur aucune des monnaies ptoléméennes la tête coiffée d'une peau d'éléphant n'offre la figure connue de cette reine fameuse. A la vérité Visconti et d'autres savants ont rapporté à Cléopâtre, épouse de Ptolémée VII, une tête avec cette coiffure; mais les raisons sur lesquelles s'est appuyé Visconti (Icon. gr. III p. 241 suiv.), sont très faibles. Toutes ces têtes sur les bronzes des Ptolémées représentent sans doute la ville d'Alexandrie dont le nom figure en outre sur les monnaies frappées en Egypte sous les empereurs; on trouvera cette opinion motivée dans Eckhel Doctrina IV p. 19-20.

sur les n^{os} 31-40, se rapportent à Melkart, le dieu le plus vénéré en Afrique et dont Juba prétendait descendre.¹⁾ L'astre du soleil et la lune, qui sont placés l'un au-dessus de l'autre sur les n^{os} 43 et 95, sont les symboles de Baal et d'Astarté, qui, conjointement avec Melkart, tenaient le premier rang entre les dieux phéniciens, et dont les images ou emblèmes figurent sur un grand nombre des monnaies puniques de la Numidie et de la Mauritanie.²⁾ Il est cependant possible que ce type ait ici une autre signification, sur laquelle Eckhel a déjà dirigé l'attention.³⁾ Cléopâtre avait le surnom de Séléné, et Alexandre, son frère jumeau, qui l'avait suivie en Mauritanie après la conquête de l'Égypte, celui de Hélios⁴⁾; il se peut donc que cette représentation, qu'on voit aussi sur une monnaie au nom de Cléopâtre, fasse allusion à la reine et à son frère. On trouve encore le signe de la lune sans l'astre, comme type accessoire; il est figuré par un croissant seul sur les n^{os} 25-26, et par un croissant au-dessus d'un disque⁵⁾ sur le n^o 27. La chapelle des n^{os} 45-46, dont le frontispice est surmonté de la lune, est peut-être un sanctuaire consacré à Astarté.⁶⁾ La coupe dans la couronne de lierre se rapporte au dieu du vin qui était représenté avec les mêmes attributs que Bacchus⁷⁾, et dont le culte en Afrique est certifié par les images qui figurent sur les monnaies de Leptis, de Sabrata et de Siga.⁸⁾ Le taureau, sur les n^{os} 75 et 83, peut également être considéré comme le symbole de ce dieu, qui, sur les monnaies frappées par Bocchus III à Siga, tient un petit taureau par la corne.

Différents autres types renvoient à l'Égypte et portent témoignage d'un culte de divinités égyptiennes, surtout de celui d'Isis. Ce culte, dont quelques monnaies antérieures à cette époque accusent déjà l'existence dans la Mauritanie⁹⁾, était sans doute dû principalement à la prédilection de Cléopâtre pour la religion de sa patrie, et fut surtout exercé à Césarée où résidait la cour; on a découvert dans cette ville (*Cherchel*) le fragment d'une statue d'un ancien roi d'Égypte qui y a peut-être été apportée par cette reine.¹⁰⁾ Les types de ce genre se trouvent par préférence sur les monnaies qui portent la tête ou le nom de Cléopâtre, et ont pour la plupart, comme nous venons de l'indiquer, rapport à Isis, déesse qui était particulièrement adorée par les reines d'Égypte; la mère de Cléopâtre s'était même fait appeler la nouvelle Isis et avait reçu comme telle des honneurs divins.¹¹⁾ On rencontre d'abord un symbole d'Isis qui est pareil à celui qui se trouve assez souvent sur les monnaies d'autres pays¹²⁾; voyez les n^{os} 89-91 et 101-102. Ce symbole est diversement composé. Sur les monnaies d'argent c'est l'ornement dont on voit coiffée Isis sur une foule de monuments égyptiens de genres différents, savoir un disque avec deux plumes

1) Voyez plus haut p.118 et Vol. II p.12.

2) Voyez plus haut p.28, 32, 53, 57, 66 et 68, et plus bas les monnaies de Tingis et de Semea.

3) *Doctrina* IV p.159.

4) Dion Cassius L, 25. Plutarque Antonius c. 36.

5) Voyez, sur ce symbole lunaire, plus haut p.58.

6) L'aigle avec le foudre et le sceptre, sur les n^{os} 57 et 71, peut se référer à Baal comme le seigneur du ciel (Baal-Samim), tandis que l'astre l'indique comme le dieu du soleil (Baal-Chamman); voyez plus haut p.58. Mais ce type peut aussi être expliqué autrement; voyez plus bas p.122.

7) Voyez Vol. II p.13.


8) Voyez le II^{me} vol. p.3-7 et 29, et ce vol. p.98.

9) Voyez les monnaies incertaines de la Mauritanie.

10) *Explor. scient. de l'Algérie, Beaux arts etc.* p. Ravoisié III pl. XLVI. Cette statue, selon l'inscription hiéroglyphique qui y est gravée, a représenté Thoutmès I de la XVIII^{me} dynastie; voyez *Bull. archéol. de l'Athenæum français* II (1856) p.38-39. A Cherchel on a de même trouvé un gros serpent d'Uræus, qui est conservé dans le musée de cette ville, et un scarabée imité de l'égyptien; voyez *Bull. archéol. l. c.* p.39 et 47.

11) Dion Cassius L, 25. Plutarque Antonius c. 54.

12) Il figure ainsi, avec le nom de la mère de Cléopâtre, sur une monnaie frappée en l'honneur de cette princesse à Patræ en Grèce; voyez *Mionnet Suppl. IV* p.134 n^o 907. Cette pièce avait été auparavant attribuée par Mionnet (VI p.605 n^o 56) à l'épouse de Juba.

dressées entre deux cornes de vache, auquel sont ajoutés deux épis et, sur le n° 89, encore un croissant. Isis, comme on le sait, était déesse de la lune et de la terre et, en cette dernière qualité, passait pour avoir enseigné aux hommes la culture du blé; à l'époque dont il s'agit, elle était très vénérée en différents pays habités par les Romains, les Grecs et les Phéniciens, qui l'assimilaient, soit à Cérès et Demeter, soit à Luna, Séléné et Astarté. Quelquefois, sur les n° 90 et 91, on voit à côté de ce symbole l'instrument en usage dans le service d'Isis, le sistrum. Sur les pièces de bronze, le disque surmonté de deux plumes, qui occupe le milieu du symbole, se trouve souvent remplacé par un vase, dont la forme varie; on peut le prendre pour un utensile appartenant au culte, ou pour un vase rempli de l'eau sacrée du Nil, répondant à ceux qu'on trouve souvent figurés sur les monuments égyptiens où est représentée Isis. Sur les bronzes d'un travail grossier ou négligé, l'objet qui forme le milieu de ce symbole, prend fréquemment des formes qui ne permettent pas de décider si c'est le vase ou le disque aux deux plumes qu'on a voulu représenter; en voici quelques-unes: . On a généralement pris, à tort, ces symboles d'Isis pour des fleurs de lotus accompagnées de deux épis et de deux serpents.¹⁾ D'autres monnaies, les n° 47-49, présentent le serpent Uræus, placé sur un autel entre deux arbres, représentation qu'on a de même acceptée et expliquée incorrectement. Les savants des siècles passés, ayant sans doute sous les yeux des exemplaires mal conservés, y ont vu un autel fumant²⁾ ou un oiseau sur un autel³⁾; on trouve aussi ce type décrit, d'après un exemplaire imparfait, comme un serpent sortant d'une ciste.⁴⁾ Eckhel y a attaché la même signification qu'au type du n° 56 qui a rapport à la déification d'Auguste⁵⁾, opinion soutenue aussi par Sestini qui a pris le serpent pour le symbole de l'éternité.⁶⁾ Il n'y a pas de doute que ce ne soit l'aspic, appelé par les Egyptiens *Ouro*, Uræus, symbole de la déité féminine, qui se retrouve fréquemment dans les monuments figurés de l'Egypte. Sur ces monuments il est souvent placé comme un ornement au-dessus du front d'Isis; sur les monnaies alexandrines on le voit représenté, la tête surmontée du symbole d'Isis, ou joint à des épis et au sistrum⁷⁾, et sur les monnaies du nome Memphitis, Isis le tient sur sa main.⁸⁾ Le croissant qui est placé sur sa tête, montre qu'il faut le regarder également ici comme le symbole d'Isis; c'est donc à un autel voué à cette déesse dans un bois sacré que fait allusion le type de ces monnaies. La vache, sur le n° 103, est l'animal consacré à Isis; elle porte, à ce qu'il semble, le symbole de la lune sur sa tête. L'Ibis combattant le serpent ailé, sur le n° 99, est une représentation symbolique, qui sans doute indique une lutte entre Thot, le dieu égyptien répondant à Mercure et à Lunus, et Seth identifié avec Typhon, démon qui représentait dans la croyance des Egyptiens la force destructive dans la nature, ou bien encore l'opposition entre l'efficacité douce et fertilisante que quelques-uns attribuaient à la lune, et les effets violents et desséchants du soleil.⁹⁾ L'oiseau Ibis était, comme on le

1) C'est ainsi qu'on trouve décrits ces symboles par Eckhel, Visconti, Sestini, Mionnet, Gaillard, Delgado et Berbrugger II. cc.

2) Harduin Opera selecta p. 102 n° 2. Khevenhüller Reg. vet. num. p. 82 n° 3.

3) Sponii Miscell. p. 146 fig. 2. Spanheim De præst. num. I p. 543 fig. 2. Montfaucon Antiqu. Vol. III P. I tab. 41, fig. 13. Geasner Numi reg. min. tab. III, 21.

4) Cat. du cab. de Magnoncour n° 848.

5) Doctrina IV p. 157.

6) Mus. Fontana I p. 134. Sestini et Mionnet appellent ce serpent *serpent femelle*.

7) Voyez p. e. Zoëga Numi ægypt. Tab. VI et VII.

8) Voyez: Zoëga Numi ægypt. p. 188 n° 215; Tôchon d'Anancy Méd. des nomes p. 135 et 139.

9) Voyez Plutarque De Iside et Osiride c. 41. Dans ce texte, où l'on trouve relevée l'opposition, que nous avons indiquée ci-dessus, entre les effets du soleil et de la lune

sait, consacré à Thot et le symbole de ce dieu¹⁾; or, lorsqu'il s'agissait de représenter Typhon luttant avec Thot transformé en Ibis, aucune figure ne lui convenait en effet mieux que celle d'un serpent ailé.²⁾ Le crocodile et l'hippopotame sont les symboles du Nil³⁾; sur les monnaies alexandrines on voit tantôt l'un tantôt l'autre de ces animaux auprès du dieu de ce fleuve; mais il se peut aussi que le crocodile fasse allusion à Sébek ou Sévek, le Saturne des Egyptiens, auquel cet animal était consacré.⁴⁾

On trouve ensuite plusieurs types qui attestent les honneurs rendus par Juba à Auguste, ou qui ont rapport à sa déification. On peut y compter d'abord la tête de la déesse couronnée avec l'inscription **CAESAREA** (sur les n^{os} 50 et 72), nom que donna Juba, en l'honneur d'Auguste, à la ville de Jol en la prenant pour résidence. La même légende entourée d'une couronne, sur les n^{os} 51-54, peut également être le nom de cette ville; mais il y a plus de raison pour y voir une indication de jeux célébrés en l'honneur de l'empereur. De tels jeux, comme on le sait, avaient lieu dans les différentes provinces⁵⁾, et on les trouve souvent désignés sur les monnaies des villes asiatiques par des noms pareils inscrits dans une couronne⁶⁾; c'est ainsi que, selon Josèphe⁷⁾, Hérode le Grand, dans la ville qu'il avait appelée *Cæsarea* en l'honneur d'Auguste, célébrait également des jeux solennels qui furent nommés d'après lui. Le temple orné d'un aigle dans le frontispice et l'autel entre deux arbres, sur les n^{os} 55 et 56, sont désignés, par les épigraphes y ajoutées, comme un sanctuaire et un bois sacré voués à Auguste, et prouvent que Juba a honoré l'empereur d'un culte divin pareil à celui dont il était l'objet, encore de son vivant, en beaucoup d'autres lieux de l'empire romain.⁸⁾ L'aigle avec le foudre, sur les n^{os} 57 et 71, paraît de même avoir trait à la déification d'Auguste; ce type s'explique bien par les monnaies connues qui portent la tête radiée de cet empereur avec la légende *Divus Augustus pater* et, devant elle ou au revers, un aigle ou un foudre.⁹⁾ Il faut enfin rapporter aux types de ce genre l'horoscope d'Auguste, qui est d'un emploi si fréquent sur les monnaies grecques et romaines de cette époque, savoir le capricorne (sur les n^{os} 58-64 et 81-82), signe sous lequel Auguste était né,

il est dit que, selon cette manière de voir, Mercure réside dans la lune parce que les produits de ce globe céleste ressemblent à ceux de l'intelligence, tandis que Typhon représente le soleil brûlant et accablant, et est appelé par cette raison Seth par les Egyptiens. D'après la tradition grecque Mercure aurait assisté Jupiter dans son combat contre Typhon, Apollod. I, 6, s.

- 1) Dans les monuments égyptiens le dieu Thot est figuré ibiocéphalé. On trouve l'ibis associé à Mercure sur les monnaies du nome Hermopolites, v. Tôchon d'Anancy Méd. des nomes p.114-115. Selon les auteurs romains et grecs, Mercure, lorsque les dieux furent en Egypte poursuivis par Typhon, avait pris la figure d'un Ibis; voyez: Ovide Metam. V, 331; Hygini Poët. astron. II, 28; Antoninus Liberalis Metam. c. 28.
- 2) Suivant les idées grecques Typhon avait le corps ailé et les bras et les jambes se terminant en serpents. Apollod. et Ant. Liberalis II. cc. note précéd. Cf. Manilius Astron. IV, 580.
- 3) Cf. Zoëga N. ægypt. p.11 note. Ces animaux figurent sur les monnaies romaines comme symboles de l'Egypte en général.

4) Sur une monnaie frappée à Alexandrie sous Adrien, on voit un dieu caractérisé par les attributs de Saturne et tenant un crocodile sur sa main. Zoëga N. ægypt. p.169-170, tab. X.

5) Suivant Suétone Octave c. 59.

6) Voyez Eckhel Doctrina IV p. 436-437. Belley (Acad. XXXVIII p.110) et Eckhel (Doctr. IV p.157-158) ont déjà expliqué ainsi les monnaies de Juba dont il s'agit.

7) Bell. Jud. I, 21, s.

8) Voyez Belley et Eckhel II. cc. note 6, qui ont fait remarquer qu'en Espagne, en Gaule et en Allemagne il y a eu des bois consacrés à Auguste, dont des villes ont tiré leurs noms.

9) Eckhel Doctrina VI p.126-127. Il se peut cependant que ce soient les symboles de Baal-Samim; voyez plus haut p. 120 note 6. M. Berbrugger (l. c. p. 282-283) pense que ce type est emprunté aux monnaies des Lagides et que, sur le n^o 71, l'aigle sur le foudre est le symbole du pouvoir souverain exercé par Cléopâtre, dont il voit l'effigie dans la tête de l'Afrique à l'avvers. Nous avons déjà relevé ce qui s'oppose à cette explication; voyez p.115-116.

accompagné des symboles habituels indiquant sa domination sur le monde et l'abondance et le bonheur qui en résultaient pour les peuples.¹⁾

Aux types que nous venons de discuter, se rattachent ceux qui présentent la Victoire sur une tête d'éléphant²⁾, ou sans cette addition, et un éléphant de guerre qui tient une couronne avec sa trompe; voyez les n^{os} 65-69 et 76-80. Il est naturel de supposer que ces types ont trait aux victoires que l'armée romaine, assistée sans doute des troupes mauritaniennes, remporta sur les peuplades africaines qui se révoltèrent sous le règne de Juba; et en effet, en rapprochant des dates dont sont marquées ces monnaies, les années auxquelles appartiennent les victoires romaines, on voit qu'elles coïncident les unes avec les autres. Ces victoires peuvent se réduire à trois. La première est celle qui, en l'an 6 de notre ère, fut remportée sur les Gétules par Cornelius Cossus, et qui procura à ce général le surnom de *Gætulicus*.³⁾ Les deux autres appartiennent à la guerre qui se fit contre Tacfarinas vers la fin du règne de Juba. Ce chef numide s'étant soulevé contre les Romains en 17 après J.C. (770 u.c.), plusieurs tribus maures, sous le commandement de Mazippa, se liguèrent avec lui; mais la même année le proconsul de l'Afrique, Furius Camillus, leur fit essuyer une grande défaite, après laquelle, sur la demande de Tibère, le sénat romain lui accorda les insignes de triomphe.⁴⁾ Enfin, en l'an 20 (773 u.c.), lorsque Tacfarinas eut recommencé la guerre et eut détruit une cohorte romaine, il fut d'abord battu près de Thala par le proconsul L. Apronius, qui avait succédé à Camillus, et puis repoussé dans le désert par Apronius Cæsianus, son fils.⁵⁾ Les deniers au type de la Victoire portent les ans de règne 31, 32 et 43, et les bronzes aux types analogues, l'an 46, à ce qu'il semble. Or, si l'on place l'année de l'avènement de Juba en 25 av. J.C., ce qui est d'accord avec les rapports des anciens auteurs et les données historiques (v. p.114), l'an 31 de son règne répond à l'an 6 de notre ère; c'est donc à l'occasion de la répression de la révolte des Gétules que la Victoire a été placée sur les deniers de cette année, et qu'elle a été reproduite encore sur ceux de l'année suivante. Plus tard, le triomphe de Camillus, remporté sur Tacfarinas en 17, a donné lieu à l'émission des deniers avec la date 43, qui se distinguent des précédents par la couronne que la tête d'éléphant tient dans sa trompe, et c'est enfin à la suite de la déroute que 3 ans après Apronius fit subir au même rebelle, qu'ont été frappées les monnaies de bronze marquées du chiffre 46.⁶⁾ A la série des types romains il faut encore ajouter la chaise curule avec la couronne et le sceptre, sur le n^o 70. La *sella curulis*, symbole du pouvoir judiciaire suprême, un sceptre d'ivoire et une couronne d'or, étaient les cadeaux que le sénat romain avait la coutume d'envoyer aux rois étrangers, amis ou alliés de Rome, comme insignes de la royauté ou comme ornements de triomphe.⁷⁾ Syphax et Masinissa avaient jadis été gratifiés de telles décorations.⁸⁾ Ptolémée, fils de Juba, pour avoir participé à la répression du soulèvement de Tacfarinas en 24, reçut aussi de Tibère des dons semblables et les fit

1) Conférez Vol. II p. 6 n^o 17, p. 13 note 12, p. 29 n^{os} 61-63 et p. 59 n^o 36.

2) Cette tête a été prise, à tort, pour un navire, par Frölich, Ennery et Eckhel (Doctr. p. 156); conférez Mionnet VI p. 600 note.

3) Dion Cassius LV, 8.

4) Tacite Annales II, 52.

5) Tacite Annales III, 20-21. Le nom de ce L. Apronius se lit sur les monnaies de Clypea, v. Vol. II p. 155 et 158.

6) Dans le musée d'Alger est conservée une inscription lapidaire qui est relative à une des victoires citées, probablement à la première, voyez Berbrugger l. c. p. 90.

7) Ces insignes sont souvent figurés sur les monnaies des rois de Bosphore et de Pont; voyez Köhne Musée Kotchoubey II p. 219, où l'on trouve cités les textes anciens qui y ont rapport.

8) Tite-Live XXXVII, 4; XXX, 15.

figurer sur ses monnaies.¹⁾ L'emploi de ce type sur la monnaie de Juba a pu avoir une pareille origine. Le chiffre qui y est gravé, n'est pas distinct, mais paraît être XXXI; s'il en est ainsi, l'émission de ce denier, de même que du n° 65, a été provoquée par la victoire remportée sur les Gétules en l'an 6 après J.C.

Les monnaies frappées à Semes et à Carthago nova.

N° 107. Des deux mots puniques qui sont inscrits au revers de cette monnaie, ce n'est que celui à droite qui est distinct²⁾; mais il n'y a pas de doute qu'ils n'aient été שמש מקם c. à d. *ville du soleil*, puisque cette légende se trouve au revers d'une série de monnaies qui a pour type de l'avvers, au lieu de la tête de Juba, le même visage barbu vu de face qui apparaît ici au revers. Nous ferons voir plus bas que cette légende désigne une ville de la côte atlantique, Makom Semes ou Semes, la même où ont été frappées les monnaies de Bocchus III n° 12-14, et que la tête vue de face représente Baal-Chamman, dieu du soleil. Les caractères latins dont est composé le nom de Juba, sont négligemment tracés.

N° 108. Cette pièce est communément classée à Juba II, mais, à vrai dire, elle ne devrait pas figurer parmi les monnaies de ce roi. Comme on le voit par les légendes, elle a été frappée par une ville dans laquelle Juba a exercé, *honoris causa*, la fonction d'un *IIvir quinquennalis* conjointement avec un Romain, Cn. Atellius. L'avvers, qui présente le nom de Juba, porte pour type le même symbole d'Isis qui se rencontre souvent sur ses monnaies (v. p.120); au revers sont figurés les insignes de pontificat relatifs à Atellius qui, selon la légende, a été chargé de cet office. On voit par un passage d'Avienus³⁾ que Juba a été élu duumvir de Gades, et une inscription lapidaire, trouvée à Carthagène, nous apprend qu'il a été revêtu de la même dignité à Carthago nova⁴⁾; il faut donc croire que c'est de l'une ou l'autre de ces villes que cette monnaie est sortie. Les monnaies de ces deux villes et de cette même époque présentent parmi leurs types les instruments pontificaux; il est cependant probable que Carthago nova est le lieu de l'émission, car les monnaies de cette ville, mais non celles de Gades, sont marquées des noms des *duumviri quinquennales*, et parmi ceux-ci figurent de même des duumvirs honoraires, savoir les Césars Néron, Drusus et Caius, fils de Germanicus, et en outre, sur une monnaie frappée sous Caligula, un Cn. Atellius Flaccus. Eckhel et Ch. Lenormant ont déjà émis l'opinion que cette monnaie a été frappée à Carthago nova.⁵⁾ Quant au titre de *duumvir quinquennalis*, on appelait ainsi les deux magistrats suprêmes des villes ou des municipes, changeant annuellement, sous lesquels s'accomplissait le *census* qui était effectué tous les cinq ans.⁶⁾

1) Tacite Annales IV, 26. Cf. plus bas p.136.

2) Sur 2 exemplaires, celui de la collection de M.Thomsen qui est gravé plus haut, et celui du cabinet de Paris.

3) Ora marit. v. 277-283.

4) Cette inscription, qui a souvent été publiée et commentée, contient un hommage des citoyens et des affranchis de la colonie à Juba, dont la descendance de Masinissa est citée, et qui est appelé *IIvir quinq.* et *patronus colonie*. Cette inscription ayant été incorrectement reproduite, l'authenticité en a été, à tort, révoquée en doute. Voyez: Spiro dans Allg. Encycl. S. II T. 26 p 320,

C. Müller Fragm. hist. gr. III p. 467, Berbrugger dans Revue afr. V p. 87-88, et ailleurs.

5) Eckhel Doctrina IV p.158. Lenormant Num. des rois grecs p.173 n° 13.

6) Voyez Zumpt Comment. epigr. p.73 suiv. et Becker Röm. Alterthümer III, 1, p.359-362. Ces deux savants ont démontré que l'opinion d'Eckhel (Doctr. IV p.476) ainsi que d'autres savants, suivant laquelle les *IIviri quinquennales* auraient été ceux qui étaient en fonction durant 5 ans, ne peut être soutenue.

Monnaies attribuées incorrectement à Juba II et à Cléopâtre.

Dans différents ouvrages et catalogues on trouve les monnaies suivantes rapportées, à tort, à Juba II. Le tétradrachme classé par nous à Bocchus I; voyez plus haut p. 88 note 5. Les monnaies de bronze attribuées plus haut à Bocchus II, n^{os} 2-4; voyez p. 91 note 5. Les monnaies inscrites en punique qui sont frappées par la ville de Semes en Mauritanie; voyez plus bas les commentaires de ces monnaies. La pièce punique n^o 63 de la Numidie, émise par Hippo regius et Tipasa; voyez plus haut p. 53 note 5 et p. 54. La monnaie punique frappée par Oéa en Syrtique en commun avec deux autres villes; voyez le II^{me} volume p. 23 n^o 41. ¹⁾

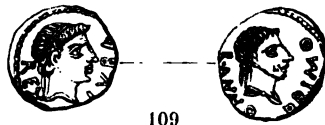
Voici les monnaies qu'on a attribuées à Cléopâtre, mais qui n'appartiennent pas à cette reine. Les monnaies puniques, en argent et en bronze, classées plus bas sous le titre de Monnaies incertaines de la Mauritanie, qui ont été frappées antérieurement à l'époque de Juba II. Les monnaies de bronze, inscrites en punique et en latin, qui datent sans doute de l'interrègne entre Bocchus III et Juba II; voyez plus haut p. 102 note 6. Une monnaie grecque frappée par la ville de Patræ en l'honneur de la fameuse Cléopâtre; voyez plus haut p. 120 note 12. Quelques monnaies de bronze portant une tête de femme, avec un *thymiatérium* devant la figure, et au revers le signe de la lune dans une couronne; nous en ferons mention plus bas, dans l'article de Iol.

PTOLEMÆUS.

(De l'an 23 à l'an 40 après J. C.)

1. Monnaies avec les noms et les têtes de Ptolémée et de Juba.

109. **REX IVBA** Tête de Juba diadémée à dr. **Ὶ.** Tête de Ptolémée légèrement barbue, diadémée, à dr., avec le pallium agrafé sur l'épaule; autour, **R ANNO PRIMO**. Grenetis des deux côtés. **Æ.** 2½. Denier. 2,48 gr. ²⁾



110. Même légende et même tête. **Ὶ.** Tête de Ptolémée imberbe, diadémée, à dr.; autour, **(R) ANNO (PR)IMO**. Grenetis des deux côtés. **Æ.** 5. 7,3—6,0 gr. ³⁾
111. **REX IVBA REGIS IVBAE F** Tête de Juba à traits âgés, diadémée, à g., avec le pallium. Grenetis. **Ὶ.** **R PTOL XVII** Aigle éployé sur le foudre, à dr. **Æ.** 9. 23,7 gr. ⁴⁾

2. Monnaies avec le nom et la tête de Ptolémée seul.**Monnaies d'argent.**

- 112-121. **REX PTOLEMAEVS** Tête de Ptolémée diadémée à dr., avec le pallium agrafé sur l'épaule. Elle est légèrement barbue sur les n^{os} 112-114 et sur un exemplaire du n^o 118, mais parait

1) Cette monnaie se trouve attribuée à Juba II par Sestini dans *Museum Fontana* I p. 134 n^o 4 et III p. 98 n^o 2.
2) Cab. de Copenhague.

3) Cab. de Copenhague et de Paris (2 ex.).
4) Cab. de Paris (*Maffei Antiqu. Gall.* p. 117; *Mionnet* n^o 39).

être sans barbe sur les autres n^{os}. R̄. Palmier, au pied duquel sont inscrites, à droite et à gauche, les dates suivantes. Sur le n^o 112. R·A·I. N^o 113. R·A·II. N^o 114. R A V. N^o 115. R A VI. N^o 116. R A VII. N^o 117. R A VIII. N^o 118. R A X. N^o 119. R A XII. N^o 120. R A XIII. N^o 121. R A XVI. Filet ou grenetis au pourtour des deux côtés, ou sans bordure apparente. R. 3-2½. Den. 2,25—1,74 gr.* 1)

122. Même légende et même tête imberbe. R̄. Palmier entre deux épis. R A XVIII. R. 3. Den. 2)

123. Même légende et même tête, légèrement barbue. R̄. Buste de cheval bridé à dr., avec une haste transversale; au-dessus, R·A·I. Filet au pourtour des deux côtés. R. 3. Den. 1,95—1,76 gr.* 2)

124. Même légende et même tête, sans barbe. R̄. Cheval bridé trottant à g.; au-dessus, R A VI(l). Filet au pourtour des deux côtés. R. 3-2½. Den. 2,3 gr. 4)



112



117



118



123



124

125. Même légende et même tête. Grenetis. R̄. Eléphant marchant à dr.; dessous, R A VII. Grenetis. R. 3. Den. 1,80 gr. 5)

126. Autre semblable, avec la date R A VIII. R. 3. Den. 6)

127. Même avers. R̄. Lion courant à dr., retournant la tête; au-dessous, R A VII. Grenetis. R. 3-2½. Den. 1,98 & 1,89 gr. 7)

128. Même avers. R̄. Lion courant à dr.; au-dessus, un croissant; au-dessous, R A VIII. R. 3. Den. 1,96 gr. 8)

129. Semblable au n^o 127, avec la date R A X. R. 3. Den. 9)



125



127



128

1) N^o 112. Cab. de Paris (Mionnet n^o 58, etc.), Mus. Pembrock II tab. 74, 7 (Cat. de vente n^o 1391), musée d'Alger (Cat. de Berbrugger dans la Revue afric. V^{me} année p. 370 et suiv. n^{os} 80-81) et coll. de Rollin. Revue archéol. fr. VI p. 652. N^o 113. Coll. de Rollin. N^o 114. Musée d'Alger (Cat. l. c. n^o 87) et coll. de Rollin. N^o 115. Cab. de Vienne (2 ex., Sestini Lett. num. T.V 2 ed. p. 6 n^o 6). N^o 116. Musée d'Alger (Cat. l. c. n^o 96) et coll. de Rollin. N^o 117. Cab. de Copenhague et coll. de Rollin. N^o 118. Cab. de Paris (2 ex., Mionnet n^o 71 et S. n^o 31, etc.), de Vienne (Sestini l. c. n^o 13) et de Stockholm. N^o 119-120. Coll. de Rollin. N^o 121. Coll. du duc de Luynes, de Rollin et de Becker. 4 exemplaires à date incertaine.

2) Mionnet n^o 87 (Sestini l. c. p. 83 n^o 18).

3) Cab. de Copenhague (Khevenhüller Reg. Num. p. 85 n^o 2, etc.), de Paris (Mionnet n^o 57, etc.), de Vienne; mus. brit.

(Cat. de Combe p. 241 n^o 2); mus. d'Alger (Cat. l. c. n^o 79). Sur plusieurs de ces exemplaires le chiffre est indistinct.

4) Coll. de Rollin (peut-être avec le chiffre VI) et musée d'Alger (Cat. l. c. n^o 95).

5) Cab. du roi de Sardaigne. Frölich Num. reg. Acc. nova p. 76 tab. II, 7 (Sestini l. c. p. 80, E n^o 1, Mionnet n^o 67). Conférez plus bas les types.

6) Musée d'Alger (Cat. l. c. n^o 103). Sestini l. c. p. 81 n^o 6, de la coll. Wiczay (Mus. Hederv. e piu mus. III cont. p. 86 n^o 17, Mionnet S. n^o 28). Conférez plus bas les types.

7) Cab. de Vienne (Sestini l. c. p. 6 n^o 7, Mionnet n^o 66) et de Paris (Mionnet n^o 89, etc., la date presque effacée).

8) Cab. de Vienne.

9) Pellerin Rois pl. VI, 10; Mionnet n^o 75; Sestini l. c. p. 82 n^o 12.

130. Même avers, avec la tête légèrement barbue. R. Même type qu'au n° 127 avec la date **R A XIII.** $\text{R. 3. Den. }^1)$
131. Semblable au n° 128; entre les pattes de devant du lion est encore un croissant, les pointes en bas. Avec la date **R A XV.** $\text{R. 3. Den. }^2)$
132. Même légende et même tête, légèrement barbue. R. Corne d'abondance à deux anses, ornée d'une bandelette, et un sceptre, placés en sautoir; sans date. Grenetis des deux côtés. $\text{R. 3. Den. 1,67 gr. }^3)$
133. Autre semblable, avec la tête sans barbe. $\text{R. 2}\frac{1}{2}$. Den. 2,03 gr. $^4)$
- 134-143. Autres semblables. La tête est barbue sur le n° 134 et un exemplaire du n° 135, imberbe sur les autres. Avec les dates suivantes. N° 134. **R A III.** N° 135. **R A V.** N° 136. **R A VI.** N° 137. **R A VIII.** N° 138. **R A X.** N° 139. **R A XII.** N° 140. **R A XIII.** N° 141. **R A XV.** N° 142. **R A XVI.** N° 143. **R A XVII.** $\text{R. 3-2}\frac{1}{2}$. Den. 2,42—1,81 gr. $^5)$
144. Même légende et même tête, barbue. R. Deux cornes d'abondance, ornées d'une bandelette; au milieu, un trident et **R A III.** $\text{R. 3. Den. }^6)$
145. Même légende et même tête, imberbe. R. Deux cornes d'abondance ornées d'une bandelette; au milieu, un croissant surmonté d'un astre et **R A IV.** $\text{R. 3. Den. }^7)$
- 146-149. Même avers. R. Deux cornes d'abondance ornées d'une bandelette; au milieu, un croissant. En haut, les dates suivantes. N° 146. **R A V.** N° 147. **R A VI.** N° 148. **R A VIII.** N° 149. **R A X.** Grenetis d'un ou des deux côtés. $\text{R. 3-2}\frac{1}{2}$. Den. 2,27—1,60 gr. $^8)$
150. Même avers. R. Deux cornes d'abondance ornées d'une bandelette; au milieu, un caducée ailé; en haut, **R A VII.** $\text{R. 3-2}\frac{1}{2}$. Den. 2,20—1,74 gr. $^9)$



132



134



136



148



150

151. Même légende et même tête, barbue. R. Caducée ailé; à dr. et à g., **R A I**; le tout dans une couronne. Filet au pourtour des deux côtés. $\text{R. 3}\frac{1}{2}$ -3. Den. 2,35—1,98 gr. $^{10)}$
152. Même avers. R. Caducée ailé entre deux épis; à dr. et à g. du caducée, **R A II.** $\text{R. 3. Den. }^{11)}$

1) Sestini l.c. p. 82 n° 14.

2) Musée d'Alger (Cat. l.c. n° 113).

3) Cab. de Vienne (Khevenhüller Num. reg. p. 85 n° 3).

4) Cab. de Copenhague.

5) N° 134. Cab. de Copenhague. N° 135. Cab. de Vienne (2 ex., Sestini l.c. p. 5 n° 2-3), musée d'Alger (Cat. l.c. n° 88), cab. de Copenhague et de Christiania. Mionnet n° 59. Quelques-unes de ces pièces ont peut-être eu le chiffre VI. N° 136. 5 exemplaires. N° 137. Coll. de Thomsen. N° 138. Musée d'Alger (Cat. l.c. n° 105). N° 139. Coll. inconnue de Londres. N° 140. Cab. de Vienne, de St. Pétersbourg et musée d'Alger (Cat. l.c. n° 110). N° 141. Cab. de Paris (Sestini l.c. p. 82 n° 16)

et de Stockholm. N° 142. Cab. de Copenhague, coll. du duc de Luynes et de Rollin. N° 143. Cab. de Vienne (Sestini l.c. p. 7 n° 23) et mus. brit. (du Mus. Münter n° 3290; Sestini l.c. p. 80 n° 2, incorr.).

6-7) Musée d'Alger (Cat. l.c. n° 85 et 86).

8) N° 146. Cab. de Vienne (Sestini l.c. p. 5 n° 1). N° 147. Coll. de Rollin. N° 148. Cab. de Stockholm et de Copenhague. N° 149. Cab. de Vienne (Sestini l.c. p. 6 n° 12) et coll. de Rollin.

9) Cab. de Vienne (Sestini l.c. p. 6 n° 9) et de Copenhague; Musée d'Alger (Cat. l.c. n° 94) et coll. de Rollin.

10) 7 exemplaires de différentes collections.

11) Musée d'Alger (Cat. l.c. n° 84).

153. Autre semblable; mais la tête est imberbe, et le revers porte la date R A XVI. AR. 3. Den. 1,85 & 1,82 gr. ¹⁾
154. Même avers. R̄. Trois épis; à g., R A X. AR. 3. Den. ²⁾
155. Autre semblable, avec la date R A XIII. AR. 3. Den. ³⁾
156. Même avers. R̄. Un rameau entre deux épis; autour, R A XVIII. AR. 3. Den. 1,95 gr. ⁴⁾
157. Même avers. R̄. Un épi et deux thyrses en sautoir; a dr. et à g., R A XVI. AR. 3. Den. ⁵⁾
158. Même avers, avec la tête barbue. R̄. Tête de déesse à dr., ornée d'une haute couronne d'épis, de pavots et de fleurs; devant et derrière le cou, une grappe de raisin. A g., R·A·I. Filet au pourtour des deux côtés. AR. 3. Den. 2,50 & 2,05 gr. ⁶⁾
159. Même avers. R̄. Panthère accroupie, tenant entre ses pattes de devant une corbeille (?); au-dessus, un astre dans un croissant; au-dessous, un thyrses (?) et R... Grenetis. AR. 3. Den. 1,66 gr. ⁷⁾



151



152



156



158



159

- 160-163. Même avers, avec la tête imberbe. R̄. Une massue dans une couronne. A dr. et à g. de la massue, les dates suivantes. N° 160. R A VI. N° 161. R A VII N° 162. R A VIII. N° 163. R A X. Grenetis des deux côtés. AR. 3-2½. Den. 2,30—1,68 gr. ⁸⁾
164. Autre semblable, avec la tête barbue comme au n° 118, et la date R A X. AR. 3. Den. 2,30 gr. ⁹⁾
165. Semblable aux n° 160-163, avec la date R A XII. AR. 2½. Den. 2,25—1,62 gr. ¹⁰⁾
166. REX PTO Même tête barbue. R̄. Même type; en bas, R A XII. Grenetis des deux côtés. AR. 3. Den. ¹¹⁾
167. Autre semblable, avec la date R A XIII. AR. 3. Den. 1,89 gr. ¹²⁾
- 168-170. REX PTOLEMAEVS Même tête imberbe. R̄. Même type, avec les dates suivantes riectés à dr. et à g. de la massue. N° 168. R A XIII. N° 169. R A XV. N° 170. R A XVIII. AR. 3-2½. Den. 2,35—1,74 gr. ¹³⁾



160



163



166



1) Coll. du duc de Luynes et de Rollin.
 2) Eckhel N. vet. anecd. p. 307, tab. XVI, 7 (Mionnet n° 76, Sestini l. c. p. 82 n° 11).
 3) Musée d'Alger (Cat. l. c. n° 108).
 4) Musée britannique.
 5) Musée d'Alger (Cat. l. c. n° 115).
 6) Coll. du duc de Luynes et de Rollin; musée brit. et musée d'Alger (Cat. l. c. n° 78, incorr. décr.).
 7) Cab. de Paris (Mionnet S. n° 33).
 8) N° 160. Cab. de St. Pétersbourg et de Vienne (Sestini l. c. p. 6 n° 5, Mionnet n° 63); musée d'Alger (Cat. l. c. n° 90); coll. de Rubio à Cadix. N° 161. Coll. de Rollin. N° 162. Coll. du duc de Luynes et de Rollin (3 ex.); Mionnet S.

n° 29. N° 163. 6 exemplaires de différentes collections.
 9) Cab. de Copenhague.
 10) Cab. de Vienne (Sestini l. c. p. 6 n° 15), musée d'Alger (Cat. l. c. n° 106) et coll. de Rollin.
 11) Cab. de Paris (Sestini l. c. p. 82 n° 13, Mionnet n° 78).
 12) Cab. de Vienne (Sestini l. c. p. 6 n° 18, Mionnet n° 79).
 13) N° 168. Coll. de Rollin, musée d'Alger (Cat. l. c. n° 111) et cab. de Vienne (2 ex., Sestini l. c. p. 6, n° 16-17, tab. I, 19-20; le n° 16 est mal décrit et figuré par Sestini, qui a pris pour un croissant le bout du ruban dont la couronne est nouée; Mionnet n° 80). N° 169. Cab. de Copenhague et musée d'Alger (Cat. l. c. n° 114). N° 170. Cab. de Copenhague et coll. de Rollin.

171-182. Même légende. Même tête, qui est légèrement barbue sur un exemplaire des n^{os} 171 et 175, imberbe sur tous les autres n^{os}. R. Capricorne avec une corne d'abondance sur le dos et un gouvernail sous le ventre. Un globe est placé sous les jambes sur un exemplaire du n^o 173 et entre les pattes sur quelques exemplaires des n^{os} 175, 177 et 180; sur plusieurs exemplaires des n^{os} 178 et 179 il est remplacé par un croissant. Au-dessous, les dates suivantes. N^o 171. R A V. N^o 172. R A VI. N^o 173. R A VII. N^o 174. R A VIII. N^o 175. R A VIII. N^o 176. R A X. N^o 177. R A XII. N^o 178. R A XIII. N^o 179. R A XIV. N^o 180. R A XV. N^o 181. R A XVI. N^o 182. R A XVII. Grenetis des deux côtés.

R. 3-2½. Den. 2,55—1,52 gr.* 1)



171



172



173



175



181

183. Même légende et même tête, imberbe. R. Autel entre deux arbres; en haut et en bas, R A VIII. R. 3. Den. 2)

184. Même avers. R. Temple hexastyle, sur le fronton duquel est un aigle; avec la légende TI AVGVS. Sans date. R. 3. Den. 3)

185. Même légende et même tête, barbue. R. Une chaise curule sur laquelle est suspendue une toge; un sceptre est appuyé contre la chaise et une couronne placée au-dessus; au-dessous, un escabeau. A dr. et à g., R A V. Grenetis des deux côtés.

R. 3. Den. 2,10 gr. 4)

186-195. Même légende et même tête, imberbe. R. Même type, mais la toge est omise ou est imparfaitement indiquée. Avec les dates suivantes. N^o 186. R A VI. N^o 187. R A VII. N^o 188. R A VIII. N^o 189. R A VIII. N^o 190. R A X. N^o 191. R A XII. N^o 192. R A XIII. N^o 193. R A XV. N^o 194. R A XVI. N^o 195. R A XVIII. Grenetis des deux côtés.

R. 3-2. Den. 2,45—1,76 gr.* 5)



185



187



190



195

1) N^o 171. Cab. de Vienne et de Florence; coll. de Rollin. N^o 172. Cab. de Copenhague et de Stockholm, musée d'Alger (Cat. l. c. n^{os} 91-93) et coll. de Rollin. N^o 173. Cab. de Vienne (2 ex., Sestini l. c. p. 6 n^o 8, Mionnet n^o 68), de Paris, musée d'Alger (Cat. l. c. n^o 97) et coll. de Rollin. N^o 174. Mus. brit. (Cat. de P. Knight p. 219 n^o 2, du Mus. Mûnter, Sestini l. c. p. 81 n^o 4, Mionnet S. n^o 27), musée d'Alger (Cat. l. c. n^o 98), coll. de Rollin et de Vest à Trieste. N^o 175. Cab. de Copenhague (2 ex., Mus. Mûnter n^o 3287, Sestini l. c. p. 81 n^o 5), musée d'Alger (Cat. l. c. n^o 101) et coll. de Rollin. N^o 176. 6 exemplaires de différentes collections. N^o 177. Cab. de Vienne (Sestini l. c. p. 6 n^o 14, Mionnet n^o 77). N^o 178. Cab. de Copenhague, musée d'Alger (Cat. l. c. n^o 109), coll. de Thomsen (du Mus. Mûn-

ter n^o 3289) et de Rollin. N^o 179. Cab. de Vienne (Sestini l. c. p. 7 n^o 19, Mionnet n^o 81). N^o 180. 5 exemplaires de différentes collections. N^o 181. Cab. de Vienne (Sestini l. c. p. 7 n^o 21, Mionnet n^o 84) et musée d'Alger (Cat. l. c. n^o 116). N^o 182. Cab. de Paris (Mionnet n^o 85), de Vienne (Sestini l. c. p. 7 n^o 22) et musée d'Alger (Cat. l. c. n^o 117).

2) Musée d'Alger (Cat. l. c. n^o 100).

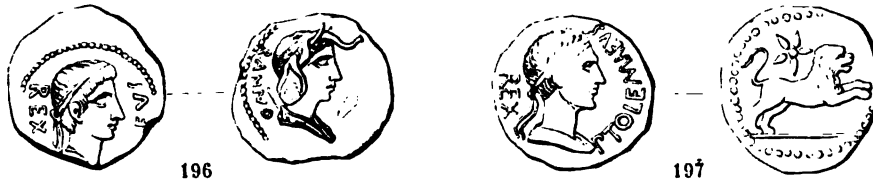
3) Sestini Cl. gen. p. 177, de la coll. de Tôchon (Mionnet S. n^o 40).

4) Coll. de Rollin.

5) N^o 186. Coll. de Rollin et musée d'Alger (Cat. l. c. n^o 89, incorr. décr.). N^o 187. Cab. de Paris (Mionnet n^o 65, Sestini l. c. p. 80 n^o 3, incorr. décr.). N^o 188. Cab. de Vienne (Sestini l. c. p. 6 n^o 10, Mionnet n^o 70), musée

Monnaies de bronze.

196. **REX PTOLEMAEVΣ** Tête de Ptolémée diadémée, imberbe ou légèrement barbue, avec le pallium sur l'épaule, à dr. Grenetis. **℞.** Tête de l'Afrique, couverte de la dépouille d'éléphant, à dr.; derrière, un javelot; devant, un épi; autour, **R ANNO (PR...)**. Grenetis.
Æ. 5. 6,6—4,6 gr.¹⁾
197. Même légende. Même tête, aurée et imberbe, à dr. Grenetis. **℞.** Lion courant à dr.; au-dessus, un grand astre. Grenetis.
Æ. 6-5. 7,3—5,6 gr.*²⁾



198. Même légende et même tête. **℞.** Lion arrêté à dr.; au-dessus, un grand astre. Grenetis.
Æ. 6. 8,7—7,0 gr.³⁾
199. Même légende. Même tête, diadémée. **℞.** Boeuf arrêté. *Æ.* 6.⁴⁾
200. Même légende. Même tête à g. Grenetis. **℞.** Croissant surmonté d'un astre. Grenetis.
Æ. 4-3. 4,7—2,6 gr.*⁵⁾
201. **REX·PTOLEMAEVΣ·REGIS·IVBAE·F** Même tête à dr. Grenetis. **℞.** **R A XV** au milieu d'une couronne de chêne. Grenetis. *Æ.* 9.⁶⁾
202. Autre semblable, avec la date du revers effacée. *Æ.* 9. 20,8 gr.⁷⁾
203. Même avers. **℞.** **REG·REGE PTOLEMAEO AN XVII.** Caducée. *Æ.* 6.⁸⁾



d'Alger (Cat. l.c. n° 99) et coll. de Thomsen. N° 189. Coll. de Rollin et musée d'Alger (Cat. l.c. n° 102). N° 190. 10 exemplaires de différentes collections. N° 191. Cab. de Copenhague. N° 192. Coll. du duc de Luynes et de Rollin. N° 193. Cab. de Vienne. N° 194. Cab. de Stockholm. N° 195. Mus. Hedervar., Sestini l.c. p. 83 n° 19 (Mionnet S. n° 32). Cab. de Vienne (Sestini l.c. p. 7 n° 24, tab. I, 27, Mionnet n° 38, où le chiffre est désigné, à tort, comme XVIII, au lieu de XVIII). — Dans différentes collections il existe des deniers de Ptolémée qui, par la faute du monnayeur, ont reçu au revers l'empreinte du droit en creux, ce dont on trouve beaucoup d'exemples parmi les deniers romains.

1) Cab. de Copenhague, coll. du duc de Luynes, de Thom-

sen et de Tôchon (Mionnet n° 91). Cf. Sestini Lett. V p. 84 n° 5, incorr. décr.

2) Cab. de Copenhague (3 ex., Mus. Mûnter n° 3291; Mus. Hederv. Sestini III cont. p. 86 n° 19, Mionnet S. n° 36, incorr. décr.), de Christiania, de Paris et du duc de Luynes.

3) Cab. de Stockholm, musée d'Alger (Cat. l.c. n° 122-126), coll. du duc de Luynes (2 ex.), de Fontana (Sestini Mus. Font. II p. 70 n° 1, Mionnet S. n° 35) et de M. Barry à Toulouse.

4) Musée d'Alger (Cat. l.c. n° 127).

5) 13 exemplaires de différentes collections.

6) Musée d'Alger (Cat. l.c. n° 120).

7) Cab. de Vienne.

8) Musée d'Alger (Cat. l.c. n° 121).

3. Monnaies frappées à Carthago nova.

204. **AVGVSTVS DIVI F** Tête d'Auguste nue à dr. Grenetis. R. **REX PTOL** au milieu d'un bandeau royal noué; autour, **C·LAETILIVS·APALVS·II·V·Q.** Grenetis.
Æ. 4½-4. 5,8—4,0 gr.* 1)
205. Autre semblable, avec la tête tournée à g. Æ. 4. 4,3 gr. 2)
206. Semblable au n° précédent, avec un dauphin devant la tête. Æ. 4. 3)
207. Semblable au n° 204, avec le symbole d'Isis placé dans la partie supérieure du bandeau au revers. Æ. 4. 5,9 gr. 4)



204



207

Ptolémée, fils de Juba II et de Cléopâtre, fut loin d'égaliser son père; adonné aux plaisirs et au luxe, il laissa les rênes du gouvernement entre les mains de ses affranchis et de ses favoris. Lors de la troisième guerre que le chef numide Tacfarinas suscita, en 24, contre Rome, et à laquelle prirent aussi part des peuplades maures, Ptolémée aida l'armée romaine à vaincre le rebelle et à soumettre ses propres sujets; pour prix de ces services il reçut de Tibère les insignes des triomphateurs et fut salué roi, allié et ami du peuple romain.⁵⁾ On ne connaît pas d'autre événement de son règne, qui, à ce qu'il sembler, fut très paisible. Ptolémée eut sa statue au gymnase d'Athènes près de celle de son père.⁶⁾ En 40, l'empereur Caligula, son cousin, l'appela à Rome et le fit mettre à mort, soit qu'il fût jaloux des honneurs que lui rendit un jour le peuple pendant les jeux du cirque, comme le rapporte Suétone, soit qu'il voulût s'emparer de ses trésors et de ses Etats; selon les uns il fut assassiné en chemin après avoir quitté Rome; selon les autres il fut d'abord envoyé en exil et puis tué.⁷⁾ Après sa mort la Mauritanie fut transformée en province romaine.

L'ordre que nous avons adopté pour la description des monnaies de Ptolémée, correspond à celui que nous avons suivi pour celles de Juba II; voyez plus haut page 112 note 9.

La fabrique et le lieu d'émission. De même que les monnaies de Juba II, celles de Ptolémée présentent de grandes différences sous le rapport de la fabrication. Les monnaies d'argent sont toutes d'un travail médiocre ou mesquin. Les meilleures se rapprochent de celles des monnaies de Juba dont l'exécution est inférieure et qui, pour la plupart, datent des 2 dernières années de son règne; elles offrent en général la tête de Ptolémée barbue et ne sont qu'en nombre très limité. Le plus souvent, le travail des deniers est d'une grossièreté remarquable et d'une

1) 36 exemplaires de différentes collections.

2) Cab. de Paris (Mionnet n° 94) et de Berlin. Cat. de la coll. de la Torre n° 1546.

3) Cat. de la coll. de la Torre n° 1545.

4) Cab. de Copenhague.

5) Tacite Annales IV, 23-26.

6) Stuart Antiqu. of Athens III pl. LV. Conférer plus haut

p. 82 note 3 et p. 112 note 7.

7) Suétone Caligula c. 26 et 35. Seneca de tranqu. animi c. 11. Dion Cassius LIX, 25. Conférez, sur Ptolémée, Visconti Iconogr. gr. III p. 273-274, Pauly Real-Encycl. VI, 1, p. 237 et Berbrugger Revue afric. Vme année p. 85-87 et 91.

négligence excessive, qui accusent la décadence complète de l'art monétaire. Sur les pièces de ce genre la tête de Ptolémée ne présente pas la moindre trace d'un portrait, et plusieurs objets y sont si mal exécutés qu'il est difficile de les reconnaître; de petites lignes et des globules sont gravés l'un à côté de l'autre sans former une figure cohérente, de sorte qu'on dirait que le travail n'est qu'à moitié achevé; les lettres offrent souvent des formes dégradées ou incomplètes. Les monnaies de bronze l'emportent de beaucoup sur celles d'argent, et sont, pour la plupart, d'une assez bonne exécution. On n'aperçoit aucun rapport entre la qualité du travail et l'époque de l'émission; beaucoup de deniers datant du commencement du règne de ce prince sont d'un travail tout aussi mauvais que ceux qui ont été frappés pendant les dernières années de sa vie. Mais il est assez probable que les différences que nous venons de signaler, proviennent en partie de ce que la fabrication des monnaies a eu lieu en différentes villes, et c'est ce qui explique aussi le plus facilement pourquoi la tête de Ptolémée est tantôt imberbe, tantôt barbue, et présente une figure si différente, même sur les monnaies de la même date (voyez la page suivante). Les monnaies qui sont d'une exécution supérieure, sont sans doute sorties de l'atelier de Césarée, la capitale (cf. plus haut p.113).

Les légendes sont toutes latines. Elles présentent le nom de Ptolémée avec le titre de **REX**, excepté sur les n° 109-110; celles des n° 201-202 le désignent encore comme fils de Juba. Sur une seule pièce, le n° 184, le nom de Tibère est inscrit auprès d'un temple, pour indiquer qu'il lui est consacré. Les deniers, si l'on en excepte les n° 132 et 184, et, parmi les bronzes, les n° 110-111, 196 et 201-203, sont marqués des dates du règne de Ptolémée; mais les bronzes qui sont les plus communs, sont sans millésime. Ces dates sont indiquées par des chiffres romains précédés de **RA**; quelquefois cependant on trouve une indication plus complète, savoir **R ANNO PRIMO** sur les n° 110 et 196, et **REG REGE AN** sur le n° 203. Les lettres gravées sur les deniers, comme nous venons de le faire remarquer, sont souvent tracées d'une manière très négligée et imparfaite; c'est ainsi qu'on trouve le **P** et le **T** indiqués par une seule ligne perpendiculaire, un **S** qui est couché ou ne présente qu'un trait oblique, un **A** et un **E** où la barre transversale est remplacée par un point; le **R** offre quelquefois la forme **Λ** ou **λ**, et le **A**, souvent celle d'un **Λ**.¹⁾

Les dates. Les années du règne de Ptolémée que fournissent les chiffres inscrits sur les monnaies, sont 1-10 et 12-18. A la vérité Sestini a publié un denier du cabinet de Vienne marqué du chiffre **XVIII**; mais cette pièce est incorrectement figurée et décrite; elle porte en réalité le chiffre **XVIII**.²⁾ Dans l'article de Juba II, nous avons déjà fait observer que, dans les anciens auteurs, on ne trouve pas indiquée d'une manière précise l'année de la mort de Juba ou de l'avènement de Ptolémée, et que les savants ne sont pas d'accord sur cette question. Plusieurs³⁾, se fondant sur un passage du livre **XVII^m** de Strabon où il est fait mention de Juba comme récemment décédé, ont placé sa mort en 18, 19 ou 20 après J. C.; mais on ne saurait décider en quelle année entre 18 et 24 a été écrit ce livre de Strabon. Dernièrement M. Berbrugger, supposant que les monnaies de Ptolémée offrent 19 ans de règne, a avancé qu'étant mort en 40, il a dû

1) Le caractère **Λ** a été pris par Harduin pour la lettre grecque signifiant 30, et par Frölich pour un chiffre numéral équivalent à **X**. Voyez Sestini *Lettere num.* V p. 83-84.

2) C'est la pièce que nous avons fait graver plus haut sous

le n° 195; Sestini a pris, à tort, pour le chiffre **I** un trait peu élevé sortant de la couronne et qui paraît être accidentel.

3) Belley, Eckhel, Visconti, Sestini, Görlitz et C. Müller; voyez les *ll. cc.* p. 114 notes 6-7.

monter sur le trône au moins en 22; mais, comme nous venons de le constater, le chiffre le plus élevé qu'on trouve sur ses monnaies, est 18. Les raisons pour lesquelles il faut fixer la mort de Juba à l'an 23 de notre ère se trouvent exposées plus haut p.115; c'est de cette année que commencent les dates sur les monnaies de Ptolémée¹⁾, et c'est à l'année 40, la dernière de son règne, qu'appartiennent les monnaies marquées du chiffre XVIII. Eckhel et, d'après lui, Görlitz²⁾, pour démontrer que l'an 18 est celui de l'avènement de Ptolémée, en ont donné pour preuve la date VI qu'on trouve sur un des deniers (n° 186) qui ont pour type les insignes de triomphe, transmis par le sénat à Ptolémée pour avoir participé à la répression de la révolte de Tacfarinas en 24 après J.C. A la vérité on n'a jusqu'à présent rencontré, sur les monnaies de ce type, aucune date antérieure à V; peut-être qu'on en trouvera un jour; mais il est aussi bien possible que ce n'est que quelques années après la fin de la guerre contre Tacfarinas, que les décorations triomphales ont été envoyées à Ptolémée, ou qu'on a commencé à les faire figurer sur les monnaies de ce prince.³⁾

Les n° 109-111, qui présentent d'un côté le nom et la tête de Juba, ont été frappés par Ptolémée, dans la 1^{re} et la XVII^{me} années de son règne, comme on le voit par les légendes. M. Berbrugger a encore rapporté au règne de Ptolémée un denier (n° 106) avec la tête et le nom de Juba qui porte au revers la tête du fils⁴⁾; mais il n'y a pas de doute qu'il n'ait été émis dans la dernière année du règne de Juba, comme le montre la date y inscrite; voyez les remarques faites plus haut p. 116. Le même savant a vu l'effigie de Cléopâtre dans deux têtes à coiffures singulières⁵⁾; mais ces têtes représentent des déesses⁶⁾; nous avons déjà fait observer (p.115-116) qu'on ne saurait admettre l'hypothèse suivant laquelle Ptolémée aurait été mineur à la mort de Juba, et Cléopâtre, régente pendant sa minorité.

La tête de Ptolémée est représentée tantôt imberbe, tantôt barbue. Elle porte une barbe plus ou moins épaisse sur tous les deniers datant des 3 premières années de son règne et sur quelques-uns de ceux qui sont marqués des années 4 (n° 134), 5 (n° 114, 135, 171 et 185), 9 (n° 175), 10 (n° 118 et 164), 12 (n° 166) et 13 (n° 130 et 167); sur les autres deniers de ces mêmes années, ainsi que sur tous ceux qui offrent les dates 6-8 et 14-18, la tête est sans barbe. Sur les bronzes, soit sans millésime, soit avec les dates 1, 15 et 17, elle est également imberbe, sauf un exemplaire du n° 196 qui appartient sans doute à la 1^{re} année de son règne. Sestini a cru pouvoir expliquer ce changement par la coutume romaine, d'après laquelle on ne se rasait pas avant l'âge de vingt ans, ou encore plus tard, et laissait croître la barbe en cas de deuil; trouvant la tête de Ptolémée barbue seulement sur le denier de Juba frappé dans la dernière année de son règne (n° 106) et sur celui de Ptolémée qui porte la date 13 (n° 167), il a supposé que ce prince n'a commencé à couper sa barbe qu'à l'époque de son avènement, et que c'est peut-être à l'occasion de la mort de sa mère qu'il l'a laissée croître plus tard, dans la 13^{me} année de son règne.⁷⁾ M. Berbrugger⁸⁾,

1) Bayle, Sévin et Wernsdorff (II. cc. plus haut p.114 note 5) ont déjà rapporté à cette année l'avènement de Ptolémée, mais par d'autres motifs, dont nous ne saurions reconnaître la justesse.

2) Eckhel Doctrina IV p.160. Görlitz Juba II p.8-9.

3) Si Ptolémée avait été corégent de son père pendant quelques années, comme l'a supposé Eckhel, on pourrait compter les dates sur ses monnaies de l'an 18 ou d'une

autre année antérieure à la mort de Juba; mais l'opinion d'Eckhel, comme nous le ferons voir plus bas (p. 137), n'est pas suffisamment fondée.

4) Revue afric. V p.284-285.

5) L. c. p.370 n° 78 et p.373 n° 107.

6) Voyez plus haut p.119 et plus bas p.135.

7) Lettere num. T.VII p.83. Cf. Eckhel Doctrina VI p.76-77.

8) L. c. p.283-284.

en faisant observer que sur les monnaies du musée d'Alger la tête de Ptolémée, à une seule exception près, ne porte guère de barbe que pendant les 5 premières années qui suivent son avènement, émet la conjecture qu'il a porté la barbe, selon l'usage de son peuple, pendant qu'il était héritier présomptif du trône, par opposition à Juba et au parti romain, mais qu'après être devenu roi, s'apercevant qu'il lui importait plus de flatter les Romains que ses propres sujets, il a fini par suivre l'exemple de son père. Aucune de ces deux conjectures ne peut être admise, puisque la tête, comme nous venons de l'indiquer, est figurée tantôt barbue, tantôt imberbe, sur des monnaies marquées de la même date, et qui appartiennent à 7 années différentes comprises dans les 13 premières de son règne. Il en résulte, à ce qu'il paraît, que Ptolémée, par des motifs quelconques, a alternativement coupé et laissé croître sa barbe, au moins pendant les 13 premières années de son règne, et que ces changements réitérés ont été cause que les graveurs monétaires l'ont, en différents lieux et au même temps, représenté barbu et imberbe. Les artistes, dans leurs efforts pour idéaliser ou diviniser le roi, ont sans doute été plus enclins à le figurer imberbe; il fut ainsi assimilé à son père qu'on représentait avec des traits juvénils même dans un âge très avancé. En considérant l'extrême négligence qui se fait remarquer dans le travail artistique ainsi que dans le poids des pièces, on ne s'étonnera pas qu'il en soit de même quand il s'agit de la barbe. Il faut ajouter que très souvent la tête est exécutée dans un module si petit et d'une manière si mesquine, qu'il est difficile de distinguer des détails tels qu'un menton rasé et légèrement barbu, ou de décider si l'on a voulu représenter la figure sans barbe ou avec une barbe naissante. Quant aux cheveux, ils ont quelquefois l'apparence d'être frisés d'après la mode mauritanienne (voy. p. e. la figure du n° 160); aussi Sestini a-t-il décrit plusieurs de ces têtes comme ayant la chevelure bouclée.¹⁾ Mais c'est sans doute un travail maladroit, consistant en des forures faites dans le coin, qui fait parfois paraître les cheveux bouclés; sur les pièces de bronze, où la tête est plus grande et mieux exécutée, les cheveux sont lisses.

Les types du revers sont très variés et en grande partie semblables à ceux des monnaies de Juba; nous allons les considérer sous les mêmes catégories que ceux-ci.

Quant aux types qu'il faut regarder comme nationaux ou africains, on retrouve d'abord la tête de l'Afrique, l'éléphant et le lion, qui figurent sur les monnaies de Juba. La tête de l'Afrique, c. à d. de la Mauritanie, est sur le n° 196 accompagnée d'un javalot et d'un épi, comme sur le denier de Juba n° 19; Sestini et Mionnet²⁾, dans leur description de cette pièce, ont à tort appelé le premier attribut un sceptre et n'ont pas fait mention du dernier. Le type de l'éléphant se trouve différemment décrit; sur le n° 125, Frölich a cru voir sous l'un des pieds de devant une proue, qui est aussi citée dans la description de Sestini et de Mionnet, et sur le n° 126 Sestini suppose qu'il y a une tête de serpent devant le pied de l'animal³⁾; il faut cependant faire remarquer que, sur l'exemplaire du n° 125 de la collection du roi de Sardaigne, on ne distingue aucun objet sous les pieds de l'éléphant, et que M. Berbrugger, dans sa description de l'exemplaire du n° 126 au musée d'Alger, ne fait pas mention d'un serpent. Au dessus du lion, sur plusieurs deniers, on voit un croissant, et sur les bronzes, un croissant surmonté de l'astre du soleil; on ne doit cependant pas attacher au lion une signification astronomique, ou le mettre en rapport avec

1) Lettere num. T.V p.VI n° 18; T.VII p. 83.

2) Ll. cc. p. 130 note 1.

3) Ll. cc. p. 125 notes 5-6.

Baal et Astarté dont ces signes sont les symboles, car on trouve aussi ceux-ci ajoutés, comme des accessoires, à différents autres types.¹⁾ Il faut encore rapporter aux types de ce genre le cheval, le buste de cheval et le palmier, qui ne se trouvent pas sur les monnaies de Juba II; nous avons déjà fait remarquer que le cheval est l'emblème de la Libye, et le palmier, celui du peuple phénicien²⁾; le cheval n'est pas sans bride, comme on le trouve presque toujours représenté sur les monnaies de la Numidie et de la Mauritanie³⁾, mais bridé, selon l'usage romain. Il est enfin permis de rattacher à cette classe de types les épis qu'on trouve tantôt joints à un palmier (n° 122), à un rameau (n° 156) ou à un caducée (n° 152-153), tantôt représentés seuls (n° 154-155); le blé était le produit principal du sol et l'objet le plus important du commerce.⁴⁾

Les types auxquels on peut attribuer un sens symbolique général, sont empruntés aux monnaies de Juba; ce sont une ou deux cornes d'abondance jointes à un sceptre⁵⁾ ou à un trident. Le caducée entre les cornes d'abondance (sur le n° 150) est un symbole de la paix, sous laquelle le commerce fait affluer les richesses; c'est ainsi que, sur les monnaies alexandrines, on trouve un buste et une figure avec un caducée, désignés par le nom EIPHNH.⁶⁾

Pour ce qui regarde les types proprement hiératiques, on trouve d'abord ceux qui figurent aussi sur les monnaies de Juba, l'astre, le croissant et la massue, qui ont rapport au culte de Baal, d'Astarté et de Melkart (v. p.120); les signes du soleil et de la lune sont en outre employés comme des types accessoires. Le dieu punique, assimilé à Bacchus, a aussi ses emblèmes sur les monnaies de Ptolémée, savoir la panthère, le thyrses et le taureau; voyez plus haut p.120. Un type nouveau appartenant à cette classe, c'est, sur le n° 158, le buste de déesse qui est orné d'une couronne élevée, formée d'épis, de pavots et de fleurs, et flanqué de deux grappes de raisin. Cette combinaison d'attributs de Cérès et de Bacchus, indiquant une divinité qui a présidé à la fois à la culture du blé et de la vigne, ne convient pas à une déesse gréco-romaine. Il n'y a non plus aucune déesse phénicienne qui puisse être représentée par cette tête; ce sont des divinités mâles qui, suivant la religion phénicienne, protégeaient l'agriculture et la vigne, et elles étaient aussi vénérées en Afrique.⁷⁾ Il faut donc croire que c'est la tête d'une déesse qui doit son origine à la fusion de plusieurs divinités, et qu'elle appartient à la classe des images panthéistiques, si communes à cette époque, où le syncrétisme religieux était prédominant. C'est sans doute cette tête que M. Berbrugger a prise pour celle de Cléopâtre, ornée d'une couronne radiée comme symbole de déification, faisant allusion à son nom de Séléne; il prend les deux grappes de raisin pour les noeuds du vêtement.⁸⁾ Les épis et le caducée, que nous venons de considérer sous un autre point de vue, peuvent enfin être rattachés à la série des types dont nous nous occupons ici, quand ils ne sont pas joints à d'autres symboles. Il est permis de rapporter les épis soit à la déesse qui en a la tête ornée sur le n° 158, soit à Isis dont le symbole en est composé sur les monnaies de Juba II (v. p.121), ou enfin à Cérès dont le culte était de même répandu dans la Mauritanie⁹⁾. Le caducée peut être l'emblème de Taaüt-Cadmus, identifié avec Mer-

1) P. e. sur les n° 159 et 178-179, de même que sur les monnaies de Juba II.

2) Voyez plus haut p. 27-28 et Vol. II p. 115-118.

3) Conférez plus haut p. 94.

4) Voyez plus bas les monnaies des villes. Conférer encore les types hiératiques.

5) Sestini (Lettre V p. 5 n° 2-4) a pris, à tort, le sceptre

pour un thyrses.

6) Zoëga N. Ægypt. Vespasien p. 41 n° 3 et p. 42 n° 11. Conférez cependant les types suivants.

7) Voyez Vol. II p. 13 et 57.

8) Revue afric. V p. 182 n° 2, p. 370 n° 78 et p. 284-285 n° 2.

9) Voyez les monnaies de Tingis. Conférer encore Vol. II p. 111 et 169.

cure¹⁾, et encore, seul ou réuni aux épis, celui de Turo-Chusartis, sa compagne.²⁾ Les types appartenant au culte égyptien, si fréquents sur les monnaies de Juba, ne se trouvent pas, à ce qu'il paraît, sur celles de Ptolémée.³⁾

On rencontre enfin des types qui portent témoignage de la dépendance dans laquelle le roi de Mauritanie se trouvait de l'empire romain, et qui correspondent à ceux que présentent les monnaies de Juba. L'horoscope d'Auguste se répète sur des deniers marqués de 12 années de son règne; ce type, comme on le sait, se trouve souvent sur les monnaies d'autres pays frappées après la mort d'Auguste, comme symbole du bonheur et de la puissance que les empereurs avaient reçus de lui en héritage. Le globe que le capricorne tient ordinairement entre ses jambes, est le plus souvent omis; quelquefois on le trouve remplacé par un croissant. L'autel entre deux arbres, qui forme le type du n° 183, à en juger d'après la pièce analogue de Juba (n° 56), est une indication d'un bois consacré à l'empereur (voyez p. 122). Le n° 184, comme on l'apprend par la légende qui y figure, offre un temple érigé à Tibère, et qui répond à celui d'Auguste sur le n° 55 de Juba.

Les n° 185-195 nous présentent les insignes triomphaux que, suivant le rapport de Tacite, Tibère fit parvenir à Ptolémée pour avoir aidé le proconsul Dolabella à mettre fin à la guerre contre Tacfarinas en 24⁴⁾; ce sont une chaise curule, un sceptre d'ivoire, une toge brodée et une couronne d'or⁵⁾, dons que le sénat avait la coutume d'envoyer aux rois amis ou alliés, et qui avaient également été transmis à Juba. Sur le n° 185 on aperçoit la toge brodée, qui est suspendue sur la chaise; mais le plus souvent elle est omise ou indiquée d'une manière peu distincte. L'escabeau placé sous la chaise a été mal observé. Sur un spécimen où, par le défaut de flan, la date n'est pas apparente, il a été pris pour le chiffre grec *stigma*, d'abord par les numismatistes d'une époque antérieure⁶⁾, puis par Eckhel, Sestini et Mionnet⁷⁾; dans sa description de ces monnaies, Sestini, croyant que l'escabeau fait un seul et même objet avec le sceptre, a plusieurs fois appelé celui-ci un gouvernail⁸⁾; dans l'ouvrage de Mionnet on le trouve encore désigné comme une charrue⁹⁾. Il est vrai qu'il est le plus souvent difficile de reconnaître un escabeau dans ces traits vagues au-dessous de la chaise; mais le spécimen que nous avons fait figurer sous le n° 185, montre que c'est un escabeau qu'on a voulu représenter; il est coupé, à droite,

1) Voyez plus haut p. 60 et Vol. II p. 34.

2) Voyez plus haut p. 68 et Vol. II p. 169.

3) A moins qu'on ne veuille y rapporter le boeuf sur le n° 199, en le regardant comme la vache d'Isis. M. Berbrugger, dans son catalogue des monnaies du musée d'Alger (l. c. p. 373 n° 107), a décrit un denier de Ptolémée ayant pour type du revers une tête de femme, coiffée de la dépouille dite de poule de Numidie, et qu'il prend pour celle de Cléopâtre (cf. p. 281-282 n° 3). Si cette coiffure est réellement une dépouille d'oiseau, la tête est celle d'Isis, et non de Cléopâtre (voyez plus bas les monnaies incertaines de la Mauritanie); mais nous ne pouvons nous empêcher de regarder la tête décrite ainsi comme celle de l'Afrique; nous n'avons rencontré la tête d'Isis sur aucune monnaie avec le nom de Juba ou de Ptolémée.

4) Annales IV, 26: *Cognitis Ptolemæi per id bellum studiis,*

repetitus ex vetusto mos, missusque e senatoribus qui scipionem eburnum, togam pictam, antiqua patrum munera, daret, regemque et socium atque amicum adpellaret.

5) Dans le passage cité de Tacite il n'est pas fait mention de la chaise ou de la couronne, mais il est connu d'ailleurs qu'elles appartenaient aux insignes dont il s'agit; voyez plus haut p. 123 notes 7-8.

6) Harduin Opera sel. p. 103 n° 1. Khevenhüller Reg. vet. num. p. 84 n° 2.

7) Eckhel Doctrina IV p. 160; Sestini Lettere V p. 80 D; Mionnet n° 61. C'est de ce chiffre, pris pour l'an 6 du règne de Ptolémée, qu'Eckhel a déduit que ce roi était monté sur le trône en 18 après J. C.; voyez plus haut p. 133.

8) Lettere V p. 6 n° 10, p. 7 n° 24 et p. 80 E n° 3; cf. p. 81 ad n° 8 et 9.

9) Mionnet n° 65.

par le sceptre, et de même que le siège de la chaise curule, il offre la surface supérieure. Il faut enfin faire remarquer que dans la description de ces monnaies on trouve quelquefois indiquées deux chaises curules au lieu d'une¹⁾; c'est par suite de la perspective maladroite que présentent les jambes courbées de la chaise qu'on est tombé dans cette erreur.

N^{os} 204-207. Ces monnaies, comme on le voit par le nom du duumvir romain ainsi que par la tête et le nom d'Auguste, ont été frappées par une colonie romaine. On les trouve généralement classées à Ptolémée dont le nom y est aussi inscrit; c'est pourquoi nous avons cru ne pas devoir les omettre. L'analogie qu'elles présentent avec la monnaie au nom de Juba, n^o 108, fait supposer que, de même que celle-ci, elle a été frappée par Carthago nova en Espagne²⁾, et que Ptolémée a été, comme son père, duumvir honoraire de cette ville. Comme au nom d'Auguste n'est ajouté aucun titre ayant rapport à sa déification, il faut croire qu'il vivait encore à cette époque, et par conséquent que la monnaie a été frappée sous le règne de Juba. Ptolémée portant, sur cette monnaie, le titre de REX, Eckhel en a déduit qu'il était alors corégent de son père. Cette opinion paraît cependant peu plausible. Suivant Tacite, Ptolémée était encore un tout jeune homme en 24 après J.C., vers la fin de la guerre contre Tacfarinas³⁾; du vivant d'Auguste, 10 à 11 ans auparavant, il a donc en réalité été trop jeune pour pouvoir participer au gouvernement du royaume. Par cette raison Görlitz⁴⁾ a présumé que ce n'est pas Ptolémée, roi de Mauritanie, mais un prince égyptien, dont le nom est inscrit sur cette monnaie; mais la concordance qu'elle présente avec celle de Juba n^o 108, fait plutôt supposer que ce nom est celui de son fils. Sans doute l'épithète REX, comme nous l'avons fait observer plus haut (p. 116), n'est qu'un titre qui a été attribué à Ptolémée comme prince royal.

Plusieurs monnaies de bronze puniques ont été à tort attribuées par Sestini à Ptolémée, et ce classement a été adopté par Mionnet.⁵⁾ Ce sont celles qui se trouvent citées sous le n^o 2 dans la description des monnaies de la collection de Fontana⁶⁾ et sous les n^{os} 21-26 dans la description des monnaies grecques du musée Hedervar et d'autres musées.⁷⁾ Le premier n^o appartient aux villes numides Tabraca et Tuniza, les n^{os} 21-23 et 25, à Semes en Mauritanie, le n^o 24, à Lixus, et le n^o 26, à Sabrata.

1) Voyez Harduin, Khevenhüller, Eckhel et Mionnet II. cc. p. 136 notes 6 et 7, et Berbrugger I. c. p. 371 n^o 89. Harduin est d'avis que ces deux chaises indiquent la domination de Ptolémée sur les deux Mauritanies.

2) Cette opinion a déjà été émise par Eckhel (I. c.) et par Lenormant (Num. des rois gr. p. 175 n^o 14). Cf. Duchalais

dans Revue num. fr. 1842 p. 329 note.

3) Annales IV, 23: *Ptolemæo, Jubæ filio, juvena incurioso.*

4) Jubæ II vita p. 9.

5) Suppl. n^{os} 34 et 37-39.

6) T. II, p. 70, tab. XII, 6, et T. III p. 82.

7) T. III di cont. p. 86-87.

B.

Les monnaies des villes.

La Mauritanie Césarienne.

JOL, CÆSAREA.

1. Monnaies autonomes au nom de Jol.

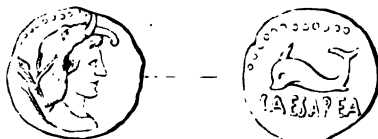
Une contremarque avec les lettres $\xi\eta\rho$, qui se trouve imprimée dans quelques monnaies de bronze frappées dans le nord de la Numidie, est probablement celle de Jol; voyez p.73 n° 87.

2. Monnaies royales au nom de Césarée.

Un denier et un bronze de Juba II portent au revers le nom CÆSAREA et la tête tourrelée de la ville; voyez p.105 n° 50 et p.107 n° 72.

3. Monnaies autonomes au nom de Césarée.

208. Tête imberbe couverte d'une dépouille de lion. (Jolau ou Sophax, fils d'Hercule.) R. Cavalier galopant à dr.; à l'exergue, en caractères très fins, ΚΑΙΣΑ...; entre les jambes du cheval, la lettre χ ; devant le poitrail, une étoile. \mathcal{A} . 1)
209. Tête de l'Afrique couverte de la peau d'éléphant, à dr.; derrière, deux javelots. Grenetis. R. CÆSAREA au dessous d'un dauphin à g. Grenetis. \mathcal{A} . 4. 3,9 & 2,3 gr. 2)
210. Autre semblable, avec un astre au-dessous du dauphin. \mathcal{A} . 4. 3)



209

211. Tête de femme tourrelée à g.; devant, SIVM CAESARIS (?). Grenetis. R. Capricorne à dr.; sur le dos, une corne d'abondance; sous le ventre, un gouvernail; entre les jambes de devant, un globe. Grenetis. \mathcal{A} . 7. 11,1 gr. 4)



211

213

1) Judas Etude dém. p.159 pl. II, 14.

2) Coll. de Thomsen et cab. de Copenhague (2 ex., usés).

3) Cat. de la coll. de la Torre n° 1537.

4) Cab. de Copenhague (de la coll. de Heydecken, Cat. n° 3659).

212. Autres semblables, avec la légende SITVM C....., à ce qu'il semble, plus ou moins complète. Æ. 7. 19,0—10,9 gr.*¹⁾
213. Tête laurée de Jules César à dr.; devant, D·IVLIVS. R̄. CAES au-dessous d'une galère allant à dr. à l'aide de voiles et de rames. Æ. 8. 12,2 gr.²⁾

Jol, comme l'indique son nom³⁾, était une ville d'origine phénicienne. Suivant le rapport de Solin elle était la résidence du roi Bocchus.⁴⁾ Juba II, prenant de même cette ville pour résidence, en changea le nom en Cæsarea d'après celui de son bienfaiteur, et la fit rebâtir.⁵⁾ La Mauritanie orientale ayant été réduite en province romaine, elle en resta la capitale et lui donna son nom; l'empereur Claude la dota des droits de colonie.⁶⁾ Sous le règne de Valens, elle fut saccagée et brûlée par les Maures⁷⁾; mais elle se releva de ses ruines, et au VI^me siècle, suivant Procope⁸⁾, elle était une ville grande et populeuse. Après cette époque elle disparaît de la scène, de sorte qu'on a été long temps en doute sur son emplacement; il peut cependant à présent être regardé comme suffisamment avéré qu'elle a occupé la place où se trouve la moderne *Cherchel*; c'est ce qu'on peut conclure des inscriptions lapidaires⁹⁾ et des ruines considérables qu'on y a découvertes pendant les derniers temps.¹⁰⁾ On y voit les restes d'un temple, d'un théâtre, d'un amphithéâtre, d'un hippodrome, d'un stade, de thermes, d'un aqueduc, de chambres sépulcrales; les colonnes, les chapiteaux et différents autres fragments d'architecture et de sculpture qu'on y a trouvés, attestent la grandeur et la magnificence des édifices. Une presque-île qui servait à former le port, présente les ruines d'une forteresse; ce qui reste des murailles montre que la ville était vaste et bien fortifiée.

1. Monnaies autonomes au nom de Jol.

Faute de connaître l'alphabet phénicien, on a attribué incorrectement à Jol différentes monnaies puniques qui appartiennent à d'autres villes. C'est ainsi que Pellerin a lu VIOL et pris pour *Jol* le nom d'Oéa sur les monnaies de cette ville¹¹⁾, qui ont été classées d'après lui

1) Cab. de Copenhague (2 ex.) et coll. de Thomsen.

2) Coll. de feu le comte de Borghesi. Riccio Mon. di fam. romane, Julia, Suppl. tav. LVIII, 19.

3) Ce nom dérive de celui d'un dieu phénicien; voyez Gesenius Monumenta p. 423 s. v. et Movers Phönizier II, 2, p. 506 et suiv. Conférer plus haut p. 25 et 47. Le nom de la ville est écrit *Ἰὼλ* par Strabon (XVII p. 831) et Ptolémée (IV, 2), *Jol* par Mela (I, 6) et Plin (V, 2, 20). Dans Scylax (§ 111) elle est appelée *Ἰουλίου πόλις*; Movers (l. c. p. 506 note 157) suppose que *Ἰουλίος* est le nom du dieu punique, M. C. Müller (Geogr. gr. min. I p. 90 notes), que la leçon *Ἰουλίου* doit être changée en *Ἰὼλ*. Lorsqu'on tient compte que le n° 213 présente la tête et le nom de Jules César, et que *Julia*, comme nom de ville, était synonyme avec *Cæsarea* (cf. plus bas p. 150 note 2), on est tenté de prendre le nom *Ἰουλίου* pour celui de César et de le rapporter à une corruption du texte, faite à l'époque impériale.

4) Polyhistor c. 25: *Cæsaria, Bocchi prius regia*.

5) Strabon XVII p. 831: *πόλις Ἰὼλ ὀνομα, ἣν ἐπικτίσας Ἰούβας ὁ τοῦ Πτολεμαίου πατὴρ μετανόμασε Καισάρια*.

ρεια.

6) Plin l. c. Elle est aussi appelée colonie dans l'itinéraire d'Antonin.

7) Orose VII, 33. Ammian XXIX, 5.

8) Bell. Vand. II, 5.

9) Voyez Renier Inscr. rom. de l'Algérie nos 3873-4040.

10) Voyez Explor. scient. de l'Algérie Ravoisié Beaux arts etc. Vol. III pl. XXI-LI. On a cherché tour à tour Césarée sur l'emplacement d'Alger et de Tennez; c'est dans cette dernière ville que Mannert, Marcus (Géogr. de Mannert p. 495-496 et 691) et Forbiger (Geogr. II p. 873 note 91) ont cru la retrouver. Déjà Shaw avait regardé Cherchel comme répondant à l'ancienne Césarée, et cette opinion est aujourd'hui, à ce qu'il paraît, généralement adoptée; voyez: Bruce dans *Ausland* 1837 n° 308; Fortia d'Urban Itin. anc. p. 1 etc.; Texier dans Revue archéol. fr. III p. 728; D'Arveac Afrique anc. p. 175; Barth *Wanderungen* I p. 36; C. Müller Geogr. gr. min. I p. 90; Renier et Ravoisié II. cc; ailleurs.

11) Recueil III p. 150-152; Mélange I p. 143.

à Jol par Sestini et Mionnet ¹⁾; dans les catalogues de ces deux savants on trouve encore citées sous ce titre des monnaies frappées à Sabrata en Syrtique ²⁾ et à Tysdrus en Byzacène. ³⁾

Dans le catalogue de Falbe sont décrites sous Jol des monnaies de bronze portant une tête de femme diadémée accompagnée d'un thymiathérium, et, au revers, un croissant aux pointes tournées vers le bas et renfermant un disque ou globule, au milieu d'une couronne; les mêmes monnaies sont ailleurs classées à l'île de Cossura ⁴⁾ ou à Cléopâtre, épouse de Juba II. ⁵⁾ Lindberg a pris le signe au milieu de la couronne pour la lettre *jod* et l'initiale du nom de Jol. Quelquefois, il est vrai, le croissant est très mince et parait ne faire qu'un avec le globule qu'il renferme; mais, sur d'autres exemplaires, le croissant et le disque sont très distincts, et se détachent parfaitement l'un de l'autre, de sorte qu'il est impossible de voir dans ce signe autre chose que le symbole ordinaire de la lune (voyez p. 58). Ces monnaies appartiennent sans doute à une des îles de la Méditerranée, dont les monnaies présentent de même la tête diadémée d'une déesse (Astarté), le symbole de la lune et une couronne semblable servant d'encadrement au type ⁶⁾; au point de vue du travail artistique elles se rapprochent aussi des monnaies de ces îles, mais non de celles de la Mauritanie.

Nous ne connaissons pas de monnaies puniques qui aient pu être frappées par la ville de Jol; mais il n'est pas invraisemblable que la contremarque qui est imprimée dans la monnaie numide n° 87, présente le nom de Jol, comme l'a supposé M. Judas. ⁷⁾

2. Monnaies royales au nom de Césarée.

On pourrait croire que les monnaies décrites sous Juba II qui portent la tête et le nom de Cæsarea, ont été frappées par cette ville qui y aurait placé la tête et le nom du roi pour lui rendre hommage; il n'y a rien qui empêche d'admettre que le magistrat communal de la ville, en vertu d'un droit accordé à celle-ci, y ait fait frapper monnaie au même temps que le gouvernement royal (conférez la page suiv.). Cependant, une de ces monnaies étant un denier, il est plus probable qu'elles ont été émises par l'autorité du roi, car les villes numides et mauritaniennes n'ont pas, à ce qu'il parait, joui du droit de frapper des monnaies d'argent (cf. p. 6 et 83).

Nous avons déjà fait remarquer que CAESAREA, inscrit dans une couronne sur les deniers avec la tête et le nom de Juba II, indique des jeux célébrés en l'honneur d'Auguste plutôt que la ville; voyez p. 122.


3. Monnaies autonomes au nom de Césarée.

N° 208. Cette monnaie, selon l'indication de M. Judas qui l'a publiée, a été trouvée à Cherchel. Ce savant prend la lettre punique pour un *cap*h et la regarde comme l'initiale du nom de

1) Sestini Mus. Hederv. III cont. p. 82-83, n°s 1-2 et 5-10; Classes gen. p. 177. Mionnet VI p. 591-593 n°s 1-2, 4, 9 et 11-18; Suppl. IX p. 210-211 n°s 2 et 4.

2) Sestini l. c. n° 4. Mionnet VI p. 592 n°s 3 et 5-8.

3) Sestini l. c. n° 3. Mionnet Suppl. IX p. 210 n°s 1 et 3. —

La légende  sur un bronze numide que M. Judas dans Etude dém. p. 159 a prise pour le nom de Jol, a été expliquée plus tard par le même auteur par une autre ville; voyez Revue num. fr. 1856 p. 230 et 393. Conférer plus haut p. 29-30.

4) Torremuzza Tab. 96, 17. Mus. Payne Knight p. 219 n° 3.

5) Sestini Mus. Hederv. III cont. p. 86 n°s 14-15; Mionnet Suppl. n°s 25-26.

6) C'est la même couronne offrant en haut une rosace ou un autre ornement composé de globules, qu'on trouve au revers des petits bronzes phéniciens au type d'un crabe qui paraissent appartenir aux îles de la Méditerranée; voyez Vol. II p. 178-180 n°s 2 et 14-16 fig.

7) Revue num. fr. 1856 p. 230.

Césarée passé dans la langue phénicienne.¹⁾ Par la tête et la légende grecque, cette pièce se rattache aux monnaies de Juba et de Cléopâtre, et par le type du cavalier, à celles de Bocchus II. La tête représente probablement le fils d'Hercule duquel les rois tiraient leur origine, soit Sophax, soit Juba ou Jolaus, dont la ville avait pris le nom; voyez plus haut p.118.

N° 209-210. La tête coiffée de la dépouille d'éléphant montre que ces monnaies ont été frappées à Césarée en Mauritanie, et non dans une des villes d'Asie qui portaient le même nom. Le dauphin, emblème fréquent des villes maritimes, se trouve aussi sur un denier de Juba II (n° 30), frappé sans doute dans cette ville. Dans l'ouvrage de Lorichs, on trouve figurée une pièce de bronze ayant le même revers, et au droit une tête casquée au lieu de celle de l'Afrique; cette monnaie, si elle n'est pas la même que le n° 209, appartient encore à la ville dont il s'agit.²⁾

N° 211-212. La légende de ces monnaies n'est pas claire; il est cependant vraisemblable que le premier mot est **SITVM**, dont le **S** et le **T** sont inexactement tracés, comme sur les monnaies de Ptolémée (cf. p.132), et que le second doit se lire **CAESARIS**. On ne saurait guère douter que ces monnaies n'appartiennent à Césarée en Mauritanie, lorsqu'on les compare avec celles de Juba II; car ces dernières présentent également la tête tourelée de Césarée et l'horoscope d'Auguste, et le travail en est le même. Mais l'interprétation de la légende est difficile. On pourrait supposer que le premier groupe de lettres fournit les initiales de plusieurs mots dont la dernière, le **M**, désigne *Municipium*.³⁾ Mais il nous paraît préférable de regarder l'épigraphe *Situm Cæsaris*, en supposant qu'il faille la lire ainsi, comme une dénomination provenant du peu de connaissance de la langue latine qu'on a dû avoir dans cette province, et de lui attribuer la signification de l'établissement de César ou consacré à César⁴⁾; les caractères inscrits au n° 211 montrent que le graveur a été peu versé dans l'écriture romaine, et, sur d'autres monnaies frappées en Afrique à la même époque, on trouve également dans les épigraphes latines des formes grammaticales corrompues.⁵⁾

N° 213. Cette pièce, inscrite **CAES**, doit également être attribuée à la ville dont nous nous occupons; la fabrique en est africaine, la tête de J. César divinisé figure sur les monnaies d'autres villes africaines⁶⁾, et un navire à voile, sur une monnaie de Hippo Diarrhytus⁷⁾. Bien que Césarée fût appelée ainsi d'après Auguste, il était assez naturel qu'elle mit sur ses monnaies l'effigie de J. César puisqu'il était regardé comme l'aïeul de la famille impériale. Le type du navire se rattache à celui du dauphin sur le n° 208 et convient parfaitement à cette ville qui possédait un port excellent⁸⁾, et dont le commerce était sans doute très considérable.

1) L. c. plus haut p.138 note 1. Aucune empreinte de cette monnaie ne nous est passée sous les yeux.

2) Lorichs Recherches numism. pl. LXXVI, 4. La gravure fait naître le soupçon que, la pièce étant mal conservée, on a pris une peau d'éléphant pour un casque, ou qu'on l'a même changée en un casque à l'aide du burin; nous avons signalé plus haut (p. 90 note 3) une pareille méprise faite par Sestini.

3) Il faudrait donc admettre que Césarée, de même qu'Utique et Rusucurrium, eût eu le titre de municipium avant qu'elle devint colonie. Les 4 lettres précédentes pourraient être prises pour les initiales d'épithètes du municipium, comme souvent ailleurs (cf. Eckhel Doctrina IV p. 471-473), ou être lues S IIV, de sorte que le S indique-

rait le nom du duumvir (cf. Vol. II n° 321-323 p.153).

4) Tacite se sert du participe *situs* dans un sens analogue; p. e. *Philippopolis a Philippo sita* (Ann. III, 38), *urbes Macedonibus sita* (Ann. VI, 41), *ara Druso sita* (Ann. II, 7).

5) Voyez les monnaies de Leptis Vol. II p. 6-7 n° 22-27 et plus bas celle de Babba n° 258. Conférer encore la légende de la monnaie que nous avons attribuée à la Colonia Sittiana, p. 65 note 5.

6) Sur les monnaies de Leptis, d'Achulla et d'Adrumète.

7) Volume II p.170.

8) Strabon l. c. fait mention de son port, protégé par un îlot, et dont il existe encore des restes; voyez Explor. scient. de l'Algérie l. c. pl. XXIV-XXVI.

Il est possible que ces monnaies aient été frappées par le magistrat de la ville sous Juba et Ptolémée; c'est ainsi que Cirta, capitale et résidence des rois numides, frappait ses propres monnaies, sans doute au même temps que les monnaies royales y furent émises¹⁾, et il y a des monnaies autonomes et royales, fabriquées dans une autre ville mauritanienne, Semes, qui semblent appartenir à une même époque.²⁾ Mais il se peut aussi qu'elles aient été émises après la mort de Ptolémée, et bien avant que l'empereur Claude eût donné à la ville les droits de colonie, puisqu'elles ne présentent pas ce titre.

Sestini et Mionnet ont classé à Césarée, sans raison suffisante, une monnaie portant les noms et les têtes de Tibère et de Julie.³⁾

SIGA.

Les monnaies frappées dans cette ville sont figurées et décrites plus haut p.97-98 sous Bocchus III.

Siga, située près de l'embouchure d'une rivière du même nom (aujourd'hui *Tafna*), était une ancienne colonie phénicienne; elle est citée par Scylax parmi les villes de cette côte qui étaient soumises à Carthage. Ayant été enlevée à cet Etat, on ne sait à quelle époque, elle devint la résidence de Syphax. Au temps de Strabon elle était en décadence, et Mela en parle comme d'une petite ville; mais il faut qu'elle se soit relevée, puisque Ptolémée la qualifie de colonie, et que l'auteur de l'itinéraire lui donne le titre de municipe.⁴⁾ Selon Shaw les ruines de Siga subsistent aux environs de *Tackumbrît*; mais il paraît plus probable, comme le suppose Mannert, qu'elle a été située à l'endroit appelé dans Léon Africain *Ned Roma*.⁵⁾

La légende du revers fournit distinctement שיגן, SIGAN, qui sans aucun doute est le nom de cette ville; elle est expliquée ainsi par M. Judas⁶⁾ et dans le catalogue de Falbe. Lindberg et, à une époque antérieure, Judas⁷⁾, ont pris le dernier caractère pour un *tau*; mais comme il est dépourvu de crochet en haut, on doit plutôt le prendre pour un *nun*, supposition qu'a aussi adoptée plus tard le savant français; on connaît beaucoup de noms propres puniques se terminant en *a* dans le grec et le latin, et dont la lettre finale, dans la langue des indigènes, était un *n*.⁸⁾ Ce nom a peut-être été prononcé *Sigon* en punique, car la lettre *ain* était fréquemment rendue par le son *o*⁹⁾, et dans quelques éditions de Scylax on lit Σίγον au lieu de Σίγη.¹⁰⁾

Le nom de l'avvers et les types ont déjà été discutés p.99.

CAMARATA.

214. Tête imberbe à dr. (Le peuple personnifié.) Grenetis. R. Une grappe de raisin et un

1) Voyez plus haut p.64.

2) Voyez plus haut p.98 et plus bas l'article Semes.

3) Sestini Mus.Hederv. III cont. p.83 n°11. Mionnet Suppl. n° 5.

4) Scylax § 111. Strabon XVII p.829. Mela I, 5. Ptolémée IV, 2.

5) Mannert Géogr. p. Marcus p.504-506.

6) Revue num. fr. 1856 p.234.

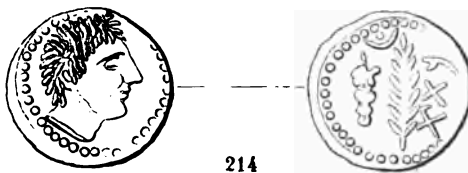
7) Etude dém. p.160.

8) Voyez plus haut p.35 note 1, p.49 note 2, p.52, 55 et 62.

9) C'est ainsi que Sabrata fut probablement prononcé Sabraton en punique; voyez Vol. II p.29 note 7 et p.30 note 8.

10) M. Judas l.c. regarde Σίγον comme la vraie leçon; cependant M. C. Müller, dans Geographi gr. min. I p.90, donne Σίγη sans faire mention de la variante.

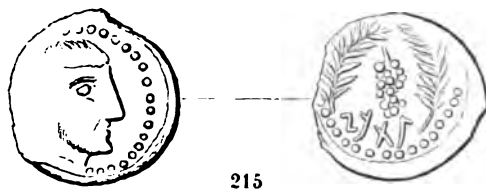
rameau (ou épi); au-dessus, un croissant renfermant un disque; à dr., la légende punique כמא. Grenetis. Æ. 5. 8,0—7,8 gr. ¹⁾



Les trois lettres inscrites sur cette monnaie sont distinctes et ne permettent aucune autre lecture que כמא, CMA. Il n'y a pas d'autre ville africaine qu'elles puissent désigner que Camarata, située, selon l'itinéraire d'Antonin, sur la côte, non loin de Siga, là sans doute où se trouvent à présent les ruines d'*Oued-Rhaser*.²⁾ Par la tête du peuple personnifié³⁾, par la grappe de raisin et l'épi, par les formes dégradées des lettres et enfin par le travail grossier, cette pièce se rattache à beaucoup d'autres monnaies frappées par les villes mauritaniennes. Nous revenons sur la question de son classement dans l'article suivant.

TIMICI.

215. Tête imberbe à dr. (Le peuple personnifié.) Grenetis. R. Une grappe de raisin entre deux rameaux; au-dessous, la légende punique תמכי. Grenetis. Æ. 5. 9,3 gr. ⁴⁾



La légende est parfaitement distincte et fournit תמכי, TMCI. Ces lettres répondent exactement au nom d'une ville dans la partie occidentale de la Mauritanie Césarienne, écrit *Timici* par Pline et *Timixi* par Ptolémée.⁵⁾ Pline la cite parmi les villes importantes de l'intérieur du pays; elle était à l'époque chrétienne le siège d'un évêque.⁶⁾ On a cru retrouver cette ville dans les ruines sur lesquelles s'élève le village d'*Aïn-Temouchent*, sur la route qui conduit d'Oran à Tlemçen, ou dans d'autres ruines de la même contrée près de la voie romaine.⁷⁾ Par les types et la fabrique cette monnaie se rapproche de celle qui précède.

Selon l'indication de M. Gaillard, cette pièce et deux exemplaires du n° précédent ont été trouvés dans le midi de l'Espagne⁸⁾, et dans son catalogue ils sont classés parmi les monnaies

1) Cab. de Copenhague (2 ex.) et coll. de Judas (3 ex.). Cf. Cat. de la coll. de Gaillard (1854) nos 219-220.

2) Fortia d'Urban Rec. d'itin. p. 3.

3) Conférer plus haut p. 93, 98 et les monnaies des villes suivantes.

4) Coll. du duc de Luynes (Cat. de la coll. de Gaillard n° 218, pl. I, 2).

5) Pline V, 1. Ptolémée IV, 2, ed. Wilberg p. 257; *Timixi* selon la leçon vulgaire.

6) *Episcopus, Timicitanus*. Morcelli Africa chr. I p. 235.

7) Voyez la Revue africaine III^{me} année p. 420-428.

8) A Manzanares dans la province de Manca et à Baylen en Jaen; voyez II. cc. notes 1 et 4.

incertaines de la Bétique. En effet, par suite de ces trouvailles on pourrait être porté à croire que ces monnaies ont été frappées en Espagne; les types et la fabrique permettent très bien de les rapporter à ce pays. Mais parmi les villes espagnoles on en cherche en vain dont le nom corresponde à l'une ou à l'autre de ces légendes, tandis qu'il se présente deux noms de villes africaines qui y conviennent, et dont l'un est absolument le même que porte l'une des monnaies. La ressemblance qui existe entre ces monnaies, fait supposer que les deux villes qui les ont fait frapper, n'ont pas été très éloignées l'une de l'autre; la circonstance que Camarata et Timici étaient situées dans la même partie de la Mauritanie¹⁾, sert donc à corroborer le classement que nous avons établi. Quant à la découverte de trois de ces pièces en Espagne, il faut faire observer qu'on trouve fréquemment dans les contrées méridionales de ce pays des monnaies de bronze frappées en Afrique, ce qui s'explique très naturellement par la proximité de ces pays et le commerce qu'ils entretenaient l'un avec l'autre. Dans le catalogue de Gaillard que nous venons de citer, on rencontre assez souvent des monnaies de bronze frappées en Mauritanie qui, suivant l'indication de l'auteur, proviennent de différentes localités en Espagne.²⁾

CALAMA.

Le nom de cette ville, située sur la frontière de la Tingitane ou non loin de là, se lit peut-être sur quelques monnaies qui seront discutées plus bas sous le titre d'*Incertaines de la Mauritanie*.

La Mauritanie Tingitane.

TINGIS.

Monnaies puniques autonomes.

216. Tête barbue de Baal, sans cou, à g.; derrière, un sceptre. Grenetis. R̄. Deux épis dressés; entr'eux, un croissant, les pointes tournées en bas, renfermant un globule. A droite et à gauche, la légende בעלת חיננא, écrite ainsi: פלפ (à g.) פלפ (à dr.), en deux lignes. Æ. 7-6. 19,5—9,2 gr.*³⁾
217. Autre semblable, avec la légende בעלת חיננא, écrite - פלפ פלפ, en deux lignes. Æ. 7. 14,6—9,2 gr.*⁴⁾
218. Autre semblable, avec la légende circulaire בעלת חיננא. Æ. 8. 19,8 & 18,0 gr.⁵⁾

1) Suivant les indications données dans l'article cité p.143 note 7, Timici a été située au sud de Camarata non loin de cette ville maritime, avec laquelle elle a peut-être communiqué par une voie directe.

2) Voyez p. e. les nos 221 et 224 (de Sala), 227, 228 (de Tamusia), 229-231 (de Tingis), 236 (de Salviana, cf. note 1), 241 (de Zillis), 687-690 et 695.

3) Cab. de Paris, de Florence et de Copenhague.

4) Cab. de Copenhague. Il y a encore dans différentes collections 6 exemplaires des nos 216 et 217 aux légendes incomplètes, dont celui du musée britannique, publié dans Gesenius Monum. Tab. 41, XVIII, H, est fortement buriné par une main moderne.

5) Cab. de Paris et de Copenhague. Coll. de Judas (Revue num. 1856 p. 398).



218



216

219. Autre semblable, avec la légende בעלח חננא, écrite פלח (à dr.) חננא (à g.) en deux lignes.
Æ. 7. 9,4 gr. ¹⁾

220. Autre semblable, avec la légende מבעל חננא (ou היחנא), écrite פלח (à dr.) חננא (à g.) de la même manière.
Æ. 7. 12,3 gr. ²⁾



219



220

221. Même avers. R. Un épi dressé; à dr. et à g., la même légende que sur le n° 216. Grenetis.
Æ. 5. ³⁾

222. Mêmes types; au revers, la même légende que sur le n° 219, écrite פלח (à g.) חננא (à dr.) en deux lignes.
Æ. 5. 8,0—7,6 gr. ⁴⁾

223. Tête de Cérès, couronnée d'épis, à dr. Grenetis. R. Deux épis dressés; entre eux, en haut, un croissant avec un disque. A g. et à dr., la légende מבעל חננא. Grenetis.
Æ. 7. 10,5 gr. ⁵⁾



222



223



224. Tête virile, à barbe pointue, à dr. (Le peuple personnifié.) Grenetis. R. Trois épis dressés; entre eux, en bas: חננא (à dr.) ou חננא (à g.). Grenetis. Æ. 4. 4,3—2,3 gr. ⁶⁾

225. Semblable au n° précédent avec la légende: חננא (à g.). Æ. 4. 3,8—2,8 gr. ⁷⁾

1) Cab. de Copenhague.

2) Cab. de Copenhague (Gesenius Monum. Tab. 41, XVI, P, incorr.). Sestini Med. Isp. Tab. II, 9-10 (incorr.). Coll. de Lorichs (Cat. n°s 2104-2105, incorr.).

3) Cab. de Madrid (Lorichs Rech. num. pl. X, 5, incorr.).

4) Cab. de Copenhague (2 ex.; Mus. Mûnter n° 46), coll. de Thomsen et musée brit.

5) Coll. du duc de Luynes (Cat. de Gaillard n° 38 pl. I, 1; la légende à gauche est incomplète et semble être buri-

née). Cab. de Copenhague (avec la légende imparfaite).

6) Cab. de Copenhague (5 ex.), mus. brit., cab. de Westreenen à la Haye, coll. de Thomsen (2 ex.) et de Freund à Copenhague. Cat. d'Allier de Hauteroche p. 114 (incorr.). Millingen Anc. coins p. 82 pl. IV, 66 (Num. Chron. XIV pl. fig. 3, incorr.). Lorichs Recherches pl. XX, 2.

7) Cab. de Paris (Mionnet S. I p. 117 n° 677, incorr.), de Copenhague et de Kiel. Cab. d'Edinbourg (Num. Chr. XIV p. 143 pl. fig. 2, incorr.).



224



225

226. Même tête, à barbe courte ou proéminente. Grenetis. R. Deux épis posés sur une ligne enroulée aux extrémités; à gauche: רננא (הרננא), רננא ou רננא (הרננא). Quelquefois, au milieu, un globule. Grenetis. $\text{Æ. 4. 4,5—2,9 gr.}^{* 1)}$
227. Autre semblable, mais la légende est écrite à droite. $\text{Æ. 4}\frac{1}{2}. 3,9—3,0 gr.}^{2)}$
228. Autre semblable; mais la légende est placée en haut. En bas, entre les épis, deux feuilles; au milieu, un globule. $\text{Æ. 4. 4,0 \& 2,7 gr.}^{3)}$
229. Autre semblable, avec la légende écrite en bas. Les épis sont posés sur le grenetis et ont à dr. et à g. un ornement ou une feuille. Quelquefois, au milieu, un globule. $\text{Æ. 4. 3,9—3,1 gr.}^{* 4)}$
230. Même tête. R. Un épi sur une ligne enroulée; à g. רננא (הרננא). $\text{Æ. 2. 2,1 gr.}^{5)}$



228



226



229



Monnaies punico-latines frappées sous Auguste.

231. **AVGVSTVS** (I)VL TIN Tête d'Auguste nue à dr. R. Tête barbue de Baal, vue de face et sans cou; à dr., un sceptre; à g., la légende punique מבעל הירנא . Grenetis. $\text{Æ. 10. 37,5 \& 30,1 gr.}^{6)}$
232. **M AGRIPPA** IVL TIN Tête d'Auguste nue à g. R. Même tête avec le sceptre; autour, la légende punique מבעל הירנא . Grenetis. $\text{Æ. 8-7. 18,5 \& 14,4 gr.}^{7)}$



231



232



1) Cab. de Copenhague (5 ex.), de Paris (2 ex., Mionnet S. I p.117 n° 678), mus. brit., coll. de Rubio à Cadix et de Rollin à Paris. Lorichs Recherches pl. XXIX, 2.

2) Cab. de Copenhague (3 ex.; Cat. de la coll. de Lorichs n° 2108).

3) Mus. brit. et cab. de Christiania.

4) Cab. de Copenhague (4 ex.; Mus. Münster n° 3266; Cat. de Welzl n° 7801-2), coll. de Thomsen, Arfwedson, Koehne, Rauch, Rubio et Lorichs (Cat. n° 526-527).

5) Cab. de Copenhague.

6) Cab. de Copenhague (de la coll. de M. Rubio, publiée par ce savant dans Horozco Historia di Cadiz, Append., p. 9, lam. III, serie 5 n° 1, incorr.) et de Paris (Mionnet S. I p.118 n° 683; Gesenius Monum. p. 312, tab. 41, XVIII, F; Duchalais dans Revue num. fr. 1842 pl. XV, 2; Judas dans Revue num. fr. 1856 pl. XIII, 9).

7) Cab. de Paris (Mionnet l. c. n° 684; Gesenius l. c. G; Duchalais l. c. pl. XV, 3, incorr.) et de Copenhague (de la

Tingis, comme il est permis de le conclure des mythes qui se rattachent à sa fondation, était une ville très ancienne.¹⁾ Les uns disaient qu'elle devait son origine à Antée; on y montrait le tombeau de ce géant, et son bouclier, d'une dimension colossale, y était encore conservé au temps de Mela²⁾; suivant d'autres, la ville aurait été bâtie par Sophax, fils d'Hercule et de Tingé, veuve d'Antée.³⁾ D'après ces traditions, Tingis a été une ville originellement libyque, car Antée est le représentant du peuple indigène qui fut vaincu par les colons phéniciens conduits par Hercule⁴⁾; le nom de la ville dérive aussi, à ce qu'il paraît, de la langue libyque.⁵⁾ Tingis fut d'abord tributaire de Carthage, et plus tard des rois de Mauritanie.⁶⁾ Elle était une place de commerce assez importante, et de toutes les villes africaines celle qui entretenait le plus de relations avec le littoral de l'Espagne; son port était un des meilleurs de la côte mauritanienne. Au rapport de Plutarque⁷⁾, elle fut occupée, en 81 av. J.C., par un prince Ascalis, qui y fut assiégé par Sertorius et forcé de lui rendre la ville. En 38, lorsque le roi Bogud, qui avait embrassé le parti de Marc-Antoine, se fut rendu en Espagne pour combattre le légat d'Octave, les habitants de Tingis se soulevèrent contre lui; en récompense, ils reçurent d'Auguste les droits de citoyens romains.⁸⁾ Des colons tingitains, probablement sous le règne d'Auguste, furent transportés sur la côte voisine de l'Espagne, où ils fondèrent la ville de Joza, appelée aussi Julia Traducta.⁹⁾ L'empereur Claude éleva Tingis au rang de colonie, et en fit la capitale de la province qui reçut d'après elle le nom de Tingitane; selon Pline, elle fut alors appelée Julia Traducta.¹⁰⁾ La ville s'est conservée pendant les siècles suivants et subsiste de nos jours sous le nom de *Tanger*, *Tandscha*. On n'y trouve à présent que peu de restes de l'antiquité; mais au XI^me siècle, selon l'auteur arabe Al Bekri, il y existait encore des ruines nombreuses et considérables, sur lesquelles on construisait des édifices nouveaux.¹¹⁾

Les monnaies puniques n^{os} 216-230 ont été très diversement classées. On les trouve

coll. de Rubio, l.c. p.11, lam. IV, serie 6^a n^o 1, incorr). Lorchs Recherches numism. pl. XLI, 4-5 (incorr.). — Le droit du n^o 231 est gravé d'après l'exemplaire du cabinet de Copenhague, le revers et les deux côtés du n^o 232 d'après ceux du cabinet de Paris.

- 1) Voyez, sur cette ville: Mannert Géogr. p. Marcus p. 544-547; Forbiger Geogr. II p. 874-875; Barth Wanderungen I p. 7 et suiv.; Movers Phönizier II, 2, p. 535-537.
- 2) Mela I, 5, 2. Pline V, 1. Plutarque Sertorius c. 9. Cf. Strabon XVII p. 829, où sans doute Tingis est confondue avec Lix.
- 3) Plutarque Sertorius c. 9.
- 4) Conférez plus haut p. 79.
- 5) Voyez plus bas p. 149.
- 6) Les traditions berbères et arabes portent témoignage du tribut que payait Tingis aux rois du pays; voyez Movers Phönizier II, 2, p. 416-418.
- 7) Sertorius c. 9. Conférez plus haut p. 81.
- 8) Dion Cassius XLVIII, 45: τοῖς Τινγιτανοῖς πολιτεία ἐδόθη. On a généralement déduit de ce passage qu'Auguste a accordé aux Tingitains la liberté ou le privilège d'avoir un gouvernement indépendant; mais *πολιτεία* doit être expliqué par *civitas*, comme l'a fait remarquer, à juste

raison, M. Zumpt dans Comment. epigr. p. 387.

- 9) Strabon III p. 140; conférez Zumpt Comment. epigr. p. 387-388. Mannert (l.c. p. 546-547) et Forbiger (l.c.) sont d'avis que Joza a été fondée par des colons africains sous les auspices d'Annibal, Marcus (l.c. p. 729 note 169), que c'est J. César qui a forcé une partie des habitants de Tingis d'aller s'établir en Espagne.
- 10) Pline V, 1. Mannert et Forbiger (ll. cc.) ont révoqué en doute l'authenticité de ce rapport, en supposant que Pline a confondu Tingis avec sa colonie. M. Marcus (l.c.) pense que Claude a permis aux descendants des familles tingitaines par lesquelles avait été fondée la colonie espagnole, de retourner dans la ville natale de leurs pères, qui prit dès-lors le surnom de Julia Traducta; M. Zumpt (l.c.) est de la même opinion. Il faut cependant admettre que le nom de Julia au moins, est d'une date plus ancienne, puisqu'il est inscrit sur les monnaies frappées sous le règne d'Auguste; conférez plus bas p. 150.
- 11) Voyez Barth (l.c.) qui cherche à réfuter l'opinion générale, suivant laquelle la ville ancienne aurait été située à quelque distance de la moderne, sur la côte méridionale du golfe.

rapportées, tantôt à différentes villes de l'Espagne, savoir à Aspavia¹⁾, Sexti²⁾, Belo³⁾, Gades⁴⁾, tantôt à la ville de Carrhæ en Mésopotamie⁵⁾, ou bien encore à Ptolémée, fils de Juba II⁶⁾, et enfin aux monnaies incertaines de l'Espagne⁷⁾ ou de la Mauritanie⁸⁾. Gesenius a lu תינגא sur quelques-unes de ces monnaies, qu'il a attribuées à Tingis, sans être toutefois bien certain qu'elles n'appartinssent pas à Sexti.⁹⁾ Lindberg, trouvant le premier la vraie lecture, a assigné cette série à Tingis, sous laquelle elle est décrite dans le catalogue de Falbe.¹⁰⁾ Plus tard M. Judas a expliqué la légende de deux de ces pièces (n° 218 et 223) par le nom de Tingis¹¹⁾, et dans son catalogue de la collection de Lorichs, M. Delgado en a également classé deux à cette ville.¹²⁾ Il n'y a pas de doute que ce classement ne soit juste. La légende de plusieurs de ces pièces, comme on le verra tout de suite, répond exactement au nom de Tingis, et sur les monnaies bilingues n° 231-232, qui semblent offrir la même légende punique, on trouve encore le nom latin de la ville; par les types et les légendes, ainsi que par la fabrique, ces monnaies se rapprochent plus ou moins de celles des autres villes de la côte atlantique; beaucoup d'entre elles ont été rapportées de Tanger¹³⁾; enfin le nombre et les variétés qu'on en possède, font supposer que l'émission en a été très considérable, ce qui convient bien à une ville de commerce aussi florissante que l'était Tingis.

Le mot qui désigne le nom de Tingis, est différemment orthographié. Dans le catalogue de Falbe il est partout transcrit en תינגא et תינגא. M. Judas, lisant sur une épreuve תינגא, sur une autre תינגא, hésite s'il faut donner la préférence à la première ou à la dernière lecture.¹⁴⁾ On trouve en réalité l'une et l'autre légende sur les monnaies. Sur les n° 218, 219, 222, 225 et 230, ainsi que sur quelques exemplaires des n° 224 et 226-229, le caractère qui précède la syllabe finale נג, est probablement un *nun*, puisqu'il présente une simple ligne verticale; mais sur les n° 216, 217, 220, 221, 223, et sur d'autres exemplaires des n° 224 et 226-229, il est à l'extrémité supérieure muni d'un crochet à droite, et parfaitement semblable au premier caractère; sur ces pièces il faut donc le prendre pour un *tau*, et non pour un *nun*, comme l'a fait Lindberg.¹⁵⁾ Les deux mots sont écrits avec ou sans un *jod* pour 2^{me} lettre. La première de ces légendes qui, selon la différente prononciation de la lettre *aleph*, peut-être transcrite, TNGA, TINGA, et TNGE, TINGE, répond exactement au nom de la ville de Tingis, qui dans les anciens auteurs est écrit, non seulement *Τίγγις*, *Tingis*, mais aussi *Τίγα*¹⁶⁾, *Θίγγη*¹⁷⁾ et *Tinge*¹⁸⁾. Quant à la seconde légende, TTGE, TITGE, on ne saurait douter qu'elle ne soit une autre forme du même nom; elle

1) Velasquez Ensayo etc. p.159 n° 1. Sestini Med. Isp. p. 32. Cat. de Gaillard n° 38-39.

2) Gesenius Monumenta p.308-310.

3) Gesenius Monumenta p.311-312.

4) Mus. Münter. n° 46.

5) Dumersan Cat. du cab. d'Allier p.114. Millingen Sylloge of anc. coins p.82.

6) Cat. de la coll. de Welzl de Wellenheim n° 7801-7802.

7) Mionnet Suppl. I p.117 n° 677-678. Delgado Cat. de la coll. de Lorichs n° 526-527.

8) Mus. Münter. n° 3262 et 3266.

9) Monumenta p.309-310, tab. 41, XVI, N et P.

10) Dans l'Annonce de cet ouvrage, des monnaies puniques de Tingis sont citées p.8 n° 32 sous Cl.I-IV. Antérieurement Lindberg avait rapporté ces monnaies à l'Espagne;

voyez De inscr. Melit. p.41 note 92.

11) Revue num. fr. 1856 p.397 et suiv.

12) Sous les n° 2104 et 2105.

13) Les monnaies de Tingis du cabinet de Copenhague, qui sont au nombre de 29, ont pour la plupart été rapportées par les consuls danois établis à Tanger, Grove et Schousboe; quelques-unes ont fait partie de la collection de M. Rubio à Cadix. Cf. la notice dans Num. Chron. XIV p.143.

14) Revue num. l.c. p.397-398.

15) La direction inclinée que prend ce caractère sur les n° 226 et suiv., est aussi propre au *tau*.

16) Strabon XVII p.827.

17) Stephanus Byzantinus s.v.

18) Mela I, 5, 2. Dans Plin V, 1, on trouve *Tingi* au neutre.

s'explique facilement, lorsqu'on en examine la dérivation. Le nom de Tingis est, selon toute probabilité, d'origine libyque.¹⁾ La syllabe TG se rencontre dans beaucoup de noms de villes libyques.²⁾ Or on apprend par Juvénal³⁾ que les villages maures s'appelaient *attegixæ*, et dans la langue actuelle des Berbères le mot maison est désigné par *tagimi*, *tighimi*, *tikimie*; le *a* dans le mot de Juvénal ainsi que le *m* dans les derniers appartiennent à la formation du mot.⁴⁾ Ensuite, un T était, comme on le sait, l'article de la langue libyque. Ainsi s'est formé le nom TTG, TITGe ou TITGa. Dans ce nom le second T s'est assimilé avec le G, d'où dérive la forme *Tigge*, *Tiga*, qu'on trouve dans les auteurs grecs.⁵⁾ Enfin, pour en rendre la prononciation plus facile, on y a, avec le temps, intercalé un *n* avant la dernière syllabe, de même que dans le nom de la ville de Lixus, dont *לכש*, LCS, est l'orthographe punique, mais qui se trouve aussi écrit *Λιξ* dans quelques auteurs grecs.⁶⁾ *לכש* doit donc être considéré comme la forme la plus ancienne.

Les monnaies bilingues n° 231-232 ont été classées par Mionnet parmi les monnaies incertaines de l'Espagne; Gesenius, s'en tenant à la première portion de la légende punique, les a assignées à Belo en Espagne.⁷⁾ A cause de leur ressemblance avec les monnaies de Gades par rapport au module et à l'empreinte de l'avvers, elles ont été publiées par Rubio parmi celles de cette ville⁸⁾, et dans un catalogue des monnaies phéniciennes d'Espagne, laissé par Falbe, elles se trouvent également décrites sous Gades. Duchalais, renvoyant à la monnaie bilingue de Juba II avec la même tête, est d'avis qu'elles ont été frappées par ce roi ou par Ptolémée, mais ne détermine pas la ville.⁹⁾ M. Judas est enfin parvenu à attribuer le n° 231 à Tingis, en faisant remarquer que le mot punique *מבעל* est suivi des initiales du nom qui se lit sur le n° 218.¹⁰⁾ Cette attribution se trouve certifiée par la légende latine de l'avvers. Les lettres qui succèdent aux noms d'Auguste et d'Agrippa étant peu distinctes sur les spécimens étudiés par les savants que nous venons de nommer, elles n'ont été correctement lues par aucun d'entre eux; mais depuis qu'un exemplaire du n° 232 avec la légende IVL TIN a été publié dans les planches qui accompagnent les recherches numismatiques de Lorichs, on se convainc sans difficulté que cette même légende se trouve également sur les autres exemplaires. Quant à la légende punique, on distingue assez bien sur le n° 231 les lettres *ר* du nom de Tingis, tant sur le spécimen du cabinet de Paris que sur celui de Copenhague; sur l'un et l'autre les trois dernières lettres manquent par le défaut de flan. Pour ce qui regarde le n° 232, on ne voit distinctement du nom de Tingis, sur le spécimen de Paris (voy. la fig. de ce n°), que l'extrémité de la première lettre; celui de Copenhague en offre les trois dernières tracées ainsi: *FAA*, mais elles sont très peu distinctes.¹¹⁾ Le surnom de *Julia* que porte Tingis sur

1) Bochart (Chanaan I c. 24 p. 521-522), Gesenius (Monumenta p. 428 s. v.) et M. Judas (Revue num. l. c. p. 400) ont dérivé, chacun à sa manière, le nom de Tingis de la langue phénicienne. Movers au contraire en a rapporté la racine au libyque; voyez Phönizier II, 2, p. 535 et 575; nous avons emprunté à ce savant plusieurs des notices suivantes.

2) On en trouve un nombre cité dans Movers l. c. p. 575 note 70.

3) Sat. XIV, 196.

4) Movers l. c. p. 535 note 545 a.

5) Ll. cc. p. 149 notes 16 et 17. Dans Plutarque Sertorius c. 9 les habitants de la ville sont appelés *Tyserritas*.

6) Voyez plus bas l'article Lix.

7) Voyez ll. cc. p. 146 notes 6 et 7.

8) Dans l'appendice à l'histoire de Cadix par Horozco, v. l. c. p. 146 notes 6 et 7.

9) Revue num. fr. 1842 p. 326.

10) Revue num. fr. 1856 p. 400.

11) Ce sont ces caractères qui ont été lus par Rubio (*Pa*)-RENS (*municipii*) comme titre d'Agrippa (l. c. p. 146 note 7). — A la vérité, les caractères indiquant le nom de la ville ne sont parfaitement nets sur aucun des spécimens de ces deux monnaies; mais ce qui est sûr, c'est qu'ils ne peuvent désigner le nom de Gades, comme l'ont supposé Rubio et Falbe. Le *lamed* qui termine

ces monnaies, a sans doute été adopté en l'honneur d'Auguste, après que les habitants eurent reçu de lui les droits de citoyens romains¹⁾; ce surnom est équivalent à celui de *Cæsarea* qui est donné à Tingis dans Ptolémée.²⁾ A la vérité Pline rapporte que les surnoms de Julia Traducta furent imposés à Tingis sous le règne de Claude lorsqu'elle devint colonie romaine; mais il y a tout lieu de révoquer en doute l'exactitude de ce rapport.³⁾ On ne sait trop quelle relation a existé entre Tingis et Agrippa, dont le nom est inscrit sur le n° 232; sur les monnaies contemporaines de Gades on trouve sa tête et son nom accompagnés des titres de *Patronus* et *Parens municipii*.

Les deux mots puniques qui, sur les n° 216-223 et 231-232, sont ajoutés au nom de Tingis, se rencontrent aussi sur les monnaies de Gades, et l'un d'eux, en outre, sur celles de Lix et de Sex. Ces mots ont été différemment interprétés, notamment de deux manières, suivant qu'on a pris le caractère *ʃ* pour un *beth* ou pour un *phe*. Parmi les savants antérieurs à Gesenius, Hamaker et d'autres, lisant כעל et כבעל, ont traduit *dominatio* ou *magistratus* et *a domino* ou *a dominis*.⁴⁾ P. Bayer⁵⁾ et, d'après lui, Tychsen⁶⁾, préférant la lecture כעל et כבעל, les ont rendus par *opus*, *fabrica*, avec le sens de monnaie. Gesenius a transcrit ces légendes כעל et כבעל, et, renvoyant à l'emploi de ces mots dans le Vieux Testament, en a donné pour traduction *civitas* et *a civibus*.⁷⁾ Lindberg a interprété le dernier mot de la même manière, mais il attache au premier la signification de *senatus*.⁸⁾ Plus tard on trouve le second mot rendu: *par les citoyens*, par M. De Saulcy.⁹⁾ Dans l'Etude démonstrative de Judas¹⁰⁾ sont adoptées les versions: *de la cité de* et *cité de*. Il paraît cependant que l'interprétation proposée par Bayer a prévalu dans le dernier temps; MM. Movers¹¹⁾ et Blau¹²⁾ l'ont soutenue, et M. Judas, changeant d'opinion, s'est aussi rangé de ce côté.¹³⁾ Movers fait valoir qu'un *beth* de cette forme ne se rencontre pas dans l'écriture carthaginoise qui est employée sur les monnaies de Gades, et M. Judas, s'en référant à la même raison, fait remarquer qu'on trouve un *beth* isolé de forme correcte sur une monnaie de cette ville. Voici ce qu'on peut opposer à ces observations. On trouve souvent des lettres dégradées mêlées à d'autres de forme correcte, soit dans les inscriptions lapidaires, soit dans les légendes monétaires; tel est le cas avec les monnaies de Tingis dont nous nous occupons ici, et quant à celles de Gades, le *tau* dans les mots mêmes dont il s'agit, offre toujours la forme la plus récente; on peut donc tout aussi bien donner à ce caractère la valeur d'un *beth* que celle d'un *phe*. Pour la présence du *beth* normal sur une monnaie de Gades, M. Judas renvoie à une gravure

le mot כבעל et qui présente la forme normale, n'est pas correctement rendu dans les trois gravures des exemplaires du cabinet de Paris qui sont publiées dans la Revue numismatique. Dans celle du n° 231, donnée par M. Judas, la partie droite de ce caractère est séparée de la gauche et confondue avec la barbe de la tête. Quant au n° 232, il faut faire observer que sur l'exemplaire de Paris la partie gauche du *lamed*, à cause du bord usé de la pièce, se montre isolée, de sorte qu'on pourrait la prendre pour l'initiale du nom de la ville.

1) Voyez plus haut p.147 note 8.

2) *Tiyyis Kaisarisa*. Ptol. IV, 1 ed. Wilberg p. 230.

3) Voyez plus haut p.147 note 10.

4) Hamaker *Miscellanea* p. 84-85, cf. Gesenius *Monumenta* p. 306. Nous passons sous silence plusieurs interprétations inadmissibles de l'époque avant Gesenius.

5) Sallustius Esp. p. 372. Cf. Gesenius *Paläogr. Studien* p. 51-53.

6) *N. acta Upsal.* VII p. 98.

7) *Monumenta* p. 306, 308 et 312.

8) *De numis pun. Sestorum* p. 17-23. *De Inscr. Melitensi* p. 13 note 30. Annonce de cet ouvrage p. 15. Dans le catalogue de Falbe, les légendes des monnaies de Tingis sont transcrites par la main de Lindberg: *senatus* et *a civibus Tingis*.

9) *Académie des inscr.* T. XV P. II p. 50.

10) Page 30, où l'on trouve encore la remarque que peut-être כעל dans ces formules a proprement le sens de *possession*.

11) *Phönizier* II, 2, p. 622 note.

12) *Zeitschr. d. deutschen Morgenl. Gesellsch.* 1852 p. 475.

13) *Revue num. fr.* 1856 p. 398.

publiée par M. Rubio ¹⁾ et qui offre en effet un beth de forme correcte à côté de la légende ordinaire; mais il y a lieu de croire que cette lettre n'est pas exactement rendue ²⁾ et que c'est un *aleph*; nous avons examiné un assez grand nombre de pièces aux mêmes types, avec la même légende et du même module ³⁾, qui portent toutes un *aleph* à la place du *beth*. Mais quand même il existerait une monnaie de Gades comme celle que présente la gravure de Rubio, elle ne pourrait trancher la question; car il est bien possible que, tout en retenant le *beth* dégradé, déjà adopté dans la formule constante *מבעל*, on ait employé comme marque d'atelier un *beth* normal. Plusieurs raisons portent à croire qu'il faut attacher aux mots dont il s'agit le sens de *magistrat, cité* ou *citoyens*, et non celui de *monnaie*. Il existe des oboles frappées en Sicile qui présentent l'épigraphie *איא שבעל* écrite avec un *beth* normal; c'est une légende parfaitement analogue et dont le premier mot peut seulement avoir la signification que nous venons d'indiquer. ⁴⁾ Sur les monnaies de Gades on trouve quelquefois, dans la formule en question, le *mem* initial remplacé par un *sin* qui est écrit ainsi *סי* ⁵⁾; il faut lire ce mot également *שבעל* et lui attribuer la même signification; on est donc porté à expliquer d'une manière semblable les deux autres formules. Puis, sur les monnaies de Gades et de Lix, on trouve deux autres mots qui ont incontestablement la signification générale de *monnaie*, savoir *מהלם* ⁶⁾ et *מפעם* ⁷⁾; si donc on lit *מפעל* et *פעלח* avec le sens de *monnaie*, il faudrait admettre que, pour indiquer cette notion, on se fût servi, à Lix, de deux, et à Gades, de trois termes différents. Il faut enfin ajouter que sur plusieurs monnaies de Lix le mot *מבעל* se lit après le nom de la ville, ce qui empêche de lui prêter la signification de *monnaie*, mais permet bien de l'entendre de l'autre manière ⁸⁾; on peut admettre que, par cette addition, on a voulu indiquer que la monnaie était frappée par l'autorité communale de la ville et non par le gouvernement royal. D'après cette manière de voir, les légendes *בעלח* et *מבעל*, sur les monnaies de l'Afrique, sont opposées à la légende *הממלכת* qui se lit sur les monnaies royales ⁹⁾; cette opposition est surtout prononcée sur les pièces qui d'un côté portent le nom de la ville, et de l'autre, le mot qui indique l'autorité royale ou le royaume; voyez p. 98 n^{os} 12-14.

L'écriture présente un mélange de caractères de haute et de basse époque. Les lettres *beth, jod* et *tau* ont seulement les formes postérieures; l'*aleph*, le *ghimel*, le *lamed* et le *mem* sont

1) Appendice à l'histoire de Cadix par Horazco, pl. I, 6.

2) Dans les planches publiées par M. Rubio plusieurs des légendes ne sont pas correctement reproduites; nous en avons cité un exemple plus haut p. 149 note 11.

3) Dans le cabinet de Copenhague il s'en trouve 5 exemplaires et en outre 23 empreintes tirées d'autres collections. Le catalogue de Falbe contient la description détaillée de plus de 300 exemplaires des monnaies de Gades, mais aucun d'entre eux ne présente un *beth* outre la légende habituelle. A la vérité on trouve généralement classées à Gades des monnaies aux types de cette ville qui portent un *beth* normal seul au lieu du nom de Gades; mais il est probable qu'elles appartiennent à Belo ou à Besippo, villes voisines, parce qu'il y a des pièces analogues qui offrent seulement les lettres *מ* *ב* ou *א*, qui sont évidemment les initiales de *מבעל* *אגדר* et de *אגדר*.

4) Voyez Ugdulena Mon. punico-sicule, tav. II, 21, p. 32. Cette analogie n'a pas échappé à M. Judas, mais il n'y

attache aucun poids quant à l'explication de la formule que présentent les monnaies d'Espagne et d'Afrique. Le même savant suppose que ces monnaies portent *מבעל*; mais un exemplaire qui s'en trouve dans le cabinet de Copenhague montre que l'initiale est un *ש*, ce qui est aussi attesté par M. Ugdulena l. c.

5) A la vérité il est quelquefois incertain si l'initiale du mot en question est un *mem* négligemment tracé ou un *sin*; il en est de même des figures publiées par M. Rubio, tab. I ser. I, 5 et 6; tab. II ser. II, 3 var., 5, 6 et 9; ser. III, 1 et 2. Mais dans plusieurs cas la valeur du *sin* est indubitable. Le caractère que nous avons fait dessiner ci-dessus, est emprunté à deux exemplaires parfaitement conservés du cabinet de Copenhague, et est très marqué.

6) Voyez Gesenius Paläogr. Studien p. 52-53 et 66. Cf. Vol. II p. 31 note 10.

7) Voyez plus bas l'article de Lix.

8) Sur la forme grammaticale du mot, voyez l'article de Lix.

9) Voyez plus haut p. 11-12.

écrits tant en caractères normaux que dégradés. Outre les formes anciennes, ꝥ et Ꝧ, et la récente Ꝩ, la lettre *aleph* présente encore celles-ci: Ꝫ, ꝫ, qui font la transition des premières à la dernière.

La tête des n° 216 et suiv. est désignée comme celle d'Hercule dans le catalogue de Falbe; sur le n° 222, Lindberg et Gesenius ont même cru voir la tête de ce dieu couverte de la dépouille de lion¹⁾; M. Delgado la prend pour la tête ou le masque d'Antée.²⁾ On ne saurait admettre ni l'une ni l'autre de ces explications, bien qu'elles soient appuyées par les mythes attachés à la fondation de Tingis.³⁾ Selon toute probabilité c'est la tête de Baal. La tête en profil sur les n° 216-222 représente évidemment le même dieu que celle qui est vue de face sur les n° 231-232; car elles ont toutes les deux les mêmes traits et une barbe arrondie, sont dépourvues de cou et accompagnées d'un sceptre. Or, cette tête barbue, vue de face et sans cou, se retrouve sur les monnaies d'une ville mauritanienne qui portait le nom du soleil et avait pour emblème un grand astre⁴⁾; il faut donc, à ce qu'il parait, y voir le visage du dieu du soleil, c'est à dire, de Baal, qui était par préférence adoré comme tel, et auquel on donnait le surnom de *Chamman* en Afrique.⁵⁾ En figurant sa tête de face et sans cou, on a sans doute voulu indiquer sa qualité solaire; c'est ainsi que la tête de Hélios est représentée sur les monnaies de Rhodes, tandis que celle de Jupiter, dieu qui sous d'autres rapports répondait à Baal, ne se trouve jamais figurée de cette manière sur les monnaies grecques ou romaines; la forme ronde qui résulte de l'absence du cou, devait probablement faire allusion au disque du soleil, et les cheveux sont aussi quelquefois⁶⁾ disposés de manière à en imiter les rayons.⁷⁾ Aussi M. De Saulcy a-t-il rapporté cette tête au dieu du soleil, opinion dont la justesse a été, à tort, révoquée en doute par Duchalais.⁸⁾ Par le sceptre Baal est encore caractérisé comme le seigneur du ciel, *Baal-Samim*; c'est l'attribut de ce dieu sur une monnaie punique de Hippo qui nous offre incontestablement son image.⁹⁾ Au revers des n° 216-220 Astarté est désignée par le croissant renfermant le disque, symbole ordinaire de cette déesse.¹⁰⁾

Les têtes barbues des n° 224-230, qui diffèrent entièrement de celles dont nous venons de parler, représentent le peuple personnifié, de même que les têtes viriles sans attribut qu'on trouve si souvent sur d'autres monnaies de la Mauritanie; voyez plus haut p. 93-94. Elles varient par rapport aux traits, aux cheveux et à la barbe.¹¹⁾

1) Lindberg De inscr. Melit. p. 41 note 92 Cl. I. Gesenius Monum. p. 312.

2) Cat. du cab. de Lorichs n° 2104.

3) Le sceptre qu'on voit à côté de cette tête, n'est un attribut d'Hercule, ni dans les représentations gréco-romaines, ni sur les monnaies africaines; conférer p. 55-56.

4) Voyez p. 111 n° 107 et plus bas les n° 248-252.

5) Voyez vol. II p. 120 et ce volume p. 55.

6) Voyez p. 111 n° 107 et plus bas les n° 251-252.

7) Sur quelques monnaies de Gades on trouve la tête d'Hercule (*Melkart*) représentée de face et sans cou, de manière à former un rond, et ayant les crins de la peau de lion dressés en guise de rayons; par cette représentation on a sans doute également indiqué la signification solaire qu'on attachait aussi à ce dieu (voy. p. 56 note 5). Rappelons encore que la tête de Jupiter-Am-

mon est figurée de face sur quelques-unes des monnaies de Barcé (Vol. I p. 81); Ammon, comme on le sait, était apparenté, tant avec l'égyptien Amon-ra, qu'avec le punique Chamman, et était honoré par les Libyens comme dieu du soleil (*Macrob.* I, 21); on voit aussi Jupiter-Ammon figuré avec la tête rayonnée sur une monnaie de Cyrène (Vol. I p. 50 n° 194).

8) Revue num. fr. 1842 p. 331.

9) Voyez plus haut p. 55-56.

10) Voyez plus haut p. 58.

11) M. Cavedoni, supposant que le n° 224 appartient à la ville de Carrhæ en Mésopotamie, en a pris la tête pour celle de Charon (*Bull. dell'inst. arch. di Roma* 1838 p. 57), explication qui a été appréciée par Panofka comme une découverte heureuse (*Von dem Einfluss der Gottheiten auf die Ortsnamen* II p. 11, Taf. I, 35).

La tête de femme ornée d'épis, sur le n° 223, ne représente sans doute aucune divinité punique; car, chez les Phéniciens, ce n'était pas une déesse, mais des divinités mâles qui protégeaient l'agriculture; c'est probablement l'effigie de la Cérès grecque, dont le culte avait jadis été transplanté de la Sicile à Carthage et s'était répandu delà dans l'Afrique occidentale.¹⁾

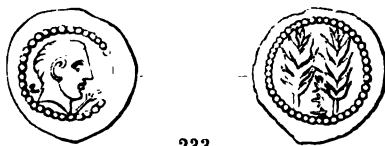
Pour le type des épis qui occupe le revers de toutes les monnaies autonomes, voyez l'article de Lix p.160.

Quant à la date des monnaies autonomes, il est probable qu'elles sont antérieures à celles qui portent le nom et la tête d'Auguste; elles appartiennent sans doute, à en juger par la présence des caractères dégradés, à la seconde moitié du dernier siècle. De la circonstance qu'on trouve aussi des caractères normaux dans les légendes, il ne faut pas conclure que ces monnaies soient plus anciennes que celles des autres villes de la Mauritanie, qui, sauf celles de Zilis, ne présentent que l'écriture néo-punique, car les n°s 231-232, qui datent du règne d'Auguste, contiennent les mêmes caractères; il est vraisemblable que l'emploi en est dû aux relations intimes que Tingis entretenait avec Gades, où l'on continuait à inscrire les monnaies en caractères anciens. Malgré les différences que présentent les formes des lettres et le travail artistique, il est difficile d'établir l'ordre chronologique des monnaies. Les pièces qui contiennent les lettres *aleph*, *lamed* et *mem* de forme correcte, ne peuvent être considérées comme antérieures à celles qui offrent les mêmes lettres dégradées, puisque les mêmes caractères normaux se rencontrent aussi sur les monnaies impériales; il faudrait plutôt, par cette raison, regarder les premières comme moins anciennes. On ne saurait non plus déterminer la date d'après la qualité du travail, car ces monnaies ne diffèrent pas beaucoup à cet égard les unes des autres; celles qui sont les mieux exécutées, sont probablement les plus récentes, parce que, sous ce rapport, elles se rapprochent le plus des monnaies bilingues.

Dans les planches publiées par Lorichs²⁾, on trouve figurée une pièce de bronze portant une tête barbue avec un sceptre ou une massue, et au revers un temple et la légende ...GITAN. Cette monnaie, si elle est exactement rendue, doit être attribuée à Tingis; on ne saurait décider, d'après la gravure, si la tête est celle de Baal ou de Melkart.

ZILIS.

233. Tête de Mercure (Taaut-Cadmus), nue, à dr.; devant, un caducée. Grenetis. R. Deux épis; au milieu, la légende punique אשליח. Grenetis. Æ. 4. 1,6—2,5 gr.³⁾



233

La ville de Zilis, qui se trouvait à 24 milles romains au sud de Tingis, près d'une rivière du même nom, était sans doute au nombre des colonies phéniciennes qui furent fondées sur cette

1) Voyez Vol. II p.110-111 et 169, et ce volume p.40.
2) Recherches numism. pl.XLI,6.

3) Cab. de Copenhague (3 ex.) et coll. de M. Judas (Revue num. fr. 1856 p.404, Cat. de la coll. de Gaillard n° 241).

côte à une époque très reculée, et que les Carthaginois colonisèrent de nouveau plus tard.¹⁾ Auguste, probablement dans l'intervalle entre la mort de Bocchus III et l'avènement de Juba II, la transforma en colonie romaine et lui donna le nom de Julia Constantia; elle fut ensuite détachée de la Mauritanie et soumise à la juridiction de la province Baetica.²⁾ A la même époque, à ce qu'il semble, des habitants de Zilis furent transportés sur la côte d'Espagne, où ils fondèrent, conjointement avec des Tingitains, la colonie Julia Joza ou Traducta.³⁾ Après la conquête de l'Afrique par les Sarrazins elle resta peut-être déserte pendant quelque temps; mais au moyen âge elle se releva et fut à différentes époques une ville considérable et populeuse, florissante par le commerce ainsi que par les arts et les sciences. Elle subsiste encore aujourd'hui sous le nom d'*Azila* ou d'*Arzila*, mais comme une ville pauvre et déchue; on n'y a découvert que peu de restes de la ville ancienne.⁴⁾

On ne saurait hésiter à reconnaître le nom de cette ville dans la légende $\Gamma\lambda\iota\sigma$, que présente assez distinctement le n° 233. Ce nom est différemment orthographié dans les auteurs grecs et romains; on trouve $Z\eta\lambda\iota\varsigma$ dans Strabon⁵⁾, *Zilis* dans Pline, *Zilia* dans Mela⁶⁾, *Zileia* dans Ptolémée⁷⁾ et *Zili* dans l'itinéraire d'Antonin⁸⁾; mais les lettres Z, L et I sont constantes. Dans le nom ASLIT que fournit la monnaie dont il s'agit, l'A initial est l'article ou une voyelle servant à faciliter la prononciation⁹⁾, qui s'est conservée dans le nom de la ville chez les auteurs arabes du moyen âge¹⁰⁾ ainsi que dans son nom actuel; les sifflantes Z et S, comme on le sait, se confondent souvent dans les noms propres appartenant aux langues sémitiques; le T enfin, qui termine beaucoup de noms puniques, passait dans l'une ou l'autre des terminaisons qui sont propres à la langue grecque et romaine, ou était entièrement omis.¹¹⁾ L'attribution de cette monnaie à Zilis est confirmée par le type du revers, la fabrique et l'écriture. Les épis forment le type principal des monnaies de Tingis et se répètent sur celles de toutes les autres villes de la côte atlantique; l'exécution, soit de la tête¹²⁾, soit des épis, est analogue à celle que présentent beaucoup d'autres pièces de ces villes, et l'écriture offre le même mélange de caractères corrects et dégradés que celle des monnaies de Tingis, sa voisine.¹³⁾

Cette monnaie, de même que celle qui est classée plus haut à Salviana en Numidie (p. 67 n° 80), est attribuée à Sullecti en Byzacène dans le catalogue de Falbe; la légende y est transcrite par Lindberg en $\tau\lambda\sigma\lambda\iota\sigma$. Mais le caractère penultième n'offre pas de trace d'un allongement qui pourrait le faire prendre pour un *capitulum*, et on ne trouve pas des épis sur les monnaies de la Byza-

1) Conférer plus haut p. 79.

2) Pline V, 1. Zilis est appelée colonie par Mela (III, 10, 6), mais ni Strabon, ni Ptolémée ne lui donnent ce nom.

3) Conférez plus haut p. 147 note 9.

4) Voyez, sur cette ville, Mannert Géogr. p. Marcus p. 549-550 et Barth Wanderungen I p. 16-18.

5) Strabon III p. 140; XVII p. 827.

6) Ll. cc. note 2.

7) Ptolémée IV, 1, ed. Wilberg p. 249.

8) Fortia d'Urban Recueil p. 2.

9) C'est la même lettre prosthétique qu'on trouve dans le nom phénicien de Gades ainsi que dans ceux de plusieurs villes africaines; voyez p. 68 note 3.

10) Il est écrit أصيلة ou أصيلة par Edrisi (ed. Jaubert cl. IV, sect. 1 p. 7), أصيلة ou أصيلة par Abou Obeïd al Bekri

(Notices et extr. p. 568), et أصيلة par Abu'l Hasan el Fasi (Ann. reg. Maur. ed. Tornberg p. 49, trad. p. 68).

11) Le *tau* final se retrouve dans les noms d'Oëa, Thana, Sala et Tamusiga, sur les monnaies de ces villes. On pourrait encore prendre le caractère final pour un *men*, qui est également d'un usage fréquent dans les noms africains; mais la direction inclinée fait plutôt croire que c'est un *tau*.

12) La chevelure est exécutée de manière à offrir quelque ressemblance avec une peau d'animal; il en est de même des cheveux de la tête de Baal sur plusieurs monnaies de Tingis.

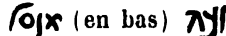

13) Les caractères ט , ז , י et ך se retrouvent sur les monnaies de Tingis, et un ש semblable sur celles de Lix.

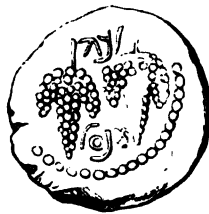
cène.¹⁾ Le spécimen que possède M. Judas, a été trouvé à Malaca et est classé parmi les monnaies incertaines de la Bétique dans le catalogue de Gaillard; M. Judas n'essaie pas d'en déterminer l'origine²⁾; quant au lieu de provenance, nous avons déjà fait remarquer que les monnaies de bronze africaines se trouvent fréquemment en Espagne.³⁾ Florez a cru voir le nom de Zilis dans l'épigraphie du droit d'une monnaie celtibérienne qu'il lisait CILI⁴⁾, mais la vraie légende en est GILI, qui désigne une ville espagnole.⁵⁾

La tête, comme on le voit par le caducée, est celle de Taaut-Cadmus, qui était identifié avec Mercure.⁶⁾ Plusieurs noms de lieux semblent prouver que ce dieu a été l'objet d'un culte sur la côte atlantique; il y existait, selon Scylax, un promontoire appelé Hermæum⁷⁾, et deux stations de la route romaine qui longeait la côte, l'une près de Zilis, portaient le nom de Mercure.⁸⁾ Ce dieu phénicien étant, comme le gréco-romain, protecteur du commerce, il a dû par préférence être honoré dans les villes maritimes de cette côte dont une partie, à cause du commerce qui s'y faisait, avait reçu le nom de golfe *Emporicus*.⁹⁾ Pour le type des épis, voyez l'article suivant.



LIX.

Monnaies puniques.

234. Tête de Chusor-Phtah, imberbe, à g.; elle est coiffée d'un haut bonnet conique, orné de broderies et portant au sommet un long cordon qui se termine par un ornement circulaire. Grenetis. R. Deux grappes de raisin; entr'elles, la légende לְכַשׁ מִבְּעַל, écrite ainsi:  (en bas)  (en haut). Grenetis. Æ. 7. 17,3—10,5 gr.*¹⁰⁾



234

235. Même tête à dr.; le cordon retombant du sommet du bonnet est à son extrémité divisé en deux et sans ornement. Grenetis. R. Une grappe de raisin; avec la légende circulaire מִפְּעַם לְכַשׁ, écrite ainsi:  (à droite)  (à gauche). Grenetis. Æ. 3. 5,4—3,5 gr.*¹¹⁾

1) Quant à la ressemblance entre cette monnaie et le n° 80, qui a porté Lindberg à les attribuer à une même ville, il faut faire remarquer que les deux dernières lettres de la légende sont différentes, et que le cheval renvoie à la Numidie comme au contraire les épis à la Tingitane.

2) Ll. cc. p. 153 note 3.

3) Voyez plus haut p. 144 note 2.

4) Med. d'España III p. 50; cf. Eckhel Doctrina IV p. 153.

5) Voyez Boudard Num. Ibér. p. 296.

6) Voyez, sur ce dieu, Vol. II p. 34.

7) Sur la situation de ce promontoire, les opinions sont divisées; voyez: Mannert Geogr. p. Marcus p. 600 et 744, et C. Müller Geogr. gr. min. I p. 91.

8) Itin. d'Antonin, Fortia d'Urban Rec. p. 2.

9) Voyez plus haut p. 80 note 2.

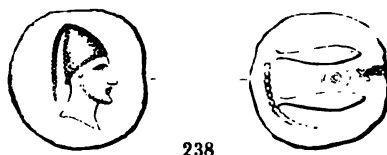
10) Cab. de Copenhague (5 ex.; Falbe Recherches p. 117 pl. VI, 17; Mionnet S. IX p. 223 n° 49; Mus. Hederv. n° 7147, Se-stini III cont. p. 87 n° 24; incorr.), de Vienne (du Mus. Münter n° 3253) et de Milan. Coll. de Lorichs (Cat. nos 2106-7, Recherches num. pl. LXXVI, 8). Annonce de Falbe et Lindberg 1843 p. 11-12 nos 3-6 (la tête incorr. figurée).

11) Cab. de Copenhague (3 ex.) et coll. de Thomsen. Cat. de Gaillard (1854) n° 700 (incorr.). Annonce n° 8 (incorr. décrie).

236. Même tête à g. Grenetis. R. Même type; avec la légende circulaire מבעל לכש, écrite ainsi: לכש (à g.) מבעל (à dr.). Grenetis. $\text{Æ. 3. 3,9 \& 3,6 gr. }^1)$

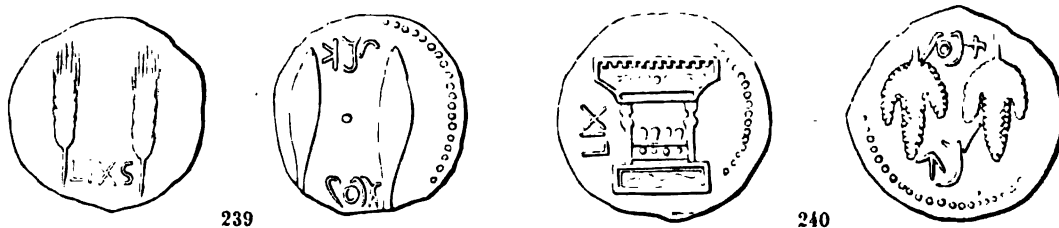


237. Même avers. R. Même type; à dr., לכש, écrit לכש . Grenetis. $\text{Æ. 2. 1,9 \& 1,6 gr. }^2)$
 238. Même tête, légèrement barbue, à ce qu'il semble, à dr. R. Deux poissons tournés à dr.; entr'eux, la même légende que sur le n° 236 écrite en une ligne. $\text{Æ. 4. 4,2 gr. }^3)$

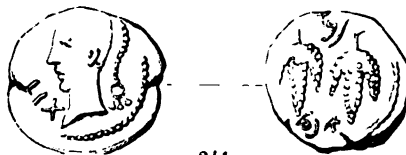


Monnaies punico-latines.

239. Deux épis dressés; entr'eux, en bas: LIX. R. Deux poissons dressés; entr'eux, la légende מבעל לכש, écrite ainsi: מבעל (en bas) לכש (en haut). Au milieu, un globule. Grenetis. $\text{Æ. 7. 13,2 \& 9,7 gr. }^4)$
 240. Autel dont la partie supérieure et la base sont ornées d'un globe flanqué de deux longues ailes; à g.: LIX. Grenetis. R. Deux grappes de raisin; entr'elles, la légende מבעל לכש, écrite ainsi: לכש (en bas) מבעל (en haut). Grenetis. $\text{Æ. 7. 13,0—10,3 gr. }^5)$



241. La même tête que sur le n° 234; devant, LIX. Grenetis. R. Le même que le revers du n° 234. $\text{Æ. 5. 7,0 \& 5,7 gr. }^6)$



1) Cab. de Vienne (du Mus. Münter n° 3255) et de Copenhague (de la coll. de Devegge). Annonce n° 9 (la tête incorr. figurée).
 2) Cab. de Copenhague (2 ex.).
 3) Coll. de Thomsen à Copenhague. Annonce n° 11.
 4) Cab. de Copenhague (2 ex.). Annonce n° 10.

5) Cab. de Vienne (du Mus. Münter n° 3258), de Copenhague (Falbe Recherches p.117-118 pl.VI, 18; Mionnet S. IX p. 223 n° 50) et coll. de Thomsen. Annonce n° 1.
 6) Cab. de Copenhague (2 ex., l'un du Mus. Münter n° 3254). Cat. de Gaillard (1854) n° 699 (incorr.). Annonce n° 7 (incorr.).

La ville de Lix était située à 30-32 milles au sud de Zilis, sur un fleuve du même nom, appelé aujourd'hui *Ailcos* ou *Lucos*.¹⁾ Elle était, selon Scylax, d'origine phénicienne, ce que semble aussi indiquer son nom²⁾, et appartenait sans doute aux plus anciens établissements fondés par les Phéniciens sur cette côte³⁾; car, d'après la tradition, elle aurait été la résidence d'Antée, et c'est dans ses environs qu'aurait eu lieu la lutte d'Hercule avec ce géant; on y plaçait enfin le jardin des Hespérides, et le temple de Melkart (Hercule) qui s'y trouvait, passait pour plus ancien que celui de Gades qui avait été érigé à l'époque même de la fondation de cette ville.⁴⁾ Lix était sans doute la plus grande ville de la côte atlantique. Sur la rive droite du *Lucos*, à une certaine distance de l'embouchure, on voit des restes de murailles construites de très grands blocs de pierre réguliers et qui embrassent un vaste terrain; ils ont évidemment appartenu à l'ancienne Lix.⁵⁾ Au dire de Cornelius Nepos, elle aurait même dépassé Carthage en grandeur; Pline, qui a cité ce témoignage, le regarde, à juste raison, comme peu croyable⁶⁾; mais, bien qu'il soit exagéré, il sert à attester l'importance de cette ville. Suivant Scylax, il y avait sur la rive gauche, vis à vis de Lix, une ville libyque, et, à l'embouchure du fleuve, un port⁷⁾; il se peut que ces deux places aient appartenu à Lix ou aient été considérées comme faisant une même ville avec cette cité, et que ce soit la proximité de tous ces établissements qui ait fait naître l'idée de la grandeur de Lix. D'après Pline, Lix devint colonie sous le règne de Claude; elle est encore qualifiée de ce titre dans l'itinéraire d'Antonin. Après ce temps, il n'en est plus fait mention, et l'on ne sait à quelle époque elle a cessé de subsister.⁸⁾ L'emplacement du port mentionné par Scylax est occupé par la ville moderne d'*El-Araïche* ou *Larache*.

Les monnaies de Lix, accompagnées d'un commentaire, ont été publiées en 1843 par Falbe et Lindberg dans l'Annonce de cet ouvrage; auparavant on n'en connaissait qu'une seule pièce (n° 234), conservée dans le cabinet de Wiczay et attribuée à Ptolémée dans le catalogue de Sestini. Les monnaies qui existent de cette ville, se trouvent pour la plupart dans les collections de Copenhague, où elles ont été apportées par les consuls de Danemark résidant au Maroc.⁹⁾ L'attribution de ces monnaies à Lix ne peut faire l'objet d'aucun doute, puisque sur plusieurs d'entre elles le nom de la ville est inscrit tant en latin qu'en punique.

Le nom de la ville est, sur toutes les monnaies, écrit $\Psi\text{X}\text{L}$, LCS¹⁰⁾, mot qui a été prononcé LiCS, comme on le voit par la légende latine. Aussi cette ville est-elle appelée *Liξ* par

1) Voyez, sur cette ville: Mannert Géogr. p. Marcus p. 551-552; Barth Wanderungen I p. 19-26; Movers Phönizier II, 2, p. 538-540; C. Müller Geogr. gr. min. I p. 92-93 notes.

2) On le retrouve dans le nom de Lakisch en Palestine, ancienne résidence des rois cananéens (Movers l.c. p. 540).

3) Conférez plus haut p. 79. Lindberg, dans l'Annonce de cet ouvrage p. 10, cite Hannon parmi les auteurs où il est fait mention de cette ville; mais le fleuve Lixus et les Lixites dans le périple d'Hannon appartiennent à une partie beaucoup plus méridionale de la côte; voyez Marcus (l.c. p. 583), Barth (l.c. p. 50 note 37), Movers (l.c. p. 545) et C. Müller (l.c. p. 5).

4) Pline V, 1 et XIX, 22.

5) Barth l.c. p. 25.

6) Pline V, 1: *Prævalidam urbem majoremque Carthagine magna quæque alia Cornelius Nepos avidissime*

credidit.

7) Scylax § 112: *ποταμὸς μέγας Λίξος καὶ πόλις Φοινίκων Λίξος, καὶ ἑτέρα πόλις Λιβύων ἐστὶ πέραν τοῦ ποταμοῦ καὶ λιμὴν.*

8) Conférez les remarques sur l'emplacement de la ville de Semes ou Schemmis dans l'article de Semes.

9) Les 3 pièces que possède le cabinet de Vienne, ont appartenu à la collection de l'évêque Mûnter à Copenhague; l'exemplaire de la collection de Wiczay a été acquis plus tard par le cabinet danois.

10) Quant à la forme grammaticale de ce mot, Movers (dans Phönizier II, 2, p. 540, cf. Allg. Encycl. S. III T. 24 p. 435) la rapproche de la forme *seholé* en hébreu, en faisant observer que p. e. שְׁחֹלֵי , *roi*, est rendu par *Mile* dans les noms propres phéniciens.

Ptolémée¹⁾; dans d'autres auteurs, qui y ont ajouté différentes terminaisons, on trouve les variantes: *Λίξος*²⁾, *Lixos*³⁾, *Lixo*⁴⁾, *Λίξα*⁵⁾. Plus tard ce nom a été prononcé avec un *n* avant la dernière consonne; dans Strabon il est écrit *Λίγξ*, et au dire de cet auteur, c'est la seule forme qu'Artémidore considérait comme exacte.⁶⁾ L'orthographe pléonastique **LIXS** est particulière au n° 239; le nom de la ville de Sex ou Sexti en Espagne est par analogie écrit **SEXS** sur quelques-unes de ses monnaies. Lindberg a cru trouver sur le n° 235, derrière la tête, la lettre grecque **Λ**, qu'il a prise pour l'initiale du nom de la ville, en supposant que la pièce inscrite ainsi date de l'époque de Cléopâtre, épouse de Juba II, et que la prédilection bien connue de cette princesse pour tout ce qui était grec a donné l'idée de composer le nom de la ville dans cette langue⁷⁾; s'en référant à Lindberg, M. Judas pense qu'on peut se servir de cette épigraphe pour déterminer les âges des monnaies variantes⁸⁾, et MM. Movers et C. Müller ont même avancé que le nom de la ville est écrit **ΛΙΞ** sur les monnaies.⁹⁾ Mais Lindberg s'est mépris en prenant pour un **Λ** les deux bouts du cordon qui descend du bonnet du Cabire sur un exemplaire qui se trouve dans la collection de M. Thomsen, exemplaire très usé et le seul qui lui fût connu de cette monnaie.

Outre le nom de la ville, on lit sur les n° 234, 236 et 238-241 le même mot punique qu'on rencontre sur les monnaies de Tingis, ainsi que sur celles de Gades et de Sex en Espagne, et qui a été rendu par les uns **מבעל** dans le sens de *monnaie*, par les autres, **מבעל**, *par les citoyens de*.¹⁰⁾ Nous avons plus haut (p. 151) exposé les raisons pour lesquelles la dernière interprétation paraît être préférable. Il faut cependant faire remarquer que sur les n° 234, 239 et 241, **מבעל** est placé après le nom de la ville. Sur deux de ces pièces Lindberg a lu **מבעלן**, dont il prend le **ן** pour la terminaison plurielle du *status absolutus*, en rendant l'inscription entière **לְקַשׁ מִבְּעָלִין**, *Lixus, a civibus*¹¹⁾; il regarde comme incomplet le mot **מבעל** que portent les autres pièces. Mais cette lecture, dont la justesse a déjà été révoquée en doute par M. Judas, est incorrecte; il n'y a réellement aucun *nun* à la fin du mot sur ces monnaies. On ne saurait admettre qu'un *nun* final ait été omis, ni que le mot **מבעל** régisse au génitif le nom de Lix puisqu'il occupe la dernière place. On est donc tenté d'attribuer à la formule **מבעל**, sur les monnaies de Lix, une autre signification, celle de gouvernement ou de magistrat, en prenant le *mem* pour un préfixe appartenant à la formation du substantif, et non pour la préposition.¹²⁾ Sur les monnaies de Leptis on trouve également placé après le nom de la ville le mot **מפקד**, qui peut être rendu *praefectura*¹³⁾, et il est assez vraisemblable que **בעלח** qui se lit sur les monnaies de Tingis et de Gades, a la même signification.¹⁴⁾ Il faut croire que ce mot, de même qu'ailleurs **מבעל** et **שבעל** précédant le nom de la ville, a été inscrit sur les monnaies pour indiquer qu'elles ont été frappées par le gouvernement municipal de la ville et non par l'autorité royale, et que par conséquent il est opposé au mot **הממלכה** sur les monnaies des rois.¹⁵⁾ Mais le mot **מפעם** qui sur le n° 235 précède le nom de Lix, signifie sans

1) Ptolémée IV, 1, ed. Wilberg p. 252.

2) Scylax § 112. Eratosthènes dans Strabon XVII p. 825.

3) Plin V, 1.

4) Mela III, 10, 6.

5) Stephanus Byz. s.v. Ptolémée, d'après la leçon vulgaire.

6) Strabon XVII p. 825-826 et 829. Dans Stephanus Byz. est encore citée la forme *Λίγξ* s.v.

7) Annonce p. 13 n° 8 et p. 16.

8) Etude dém. p. 161.

9) Movers l.c. p. 540. C. Müller l.c. p. 92.

10) Voyez plus haut p. 150.

11) Annonce p. 15.

12) Ce substantif est donc formé de **בעל**, *dominare* (verbe qui se rencontre dans Jesaïa 26, 13), de la même manière que **מְיֻשָׁל**, *dominatus* (Daniel 11, 8 et 5), de **משל**.

13) Voyez Vol. II p. 3 et 10.

14) Conférez Hamaker Miscellanea p. 85.

15) Ce mot se trouve de même isolé sur les monnaies ro-

aucun doute *monnaie*, de la racine פֶּעַם, *frapper*¹⁾; il se retrouve sur une monnaie de Sex en Espagne²⁾ et répond au mot מַהֲלָם inscrit sur les monnaies d'argent de Gades.³⁾ Lindberg, n'ayant sous les yeux qu'une épreuve mal conservée du n° 235, a encore lu ce mot מִכְעַל⁴⁾; mais la dernière lettre en est distinctement un *mem*, comme on le voit sur 3 exemplaires du cabinet danois.

L'écriture n'offre pas un mélange de caractères normaux et dégradés, comme sur les monnaies de Tingis et de Zilis, mais elle est exclusivement néo-punique comme sur celles des villes suivantes. Le *sin* prend trois ou quatre formes différentes; celle des n° 234 et 240 se retrouve sur les monnaies de Zilis et de Semes, et celle du n° 236 figure aussi sur les monnaies de cette dernière ville; le caractère du n° 239 se rapproche de celui qu'on rencontre sur une monnaie de Juba I (n° 55 p. 43), avec la différence qu'il est tourné à gauche.⁵⁾

Les têtes représentent sans doute le dieu phénicien Chusor-Phthah, le premier des Cabires, qui était assimilé à Héphaïstos et à Vulcain.⁶⁾ Les monnaies de Malaca, d'Hippo et de Macomada nous offrent la tête de ce dieu couverte d'un bonnet de différentes formes⁷⁾; sur celles de la première ville, où la qualité de ce dieu, à ne pas s'y méprendre, est désignée par les tenailles⁸⁾,



on la trouve quelquefois coiffée d'un bonnet qui est, comme ici, de forme conique et brodé de pierreries ou de perles⁹⁾, et sur celles de Macomada deux longues attaches pendent du sommet du bonnet. Parmi les fleuves de la côte atlantique, il y en avait un appelé Chusaris¹⁰⁾, nom qui évidemment a été tiré de ce dieu; on est autorisé à en conclure qu'il a été honoré par les habitants de ces contrées. La tête est le plus souvent imberbe; quelquefois, comme sur le n° 238, elle paraît être légèrement barbue; c'est ainsi qu'elle est figurée tantôt barbue, tantôt sans barbe, sur les monnaies de Malaca. Lindberg est d'avis que ces têtes représentent Baal, auquel, comme créateur de tous les produits naturels, il rapporte aussi les grappes, les épis et les poissons¹¹⁾; mais ce dieu, identifié avec Jupiter et figuré comme celui-ci sur d'autres monnaies africaines¹²⁾, n'a certainement pas été représenté sans barbe. Il faut enfin faire remarquer que Lindberg a pris deux de ces têtes pour des portraits de magistrats¹³⁾, en supposant, d'après des exemplaires mal conservés, qu'elles sont nues.

Quant à l'autel, représenté sur le n° 240, Lindberg, le mettant en rapport avec les grappes figurées au revers, le regarde comme consacré à Baal, protecteur de la culture de la vigne¹⁴⁾;

yules, sans être grammaticalement lié avec le nom propre qui précède; voyez plus haut p. 11-12.

1) On trouve comme provenant de cette racine le mot פֶּעַם, enclume (*incus*), dans *Jesaja* 61, 7.

2) *Cat. de la coll. de la Torre* n° 509 bis, pl. II, 1.

3) *Gesenius Paläogr. Studien* p. 52-53. Conf. le mot *KOMMA* inscrit sur un didrachme grec, *Num. Chron.* XX p. 151.

4) *Annonce* p. 13 n° 8.

5) Ce caractère n'est pas exactement reproduit dans l'Annonce de Falbe et Lindberg p. 13 et 14; sur les monnaies les deux barres latérales sont droites, et non courbées.

6) Voyez, sur ce dieu, plus haut p. 56.

7) Voyez plus haut p. 53 et 66.

8) Cet attribut empêche d'admettre l'opinion de M. Judas (*Revue num.* 1856 p. 404) qui a pris la tête en question sur les monnaies de Malaca pour celle du Mercure phé-

nicien; voyez encore, sur l'explication de cette tête, Vol. II p. 57 note 13 et l'article de Semes.

9) Cette tête, figurée ci dessus, se trouve sur les petites pièces ayant pour type du revers un temple.

10) *Ptolémée IV*, 6, ed. Wilberg p. 291: *Χουάρμιος ποταμού ἐκβολαί*.

11) *Annonce* p. 19-20.

12) Voyez plus haut p. 55 et 152.

13) Sur un exemplaire du n° 235 et un autre du n° 241, voyez l'Annonce p. 20.

14) *Annonce* p. 18-19. Dans cet endroit Lindberg émet l'opinion que ce Baal est le même qui est appelé Hercule par Plin et qui avait son autel dans l'île près de la ville; mais il ne faut pas confondre le Baal suprême, assimilé à Jupiter, avec Baal-Melkart répondant à Hercule; conférez, sur ces deux divinités, plus haut p. 55-56.

c'était en effet à ce dieu comme dieu du soleil qu'on attribuait la fertilité de la terre.¹⁾ M. Barth pense que c'est l'autel d'Hercule dont Pline a fait mention, dans une Ile située devant la ville²⁾; ce dieu possédait encore un temple très ancien à Lix et paraît y avoir été particulièrement vénéré.³⁾ M. Cavedoni enfin a fait observer que le globe ailé dont sont ornées la corniche et la base de l'autel, et que l'on trouve également sur les monnaies de Bogud II, peut servir à éclaircir à quelle divinité l'autel est consacré.⁴⁾ Il est en effet assez probable que le symbole sculpté sur l'autel a rapport à la divinité dont il s'agit. Ce globe ailé rappelle le symbole asiatique nommé communément *mihir*, par lequel on désignait la suprême triade divine dans les religions assyrienne et perse, et qui fut aussi adopté par les Phéniciens et apporté par eux en Afrique⁵⁾; donc, si l'on veut s'en tenir à l'ornement de l'autel, c'est au culte réuni des trois divinités principales de la religion phénicienne, Baal, Astarté et Melkart, qu'il a été voué.⁶⁾

Les épis et les grappes de raisin, qui figurent sur les monnaies de Lix ainsi que sur celles des autres villes de la côte atlantique, y avaient très naturellement leur place parce que la terre y produisait du blé et du vin en abondance. Ce littoral se distingue de nos jours par la fécondité du sol⁷⁾, et l'on apprend par les anciens auteurs qu'il en était de même dans l'antiquité. Strabon raconte qu'il y avait des contrées de la Mauritanie où la terre portait deux fois l'année; on n'avait pas besoin de semer au printemps parce que les grains tombés des épis lors de la moisson suffisaient pour l'ensemencement; la paille du blé était haute de cinq coudées et grosse comme le petit doigt, et la récolte rendait deux cent quarante pour un.⁸⁾ Suivant le même auteur, on disait qu'il croissait dans ce pays une espèce de vigne dont les mains de deux hommes avaient peine à embrasser le tronc, et qui donnait des grappes longues d'environ une coudée.⁹⁾ C'est sans doute surtout aux contrées qui avoisinent l'Océan que se rapportent ces récits, qui, tout en étant exagérés, prouvent du moins que le sol y était d'une grande fertilité. Il est connu que la Mauritanie était un des greniers de Rome¹⁰⁾, et c'était peut-être par les ports de l'Océan que se faisait la plus grande exportation des grains. Comme témoignage de la fertilité de la côte dont il s'agit, nous citerons Mela qui en fait une très belle description et prétend que le sol y produisait plusieurs espèces de blé sans être semé.¹¹⁾ De nos jours les céréales y sont de même cultivées, et, malgré l'état imparfait de l'agriculture, l'exportation annuelle en est encore assez considérable; mais quant à la vigne, on ne la cultive presque plus sur cette côte. Dans l'antiquité il en était cependant autrement. Le promontoire du nord, *Cap Spartel*, était appelé *Cotes* par les Africains, et *Ampelusia* par les Grecs, à cause des vignes qui s'y trouvaient.¹²⁾ Selon Scylax, les Ethiopiens qui habitaient le sud de cette côte, fabriquaient du vin qui était exporté par les Phéniciens trafiquant avec l'île de Cerné.¹³⁾ De plus, on apprend par Pausanias que les Lixites du sud se

1) Voyez les représentations sur les stèles numides vouées à Baal-Chamman, dans Gesenius Monum. tab. 21 et 23, cf. p. 171, 201 et 209.

2) Pline V, 1. Barth l.c. p. 22.

3) Voyez plus haut p. 157 note 4.

4) Osserv. sopra le mon. della Cirenaica p. 5 note 2; cf. Vol. I p. X.

5) Voyez plus haut p. 97.

6) Sur cette triade divine dans la croyance phénicienne, voyez Movers dans Allg. Encycl. S. III T. 24 p. 384 et 387.

7) Dans Movers Phönizier II, 2, p. 522 et 537, on trouve cités

plusieurs témoignages d'auteurs modernes qui ont séjourné ou voyagé dans ces contrées, savoir Høst, Grøberg v. Hemsö, Jackson et Lemprière.

8) Strabon XVII p. 831.

9) Strabon XVII p. 828. Conférez la notice de Lindberg dans l'Annonce p. 17 note.

10) Cf. Josèphe Bell. Jud. II, 16, 4 (ed. Havercamp p. 189).

11) Mela III, 10.

12) Mela I, 5. Cf. Pline V, 1, et Strabon XVII p. 825.


13) Scylax § 112. Pour le commerce de vin fait par les Phéniciens sur la côte atlantique, cf. Horace Odes I, 31, 13-15.

nourrissaient de ceps sauvages¹⁾, et par Pline, qu'il y avait encore de son temps des restes de vignes dans ces contrées.²⁾ Quant à la ville de Lix dont les monnaies nous occupent ici, le pays environnant a dû être célèbre, dans l'antiquité, par sa riche végétation, puisqu'on y plaçait le jardin des Hespérides. La culture du vin s'y est conservée jusqu'au moyen âge, comme le prouve le nom d'*El-Araisch*, signifiant *la vigne*, que les Arabes donnèrent à la ville fondée par eux sur l'autre rive du fleuve et d'où le nom européen de *Larache* est dérivé.³⁾

Les poissons figurés sur les n^{os} 238 et 239, sont probablement des thons, les mêmes qui forment le type principal du revers des monnaies de Gades, et qu'on trouve aussi sur celles d'autres villes de l'Espagne. Le *thynnus*, *θύννος*, un des plus grands poissons de mer, était très apprécié dans l'antiquité. On en faisait de riches pêches dans la mer Noire, notamment à Sinope et à Byzance, de même que dans la Méditerranée occidentale, et dans l'Océan le long de la côte espagnole et africaine, où les Phéniciens en étaient surtout occupés; les plus grands et les plus gras étaient ceux qu'on prenait au dehors des colonnes d'Hercule.⁴⁾ On donnait des noms particuliers aux thons suivant leur âge et leur taille; les expressions en variaient selon les temps et les lieux; celles qui se rencontrent le plus souvent, sont *pelamis* et *orcynus*, dont la dernière désignait surtout les plus grands. Les salaisons auxquelles on donnait la préférence, étaient celles d'Espagne et de Sardaigne; d'après cette île le *pelamis* provenant de l'Océan était aussi appelé *sarda*.⁵⁾ Ce poisson occupait une telle place dans la diète des anciens que l'on avait même des noms spéciaux pour en désigner les différents morceaux et les diverses préparations qu'on lui faisait subir.⁶⁾

Quant à la date, les monnaies de Lix, comme il est permis de le déduire du genre de l'écriture ainsi que de la fabrique, appartiennent sans doute à la seconde moitié du dernier siècle avant notre ère. Il est naturel de supposer que les monnaies bilingues sont postérieures aux autres; elles en diffèrent aussi par le travail qui est plus dégagé et fait sentir l'influence romaine.⁷⁾

TAMUSIA. (THYMIATERIA.)

242. Tête virile (du peuple), à longs cheveux ou couverte d'un manteau, à dr.; derrière: 

1) Pausanias I, 33, 4.

2) Pline V, 1. — Movers place sur la côte atlantique la localité où, suivant la tradition libyque (Diodore III, 68), serait né d'Amalthée le dieu du vin, fils d'Ammon, en supposant que les montagnes *Cerauniques* ont tiré leur nom de l'île de Cerné, et que *la corne de l'occident* est le *Cap Verd* actuel; voyez Phönizier II, 2, p. 529. Cette opinion est soutenue par M. C. Müller dans Geogr. gr. min. I, Seylax p. 95 note. M. Marcus au contraire rapporte la scène de ce mythe à la côte occidentale de la Cyrénaïque; voyez Trad. de la Géogr. de Mannert p. 631 note 18. — Sans doute le cep n'est pas natif de ces parages, mais y a été transporté de l'Asie par les Phéniciens à une époque reculée. L'histoire de la culture de la vigne sur la côte occidentale de l'Afrique est traitée au long par

Movers dans Allg. Encycl. S. III T. 24 p. 365-366 et Phönizier II, 2, p. 528-530.

3) Barth I. c. p. 20.

4) Aristote De Mirab. auscult. 136. Athénée VII p. 315.

5) Pline XXXII, 53.

6) Pour le thon et sa pêche, voyez surtout Cuvier Hist. nat. des poissons VIII p. 51-58.

7) Lorsqu'on compare les monnaies frappées à Seme au nom de Bocchus III (p. 98 n^{os} 12-14) avec celle de la même ville au nom de Juba II (p. 111 n^o 107) et avec celles de Tingis au nom d'Auguste (p. 146 n^{os} 231 et 232), on est conduit à admettre que les monnaies des villes atlantiques qui sont les mieux exécutées, sont les plus récentes.

(חמרעה). ⚡. Deux épis, entre lesquels un méandre renfermant un globule.

Æ. 3. 3,9—1,8 gr.* 1)



242

Les types et la fabrique font rapporter cette monnaie à une ville de la côte atlantique. Les caractères qu'elle porte, sont très marqués; seulement il est difficile, à cause de la forme dégradée du 3^me, d'en déterminer la valeur; il est cependant probable que c'est un *dalet*. La légende est donc חמרעה, TMDAT ou TMDGT, qui répond assez bien au nom de ville écrit *Tamusiga*, *Tamusia* ou *Tamusida* par les anciens auteurs 2); les lettres D et S sont apparentées; l'aïn était prononcé comme un A ou un G, et le T final des noms de lieux africains était omis dans les langues grecque et latine. On ne connaît pas d'autre ville de la côte occidentale qui ait pu être désignée par cette légende. 3)

Tamusida, selon l'itinéraire d'Antonin, se trouvait sur la route de Lix à Sala, à 32 milles de cette dernière ville, et était sans doute située près de l'embouchure du fleuve Subur (aujourd'hui *Subu*, *Sebua*), sur l'emplacement qu'occupe la ville moderne de *Mamora* ou *Mahadia*. 4) Selon toute probabilité, cette ville est la même qui est appelée Thymiaterion ou Thymiateria dans les périple d'Hannon et de Scylax 5), et qui fut fondée par les Carthaginois lors de l'expédition qu'Hannon entreprit au V^me siècle le long de la côte atlantique. On apprend par le rapport d'Hannon que ce fut après une navigation de deux journées à partir des colonnes d'Hercule que les Carthaginois arrivèrent à l'endroit où fut fondé Thymiaterion, et qu'il se trouvait une grande plaine auprès de cette colonie; or la distance indiquée convient bien à celle qui sépare Mamora du détroit de Gibraltar, et une vaste plaine s'étend depuis cette ville jusqu'à Sala, vers le sud, et jusqu'à Meknes, vers l'est. Mamora est bâtie sur une colline qui domine le passage du Subur, le plus grand fleuve navigable de la Mauritanie 6); il est en effet très probable qu'une situation tellement favorable a été choisie par les Phéniciens pour la fondation d'une ville. Enfin, pour ce qui regarde le nom, il paraît que Thymiateria n'est qu'une corruption grecque du nom punique, qui présente à peu près les mêmes consonnes. 7)

1) Cab. de Copenhague (2 ex.), col. de Thomsen (2 ex.) et de Rubio à Cadix (2 ex.). Cat. de Gaillard (1854) n° 228 (incorr.).

2) Ptolémée IV, 1, ed. Wilberg p. 250 l. 5: *Ταμούσιγα*, var. *Ταμούσια*; p. 252 l. 18: *Ταμούσιδα*. Itin. Anton. ed. Fortia d'Urban p. 2: *Tamusida*.

3) Sur la côte de la Méditerranée il y avait une ville appelée Tamuda (Plin. V, 1, Mela I, 5), sur une rivière du même nom, probablement correspondant à la moderne *Tetuan*; mais la ressemblance de la monnaie dont il s'agit avec celles de Sala et de Semes ne permet pas de douter que ce ne soit dans le voisinage de ces villes qu'il faut en chercher le lieu d'émission. Du reste les noms de ces deux villes ont bien pu être identiques.

4) C'est ce qu'on peut déduire de la distance entre Tamu-

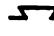
sida et Sala indiquée dans l'itinéraire d'Antonin; voyez C. Müller Geogr. gr. min. I p. 2. Mannert a laissé indécise la position de Tamusida (Géogr. p. Marcus p. 556); M. Barth est d'avis que Mamora correspond à SuBur de Ptolémée (Wanderungen I p. 29-30).

5) Hanno § 2: *Θυμιατήριον*. Scylax § 112 et Stephanus Byz. s. v.: *Θυμιατήρια*.

6) Dans Plin. V, 1, le Subur est appelé *magnificus et navigabilis*. Cf. Marmol Afrique I, p. 19 et Barth l. c. p. 29.


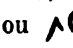
7) Les opinions des savants ont été très divisées quant à la position de Thymiateria et l'étymologie de ce nom; on les trouve exposées et critiquées par C. Müller (Geogr. gr. min. I p. 2-3), qui est parvenu aux résultats que nous avons communiqués ci-dessus. Fortia d'Urban, dans son Recueil d'itinéraires anciens (p. 2 et 368), fait corres-

Lindberg, lisant l'épigraphie למכע, a attribué cette monnaie à Lamasbua ou Lamasba en Numidie ¹⁾; mais le premier caractère est identique au dernier et ne peut être un *lamed*, puisqu'il ne s'élève pas au-dessus de la ligne, comme on le voit sur les autres monnaies des villes atlantiques; aussi les types renvoient décidément à la Tingitane.

Le signe  a été pris par M. Judas pour des carreaux de foudre ²⁾; mais c'est sans doute un *méandre*, indiquant un détour de fleuve. Les monnaies des villes situées sur le Méandre en Asie Mineure contiennent souvent, comme on le sait, un dessin d'ornement qui désigne ce fleuve sinueux et qui était adopté dans l'art ancien sous le nom de *méandre*; ce symbole prend différentes formes sur les monnaies frappées à Magnésie, à Priéné, à Antioche et à Apamée, situées sur le Méandre ³⁾, et on le trouve aussi figuré comme une ligne composée de détours qui ressemblent au signe de la monnaie en question. ⁴⁾

La tête est celle du peuple personnifié qu'on trouve si souvent sur les monnaies mauritaniennes; on ne saurait décider, à cause du travail grossier, si elle est couverte d'un manteau répondant au burnous de nos jours, ou si elle porte de longs cheveux qui pendent par derrière. Pour le type des épis, voyez l'article précédent.

SALA.

243. Tête barbue (du peuple), à dr. R. Un épi (à g.) et une grappe de raisin (à dr.); en haut, un croissant renfermant un globe; en bas, la légende שעלח, écrite  ou .

Æ. 3. 3,7—1,7 gr. ⁵⁾

244. Autre semblable, mais avec des vestiges d'une légende au droit.

Æ. 3. 2,6 gr. ⁶⁾

245. Même tête. R. Une grappe de raisin (à g.) et un épi (à dr.), liés en haut; au-dessous, la même légende.

Æ. 3. 3,4 & 3,1 gr. ⁷⁾



Sala était la dernière ville de la province romaine du côté du sud; elle confinait, selon Pline, à des régions non cultivées, où erraient des troupeaux d'éléphants et les hordes sauvages des Gétules. ⁸⁾ Le nom, qui paraît être phénicien et indiquer qu'elle était bâtie sur un rocher ⁹⁾,

pondre tant Tamusida que Thymiateria à la moderne *Mamora* ou *Mahadia*, et Movers (Phönizier II, 2, p. 541-542) a de même démontré que Thymiateria a occupé l'emplacement de *Mamora*.

1) Conférer l'Annuaire de cet ouvrage p. 7 n° 16.

2) Revue num. fr. p. 402. Lindberg, dans un commentaire sur les monnaies de Semeis, a émis l'hypothèse que ce signe est une espèce de joug (*σζύγιον*) qui indique une alliance.

3) De même sur les monnaies d'Alexandre le Grand et de Lysimaque frappées à Magnésie, voyez L. Müller Num. d'Alexandre n° 1068, Num. de Lysimaque n° 438-439.

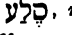
4) P. e. sur une drachme d'Antioche de la Carie, dans le musée britannique, où l'on voit un zébu couché sur une telle ligne.

5) Cab. de Copenhague (5 ex.; Mus. Münter n° 3260), de Paris (2 ex., Mionnet S. I p. 117 n° 676 et p. 119 n° 691), mus. brit., coll. de Judas (2 ex.) et de Rubio. Cat. de Gaillard (1854) n° 221.

6) Coll. de Thomsen (du Mus. Münter n° 3256).

7) Cab. de Copenhague (2 ex.; Mus. Münter n° 3257).

8) Pline V, 1. Cf. Ptolémée IV, 1; Mela III, 10.

9) De , *rupes*; voyez Gesenius Monumenta p. 426 s. v. et Movers Phönizier II, 2, p. 542. Dans l'Itinéraire d'An-

fait supposer qu'elle a été fondée par les Phéniciens. Elle était située sur la rive gauche d'un fleuve du même nom (aujourd'hui *Burargag* ou *Buregrag*), à quelque distance de l'embouchure, près de la grande ville de *Rabat-el-Fatah*. Elle occupait une localité, appelée encore *Schaleh*, qui, dans le moyen âge, servait de sépulture aux princes arabes et où, à ce qu'on dit, il se trouve des ruines romaines; une petite ville sur la rive droite, près de l'embouchure, a de même conservé le nom ancien, étant appelée *Sla* par les Arabes, et *Salleh* par les Européens.¹⁾

Le n° 243, qui avait été classé par Mionnet parmi les monnaies incertaines de l'Espagne, est attribué par Gesenius à la ville de Belus ou Belon en Bétique²⁾; tournant la pièce à rebours, il en a lu l'épigraphie בלעל et pris pour un jod le signe de la lune. Lindberg lit רעלש, SALAT, et dans le catalogue de Falbe ces monnaies sont classées à Sala. On ne saurait douter qu'elles n'appartiennent à cette ville; la légende est parfaitement distincte sur plusieurs exemplaires. L'initiale ressemble quelquefois plus à un *zade* qu'à un *sin*³⁾; les auteurs arabes du moyen âge ont toujours écrit le nom de Sala par un *sin*, mais il est possible que dans le punique on l'ait écrit de l'une et l'autre manière. L'avvers du n° 214, qui offre des restes d'une légende où on ne distingue qu'une partie d'un *aïn*, a peut-être contenu le mot רעלע ou plutôt une répétition du nom de Sala; il y a d'autres monnaies africaines qui portent le nom de la ville tant au droit qu'au revers.⁴⁾

Les types et le travail viennent encore confirmer l'attribution de ces monnaies à Sala. La tête, qui est celle du peuple personnifié, le croissant avec le disque, symbole d'Astarté, l'épi et la grappe, produits principaux de la contrée, se retrouvent sur les monnaies des autres villes atlantiques et ont déjà été discutés dans ce qui précède.

SEMES.

Monnaies royales.

Les monnaies frappées dans cette ville par Bocchus III et Juba II, sont figurées et décrites plus haut p. 98-100, 111 et 124, sous les n° 12-14 et 107.

Monnaies autonomes.

246. Tête barbue (du peuple), à cheveux longs ou couverte d'un manteau, à dr.; devant, la légende punique שמש ומקד. Grenetis. R. Un grand astre entre une grappe de raisin (à g.) et un épi (à dr.); dessus et dessous, la même légende qu'au droit. Æ. 3. 2,3 gr.⁵⁾

tonin le nom est écrit *Salaconia*. Mannert (Géogr. p. Marcus p. 555) et de même Barth (l. c. p. 51 note 52) sont d'avis que ce nom est dû à une altération du texte ancien. Gesenius (l. c.) y a vu le nom original et complet, dont il dérive la dernière partie de רַנְעָה, *angulus*, en renvoyant au nom de Rusconia. D'autres savants ont supposé que c'est une abréviation de *Sala colonia*. M. Marcus enfin (l. c. p. 370 note 172) fait remarquer que Philostrate (Vita Apoll. V, 1) termine la terre habitée près

du fleuve *Salax*.

- 1) Sur l'emplacement de l'ancienne Sala et l'histoire de la ville, voyez surtout Barth *Wanderungen* p. 30-36.
- 2) *Monumenta* p. 311 Tab. 41, XVIII, D-E.
- 3) Il en est de même de l'initiale du nom de Sabrata, inscrit aux monnaies de cette ville; voyez Vol. II p. 30.
- 4) Les monnaies de Leptis n° 3, Thæna n° 1 et Semes n° 246.
- 5) Cab. de Copenhague (du Mus. Mûnter. n° 3260). Cf. Cat. de Gaillard (1854) n° 697.

247. Même tête et même légende, écrite au-dessous et derrière. R. Même type qu'au revers précédent; au-dessus, le signe Σ ; au-dessous, le nom $\Psi\Psi$. $\text{Æ. 3. 4,1 gr. }^1)$



248. Tête barbue de Baal, vue de face et sans cou; les cheveux et la barbe pendent en longues mèches. Grenetis. R. Même type et même légende, écrite $\lambda \times \lambda \times \Psi \times$; le *koph* varie ainsi: Ψ, δ . $\text{Æ. 4. 6,4—3,7 gr. }^* 2)$
249. Même tête. R. Même type; en haut: $\times \Psi \times$ ($\square \rho \square$); en bas, le même mot répété (?). $\text{Æ. 4. 5,9 gr. }^3)$
250. Même tête. R. Même type; mais la grappe est à dr. et l'épi à g.; même légende écrite ainsi: $\lambda \times \lambda \times \times \delta \times$. $\text{Æ. 4. 6,1 \& 3,3 gr. }^4)$



251. Même tête; les cheveux et la barbe sont bouclés. R. Le même que le revers du n° 248; la légende est écrite ainsi: $\uparrow \uparrow \uparrow \uparrow \Psi \uparrow$. $\text{Æ. 4. 6,5—3,7 gr. }^* 5)$
252. Même tête; les cheveux sont épars et la barbe arrondie. R. Le même que le revers précédent. $\text{Æ. 4. 6,1 \& 4,5 gr. }^6)$



Les n° 248 et suiv., qui avaient été classés par Mionnet parmi les monnaies incertaines de l'Espagne ⁷⁾, ont été attribués par Falbe ⁸⁾, et, d'après lui, par Gesenius ⁹⁾ et d'autres ¹⁰⁾, à Juba II,

1) Cab. de Copenhague et coll. de Judas (Revue num. fr. 1856 p. 402). Sur l'exemplaire de Copenhague le signe au haut du revers est effacé; il se peut donc que le revers en soit le même que celui du n° 246. Quant à l'exemplaire de la collection de Judas, ce savant fait observer qu'il porte au revers un signe qu'il appelle des carreaux de foudre, mais qu'il ne présente au droit que quelques traces des lettres $\rho \square$; ceci permet de demander si cette pièce n'est pas la même que notre n° 12 décrit p. 98.

2) Cab. de Copenhague (5 ex., Falbe Recherches p. 116, pl. VI, 15; Mionnet S. IX p. 217 n° 15) et mus. brit. Coll. de Rauch (Cat. n° 3651), de Thomsen et d'Arfwedson. Lorichs Recherches num. pl. XXXII, 8, et LXXVI, 7 (incorr.). Cat. de la coll. de la Torre n° 1535-36 & Cat. de la coll. de Galliard n° 687 (incorr.).

3) Cab. de Paris (Mionnet S. I p. 117 n° 679, pl. V, 10; Gesenius Monum. Tab. 42, L, p. 318, incorr.) et coll. de Judas (Revue num. fr. 1856 p. 402).

4) Cab. de Vienne (du Mus. Münter. n° 3281) et de Copenhague.

5) 16 exemplaires de différentes collections.

6) Cab. de Paris (Mionnet S. I p. 117 n° 680, incorr.) et de Thomsen.

7) Mionnet Suppl. I p. 117 n° 679-680. Sestini en avait attribué un exemplaire à Ptolémée, Mus. Hederv. III cont. p. 87 n° 25.

8) Recherches p. 116 pl. VI, 11-15.

9) Monumenta p. 317 n° 2, tab. 42, XXI, D-H.

10) Mionnet S. IX p. 216 n° 12-15. Mus. Münter. n° 3280-3281. Duchalais Revue num. fr. 1842 p. 325. Cat. de la coll. de Heidecken n° 3651.

à cause de la ressemblance de la tête avec celle que présente le n° 107 de ce roi. Gesenius lit correctement מקם שמש l'épigraphe de ces monnaies et la traduit par *locus* ou *urbs solis*; quant à la ville qui a été désignée ainsi, il renvoie, en hésitant, à Jol, dont le nom, selon lui, a pu signifier *splendor Baalis*, et au *promontorium Apollinis* près de cette ville. Cependant sur deux pièces ce savant interprète les légendes autrement, en les jugeant d'après des dessins donnés par Lindberg et Mionnet; l'une en est rendue par lui מקם חנת , *urbs Tingis*¹⁾; dans l'autre, qu'il transcrit en מערס מעכח , il voit l'abréviation d'une phrase qui aurait signifié: *imperium regis æterni excelsi* (Jubæ).²⁾ Dans cette dernière épigraphe, telle qu'elle est publiée par Mionnet, M. Levy croit trouver le nom de Macomada, en lisant מערס מעכס .³⁾ Lindberg, lorsqu'il publia, en 1843, l'annonce de cet ouvrage, attribua les monnaies dont il s'agit à la ville de Simithu ou Simistu en Numidie, en prenant משמ pour le nom de cette ville et traduisant מקם par *a præfecto*; plus tard il a adopté la traduction de Gesenius, mais il présume que la ville du soleil est Cirta, capitale de la Numidie.⁴⁾ Au droit des n° 246-247, il lit מקם משמש אק , qu'il rend par *Princeps Micipsa*, en rapportant ces deux pièces au roi connu de Numidie.⁵⁾ Dans les deux catalogues de M. Gaillard, les monnaies dont nous nous occupons, sont classées à Tingis. M. Judas enfin est d'avis qu'elles doivent appartenir à un point de la côte de la Mauritanie parce que la tête des n° 248 et suiv. se retrouve sur celles de Tingis, et que c'est la station de la route conduisant de Tingis à Zilis qui est appelée *Ad Mercuri* dans l'Itinéraire d'Antonin; lisant également מקם שמש , ce savant prend משמ pour le nom d'un Cabire répondant à Mercure.⁶⁾

Les légendes inscrites sur ces monnaies présentent, sans aucun doute, toutes le nom מקם שמש . C'est ce même nom qui se trouve répété au droit des n° 246-247, mais il n'y a pas été reconnu par Lindberg qui, prenant le 1^{er} caractère de מקם pour un *aleph* et liant le 3^{es} avec le mot suivant, en est venu à lire le nom de Micipsa. Il n'est pas surprenant que le nom de la ville soit placé tant au droit qu'au revers; il en est de même de quelques monnaies de Leptis et de Thæna.⁷⁾ La légende dans laquelle Gesenius a cru trouver le nom de Tingis, se fonde seulement sur une copie inexacte que Lindberg a donnée des caractères inscrits sur un exemplaire de la collection de l'évêque Münster.⁸⁾ C'est encore une légende incorrectement reproduite qui a donné lieu à l'explication singulière de Gesenius que nous venons de citer, et qui a été prise par M. Levy pour le nom de Macomada; on la trouve dessinée dans l'ouvrage de Mionnet d'après un exemplaire du cabinet de Paris⁹⁾; dans le mot מקם placé au haut du revers¹⁰⁾, le *koph* est transformé en deux caractères ressemblant à un *ain* et à un *caph*. Quant à la portion de la légende qui se trouve au bas de cette pièce, elle est trop indistincte pour être rendue avec quelque certitude; M. Judas pense qu'elle fournit encore une fois מקם , en faisant remarquer qu'il possède une épreuve où ce mot est indubitablement placé en haut comme en bas; s'il en est réellement ainsi, il faut croire que c'est par une faute du graveur monétaire que ce mot a occupé la place de משמ .

Il est hors de doute que ces monnaies n'appartiennent pas à Juba II, et qu'elles ont été

1) Monumenta p. 318 n° 3, Tab. K.

2) Monumenta p. 318 n° 4, Tab. L.

3) Phön. Studien II p. 47 note 2.

4) Dans le catalogue de Falbe, cette légende est transcrite, par la main de Lindberg: *urbs solis, Cirta*.

5) Voyez Annonce p. 8 n° 21.

6) Revue num. fr. 1856 p. 402-404.

7) Voyez Vol. II p. 4 n° 3 et p. 40 n° 1.

8) De inscr. Melit. p. 23 note Cl. III.

9) Suppl. I pl. V, 10.

10) Il est figuré plus haut sous le n° 249.

frappées par la ville dont le nom y est inscrit. L'opinion de Lindberg, suivant laquelle ce nom désignerait Cirta, ne peut être admise; il n'y a rien qui fasse supposer que Cirta ait été surnommée ainsi, et, par les types et la fabrique, ces monnaies s'éloignent entièrement des autres monnaies de cette ville, ainsi que de celles de la Numidie en général. Les noms des rois Bocchus III et Juba II qui sont inscrits sur les n° 12-14 et 107, montrent qu'elles appartiennent à la Mauritanie. Par ces mêmes raisons elles ne peuvent être attribuées à la ville de Simistu. On pourrait plutôt, comme l'a fait Gesenius, les assigner à Jol, en dérivant le nom de cette ville de Baal, qui était le dieu du soleil; mais il y a plus de raison pour croire que Jol a tiré son nom du dieu appelé par les Grecs Jolau¹⁾, et d'ailleurs il n'existe pas la moindre trace d'un autre nom. Quant à l'opinion de M. Judas, elle nous paraît de même peu acceptable. Il est très douteux que la station de la route romaine *Ad Mercuri*, qui n'est mentionnée que dans l'Itinéraire d'Antonin, ait jamais été une ville. M. Judas suppose, que *Sumes* ou *Asumes* a été le nom du Cabire qu'on regardait comme le ministre des dieux, le Mercure des Romains²⁾, et s'en réfère aux monnaies de Malaca qui portent la tête d'un Cabire et quelquefois la légende $\Psi\Omega\Psi$; mais cette tête représente Phtah, répondant à Vulcain, comme on le voit par les tenailles, son attribut³⁾, et la légende se rapporte sans doute au dieu du soleil, dont le buste et le symbole, un grand astre, sont placés sur presque toutes les monnaies de la ville.⁴⁾ Lorsqu'on tient compte que la tête de Baal, en qualité de dieu du soleil⁵⁾, et un grand astre, symbole ordinaire de ce globe céleste, constituent les types principaux des monnaies de la ville dont il s'agit, on ne saurait hésiter à rendre $\Psi\Omega\Psi$ par *le soleil*, qui est la signification ordinaire de ce mot dans les langues sémitiques.⁶⁾ Mais c'est à juste raison que M. Judas cherche cette ville sur la côte de l'Océan; il n'est certainement pas douteux qu'elle n'y ait été située, puisque la même tête du peuple personnifié, le visage de Baal, la grappe de raisin, l'épi et le méandre se retrouvent sur les monnaies des autres villes atlantiques; ce dernier signe ainsi que le visage de Baal ne se rencontrent sur aucune monnaie d'autres contrées.

Cette ville, dont le nom complet, suivant la légende monétaire, était *MaKoM SMS*, *ville du soleil*, a sans doute été communément appelée par abréviation *SMS*, puisque ce nom est seul inscrit sur les n° 12-14 (p. 98) et au revers du n° 247; nous avons rendu ces trois consonnes par *Semes*, mais elles ont tout aussi bien pu être prononcées par d'autres voyelles. Lorsqu'on cherche, parmi les noms de villes atlantiques qui nous sont conservés dans les auteurs grecs et latins, un nom qui y réponde, on rencontre dans Ptolémée celui d'Asama ou Asamas, qui dans Pline est, par altération, écrit Asanas. C'était une ville avec un bon port à l'embouchure d'un fleuve du même nom, située, selon Pline, à 30, et selon Ptolémée, dont la détermination paraît plus exacte, à 25 milles géographiques au sud de Sala.⁷⁾ Elle correspond à la ville moderne d'*Azamur* sur le fleuve qui

1) Voyez Movers Phönizier II, 2, p. 506 et suiv. Conférer plus haut p. 25.

2) La racine $\Psi\Omega\Psi$ signifie *ministrare* en chaldaique et en aramitique; conférez Münter Religion der Carthager p. 90 note 13.

3) Voyez plus haut p. 159 fig.

4) Conférer Vol. II p. 56 note 13. La monnaie avec une tête de Mercure, trouvée à Malaca, dont M. Judas fait mention l. c., est notre n° 233 de Zillis.

5) Voyez plus haut p. 152.

6) Aussi dans la langue phénicienne; voyez p. e. l'inscrip-

tion du sarcophage d'Ezmunazar, ligne 12. Le dieu du soleil est appelé $\Psi\Omega\Psi$ dans une inscription palmyrénienne; voyez Kenrick Phœnicia p. 298 note 1.

7) Ptolémée IV, 1, ed. Wilberg p. 249: *Ἀσάμα ποταμοῦ ἐκβολαί*. Pline V, 1: *Indigenæ tradunt, in ora ab Sala 150 M. P. flumen Asanam, marino haustu, sed portu spectabile*. Mannert (Géogr. p. Marcus p. 557-558) a assigné à ces noms la forme d'*Asama* et d'*Asana*; mais on peut avec autant de raison admettre qu'*Asamas* en a été la vraie forme. Dans la formule ordinaire dont se sert Ptolémée en donnant la liste des embouchures des

s'appelle aujourd'hui *Ommerbiah* ou *Morbeya*, au nord du *Cap Blanc*.¹⁾ Un promontoire de cette partie de la côte, peut-être le même que ce cap, portait le nom de *promontorium solis*.²⁾ Il est en effet assez vraisemblable que SMS est le même nom qu'Asamas³⁾, et que c'est dans cette ville que, malgré sa position méridionale, ont été frappées les monnaies dont nous nous occupons.

Il faut cependant faire observer que, dans les auteurs arabes du moyen âge, on trouve une ville ancienne dont le nom est évidemment le même que Semes, et qui a été située au nord de la côte; c'est *Teschmes* ou *Teschumes*. Cette ville, selon Edrisi⁴⁾, Abu Obeid al Bekri⁵⁾ et l'auteur du lexicon géographique⁶⁾, se trouvait sur le fleuve *Lukus*, l'ancien Lix, qu'ils appellent *Safdad*⁷⁾ à partir de l'endroit où il s'élargit, à un mille arabe de la mer.⁸⁾ On apprend par ces auteurs qu'elle était située à cheval sur le fleuve, qu'elle était fortifiée, grande et populeuse, enfin qu'elle était de construction antique et avait été autrefois la capitale du pays. L'annaliste Abu'l Hasan el Fasi rapporte qu'elle fut saccagée et brûlée par les Chrétiens, simultanément avec Al-Araïche, en 668 de l'Hégire.⁹⁾ Le célèbre voyageur Barth, qui a visité cette contrée, atteste qu'il y existe encore une localité qui porte le nom de *Schemmis* ou *Teschemmis*.¹⁰⁾ Le nom arabe¹¹⁾ dérive du soleil et doit être regardé comme identique avec le nom inscrit sur les monnaies dont il s'agit; la syllabe *Te* est l'article de la langue libyque qui se retrouve dans beaucoup de noms de villes africaines, même de nos jours.¹²⁾ Le signe de méandre qu'on voit sur plusieurs de ces monnaies¹³⁾, vient appuyer l'idée qu'elles appartiennent à cette ville, car le Lix, et surtout son cours inférieur, forme un détour très remarquable.¹⁴⁾ L'objection qui se présente ici, c'est que tout ce qui est rapporté par les auteurs arabes de la ville de *Teschumes*, s'adapte très bien à Lix et porte à croire qu'elle est identique avec celle-ci; aussi M. Barth est-il d'avis que la ville arabe a occupé une portion de l'emplacement de l'ancienne Lix. Mais voici, d'un autre côté, ce qu'on peut opposer à cette opinion. Selon Barth, l'état dans lequel se trouvent les ruines de Lix, fait supposer qu'elle a déjà été déserte à une époque très ancienne; après le règne de Claude elle disparaît de l'histoire. Bien que Barth présume que la ville de *Schemmis* a fait partie de l'ancienne Lix, on ne saurait

fleuves, ceux-ci sont souvent cités au génitif (voyez Wilberg p. 249, 254, 255, 261, 291 etc.); or, *Ἀσίμα* peut très bien être le génitif de *Ἀσάμας*; c'est la même terminaison que prennent au génitif les noms des fleuves Ampsagas et Bagradas; voyez p. e. p. 261: *τὰς τοῦ Ἀμψάγα ποταμοῦ ἐκβολάς* (conférer p. 262, 264, 266, 268 etc. de l'édition de Wilberg). On est donc autorisé à établir que le nom de cette ville a été Asamas.

- 1) Voyez Mannert (l. c.) et C. Müller (l. c. p. 92) qui présumant que ce fleuve est le même qui est nommé *Ἀνιδης* par Scylax et *Αναίς* par Pline d'après Polybe.
- 2) Pline V, 1, d'après Polybe. Ptolémée IV, 1, ed. Wilberg p. 250: *Ἡλίου ὄρος*. Voyez Marcus Trad. de la géogr. de Mannert p. 730 note 174. Mannert (l. c. p. 559) et C. Müller (l. c. p. 2) ont cependant supposé que ce promontoire répond à *Cap Cantin*.
- 3) L'addition de la voyelle A au commencement des noms de villes est assez fréquente; voy. plus haut p. 154 note 9. *Asamas* a été changé dans le cours du temps en *Azamur* de la même manière que *Tingis* en *Tanger*, et il y a à peu-près le même rapport entre les noms de *SMS* et d'*Azamur* qu'entre ceux de *Gades* et d'*Agadir*.

4) Ed. Jaubert II p. 6-7.

5) Notices et extraits XII p. 572.

6) Ed. Juynboll I p. 245.

7) C'est ainsi que ce nom est écrit dans le Lexicon géogr.; l'orthographe en est différente dans les deux autres auteurs.

8) Dans la carte Catalane, d'environ l'an 1300, la ville se trouve marquée sous le nom de *Tussimusoi*, au nord de Larache.

9) Annales regum Mauris. ed. Tornberg p. 278, trad. p. 353.

10) Wanderungen I p. 24, où l'on trouvera plusieurs des mêmes citations et notices que nous communiquons ici.

11) Il est écrit par tous les auteurs que nous venons de citer: *شمس* ou *شمس*.

12) C'est ainsi que les Berbères changent *Merakesch*, le nom arabe de la ville de Maroc, en *Temrakesch*.

13) Les nos 12-14 (p. 98) et 247; conférez plus haut p. 163.

14) M. Barth (l. c. p. 26, cf. p. 22) fait remarquer que ce fleuve, en passant le long de l'emplacement de l'ancienne ville, fait un détour si prononcé qu'il ressemble à un serpent qui se mord la queue, et qu'il forme presque une île.

rejeter entièrement l'idée que, dans le voisinage de Lix, il s'est trouvé une ville nommée Semes, la même qui subsistait encore dans le moyen âge sous le nom ancien. Si cette ville a été située tout près de Lix, elle a facilement pu être considérée comme faisant un tout avec celle-ci, et l'on s'explique ainsi qu'un auteur arabe¹⁾ l'ait appelée l'ancienne capitale du pays, et qu'un historien romain²⁾ ait cru que la ville de Lix était plus grande que Carthage. Le même savant fait remarquer que le cours de ce fleuve a subi de grands changements depuis l'antiquité; cette ville a donc bien pu disparaître, et il n'est pas surprenant qu'on n'en puisse montrer les ruines; on ne trouve aussi aucun reste de la ville libyque qui, d'après Scylax, a été située sur la rive gauche. Il faut enfin ajouter que pendant le peu de temps qu'il est resté dans cette localité, le voyageur allemand n'a pu l'examiner que d'une manière superficielle; il est donc possible qu'une exploration ultérieure conduise à de nouveaux résultats et permette de trancher cette question.

Les types. La tête des n° 246-247 représente le peuple personnifié de même que la tête semblable qui figure sur le n° 242 (v. p. 163). Quant au visage barbu que portent les autres n°, nous avons déjà avancé que c'est l'image de Baal-Chamman, dieu du soleil³⁾, d'après lequel la ville avait reçu son nom, et dont le grand astre qui occupe le milieu du revers de toutes les monnaies, est le symbole. L'épi et la grappe de raisin sont des types dont l'emploi s'explique par la fécondité et la culture de cette côte; voyez l'article de Lix p. 160.

C'est l'écriture néo-punique que présentent toutes les monnaies de cette ville ainsi que celles qui précèdent. Les trois caractères dont sont composées les légendes, offrent des figures très variées; la forme du *mem* sur le n° 251 est insolite, de même que celles du *koph* sur les n° 248 et 250; le *sin*, comme on le voit, prend trois formes différentes.

Quant à la date, les deux premières monnaies, à en juger par leur ressemblance avec celles qui portent le nom de Bocchus III, ont été émises sous le règne de ce roi ou pendant l'interrègne après sa mort; les autres, puisqu'elles présentent la même tête que le n° 107 au nom de Juba II, appartiennent sans doute à l'époque de ce prince.

Villes puniques incertaines.

253. Tête virile (du peuple) couverte d'un capuchon, à dr.; derrière, une légende punique incertaine.

R. Deux épis, entre lesquels un méandre renfermant un globule. Æ. 3. 2,6 & 1,9 gr. ⁴⁾

254. Tête virile (du peuple), à longs cheveux ou couverte d'un manteau. R. Un épi et une

grappe de raisin; entr'eux, le même méandre avec le globule que sur le n° précédent; en

bas, la légende punique: *𐤓𐤓𐤌* (?). Æ. 3. ⁵⁾



253

1) Edrisi l. c. p. 168 note 4.

2) Cornelius Nepos, voyez l. c. plus haut p. 157 note 6.

3) Voyez plus haut p. 152. Dans le catalogue de Falbe cette tête est laissée indéterminée.

4) Coll. de Judas, cab. de Paris (Mionnet S. I p. 119 n° 690, incorr.) et de Copenhague.

5) Coll. de Gaillard et de Sanchez à Seville (Cat. de Gaillard n° 227, note).

Ces monnaies, par les types, le travail et l'écriture, se rapprochent beaucoup de celles de Sala, de Tamusia et de Semes (n° 12-14 et 246-247), et elles portent le même méandre que les monnaies de ces deux dernières villes, signe qu'on ne trouve pas ailleurs; il n'est donc pas douteux que ce ne soit à cette partie de la côte atlantique qu'elles appartiennent. Les légendes désignent assurément d'autres villes que celles qui précèdent; mais elles sont trop imparfaites pour qu'on puisse les déchiffrer. Le signe que nous considérons comme un méandre ¹⁾, indique que ces villes ont été situées sur un fleuve; comme ce signe renferme un globule de même que celui qui figure sur la monnaie de Tamusia, et que d'ailleurs les monnaies dont nous nous occupons, ressemblent surtout à cette dernière, il paraît assez probable que les villes en question ont été situées sur le Subur, fleuve grand et navigable. ²⁾ Observons encore que de toutes les villes phéniciennes qui ont existé sur la côte atlantique, on ne connaît presque aujourd'hui que celles dont nous avons déjà traité les monnaies.

N° 253. Dans le catalogue de Falbe cette monnaie, de même que celle de Tamusia n° 242, a été classée à Lamasba en Numidie; mais la légende aussi bien que les types s'opposent à ce classement. ³⁾ La tête est, à ce qu'il paraît, couverte du capuchon d'un manteau (burnous), et représente sans doute le peuple personnifié de même que celle du n° suivant.

N° 254. Cette pièce se trouve décrite dans le catalogue de la collection de Gaillard parmi les monnaies incertaines de la Bétique; la légende n'en semble pas être exactement rendue. ⁴⁾

BABBA, colonie romaine.

Claude.

255. TI CLAVD CAESAR AVG Tête laurée de Claude à dr. R̄. C C I B D D PVBL en trois lignes, dans une couronne de chêne. Æ. 6. 11,6—9,4 gr. ⁵⁾
256. TI CLAVD CAES AVGVST Même tête. R̄. C C I B PVBL Figure virile assise sur un rocher, tenant de la main dr. un bâton cruciforme posé à terre, et de la gauche une corne d'abondance; à côté on voit un cippe sur lequel est inscrit C I B . . A l'exergue, D D. Grenetis. Æ. 6. 9,1 gr. ⁶⁾
257. TI CLAVD CAESAR AVG GER Même tête. R̄. C C I B D D PVBL Femme vêtue de la *stola*, debout, à g., tenant une patère de la main dr. et une corne d'abondance de la gauche. Æ. 6. ⁷⁾
258. IT CFVAD (au lieu de TI CLAVD). Même tête. R̄. PVBLICV CON (en caractères barbares). Femme debout, en face, tenant de la main dr. levée une corne d'abondance et de la gauche un épi; en bas, C C I B A. Dans le champ, S C. Æ. 6. ⁸⁾

1) Voyez plus haut p.163.

2) Voyez plus haut p.162 note 6.

3) Conférez p.163 en haut.

4) L. c. p.169 note 5. Selon l'indication de M. Gaillard un exemplaire en a été trouvé à Cadix; pour le lieu de provenance, voyez les remarques faites plus haut p.144 note 2.

5) Cab. de Vienne (2 ex.; Mus. Theupoli I p.667; Thes. Morell. II p.28 tab.VI.21; Eckhel Doctrina IV p.153) et de Paris

(Harduin Num. ant. p.86; Vaillant Num. col. p.105 fig.2; Mionnet n° 27).

6) Cab. du roi de Sardaigne. Cf. Mus. Arigoni I Num. col. tab. II fig.21 (Eckhel l. c., Mionnet n° 24).

7) Eckhel N. vet. anecd. p.307 (de la coll. de Wiczay, Sestini Mus. Hederv. III cont. p.84 n° 2; Mionnet n° 25 et S. n° 6). Cf. Mus. Sanclementi II p.81 (Mionnet n° 26).

8) Mus. Hedervar., Wiczay n° 7110, Sestini III cont. p.84 n° 3 (Mionnet S. n° 7).

259. **TI CLA GER CAES** Même tête. **℞. C C I B D D** en deux lignes, à dr. et à g. d'un palmier. Grenetis des deux côtés. **Æ. 4. 6,4—3,9 gr.* 1)**
260. Même légende et même tête. **℞. Même légende. Un boeuf nageant, s'élançant des flots.** **Æ. 4. 6,0—4,7 gr. 2)**



255



256



259



260

Néron.

261. **NERO CLAVDIVS CAESAR AVG** Tête laurée de Néron à dr. **℞. Un pont à trois arches; au-dessus, EX CONS; au-dessous, C C I B.** **Æ. 6. 9,3 gr. 3)**
262. Autre semblable, mais au revers en haut, on lit **EX CONSE**. Au droit, la même contremarque que celle du n° 265. **Æ. 6. 9,1 gr. 4)**
263. Mêmes types et mêmes légendes (incomplètes). **Æ. 4. 5,5 gr. 5)**
264. Semblable au n° 261, mais avec la tête radiée. **Æ. 6. 9,0 gr. 6)**
265. Autre semblable. Au droit, **BA** en contremarque. **Æ. 6. 9,3 gr. 7)**
266. Mêmes types et mêmes légendes (incomplètes). **Æ. 4½. 4,2 gr. 8)**
267. Semblable au n° 264; mais à la légende du droit est ajouté **GER**. Au droit, la contremarque précédente. **Æ. 6. 8,7 gr. 9)**
268. Autre semblable; mais la légende du droit se termine par **GERMA**, et au haut du revers on lit **D EX CONSEN**. Au droit, la même contremarque. **Æ. 6. 6,4 gr. 10)**
269. Mêmes types. La légende du droit est comme au n° 267; le revers porte en haut **C C I B**, en bas, **EX CONSENSV**. **Æ. 6. 8,0 gr. 11)**
270. Autre semblable aux légendes incomplètes, et avec la contremarque précédente au droit. **Æ. 6. 8,3 gr. 12)**
271. Autre semblable, avec un **D** au bas du revers; sans contremarque. **Æ. 6½. 10,7 gr. 13)**
272. Mêmes types et mêmes légendes, avec le **D** au bas du revers. **Æ. 4½. 6,9 gr. 14)**
273. Même avers; la légende, qui est plus ou moins complète, se termine, sur un spécimen, par **GERMANIC**. **℞. Taureau cornupète à dr.; au-dessus, EX CONSENSV D** en légende circulaire; à l'exergue, **C C I B**. Grenetis des deux côtés. **Æ. 6. 9,8—6,5 gr.* 15)**

1) 7 exemplaires de différentes collections.

2) Mus. brit., cab. de Paris (Vaillant Num. col. p.106 fig.1; Thes. Morell. II p.42, tab.IX, 20) et cab. de Milan. Mus. Sanclementi II p.88 (Sestini Descr. num. vet. p.564, incompl.). Mionnet n° 20-23.

3) Cab. de Paris (Vaillant Num. col. p.115 fig.3).

4) Cab. de Vienne.

5) Cab. de Copenhague.

6) Cab. de Bologne.

7) Cab. de Dresde, de Copenhague (de la coll. d'Allier, Cat. de Dumersan p.123) et de Gotha.

8) Cab. de Berlin (Beger Thes. Brandenb. II p.625 fig.).

9) Cab. de Vienne (Eckhel Cat. mus. Vind. I p.286 n° 2).

10) Cab. de Paris (Thes. Morell. II p.110, tab.XXIII, 25, incorr.; Mionnet n° 31).

11) Cab. du roi de Sardaigne.

12) Cab. de Vienne (Eckhel Cat. mus. Vind. I p.286 n° 1).

13) Cab. de Milan (Mus. Sanclementi II p.115, Mionnet n° 33; la légende au haut du revers est à l'aide du burin refaite en COL B).

14) Musée britannique.

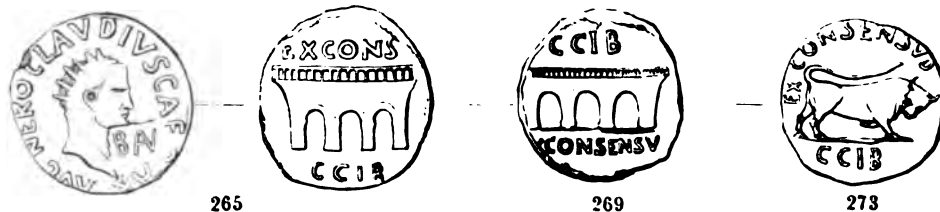
15) Cab. de St. Pétersbourg, de Paris (2 ex.; Vaillant Num. col. p.116 fig.1; Thes. Morell. II p.110 tab.XXIII, 26, Mionnet n° 29; Sestini Mus. Hederv. III cont. p.84 n° 4), de Vienne et de Florence.

274. Autre semblable; mais la légende du droit est comme au n° 261, et au revers en haut, on lit **EX CONSEN**, écrit en une ligne et surmonté de ·D·. Au droit, la contremarque précédente.

Æ. 6. 12,6 & 10,8 gr. ¹⁾

275. Mêmes types et mêmes légendes; au droit, la même contremarque.

Æ. 5. 5,5 gr. ²⁾



276. Même avers (?). R. Même légende. La Victoire marchant. Æ. 5. ³⁾

277. Même légende. Même tête à g. Grenetis. R. **EX CONSENSV D CCIB** en légende circulaire. Buste d'Esculape à dr.; devant, le bâton entortillé du serpent. Æ. 4. 5,4 gr. ⁴⁾

278. Autre semblable; mais la tête de Néron est tournée à dr., et le revers porte **EX CON D CCIB**. Æ. 4. 3,4 gr. ⁵⁾

279. Autre semblable, avec la contremarque précédente au droit. Æ. 4. 5,8 & 5,3 gr. ⁶⁾

280. Même avers. R. Palmier; à dr. et à g., **EX CON (CC)IB** en deux lignes. Æ. 4. ⁷⁾

281. Autre semblable, mais la tête de Néron est tournée à g., et le revers porte **EX CON..... CCIB** en légende circulaire. Æ. 4. 3,8 gr. ⁸⁾

282. Même légende. Même tête à dr. R. **EX CON.....** Poisson à dr. Au droit, la contremarque précédente. Æ. 3. 3,2 gr. ⁹⁾



Galba.

283. **IMP GALBA CAESAR**. Tête de Galba. R. **EX CONS DEC CCIB** La Victoire marchant à dr., tenant une couronne de la main dr. et une palme de la gauche. Æ. 5. ¹⁰⁾

Babba était, suivant Pline, une colonie romaine fondée par Auguste dans l'intérieur du pays, à 40 milles romains de Lixus, avec le surnom de *Julia Campestris*. Elle fut sans doute

1) Cab. de Paris (Thes. Morell. II p.110 tab. XI, 27-28, incorr., Mionnet n° 30) et coll. de Welzl de Wellenheim n° 7796 (burinée).

2) Musée britannique.

3) Sestini Mus. Hederv. III cont. p. 84 n° 5 (Mionnet S. n° 8). Cf. Thes. Morell. II p.111 tab. XII, 1.

4) Cab. de Copenhague. Mus. Arigoni I Num. col. tab. II fig. 18.

5) Cab. de Paris (Seguin Num. sel. p. 318; Vaillant Num. col.

p.115 fig. 2, Thes. Morell. II p.128 tab. XVI, 21-22, Mionnet n° 28).

6) Cab. de Vienne (2 ex.).

7) Cab. de Berlin.

8) Cab. de Vienne. Mus. Arigoni I Num. col. tab. II fig. 19 (Mionnet n° 35). Thes. Morell. II p.111 tab. XII, 2.

9) Cab. de Vienne.

10) Vaillant Num. col. p.127 fig. 2 (Mionnet n° 36).

établie pendant la période qui s'écoula entre la mort de Bocchus III et l'avènement de Juba II.¹⁾ Le nom est écrit *Babba* dans Pline, *Báβα* dans Ptolémée et *Babai* dans Stephanus Byzantinus.²⁾ On croit qu'elle a été située dans une plaine sur la *Guarga*, affluent du *Subu* (Subur), sur l'emplacement de *Beni Teude*, ville détruite lors de la première invasion des Arabes, mais dont, à l'époque de Léon l'Africain, il subsistait encore des remparts, des citernes et des tombeaux anciens.³⁾

Il n'est pas invraisemblable que Babba, dont le nom n'est pas romain, ait été antérieurement une ville phénicienne. Nous avons déjà fait remarquer que, sur quelques monnaies, il se trouve un nom punique qui a pu être celui de cette ville, savoir כבעל, BBAL, sur les n^{os} 66-67 p. 57. Il est fort possible que ce nom de ville, provenant sans doute de בית בעל, *domus Baalis*, par adoucissement ou omission du L final, ait été changé en *Babai*, *Baba*, *Babba*.⁴⁾ Mais quant aux monnaies qui présentent ce nom, il faut plutôt admettre, d'après le type du revers et l'écriture, qu'elles appartiennent à Bulla regia en Numidie; voyez p. 58. Tout récemment l'exemplaire publié dans le catalogue de la collection de Gaillard, a été attribué à Babba par M. Zobel de Zangroniz, qui y a lu כבעל⁵⁾; mais le dernier caractère, qui s'élève au-dessus de la ligne et ne porte pas de crochet en haut, est évidemment un *lamed*.

Déjà Harduin⁶⁾, guidé par le type du palmier, a reconnu dans les lettres CCIB⁷⁾ les initiales de *Colonia Campestris Julia Babba*. Le surnom de *Julia* a été rapporté à Jules César par Vaillant⁸⁾ qui suppose que la colonie lui a dû son origine, et que Pline en a attribué la fondation à Auguste parce que cet empereur l'avait augmentée ou colonisée de nouveau. Mais elle a fort bien pu être appelée Julia d'après Auguste, qui était entré par adoption dans la famille de ce nom; *Julia*, comme surnom de ville, est synonyme d'*Augusta*; les villes de Tingis et de Zilis, qui le portaient également, l'avaient reçu d'Auguste.⁹⁾ Mannert est d'avis que c'est par Claude que Babba a été fondée; il fait observer à ce sujet qu'Auguste ne pouvait établir des colonies dans l'intérieur de la Mauritanie après l'avoir concédée comme royaume à Juba, et que Mela, qui donne la liste des villes romaines dans ces contrées, ne fait pas mention de Babba; si d'après cette opinion, qui est soutenue par la circonstance qu'on n'a pas trouvé des monnaies de Babba antérieures au règne de Claude¹⁰⁾, on rapporte à cet empereur la fondation de la ville, il faut croire qu'on lui a donné le surnom de Julia parce que Claude appartenait aussi à cette famille. Il nous paraît cependant qu'il n'y a pas assez de raison pour rejeter le rapport de Pline. On ne saurait non plus adhérer à l'opinion de M. Zumpt quand il explique CC par *Colonia Claudia*.¹¹⁾

Outre les initiales du nom de la colonie, on lit sur les monnaies frappées sous Claude:

1) Les opinions des savants diffèrent quant à l'époque de la fondation de Babba; voyez plus bas.

2) Pline V, 1: *Ab Lixu XL M. in mediterraneo altera Augusti colonia est Babba, Julia Campestris adpellata*. Ptolémée IV, 1, ed. Wilberg p. 252. Steph. Byz. s. v.

3) Voyez Mannert Géogr. p. Marcus p. 574-575.

4) Comparez le nom de Juba, dont la forme primitive a sans doute été *Jubal* et qui est écrit *Jubai* sur les monnaies; voir p. 47 notes 2 et 4. Cf. Gesenius Monumenta p. 418-419, gg.

5) Zeitschr. d. d. morgenl. Gesellsch. XVI B. 3 H. p. 547 n^o 3.

6) Num. ant. ill. p. 80.

7) Le nom de la colonie est constamment écrit par ces 4 lettres seules, si l'on excepte le n^o 258, dont la légende est barbare et peu sûre. Les variantes qu'on trouve citées dans Eckhel Doctrina IV p. 153 sont empruntées aux monnaies incorrectement déchiffrées, dont nous ferons mention plus bas p. 176 note 3.

8) Num. colon. p. 105.

9) Voyez Eckhel Doctrina IV p. 327-328. Conférer plus haut p. 149-150 et p. 154.

10) C'est à tort qu'on a classé à Babba des monnaies d'Auguste, voyez plus bas p. 176 note 3.

11) Comment. epigr. p. 381.

DD ou **DD PVBL**, abréviation de *Decreto decurionum publico*¹⁾; sur celles datant du règne de Néron, cette formule est remplacée par **EX CONSENSV D**, plus ou moins abrégé²⁾, et sur la pièce du règne de Galba, par **EX CON DEC**, c. à d. *Ex consensu decurionum*. Toutes ces légendes répondent aux lettres **DD** dont sont marquées les monnaies frappées par les colonies de Carthage, d'Utique et de Clypea, ainsi que par les colonies romaines d'autres pays, et indiquent que l'émission en a été sanctionnée par le collège des décurions, comme s'appelait le sénat des colonies. Quant aux lettres inscrites dans la contremarque, voyez l'article suivant.

Les types sont en partie locaux, ayant rapport à la colonie elle-même, et en partie romains, empruntés aux monnaies de l'empire; nous allons d'abord traiter des premiers. Harduin, Vaillant et Morelli³⁾ ont rapporté le palmier à l'origine phénicienne de Babba. Mais on peut aussi admettre que le palmier indique la nature du pays où la colonie était établie, de même que le type du poisson, sur le n° 282, se rapporte sans doute à la pêche qu'on faisait dans le fleuve, sur lequel était bâtie la ville.⁴⁾ Les mêmes savants du siècle passé ont regardé comme faisant allusion à l'origine phénicienne de la ville le taureau sortant de l'eau, qu'ils ont pris pour le Jupiter métamorphosé, qui enleva Europe, fille de l'aïeul du peuple phénicien. Mais on trouvera sans doute peu probable qu'on ait indiqué le mythe de l'enlèvement d'Europe par un taureau sans une femme sur le dos, et qu'une ville située dans l'intérieur du pays ait choisi pour type monétaire un sujet qui pourrait tout au plus convenir à une ville maritime. Il paraît cependant assez probable que ce type a rapport à la fondation de la ville. On sait que dans l'antiquité les colons qui allaient fonder une ville, prenaient souvent des animaux pour guides, en choisissant pour emplacement le lieu où l'animal s'était couché⁵⁾; c'est par un taureau que se laissèrent guider les Sabins qui avaient quitté leur pays pour établir une nouvelle ville⁶⁾; il se peut donc que jadis les Phéniciens ou, si l'on ne regarde pas Babba comme un établissement primitivement phénicien, les colons romains, aient exposé dans le fleuve un taureau avec le dessein de bâtir la ville à l'endroit où il irait prendre terre, et que c'est ce taureau qu'on voit sur la monnaie s'élançant des eaux pour monter sur la rive.⁷⁾ Un boeuf, comme symbole d'agriculture, est un type ordinaire des monnaies coloniales⁸⁾; Vaillant, considérant que celui qui figure sur les n° 273-275, n'est pas en repos, mais cornupète, pense qu'il est relatif à des jeux célébrés en l'honneur de l'empereur; mais on peut encore rattacher ce type à ceux du palmier et du poisson, et le prendre pour une indication des troupeaux de bétail dont le nourrissage a occupé les habitants de la ville. La figure virile tenant une corne d'abondance est sans doute le génie de la colonie ou sa personnification; le cippe qu'on voit à son côté, porte les initiales du nom de la colonie.⁹⁾ Mais on ne distingue pas bien quel est l'instrument sur lequel s'appuie sa main droite; il est figuré comme une

1) La légende différente du n° 258 est douteuse.

2) La lettre **D** s'est sans doute trouvée sur toutes les monnaies; quand elle n'est pas apparente, c'est par le défaut de flan.

3) Ll. cc. p. 170-172 notes.

4) Les fleuves de la côte occidentale de l'Afrique sont riches en poissons; quant au Subur, dont le fleuve sur lequel se trouvait Babba, formait un bras, voyez le témoignage de Marmol dans *Afrique I* p. 19.

5) Il faut sans doute expliquer ainsi le chien couché sur

les monnaies de Tuder en Italie.

6) Strabon VI p. 250. Cf. *Museum Kircher* p. 57-58.

7) Dans les gravures de cette monnaie dans les ouvrages de Vaillant et Morelli le taureau est, à tort, figuré nageant de manière à faire voir toute la partie supérieure de son corps au-dessus de l'eau.

8) Voyez *Eckhel Doctrina I* p. 40 et IV p. 496.

9) Dans la gravure du musée Arizoni ce cippe se trouve transformé en un rocher sans inscription.

ancre dans la gravure du musée Arigoni, et a été d'après elle appelé ainsi par Eckhel; mais sur le spécimen qui est dans le cabinet du roi de Sardaigne (figuré sous le n° 256), on n'aperçoit à son extrémité aucune barre transversale qui pourrait le faire prendre pour une ancre, et il ne paraît point vraisemblable qu'une ville située loin de la mer ait adopté un tel emblème; il faut y voir quelque instrument appartenant à l'agriculture, à la guerre ou au culte religieux. Ce bâton en forme de croix ressemble au porte-trophée qu'on rencontre sur les monnaies d'Alexandre le Grand¹⁾ et ailleurs, ou bien encore au sceptre qui est l'attribut d'Astarté²⁾; si l'on veut le prendre pour le symbole de cette déesse, il faut admettre que Babba a été originairement une ville phénicienne, et que la population de la colonie romaine se composait en grande partie d'indigènes. Suivant cette manière de voir, on peut aussi rapporter le buste d'Esculape au culte d'Esmun, dieu phénicien qui était très honoré en Afrique et qu'on assimilait à Esculape³⁾; les monnaies latines d'Hadrumetum et d'Hippone présentent des images de divinités qui sont évidemment phéniciennes.⁴⁾ D'après l'opinion de Vaillant, les monnaies qui ont pour type le pont, ont été frappées à l'occasion d'un pont que Néron aurait fait construire.

Dans les types romains viennent se ranger: la couronne de chêne, la femme tenant une corne d'abondance et la Victoire. Vaillant a émis la conjecture que la couronne a été placée sur les monnaies en l'honneur de Claude à l'occasion de la guerre provoquée par la révolte des Mauritanien après la mort de Ptolémée, et dans laquelle des citoyens de la colonie auraient été sauvés par les armes de l'empereur. Des figures de femmes semblables à celles des n° 257-258 sont fréquentes, comme on le sait, sur les monnaies de l'empire; une figure, tenant une corne d'abondance et une patère, s'y trouve parfois désignée par la légende comme *Concordia* ou *Fortuna*.⁵⁾ Quant aux monnaies ayant pour types ces figures de femmes et la Victoire, il faut faire remarquer qu'elles ont été adoptées par nous d'après différents ouvrages, et que nous n'en avons pas eu des empreintes sous les yeux. Le n° 257 s'appuie sur l'autorité d'Eckhel qui l'a publié d'après l'exemplaire de la collection de Wiczay; mais les n° 258, 276 et 283 se trouvent seulement dans les ouvrages de Vaillant, Morelli, Sanclementi et Sestini, où l'on rencontre assez souvent, comme on le sait, des monnaies qui sont incorrectement décrites et classées. La circonstance que les pièces des n° 257, 258 et 276 qui ont fait part de la collection de Wiczay, ne se retrouvent plus dans aucun des cabinets où sont passées les monnaies de cette collection, donne lieu de soupçonner qu'elles ont été mises de côté comme fausses ou refaites au burin. Les légendes demi-barbares du n° 258, tant à cause de leur nature même, que parce qu'elles sont reproduites par Wiczay et par Sestini d'une manière toute différente, sont bien propres à provoquer des doutes; si cette pièce est antique, il reste incertain, si c'est une monnaie de Babba, gravée par un artiste punique, ou une contrefaçon barbare qui n'est pas sortie de cette colonie. Quant au n° 283 avec le nom de Galba, M. Mommsen en a révoqué en doute l'authenticité, parce qu'il est d'avis qu'on n'a pas frappé des monnaies locales ou provinciales dans la partie occidentale de l'empire romain après le règne de

1) La Victoire le tient au bras gauche sur les statères d'or, et il est placé comme type accessoire sur un tétradrachme; voyez L. Müller Num. d'Alexandre p. 3 et p. 272 n° 1257.

2) Voyez Vol. II p. 56 note 6 et p. 58-59 n° 34-35.

3) Voyez plus haut p. 72.

4) Voyez Vol. II p. 51 n° 21, p. 52 n° 29 et p. 167 n° 374.

5) Dans la description d'une pièce semblable au n° 257, dans le Museo Sanclementi (l. c.), la légende présente GEN au lieu de C C I B, sans doute par suite d'une lecture incorrecte.

Néron¹⁾; mais il faut faire remarquer qu'il existe des monnaies qui paraissent avoir été émises par Hippone sous Cl. Albinus et Sept. Sévère ou Macrin.²⁾

Dans les ouvrages de Morelli et de Pellerin on trouve décrites des monnaies frappées à Babba sous Auguste; elles sont aussi citées par Eckhel.³⁾ Quant à celles publiées par Pellerin, Mionnet⁴⁾ a déjà fait remarquer qu'on en a lu incorrectement les légendes, et qu'elles ont été émises sous Tibère par des Ilvirs appartenant aux familles Lollia et Domitia, peut-être à Pæstum. Dans Morelli est figurée et attribuée à Babba une pièce portant les têtes d'Auguste et d'Agrippa et au droit les lettres C C I B; mais comme il n'existe dans aucune collection des monnaies de Babba avec le nom d'Auguste, il est probable qu'elle est fautive ou incorrectement déchiffrée.

BANASA, colonie romaine.

Cette colonie, surnommée Valentia, fut fondée par Auguste et était située sur le fleuve du Subur, probablement dans l'intérieur du pays.⁵⁾ La contremarque **BA** que présentent les monnaies de Babba, fournit évidemment les lettres BAN. Comme on la trouve imprimée sur un assez grand nombre de monnaies à différents types de cette ville⁶⁾, et que Banasa, située sur le fleuve dont un affluent passait devant Babba, ne s'en trouvait sans doute pas très éloignée, il paraît vraisemblable que c'est à Banasa qu'appartient la contremarque; c'est ainsi qu'on rencontre, sur d'autres monnaies africaines, des lettres en contremarque qui semblent offrir les noms de Cercina, de Jol et de Tuniza; voyez Vol. II p. 60 et dans ce volume les n^{os} 87 et 88 p. 73.

Monnaies incertaines de la Mauritanie.

284. Tête d'Isis, coiffée d'une dépouille de vautour et surmontée d'un globe entre deux cornes de vache, à g.; un voile, descendant sous la coiffure, couvre le cou et la nuque. (Devant le cou s'est peut-être trouvée la même lettre que sur le n^o suivant.) R. Trois épis réunis en bas; à dr. et à g., les lettres puniques $\lambda \pi$. AR. 4½. 2 Dr. phén. 7,42 gr. ⁷⁾
285. Même tête; devant le front, un disque radié flanqué de deux uréus; devant le cou, la lettre *jod*. Grenetis. R. Le même que le revers précédent. Æ. 5. 5,9 gr. ⁸⁾
286. Même tête; devant le cou, la même lettre (?) qu'à l'avvers précédent; derrière, les lettres

1) Mommsen Röm. Münzwesen p. 734 note 229.

2) Voyez Vol. II p. 170.

3) Thes. Morell. I p. 492 tab. IV n^{os} 17-18. Pellerin Mélange I p. 248. Eckhel Doctrina IV p. 153.

4) VI p. 594 note.

5) Plin. V, 1; cf. Ptolémée IV, 1, ed. Wilberg p. 252. Quant à la position de cette ville, Plin. n'est pas d'accord avec l'auteur de l'Itinéraire d'Antonin; aussi les opinions des géographes modernes diffèrent-elles à cet égard; voyez: Mannert Géogr. p. Marcus p. 554; Forbiger Geogr. II p. 876;

Fortia d'Urban Rec. d'Itin. p. 2; C. Müller Geogr. gr. min. I p. 2. L'opinion de Barth (Wanderungen p. 29) qui, suivant Plin., suppose que Babba a été située sur le cours supérieur du Subur, nous paraît la plus fondée.

6) Nous l'avons trouvée sur 11 exemplaires des monnaies du règne de Néron.

7) Cab. de Vienne (Eckhel Cat. mus. Vind. I p. 47 n^o 1, Doctrina I p. 270; Sylloge I p. 22, tab. III, 1; Mionnet I p. 345 n^o 48; incorr. décr.).

8) Cab. de Paris. (Au revers, la lettre à g. est effacée.)

M (𐤌). **R.** Même type et mêmes lettres qu'au revers des n° précédents; mais en outre, en haut, les lettres puniques } 𐤓(?). Æ. 4½. 2,2 gr. ¹⁾

287. Semblable au n° précédent, mais sans les deux lettres au haut du revers. Æ. 4½. ²⁾

288. Même tête. Derrière, les lettres puniques 𐤓 et 𐤌, la première écrite au-dessus de la seconde. **R.** Même type et mêmes deux lettres qu'au revers des n° 284-285. Æ. 4-3. 4,3—2,0 gr. ³⁾



284



285



286



288

289. Même tête à dr.; mais le costume est un peu différent, et le symbole dont elle est surmontée, ressemble au croissant avec le disque; devant, un croissant, les pointes en bas, renfermant un disque. **R.** Trois épis, liés en bas. Grenetis des deux côtés.

Æ. 3. ½ Dr. phén. (Quin.) 1,90 gr. ⁴⁾

290. Même tête à g., surmontée du même symbole que sur le n° 285. **R.** Même type qu'au revers précédent. Filet au pourtour des deux côtés. Æ. 3. 3,4 gr. ⁵⁾



289



290

Le n° 284 a été classé par Eckhel, d'abord à la Sardaigne ⁶⁾, à cause du type des trois épis qui se trouve avec la tête de Cérès sur les monnaies de cette île ⁷⁾, plus tard aux monnaies incertaines de l'Italie. ⁸⁾ Les autres n° ont été attribués à Cléopâtre, épouse de Juba II; c'est ainsi que les ont déterminés, d'abord Pellerin et Eckhel, d'après ceux-ci, Mionnet, et récemment MM. Berbrugger et Barry. ⁹⁾ Il est hors de doute que ces monnaies ont été frappées dans la Mauritanie, car celles qui nous sont parvenues ont, pour la plupart, été trouvées dans l'Algérie ¹⁰⁾, et les trois épis figurent sur les monnaies de Ptolémée et de la ville de Tingis; mais elles ne peuvent appartenir à Cléopâtre. M. Berbrugger, pour démontrer que la tête représente cette reine, a fait valoir qu'elle a le nez long, droit et proéminent comme sur les monnaies qui portent son nom. ¹¹⁾

1) Coll. inconnue et cab. de Copenhague.

2) Musée d'Alger (Cat. de Berbrugger n° 66-67, dans la Revue afric. V^{me} année p. 370, incorr.).

3) Cab. de Copenhague, coll. du duc de Luynes (2 ex.) et de M. Gujon à Alger. Cf. le cat. de Berbrugger l.c. n° 68 et 69. Sur tous les exemplaires une des lettres, soit de l'avvers, soit du revers, a disparu ou est peu distincte.

4) Cab. de Paris (Pellerin Rois p. 55 pl. VI, 9; Eckhel Doctrina IV p. 159; Mionnet VI p. 604 n° 53).

5) Coll. du duc de Luynes, musée d'Alger (6 ex., cat. de Berbrugger l.c. n° 70-75), coll. de Beau Cousin à Amiens (Mionnet VI, p. 604 n° 54) et de Barry à Toulouse (Mém.

de l'acad. de Toulouse, Extrait p. 6).

6) Dans le catalogue du musée de Vienne et Doctrina num., voyez II. cc. p. 176 note 7.

7) Voyez Volume II p. 146 n° 11.

8) Dans Sylloge num. I. c. p. 176 note 7.

9) Voyez II. cc. notes 2-5. Dans le catalogue de Falbe ces monnaies se trouvent rangées parmi les incertaines après celles de Carthage.

10) Savoir deux exemplaires du n° 287, quatre du n° 288, le n° 289 et sept du n° 290; voyez II. cc. notes 2-5.

11) Revue afr. V p. 281-282 et 370.

Mais nous avons déjà fait remarquer que l'effigie de Cléopâtre sur les monnaies de Juba offre des traits si différents qu'il est difficile de déterminer quelle a été la vraie figure de cette reine; le plus souvent, et notamment sur les monnaies qui sont d'un travail supérieur, elle s'écarte beaucoup des têtes dont il est question ici; il faut ajouter que la tête des n° 284-288 est exécutée d'une manière si mesquine et si maladroite qu'on n'en peut rien déduire comme portrait, et qu'elle diffère aussi par les traits de celle des n° 289 et 290. Nous ferons voir tout de suite qu'elle représente Isis.¹⁾ Le genre de l'écriture, qui offre les caractères anciens²⁾, et le poids de la pièce d'argent, qui est un didrachme phénicien, ne permettent pas de rapporter ces monnaies à Cléopâtre; car les monnaies de Bocchus III ainsi que le n° 107 de Juba II présentent l'écriture néo-punique, et les monnaies d'argent de Bogud II, de Juba II et de Ptolémée appartiennent toutes au système romain; ces indices font l'un et l'autre supposer que ces monnaies sont antérieures à la seconde moitié du dernier siècle avant notre ère.³⁾ On voit qu'à l'égard des légendes il y a aussi une grande différence entre les monnaies de Juba II, qui portent toutes le nom du roi ou de la reine en latin ou en grec, et celles dont il s'agit, qui ne présentent ni l'un ni l'autre, mais sont seulement marquées de lettres puniques ou n'offrent aucune légende.

Quant à la classification de ces monnaies, il est d'abord incertain si elles appartiennent aux monnaies des villes ou à celles des rois. Si elles ont été frappées par une ville, les deux lettres ܟ ܡ doivent évidemment indiquer le nom de la ville, car elles se répètent au revers des n° 284-288, tandis que celles de l'avvers alternent. Il y a deux villes de la Mauritanie Césarienne qui ont pu être désignées par ces initiales; l'une est Chalka, ancienne ville d'origine phénicienne, située sur la côte entre Jol et Siga⁴⁾, et l'autre, Calama, qui se trouvait dans l'intérieur au sud-ouest de Siga.⁵⁾ Au revers du n° 286 figurent encore, en haut, deux lettres qui semblent être un ܡ et un ܝ ; si on les joint à celles qui sont placées en bas, on arrive à la légende ܡܟܡ qui répond fort bien au nom de Calama. Quant aux différentes lettres inscrites sur la face, elles peuvent indiquer des magistrats; mais il est aussi possible qu'elles désignent des villes alliées. On peut prendre la lettre *jod* sur le n° 285 pour l'initiale du nom de Jol; les deux caractères sur les n° 286-287, ܟ ܟ , peuvent fournir le nom de Gadaum⁷⁾, et ܟܡ sur le n° 288, celui de Tassacora⁸⁾; ces deux villes étaient situées sur la route qui partait de Calama et aboutissait à Jol.

D'un autre côté, plusieurs raisons amènent à croire que ces monnaies ont été frappées par l'autorité d'un roi, et non par la municipalité d'une ville. Toutes les monnaies autonomes de la

1) La présence d'Isis sur ces monnaies pourrait conduire à les attribuer à Juba II, parce que les monnaies de ce roi offrent beaucoup de types égyptiens, relatifs surtout à cette déesse. Mais il faut faire remarquer qu'un culte égyptien s'était déjà répandu à une époque plus reculée dans le nord de l'Afrique, et avait sans doute pénétré dans la Mauritanie avant le temps de Juba; on en trouve des vestiges en Cyrénaïque (v. Vol. I p. 88 et p. 99 note 7), à Carthage (v. Vol. II p. 119, cf. Bargès Inscr. pl. B), et en Numidie déjà sous le règne de Micipsa (v. p. 17 n° 12).

2) On trouve seulement sur les n° 286-287 un *tau* qui est plus récent que les autres caractères.

3) Conférer plus haut p. 6, 75, 83 etc.

4) Scylax § 111: *Χάλκα πόλις ἐν τῷ ποταμῷ*. Stephanus

Byz. s. v.: *πόλις Φοινίκων Χάλκη*.

5) Itin. Antonini, Fortia d'Urban p. 9. Ptolémée IV, 2, ed. Wilberg p. 257: *Κέλαμα*. Selon d'Anville, cette ville était située sur le fleuve Mulucha qui faisait la frontière de la Tingitane; conf. la carte dressée au dépôt gén. de la guerre à Paris 1843. D'après Mannert, elle occupait l'emplacement de *Tefesera* à 15 milles au sud de Telemsan; voyez Géogr. p. Marcus p. 525.

6) Ces lettres ont été prises par M. Berbrugger (l. c. p. 177 note 2) pour un *M*.

7) Gadaum castra, à présent *Tagadempt*; voyez Mannert Géogr. p. Marcus p. 727 note 163 a.

8) Tassacora, selon Shaw, répond à *Hammaite*; voyez Mannert l. c. p. 526.

Mauritanie offrent des caractères néopuniques¹⁾ et sont en bronze, ce qui fait supposer que les villes de cette région n'ont commencé à frapper monnaie qu'à une époque postérieure, et que le droit d'émettre des monnaies d'argent a été réservé aux rois, de même qu'en Numidie. On ne connaît pas de monnaies des villes de la Mauritanie avec des légendes bilittères ou sans légende; elles présentent généralement le nom de la ville écrit en entier²⁾; mais les monnaies des rois numides avant Juba I sont anépigraques ou marquées de deux lettres, quelquefois de chaque côté de la pièce. Si les monnaies dont il s'agit sont royales, elles doivent appartenir, à en juger par l'écriture et par le poids du n° 284, à un des rois qui ont régné avant le milieu du dernier siècle, c. a. d. à Bocchus II, roi de la Mauritanie orientale, ou à Bogud I, roi de la Tingitane. La circonstance qu'on les trouve surtout dans l'Algérie, porte à les attribuer au premier de ces princes. D'un autre côté, ces monnaies sont très différentes de celles qui sont classées p.91 à Bocchus II; il n'y en pas d'autres qu'on puisse assigner à Bogud I, et les épis forment le type ordinaire des monnaies de Tingis, qui était probablement la capitale de son royaume. Au cas qu'on les rapporte au roi de la Mauritanie orientale, on peut prendre la légende du revers pour le nom de la ville de Calama; mais si l'on préfère les donner à Bogud I, il faut y voir un nom de magistrat.

Les n° 289 et 290, par leur fabrique, par l'absence d'épigraphe et par le poids de la pièce d'argent, diffèrent sensiblement des n° précédents; il est cependant probable, à cause de l'identité des types, que ces monnaies ont été émises par la même ville ou le même roi, seulement à une époque un peu postérieure. Le travail plus dégagé les fait rapprocher davantage de l'époque de la domination romaine³⁾, et la pièce d'argent, bien qu'elle puisse être une hémidrachme phénicienne, peut aussi être considérée comme un quinaire d'après le système romain auquel appartiennent les monnaies de Bogud II. Si, d'après l'opinion de M. Marcus (v. p.87), on admet qu'un Bogud ait régné dans la Mauritanie orientale entre 50 et 45, et un Bocchus, dans la Tingitane, entre 50 et 40 av. J.C., on peut rapporter ces deux n° à l'un ou l'autre de ces rois.

Le buste de femme, comme nous l'avons déjà fait remarquer, représente la déesse Isis, caractérisée par ses attributs bien connus des monuments égyptiens. La coiffure qu'on a appelée, à tort, plumage de la poule de Numidie⁴⁾, est la dépouille de vautour qui la désigne comme la déesse mère; on la trouve coiffée de ce symbole de maternité sur une foule d'antiquités égyptiennes très diverses et encore sur les monnaies alexandrines⁵⁾; toutefois cette parure n'est pas une reproduction exacte de celle des images égyptiennes, mais une imitation libre, comme c'est en général le cas pour le costume et les symboles égyptiens adoptés dans l'art gréco-romain; il en est surtout ainsi sur le n° 290.⁶⁾ Sous cette dépouille de vautour la déesse porte un voile plissé ou cannelé qui descend jusqu'au bas du cou; ce voile se rapproche, soit du costume égyptien, soit de celui dont est revêtue la déesse phénicienne Turo sur la monnaie n° 81 (p.68). Le symbole au-

1) Soit exclusivement, soit entremêlés à des caractères anciens; voyez plus haut p.151-152.

2) Seulement sur le n° 214 de Camarata la dernière syllabe du nom manque.

3) Voyez plus haut p.161 note 7.

4) Ainsi Mionnet l.c. p.177 note 4; conf. Gless dans Pauly Real-Encycl. V p.735. M. Berbrugger, dans sa description de ces monnaies (ll. cc. p.177 notes 2-5), se sert de

la même dénomination, mais en révoque cependant la justesse en doute et demande si ce n'est pas une dépouille de vautour, symbole de maternité chez les anciens Egyptiens (Revue afr. V p.282 note 1).

5) Voyez p. e. Zoëga N. Egypt. p.188 n° 215 et Tôchon d'Anancy Méd. des nomes p.139.

6) M. Barry (l. c. p.177 note 5) a pris, sur cette pièce, la dépouille d'oiseau pour un voile saillant au-dessus du front.

dessus de la tête, qu'on a pris tantôt pour une fleur de lotus ¹⁾, tantôt pour un croissant avec un globule ²⁾, est le disque lunaire entre les cornes de vache, symbole ordinaire d'Isis en qualité de déesse de la lune. ³⁾ Sur le n° 289, ce symbole a cependant plus de ressemblance avec le signe lunaire qui est l'attribut habituel d'Astarté, et ce même signe, tourné en sens inverse, y est placé devant la tête; c'est donc Isis confondue avec Astarté que nous présente cette monnaie. ⁴⁾ Le symbole qu'on voit devant la tête sur le n° 285, est le même qui figure souvent sur les monnaies de Carthage comme aussi sur une monnaie de Micipsa (n° 12 p.17), et qui se rapporte sans doute à Osiris, époux d'Isis et dieu du soleil. ⁵⁾

Le système monétaire de la Mauritanie.

Les monnaies d'argent, frappées par les rois de Mauritanie, appartiennent aux deux mêmes systèmes que les monnaies royales de la Numidie, le phénicien et le romain.

La monnaie que nous avons attribuée à Bocchus I, pèse 14,7—14,5 grammes; c'est donc un tétradrachme qui a été frappé d'après le système phénicien de même que les monnaies numides contemporaines. ⁶⁾

Les monnaies d'argent de Bogud II pèsent 4,1—2,9 gr., celles de Juba II, 4,1—1,8 gr., et celles de Ptolémée, 2,5—1,5 gr. Pour ce qui regarde les monnaies de ces trois rois, M. Queipo, dans son ouvrage récemment publié ⁷⁾, se borne à faire remarquer qu'il y en a parmi elles qui appartiennent au système attique, mais qu'elles sont en général difficiles à classer parce qu'il n'en existe pas de pièces assez fortes auxquelles on puisse rapporter les plus petites. M. Mommsen présume qu'elles sont des deniers et des quinaires du système romain; mais ce savant n'indique pas les pièces qu'il faut rapporter à chacune de ces deux espèces, et dit seulement qu'au moins celles de Ptolémée sont des quinaires. ⁸⁾ Dans cette question, il faut d'abord admettre comme certain que c'est au système romain, et non à un système grec (cf. p.75) qu'appartiennent les monnaies de ces rois; elles datent en effet d'une époque où la puissance de Rome était toute prédominante en Afrique, et le système monétaire romain avait d'ailleurs déjà été introduit dans la Numidie sous le règne de Hiempsal II (v. p.75). Il y a, comme on l'a vu, un assez grand nombre des monnaies de Bogud et de Juba qui s'adaptent au denier romain dont le poids normal était à cette époque de 3,9 gr. ⁹⁾ Ensuite, on ne saurait admettre que les plus faibles de ces monnaies aient été des quinaires; elles sont toutes des deniers. Nous allons en exposer les raisons. Les monnaies de Bogud II pèsent 4,1, 3,7, 3,5 et 2,9 gr.; comme la pièce de 2,9 gr. est un peu usée et que le poids n'en est pas beaucoup inférieur à celui qui précède, on ne peut hésiter à la regarder comme un denier. Pour les monnaies de Juba II, si les pièces les plus faibles se

1) Pellerin et Mionnet II. cc. p.177 note 4.

2) MM. Berbrugger et Barry II. cc. p.177 notes 2-5.

3) Quelquefois ce symbole n'est pas distinct par le défaut de flan; on le voit complet sur le n° 285.

4) Eckhel I. c. a pris, à tort, ces symboles pour les signes du soleil et de la lune; voyez plus haut p. 58.

5) Voyez Volume II p.119.

6) Voyez plus haut p.74.

7) Systèmes monétaires Tables P. I p. 244.

8) Römisches Münzwesen p.672.

9) Il n'y a que deux pièces qui dépassent ce poids, savoir les n° 7 et 25, pesant 4,1 gr.

distinguaient des plus fortes par les types, on pourrait les assigner à deux divisions, bien qu'il n'y eût pas un rapport exact entre les poids des pièces qu'on attribuerait à chacune de ces divisions; mais les pièces qui sont d'un poids inférieur, n'ont pas d'autres types que celles d'un poids supérieur, voyez les suites n^{os} 23-25, 31-37, 38-42, 51-53, 58-62 etc. Si ces pièces aux mêmes types formaient deux groupes séparés, l'un, d'un poids supérieur, l'autre, d'un poids inférieur, on pourrait à la rigueur croire qu'elles ont été destinées à former deux divisions. Mais au contraire, elles présentent le plus souvent une série de poids continue qui n'est interrompue par aucune lacune; voyez plus haut dans le catalogue les poids des suites que nous venons de citer, et ceux des n^{os} 20 et 95 qui sont indiqués dans la table supplémentaire. Or, comme il est impossible qu'on ait frappé des monnaies destinées à représenter une valeur différente sans en distinguer aussi chaque espèce par l'empreinte, le module ou le poids, il faut admettre que les pièces les plus faibles ont appartenu à la même division que les plus fortes, et que les monnaies d'argent de Juba II ont toutes été des deniers ainsi que les pièces correspondantes de Bogud II et de Juba I.¹⁾ Il en est de même des monnaies de Ptolémée. Elles n'ont pu être en général des quinaires, comme le suppose M. Mommsen, puisque pour la plupart elles ont le même poids qu'un grand nombre des deniers de Juba II²⁾ auxquels elles ont succédé. On ne peut non plus, suivant les raisons que nous venons d'exposer, regarder comme des quinaires celles qui sont d'un poids inférieur; les pièces d'un poids élevé portent en effet les mêmes types que celles-ci, et les monnaies aux mêmes types présentent une série de poids continue qui empêche de les rapporter à plus d'une division; on s'en convainc en examinant les suites des n^{os} 112-121, 132-143, 146-149, 160-170, 171-182 et 186-195.³⁾ Donc, les monnaies d'argent de Ptolémée, malgré leur faible poids qui varie entre 2,5 et 1,5 grammes, ont toutes été des deniers. Lorsqu'on considère l'ensemble des monnaies de chacun de ces rois, on s'aperçoit que le poids des monnaies d'argent du royaume de Mauritanie a été successivement diminué dans le cours du temps, car les deniers de Bogud II pèsent en moyenne 3,5 gr., ceux de Juba II, 2,8 gr., et ceux de Ptolémée, 2,0 gr. La réduction de poids que nous offrent les monnaies de ce dernier prince a déjà commencé dans les 2 dernières années du règne de Juba, car les pièces de ces années, qui par la grossièreté du travail se rapprochent aussi de celles de Ptolémée (cf. p.113), ne pèsent que de 2,6 à 1,8 gr. Mais on ne trouve pas que le poids des deniers ait subi une réduction successive, soit pendant les 46 années précédentes du règne de Juba, soit sous le règne de Ptolémée; les monnaies d'une même année présentent souvent des poids très différents, et celles d'une date postérieure sont fréquemment plus pesantes que celles d'une date antérieure; voyez la table suivante où nous avons indiqué les poids des monnaies de Juba et de Ptolémée divisées d'après les dates, les unes en cinq, les autres, en deux parties. Cette variation continuelle des poids dans les monnaies d'une même époque ne peut être rapportée à des mesures prises par le gouvernement, mais provient seulement de la fraude ou bien de l'incurie des officiers monétaires⁴⁾; on remarque dans l'exécution des coins la même négligence de la part des artistes (cf. p.113 et p.131).

1) On ne saurait rapporter à l'espèce de *Victoriatius* ou $\frac{2}{3}$ *denarius* (cf. p.75) les monnaies dont il s'agit; elles ne peuvent y appartenir toutes, parce que beaucoup d'entre elles la dépassent trop en poids, ni en partie, pour les raisons que nous avons indiquées ci-dessus.
2) Sur 112 pièces d'argent de Juba dont les poids ont été

pris pour cet ouvrage, 46 pèsent de 2,5 à 1,8 gr., les mêmes poids que présente la majorité des monnaies de Ptolémée.

3) Le poids de chaque n^o de ces suites se trouve spécifié dans la table supplémentaire des poids.

4) Le faible poids que présente un si grand nombre des

Des deux pièces d'argent n° 284 et 289, qui se trouvent décrites sous le titre de monnaies incertaines et qui sont probablement aussi royales, l'une, pesant 7,4 gr., est un didrachme phénicien; elle se rattache en effet par les caractères anciens qui y sont inscrits, au tétradrachme de Bocchus I, et date sans doute de l'époque entre ce roi et Bogud II (v. p.179). L'autre, qui pèse 1,9 gr., peut être une hémidrachme phénicienne; cependant, comme elle est anépigraphie et, d'après le travail, paraît être d'une date postérieure, il est possible qu'elle ait été un quinaire romain.

Les monnaies de bronze. Il est difficile, quant à ce genre de monnaies, de décider d'après quel système elles ont été réglées ou à quelles divisions monétaires appartiennent les pièces; ce sont les types et le module plutôt que le poids qui en ont fait distinguer les différentes espèces. Nous avons déjà discuté cette question plus haut p.76; conférer le I^{er} volume p.123 et le II^{me} volume p.36 et 139.

Quant aux monnaies de bronze royales, celles de Bocchus II et III, inscrites en punique, offrent deux divisions d'un poids moyen d'environ 9 et 4 gr.; elles ont les mêmes types, si l'on excepte les pièces de la 2^{me} division frappées à Semes. Les globules dont sont marquées les monnaies du premier de ces rois n'ont eu aucun rapport à la valeur (v. p.94). Les pièces puniques n° 285-288 et 290, qui semblent aussi être royales et qui pèsent de 5 à 2 grammes, peuvent encore être attribuées à la 2^{me} de ces divisions. Quant aux pièces latines et punico-latines de Bogud II et de l'interrègne après la mort de Bocchus III, pesant de 12 à 10 gr., il est douteux qu'elles aient appartenu au même système que les précédentes; elles sont peut-être des as romains; les n° 8 et 15 présentent en effet au revers les types de l'as républicain. Les monnaies de Juba II, malgré l'irrégularité de leurs poids, peuvent être rapportées à 7 espèces; les voici avec l'indication de la moyenne de leurs poids et des n° qui y appartiennent. La 1^{re}, poids 30 gr., n° 71. La 2^{me}, p. 22 gr., n° 72. La 3^{me}, p. 13 gr., n° 73-74, 96-99, 101-102 et 104. La 4^{me}, p. 8 gr., n° 75-77 et 100. La 5^{me}, p. 6 gr., n° 81-82 et 107. La 6^{me}, p. 4 gr., n° 78-80. La 7^{me}, p. 2,5 gr., n° 83. Ces espèces, sauf la 4^{me} et la 6^{me}, se distinguent les unes des autres par les types; les 3^{me}, 4^{me} et 5^{me} présentent chacune plusieurs types. Les monnaies de Ptolémée semblent avoir formé 5 divisions; à la 1^{re} a appartenu le n° 111 (pesant 23 gr.), à la 2^{me}, les n° 201-202 (p. 20 gr.), à la 3^{me}, les n° 110 et 197-199 (p. 6,5 gr.), à la 4^{me}, le n° 196 (p. 5 gr.) et à la 5^{me}, le n° 200 (p. 3 gr.). Ces divisions présentent chacune des types particuliers, et correspondent aux 1^{re}, 2^{me}, 4^{me}, 5^{me} et 6^{me} des monnaies de Juba, si l'on admet une réduction de poids. Les monnaies de bronze de ces deux rois n'ont pas, comme leurs monnaies d'argent, été frappées d'après le système romain, car elles s'en écartent tant par les poids que par le nombre de leurs divisions¹⁾; elles appartiennent à un système africain qui, malgré les différences que présentent les poids, a bien pu être le même dans lequel ont été frappées les monnaies des rois antérieurs ainsi que celles des rois numides.

Quant aux monnaies de bronze des villes aux légendes puniques, ce ne sont que celles de Tingis et de Lix qui offrent une suite de divisions. Les monnaies autonomes de Tingis ont

monnaies de ces rois ne provient pas d'une conservation imparfaite; les pièces moins pesantes ne sont pas moins bien conservées que les plus fortes, mais au contraire, en grande partie, à fleur de coin; en général, les monnaies d'argent qui nous sont parvenues de Juba II

et de Ptolémée, ne sont pas usées ni rognées. Dans l'indication des poids nous avons omis ceux de quelques pièces frustes.

1) Conférer plus haut p.77.

probablement formé 4 espèces pesant: 14, 8, 3,5 et 2 gr.; on les a surtout distinguées par le nombre des épis. Les impériales de la même ville offrent 2 espèces, dont l'une est plus grande que les précédentes, mais l'autre parait avoir été identique avec la 1^{re} des autonomes. Les monnaies de Lix peuvent être rapportées à 5 divisions, séparées par les types, et qui pèsent en moyenne: 14, 11, 6, 4 et 2 gr. Quant aux monnaies puniques des autres villes, celles de la Mauritanie Césarienne paraissent offrir une seule espèce de 8 gr., et celles de la Tingitane également une seule espèce de 4 gr. en moyenne. Il est probable que toutes les monnaies de ces villes ont appartenu à un seul et même système africain, qui n'a pas différé de celui des monnaies royales.

Des monnaies de bronze purement latines ont été émises par Césarée et Babba. Celles de la première ville semblent présenter 2 divisions à types différents; les pièces de la 1^{re} pèsent 19-11 gr., celles de la 2^e, 4-2 gr. Les monnaies de Babba frappées sous Claude appartiennent, à ce qu'il parait, à 2 divisions distinguées par les types, dont l'une offre les poids 11-9 gr., l'autre, ceux de 6 à 3 gr.; mais pour celles du règne de Néron, il est plus difficile de déterminer le nombre des divisions, car les n^{os} 261-272, ayant pour type le pont, pèsent de 10 à 4 gr., et les n^{os} 273-275 avec le taureau, de 12 à 5 gr., sans que les poids présentent plusieurs groupes bien prononcés; les plus petites pièces, à différents types, pèsent de 5 à 3 gr. Il est incertain si les monnaies de ces villes appartiennent au même système que celles des villes puniques, ou au romain. Si elles ont été réglées d'après ce dernier système, elles ont dû être des *as*, des *semis* et des *quadrans*, les 3 espèces ordinaires de cette époque, et dont les poids légaux étaient alors 13,5, 6,7 et 3,3 gr. ¹⁾; mais la différence des poids, comme on le voit, est assez considérable. On ne saurait décider cette question d'après l'analogie des monnaies latines frappées à la même époque dans les autres provinces romaines de l'Afrique; car celles de la Cyrénaïque semblent avoir été frappées d'après le système romain ²⁾, tandis que celles de l'Afrique proprement dite paraissent plutôt appartenir à un système provincial. ³⁾

1) Voyez plus haut p. 77.

2) Voyez Vol. I p. 169-170.

3) Voyez Vol. II p. 176-177, cf. p. 37 et 64.

Système des monnaies d'argent de la Numidie et de la Mauritanie.

SYSTÈME PHÉNICIEN.

Rois.	N ^{os} .	Types monétaires.	Tétradrachme.	Tridrachme.	Didrachme.	Drachme.	$\frac{1}{2}$ Drachme
Numidie.							
Masinissa.	1-3.	Tête du roi. R. Cheval et palmier.	7,50-6,54.		
Micipsa et ses fils.	8-12.	Tête incert. R. Cheval, et palmier ou symbole égypt.	7,55-5,77.		
	13-15.	— R. Cheval.	3,63-3,25.	1,65
	16.	Tête d'Hercule. R. Eléphant avec un cornac.	14,60.				
	17-18.	Tête du héros Juba. R. Eléphant.	11,10-10,54.	1,75-1,72.
Jugurtha.	43-44.	Tête du roi. R. Eléphant.	7,75-6,10.	3,45-3,00.	
Mauritanie.							
Bocchus I.	1.	Tête du roi. R. Cheval.	14,75. 14,51.				
Incert.	284. 289.	Tête d'Isis. R. Trois épis.	7,42.	1,90. (?)

SYSTÈME ROMAIN.

Rois.	N ^{os} .	Types monétaires.	Denier.	Quinaire.	Sesterce.
Numidie.					
Hiempsal II.	45.	Tête du roi. R. Cheval dans une couronne.	4,13-2,94.		
	47.	— R. Cheval.	2,40-1,40.	
	46.	Mêmes types en petit.	1,07.
Juba I.	50-51.	Tête du roi. R. Temple.	4,20-2,91.		
	52.	Tête de la Victoire. R. Cheval.	1,98-1,59.	
	53.	Tête du roi. R. Cheval.	1,81-1,43.	
	54.	Tête de l'Afrique. R. Lion.	0,80-0,78.
Mauritanie.					
Bogud II.	6-7.	Griffon et cerf. R. Panthère allée.	4,15-3,55.		
	5.	Tête de l'Afrique. R. —	2,90.		
Juba II.	18-106.	Différents types. Sans date.	4,15-2,25.		
	—	— De l'an 6.	3,11-3,00.		
	—	— Des ans 31-36.	3,52-2,45.		
	—	— 41-45.	3,60-2,15.		
	—	— 47-48.	2,45-1,60.		
Ptolémée.	109-195.	Différents types. Des ans 1-9.	2,49-1,58.		
	—	— 10-18.	2,55-1,52.		

Supplément aux poids des monnaies.

Dans cette table sont spécifiés les poids des monnaies appartenant à un même numéro, et dont nous n'avons indiqué dans le catalogue que le poids le plus haut et le plus bas. S'il y a plus d'un exemplaire du même poids, le nombre en est donné à côté. Conferer les remarques faites à la table VI dans le I^r volume p.175.

Nos.	Poids.	Nos.	Poids.	Nos.	Poids.	Nos.	Poids.	Nos.	Poids.	Nos.	Poids.	Nos.	Poids.
			15,4.		14,5. (3 ex.)	47.	2,40.		3,64. (2 ex.)		16,0.	14.	4,6. (2 ex.)
			14,8.		14,4. (3 ex.)		2,25.		3,63.		15,8.		4,4.
8.	7,55.		14,6.		14,3.		2,06.		3,62. (3 ex.)		15,6.		3,4.
	7,82.		14,4.		14,2. (2 ex.)		1,95.		3,61.		13,9.		3,3.
	7,80.		14,3.		14,1. (3 ex.)		1,90.		3,60. (4 ex.)		13,5.		
	7,02.		14,1.		13,9. (2 ex.)		1,85. (2 ex.)		3,58. (2 ex.)		13,2.	20.	3,70.
	6,97.		14,0. (2 ex.)		13,8. (3 ex.)		1,82.		3,57.		13,0.		3,00.
	6,80.		13,8.		13,7.		1,76.		3,55.		12,7.		2,48.
21.	17,6.		13,8.		13,6. (2 ex.)		1,70.		3,54.		12,6. (2 ex.)		2,42.
	17,5.		13,0.		13,4.		1,62. (2 ex.)		3,51.		11,8.	23.	2,94. (2 ex.)
	17,3.		12,9.		13,2. (2 ex.)		1,61.		3,49. (2 ex.)		11,7.		2,91.
	16,8.		12,7.		13,0. (2 ex.)		1,53.		3,48.		11,0. (3 ex.)		2,77.
	16,3. (2 ex.)		12,6.		12,7. (2 ex.)		1,50.		3,46.		10,8.		2,62.
	16,2.		12,4.		12,5. (3 ex.)		1,44.		3,45.		10,4.		2,54.
	15,5. (2 ex.)		12,3.		12,4.		1,40.		3,42. (6 ex.)		10,1.		2,50.
	15,4.		11,9.		12,3.				3,41.		10,0.	25.	4,15.
	15,3. (2 ex.)		11,6.		12,2. (2 ex.)	48.	8,4.		3,40.		9,9.		2,96.
	15,1.		11,2.		12,0.		7,2.		3,37.		9,2.		2,90.
	15,0. (3 ex.)		11,1.		11,9.		6,9. (2 ex.)		3,36. (2 ex.)		8,7.		2,76.
	14,7.		11,0. (2 ex.)		11,8.		6,7.		3,35.	58.	11,6.		2,70.
	14,3.		10,7.		11,6.		6,5.		3,30. (3 ex.)		10,1.		2,55.
	14,1.		10,5. (2 ex.)		11,5.		5,8.		3,29.		10,0.		2,40.
	14,0.		10,4.		11,2.		5,7. (2 ex.)		3,28. (3 ex.)		9,2.		2,30.
	13,9. (2 ex.)		10,3.		11,0.		4,8.		3,20.		8,8. (3 ex.)		2,38.
	13,4. (2 ex.)		9,7.		10,5.				3,18.		8,8.		2,25.
	13,3.		9,3.		10,4.	50.	4,20.		3,15.		8,3. (2 ex.)	34.	2,15.
	13,2. (2 ex.)		9,2.		9,5.		4,13.		3,12.		8,2.	36.	2,89.
	13,1.		9,0.				4,02.		3,10. (2 ex.)		8,1.	37.	2,64.
	13,0.			43.	7,75.		4,00. (2 ex.)		3,08. (2 ex.)		7,7. (2 ex.)	48.	2,25.
	12,8.	32.	17,8.		6,67.		3,99.		2,98.		7,2.		2,20.
	12,5.		17,7.		6,80. (2 ex.)		3,96.		2,97.		7,0.		2,15.
	12,3. (3 ex.)		17,6. (2 ex.)		6,70.		3,94.		2,91.		6,7.		2,11.
	12,2.		17,5.		6,45.		3,92. (2 ex.)				6,6. (2 ex.)		2,07.
	12,1.		17,4.		6,44.		3,87. (3 ex.)	52.	1,96.		6,5. (3 ex.)		
	11,8.		17,2. (2 ex.)		6,10.		3,86. (4 ex.)		1,88. (2 ex.)		6,1.	52.	2,92.
	11,1.		17,0.				3,85.		1,74.				2,90.
	10,9.		16,8.	44.	3,45.		3,84.		1,63.				2,53.
	10,4.		16,5. (2 ex.)		3,40.		3,83.		1,61.				2,64.
	9,7.		16,4.		3,24.		3,82. (2 ex.)		1,59.				2,62.
	9,5.		16,3.		3,20. (2 ex.)		3,80. (4 ex.)		1,58.		2.	9,6.	2,60.
			16,0.		3,11.		3,79. (2 ex.)				8,7.		
24.	15,1.		16,0.		3,11.		3,78.	53.	1,81.		8,2.	59.	2,40.
	15,0.		15,9.		3,08.		3,75. (2 ex.)		1,72.		7,0.	60.	2,70.
	14,5.		15,8.		3,00. (2 ex.)		3,73. (3 ex.)		1,55.				1,90.
	14,1.		15,4. (3 ex.)	45.	4,13.		3,72. (2 ex.)		1,52.		12.	4,9.	1,80.
	13,1.		15,2. (2 ex.)		4,01.		3,71.		1,44.		4,4.		2,98.
	12,8.		15,1. (3 ex.)		3,87.		3,70.		1,43. (2 ex.)		3,5.	67.	2,93.
			15,0. (3 ex.)		2,96.		3,69.				3,3.		2,77.
25.	18,3.		14,8. (3 ex.)		2,95.		3,67.	56.	17,7.		3,0.		2,62.
	15,9. (2 ex.)		14,7.		2,94.				16,5.		2,5.		

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS AUX TROIS VOLUMES.

Le I^r volume de cet ouvrage a donné lieu à un travail publié par M. Cavedoni sous le titre de *Nuove osservazioni sopra le antiche monete della Cirenaica*, dans le tome IX des *Opuscoli religiosi, letterarij e morali*, et a encore fait l'objet d'une critique dans le *Literarisches Centralblatt für Deutschland* 1861 N° 5 (p. 68) ainsi que dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen* 1861 St. 33 (p. 1292-1298). On trouve de même une analyse du II^me volume dans le *Centralblatt* 1862 n° 10 (p. 175-179), et la Revue num. belge Série III T. VI p. 140 en donne aussi un aperçu succinct. Nous avons accueilli ces publications avec un sentiment de satisfaction qu'auront sans doute partagé ceux qui s'intéressent à la numismatique ancienne et aux études qui s'y rattachent. Les plus importantes sont le mémoire de Cavedoni et le dernier article du *Centralblatt*. M. Cavedoni a en effet exposé, sur les monnaies de la Cyrénaïque, une série de nouvelles observations, où l'on retrouve l'érudition bien connue de cet archéologue qui joint à une profonde connaissance des auteurs et des antiquités classiques le mérite d'être un numismate fort expert, et l'analyse anonyme du II^me volume dans le *Centralblatt*, qui est due à un savant très versé dans les langues sémitiques ainsi que dans l'interprétation des inscriptions phéniciennes, renferme sur les légendes monétaires des remarques qui sont bien dignes d'être prises en considération. Il nous a semblé qu'il ne suffisait point d'appeler l'attention sur ces savantes critiques, et nous avons en conséquence pris le parti d'adopter toutes les observations qui servent à éclaircir ou à rectifier quelques points dans la numismatique de l'Afrique, comme aussi de citer les opinions que nous ne saurions admettre, en exposant ce que nous avons à y objecter; toutefois nous nous permettrons de passer sous silence plusieurs remarques qui nous ont paru de moindre importance ou qui n'ont avec les monnaies qu'un rapport éloigné. Dans les notices suivantes, chaque fois que l'on trouvera cité le nom de Cavedoni, c'est le mémoire dont nous venons de faire mention qu'il faudra entendre; les pages qui en sont citées se réfèrent à un tirage à part que l'auteur a bien voulu nous faire parvenir.

De nouvelles monnaies sont ensuite venues se rattacher à celles qui sont décrites dans notre ouvrage. Les unes ont été publiées en différents livres; quant aux autres, on a eu l'obligeance de nous en envoyer des empreintes; le cabinet de Copenhague a aussi fait acquisition de quelques pièces inconnues, et nous en avons encore trouvé dans le musée britannique où nous avons eu, cet été, l'occasion de parcourir la série des monnaies africaines. Nous donnerons la description de ces monnaies sous la page où elles auraient dû avoir leur place dans l'ouvrage, en assignant à chacune le numéro de la monnaie à laquelle elle se rattache, suivi d'un A ou d'un a, selon que la nouvelle monnaie doit précéder le numéro d'ordre, ou venir après.

On verra enfin dans ce qui suit, qu'après la publication des 2 premiers volumes et pendant l'impression du 3^me, nous avons trouvé en différents livres de nouvelles notices qui regardent plus ou moins les monnaies qui font le sujet de cet ouvrage, et que nous avons nous même changé d'opinion sur quelques questions.

Volume I.

Page 7. — C'est en 75 et non en 66 avant J.C. qu'il faut fixer l'année où la Cyrénaïque fut réduite en province romaine; voyez plus bas la notice ajoutée à la page 152.

Page 10. — Ajoutez: N° 6A. Fruit de silphium, surmonté d'une pousse de la plante. R̄. Creux informe, divisé en deux parties. R. 5. 4 Dr. att. (Fragment, 13,15 gr.). N° 6a. Deux fruits de silphium, l'un à côté de l'autre; au-dessus et au-dessous, une pousse de la plante. R. 5. 4 Dr. att. (Fragment, 13,80 gr.). — Musée du vice-roi d'Égypte. Voyez Longpérier dans la Revue num. fr. 1861 p. 425-426, n° 22 et 23, pl. XVIII, 12-13.

Page 11. — Ajoutez: N° 24A. Gazelle debout à g., devant le silphium; au-dessus, un fruit de silphium; devant et sous l'animal, un K; le tout dans un carré creux. R̄. Silphium. R. 5½. 4. Dr. att. 17,14 gr. Musée britannique; voyez Num. Chron. N. S. I (1861) N° IV, p. 201, fig. — Le caractère placé sous la gazelle et qui paraît être un K, fait conclure

que le signe indistinct qui se trouve à la même place sur le n° 24 du cabinet de Paris, représente la même lettre. M. Stuart Poole, qui a publié cette pièce, est d'avis que *KK* signifie *KOINON KYPANAION*. La présence de cette inscription sur une monnaie d'une époque si reculée est à la vérité très singulière; toutefois nous ne saurions proposer une meilleure explication de ces caractères; on ne trouve non plus des lettres comme marques de magistrats ou d'atelier sur des monnaies si archaïques. M. Poole suppose que cette monnaie a été frappée après que Cyrène fut devenue république, parce que l'usage d'un pareil terme n'aurait pu prendre naissance sous la domination des rois; de plus, cette pièce étant, d'après le style du travail, antérieure à 450, il croit qu'on peut s'en servir pour déterminer l'époque où la constitution républicaine a été introduite à Cyrène, époque que les données historiques sont insuffisantes à préciser. Nous ne saurions admettre cette opinion. Le mot *KOINON* ne se trouve employé que sur les monnaies frappées dans la Cyrénaïque sous les Ptolémées (p. 39), et en d'autres pays grecs sous les empereurs; on ne peut donc déduire de ce mot, que l'Etat qui s'en est servi sur ses monnaies, ait été une république réellement autonome; il montre seulement que le peuple de cet Etat a été en possession du droit monétaire que lui a accordé le souverain. Le nom *KYPA*, qui ne peut signifier que les citoyens (*ὁ δημός*) de Cyrène, se trouve aussi placé sur les monnaies archaïques n° 115-117 (p. 42), qui ont sans doute été frappées avant 450, sous le dernier Battiade (p. 61-62). Il n'est pas étonnant que, sous la domination des Battiades, les monnaies aient été frappées au nom du peuple et non à celui du roi, car à Cyrène, comme en d'autres Etats grecs, le roi n'était pas absolu, mais partageait le pouvoir avec le sénat et le peuple (p. 3-4, cf. Thirge Res Cyren. p. 120 et 129-130); c'est ainsi que sur les monnaies de Sparte, dont la constitution politique avait servi de modèle à celle de Cyrène, on ne mettait pas le nom du roi, mais celui du peuple. Mais quand même on croirait que les monnaies archaïques avec la légende *KYPA* ont été émises, non avant, mais après l'abrogation de la royauté, on ne saurait admettre que tel ait été le cas avec la monnaie en question; car, selon tous les indices, elle est plus ancienne que les monnaies inscrites *KYPA*, et a dû être frappée au moins avant l'année 460 où régnait encore Arcésilas IV (cf. p. 21).

Page 12. — Ajoutez: N° 20 a. Tête barbue diadémée à g.; devant, deux graines de silphium. R. Un astre à 16 pointes dont quatre grandes et douze petites, entouré d'un cercle, dans un carré creux. R. 2. Dr. att. 4,16 gr. Musée britannique. — Cette monnaie, qui présente la même tête que le n° 26, se rattache par l'un de ses côtés à la suite des n° 16-20, par l'autre, à celle des n° 21-29, en formant la transition de la première suite à la dernière.

Page 15 note 3. — La graine de silphium est aussi appelée *magydaris* dans Pollux Onomast. VI, 67, de l'époque des Antonins. (Cavedoni p. 4.)

Page 27. — Ajoutez: N° 89 a. Gazelle debout à dr.; au-dessus, $\Sigma\Omega$ (?); devant, une grappe de raisin. R. Silphium. Æ. 4. 7,6 gr. Musée britannique.

Pages 29 et 36 n° 100-102. — M. Cavedoni (p. 12-13) fait observer que *PQMI* sur le n° 100 est un dorisme, en ajoutant toutefois la remarque qu'il faut peut-être lire *PQMH*, les deux dernières lettres liées, d'après la gravure donnée par Pellerin Recueil I pl. IX, 44. Quant à l'abeille, ce savant émet l'hypothèse qu'elle est un symbole de la douceur de la domination romaine pendant la période de 96 à 75 avant notre ère (cf. plus bas la notice jointe à la page 152).

Page 35 lignes 12-13. — Au lieu d'un pentobole ou de 5 demi-hektés, lisez: d'un tétrobole ou de 2 hektés.

Page 37, en haut, et notes 5-6. — Après la publication de ce volume, nous avons remarqué que Movers (dans Phönizier II, 2, p. 564-565 note 31) a déjà énoncé l'opinion qu'*Autochus* ou *Autuchos*, suivant le mythe cyrénéen, fils d'Apollon et de Cyrène et frère d'Aristée, est le même qu'*Aptuchos*, qui avait un sanctuaire non loin de la ville de Cyrène. Le savant allemand, considérant ce dieu comme originairement libyen et identique avec Aristée, retrouve son nom dans différents noms de lieux au nord de l'Afrique. Il est en effet assez vraisemblable que l'étymologie de plusieurs de ces noms est la même; mais dans la 3^{me} inscription de Leptis il n'est guère question, comme l'a cru Movers, d'un personnage portant un pareil nom; voyez Levy Phön. Studien II p. 91.

Page 37, en bas. — Ajoutez: N° 103 A. *KYPANAION* (rétrograde). Jupiter assis; derrière, un aigle. R. *KOINON*. La Victoire dans un quadrigé, allant au galop, à dr.; au-dessus, un astre. N. 4½. St. att. 8,33 gr. Catalogue de la collection de Huber n° 1276. — Cette monnaie unique, qui, suivant l'indication ajoutée à sa description, est d'un travail grossier qui accuse la décadence de l'art, a dû être frappée vers la fin de la domination des Ptolémées. On peut aussi la rattacher aux monnaies de la ville de Cyrène n° 184 et suiv. (p. 48); conférez la remarque faite p. 41 au sujet du didrachme avec une légende analogue, qui a été publié par Sestini.

Pages 44 et 45. — Ajoutez: N° 134 a. Tête de Jupiter-Ammon à g.; devant, $\Theta\epsilon\Upsilon\Phi\epsilon$ (rétrograde). R. *KYPA* (bustrophedon et rétrograde). Silphium. R. 7. 4 Dr. 13,16 gr. Musée britannique. — N° 143 A. Tête du Bacchus libyen,

ornée d'un laurier, à g.; derrière, **ΘΕΥΦΕΙ**. R. **ΚΥΡΑ** Silphium. R. 6½. 4 Dr. 12,75 gr. Coll. de M. Greenwell à Durham. — Ces deux tétradrachmes complètent la série d'espèces frappées par le prytane Theupheides; on connaît en outre des didrachmes, des drachmes, des statères, des hémistatères et des ¼ statères, qui portent son nom en entier ou abrégé; voyez les nos 66-67, 143-144, 176, 184-185 et 198. Il faut encore faire remarquer que le n° 143 A est la seule monnaie qui offre la tête du Bacchus libyen couronnée de lauriers comme celle de Jupiter-Ammon sur plusieurs des tétradrachmes.

Page 49. — Les traces des lettres **ΟΣ** que présente la gravure du n° 189 derrière la figure de Jupiter, ne se trouvent pas sur la monnaie.

Page 50. — Ajoutez: N° 193 a. **ΚΥΡΑΝΑΙΟΝ** Jupiter debout, représenté comme sur le n° 193; à son côté, un bélier. R. Un quadrigé conduit au trot, à g.; à l'exergue, **ΑΡΙΣΤΑΓΟΡΑ**. N. 4½. St. att. 8,60 gr. Musée britannique (Cat. de la coll. de lord Northwick n° 1581). — Quant au Jupiter qui figure sur le n° 193, M. Cavedoni a fait remarquer (p. 6) qu'on trouve ce dieu représenté de la même manière sur une monnaie d'argent de Syracuse, et que c'est la même image dans laquelle Abeken a vu *Jupiter Imperator* ou *Ζεὺς Ὀψίος*, et qu'on retrouve sur une monnaie d'Amastria où il est désigné par le surnom de **ΣΤΡΑΤΗΓΟΣ**; voyez *Annali dell'inst. XI Tav. d'agg. A, 1-2, p. 62 et suiv.* Le savant italien pense que cette concordance peut se rattacher à l'alliance conclue par Agathocle avec Ophellas (Diod. XX, 40). Les monnaies de Cyrène portent aussi d'autres types qui se rapprochent de ceux de Syracuse; une telle conformité s'explique tout naturellement par les relations de commerce que Cyrène entretenait avec cette ville (cf. p. 72).

Page 62 n° 115. — Dans les inscriptions lapidaires de Cyrène on trouve encore Apollon surnommé **ΚΤΙΣΤΗΣ** et **ΜΥΡΤΩΟΣ**. Corpus Inscr. gr. nos 5141 et 5138. (Cavedoni p. 8.)

Page 70 n° 221. — Par suite de la difficulté à laquelle serait sujette l'explication des noms de Ptolémée et des Cyrénéens sur une même monnaie, si l'on prenait la terminaison de **ΠΤΟΛΕΜΑΙΩ** pour le génitif dorien, nous avons préféré regarder ce nom comme étant mis au datif, en traduisant: *Les Cyrénéens à Ptolémée*. M. Cavedoni (p. 7) a fait valoir que le nom de Ptolémée ne peut être au datif parce qu'à l'époque dont il s'agit, surtout dans le dialecte dorien, on n'aurait pas omis le *jota* muet dans ce cas; il est d'avis que, si **ΚΥΡΑΝΑΙΟΙ ΠΤΟΛΕΜΑΙΩ** est la vraie lecture, le nom de Ptolémée mis au génitif indique la dépendance complète dans laquelle les Cyrénéens se trouvaient de ce roi, mais il ajoute qu'il faut peut-être lire **ΚΥΡΑΝΑΙΩΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΩΝ**, légende qui désignerait l'émission de la monnaie par les Cyrénéens de Ptolémaïs (cf. Bull. archeol. 1848 p. 75). Quant à l'objection relative à la terminaison du datif, il faut faire remarquer qu'il est impossible de décider, à cause du bord usé de la pièce, si le **Ω** a été suivi d'un **I** ou non. Mais il nous paraît très probable que le nom de Ptolémée s'y trouve au génitif à cause de l'analogie qu'elle présente avec quelques monnaies de Syracuse que nous nous sommes rappelées plus tard; ce sont celles qui portent la légende **ΣΥΡΑΚΟΣΙΟΙ ΓΕΛΩΝΟΣ**, suivie quelquefois de **ΒΑ**. Cette légende, comme on le sait, a été diversement expliquée. Si l'on présume, avec Eckhel (*Doctrina I* p. 251 et suiv.), que ces monnaies ont été frappées par Hiéron II en mémoire de l'ancien roi Gélon, ou, comme l'a supposé le duc de Luynes (*Revue num. fr.* 1843 p. 9), par Hiéronimus en l'honneur de son père défunt, on peut attacher une signification analogue au nom de Ptolémée mis au génitif. Mais il est plus vraisemblable que ces monnaies ont été émises sous le gouvernement de Gélon II, fils de Hiéron II et son corégent (cf. Diod. *Fragm. XXVI*, Exc. de virt. et vit., et Polybe V, 88), mais mort avant son père, et qu'il faut compléter **ΓΕΛΩΝΟΣ** par **βασιλεύοντος**, comme l'a fait Lenormant, en renvoyant à **ΒΑ** qui est quelquefois ajouté au nom (*Num. des rois gr.* p. 1-2 et p. 4 ad nos 1 et 3). Si l'on adopte cette explication, la légende dont il s'agit peut indiquer que la monnaie a été émise par les Cyrénéens sous le roi Ptolémée. Mais on pourra encore, en sous-entendant au nom de Ptolémée, comme on le fait d'ordinaire, le mot *monnaie*, regarder simplement **ΚΥΡΑΝΑΙΟΙ** comme une indication du peuple, à l'usage duquel ou dans le pays duquel la monnaie a été frappée; dans ce cas il faut rapporter cette pièce à la série des monnaies royales nos 359 et suiv., et non aux monnaies autonomes de Cyrène.

Page 73 nos 234-235. — M. Cavedoni (p. 8-9) rappelle que les sépulcres du héros Olynthos et d'Alexandre le Grand se trouvent représentés d'une manière semblable sur les monnaies d'Olynthe (*Fiorelli Ann. num. I* p. 184) et de Beroea (Eckhel *Doctrina II* p. 110 et 113), et que, selon Pausanias (*IX*, 30, a), celui d'Orphée consistait également en une colonne surmontée d'une urne. Du reste, on trouve souvent de pareils monuments funéraires dans les peintures des vases grecs ainsi que sur les pierres gravées.

Page 80. — Ajoutez: N° 316 a. Tête de Jupiter-Ammon, laurée, à g. R. **ΒΑΡΚ** Silphium; sur la feuille à g., une chouette. R. 7. 4 Dr. 12,85 gr. Musée britannique.

Page 82. — Ajoutez: N° 328 a. *BAP* Tête de bélier à g., dans un carré creux. ⚔. Silphium. *A.* 2. Dr. 3,88 gr. Cat. de la coll. de Northwick n° 1594.

Page 92 n° 337-338. — Le nom de *Pellaios* sous lequel Neptune était honoré dans la Cyrénaïque, est sans doute le même que celui de *Pallan*, qu'il porte dans les mythes se rattachant au lac de Triton, et qui probablement dérive du nom du dieu phénicien Baal; voyez Vol. II p. 55-56.

Pages 112-115. — Dans le mémoire de Cavedoni p. 10-11 se trouvent plusieurs citations tirées des inscriptions lapidaires et différentes notices, qui ont rapport aux noms de magistrats inscrits sur les monnaies de la Cyrénaïque.

Page 126 n° 23. — M. Cavedoni pense (p. 11) que cette pièce est une *anima* d'un statère fourré, semblable au n° 221 p. 53.

Page 128. — Dans le catalogue récemment publié de la collection de Huber, on trouve citées sous la Cyrénaïque n° 1283 deux pièces de bronze dont l'une, décrite comme ayant au revers une autruche et les lettres *ΠΤΟ*, est attribuée à Ptolémaïs, et l'autre présenterait la légende *ΗΡΑΚΛ*. Ces pièces, qui ont été acquises par le cabinet de Copenhague, ne sont pas correctement rendues. La première est très usée de sorte qu'il est impossible de distinguer au revers ni l'espèce de l'oiseau ni les lettres; la seconde appartient aux petits bronzes d'Égypte assez communs qui ont au revers le symbole d'Isis et le nom de Ptolémée.

Page 132. — Ajoutez: N° 358 a. Semblable au n° 358, frappée sur la même monnaie que le n° 355. *Æ.* 8. 15,1 gr. Cab. de Copenhague. — On distingue au droit de cette pièce deux types antérieurs, l'un présentant 3 épis, l'autre le buste de cheval de Carthage.

Page 134. — A l'égard de la présence des têtes d'Ammon et d'Hercule sur les monnaies des Libyens, attribuées par nous aux *Maces* habitant la côte de la grande Syrte, nous ajouterons les notices suivantes. Ammon est appelé *Cinyphius* dans Sidonius Apollinaris (Carm. IX, 203), surnom qu'il tirait du fleuve et de la ville de Cinyphus dans le territoire de ce peuple. Une localité de cette côte est nommée *Ἀμμωνος ἀλοῦς* (*ἄλλος*) dans Scylax (§ 109), et *Ἀμμωνίου πηγῆς* dans le Stadiasmos (§ 82); conférer C. Müller Geographi gr. min. I p. 85 et 455. La tête d'Hercule figure parmi les types principaux des monnaies de la ville de Leptis qui se trouvait tout près de la frontière du district des *Maces*.

Pages 152 et 158. — Quant à l'époque où la Cyrénaïque a été réduite en province romaine, les savants ont été d'opinions différentes, les uns ayant rapporté cet événement à l'an 75, les autres à l'an 66; il y a des raisons assez bonnes qui parlent en faveur de cette dernière date, et le comte de Borghesi, dans une lettre insérée dans les *Osservazioni* de Cavedoni de 1843 et dont le contenu a été approuvé par ce savant, a cherché à démontrer que c'est L. Lollius, le même dont le nom se trouve inscrit sur les monnaies de la Cyrénaïque, qui a transformé ce pays en province en 66. Trouvant assez bien motivée l'opinion de ce savant distingué, nous l'avons adoptée. Mais plus tard un fragment historique, découvert dans un palimpseste apporté de Tolède à Berlin, et qui sans doute a fait partie de l'histoire romaine de Salluste, a fait connaître que P. Lentulus Marcellinus fut envoyé comme questeur dans la nouvelle province de Cyrène, et que cet événement appartient à l'an 75; voyez: Becker et Marquardt *Röm. Alterthümer* III, 1, p. 222; Sallustius ed. Dietsch (1859) II p. 143; ailleurs. M. Cavedoni, dans ses nouvelles observations (p. 12 et suiv.), a aussi renvoyé à ce fragment historique.

Page 152. — L'opinion énoncée par nous, suivant laquelle la Cyrénaïque, après avoir été réduite en province romaine, a été privée de son droit monétaire ou a cessé de s'en servir, a été combattue par M. Cavedoni (p. 14-15), qui fait observer que, dans d'autres provinces romaines, des monnaies autonomes ont été frappées en même temps que celles qui portent les noms des préfets ou des empereurs romains, et que plusieurs des monnaies de bronze autonomes de Cyrène, par leur travail grossier ou médiocre, le cèdent à celles de Lollius. Il est certainement possible qu'on ait continué à frapper des monnaies autonomes en Cyrénaïque encore quelque temps après sa transformation en province, mais il n'y a rien qui le prouve; car la circonstance que plusieurs des monnaies autonomes sont inférieures à celles de Lollius, s'explique tout naturellement si l'on admet que les graveurs monétaires dont s'est servi le préfet romain, aient été plus habiles que quelques-uns de leurs confrères grecs, et les raisons sur lesquelles M. Cavedoni s'est appuyé antérieurement, sont dépourvues de fondement, comme nous l'avons démontré p. 76 note 5. D'un autre côté, il faut faire remarquer que même les monnaies qui sont d'un travail inférieur, et que Cavedoni rapporte expressément à l'époque du gouvernement romain, savoir celles avec la tête d'Apollon et la lyre, présentent plusieurs monogrammes qui se retrouvent sur les monnaies ptoléméennes frappées en Cyrénaïque (voy. p. 76), et qui probablement sont les sigles des mêmes magistrats. Enfin, les monnaies autonomes diffèrent entièrement de celles du gouvernement romain, non seulement par leurs types, mais

aussi par leurs poids; elles sont frappées d'après l'ancien système grec, tandis que les dernières appartiennent au système romain (voy. p.169-170); mais il paraît moins probable qu'on ait frappé simultanément d'après deux systèmes différents les monnaies de bronze, qui étaient seulement destinées à avoir une circulation locale.

Page 159, en haut. — M. Cavedoni fait observer (p.16) que c'est inexactement que le chameau figuré sur les n^{os} 391 et suiv. a été appelé par nous *dromadaire* parce que, dans ce cas, il aurait dû avoir deux bosses, tandis qu'il n'en a qu'une seule. Mais le savant archéologue se méprend; ce ne sont que les naturalistes de l'ancienne école qui ont nommé ainsi le chameau à deux bosses; depuis Linnée le nom de *dromedarius* a été communément assigné au chameau africain à une bosse; voyez: Cuvier Règne animal (ed. 1829) I p.258; Savi Memoria sulla così detta vecia che i Dromedari emettono dalla bocca p.5; Clot-Bey Aperçu gén. sur l'Égypte I p.129; etc. — De la présence de cet animal sur les monnaies de Lollius, M. Cavedoni conclut qu'il a été introduit dans la Cyrénaïque déjà à l'époque de la république, et non sous l'empire. Cette conclusion, quoique fort naturelle, n'est pas de rigueur. En effet, ce type a bien pu avoir trait au commerce important que faisaient avec Cyrène les peuples de l'intérieur de l'Afrique, au moyen de grandes caravanes composées de chameaux, et ne prouve pas que le chameau ait, déjà à cette époque, été d'un usage général dans le pays même.

Page 159, en bas. — Quant aux petits traits au-dessus des têtes de Jupiter-Ammon et d'Apollon que, faute d'une meilleure explication, et d'après l'analogie des monnaies de Carthage (Vol. II p.131), nous avons pris pour des marques d'atelier, M. Cavedoni (p.16), supposant qu'on n'en trouve pas plus de deux, émet l'hypothèse que ce sont des plumes formant un symbole de déité; mais on en rencontre souvent plusieurs, notamment quatre, voyez p.153-154 n^{os} 383-387.

Pages 160-161. — M. Cavedoni (p.17) est d'avis que les chiffres au revers des monnaies de Lollius ne désignent pas des années parce qu'il est peu croyable qu'un propréteur ait été si long temps préposé à une province, et qu'il y a d'ailleurs lieu de supposer que, pendant quelques-unes de ces mêmes années, la Cyrénaïque a eu un autre gouverneur ou n'a point été administrée par un préfet romain; il présume que ces chiffres, de même que ceux qui se trouvent sur les monnaies de quelques familles romaines, sont de simples signes monétaires pour distinguer les coins, et que les 3 lettres du droit désignent autant d'ateliers. Nous ne tenons nullement à l'hypothèse que les chiffres du revers soient des dates; mais quant à l'opinion de Cavedoni, nous trouvons peu probable que des lettres occupant la place principale de la monnaie, le milieu de la couronne, comme c'est le cas sur les n^{os} 420 et 421, n'aient été que des marques de coins.

Page 164, en haut. — A l'égard du bâton du questeur, *virga* ou *hasta questoria*, et les *fascæ*, qui figurent sur les monnaies de Pupius, on trouve plusieurs notices instructives dans le mémoire de Cavedoni p.18-19.

Page 164, en bas. — Pour suppléer à l'explication de la lettre L par *Libya*, M. Cavedoni (p.19-20) cite Plutarque Brutus c.19 (cf. Appien Bell. civ. IV, 57) et d'autres passages qui montrent que la province de la Cyrénaïque a réellement été appelée Libya par les Romains, et renvoie encore à la monnaie d'or frappée par Casca Longus, légat de Brutus, sur laquelle le L signifie sans doute *Lycia* (Borghesi Dec. VIII Oss. 8).

Page 165 n^o 149. — M. Cavedoni (p.20) doute que le surnom de L. Fabricius ait été Patellius, parce que ces deux noms de famille ne conviennent pas bien à cette époque, et présume qu'il a été *Patellinus*, en supposant que ce nom peut se lire sur l'exemplaire du cabinet de Paris; quant à la légende PATELLIV que présente le spécimen du musée britannique (figuré sous le n^o 149), il fait remarquer que l'omission du S à la fin est peu probable, et que le V peut être le reste d'un N. Mais la dernière lettre du nom qui est apparente sur cette pièce, est distinctement un V, qui sans doute a été suivi d'un S, effacé par le temps. Sur le spécimen du cabinet de Paris, comme nous nous en sommes convaincu par un examen attentif, on ne peut lire avec certitude que PATELLI, mais ce qui reste de la lettre suivante permet bien de la prendre pour un V.

Page 167. — Le *cognomen* Scato, suivant l'observation de Borghesi, se trouvait aussi dans la *gens* Vettia. La *tessera gladiatoria*, mentionnée dans la note 4, est publiée dans Bull. arch. 1835 p.44. (Cavedoni p.21-22.)

Page 167 n^o 433. — Selon Cavedoni (p.22), TR POT qui se lit au haut de l'avvers de ce n^o, se rapporte à la *Tribunicia potestas* conférée par Auguste à Agrippa en 736 u.c. Quant au titre de successeur présomptif d'Auguste que nous avons donné à Agrippa, le même savant fait observer que ce n'est pas lui, mais ses fils qui étaient les successeurs présomptifs. Mais ces derniers ne furent adoptés par Auguste qu'en 737 u.c., et avant ce temps Agrippa paraît avoir été considéré comme destiné à succéder à Auguste (Dion LIV, 6); voyez Pauly Real-Encycl. I p.275.

Page 169, en haut. — M. Cavedoni fait remarquer que le *cognomen* Capito existait aussi dans les familles d'Atia, de Fonteia et autres, et à l'égard du questeur dont le n^o 438 porte le nom, il émet la conjecture que c'est un

Tl. Petronius Capito, père d'un jeune Romain homonyme, mort à Cyrène dans la 29^{me} année du règne d'Auguste, d'après une inscription funéraire (C. I. gr. n° 5172).

Page 170 note 2. — M. Cavedoni (p. 23), renvoyant à deux monnaies de Mélos (Mionnet n° 47 et S. n° 219), soutient, contre Mommsen, l'opinion de Borghesi, suivant laquelle on aurait aussi frappé des *treasid* sous les empereurs.

Volume II.

Page 3. — Ajoutez: N° 3a. Semblable au n° 3, avec la contremarque de Cercina (voy. p. 60). Æ. 7½. N° 3b. Tête d'Hercule diadémée à g. R. Deux thyrses placés en sautoir, entre lesquels la même légende que sur le n° 3. Æ. 3 (fruste). N° 3c. Même tête à dr. R. Massue et thyrses placés en sautoir, avec la même légende. Æ. 2. 1,5 gr. — Musée britannique.

Page 7 note 8. — Suivant l'opinion du baron de Krapff, Neapolis répond à la ville actuelle de Tripoli; voyez plus bas sous la page 17.

Page 10, au milieu. — L'auteur de l'article du *Centralblatt* préfère transcrire la légende des n° 1-2 en לִבְקִי לִבְקִי, *a praefectis Leptis*; mais il faut faire remarquer que le mot מִפְקָר se trouve placé après, et non avant le nom de la ville; conférer Vol. III p. 158.

Page 17 note 2. — Le baron de Krapff, dans un article sur les villes de la Tripolitaine, qui a paru, après la publication de ce volume, dans la Revue archéologique franç. Nouv. Série IV p. 29-30, a rendu très probable qu'Oëa n'a pas occupé l'emplacement de la moderne Tripoli, mais qu'elle a été située à l'ouest de cette ville, sur l'emplacement actuel de *Saouga* ou *Zaouya*, et que ce dernier nom provient de celui d'Oëa.

Page 18, au milieu. — Pour la légende du revers du n° 28, supposant avec Lindberg que le 3^{me} caractère, suivant la valeur du caractère correspondant sur les monnaies de Tarse, peut être un *zain*, nous avons fait observer que, si l'on en examine les éléments d'après l'hébreu, elle peut signifier *praefectus tributo* ou *questor*. Cette interprétation n'est pas admise dans le *Centralblatt*, surtout par la raison qu'il ne se trouve pas un *zain* de cette forme dans l'alphabet phénicien, mais seulement dans l'aramaïque. Nous avons ajouté la remarque que la légende peut aussi offrir un ou deux noms de suffètes, et c'est en réalité cette manière de voir, appuyée par les légendes analogues des monnaies de Sabrata (cf. plus bas sous la p. 31), que nous avons regardée comme préférable; l'autre interprétation a été proposée par nous seulement pour le cas qu'on ne voudrait pas se contenter de voir dans cette légende des noms de personnes.

Page 21. — Dans le *Centralblatt* l'identité des légendes שְׂעוּק et שׂוּק avec le nom de la ville de Zuchis est révoquée en doute.

Page 23 n° 42 et p. 26 en haut. — La main levée qui forme le type du n° 42, peut aussi être prise pour la main d'une divinité, comme un symbole de la bénédiction ou de la protection divine; c'est ainsi que les divinités qui figurent sur les monnaies de Sabrata n° 63 (p. 29), d'Adrumète n° 31 (p. 52) et d'Hippo n° 374 (p. 167), sont représentées levant la main droite de manière à en faire voir la paume. On a généralement considéré la main droite levée que présentent les stèles puniques ainsi que différentes antiquités figurées gréco-romaines, comme la main d'un homme adorant, prononçant un vœu ou faisant quelque geste symbolique (conf. Judas Dix-neuf inscr. num.-puniques 1861, p. 79 et suiv.); mais il est assez probable qu'il faut quelquefois expliquer ce symbole de la manière que nous venons d'indiquer.

Page 28. — Ajoutez: N° 59a. Tête d'Auguste nue à g.; derrière, CAESAR; devant, le lituus. R. Tête de Sérapis à g.; derrière, le nom de Sabrata, écrit comme sur le n° 59; devant: --- פִּי־גִּי־א (.... פִּי־גִּי־א). Æ. 6. 8,5 gr. Cab. de Copenhague. Conferer la remarque à la page 31.

Page 29. — D'après l'avis du baron Krapff, Sabrata a été située là où se trouve à présent *Bartoun*; voyez l.c. ci-dessus sous la page 17.

Page 31. — Nous avons cru pouvoir interpréter la légende qui au revers du n° 59 est ajoutée au nom de Sabrata, par *moneta senatus*, en nous référant à la signification de *moneta* que Movers a assignée aux lettres מִנְטָא; plus tard nous avons abandonné l'interprétation de ces deux lettres faite par Movers, voyez Vol. III p. 11. Nous sommes actuellement d'avis que la légende en question ne présente rien autre chose que le nom d'un suffète ou plutôt deux noms de suffètes, écrits en continuation comme les noms de villes sur les n° 41, 44-45 et 47 p. 23 et 26, et répondant à ceux qu'on trouve abrégés sur les autres monnaies de Sabrata. Cette supposition nous paraît être confirmée par la pièce n° 59a que nous venons de décrire. Comme ce n° présente les mêmes types et le même module que le n° 59, et qu'il porte une légende

de la même longueur, il est très probable qu'il faut attacher une signification analogue aux deux légendes; mais dans ce cas nous ne croyons pas qu'on puisse leur en attribuer d'autre que celle de noms de magistrats. Les 3 premières lettres de l'épigraphie du n° 59a sont נגך; la 4^{me} semble être un צ; les autres sont illisibles. En la rapprochant de celle du n° 54, dont seulement les 2 premiers caractères sont distincts, on en vient à soupçonner que c'est une seule et même épigraphie que présentent ces deux monnaies, et lorsqu'on les compare encore avec le n° 61, on est tenté de croire que ce n° présente une abréviation des deux mêmes noms.

Page 32. — Quant à la lettre que nous avons prise pour un *zām* dans les légendes des n° 56 et 57, voyez la remarque ajoutée à la page 18.

Page 43. — Pour motiver la conjecture que *Sullecti* est identique avec *Alipota*, nous avons fait remarquer que les lettres K et P se changent quelquefois l'une dans l'autre comme dans le nom de *Leptis*. Ceci est une inadvertance, puisque dans ce nom K n'est pas changé en P, mais en T. — L'auteur de l'article du *Centralblatt* ne trouve pas probable que *Sullecti* ait été la même ville qu'*Alipota*, mais suppose que l'autre nom indistinct qui est placé sur le n° 5, peut désigner *Sullecti*.


Page 44 n° 9. — Un exemplaire de cette monnaie qui a été récemment acquis par le cabinet de Copenhague, présente distinctement les lettres ACHVL, mais non le N à la fin du nom de *Saturninus*; cette lettre ne semble non plus avoir existé sur l'exemplaire de Paris.

Page 60, en haut. — Notre supposition que le nom punique inscrit sur les n° 34-36 est le même que *Thysdrus*, vient d'être confirmée par le nom d'une ville qui est cité dans la géographie arabe *Kitab el-Boldān* par *Al-Jaqubi*, récemment publiée par *Juynboll*. Il y est fait mention (p. 138) d'une grande ville appelée تسفوطر, *Tasphutharah*, située à deux journées de *Kairouan*, qui était voisine de *Susa* répondant à *Adrumète*; il est très probable, d'après cette position, que la ville appelée ainsi est la même que l'ancienne *Thysdrus*; mais le nom arabe, comme on le voit, se rapproche beaucoup du nom punique inscrit sur les monnaies; seulement les deux premières lettres, qui sont apparentées, ont été transposées ou changées l'une en l'autre. Voyez *Mehren* dans *Journal asiatique* V^{me} Série T. XIX p. 250-251.

Page 60, en bas. — La contremarque de *Cercina* se trouve aussi imprimée dans un exemplaire de la monnaie de *Leptis* n° 3 dans le musée britannique.

Page 62. — Ajoutez: N° 40. TI CAESAR AVGVSTVS Tête de Tibère nue à dr. R. GERMANICO ET DR VIR Têtes affrontées de *Germanicus* et de *Drusus*. Æ. 10. *Lorichs* *Recherches Numism.* pl. LXXIV, 6. — Cette pièce, à cause de sa ressemblance avec les n° 32-33 et 38-39, appartient probablement à la *Byzacène*.

Page 82 notes 1-2. — Le rédacteur de l'article du *Centralblatt* est d'avis qu'il faut plutôt lire ce nom כחכעל, mais il n'en donne aucune interprétation.

Page 85. — Ajoutez: N° 61 a. Tête de *Proserpine* G à g. R. Cheval debout à dr.; à l'exergue, cet ornement: . El. 3. ½ St. phén. 2,90 gr. N° 65 a. Tête de *Cérès* E à g. R. Cheval debout à dr., surmonté du même symbole égyptien que sur le n° 63; devant et entre les pieds de derrière 5 petits traits sont placés sur la barre. El. 5. St. égin. 10,86 gr. — Cab. de Copenhague.

Page 167. — Ajoutez: N° 375 a. HIPHONE Guerrier debout, appuyé sur la haste; à ses pieds, un chien. R. LIBERA *Cérès* debout et voilée. Æ. 3 (?). Coll. de *M. Lodibert*. Trouvée à *Bone*. — *Revue archéol.* fr. VI p. 651.

Page 180 n° 16. — Dans le *Centralblatt* on fait observer que la légende de cette monnaie doit être transcrite מלם plutôt que מום, parce qu'un *vav* de cette forme ne s'adapte pas bien au *mem* normal.

Volume III.

Page 31. — L'opinion suivant laquelle les pièces de plomb qui sont de la même empreinte que les monnaies royales de la *Numidie*, ont été de véritables monnaies, vient d'être appuyée par la découverte faite dernièrement à *Memphis* de quelques pièces de plomb dont une porte l'inscription ΟΒΟΛΟΙ Β; il est cependant probable que ces dernières pièces ont été destinées à un usage religieux. Voyez l'article de *Longpérier* dans la *Revue num.* fr. 1861 p. 407-412.

Page 41, ligne 12. — Au lieu de *Fan 108*, lisez: l'an 106.

Page 52 n° 62. — Dans quelques observations de *M. Zobel* de *Zangroniz* sur des monnaies phéniciennes, récemment insérées dans *Zeitschr. d. deutschen morgenl. Gesellschaft XVI B. 3 H.* p. 547, la légende de l'avvers de cette monnaie est lue תברכעת, TBRBÂΓ, et prise pour le nom de *Tuburbo*, qui était commun à deux villes de la *Zeugitane*. Mais

sur l'exemplaire que nous avons examiné, la 4^{me} lettre paraît être un *caph* et non un *beth*, et si la légende du revers de cette monnaie, comme nous l'avons supposé, désigne Tuniza, il faut plutôt croire que c'est le nom de Tabraca; car cette ville était située tout près de Tuniza, sur la mer, tandis que les deux villes du nom de Tuburbo se trouvaient dans l'intérieur du pays, à une assez grande distance de Tuniza, et n'étaient en communication avec elle par aucune route directe. Dans la page 52 on trouvera encore indiquées quelques raisons qui font rapporter cette monnaie à la côte de la Numidie plutôt qu'à une ville de l'intérieur de la Zeugitane.

Page 54, en haut. — Aux antiquités qui restent des villes d'Hippo et de Tipasa, il faut ajouter un assez grand nombre d'inscriptions lapidaires romaines; voyez Renier *Inscr. rom. de l'Algérie* ch. XV p. 342-344 et ch. XIX p. 364.

Page 54, au milieu. — Les n^{os} 63 et 64 ont été antérieurement attribués par Lindberg et Falbe à Hippo Regius, voyez l'annonce de cet ouvrage p. 7 n^o 15; toutefois ce n'est pas la légende du droit que Lindberg a prise pour le nom d'Hippo, mais celle du revers qui, selon nous, fournit le nom de Tipasa.

Pages 57-58 n^o 66. — Cette pièce vient d'être attribuée à Babba par M. Zobel de Zangronix; voyez Vol. III p. 173.

Pages 64-65 n^o 74. — Le nom de Sittius, précédé aussi d'un P., se rencontre dans un grand nombre des inscriptions lapidaires qui ont été découvertes en différents endroits de l'Algérie; voyez Renier *Inscr. rom.* Table p. 557. On pourrait en induire que cette monnaie, que nous avons regardée comme frappée à Cirta par le célèbre partisan de ce nom, a tout aussi bien pu être émise dans quelque autre ville et par un autre personnage de cette famille. Il ne sera donc pas hors de propos que nous exposions les motifs qui nous ont guidé dans cette attribution. D'abord, il paraît plus probable que cette monnaie appartient à une ville qui a possédé un atelier monétaire qu'à telle autre ville dont il n'existe pas de monnaies; or, parmi les villes dans les ruines desquelles on a découvert les inscriptions qui présentent le nom d'un Sittius, Cirta est la seule dont on connaisse des monnaies, et on y a trouvé jusqu'à dix inscriptions contenant des noms appartenant à cette famille, et dont la moitié offre encore le prénom de Publius (Renier l. c. n^{os} 2103, 4, 6, 7 et 9). Puis, Cirta ayant été soumise en 46 à Sittius et à ses partisans, il est assez naturel que la fabrication des monnaies ait été continuée sous son gouvernement, tandis qu'elle cessa dans les autres villes de la Numidie, organisée en province; il n'y a aucune époque postérieure à laquelle on puisse rapporter une émission de monnaies non-romaines à Cirta. L'absence du nom et de la tête de l'empereur rend aussi probable que la monnaie appartient à la période de la république. La tête enfin, qui n'offre le portrait ni de J. César, ni d'aucun empereur ou prince impérial, ne peut représenter un autre personnage que celui dont le nom y est ajouté, et ce P. Sittius n'a pu être que le gouverneur connu de Cirta et du district dont elle était la capitale, car on n'aurait guère placé sur les monnaies l'effigie d'un simple magistrat municipal.

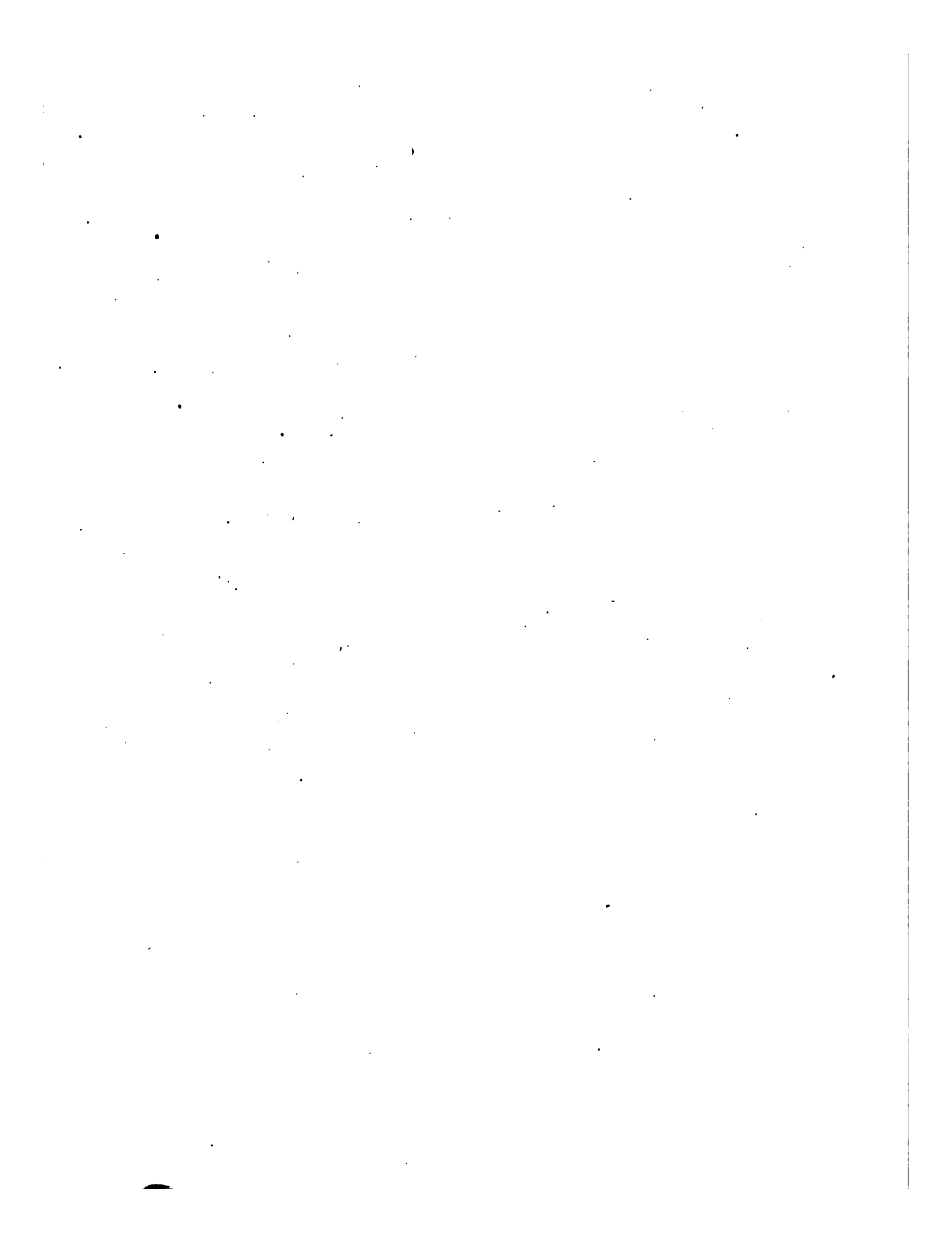
Page 90. — Les monnaies qui dans le catalogue de la collection de Huber (1862) n^o 1287 ont été attribuées à Bocchus I et II, sont celles de Hiempsal II n^{os} 45 et 47 (p. 38), comme nous l'avons vu par les empreintes qui nous en sont parvenues.

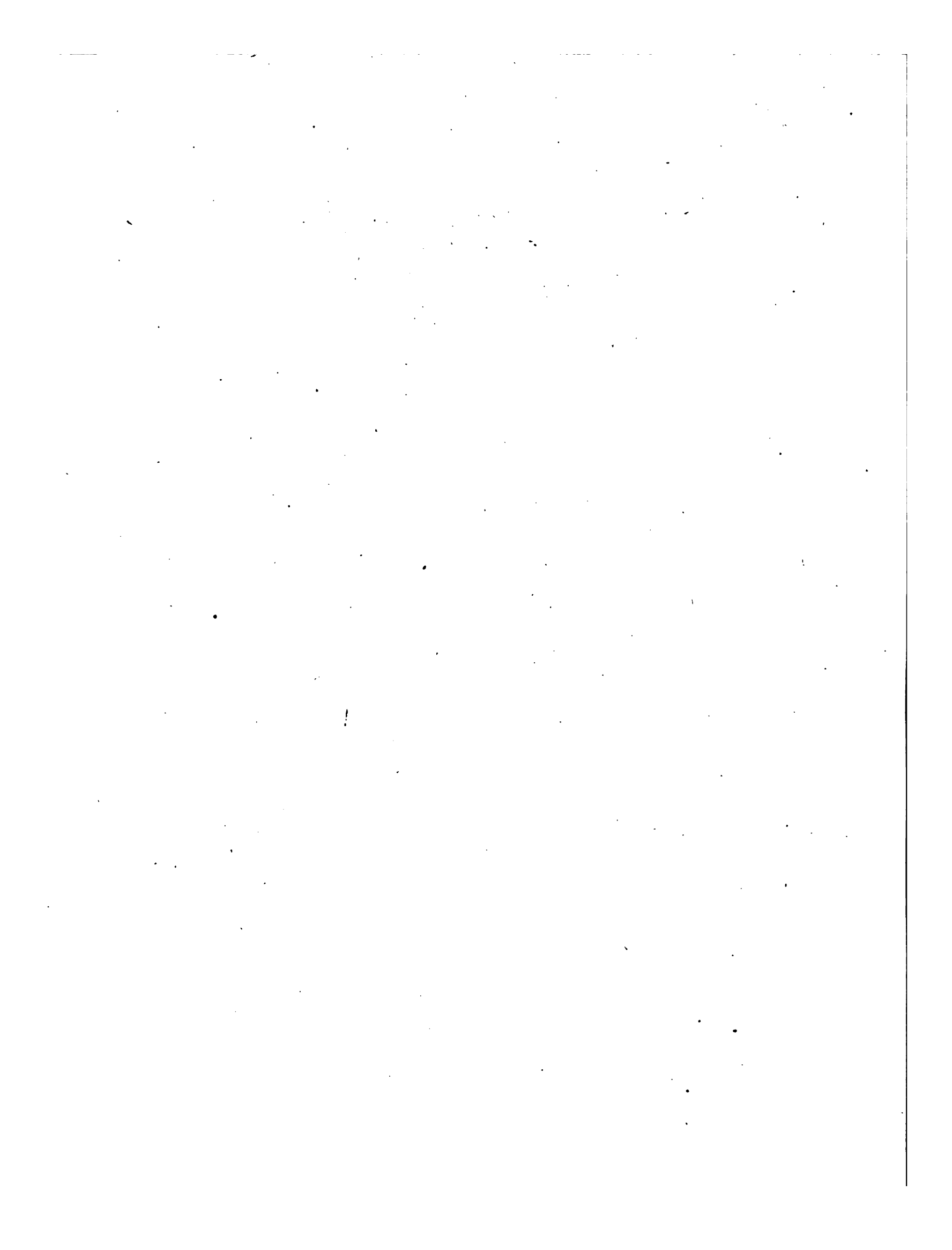
Page 94. — Que la lance ait été l'arme principale des Mauritaniens, se trouve confirmé par les monnaies romaines d'Adrien et de Commode avec l'inscription MAVRITANIA, sur lesquelles on voit un Maure, tenant une lance, debout à côté de son cheval. Sur le denier de Ptolémée n^o 123 (p. 126) une lance est également ajoutée au buste de cheval qui en forme le type.

Page 135, au milieu. — Nous avons considéré le caducée entre les cornes d'abondance comme un symbole de la paix, en renvoyant aux monnaies alexandrines inscrites *KIPHNH*. Pour la signification de ce type, on peut encore recourir aux monnaies romaines qui présentent deux mains jointes tenant un caducée, ou un caducée entre deux cornes d'abondance, avec la légende PAX, ainsi qu'à celles qui portent une figure de femme tenant un caducée et une corne d'abondance ou le premier emblème seul, figure qui est également désignée par l'inscription comme une personification de la paix.

Page 143 n^o 215. — Après l'impression de cette feuille il nous est passé sous les yeux le III^{me} cahier du *Zeitschrift d. deutschen morgenl. Gesellschaft XVI B.*, et nous y avons vu que M. Zobel de Zangronix (p. 547) a également interprété par la ville de Timici la légende de cette monnaie, dont il se trouve encore un exemplaire dans la collection de Cerdà à Madrid.







STANFORD UNIVERSITY LIBRARY

To avoid fine, this book should be returned on
or before the date last stamped below.

1175		
------	--	--

ART LIBRARY

CJ
725
M8
F
v.3

Stanford University Libraries



3 6105 003 730 160

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

--	--	--

